
Informations internes sur L'AGRICULTURE

Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale

V. Royaume-Uni

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION «ECONOMIE ET STRUCTURE AGRICOLES» – DIVISION «BILANS, ETUDES, INFORMATION»

Informations internes sur L'AGRICULTURE

Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale

V. Royaume-Uni

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION « ECONOMIE ET STRUCTURE AGRICOLES » – DIVISION « BILANS, ETUDES, INFORMATION »

AVANT-PROPOS

Cette étude a été entreprise dans le cadre du programme d'études de la Direction Générale de l'Agriculture des Communautés Européennes et a été réalisée par l'

Institut für Weltwirtschaft an der Universität Kiel

chargé de faire une analyse de l'agriculture dans certains pays européens (Coordinateur de l'ensemble des travaux : Dr. Martin HOFFMEYER). Elle a été réalisée par M. Dr. Rainer Schmidt. (1)

Ont participées aux travaux les divisions "Bilans, Etudes, Information", "Affaires agricoles concernant les accords d'adhésion et d'association", et "Affaires agricoles concernant les relations avec les pays tiers" de la Direction Générale de l'Agriculture.

Cette étude ne reflète pas nécessairement les opinions de la Commission des Communautés Européennes dans ce domaine et n'anticipe nullement sur l'attitude future de la Commission en cette matière.

(1) Les études sur l'Autriche (n° 56), le Danemark (n° 57), la Norvège (n° 58) et la Suède (n° 64) ont été publiées dans la série "Informations internes sur l'Agriculture".

SOMMAIRE (1)

	<u>pages</u>
Avant-propos	
1. L'évolution de l'agriculture, de la sylvi- culture et de la pêche en Grande-Bretagne	1
2. Les lignes directrices de la politique bri- tannique	46
3. Production, prix, commerce extérieur et me- sures de soutien des principaux produits de l'agriculture britannique	81
a. Céréales	81
b. Betteraves sucrières et sucre	111
c. Pommes de terre	125
d. Bovins et viande bovine	141
e. Lait et produits laitiers	161
f. Porcins, viande porcine, bacon et saindoux	195
g. Ovins, viande de mouton et d'agneaux, laine	214
h. Volaille, viande de volaille et oeufs	232
i. Fruits, légumes et fleurs	247
4. Aperçu récapitulatif des principaux caractères de l'agriculture britannique	257
Bibliographie	290
Annexe statistique	295

(1) Un sommaire détaillé se trouve en fin de volume

1. L'évolution de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche en Grande-Bretagne

a. Introduction¹

Parmi les pays occidentaux industrialisés, le Royaume-Uni est sans doute celui où la part de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche dans le produit national brut (au coût des facteurs) est la plus faible (moyenne de la période 1964/66 : 3,4 %, voir tableau 1). La main-d'oeuvre occupée dans l'agriculture (indépendants et salariés) ne représentait en 1965 que 4 % de la population active (Etats-Unis : 6 %; République fédérale d'Allemagne : 11 %; France : 18 %; Italie : 25 %).² A ce propos, il faut noter que, si le Royaume-Uni doit encore importer aujourd'hui plus de la moitié des denrées alimentaires dont il a besoin, cette situation découle d'options politiques prises dans le passé plutôt qu'elle ne s'explique par la qualité des sols et les conditions climatiques.

¹ Sauf mention expresse, les principales sources utilisées sont les suivantes :

Central Office of Information, Agriculture in Britain, London, January 1965. - Henderson, H.C.K., Our Changing Agriculture - an inaugural lecture delivered at Birkbeck College 16th March 1966. London, o.J. - Secretary of State for the Home Department, Secretary of State for Scotland and the Minister of Agriculture, Fisheries and Food: Annual Review and Determination of Guarantees. London, lfd. Jgg. - Moore, L. u. Peters, G.H., Agriculture's Balance of Payments Contribution. in: "Westminster Bank Review", London, August 1965, S.32 ff. - Gasson, R., The Challenge to British Farming. in: "Westminster Bank Review", May 1966, S. 32 ff. - Maunder, A.H., Some Consequences of Farm Amalgamation. in: "Westminster Bank Review", London, November 1966, S. 57 ff. - Jawetz, M.B., Agriculture in the British Economy 1953 - 1963. Department of Agriculture Economics, University College of Wales, Aberystwyth 1964. - Beresford, T., The Falcon and the Falconer-thoughts on the state of agriculture. in: "National Provincial Bank Review", London, May 1966, S. 8 ff. - Peters, G.H., The "New" Agriculture Policy. in: "Westminster Bank Review", London, November 1964, S. 35 ff.

² FAO, Production Yearbook 1968, Rome 1969, S. 21 f.

Au début du siècle précédent, de hautes barrières douanières protégeaient de la concurrence extérieure l'agriculture britannique qui jouissait à de nombreux égards aussi d'aides spéciales de l'Etat. Cette situation a radicalement changé avec l'avènement du libéralisme et de la révolution industrielle qui justement en Grande-Bretagne, a d'abord été menée de la façon la plus vigoureuse et la plus rapide. En effet, afin de mieux étendre son emprise sur les marchés mondiaux des produits industriels et de développer les échanges commerciaux, le Royaume-Uni a décidé à l'époque une réduction draconienne et une large libération des importations agricoles. Cette mesure devait être un geste en faveur des principaux clients de l'industrie britannique, dont la majorité se recrutaient parmi les nations agricoles. Les prix au producteur des produits agricoles au Royaume-Uni ont alors enregistré une très forte baisse, si bien que les cultures céréalières et une partie de la production des produits animaux transformés ont été sacrifiés au profit des importations. L'agriculture britannique n'a du reste jamais pu reprendre par la suite, tout au moins pas entièrement (si l'on fait abstraction des deux guerres mondiales), la place qu'elle avait dû abandonner à ses concurrents étrangers¹. L'une des principales raisons en a été qu'en vertu des engagements contractés par le Royaume-Uni dans le cadre du Commonwealth après la dissolution de l'Empire britannique, il a toujours subsisté une relation très étroite entre le volume des importations agricoles britanniques et les débouchés ouverts aux produits industriels britanniques.

Cependant, si nous avons posé au début que la part de l'agriculture dans le produit intérieur brut est extrêmement modeste, il ne faut pas en conclure que ce secteur ne joue qu'un rôle secondaire dans l'économie nationale.

¹La production britannique n'a couvert ces dernières années qu'environ la moitié de la demande intérieure totale de denrées alimentaires (la production intérieure a fourni environ 2/3 des denrées alimentaires de zone tempérée; voir Central Office of Information, Agriculture in Britain, Londres, Janvier 1965, p. 8).

Le niveau de la production agricole du Royaume-Uni est au contraire l'une des valeurs-clés de l'économie. En effet, par le biais du volume des importations de denrées alimentaires et de matières agricoles brutes, elle influe largement sur les exportations de produits industriels et, partant, sur les résultats de la balance des paiements, de telle sorte que la production agricole émet de multiples effets tangibles sur la quasi-totalité des autres branches de l'économie britannique (par leur importance, ces effets diffèrent totalement des "incidences directes" qui émanent de l'agriculture nationale sur le reste de l'économie, telles que les achats de certains moyens de production - machines agricoles ou engrais - auprès de l'industrie, ou le départ de la main-d'oeuvre agricole vers d'autres secteurs).

De même que dans les autres pays industrialisés d'Occident, la part de l'agriculture dans le produit national brut au coût des facteurs au Royaume-Uni était de nouveau en baisse sensible depuis la deuxième guerre mondiale (tombant de 4,1 % en moyenne des années 1958-1960 à 3,2 % en moyenne des années 1966-1968; voir tableau 1). On peut notamment observer en l'occurrence les effets de la loi d'Engels (diminution de la part des dépenses alimentaires dans les dépenses totales d'un ménage pour un revenu croissant). Il y a lieu de préciser encore cette constatation en ce sens que, si le degré d'auto-alimentation a pu être quelque peu relevé de 1958 à 1968, l'accroissement induit de la part des agriculteurs résidents dans l'ensemble du marché alimentaire était loin de pouvoir compenser l'effet exercé par l'évolution de la demande de denrées alimentaires, qui s'est développée plus lentement que la demande globale (intérieure et étrangère de l'ensemble des biens et services britanniques)¹.

b. La production agricole

Sur la période 1957/59 à 1964/66², la valeur de la production globale de l'agriculture britannique (aux prix courants) est passée de

¹ La demande extérieure de produits agricoles britanniques est négligeable et peut être laissée de côté.

² Moyenne des campagnes 1958/68-1959/60 et 1966/67-1968/69 respectivement; période : juin à mai.

Tableau 1 - Contribution de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche du produit national brut au Royaume-Uni au coût des facteurs 1958-1968
(mio. £, -aux prix courants)

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Produit national brut aux coûts des facteurs	20.408	21.411	22.794	24.391	25.563	27.218	29.373	31.364	33.006	34.805	36.686
Agriculture, sylviculture et pêche	872	877	912	952	988	982	1.024	1.054	1.075	1.129	1.127
Part de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche dans le produit national brut aux prix des facteurs	4,3	4,1	4,0	3,9	3,9	3,6	3,5	3,4	3,3	3,2	3,1

Source : Central Statistical Office, Annual Abstract of Statistics, n° 106, Londres 1969, p. 277 - Calculs personnels.

1.476 mrd \pounds à 1.930 mrd \pounds , ce qui équivaut à un taux de croissance annuel moyen de 3,0 % (voir tableau 2). Ces données étant corrigées des variations des prix au producteur (qui dépendent aussi largement au Royaume-Uni des décisions gouvernementales, surtout en ce qui concerne le niveau des prix garantis), le taux de croissance annuel moyen s'établit à 2,5 %. L'écart entre ces deux taux de croissance prouve que l'agriculture britannique a connu, elle aussi, des hausses de prix considérables (surtout après 1965), mais qui sont loin d'avoir atteint l'ampleur des hausses observées dans la plupart des autres secteurs économiques.

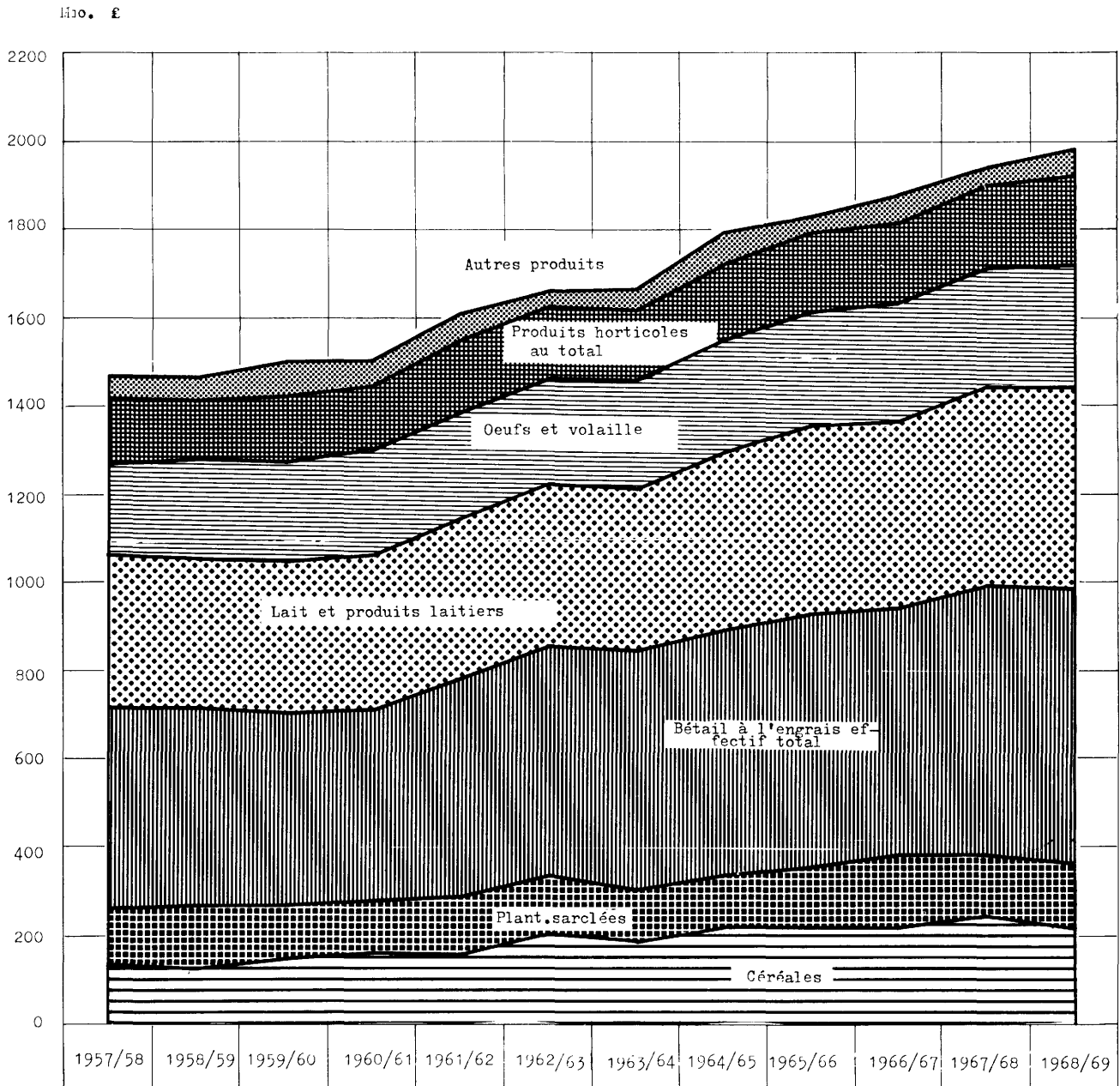
Le caractère saillant de l'agriculture britannique est la dépendance exceptionnellement grande de ses ressources globales vis-à-vis des recettes issues de la vente de produits animaux; pendant la période étudiée, la part du bétail de boucherie (y compris la volaille), des oeufs, du lait et de la laine représentait près de 70 % de la valeur totale de la production agricole (voir tableau 2 et graphique 1). Parmi les produits animaux, ce sont encore les produits de l'élevage bovin (bovins de boucherie et lait) qui sont de loin les plus importants; en moyenne des campagnes 1966/67-1968/69, cette production correspondait à plus de la moitié (55,5 %) de la valeur de production de l'ensemble des produits animaux, c'est-à-dire à plus d'un tiers (38,4 %) de la valeur de la production agricole totale. Si l'on y ajoute les produits de l'élevage ovin - surtout agneaux à l'engrais et laine - l'élevage bovin et ovin totalise 43,7 % de la production totale (moyenne 1966/67-1968/69). Ces chiffres montrent à l'évidence que l'agriculture britannique repose bien plus largement sur le secteur de l'embouche que ce n'est le cas - à de rares exceptions près (par exemple la République d'Irlande) - dans les pays européens de l'Est ou en Amérique du Nord. On notera cependant que par rapport à la production globale, la part des produits animaux a marqué un léger recul, de 69,5 % (moyenne 1957/58-1959/60) à 69,1 % (moyenne 1966/67-1968/69) alors que celle des produits végétaux est montée de 18,0 % à 19,2 % au cours des mêmes périodes. Cette évolution a été surtout déterminée par l'expansion rapide de l'engraissement en stabulation des jeunes bovins, dont l'alimentation se compose essentiellement de céréales fourragères (surtout d'orge), aux dépens de l'embouche, plus extensive, des gros bovins.

Tableau 2 - La valeur de production^a de l'agriculture britannique^b 1957/58-1968/69^c
(Mio. £)

	1957/58	1958/59	1959/60	1960/61	1961/62	1962/63	1963/64	1964/65	1965/66	1966/67	1967/68	1968/69 ¹
Valeur totale de production	1.470,0	1.462,8	1.495,7	1.501,6	1.608,2	1.662,5	1.658,8	1.785,5	1.825,8	1.869,1	1.938,1	1.982,6
Produit végétal, total	262,7	268,7	265,1	276,8	281,2	337,1	298,0	338,0	360,1	375,3	382,0	354,7
Céréales, total	135,3	127,5	150,9	159,9	155,4	200,5	182,0	210,7	221,7	218,9	239,4	215,9
blé	68,0	63,4	68,6	74,9	59,2	99,1	71,2	88,8	91,0	76,6	89,3	85,6
orge	55,6	53,2	69,2	74,4	85,6	91,7	102,4	113,4	123,3	135,6	139,9	121,4
autres	11,7	10,9	13,1	10,6	10,6	9,7	8,4	8,5	7,4	6,7	9,8	8,5
Pommes de terre	89,4	95,5	66,8	64,6	86,2	93,0	70,5	71,7	83,7	101,5	85,2	78,1
Betteraves sucrières	25,4	32,1	34,5	39,4	33,1	30,0	32,1	42,8	39,7	39,4	42,3	44,5
Autres	12,7	13,5	12,8	12,9	12,5	13,6	13,4	12,8	15,0	15,5	15,2	16,3
Produits animaux, total	1.026,6	1.025,3	1.025,2	1.041,9	1.111,7	1.141,9	1.168,7	1.216,7	1.261,5	1.270,5	1.347,0	1.385,0
Bétail à l'engrais, total	454,4	447,0	431,7	430,4	492,7	516,4	537,9	550,2	566,7	565,3	606,1	625,8
bovins et veaux	221,5	207,5	195,6	201,2	241,7	247,0	270,8	265,7	271,1	274,0	314,2	319,8
ovins et agneaux	70,9	67,5	77,8	78,9	87,1	83,8	83,6	86,4	84,9	87,8	87,6	89,5
porcins	162,0	172,0	158,3	150,3	163,9	185,6	183,6	197,7	203,4	204,2	204,2	216,5
Lait et produits laitiers	344,8	334,1	340,6	349,5	359,4	360,2	370,7	397,4	410,5	420,6	443,4	449,1
Oeufs et volaille, f	208,8	225,3	233,2	243,3	239,5	246,4	242,1	249,9	265,9	266,2	279,7	293,6
Laine	16,5	16,6	17,3	16,1	17,3	16,9	15,9	17,0	16,5	16,3	15,9	14,5
Autres	2,1	2,3	2,4	2,6	2,8	2,0	2,1	2,2	1,9	2,1	2,1	2,0
Produits horticoles, total	148,2	132,7	145,1	141,7	172,7	163,3	164,1	181,0	176,3	184,0	192,3	200,9
Diverses	24,5	24,4	31,5	35,2	31,2	31,0	30,0	33,0	23,4	24,3	31,0	29,3
Valeur de l'accroissement courant de produits végétaux et du bétail ^h	+ 8,0	+ 11,8	+ 28,9	+ 6,0	+ 5,5	- 10,8	- 2,0	+ 16,8	+ 4,5	+ 15,8	- 14,2	+ 12,8
en % de la valeur de production totale												
Valeur de production totale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Produit végétal, total	17,9	18,4	17,7	18,4	17,9	20,3	18,0	18,9	19,7	20,1	19,7	17,9
Céréales, total	9,2	8,7	10,1	10,6	9,7	12,0	11,0	11,8	12,1	11,7	12,4	10,9
blé	4,6	4,3	4,6	5,0	3,7	6,0	4,3	5,0	5,0	4,1	4,6	4,3
orge	3,9	3,6	4,6	5,0	5,3	5,5	6,4	6,3	6,8	7,3	7,2	6,1
Pommes de terre	6,1	6,5	4,5	4,3	5,4	5,6	4,2	4,0	4,6	5,4	4,4	3,9
Betteraves sucrières	1,7	2,2	2,3	2,6	2,1	1,8	1,9	2,4	2,2	2,1	2,2	2,2
Produits animaux, total	69,8	70,1	68,5	69,4	69,1	68,7	70,5	68,1	69,1	67,9	69,5	69,9
Bétail à l'engrais, total	30,9	30,6	28,8	28,6	30,6	31,0	32,4	30,8	31,0	30,2	31,3	31,6
bovins et veaux	15,1	14,2	13,1	13,4	15,0	14,8	16,3	14,9	14,8	14,7	16,2	16,1
ovins et agneaux	4,8	4,6	5,2	5,3	5,4	5,0	5,0	4,8	4,7	4,7	4,5	4,5
porcins	11,0	11,8	10,6	10,0	11,2	11,2	11,0	11,0	11,5	10,9	10,5	10,9
Lait et produits laitiers	23,5	22,8	22,8	23,3	22,3	21,7	22,3	22,3	22,5	22,5	22,9	22,7
Oeufs et volaille	14,2	15,4	15,6	16,2	14,9	14,8	14,6	14,0	14,6	14,2	14,4	14,8
Produits horticoles, total	10,1	9,1	9,7	9,4	10,7	9,8	9,9	10,1	9,7	9,8	9,9	10,1

^a Aux prix courants. - En Grande-Bretagne, toutes les exploitations agricoles de plus d'un acre son recensées; en Irlande du Nord, on relève les exploitations à partir d'un acre. - Campagnes juin-mai. - Y compris la vente des produits végétaux rachetés ensuite par l'agriculture comme fourrages industriels. - Y compris les oeufs à couver. - Volailles à l'engrais et de re-production. - Y compris les garanties versées pour l'orge, l'avoine et le méteil gardés à la ferme ainsi que les regettes résultant de la vente de semences pour l'horticulture ainsi que de la vente de bois en dehors de la sylviculture. - Évaluée au prix du marché. - Données provisoires.

Graphique 1 - La valeur de production de l'agriculture britannique
1957/58 - 1968/69



Il en résulte que l'accroissement de la part des végétaux dans la production totale brute est presque totalement due à l'expansion très vive de la production d'orge. L'offre des produits horticoles arrivant sur le marché (fruits, légumes et fleurs) représentait en moyenne de la période 1957/58-1959/60 une valeur de 142,0 mio £ qui est passée à 192,4 mio £ en moyenne de la période 1966/67-1968/69 (taux de croissance annuel moyen : 3,4 %). La production horticole s'est développée un peu plus rapidement que la production agricole brute totale, puisque sa part dans cette dernière a varié entre 9,1 % et 10,7 % pendant la période de référence. En interprétant ces chiffres, il faut considérer que les producteurs britanniques de fruits et de légumes ont pu porter leur part dans les ventes totales de fruits, légumes et fruits tropicaux de plus de 35 % (1958/60)¹ à près de 40 % (1963/65)¹ et qu'en outre, la demande totale de fruits et de légumes a augmenté beaucoup plus vite que la demande de la plupart des autres produits agricoles.

c. Ressources, emplois et revenu net de l'agriculture

Structure de l'input des facteurs

Le revenu net² de l'agriculture du Royaume-Uni (définition voir tableau 3) est passé de 357,0 mio £ (1957/59)³ à 510,8 mio £ au cours des années 1967/69³, ce qui équivaut à un taux de croissance annuel moyen de 3,6 %. Comme le nombre des exploitations agricoles était en baisse continue pendant la période de référence (13,5 % de 1957 à 1965), le revenu annuel moyen par exploitation a suivi une progression beaucoup plus forte que le revenu net de l'agriculture, en passant de 720 £ (1957/59) à un montant estimé à 1.221 £ au cours de la période 1967/69⁴, soit un taux de croissance annuel moyen de 5,4 % (revenu global : 3,6 %). Si le revenu nominal moyen par exploitant est déflaté de l'indice du coût de la vie (17 janvier 1956 = 100)⁵, on obtient pour 1957/59 une valeur de 666 £ et, pour 1967/69, une valeur de 829 £, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen du revenu à prix constants par exploitant de 2,2 % seulement (revenu nominal : 5,4 %)

¹ Années civiles.

² Aux prix courants.

³ Campagnes juin-mai.

⁴ Nous ne disposons, effectivement, de documents statistiques que jusqu'à 1965 en ce qui concerne le nombre total des exploitations au Royaume-Uni. Les valeurs données pour 1966-1969 ont été obtenues par une simple extrapolation de tendance qui a fait apparaître pour cette période une diminution annuelle de 1,5 %.

⁵ Aux prix courants.

Tableau 3 - Revenu net estimé^a de l'agriculture britannique 1957/58 - 1969/70^b

	1957/58	1958/59	1959/60	1960/61	1961/62	1962/63	1963/64	1964/65	1965/66	1966/67	1967/68	1968/69	1969/70
Revenu net total	377,0	332,5	361,5	393,5	424,5	446,0	406,5	472,5	460,5	480,5	516,5	480,5	535,5
Ressources totales ^c (y compris les paiements compensatoires "deficiency payments") Vétérinaires	1.566,0	1.574,5	1.616,0	1.655,0	1.759,5	1.812,0	1.815,5	1.933,5	1.977,5	2.008,5	2.137,5	2.152,5	2.311,0
Bétail de boucherie	264,0	268,0	265,0	277,0	288,0	335,0	299,0	338,0	360,0	375,5	382,0	358,5	403,0
Lait et produits laitiers	454,5	447,0	431,5	430,5	492,5	516,5	538,0	550,0	566,5	565,5	606,0	613,5	657,0
Oeufs et volaille	345,0	334,0	340,5	349,5	359,5	360,0	370,5	397,5	410,5	420,5	443,5	447,0	458,0
Produits horticoles	209,0	225,0	233,0	243,5	239,5	246,5	242,0	250,0	266,0	266,0	279,5	313,0	322,0
Autres produits	148,0	132,5	145,0	141,5	172,5	163,5	164,0	181,0	176,5	184,0	192,5	214,5	226,0
Subventions générales de l'Etat à la production	43,0	43,0	51,0	54,0	51,0	50,0	48,0	52,0	42,0	42,5	49,0	42,0	48,5
Valeur ajoutée des stocks à la ferme, des récoltes sur pied et des cheptels	92,5	93,5	113,5	119,0	120,5	117,5	113,5	112,5	108,0	116,5	138,5	114,5	113,5
	10,0	31,0	36,5	40,0	36,0	23,0	40,5	52,5	48,0	38,0	46,5	49,5	83,0
Dépenses totales	1.189,0	1.242,0	1.254,5	1.261,5	1.335,0	1.366,0	1.409,0	1.461,0	1.517,0	1.528,0	1.621,0	1.672,0	1.775,5
Traitements et salaires	293,0	305,0	300,5	299,5	298,0	307,0	312,5	307,0	312,5	311,0	311,5	318,0	333,5
Fermeages et intérêts	86,5	69,5	73,5	82,5	92,0	99,0	106,5	113,5	120,5	120,0	138,5	144,0	154,0
Mécanisation, au total	204,5	211,0	215,5	208,0	219,0	219,5	222,0	228,0	237,0	249,5	259,0	269,0	284,0
Amortissement des machines ^d	70,5	73,0	78,0	76,0	79,5	80,0	81,0	84,5	90,0	97,5	100,0	107,5	114,0
Combustibles et lubrifiants ^e	49,0	50,0	47,0	46,5	49,0	47,5	48,0	48,5	50,0	49,0	54,0	56,5	58,0
Fourrages ^e	327,5	359,0	355,0	354,0	381,5	404,0	401,0	444,5	477,0	441,0	481,5	489,5	524,5
Engrais ^f	102,5	100,0	118,0	111,0	120,5	108,5	120,0	122,0	120,0	132,0	144,0	149,5	150,5
Semences ^f	28,0	30,5	30,5	32,0	32,0	32,5	31,5	27,0	28,0	32,0	32,5	35,5	37,5
Bétail importé ^g	66,0	60,0	49,5	53,0	62,5	66,0	78,5	73,0	72,5	79,0	86,5	94,0	102,5
Autres dépenses	81,0	89,0	92,0	98,5	106,0	110,0	117,0	121,0	124,0	126,5	135,0	136,01	145,0

^a Revenu net aux prix courants : selon la définition du ministère de l'agriculture, le revenu net et la rémunération du travail manuel et administratif de l'exploitant et de sa femme, ainsi que de l'investissement de l'exploitant et intérêt sur le capital investi). - ^b Campagnes juin-mai. - ^c Y compris les recettes nées de la vente de céréales fourragères et d'autres plantes fourragères. - ^d Amortissements des véhicules et des autres équipements mécaniques de tous genres évalués à la valeur de remplacement. - ^e Valeur brute des aliments concentrés achetés à l'intérieur et à l'étranger par le secteur agricole. - ^f Achats de semences étrangères et marges commerciales pour les semences indigènes. - ^g Y compris les marges commerciales pour l'échange d'animaux reproducteurs de source indigène entre exploitants. - ^h Estimation.

Source : Central Statistical Office, Annual Abstract of Statistics n° 106, London 1969, S. 197, n° 103, 1966, S. 181 - Secretary of State for the Home Department; Review and Determination of Guarantees 1970. London, March 1970, S. 38.

Si l'on prend comme donnée de référence le revenu global des personnes physiques (avant l'impôt), on constate que la part échéant à l'agriculteur est tombée de 2,4 % en 1958 à 1,8 % en 1968 (voit tableau 4).

Contrairement à ce qui fut le cas en Allemagne ou aux Etats-Unis par exemple, la notion de "parité" ou "disparité de revenus de l'agriculture" n'a jamais été l'une des préoccupations majeures du débat sur la politique agricole au Royaume-Uni, de telle sorte qu'on ne trouve dans ce pays que peu de statistiques ou de calculs spécifiques en la matière. On peut cependant réunir quelques indications sur les revenus de certains types d'exploitations en Angleterre et au Pays de Galles, qui sont relevés chaque année lors d'une enquête par sondage et publiés par le ministère de l'Agriculture, de la Pêche et du Ravitaillement¹. Il en ressort que le revenu annuel par exploitation autonome² a varié ces dernières années (1964-1966) d'à peine plus de 900 livres dans les exploitations dotées d'une superficie agricole utile de 20 ha, à plus de 5.000 livres dans les exploitations disposant d'une superficie agricole utile de plus de 200 ha. C'est seulement dans la catégorie des 20 à 40 ha qu'avec 1.243 livres en moyenne (1964/66), le revenu atteint le niveau du salaire annuel de l'ouvrier industriel. Il en découle que plus des deux tiers de l'ensemble des exploitations familiales qui tirent essentiellement leur revenu de l'agriculture, ne réalisent qu'un revenu annuel à peine supérieur au revenu annuel moyen de l'ouvrier industriel. De plus, le salaire de l'ouvrier industriel est établi sur un horaire hebdomadaire d'environ 46 heures (1964-1966), alors qu'une telle somme de travail ne devrait généralement guère suffire à la gestion d'une exploitation familiale de telle sorte que l'agriculteur exploitant une superficie utile de moins de 40 ha (y compris les aides familiaux) "gagne" probablement beaucoup moins par heure de travail que l'ouvrier industriel (d'autant plus que cette évaluation ne tient pas compte du rendement financier - intérêts sur le capital investi - ni de la fonction d'entrepreneur assuré par le chef d'exploitation, alors que de telles qualifications ne sont pas exigées de l'ouvrier industriel).

¹ Ministry of Agriculture, Fisheries and Food: Farm Incomes in England and Wales. H.M.S.O., London, 1fd. Jgg.

² En principe, l'échantillon n'englobe que les exploitants dont le revenu provient exclusivement de l'agriculture et qui n'exercent pas d'activité secondaire non agricole.

Tableau 4 - Le revenu des agriculteurs et le revenu global des personnes physiques au Royaume Uni 1958 - 1968
(millions de £)

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Revenu global des personnes physiques (avant l'impôt)	18.524	19.630	21.158	22.884	24.125	25.603	27.672	30.079	32.059	33.565	36.093
dont :											
revenu global des indépendants	1.786	1.890	2.014	2.117	2.155	2.215	2.342	2.527	2.665	2.772	2.840
dont :											
agriculteurs	448	451	485	521	547	533	561	588	598	642	640
Revenu total des salariés ^a	13.470	14.107	15.174	16.407	17.307	18.191	19.703	21.261	22.741	23.615	25.267
dont :											
traitements et salaires	12.135	12.725	13.735	14.855	15.640	16.390	17.750	19.085	20.325	21.050	22.420
Part des agriculteurs dans le revenu global des personnes physiques (%)	2,4	2,3	2,3	2,3	2,3	2,1	2,0	2,0	1,9	1,9	1,8

^ay compris les cotisations de sécurité sociale des travailleurs.

Source : Central Statistics Office, Annual Abstract of Statistics no. 106, London 1969, S. 272 -
Calculs personnels.

Selon une évaluation de F.G. Sturrock¹, qui porte sur la totalité du territoire du Royaume-Uni, la moitié environ des exploitations agricoles des catégories de moins de 20 ha, et environ un tiers des exploitations de la catégorie de 20 à 40 ha, n'atteignent pas un revenu suffisant. Par "suffisant" il ne faut pas entendre une parité des revenus avec le commerce ou l'industrie, mais simplement un revenu que Sturrock juge suffisant pour permettre à l'exploitant et à sa famille de couvrir les dépenses inévitablement liées au maintien d'un niveau de vie "décent". Il est permis d'affirmer que, dans l'ensemble, au moins 30 % des agriculteurs britanniques, et sans doute davantage, doivent se contenter d'un revenu qui ne correspond pas à celui produit par une activité comparable et notamment par une activité industrielle. L'une des principales raisons qui nous ont conduit à une telle conclusion est que la seule catégorie des fermes de moins de 20 ha SAU groupait en 1965 63,4 % de l'ensemble des exploitations agricoles du Royaume-Uni.

Nous avons déjà traité plus haut de la composition des ressources de l'agriculture britannique (prédominance des recettes provenant de la vente de produits animaux et, par conséquent, importance moindre des céréales et des plantes sarclées) lors de notre analyse de la production agricole brute. Nous nous contenterons d'indiquer ci-après la place qui revient au concours financier de l'Etat et, en particulier, aux subventions directes de prix dans le cadre des ressources totales. A cet égard, on peut distinguer deux périodes :

1. Les années 1957/59-1961/62², où les grandes lignes de la politique agricole étaient encore largement déterminées par les objectifs de l'après-guerre immédiat : assurer au pays un ravitaillement satisfaisant pour les denrées essentielles. Il en est notamment résulté que les importateurs de céréales, de sucre, de viande et de produits laitiers ont pu avoir une assez grande liberté de manoeuvre et que les prix minima au producteur garantis par l'Etat n'ont d'abord été adaptés qu'avec beaucoup de réticence à l'évolution des coûts de la production agricole intérieure et à la baisse parfois très forte (due à la pression croissante de l'offre sur les marchés mondiaux) des prix de marché des produits agricoles britanniques.

¹F.G. Sturrock, A Solution for the Small Farm Problem. in: "Westminster Bank Review," London, May 1965, S. 41.

²Campagnes juin-mai pour les recettes totales, campagnes avril-mars pour toutes les catégories de subventions.

L'évolution divergente, induite de la sorte, des prix de garantie et des prix de marché des produits agricoles indigènes qui a fait s'accroître au cours de la période indiquée de 16,1 % (256 millions de £)¹ à 17,8 % (318 millions de £) la part des transferts de revenus de tous types dans les ressources globales (voir aussi tableau 13).

2. La période 1961-62/1965-67, caractérisée par une réduction des subventions directes au moyen de la révision du régime des paiements compensatoires relatifs aux principaux produits animaux et végétaux. On a simultanément tenté de protéger davantage les agriculteurs britanniques en réintroduisant un régime de restrictions à l'importation (les principales étapes sur cette nouvelle voie² ont été le contingentement des importations de beurre en 1962, de celles du bacon par le "Bacon Market Sharing Understanding" en 1964 et, la même année, l'instauration de prix minima à l'importation pour toutes les variétés de céréales). Ces mesures, et surtout l'influence de certains facteurs spécifiques (voir ci-après) ont entraîné une diminution sensible du pourcentage des subventions³ dans les ressources globales, cette part étant tombée à 11,7 % (257 millions de £) au cours de la période 1967-69.

Si le revenu net des exploitations agricoles est pris comme grandeur de référence, on constate qu'en 1957/59 et 1961/62, les subventions constituaient près des trois quarts du revenu net⁴. Cette contribution avait pu être ramenée à 50 % au début de la période 1965/67. Ces chiffres montrent à quel point le niveau des revenus agricoles britanniques reste, même aujourd'hui, tributaire des transferts de l'Etat, d'autant plus qu'il semble probable que le degré de cette dépendance tendra encore à augmenter plutôt qu'à diminuer au cours des prochaines années.

¹A l'exclusion des dépenses de fonctionnement.

²Il y a lieu d'exclure ici la période de commerce d'Etat des produits agricoles qui s'est prolongée jusqu'en 1954 et a été déterminée par la guerre mondiale.

³A l'exclusion des dépenses de fonctionnement.

⁴Voir tableau 14 pour plus de précision.

Une telle supposition nous semble plausible étant donné que la nette diminution des "deficiency payments", observés depuis 1963, était due en partie à l'influence de facteurs exceptionnels. Parmi ces derniers, il convient de citer d'abord l'augmentation des cours internationaux d'une série de produits végétaux et animaux, qui a provoqué une hausse des prix sur les marchés britanniques. Ensuite, les producteurs britanniques, et surtout les producteurs de bovins de boucherie, d'agneaux à l'engrais et de lait ont réagi au niveau de prix très bas des années 1961/62 en réduisant leur production, ce qui a encore renforcé sensiblement la poussée sur les prix émanant des marchés mondiaux. Une expansion accélérée de l'offre de jeunes bovins à l'engrais s'était à peine amorcée fin 1967, qu'elle a été en grande partie annihilée par une épidémie exceptionnellement grave de fièvre aphteuse. Toutefois, il ne s'agissait là que d'événements passagers. On observe depuis 1968 une vigoureuse expansion de la production animale au Royaume-Uni qui (parallèlement à l'offre devenue déjà plus abondante sur les marchés mondiaux aussi bien des céréales et du sucre que des produits animaux transformés) a provoqué une très forte augmentation des paiements de garantie. Pendant la campagne 1966/67, les crédits budgétaires affectés aux paiements compensatoires ont atteint, avec 108,8 millions de livres, leur niveau le plus bas depuis 1957/58. Pour la campagne 1970/71, le ministère de l'Agriculture, de la Pêche et du Ravitaillement a dû déjà prévoir de nouveau un crédit de 141,7 mio de £ pour les garanties de prix. La part des "deficiency payments" dans le revenu net global de l'agriculture britannique est passée de 47,7 % (campagne 1966/67) à 53,7 % en moyenne des campagnes 1968/69-1969/70.

La consommation des moyens de production dans l'agriculture britannique s'est profondément modifiée au cours de la période étudiée (voir tableau 3). Les dépenses en traitements et salaires ont légèrement progressé de 299,5 millions de livres (1957/59) à 321,0 millions de livres (1967/69, soit de 7,2 %). Leur part dans les dépenses totales a accusé un recul sensible en tombant de 24,4 % à 19,0 %.

Comme le salaire hebdomadaire moyen des travailleurs masculins a progressé d'environ 60 %¹ pendant la même période, l'input effectif de main-d'oeuvre salariée permanente (mesuré en heures de travail) doit également avoir baissé de quelque 60 %. Cette évolution s'est traduite concrètement par une diminution de 42 % du nombre de salariés permanents (hommes et femmes) occupés dans les exploitations britanniques, qui est tombé de 541.000 à 326.000 entre 1957/59 et 1966/69 (la main-d'oeuvre salariée occupée au cours des pointes saisonnières diminuant de 32,2 % - de 192.000 à 130.000²). Si l'on avait maintenu constant le rapport d'input travail/capital, enregistré pour la période de base 1957/59, jusqu'à 1967/69 (ce qui aurait sans nul doute impliqué un accroissement sensible de l'input d'heures de travail [main-d'oeuvre salariée]), les dépenses en salaires des exploitations se seraient, selon une estimation très prudente, gonflées d'au moins 350 à 400 millions de livres. En revanche, les investissements en machines substituées à la main-d'oeuvre salariée (tels qu'ils ressortent des amortissements établis à la valeur de remplacement, des dépenses au titre de combustibles, de lubrifiants, d'entretien et de réparation) n'ont augmenté en valeur que de 51,7 millions de livres, passant de 210,3 millions de livres (1957/59) à 270,6 millions de livres (1967/69); leur part dans les dépenses globales a légèrement baissé de 17,1 % à 16,6 %. Cette comparaison prouve que la substitution de machines à la main-d'oeuvre a permis de substantielles compressions de coûts ou, autrement dit, que l'accroissement de la productivité par heure de travail (des salariés restés dans l'agriculture, des propriétaires et des fermiers) a été essentiellement déterminé par la substitution du capital au travail.

¹Grâce à l'action assez combative des syndicats britanniques des ouvriers agricoles, le salaire hebdomadaire conventionnel des travailleurs à plein temps (y compris les paiements en nature) a accusé de 1958 à 1968 une augmentation aussi forte que celui de l'ouvrier industriel. Cette hausse n'a toutefois suffi qu'à maintenir la situation de départ où le salaire hebdomadaire d'un ouvrier agricole qualifié occupé à plein temps ne s'élevait qu'à 70 % du salaire hebdomadaire de l'ouvrier industriel moyen. Par conséquent, la disparité de revenus déjà constatée pour la majorité des petits propriétaires et fermiers existe aussi dans le cas des travailleurs salariés (mais il s'agit alors d'une règle générale, à quelques rares exceptions près).

²Voir également tableau 5

Tableau 5 - Personnes occupées dans l'agriculture et la population active totale au Royaume-Uni

1958 - 1968^a (Mio.)

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Population active totale	24,635	24,765	25,100	25,345	25,620	25,719	25,849	26,049	26,175	25,986	25,825
dont: salariés, total	22,290	22,346	22,702	22,973	23,286	23,556	23,705	23,920	24,065	23,807	23,667
dont: ensemble des travailleurs occupés dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche	0,678	0,673	0,648	0,616	0,592	0,581	0,552	0,508	0,489	0,456	0,437
dont: agriculture et horticulture	0,627	0,621	0,598	0,567	0,543	0,533	0,506	0,463	0,444	0,412	0,396
sylviculture	0,025	0,025	0,024	0,024	0,023	0,023	0,022	0,022	0,022	0,021	0,019
pêche	0,026	0,027	0,026	0,025	0,026	0,025	0,024	0,023	0,023	0,023	0,027
Personnes occupées dans l'agri- culture et l'horticulture en % du total des salariés	2,8	2,8	2,6	2,5	2,3	2,3	2,1	1,9	1,8	1,7	1,7

^aEtat en juin de l'année indiquée.

Source : Central Statistical Office, Annual Abstract of Statistics, London, 1968. Jgg. -
Calculs personnels.

Cependant, la comparaison¹ serait incomplète s'il n'était pas tenu compte de la hausse des intérêts résultant de l'input accru de capital, qui doivent être couverts par les ressources financières (il s'agit en grande partie de capital emprunté. Le rapport capital emprunté/capital propre a dû nettement évoluer au profit du capital emprunté à mesure qu'a progressé la mécanisation ou l'automatisation de la plupart des processus agricoles de l'agriculture britannique). Nous ne disposons dans ce domaine de chiffres exacts qu'à partir de la campagne 1958/59. Au cours de la période 1958/60-1967/69, le montant des intérêts payables sur le financement du parc de machines de l'agriculture britannique s'établirait par conséquent à 11,5 mio. £ seulement. Si l'on ajoute ces 11,5 mio £ aux dépenses supplémentaires de 60,3 mio £ résultant de l'utilisation de machines, on obtient un total de 71,8 mio £. Par conséquent, par rapport à la diminution des dépenses relatives au personnel salarié, qui se chiffrent à au moins 350 mio £ (voir ci-dessus), il resterait encore une économie nette très appréciable de 278 mio £ (2).

¹ Pour la première fois, le gouvernement donne une estimation officielle de la productivité du travail dans l'agriculture britannique dans la "Price Review" de 1970 (p.11). Selon ces calculs, la productivité du travail ("volume of net output per man year") a progressé à un taux annuel moyen de 5-6 % entre la campagne 1963/64 et la campagne 1969/70. Au cours de la même période, l'input global de travail a diminué à un rythme annuel moyen de 3 % (en comptant le travail fourni par l'exploitant et les aides familiaux).

² Cette comparaison n'est boiteuse que dans le sens où, en supposant que le rapport input travail/input capital ait été maintenu constant au niveau de 1957/59, la productivité par heure de travailleur salarié n'aurait augmenté que de façon négligeable (en admettant qu'elle ne soit pas restée tout à fait inchangée) et que dans ces conditions le salaire minimum aurait vraisemblablement accusé une augmentation beaucoup plus faible que celle qui a été effectivement enregistrée. Toutefois, même dans le cas où une telle hypothèse était incorporée au calcul de modèle ci-dessus, on constaterait néanmoins que la mécanisation conduit encore à une économie appréciable. Dans la "Price Review" de 1970 (p. 11), le gouvernement chiffre à 30 Mio. £ (1963/64-1969/70) le progrès annuel de la "rationalisation" imputable au relèvement de la productivité (uniquement pour les produits couverts par des paiements de garantie).

- Notons encore que la substitution du capital au travail a été tellement avantageuse du fait que les prix d'achat des machines agricoles ont en général augmenté beaucoup moins que les salaires des travailleurs et que la structure dimensionnelle relativement favorable des exploitations offrait d'assez bonnes conditions pour une mécanisation réellement justifiée du point de vue économique (dans ce domaine le Royaume-Uni disposait de possibilités beaucoup plus grandes que la Communauté économique européenne par exemple).

Les dépenses relatives aux loyers de fermage (y compris les loyers fictifs calculés pour les exploitations gérées par leur propriétaire) sont passées de 75,2 Mio. £ à 145,7 Mio. £ au cours de la période 1958/60-1967/69, leur part dans les dépenses globales montant de 6,0 % à 9,0 %. Si l'on fait abstraction des fermages fictifs, dont nous ne connaissons ni la base ni les modalités de calcul, tout semble indiquer que depuis 1964 et après une longue période de relative stabilité, les taux de fermage sont fortement montés. Le fermage est traditionnellement fixé par négociation directe entre le fermier et le propriétaire terrien et ce n'est que lorsque de telles négociations n'aboutissaient pas qu'il était fait appel à un juge arbitral officiellement désigné pour le district où se trouvait l'exploitation à affermer pour proposer aux deux parties un loyer déterminé. Après 1963 toutefois, les propriétaires terriens ont été de plus en plus nombreux à donner leurs exploitations en fermage par l'entreprise d'agents immobiliers ou d'établissements similaires, par un système d'enchères officielles notifiées au préalable à tous les agriculteurs intéressés. Il en est résulté une très vive hausse d'un grand nombre de loyers de fermage. De surcroît, la pénurie croissante de capitaux due aux mesures d'austérité dictées par les impératifs de la balance des paiements, a gonflé sensiblement la demande d'exploitations à ferme qui nécessitent un capital initial relativement modeste, aux dépens de la demande d'exploitations en propriété (achats d'exploitations)¹.

Le poste de dépenses de loin le plus important de l'agriculture du Royaume-Uni est celui des achats de fourrage (1957/59 : 28,3 % des dépenses globales, soit 347,2 Mio. £; 1967/69 : 29,5 %, soit 498,5 Mio. £.)

¹ Donell, R.A., Landlord and Tenant - Notes of a Lecture. The Law Society, London, December 1962. - Mustoe, N.E., and Wood, R.H., Agricultural Law and Tenant Right. Fifth Edition, London 1959. - "Financial Times", Londres, le 4 octobre 1968.

Cette évolution a surtout été déterminée par l'intensification de la production de produits transformés d'origine animale, qui a entraîné par ailleurs une division plus nette du travail entre les exploitations d'élevage et les exploitations à cultures céréalières ou fourragères. C'est ainsi qu'une part toujours plus grande de la production fourragère totale du pays a été commercialisée. De plus, la mécanisation de nombreuses opérations dans le secteur de la viande, du lait et des oeufs nécessite l'utilisation d'aliments spécialement préparés, produits que le secteur agricole proprement dit n'est généralement pas en mesure de fabriquer. Cela suffirait déjà à expliquer pourquoi de nombreux petits fermiers préfèrent acheter des fourrages mixtes à l'industrie des aliments pour animaux plutôt que de produire eux-mêmes. En effet, cette industrie joue un rôle consultatif de plus en plus important, surtout en ce qui concerne le calcul, spécialement effectué à l'intention des exploitations clientes, des besoins alimentaires pour les diverses méthodes d'engraissement et pour la nutrition des animaux de rapport (vaches à lait, poules pondeuses) et elle a même pris en charge dans certains cas l'écoulement des produits animaux obtenus par les fermiers à l'aide des aliments achetés.

Les dépenses relatives aux engrais sont passées de 106,8 Mio.£ en 1957/59 (8,7 % des dépenses totales) à 148,0 Mio. £ en 1967/69 (8,9 % des dépenses totales). En exploitant ces chiffres, on notera que ces dépenses ne doivent pas être supportées par le secteur agricole seul puisque l'Etat alloue de généreuses subventions au titre de l'achat d'engrais. Ces subventions, qui sont passées d'un total de 36,2 Mio. £ (1957/59) à 37,6 Mio. £ (1967/69), représentent respectivement 33,9 % (1957/59) et 22,3 % (1967/69) du coût total des engrais utilisés. C'est surtout cette mesure qui a contribué à réduire sensiblement le prix moyen des principaux engrais jusqu'en 1962 (voir tableau 6). La consommation d'engrais servant en particulier à la culture des céréales, des betteraves sucrières et des pommes de terre ainsi qu'à l'entretien des herbages, a atteint un niveau élevé dès le début des années 60.

d. Les prix au producteur et les prix des facteurs dans l'agriculture

Les prix au producteur des produits agricoles n'ont pas évolué de façon uniforme au cours de la période étudiée.

Tableau 6 - Indices des prix au producteur et des prix des moyens de production dans l'agriculture du Royaume-Uni 1957/58-1968/69^a (1954/55-1956/57 - 100)

	Schéma de pondération	1957/58	58/59	59/60	60/61	61/62	62/63	63/64	64/65	65/66	66/67	67/68	68/69
Prix au producteur au total^b	1.000	101,6	101,2	96,4	93,5	97,4	97,2	95,9	98,2	99,5	101,5	103,5	106,1
dont : végétaux au total	187	112,6	117,0	96,9	93,6	105,7	108,8	98,9	96,8	95,1	105,2	98,3	99,9
dont : blé	56	92,5	91,1	89,0	88,0	87,2	89,4	87,2	84,5	80,4	81,2	84,4	89,6
orge	41	103,7	103,9	100,2	101,2	96,8	94,4	97,2	94,9	90,5	89,6	88,9	90,9
pommes de terre (récolte princ.)	48	145,9	166,2	92,8	85,2	132,5	131,0	107,7	102,4	102,2	140,2	106,4	112,5
betteraves sucr.	22	101,7	102,8	102,2	101,5	100,2	99,9	104,8	112,0	102,8	103,9	106,2	105,0
bétail de boucherie au total	318	98,0	100,0	99,3	98,1	99,1	98,0	100,5	104,2	104,9	107,0	111,3	116,1
dont : bovins	110	106,8	107,3	106,3	106,8	113,6	113,3	115,1	120,4	122,8	125,1	131,3	141,0
vaches	26	94,1	117,6	113,8	104,7	91,1	94,3	115,8	133,9	132,5	115,2	133,6	133,9
agneaux	26	103,9	103,3	101,6	102,5	101,3	98,5	99,2	101,2	100,6	100,7	103,0	110,9
porcs à bacon	63	89,4	89,8	86,7	84,8	85,5	83,9	82,4	82,4	82,8	87,2	95,2	94,2
autres porcs charcutiers	63	89,6	87,6	89,8	90,2	90,3	88,3	86,8	87,3	87,3	93,7	98,2	101,5
Produits animaux et volaille au total	409	96,7	95,4	92,1	90,2	86,1	87,7	88,7	90,8	93,3	91,9	92,2	93,9
dont : lait	259	95,4	98,3	95,7	92,3	90,5	90,7	96,6	101,7	102,6	105,2	105,6	106,2
oeufs	110	99,7	89,1	84,2	87,0	78,6	83,0	73,5	69,6	77,7	65,7	66,8	72,0
laine	12	97,2	92,9	93,3	91,7	91,0	89,8	89,6	93,3	96,6	94,6	93,1	92,6
volaille, au total	28	97,0	94,8	89,6	83,3	73,2	77,2	74,3	74,6	72,3	70,5	67,1	66,9
Fruits et légumes au total	86	113,7	98,1	104,8	91,8	127,3	113,8	106,2	115,8	118,5	130,2	139,0	140,9
Prix des moyens de production	-												
dont : fourrages au total	100	89,8	90,3	90,8	87,2	90,0	90,6	94,3	96,3	98,1	98,1	100,1	102,7
dont : aliments auto-produits	25	88,7	91,9	89,9	84,0	91,0	85,7	90,6	93,2	93,5	94,0	93,3	96,0
aliments composés	75	90,2	89,8	91,1	88,2	89,7	92,2	95,6	97,4	99,7	99,5	102,3	104,9
engrais au total ^c	-	95,8	91,9	89,2	86,7	87,4	85,9	87,9	89,2	91,9	95,1	108,4	110,6
combustibles total	-	103,4	104,2	104,9	105,7	112,9	113,9	115,2	117,8	122,4	127,2	134,8	141,7
main-d'oeuvre ^d	-	112,9	119,6	122,7	128,2	135,0	141,1	150,3	157,1	169,6	178,7	187,2	197,9

^aCampagnes juillet-juin. ^bY compris les paiements de garantie. ^cPrix de gros après déduction de la subvention au titre des engrais. ^dSalaire hebdomadaire moyen des travailleurs masculins (permanents) à plein temps (y compris les paiements en nature comptabilisés); campagnes : avril-mars.

Source : Central Statistical Office, Annual Abstract of Statistics n° 106, London 1969, S. 198 und S 362 f. - Ministry of Agriculture, Fisheries and Food; Department of Agriculture and Fisheries for Scotland; Ministry of Agriculture, Northern Ireland : Agricultural Statistics 1965/66 - United Kingdom. London 1968, S. 43 ff. - Calculs personnels.

L'indice pondéré des prix agricoles au producteur (1954/56 = 100)¹, calculé par le ministère de l'Agriculture, de la Pêche et du Ravitaillement, a d'abord diminué de 4,8 points, descendant de 101,4 en 1957/58¹ à 96,6 en 1962/63. La principale cause en était la baisse des cours d'une série de produits végétaux et animaux importants due à une forte augmentation de l'offre intérieure et étrangère, qui a incité le gouvernement à réduire les prix de garantie, à quelques exceptions près. Les prix agricoles au producteur ont accusé une hausse vigoureuse depuis 1964 et le dit indice s'établissait en 1968 à 106,1¹, se plaçant ainsi à 9,5 points au-dessus du niveau de 1962/63 et à 4,7 points au-dessus du niveau du début de la période de référence (1957/58). Cette évolution a été déterminée jusqu'en 1966 environ par la tendance en hausse des cours agricoles mondiaux, par une diminution temporaire de l'offre intérieure d'une série de produits, et en particulier, par les efforts énergiques du gouvernement en vue de réduire les importations agricoles dans le but de redresser la balance des paiements (ces efforts se traduisant par le relèvement des prix garantis pour une série de produits).

Les prix au producteur du bétail de boucherie ont connu une évolution particulièrement favorable (de 1957 à 1968, l'indice des prix au producteur du bétail de boucherie a augmenté de 10,1 points passant de 98,0 à 116,1). Cette évolution était surtout imputable à la hausse pratiquement continue, observée pendant la période étudiée, des prix au producteur des bovins gras, dont le prix garanti a été celui qui a été relevé le plus fortement par le gouvernement, la réduction de la dépendance vis-à-vis des importations de viande bovine grâce à une vive expansion de la production étant l'un des objectifs primordiaux de la politique agricole britannique. Dans le cas des fruits et légumes également, l'évolution des prix a été exceptionnellement favorable pour les producteurs (de 1957 à 1968, l'indice a progressé de 27,2 points, passant de 113,7 à 140,5). Les principaux facteurs de cette évolution devraient avoir été le développement rapide de la demande et surtout l'amélioration appréciable de la qualité (et même du conditionnement et de la présentation des produits). Une légère tendance en baisse a été observée pour l'ensemble de la période étudiée dans le cas des prix au producteur des végétaux (à l'exclusion des produits horticoles) et des produits animaux (lait, oeufs, volaille, laine).

¹ Campagne juillet-juin; voir également tableau 6

Dans le cas des produits animaux, ceci provient avant tout de ce que les prix aux producteurs des oeufs et de la volaille de boucherie étaient fortement en baisse. L'industrialisation croissante de la production d'oeufs et de volaille à l'engrais ainsi que l'accentuation de la concurrence dont elle s'est accompagnée ont été les principales déterminantes des baisses de prix observées sur ces marchés, bien qu'il ait lieu de noter que les coûts unitaires moyens ont sensiblement diminué en raison des changements appréciables apportés aux techniques de production (et dont il a été tenu compte lors de la fixation du prix garanti des oeufs).

Nous ne disposons malheureusement pas d'un indice des prix des moyens de production englobant l'ensemble des prix des facteurs, qui puisse être comparé avec l'indice des prix au producteur. Nous devons nous borner à constater que les prix d'achat des aliments simples et composés pour les animaux n'ont que très peu augmenté entre 1957 et 1968. Le rapport de prix bétail de boucherie/aliments pour animaux a évolué d'une façon nettement favorable aux exploitants, alors que le contraire s'est produit dans le cas du rapport de prix produits animaux transformés¹/aliments pour animaux. Les rémunérations de la main-d'oeuvre salariée se sont caractérisées par une hausse exceptionnellement vive, mais en regard des majorations des salaires conventionnels s'inscrivent toutefois d'appréciables progrès de la productivité par heure/travailleurs salariés.

e. Structure dimensionnelle des exploitations

La structure de l'agriculture britannique est essentiellement caractérisée par la petite exploitation paysanne, mais de façon un peu moins nette que dans la plupart des autres pays d'Europe Occidentale. En 1955, 65,8 % de l'ensemble des exploitations disposait d'une superficie utile de moins de 20,2 ha (voir également tableau 7). Sur un total de 79.400 exploitations qui avaient été fermées ou fusionnées pour former des unités plus grandes en 1955 et 1965, 80 % étaient des "petites exploitations" de moins de 20,2 ha. Ceci semblerait indiquer que -abstraction faite de quelques spéculations spécialisées, indépendantes du sol ou à utilisation intensive du sol, telles que la production d'oeufs ou l'horticulture, - les exploitations d'une superficie agricole utile de moins de 20 ha ne réunissent pas les conditions nécessaires à la réalisation d'un revenu suffisant.

¹ Lait, oeufs, viande de volaille

Tableau 7 - La structure dimensionnelle des exploitations dans l'agriculture britannique 1955 - 1965
(1.000 exploitations)

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Ensemble des exploitations agricoles a	517,2	511,9	506,3	495,2	485,6	475,7	466,9	460,1	454,5	445,1	437,8
dont :											
0 - 2,02 ha SAU	104,3	102,0	99,8	95,6	93,3	94,9	90,8	87,4	87,6	82,6	81,0
2,02 - 6,07 ha SAU	104,9	103,9	102,4	99,4	96,5	97,6	95,1	93,3	91,9	89,1	87,3
6,07 - 20,23 ha SAU	130,9	129,6	128,2	124,8	122,3	117,7	116,0	114,0	111,4	110,4	108,0
20,23 - 40,47 ha SAU	81,3	80,7	80,3	79,2	78,4	73,2	73,1	73,2	71,9	71,6	70,4
40,47 - 60,70 ha SAU	39,2	38,9	38,7	38,5	37,6	35,8	35,4	35,3	34,8	34,4	34,0
60,70 - 121,40 ha SAU	41,0	41,0	40,9	41,2	40,7	39,8	39,5	39,5	39,3	39,2	38,8
121,40 ha SAU et plus	15,7	15,8	16,0	16,6	16,8	16,6	16,9	17,3	17,6	18,0	18,4
	en % du total des exploitations agricoles										
0 - 2,02 ha SAU	20,2	19,9	19,7	19,3	19,2	20,0	19,4	19,0	19,3	18,6	18,5
2,02 - 6,07 ha SAU	20,3	20,3	20,2	20,1	19,9	20,5	20,4	20,3	20,2	20,2	19,9
6,07 - 20,23 ha SAU	25,3	25,3	25,3	25,2	25,2	24,7	24,8	24,8	24,5	24,8	24,7
20,23 - 40,47 ha SAU	15,7	15,8	15,9	16,0	16,1	15,4	15,7	15,9	15,8	16,1	16,1
40,47 - 60,70 ha SAU	7,6	7,6	7,6	7,8	7,7	7,5	7,6	7,7	7,7	7,7	7,8
60,70 - 121,40 ha SAU	7,9	8,0	8,1	8,3	8,4	8,4	8,5	8,6	8,6	8,8	8,9
121,40 ha SAU et plus	3,0	3,1	3,2	3,4	3,5	3,5	3,6	3,8	3,9	4,0	4,2

a Cette statistique ne comprend pas les exploitations d'Angleterre, du Pays de Galles et d'Ecosse qui ne disposent que de pacages. Ces exploitations ont cependant été comptées de 1955 en 1959 en Irlande du Nord, mais sont exclus des chiffres pour 1960 à 1964.

Source : Ministry of Agriculture, Fisheries and Food; Department of Agriculture and Fisheries for Scotland; Ministry of Agriculture, Northern Ireland; Agricultural Statistics - United Kingdom 1965/66, London 1968, S. 27 - Calculs personnels.

Il semblerait qu'au Royaume-Uni le seul critique dimensionnel pour les exploitations produisant un revenu satisfaisant se situe entre 20 et 60 ha pour les divers modes de faire-valoir; en effet, la proportion des exploitations de cette classe de grandeur est restée inchangée à 23-24 % de 1955 à 1965. En revanche, le pourcentage des exploitations de plus de 60 ha a nettement augmenté, passant de 10,9 % en 1955 à 13,1 % en 1965. Par conséquent, le mouvement de concentration de l'agriculture britannique mis en évidence par ces chiffres s'est déroulé avec la même lenteur que dans la plupart des pays de l'Europe Occidentale, bien que la proportion exceptionnellement élevée des terres à ferme dans la superficie agricole utile totale créait en soi des conditions particulièrement propices à cet égard (on estime qu'à l'heure actuelle, environ 50 % des exploitations britanniques sont gérées par des fermiers et l'autre moitié, par leurs propriétaires).

Il ne faut toutefois pas non plus oublier qu'à l'heure actuelle plus des 2/3 de la superficie agricole utile du Royaume-Uni sont occupés par des exploitations de plus de 60 ha, ce qui tient presque uniquement au fait que la concentration initiale de la propriété foncière entre les mains de quelques propriétaires seulement (surtout la Couronne et les "landlords"), a empêché que le morcellement des terres arables et des herbages prenne l'ampleur que la plupart des pays d'Europe continentale ont encore connue au début de ce siècle. La très lourde fiscalité sur les successions a toutefois aussi conduit en Grande-Bretagne au rapetissement et au fractionnement de nombreuses grandes propriétés. Cependant, il s'agissait en général de propriétés de dimensions telles que, même amputées, leur surface arable et leurs herbages auraient encore pu abriter une ou plusieurs exploitations viables, même d'après les critères actuels (et c'est du reste ce qui s'est le plus souvent produit par des locations à ferme).

Dans ce contexte, les résultats d'une enquête menée en 1965 à la demande expresse du gouvernement et portant sur l'ensemble des exploitations agricoles du Royaume-Uni fournit des données particulièrement significatives¹.

¹ Secretary of State for the Home Department, Secretary of State for Scotland and the Minister of Agriculture, Fisheries and Food: Annual Review and Determination of Guarantees. London 1966, S. 8.

Au moment de l'enquête (milieu de 1965), on dénombrait en Grande-Bretagne et en Irlande du Nord environ 450.000 exploitations dont une bonne moitié toutefois étaient des fermes "d'amateurs" ou des fermes exploitées à temps partiel, de très petites dimensions, qui ne représentent pour leur propriétaire qu'une source de revenus secondaire (le nombre des exploitations affermées dans cette catégorie étant extrêmement réduit). Les 220.000 autres exploitations sont des établissements gérés à titre d'activité principale (fulltime farms; autrement dit, le propriétaire ou le fermier tire la totalité de ses revenus de l'agriculture). Dans cette catégorie, 50 % des exploitations (112.000) peuvent être classées comme "petites exploitations" avec un besoin moyen en "standard man-days" (smd)¹ allant jusqu'à 600 jours/homme standard. Cependant, ces 112.000 petites exploitations fournissent à peine 1/4 de la valeur de la production agricole totale. En revanche, les 42.000 grandes exploitations (19 % du nombre total d'exploitations gérées à titre principal), dont le besoin moyen en smd se chiffre à 1.200 et au-delà, prennent à leur compte 50 % de la valeur de la production agricole brute. F.G. Sturrock note à ce propos : "... par conséquent, le problème de nos petites exploitations est moins grave et plus facile à résoudre que celui que connaît l'Allemagne ou les autres pays européens"². Comme les exploitations gérées à titre principal au Royaume-Uni se classent pour 50 % parmi les petites exploitations dont le revenu est très souvent peu satisfaisant, il serait permis de mettre en doute le bien-fondé de l'affirmation de Sturrock. Toutefois, si pour une raison quelconque, Sturrock avait voulu mesurer la gravité du problème des petites exploitations en se fondant uniquement sur leur part dans la production brute ou encore dans la superficie agricole utile, cette affirmation peut être approuvée sans réserve (en effet, plus des 2/3 des superficies arables et des herbages sont déjà en possession de moyennes et grandes exploitations rentables). C'est dans une structure agricole relativement favorable que réside sans doute le principal atout de l'agriculture britannique par rapport aux agricultures de la plupart des pays continentaux d'Europe (et en particulier ceux de la Communauté économique européenne).

¹ 1smd correspond plus ou moins au travail qu'un travailleur agricole qualifié occupé à plein temps est capable de fournir pendant une journée de 8 heures.

² F.G. Sturrock, O.P.C.I.T. page 40

Nous ne voudrions pas conclure cette étude des structures agricoles au Royaume-Uni sans faire brièvement état de l'ampleur et du rythme de la concentration qui se produit dans les divers secteurs (les données ci-après concernent uniquement l'Angleterre et le Pays de Galles, mais la plupart sont aussi valables pour l'Ecosse et l'Irlande du Nord). C'est dans le secteur des poulets à l'engrais et des oeufs que la concentration a été la plus rapide et la plus radicale. En 1960, la proportion des éleveurs possédant au moins 200.000 poulets à l'engrais (1.000 pondeuses), représentait 42 % (25 %) de l'ensemble des éleveurs de poules ou de pondeuses. En juin 1965, 71 % de l'ensemble des éleveurs disposaient d'au moins 20.000 animaux et 62 % de l'ensemble des producteurs d'oeufs, d'au moins 1.000 pondeuses. Autrement dit, la production de poulets à l'engrais et d'oeufs au Royaume-Uni était déjà au deux tiers industrialisés dès le milieu de 1965. Par ailleurs, une concentration relativement forte a pu être observée de 1960 à 1965 dans le secteur céréalier et dans celui des porcs charcutiers. La proportion des exploitations à spéculations végétales dont les emblavures en blé (ou en orge) couvraient 40 ha ou plus dans le nombre total d'exploitations cultivant le blé ou l'orge, est passée de 26 % à 42 % pour le blé et de 41 % à 50 % pour l'orge. Les éleveurs de porcins possédant au moins 50 truies reproductrices représentaient en 1960 16 %, et en 1965 déjà 1/4 de l'ensemble des engraisseurs de porcins. L'élevage de vaches laitières au Royaume-Uni est encore très largement pratiqué par les petites et moyennes exploitations, ce qui explique probablement que l'étoffement du troupeau moyen de vaches laitières par exploitation n'ait progressé qu'assez lentement. En juin 1960, 21 % seulement des producteurs laitiers possédaient plus de 50 vaches laitières alors qu'en juin 1965, ce chiffre était de 30 %. (Par comparaison avec la Communauté économique européenne, l'élevage de vaches laitières est cependant beaucoup plus fortement concentré en Grande-Bretagne). C'est dans le secteur de l'élevage bovin et ovin que la concentration a été la plus lente (vers le milieu de 1960, les exploitations avec 50 vaches de race viande ou plus représentaient 15 % de l'ensemble des exploitations pratiquant l'élevage de vaches à viande; en juin 1965, ce taux était de 19 %. 16 % des exploitations possédaient au moins 500 brebis reproductrices en juin 1960 alors qu'en juin 1965, ce taux était de 21 % de l'ensemble des éleveurs d'ovins, les engraisseurs n'étant pas comptés). Une des principales raisons en est certainement que l'élevage des vaches à viande et des brebis reproductrices se pratique essentiellement dans les exploitations montagnardes du nord et de l'ouest qui sont

particulièrement défavorisées du point de vue du climat et de la structure des sols. Ces exploitations éprouvent les plus grandes difficultés à augmenter leur cheptel sans étendre sensiblement leurs superficies.

f. L'utilisation des terres

La superficie agricole utilisée est tombée de 19,96 millions d'hectares, soit 88,5 % de la superficie totale du Royaume-Uni en 1958 à 19,41 millions d'hectares soit 87,2 % de la superficie du pays en 1968 (voir tableau 8). De 1958 à 1968, 550.000 hectares ont par conséquent été affectés à d'autres usages. Le secteur forestier a étendu sa superficie de plus de 192.000 ha de terres agricoles marginales entre 1958 à 1968. Le gouvernement encourage par des aides très généreuses le reboisement des terres agricoles à faible rendement dans le but de relever le degré d'auto-alimentation extrêmement bas en bois d'oeuvre. La "Forestry Commission" verse à chaque propriétaire foncier, qu'il s'agisse d'un agriculteur, d'un "landlord" ou d'une personne appartenant à une autre profession, une subvention de 22 £ 12 sh pour chaque acre supplémentaire planté d'arbres destinés à la production commerciale du bois. En plus de cette subvention unique, le propriétaire foncier disposé à reboiser ses terres touche une indemnité annuelle au titre des coûts d'entretien des terrains boisés, qui se chiffre à 20 sh 3 d par acre pour les 100 premiers acres (100-200 acres : 13 sh 9 d; plus de 200 acres : 8 sh 9 d)¹. Les 350.000 hectares restants ont été en grande partie affectés à la construction de logements ou aménagés en terrains industriels. Contrairement à ce qui est le cas pour les sols reboisés, il s'agissait le plus souvent de terres de bonne ou d'excellente qualité qui représentaient pour l'agriculture britannique une perte très sensible de superficie utile au niveau régional (dans le voisinage des grands pôles industriels). La superficie agricole utile totale se décompose en quatre grandes catégories de terres :

1. Les "rough grazings" (pacages) qui représentaient en 1958 7,42 Millions d'hectares (37,2 % de la superficie agricole utile) de 1958 à 1968, la superficie des terres enregistrées comme pacages est tombée à 7,11 millions d'hectares (36,7 % de la superficie agricole utile).

¹ Pour plus de détails voir : National Provincial Bank : Government Financial Assistance to Farmers. in: National Provincial Bank Review", London May 1967, S. 21.

Tableau 8 - Les superficies arables et forestières utiles au Royaume-Uni 1958-1969^a
(1.000 ha)

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Superficies arables et forestières utiles totales	21.627	21.588	21.593	21.476	21.477	21.464	21.449	21.425	21.416	21.392	21.271	.
Superficie forestière utile (au 30.9.)	1.666	1.681	1.700	1.719	1.738	1.756	1.776	1.802	1.829	1.849	1.857	.
Superficie agricole utile	19.961	19.907	19.893	19.757	19.739	19.708	19.673	19.623	19.587	19.543	19.414	19.368
Pacages ("rough grazings")	7.416	7.413	7.405	7.358	7.334	7.307	7.255	7.215	7.170	7.138	7.097	7.109
Prairies permanentes	5.457	5.306	5.184	5.133	5.081	5.031	4.980	4.912	4.937	4.989	4.935	4.997
Prairies temporaires ^b	2.531	2.737	2.746	2.834	2.812	2.809	2.761	2.638	2.522	2.401	2.377	2.322
Terres de labour, c,d	4.557	4.450	4.558	4.432	4.513	4.561	4.678	4.858	4.958	5.014	5.005	4.940
Céréales, total	3.030	2.941	3.105	3.058	3.199	3.260	3.425	3.656	3.787	3.821	3.811	3.695
blé	894	781	851	739	913	780	893	1.026	906	933	978	833
orge	1.115	1.238	1.365	1.549	1.613	1.907	2.036	2.183	2.481	2.439	2.401	2.413
avoine	897	822	799	701	615	524	455	410	367	410	382	382
Pommes de terre	332	330	335	284	298	311	315	300	271	287	280	248
Betteraves sucrières	178	176	176	173	172	171	179	184	180	185	188	185
Plantes fourragères, total ^d	564	522	524	490	465	417	386	363	332	328	333	323
Cultures fruitières	120	118	116	112	110	108	101	99	96	92	89	84
Légumes, toutes variétés	172	162	168	147	155	160	153	150	149	166	179	192
Jachères	103	148	78	123	72	91	81	68	106	93	81	168
Divers	57	52	57	46	42	43	37	38	36	43	45	45
en % de la superficie totale												
Superficie agricole et forestière utile	88,5	88,5	88,5	88,0	88,0	88,0	87,9	87,8	87,8	87,7	87,2	.
Superficie agricole utile	79,4	81,6	81,5	81,0	80,9	80,8	80,6	80,4	80,3	80,1	79,6	79,4
en % de la superficie agricole utile totale												
Pacages ("rough grazings")	37,2	37,2	37,2	37,2	37,2	37,1	36,9	36,8	36,6	36,5	36,6	36,7
Prairies permanentes	27,3	26,7	26,1	26,0	25,7	25,5	25,3	25,0	25,2	25,5	25,4	25,8
Prairies temporaires	12,7	13,7	13,8	14,3	14,2	14,3	14,0	13,4	12,9	12,3	12,2	12,0
Terres de labour ^{c,d}	22,8	22,4	22,9	22,4	22,9	23,1	23,8	24,8	25,3	25,7	25,8	25,5
en % de la superficie totale des terres de labour, c,d												
Céréales, total	66,5	66,1	68,1	69,0	70,9	71,5	73,2	75,3	76,4	76,2	76,1	74,8
blé	19,6	17,5	18,7	16,7	20,2	17,1	19,1	21,1	18,3	18,6	19,5	16,9
orge	24,5	27,8	29,9	34,9	35,8	41,8	43,5	44,9	50,0	48,6	48,0	48,8
avoine	19,7	18,5	17,5	15,8	13,6	11,5	9,7	8,4	7,4	8,2	7,6	7,7
Pommes de terre	7,3	7,4	7,4	6,4	6,6	6,8	6,7	6,2	5,5	5,7	5,6	5,0
Betteraves sucrières	3,9	3,9	3,9	3,9	3,8	3,8	3,8	3,8	3,6	3,7	3,8	3,7
Plantes fourragères, total ^d	12,4 ^b	11,7	11,5	11,0	10,3	9,1	8,3	7,5	6,7	6,5	6,6	6,5
a Situation en juin de l'année civile indiquée. - Y compris la luzerne à partir de 1968. - Y compris les vergers. - Y compris la luzerne jusqu'à 1967.												

Source : Central Statistical Office, Annual Abstract of Statistics n° 106, London 1969, S. 189 ff. - Central Statistical Office, "Monthly Digest of Statistics n° 290". February 1970, S. 32. - Calculs personnels.

La majeure partie des 310.000 hectares de pacages ainsi "libérés" devraient avoir été reboisés. De toutes les terres agricoles utilisées au Royaume-Uni, les pacages sont les moins rentables. La plupart sont situés dans l'Ouest et dans le Nord de la Grande-Bretagne et se composent essentiellement des prairies d'embouche extensive au Pays de Galles et surtout en Ecosse; ils sont généralement placés à flanc de coteau ou de montagnes à pente douce, sont plantés d'arbres isolés, de buissons et de bruyère et sont souvent très marécageux du fait des infiltrations d'eau de montagne dues à une forte pluviosité et formant des nappes souterraines. La végétation se compose exclusivement d'une flore naturelle dont la valeur nutritive est assez faible. Les pacages servent avant tout à la pâture des moutons et de quelques races de bovins de boucherie particulièrement résistantes ("hill-cattle"), dont la nutrition doit en général être largement complétée. De nombreux pacages sont également affectés à l'extraction de tourbe servant de combustible ou d'engrais. La mise en culture des pacages est en général tout à fait impossible (sous-sol rocheux couvert d'une mince couche de humus) ou bien elle nécessite une somme de travail hors de proportion avec leur rendement. Notons encore que sur la superficie totale des pacages, environ 600.000 hectares (plus de 8 % de la superficie totale des pacages) sont représentés par les "deer forests" d'Ecosse. Il s'agit essentiellement de fagnes et de régions similaires qui s'apparentent à la lande et qui ne sont souvent que faiblement et irrégulièrement boisées et n'offrent guère de possibilités d'exploitation forestière. Ainsi que leur nom l'indique, ces "deer forests" sont avant tout des réserves de cerfs, de chevreuils et de certaines races d'oiseaux sauvages. Le propriétaire qui loue à ferme des chasses dans ces domaines, peut en tirer le plus souvent des bénéfices nets assez appréciables qui dépassent encore le rendement des terres de labour de la meilleure qualité.

2. Les pâturages permanents qui occupaient en 1958 une superficie de 5,46 mio. ha (27,3 % de la superficie agricole utile totale) étaient tombés en 1969 à 5,00 millions d'hectares, soit 25,8 % de la superficie agricole totale. Selon le droit encore appliqué de nos jours, le "landlord" jouit en Angleterre d'un droit de propriété incontesté sur les

prairies permanentes comme telles. Alors que les autres terres sont généralement laissées par le propriétaire foncier à la libre disposition du fermier, les prairies permanentes - dans la mesure où les dispositions de la loi sont respectées - sont exclusivement affermées comme pâturages. En pareil cas, le labourage des prairies permanentes par le fermier peut donner lieu à de lourdes amendes conventionnelles. Dans la pratique, nombreux "landlords", sinon la plupart, laissent aux fermiers la libre disposition des prairies permanentes louées à ferme et renoncent aux amendes conventionnelles. On notera que même des terres de bonne qualité peuvent avoir perdu une grande partie de leur fertilité après avoir servi un certain temps de prairie permanente. Par conséquent, le labourage occasionnel de ces terres et la culture de plantes fourragères ou de céréales peuvent en augmenter considérablement la fertilité. De plus, en raison d'autres facteurs liés à l'évolution du marché, le fermier peut juger avantageux d'utiliser les prairies permanentes autrement que comme simples pâturages. Le propriétaire foncier, qui est évidemment le premier intéressé à un loyer de fermage aussi élevé que possible, ne devrait donc généralement pas s'opposer à ce que le fermier labore les prairies s'il le souhaite, tout au moins lorsqu'un tel travail améliore le rendement général de la ferme. C'est sans doute ce qui explique la diminution de la superficie des prairies permanentes¹ (on notera cependant qu'en Ecosse, le fermier n'est pas soumis à de telles restrictions et que les facteurs institutionnels n'y ont donc pas déterminé l'exploitation des herbages). La légère diminution de la superficie des prairies permanentes a été très largement compensée par l'augmentation des rendements à l'ha (pour plus de détails voir tableaux 32 et 33), surtout grâce à l'utilisation croissante d'engrais chimiques.

¹ Le labourage de prairies ayant au moins 12 années d'existence est encouragé par le gouvernement à l'aide d'une subvention de 12 £/acre essentiellement destinée à compenser le coût très lourd de la conversion de l'ancienne prairie en terre de labour (partie II du "Ploughing Grant Scheme").

3. Afin de se ménager une marge de manoeuvre plus grande pour déterminer les effectifs de leur cheptel, de nombreux fermiers ont entrepris d'utiliser les terres de labour affermées comme herbages temporaires. Il est vrai que les "leys" (herbages temporaires) remplissaient dans de nombreuses fermes un rôle important comme élément de l'assolement en venant s'insérer entre les cultures de céréales et de plantes sarclées. Durant la première dizaine d'années qui ont suivi la seconde guerre mondiale, le "ley farming" était en outre considéré comme le principal moyen d'accroître le degré d'auto-alimentation en viande bovine et de réduire simultanément la dépendance vis-à-vis des importations de céréales fourragères. Conformément à la section I du "Ploughing Grant Scheme", l'insertion de "leys" pour une durée d'au moins trois ans dans l'assolement a été tout d'abord vigoureusement encouragée à l'aide de subventions variables par acre. A la suite de ces mesures, la superficie des "leys" s'est nettement étendue et a atteint son niveau record en 1961 avec 2,83 mio. ha (14,3 % de la superficie agricole utile totale). Par la suite, l'utilité de cette subvention a été remise en question du fait qu'un nombre toujours croissant de fermiers a abandonné l'engraissement d'embouche pour l'engraissement intensif en stabulation. Le montant des aides a par conséquent été sensiblement réduit; elles ont été définitivement supprimées par le gouvernement travailliste en 1967. En 1968, les herbages temporaires avaient diminué de 15 % et ne couvraient plus que 2,38 mio. ha (12,2 % de la superficie agricole utile), pour avoir été remplacés par des cultures d'orge. Sur l'ensemble de la période étudiée, la production totale de foin provenant des herbages temporaires a nettement augmenté en raison de la progression des rendements à l'hectare; le rendement des "leys" dépassait en général d'environ 20 % celui des herbages permanents (voir tableaux 32 et 33).

Si l'on fait le total des pacages et des deux types d'herbages, on constate qu'environ les trois quarts de la superficie agricole utile totale du Royaume-Uni servent d'herbages (rappelons que les recettes provenant de la vente des produits de l'élevage bovin et ovin représentent près de la moitié des ressources totales de l'agriculture britannique).

4. Pour des raisons climatiques et pédologiques (les débouchés offerts par les grands pôles industriels n'ayant pratiquement pas joué¹), les cultures végétales du Royaume-Uni sont concentrées dans l'est et le sud de l'Angleterre et dans certaines régions (bassins fluviaux) de la côte est de l'Ecosse. En Irlande du Nord également, et d'ailleurs pour les mêmes raisons, on observe une forte différence d'intensité entre les cultures végétales de l'est et celles de l'ouest. La superficie totale des terres labourées ("tillage") s'est d'abord accrue de 4,56 mio. d'ha (1958) à 5,01 mio. d'ha en 1967, soit de 11 %; la proportion de ces superficies dans la surface agricole utile totale est passée de 22,8 % à 25,7 %. L'extension des surfaces labourées est exclusivement imputable à l'expansion des cultures d'orge dans presque toutes les parties du Royaume-Uni (et en particulier dans les comtés du centre-est de l'Angleterre). De 1958 à 1967, la superficie des emblavures d'orge a augmenté au total de 1,33 mio. d'ha, soit de 120 % donc 45 % (0,60 mio. d'ha) ont été prélevés sur les pâturages (prairies permanentes et "leys"), les autres 0,73 mio. d'ha étant obtenus en réduisant de façon sensible les superficies d'avoine et de plantes sarclées fourragères (et en partie aussi celles des pommes de terre de table). Depuis 1968, les cultures d'orge n'ont plus été développées et la superficie labourée totale a de nouveau légèrement diminué (1969 : 4,54 mio. d'ha, soit 25,5 % de la superficie agricole utile). Par moment, il est encore impossible de se rendre compte s'il faut y voir l'effet de facteurs à court terme ou de facteurs à long terme. Qu'il suffise de noter que la récolte céréalière de 1968 a été exceptionnellement mauvaise (les conditions météorologiques étaient déjà très défavorables au moment des semailles) et que la réduction des emblavures en 1968 et aussi en 1969 peut être considérée comme provoquée en partie par ce phénomène.

¹Seule l'horticulture fait exception.

g. La sylviculture

Comparée à l'agriculture ou à l'horticulture, la sylviculture occupe une place très modeste au Royaume-Uni; la superficie forestière utilisée (futaies et taillis) représentait en 1968 7,6 %¹ de la superficie totale. En moyenne des années 1966/68, le besoin en bois de la Grande-Bretagne a dû être couvert à 85,8 % par des importations². A cela s'ajoute que les essences offertes par le secteur forestier indigène se rangent dans les catégories de qualité inférieure (c'est ainsi qu'au cours de la période 1966/68 66,5 % du bois produit au Royaume-Uni a été utilisé comme bois de mine). Le degré d'auto-alimentation en bois de mine était de 71 % au cours de la même période. Pour les autres variétés (utilisations), le degré d'auto-alimentation était nettement inférieur à celui du bois de mine, la dépendance vis-à-vis des importations de bois dur étant de 24 % pour la période 1966/68 et pour le bois tendre et le bois de placage, de 3 % dans chaque cas. Nous avons déjà traité ailleurs (voir 1 f.) des efforts faits par la "Forestry Commission" pour relever le taux d'auto-alimentation en bois d'oeuvre de toutes catégories, notamment par le reboisement des terres agricoles à rendement marginal.

h. La pêche

Les effectifs de la flotte de pêche britannique³ n'ont pratiquement pas changé entre 1958 et 1965, restant à un peu moins de 8.000 unités. La capacité de capture moyenne par unité devrait cependant s'être beaucoup développée par suite de la modernisation de la flotte de pêche, de telle sorte que la capacité totale de la flotte britannique devrait avoir progressé d'autant. Cela ressort notamment de ce qu'en Angleterre et au Pays de Galles, par exemple, la proportion des chalutiers à moteur de 12 m et plus dans le nombre total des unités de pêche est montée de 7,1 % seulement en 1958 à 11,6 % en 1965. En Ecosse, la proportion des chalutiers à moteur de toutes catégories dans la flotte de pêche est même passée de 1,4 % à 10,8 % au cours de la même période.

¹ Bois dur et bois tendre; bois de placage et bois de mine, converti en pieds cubes

² Sources : Central Statistical Office, Annual Abstract of Statistics, n° 106, London 1969, S. 170.

³ Ces données et les données suivantes sur la pêche britannique ne comprennent pas l'Irlande du Nord.

Le poids de la pêche totale débarquée (y compris les moules et les crabes) est passé de 850.000 t (1958/61) à 915.000 t (1965/68) soit de 7,6 %. Surtout en raison de changements dans la composition des captures (accroissement de la proportion des moules et de crabes de haute valeur dans les débarquements totaux) et aussi par suite des hausses de prix sur les marchés intérieurs du poisson (la valeur moyenne par lgt de cabillauds est passée, entre 1958/61 et 1965/68, de 64,1 £ à 75,1 £, ce qui représente une augmentation de 17,2 %; le cours moyen de l'églefin est monté de 71,1 £ à 74,5 £, soit une progression de 5,3 %; le cours moyen des plies est monté de 131,6 £ à 139,7 £, soit une progression de 6,2 %; le cours moyen du crabe est monté de 73,7 £ à 92,2 £, soit une progression de 25,1 %), la valeur globale des débarquements britanniques s'est accrue beaucoup plus rapidement que leur poids au cours de la même période puisqu'elle est passée de 52,1 Mio. de £ à 61,1 Mio. de £, ce qui équivaut à une augmentation de 17,3 %. Au cours des années 1965/68, le cabillaud est de très loin la principale sorte de poisson capturée par la flotte britannique. Pendant cette période, il représentait 41,2 % (25,2 Mio. de £) de la valeur des débarquements totaux, avant l'églefin, avec 10,8 Mio. de £ (17,7 %), la plie avec 5,7 Mio. de £ (9,3 %) et les moules, homards et crabes avec 3,7 Mio. de £ (6,1 %). Par rapport à l'agriculture, la pêche britannique occupe une place relativement modeste. En effet, la valeur globale des débarquements de la pêche ne représentait ces dernières années (1965/68) qu'environ 3 % de la valeur de la production agricole brute¹. La proportion du poisson débarqué par les bâtiments britanniques (y compris la chair de moules et de crabes) dans la consommation totale de poisson² (en valeur) du Royaume-Uni se chiffrait à 52,1 % en 1958/61 et était tombée à 47,1 % au cours de la période 1965/68. La consommation de poisson frais, de poisson fumé et de conserves de poisson par habitant a légèrement diminué de 7,77 kg (1958/61) à 7,44 kg (1965/68); par conséquent, le niveau de la consommation de poisson au Royaume-Uni est relativement élevé lorsqu'on établit une comparaison internationale. En Europe occidentale, quelques pays de la Méditerranée (tel que le Portugal) et certains pays scandinaves (Norvège, Danemark) consomment davantage de poisson par an et par habitant.

¹ Il convient toutefois de noter que la production agricole brute concerne l'ensemble du territoire du Royaume-Uni (alors que la pêche n'est calculée que pour la Grande-Bretagne).

² Y compris les conserves de poisson de tous genres.

i. Le commerce extérieur des produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche

Le Royaume-Uni n'a pu couvrir environ que pour moitié ses besoins en denrées alimentaires par sa propre production au cours de la période de référence. Si l'on excepte les produits purement tropicaux et que l'on prend comme grandeur globale la consommation de denrées alimentaires produites en zone tempérée, le degré d'auto-alimentation s'établit entre 65 et 70 %. Pour les matières de base industrielle d'origine agricole, forestière, ou piscicole (telles que le bois, les huiles animales et végétales, les peaux, la caséine etc.) le déficit est même chiffré à 75-80 %. Le Royaume-Uni est aujourd'hui le plus gros client sur les marchés mondiaux du thé, du beurre, du Cheddar, du Bacon, du saindoux, des conserves de viande de boeuf, de la viande de mouton et de la viande d'agneau. Le Royaume-Uni se range parmi les principaux importateurs mondiaux de blé, de maïs, de mélasse et de cacao, de viande de boeuf¹, de tourteaux, de caséine, de laine brute, de bois et de diverses variétés de fruits et de légumes (surtout pommes, prunes, tomates, agrumes et pommes de terre hâtives). Jusque vers la fin des années 50, les importations des produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche représentaient encore avec environ deux Mrds de £ par an la moitié des importations totales de marchandises (voir également tableau 9). Par la suite, les importations de ces produits ont progressé beaucoup plus lentement que l'ensemble des importations de marchandises, si bien qu'en 1967/69, les denrées alimentaires et les matières de base d'origine agricole et forestière ne constituaient plus que 32,0 % des achats britanniques de marchandises à l'étranger. Cette évolution a été déterminée par 3 facteurs :

1. Les mesures prises par le gouvernement dans le but de relever le degré d'auto-alimentation pour certains produits végétaux et animaux importants ont eu certains résultats (promotion de la production indigène surtout à l'aide de généreux paiements compensatoires; limitation des importations de beurre et de bacon depuis 1962 et 1964 respectivement).

¹ viande fraîche, réfrigérée et congelée.

Tableau 2 - Commerce extérieur des produits agricoles, forestiers et piscicoles; commerce extérieur total de marchandises du Royaume-Uni 1958 - 1969

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Exportations totales de marchandises (fob) ^a dont:	3.391	3.554	3.789	3.955	4.062	4.365	4.565	4.901	5.241	5.214	6.402	7.298
Exportations de produits agricoles, forestiers et piscicoles ^a	279	280	286	298	309	354	376	392	425	413	511	535
Exportations de produits agricoles, forestiers et piscicoles en % des exportations de marchandises	8,2	7,9	7,5	7,5	7,6	8,1	8,2	8,0	8,1	7,9	8,0	7,3
Importations totales de marchandises (caf) dont:	3.834	4.087	4.655	4.546	4.628	4.983	5.696	5.751	5.947	6.434	7.890	8.315
Importations de produits agricoles, forestiers et piscicoles	1.989	2.037	2.089	1.995	2.049	2.201	2.308	2.267	2.240	2.247	2.459	2.490
Importations de produits agricoles, forestiers et piscicoles en % des importations totales de marchandises	51,9	49,8	44,9	43,9	44,3	44,2	40,5	39,4	37,7	34,9	31,2	29,9
Importations nettes des produits agricoles, forestiers et piscicoles ^b	- 1.710	- 1.757	- 1.803	- 1.697	- 1.740	- 1.847	- 1.932	- 1.875	- 1.815	- 1.834	- 1.948	- 1.955
Importations nettes de marchandises ^c	- 443	- 533	- 866	- 591	- 566	- 618	- 1.131	- 850	- 706	- 1.220	- 1.488	- 1.017
Balance des transactions visibles (fob) ^d	+ 29	- 117	- 406	- 152	- 102	- 80	- 537	- 272	- 136	- 637	.	.

^aY compris les réexportations. - ^bExportations - importations de produits agricoles, forestiers et piscicoles. - ^cExportations totales de marchandises (fob) - Importations totales de marchandises (caf). - ^d Selon les chiffres calculés par le "Central Statistics Office" pour la balance des paiements.

Source: Commissioners of H.M. Customs and Excise, Annual Statement of the Trade of the United Kingdom with Commonwealth Countries and Foreign Countries. Vol. II (Imports of Merchandise; Exports of Imported Merchandise) and Vol. III (Exports of Produce and Manufactures of the United Kingdom). London, lfd. Jgg. - Board of Trade, "Overseas Trade Accounts of the United Kingdom" London, December 1969, S. 2 ff. - Central Statistics Office, United Kingdom Balance of Payments. London 1968, S. 5 - "Calculs personnels."

2. Les dépenses en denrées alimentaires ont augmenté beaucoup plus lentement que la consommation privée totale (réaction rigide); l'élasticité de la valeur des importations totales de marchandises par rapport aux dépenses de consommation privée était toutefois supérieure à 1.
3. La pression de l'offre s'accroissant à long terme sur la plupart des marchés mondiaux agricoles, les prix moyens à l'importation de la plupart des denrées alimentaires n'ont progressé que lentement et dans de nombreux cas, ils ont même accusé une tendance en baisse, alors que les prix moyens à l'importation de la plupart des autres biens tendait à monter¹.

Les tableaux 10 et 2* ainsi que le graphique 2 donnent un aperçu de la composition des importations des produits agricoles, forestiers et piscicoles de toutes catégories. Au cours des dernières années (1966/69) 73,4 % des importations totales de ce groupe étaient constituées par les denrées alimentaires, les boissons et les tabacs² et 26,6 %, par les matières de base d'origine agricole, forestière et piscicole³. Parmi les importations de denrées alimentaires, les produits transformés d'origine animale (viande, préparations à base de viande, produits de laiterie et oeufs) constituaient le poste de loin le plus important (1966/69 : 25,1 % des importations totales de produits agricoles, forestiers et piscicoles). En seconde place se rangeaient les fruits, les légumes et fruits tropicaux ainsi que les stimulants (café, thé, cacao, épices y compris le sucre et le miel) avec 14,3 % et 12,0 % et, enfin les céréales⁴ de toutes variétés avec 9,8 %. Aucune variation notable des pourcentages cités pour les principaux groupes de produits n'a été observée au cours de la période étudiée.

L'analyse des importations britanniques de produits agricoles, forestiers et piscicoles se heurte à de considérables difficultés d'ordre statistique. Si la statistique officielle du commerce extérieur du Royaume-Uni distingue pour tous les groupes de produits SITC, entre les pays du Commonwealth et les pays non membres du Commonwealth, elle ne fournit cependant pas de ventilation géographique (par exemple en pays de la CEE et pays de l'AELE).

¹La valeur moyenne à l'importation par unité de quantité s'est accrue de 38 % pour les produits des classes SITC 0 et 1 (denrées alimentaires, boissons et tabacs) et de 14 % pour les produits industriels finis et demi-finis (classes SITC 5 à 8) entre 1959 et 1968.

²Y compris le bétail sur pied, les céréales fourragères et les tabacs ainsi que les préparations à base de tabac.

³Y compris les huiles animales et végétales destinées à la consommation humaine.

⁴Y compris les produits à base de céréales.

Tableau 10 - Les importations des produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche du Royaume-Uni
1958 - 1969 (en mio. £)

Produits	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Produits agricoles, total	1.988,5	2.036,8	2.089,1	1.995,2	2.049,2	2.201,3	2.308,3	2.266,5	2.239,9	2.247,4	2.459,2	2.490,4
dont :												
animaux vivants	38,9	30,0	33,2	44,0	37,7	50,5	58,6	47,7	49,4	50,8	56,5	53,9
dont :												
bovins et veaux	37,6	28,7	31,2	42,0	35,4	39,8	47,1	36,9	39,2	42,7	47,2	43,9
Viande et préparations à base de viande	314,2	315,3	343,7	311,4	318,7	312,9	368,4	367,7	374,3	372,0	398,4	432,5
dont :												
viande de boeuf et de veau (fraîche, réfrigérée, congelée)	69,7	58,5	59,0	46,4	53,5	64,8	85,5	79,7	76,9	67,2	74,6	99,7
" "	64,3	59,8	72,3	57,2	61,1	62,3	70,5	76,5	67,3	69,1	78,8	91,8
viande de mouton et d'agneau	85,3	85,9	100,6	95,0	94,6	100,2	112,0	108,6	122,8	123,6	126,1	127,8
bacon	135,3	189,4	171,8	156,9	166,8	186,3	214,6	208,0	195,0	208,4	199,6	184,1
Prod.laitiers et oeufs (y compr.les prod.à base d'oeufs)												
dont :												
beurre	97,4	134,3	122,2	106,1	117,6	135,6	157,5	146,9	138,3	140,4	135,4	126,8
fromage	23,6	38,4	32,0	31,5	32,8	32,9	38,3	40,1	37,9	42,5	47,1	40,1
Céréales (y compris les produits transformés)	225,4	230,7	219,0	213,1	245,0	216,0	219,0	231,7	221,6	222,1	232,1	251,9
dont :												
blé (non moulu)	113,8	108,4	104,5	100,9	104,0	103,5	103,1	114,5	107,9	104,4	117,8	132,4
maïs (non moulu)	48,0	62,0	65,3	64,0	92,0	74,7	77,4	76,6	77,2	85,6	88,3	78,4
Fruits,légumes et fruits tropicaux	260,8	232,9	240,3	249,7	292,4	282,2	282,6	288,0	312,6	325,3	347,0	357,3
Sucre et miel (y compris les produits à base de sucre)	101,4	87,2	82,2	76,4	63,9	173,0	144,2	102,6	106,5	103,0	104,4	112,5
dont :												
mélasse	94,4	77,1	72,9	63,6	53,9	155,0	131,1	93,1	96,3	91,9	92,3	100,2
Café, thé, cacao et épices	194,4	176,2	175,2	167,0	169,7	171,2	168,5	155,6	159,9	170,6	191,9	182,7
dont :												
thé et maté	127,5	112,3	116,1	115,3	115,5	114,2	109,0	108,4	99,0	105,6	112,2	82,8
Aliments des animaux, au total (à l'exclusion des												
céréales fourragères en grain)	50,3	66,0	59,4	55,5	69,5	62,5	67,5	75,8	68,7	67,2	78,9	81,4
Poissons et produits à base de poissons	48,3	52,7	47,9	42,9	60,3	50,1	67,0	67,6	62,0	67,7	76,9	70,0
Boissons de tous genres	33,9	37,0	42,0	46,9	45,3	51,2	57,7	52,7	54,4	64,4	76,0	69,2
Tabacs et produits à base de tabac	86,9	84,7	103,6	100,6	80,8	99,5	91,1	84,0	84,6	89,3	116,6	114,6
Peaux	39,0	48,7	50,0	46,8	46,4	58,8	57,2	55,8	66,5	50,9	62,5	78,1
Semences et fruits oléagineux	49,8	58,8	54,6	48,9	53,3	52,3	47,7	49,1	44,8	36,7	41,4	38,5
Huiles et graisses animales et végétales	49,5	53,7	53,7	50,7	41,4	43,9	53,6	64,4	63,4	62,7	67,8	73,1
Bois et liège	140,5	142,4	186,4	177,1	156,7	170,4	218,0	220,2	194,2	191,8	231,1	217,5
Laine de mouton (brute, tous types)	134,0	146,8	134,3	127,7	123,7	146,0	139,0	115,4	106,0	99,5	98,7	99,3
Coton	71,6	67,9	73,5	62,2	59,7	60,1	65,0	53,7	53,5	43,5	57,7	49,8

Source : Commissioners of H.M. Customs and Excise, Annual Statement of the Trade of the United Kingdom with Commonwealth Countries and Foreign Countries. Vol.II (Imports of Merchandise), London, lfd. J65. - Board of Trade, "Overseas Trade Accounts of the United Kingdom", London, December 1969, S.9 ff. - Calculs personnels.

Graphique 2 - Importations de produits agricoles, forestiers et piscicoles du Royaume-Uni

1958 - 1969

Mio. £

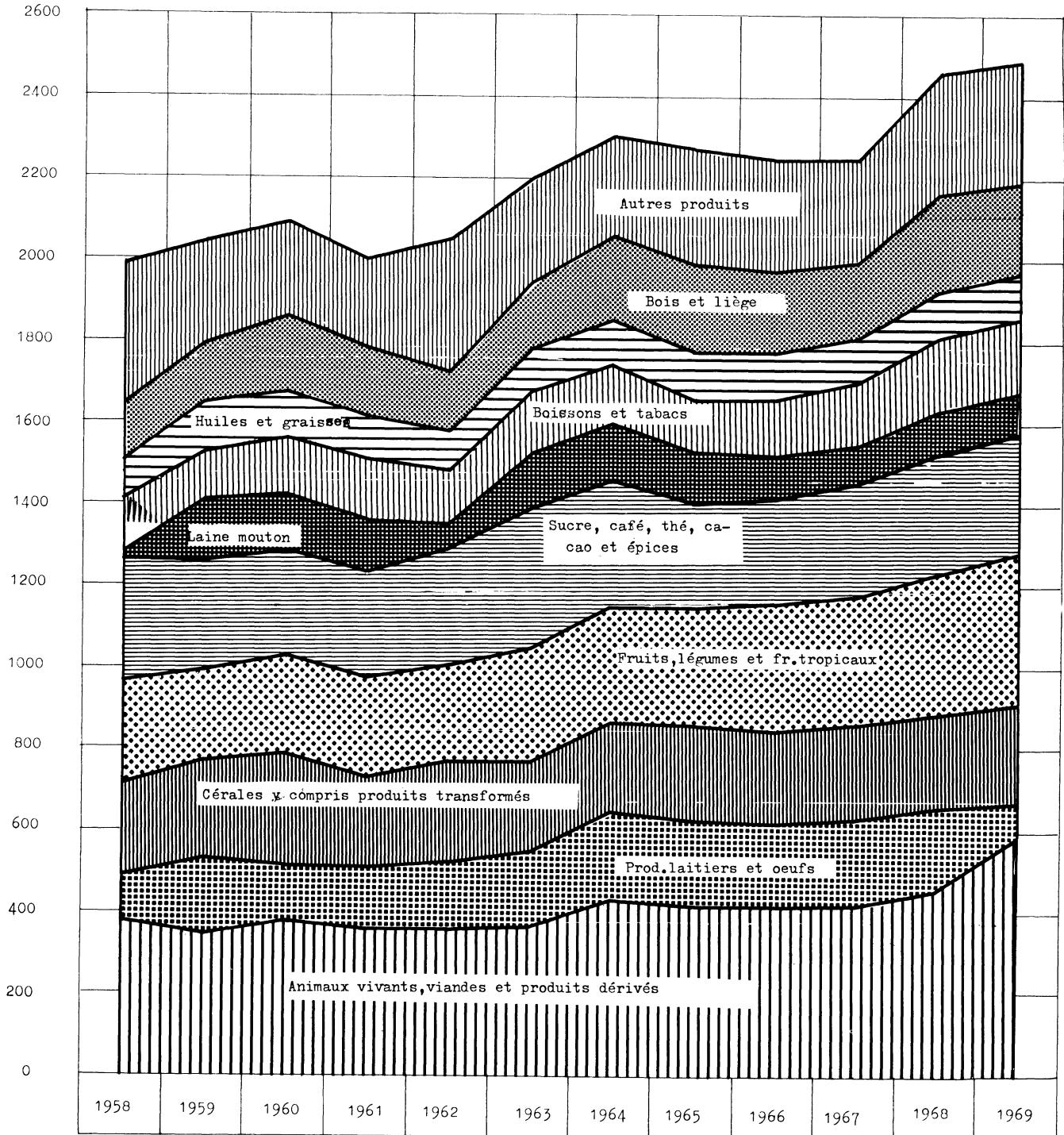


Tableau 11 - Les exportations de produits agricoles, forestiers et piscicoles du Royaume-Uni 1958-1969
(en mio. £)

Produits	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Exportations agricoles totales	278,6	280,0	286,2	298,4	308,6	354,3	375,9	392,4	425,3	412,8	511,0	535,2
Produits agricoles provenant du Royaume-Uni	219,3	218,3	224,9	236,7	243,3	289,5	313,6	328,2	358,3	358,9	430,8	450,8
dont :												
animaux vivants	8,8	7,3	5,4	12,5	9,6	21,0	32,4	36,9	22,8	25,6	20,0	28,8
viande et produits à base de viande	6,7	4,8	5,0	5,8	6,0	7,6	10,9	10,0	12,8	10,2	7,7	15,9
produits laitiers et oeufs	8,1	6,8	10,5	10,9	10,9	8,8	8,7	10,6	12,0	11,1	13,0	13,6
poissons et produits dérivés	5,9	6,0	6,3	6,4	7,1	7,7	8,2	10,2	9,9	9,5	11,0	14,1
céréales (y compris les produits de transformation)	14,0	17,4	17,9	15,6	19,4	22,8	19,0	22,0	41,6	40,5	39,7	25,7
fruits et légumes	8,5	8,2	8,2	9,3	9,2	9,0	10,2	11,3	15,3	13,2	15,9	17,8
sucré et miel	31,8	28,4	27,7	21,3	20,0	38,7	43,5	23,8	21,6	23,	24,7	28,0
café, thé, cacao, épices et produits dérivés	14,3	13,2	11,9	11,1	11,5	12,1	12,1	13,1	13,4	14,9	17,7	20,7
aliments des animaux	1,4	1,5	2,4	2,2	3,3	4,0	3,9	5,9	7,6	8,5	8,3	9,5
boissons et tabacs	87,2	89,7	94,0	104,2	109,0	115,0	123,8	143,2	158,7	162,8	226,9	224,9
dont :												
boissons et notamment boissons alcooliques	65,2	71,0	75,9	85,5	92,2	97,1	106,9	123,2	136,8	139,1	196,9	190,0
peaux	2,6	3,4	3,8	4,1	5,0	4,3	5,2	5,4	7,1	7,5	8,3	9,7
semences et fruits oléagineux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4
bois et liège	0,9	1,1	1,1	1,0	1,1	0,8	0,5	0,6	0,7	0,5	0,6	0,9
laine tous types	14,0	13,8	15,0	16,6	15,3	18,8	17,3	15,7	15,8	13,0	14,6	14,0
coton	1,7	1,5	1,8	1,6	1,3	1,7	1,6	1,5	1,1	1,0	1,2	1,1
huiles et graisses animales et végétales	6,4	8,5	6,5	6,1	6,7	8,0	5,8	6,7	6,1	6,0	7,2	8,3
Réexportations de produits agricoles, total	59,3	61,7	61,3	61,7	65,3	64,8	62,3	64,2	67,0	53,9	80,2	84,4

Source : Commissioners of H.M. Customs and Excise, Annual Statement of the Trade of the United Kingdom with Commonwealth Countries and Foreign Countries. Vol. II (Exports of Imported Merchandise) and Vol. III (Exports of Produce and Manufactures of the United Kingdom), London, 11d. JGS. - Board of Trade, "Overseas Trade Accounts of the United Kingdom", London, December 1969, S. 112 ff. - Calculs personnels.

Tableau 12 - Les importations de produits agricoles du Royaume-Uni par pays d'origine^a 1965-1968

	1965	1966	1967	1968
Importations totales de produits agricoles (en 1.000 £)	2.266.500	2.239.900	2.247.400	2.463.700
Ensemble des pays du Commonwealth	951.636	867.240	836.034	885.573
dont :				
Australie et Nouvelle-Zélande	366.781	332.929	303.647	319.404
Canada	171.413	141.689	151.589	134.793
Antilles	52.327	51.010	49.268	49.532
Pays africains du Commonwealth (Rhodésie exclue)	66.356	126.875	140.872	105.296
Union indienne et Ceylan	111.365	96.819	107.153	105.601
Irlande	107.527	115.778	135.648	144.141
Ensemble des pays de l'AELE	235.817	248.328	258.890	282.173
Ensemble des pays de la CEE	191.621	202.704	229.362	261.411
Pays d'Europe orientale (y compris l'Union soviétique)	111.208	103.809	106.516	118.756
Etats-Unis	158.285	182.798	162.484	172.608
Amérique latine	95.336	92.265	91.492	87.808
République Sud-africaine (y compris le Sud-Ouest afric.)	76.094	80.374	88.941	106.809
(en % des importations totales de produits agricoles)				
Ensemble des pays du Commonwealth	42,0	38,7	37,2	35,9
dont :				
Australie et Nouvelle-Zélande	16,2	14,9	13,5	13,0
Canada	7,6	6,3	6,7	5,5
Antilles	2,3	2,3	2,2	2,0
Pays africains du Commonwealth (Rhodésie exclue)	4,0	5,7	4,8	4,3
Union indienne et Ceylan	4,9	4,3	4,8	4,3
Irlande	4,7	5,2	6,0	5,9
Ensemble des pays de l'AELE	10,4	11,1	11,5	11,5
Ensemble des pays de la CEE	8,5	9,0	10,2	10,6
Pays d'Europe orientale (Union soviétique comprise)	4,9	4,6	4,7	4,8
Etats-Unis	7,0	8,2	7,2	7,0
Amérique latine	4,2	4,1	4,1	3,6
République Sud-africaine (y compris le Sud-Ouest africain)	3,4	3,6	4,0	4,3

^a Les données sur les pays individuels ou groupes de pays retracent uniquement les flux de marchandises enregistrés isolément au tableau pour chacun des groupes de produits (à peine 85 % de la valeur des importations totales - le degré de précision des données pour les divers groupes de produits, pays ou groupes de pays est fonction des données de base du tableau).

Source : Commissioners of H.M. Customs and Excise, Annual Statement of the Trade of the United Kingdom with Commonwealth Countries and Foreign Countries. Vol. II (Imports of Merchandise), London, 1968. JGS.-
Board of Trade, "Overseas Trade Account of the United Kingdom", London, December 1968, S. 9 ff. -
Calculs et estimations personnels.

Seuls les principaux pays fournisseurs sont indiqués aux diverses positions et sous-positions. Nous avons tenté à l'aide du tableau 4 de donner, tout au moins pour une période limitée (1965-1968), un aperçu plus ou moins représentatif de la part revenant aux principales régions et grands groupes de pays dans les importations des différentes catégories des denrées alimentaires ou de produits de base. Les résultats de l'extrapolation de ces analyses individuelles sont présentés dans le tableau 12. Il en ressort qu'en 1965, le Royaume-Uni a acheté aux pays du Commonwealth 42 % (952 millions de £) de l'ensemble de ses achats mondiaux de produits agricoles, forestiers et piscicoles. Par la suite, la part des pays du Commonwealth est progressivement tombée à 35,9 % (886 millions de £) en 1968. Cela surprend d'autant plus que d'appréciables préférences tarifaires ont été ménagées précisément aux importations de produits agricoles provenant des pays du Commonwealth. Il faut cependant considérer qu'un certain nombre de pays d'Europe continentale (et, en premiers, les pays de la CEE) ont pu conquérir une place plus grande sur le marché britannique grâce à des prix d'offre très modérés (rendus possibles par l'octroi de généreuses subventions ou restitutions à l'importation). Des pays tels que la Nouvelle-Zélande et l'Australie ou encore les pays du Commonwealth, d'Amérique latine et d'Afrique ne disposaient pas des ressources nécessaires pour résister à de telles pratiques. Il convient encore de noter à ce propos qu'au cours de la période 1965 à 1968, les pays de la CEE ont pu augmenter le plus leur part dans les importations totales de produits agricoles, sylvicoles et piscicoles du Royaume-Uni (en la portant de 8,5 % (192 millions de £) à 10,6 % (261 millions de £)). Après les pays de la CEE, ce sont les pays de l'AELLE qui ont fourni la meilleure performance puisqu'ils ont pu augmenter leur part de 10,4 % (236 millions de £) en 1965 à 11,5 % (282 millions de £) en 1968. L'article 23 de l'accord de Stockholm relatif au commerce des produits agricoles entre les pays de l'AELLE prévoit simplement une promotion des échanges à l'aide de réductions ou de suspensions tarifaires dans le cadre d'accords bilatéraux. Dix accords de ce genre ont été conclus jusqu'à présent, le Royaume-Uni n'étant signataire que d'un seul. Aux termes de cet accord, le Royaume-Uni accorde au Danemark la franchise de droits

à l'importation de bacon et de conserves de viande de porc à dater du 1er juillet 1961 et à l'importation de fromage persillé et de conserves de crème fraîche à dater du 1er juillet 1960¹. La république d'Irlande a également fait progresser ses livraisons au Royaume-Uni (de 4,7 % soit 108 millions de £ à près de 6 %, soit 144 millions de £); cet accroissement a été déterminé pour l'essentiel pour les préférences tarifaires consenties à ce pays (et qui correspondent en gros à celles dont bénéficient les pays du Commonwealth), par la proximité des marchés britanniques et surtout par le traité de libre échange anglo-irlandais entré en vigueur en 1966. D'autres fournisseurs importants de denrées alimentaires et de produits industriels de base d'origine agricole ont été, en moyenne des années 1965/68 les Etats-Unis avec une part de 7,4 % (169 millions de £) dans les importations totales, les pays de l'Est (y compris l'URSS) avec une part de 4,8 % (110 millions de £), l'Amérique latine avec une part de 4,0 % (92 millions de £) et la République sud-africaine (y compris le sud-ouest africain) avec une part de 3,8 % (88 millions de £).

Les produits transformés d'origine animale importés par le Royaume-Uni (viande, y compris les animaux vivants, les produits de laiterie et les oeufs) pendant la période 1965/68 provenaient surtout de Nouvelle-Zélande et d'Australie (32 %) ainsi que des pays de l'AELE (et en premier lieu du Danemark : 26 %) et de la République irlandaise (16 %), en revanche, les pays de l'AELE ne représentaient que 6 %. Pour le poisson et les produits à base de poisson, le Royaume-Uni compte parmi ses principaux fournisseurs le Japon (30 %), l'Amérique du Nord (20 %) ainsi que la Norvège et le Danemark (22 %). Pour les céréales, le marché britannique a surtout été ravitaillé par le Canada et les Etats-Unis (68 % des importations totales). En ce qui concerne les fruits, les légumes et les fruits tropicaux, le Royaume-Uni s'approvisionne auprès d'un grand nombre de pays; 27 % de la totalité de ces importations provenait des pays du Commonwealth. C'est ainsi que l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont pu s'assurer une place importante sur les marchés britanniques des pommes, des prunes et des pêches; les Antilles ont surtout fourni des agrumes et des bananes.

¹Voir Association européenne de libre-échange, accords agricoles entre les pays de l'AELE. Genève, janvier 1969, p. 19.

A côté des pays du Commonwealth, les pays de la CEE détenaient eux aussi une grande part, de 19 %, des importations totales de cette catégorie, les principaux produits étant les tomates et certaines variétés de légumes, les fruits et les agrumes (ces derniers provenant d'Italie). Enfin, il convient encore de citer l'Espagne, les îles Canaries et la République sud-africaine qui se partagent un autre tiers des importations britanniques totales de fruits, de légumes et de fruits tropicaux. Les stimulants (café, thé, cacao et tabac, sucre et miel) ont surtout été achetés aux pays tropicaux du Commonwealth (part : 68 %). Parmi ces flux commerciaux, les importations de thé d'Inde et de Ceylan, le cacao brut du Ghana et du Nigéria, le café du Kenya et de l'Ouganda ainsi que de la mélasse de l'île Maurice et des Antilles (essentiellement au titre de l'accord sucrier du Commonwealth) revêtaient une importance particulière. Le principal fournisseur de tabac du Royaume-Uni a été la Rhodésie jusqu'en 1965, et après l'embargo décidé à l'encontre de ce pays en 1966, la plus grande part de ce marché est allée aux Etats-Unis.

Vu le caractère général de notre étude, nous ne pouvons donner qu'un aperçu succinct de la structure géographique complexe des importations britanniques de produits industriels de base d'origine agricole (voir tableau 4 pour plus de précisions). Entre 1965 et 1968, les graines et fruits oléagineux ainsi que les huiles et les graisses végétales ont été importés pour environ 50 % de quelques pays africains et asiatiques du Commonwealth (et surtout du Nigéria et de la Malaisie). Ce groupe de pays fournissait aussi la plus grande part des substantielles importations britanniques de tourteaux destinés à l'industrie laitière locale (le Nigéria fournit principalement des tourteaux d'arachide et l'union indienne des tourteaux de coton très riches en protéines). Sur les marchés internationaux, des bois industriels ordinaires, le Royaume-Uni a été principalement ravitaillé par le Canada, la Norvège et la Suède, membres de l'AELE, par les pays de l'Est (surtout l'URSS) ainsi que par la Finlande. Au Nigéria, au Ghana et à la Malaisie, tous membres du Commonwealth, la Grande-Bretagne a surtout acheté des bois durs et des essences nobles de bonne et d'excellente qualité, destinées à l'industrie du meuble. Pour la laine de mouton, les principaux fournisseurs sont l'Australie et la Nouvelle-Zélande ainsi que l'Argentine et l'Uruguay. Près d'un tiers des

importations britanniques de coton provient des Etats-Unis et de quelques pays d'Amérique centrale et d'Amérique du sud. Un autre tiers des livraisons de coton à destination de la Grande-Bretagne provient d'Egypte, du Soudan, de Turquie et d'Union soviétique.

Les exportations de produits agricoles, sylvicoles et piscicoles du Royaume-Uni étaient très modestes par rapport aux importations (voir tableaux 11 et 3). Elles sont passées de 279 millions de £ (8,2 % des exportations totales de marchandises) en 1958 à 535 millions de £ en 1969 (7,3 % des exportations totales de marchandises). Cette progression vigoureuse est surtout imputable à l'augmentation très rapide de la demande étrangère de boissons alcooliques (de 65 millions de £ à 190 millions de £). Il convient en outre de noter que le Royaume-Uni est un exportateur net assez important de certains produits agricoles, parmi lesquels les principaux sont le lait condensé et les pommes de terre semences ainsi que, depuis quelques années, l'orge et les produits à base d'oeufs. Depuis le début des années 60, c'est aux exportations d'orge, qui connaissent un essor exceptionnellement rapide, que revient la place la plus importante. Ce sont essentiellement ces exportations qui ont porté la valeur des exportations britanniques totales de céréales de 16,2 millions de £ (1958/61) à 36,9 millions de £ (1966/69).

2. Les lignes directrices de la politique agricole britannique

a. Les objectifs généraux de la politique agricole britannique tels qu'ils sont définis dans l'"Agriculture Act, 1947".

Depuis la deuxième guerre mondiale, la politique agricole britannique est fondée sur l'Agriculture Act de 1947. Les idées qui y sont développées guident encore aujourd'hui les interventions de l'Etat dans l'agriculture. Le nouveau gouvernement conservateur élu vers le milieu de juin 1970 a déjà approuvé sans réserve les principes définis dans l'Agriculture Act de 1970¹. L'Agriculture Act de 1957 et l'Agriculture and Horticulture Act de 1964 ne font qu'apporter quelques compléments et précisions importants à la loi agricole de 1947. Les principaux objectifs de la politique agricole britannique sont résumés en quelques mots dans la partie 1 de l'agriculture Act de 1947 : "... une industrie agricole stable et efficace, capable d'apporter au ravitaillement de la nation en denrées alimentaires et autres produits agricoles une contribution conforme à ce qu'il est dans l'intérêt national de produire ainsi que de fournir ces produits à des prix minima compatibles avec une rémunération et un niveau de vie convenable des agriculteurs et travailleurs agricoles et assurant un rendement adéquat du capital investi dans l'industrie"².

b. L'impératif de la balance des paiements

Le passage capital de l'Agriculture Act de 1947, et du reste aussi celui qui appelle le plus d'éclaircissements, est celui où il est dit que l'agriculture du Royaume-Uni doit toujours satisfaire les besoins intérieurs globaux en denrées alimentaires et en produits agricoles de base dans des proportions conformes aux intérêts de la nation. Ce n'est certainement pas un hasard si cet objectif est cité en premier parmi les directives adressées par l'Etat à l'agriculture. En effet, la notion d'intérêt national sert probablement d'écran à la décision politiquement très importante pour l'économie nationale, qui concerne le volant de manoeuvre qu'il convient de ménager à la production agricole intérieure compte tenu des résultats de la balance des paiements.

¹"Financial Times", du 22 juin 1970, Londres

²Central Office of Information, Agriculture in Britain, London January 1965, S. 17/18.

Alors qu'autrefois le Royaume-Uni pouvait, en tant que première nation industrielle et commerçante du monde, se permettre d'acheter au dehors le maximum de produits agricoles de zone tempérée qu'il lui était nécessaire (surtout des céréales et des produits animaux transformés) auprès des pays capables de les produire et de les offrir aux meilleurs prix de manière à promouvoir l'exportation des produits industriels britanniques, elle s'est vue contrainte d'abandonner ce système au début de ce siècle. Les événements des deux guerres mondiales (mise en péril du ravitaillement du Royaume-Uni par le blocage des importations) et, en particulier, les difficultés croissantes que le pays a éprouvées en matière de balance des paiements après la deuxième guerre mondiale, se sont traduites par l'abandon partiel du principe d'une politique agricole libérale.

Ceci n'implique toutefois nullement que l'on ait forcé sur la production agricole intérieure en imposant des restrictions draconiennes aux importations des denrées alimentaires. Dans le livre blanc de 1954 consacré à la situation de l'agriculture britannique et à la fixation des garanties de prix, il est dit à ce propos¹ : "Les facteurs à prendre en compte sont les suivants : la possibilité d'éviter les importations directes de denrées alimentaires grâce à une production intérieure accrue, et les importations supplémentaires d'aliments pour animaux qui pourraient en résulter; la possibilité d'éviter les importations d'aliments pour animaux; les avantages que représenteraient pour la balance des paiements et le revenu national un nouvel accroissement de la production intérieure par rapport à l'accroissement des ressources pouvant être obtenu dans d'autres industries utilisant la main-d'oeuvre, le matériel et les capitaux qui seraient nécessaires à l'augmentation de la production agricole; enfin, le gain net issu de chaque réduction possible des importations, eu égard à leur provenance et à leur rôle dans notre commerce extérieur. "On lit plus loin dans le texte : "Cependant, il importe d'insister encore davantage sur la substitution aux importations de produits agricoles indigènes (en particulier l'herbe et d'autres aliments pour animaux) et sur les aspects économiques de l'utilisation des produits importés. Une telle approche augmenterait l'output net de l'agriculture avec plus de profit qu'une expansion inconsidérée des produits finaux et contribuerait davantage et avec plus de certitude au redressement de la balance des paiements". (passages soulignés par les auteurs du présent

¹Secretary of State for the Home Department; Secretary of State for Scotland, Minister of Agriculture, Fisheries and Food: Annual Review and Determination of Guarantees. London 1956, S.4

document). Ce schéma des relations complexes existant entre le niveau de la production agricole et l'évolution de la balance des paiements demeure assez flou, à la différence de celui que traceront les livres blancs ultérieurs. D'une manière générale, on s'est contenté par la suite de souligner les économies d'importation que peut procurer l'agriculture et on a souvent donné l'impression que celle-ci est incontestablement prédestinée à atténuer de façon tangible le déséquilibre chronique de la balance des paiements. Il nous semble toutefois pour le moins douteux qu'un relèvement du degré d'auto-alimentation opérée dans le but d'obtenir une substitution aussi large que possible aux importations puisse entraîner une diminution sensible du lourd déficit de la balance commerciale britannique (la balance commerciale n'a été créditrice (sur base fob) qu'en 1958 et 1969; le compte des transactions visibles enregistre un déficit moyen pour la période de 1958-1967 de 122 millions de £). Nous croyons même qu'un tel relèvement pourrait aboutir au résultat contraire (aggravation du déficit de la balance commerciale). Seules des considérations purement théoriques, fondées sur des hypothèses bien définies, permettent de "déterminer" laquelle de ces deux possibilités revêt la plus grande vraisemblance.

Eu égard à l'importance capitale que présente le problème des incidences de la politique agricole sur la balance des paiements pour la politique économique britannique, nous tenterons de tracer un schéma des ordres de grandeur qui entrent en jeu². Parmi les produits agricoles pour lesquels le degré d'auto-alimentation du Royaume-Uni est faible (la marge de substitution étant d'autant plus grande) et qui pourraient également être produits en Grande-Bretagne, compte tenu des conditions climatiques et pédologiques, il convient de citer avant tout les viandes de boucherie de toutes catégories³, les produits laitiers (beurre, fromage et lait de conserve), les céréales alimentaires et fourragères (à l'exception du riz et de certaines qualités de blé)⁴, le sucre et le miel, certaines variétés de fruits et de légumes (notamment les pommes, les poires et les tomates).

¹ Source : Central Statistical Office, United Kingdom Balance of Payments. London 1968, S. 5.

² Voir également : L. Moore et G.H. Peters, op. cit., p. 35. - T. Beresford, op. cit., p. 8 - Central Office of Information, op. cit., p. 17.

³ Y compris les animaux vivants.

⁴ Le maïs ne peut toutefois être cultivé que dans quelques régions du Royaume-Uni; dans le secteur fourrager, le maïs peut cependant être remplacé par l'orge dans la plupart des cas (comme on a pu le constater dans le passé) si bien que le maïs se range parmi les produits agricoles concurrents dans le présent contexte.

Parmi les produits de base industriels d'origine agricole, les principaux sont la laine (à l'exclusion de certaines qualités plus fines telles que la laine de mérinos) et les peaux pour l'industrie du cuir. Les importations du Royaume-Uni sont chiffrées en moyenne des années 1968/69 à environ 1,18 milliards de £ pour les produits relevant des catégories énumérées, soit 47,7 % des importations totales de produits agricoles forestiers et piscicoles et 14,6 % des importations totales de marchandises. En supposant que, grâce à des aides sélectives généreuses à la production indigène de bétail de boucherie et de lait, le gouvernement britannique soit en mesure de développer l'offre intérieure de viande, de beurre, de fromage, de poudre de lait, de laine brute¹ et de peaux de telle manière que les importations (en valeur) de ces produits diminuent d'environ 25 % (par rapport à la moyenne des années 1968/69), les importations seraient réduites, toutes choses demeurant par ailleurs égales, de près de 170 millions de £. Nous supposons en outre qu'un système judicieux d'aides permettrait au gouvernement d'accroître simultanément la production indigène de céréales fourragères au point de pouvoir éviter les importations supplémentaires de blé et de maïs fourrager nécessaires pour couvrir les besoins additionnels en aliments concentrés résultant de la progression supposée de la production de bétail de boucherie et de lait (seule l'augmentation prévue de la demande de tourteaux de l'industrie laitière nationale devrait être presque totalement couverte par des achats sur le marché mondial, mais les dépenses supplémentaires qui en résulteraient ne devraient pas dépasser une valeur de quelques millions de £). Il convient de considérer par ailleurs que l'accroissement de la production intérieure de bétail de boucherie, de lait et de céréales fourragères devrait entraîner une augmentation des achats de machines agricoles de divers types. Le marché des machines agricoles au Royaume-Uni n'est cependant approvisionné qu'à environ 75 % par l'industrie britannique², les 25 % restants étant fournis par des fabricants étrangers (surtout ceux des Etats-Unis)³. Il faut par conséquent compter avec une certaine augmentation des importations de machines agricoles (hypothèse : + 5 millions de £). Compte tenu de cet élément, et toutes choses restant par ailleurs égales, la réduction du déficit de la balance commerciale s'élèverait encore tout au plus à 155 millions de £.

¹A l'exclusion de la laine de mérinos.

²"Agra Europe", Bonn, 10 décembre 1968

³En moyenne des années 1968/69, le Royaume-Uni a importé des machines agricoles pour une valeur totale de 18,6 millions de £. (part dans les importations totales de marchandises : 0,2 %).

Eu égard à la structure des coûts dans l'agriculture britannique, une production indigène de viande, de beurre, de fromage, de poudre de lait, de laine et de peaux correspondant à une valeur de 170 millions de £, nécessiterait une mise de fonds d'au moins 200, sinon 250 millions de £. En supposant que soit maintenu le système des versements compensatoires, qui favorise le consommateur, la différence de 30-80 millions de £ devrait en majeure partie venir à la charge du budget de l'Etat. Si ces crédits budgétaires et la contre-valeur de l'"économie d'importation" de 170 millions de £ devaient être affectés à d'autres secteurs de l'industrie britannique, il serait possible d'obtenir un accroissement des exportations ou encore une substitution de produits britanniques à des importations de produits industriels. La mesure dans laquelle ces objectifs peuvent être atteints dépend entre autres du niveau de l'emploi dans l'économie britannique et de la situation des marchés financiers. Dans les conditions spécifiques de la période de 1968/69 (restrictions de crédit; octroi d'une priorité aux industries exportatrices pour les ouvertures de crédit ou pour l'accès aux marchés financiers) il est permis de supposer que les 30 à 80 millions de ressources budgétaires auraient été affectées en priorité par le gouvernement à la promotion des exportations. Avec les ressources se montant à 200-250 millions de £, il aurait vraisemblablement été possible, selon une estimation prudente, d'atteindre un chiffre d'exportation d'au moins 80 à 100 millions de £ (après déduction des importations de produits intermédiaires). Par conséquent, la réduction nette des importations aurait été déjà ramenée à 55-75 millions de £.

Or notre analyse n'a pas tenu compte du facteur qui nous paraît de loin le plus important. En effet, les principaux fournisseurs du Royaume-Uni pour les produits animaux transformés enregistraient, toutes choses restant égales, un manque à gagner de 170 millions de £ sur les exportations (chiffres convertis) (pour plus de simplicité, nous laissons ici les frais de transport et d'assurance). Dans l'hypothèse où ces pays réagiraient violemment à la promotion intensive et délibérée (nécessairement révélée sans ambiguïté par les directives de politique agricole gouvernementale) de la production britannique des produits transformés aux dépens des importations, et où ils réduiraient par exemple de 100 millions de £ leurs achats de produits industriels au Royaume-Uni, l'opération déboucherait dans son ensemble, et toutes choses restant par ailleurs égales, à une aggravation du déficit de la balance commerciale qui serait de

l'ordre de 25-45 millions de £. Or, pour que le Royaume-Uni puisse, ceteris paribus, réduire sensiblement le déficit de sa balance commerciale, le gouvernement devrait pouvoir obtenir des pays agricoles exportateurs intéressés qu'ils respectent pratiquement un statut quo commercial alors que la politique agricole britannique ne favoriserait guère leurs intérêts commerciaux. Pareille entreprise serait vraisemblablement vouée à l'échec, à moins que le gouvernement britannique n'offre certaines contreparties qui impliqueraient en règle générale des transactions compensatoires sur d'autres produits et qui entraîneraient alors à leur tour un accroissement tendanciel des importations britanniques. Sans doute serait-il fondé de dire qu'une augmentation des importations au dépens de la production indigène de certains produits agricoles (c'est-à-dire l'évolution décrite, mais assortie du signe contraire) pourrait avoir des effets positifs sur les résultats de la balance des paiements.

L'incidence des importations agricoles britanniques en provenance d'un pays déterminé sur les exportations de produits industriels britanniques vers ce pays sera d'une ampleur très variable selon les cas et dépendra d'une multiplicité de facteurs. Les plus importants de ceux-ci sont la part des produits agricoles dans les exportations totales de marchandises ou dans les exportations totales du pays intéressé vers le Royaume-Uni, le degré de dépendance où se trouvent certains secteurs agricoles du dit pays vis-à-vis des débouchés du marché britannique, les liens traditionnels existant entre le Royaume-Uni et ce pays, le rapport général offre/demande sur le marché mondial des produits agricoles en cause et surtout l'existence éventuelle de certaines frictions politiques. Un des exemples les plus significatifs en est la "guerre du boeuf" que se sont livrée le Royaume-Uni et l'Argentine en 1968 (pour plus de détails voir chapitre 3). La réaction très violente de l'Argentine devrait avoir tempéré quelque peu l'optimisme avec lequel on avait envisagé au Royaume-Uni le relèvement du degré d'auto-alimentation en viande de boeuf dans l'optique d'un redressement de la balance des paiements.

Les agricultures de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie, du Danemark et de l'Irlande sont particulièrement tributaires des recettes provenant de la vente de denrées alimentaires et de produits industriels de base d'origine agricole sur les marchés britanniques.

Les débouchés de ces marchés revêtent une importance capitale pour les producteurs de viandes et de lait de la république d'Irlande, pour les producteurs de beurre et de bacon au Danemark ainsi que pour l'industrie laitière et les éleveurs d'agneaux de boucherie de Nouvelle-Zélande. L'Australie est le seul pays qui soit moins tributaire des exportations vers la Grande-Bretagne pour le blé, la mélasse, les produits laitiers, la viande et la laine brute. Ce pays s'est en effet efforcé, avec succès d'ailleurs, de diversifier davantage ses exportations agricoles et il dispose également d'un marché intérieur relativement plus vaste que celui des trois autres pays. En moyenne des années 1968/69, le Royaume-Uni a importé pour environ 630 millions de £ de produits agricoles de Nouvelle-Zélande, d'Australie, d'Irlande et du Danemark¹, ce qui représente 2/3 des importations britanniques totales de marchandises provenant de ces pays. Dans les exportations totales, la part des exportations agricoles à destination de la Grande-Bretagne s'élevait à près de 47 % en Nouvelle-Zélande (campagne 1967/68)² à près de 41 % dans la république d'Irlande (1968)³, à 13,3 % au Danemark (1968)⁴ et à 9,6 % en Australie (Campagnes 1967/68)⁵. Le Royaume-Uni a-t-il exporté vers ces quatre pays en moyenne des années 1958/59 des marchandises pour une valeur totale de 534 millions de £ (16,0 % des exportations britanniques totales des marchandises)⁶ et pour 894 millions de £ en moyenne des années 1968/69 (13,5 % des exportations totales de marchandises)⁶. Ces chiffres suffisent à montrer que ces quatre pays ne disposent que d'un volant de manoeuvre assez étroit lorsqu'il s'agit de riposter à une forte contraction des achats britanniques des produits agricoles (il est pour ainsi dire indifférent à cet égard qu'une telle réduction soit opérée ou non dans le cadre des traités commerciaux à long terme actuels (pour plus de détails voir chapitre 3) passés entre le Royaume-Uni et ces quatre pays).

¹ A l'exclusion du café, du thé, du cacao, des épices, des boissons, du tabac, des bois, des fourrures, du coton et des huiles animales et végétales.

² Juillet - juin; sans les réexportations; source : Department of Statistics, New Zealand Exports 1967-68. Wellington, June 1969, S.V. u. S.1. ff.

³ Année civile; sans les réexportations; source : Central Statistics Office, Trade Statistics of Ireland. Dublin, Stationery Office, December 1968, S.30 ff.

⁴ Voir l'étude sur le Danemark, p. 17 et p. 20

⁵ Juillet - juin; sans les réexportations : source : Commonwealth Bureau of Census and Statistics, Overseas Trade, Bulletin n° 65, 1967-68. Canberra, November 1968, S. 1 ff.

⁶ Sans les réexportations.

Parmi les pays qui ont un intérêt particulier aux marchés britanniques des denrées alimentaires et des produits industriels de base d'origine agricole, sans en être toutefois aussi tributaires que les quatre pays sus-mentionnés, se rangent essentiellement le Canada, les Etats-Unis, l'Argentine, la Pologne et la République sud-africaine. Les produits importés de ces pays par le Royaume-Uni représentaient en moyenne les années 1968/69 une valeur totale de 433 millions de £ (22 % des importations britanniques totales provenant de ces pays)¹. Les exportations du Royaume-Uni vers ces pays et vers le Danemark, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande et l'Australie totalisaient au cours de la période 1958/59 1.303 millions de £ (soit 39,1 % des exportations de l'ensemble des biens produits en Grande-Bretagne) et sont passées à 2.404 millions de £ en 1968/69 (36,4 % des exportations totales)². Les ordres de grandeur ainsi définis, qui délimitent la marge dans laquelle peuvent évoluer les interactions issues de toute modification substantielle et politiquement voulue du niveau de la production agricole britannique, présentent un intérêt considérable non seulement pour l'évolution de la balance des paiements mais aussi pour l'ensemble de l'économie britannique. Ils introduisent un moment d'incertitude exceptionnellement grand dans l'appréciation à priori de l'incidence des mesures de la politique agricole sur la balance des paiements. D'une manière générale, cette marge d'incertitude sera d'autant plus grande que la mesure considérée aura un caractère plus général et une portée plus large (et, inversement, elle sera d'autant plus réduite que la mesure considérée sera plus limitée). C'est par de telles réflexions que l'on peut sans doute expliquer le rôle croissant dévolu à la notion de "Selective Expansion" dans le débat et la pratique agricoles en Grande-Bretagne après l'abolition en 1954 du régime du commerce d'Etat pour les produits agricoles.

c. Le programme d'expansion sélective

La notion d'expansion sélective apparaît pour la première fois en 1957 dans le livre blanc de l'agriculture dans un passage consacré aux problèmes de la balance des paiements³.

¹ A l'exclusion du café, du thé, du cacao, des épices, des boissons, des bois, des peaux, du coton et des huiles végétales ou animales, mais y compris le tabac.

² Sans les réexportations.

³ Voir: Secretary of State for the Home Department, Secretary of State for Scotland and the Minister of Agriculture, Fisheries and Food, Annual Review and Determination of Guarantees, London 1957, S. 4

Cette notion implique qu'il importe de stimuler tout particulièrement, au moyen de mesures spécifiques de politique agricole, la production intérieure de produits animaux de transformation :

1. pour lesquels le marché intérieur offre à long terme des perspectives favorables
2. pour lesquels le degré d'auto-alimentation est encore relativement faible
3. pour lesquels il est vraisemblable qu'une réduction des importations n'entraînera pas seulement au premier chef des "économies d'importation" mais apportera une "contribution nette" positive et tangible à la balance des paiements (après déduction de la consommation intermédiaire et compte tenu de l'effet de répercussion).

Parmi les productions particulièrement favorisées par le régime de l'expansion sélective se rangeaient d'abord la viande bovine, la viande de mouton et d'agneau et, jusqu'à un certain point, la viande de porc. Le point 3 pose en outre de façon implicite que non seulement la production des catégories de viandes citées doit augmenter mais qu'en outre, l'agriculture nationale doit radicalement améliorer la base fourragère de l'élevage bovin, ovin et porcin. Il convient encore de noter à ce propos qu'en raison notamment de la répartition des sources d'alimentation, même un accroissement substantiel de la production intérieure d'aliments concentrés de tous types au dépens des importations s'accompagnerait de répercussions défavorables beaucoup plus faibles qu'une opération similaire pour les principaux produits animaux transformés. Jusqu'à la fin des années 50, on a tenté de restreindre les importations de céréales fourragères, de tourteaux et de farines animales en encourageant l'expansion des "leys" prélevés sur les prairies permanentes, en améliorant les méthodes de stockage du foin récolté et en rationalisant l'usage des aliments concentrés. Par la suite, l'expansion des formes intensives d'élevage a surtout incité à encourager les cultures de céréales fourragères plutôt qu'à promouvoir la création de leys, moins durables. Ces mesures ont été appliquées avec succès, puisque le degré de taux d'alimentation des aliments concentrés a progressé au total de 50,0 % en moyenne des campagnes 1958/59-1960/61 à 64,2 % en moyenne des campagnes 1966/67-1968/69 (voir tableau 34*). Le développement de la base fourragère de l'industrie transformatrice est devenue progressivement depuis 1955 un objectif autonome très important dans le cadre de l'expansion sélective. (Il convient de souligner

que l'on n'a pas seulement cherché à relever le taux d'auto-alimentation pour les aliments concentrés nécessaires à l'engraissement des jeunes bovins, des agneaux et des porcs à bacon, mais aussi à réduire autant que possible la dépendance, encore très grande, de l'élevage des vaches laitières, des poules pondeuses, des porcs et des poulets vis-à-vis des importations de maïs et de blé fourrager, des farines animales, des tourteaux et des autres produits à base de déchets de meunerie, bien que les produits finals (lait, viande de porc et de poulets, oeufs) ne relèvent pas de l'expansion sélective.

Alors que l'expansion sélective n'a été jusqu'en 1964 aux yeux des Conservateurs qu'un slogan simple et pratique dont le gouvernement se servait pour désigner un faisceau d'objectifs agricoles parfois variables, elle est devenue sous le gouvernement travailliste un programme d'expansion sélective qui a été intégré au plan national établi pour l'économie britannique et présenté en septembre 1965 (pour la période 1965/1970). Pendant le mandat du gouvernement Wilson, le programme d'expansion sélective (SEP) pour l'agriculture a, jusqu'au milieu de juin 1970 pratiquement sans modification, servi d'idée directrice de la politique agricole. Le livre blanc de 1969 annonce au par. 1 qu'il est envisagé de prolonger ce programme jusqu'à la campagne 1972/73, le SEP actuel venant à échéance avec la campagne 1968/71. De plus, le gouvernement britannique voyait dans le SEP, en particulier dans l'hypothèse d'une adhésion du Royaume-Uni à la CEE, un instrument important de la politique agricole pour réduire la note qui devrait être payée lors de l'adoption de la politique agricole commune¹. Le nouveau gouvernement conservateur semble en principe enclin à maintenir le SEP².

Le livre blanc ("Price Review") de 1966³ définit succinctement au paragraphe 3 les principaux objectifs du premier SEP : "Aucun objectif

¹Livre blanc de 1970, p. 5

²"Financial Times", Londres du 22 juin 1970

³Le livre blanc porte le titre "Annual Review and Determination of Guarantees"; il sera désigné dans la suite du texte par l'abréviation "Price Review".

de production n'a été fixé étant donné que le taux d'expansion approprié pour les différents produits dépendra d'un certain nombre de facteurs, à savoir, les limites techniques d'un accroissement de l'output, le développement des échanges commerciaux internationaux, la charge que l'expansion pourrait faire peser que des ressources réelles rares et sur le budget public et, enfin, les progrès de la productivité. Il n'empêche que l'industrie agricole devrait être en mesure de couvrir dans une très large mesure la demande supplémentaire prévue pour 1970, qui devrait se monter à 200 millions de £ (aux prix d'importations de 1964, en ce qui concerne les denrées alimentaires pouvant être produites dans le pays. Les efforts porteront plus spécialement sur l'expansion de la production de viande et en particulier de la viande de boeuf". (passages soulignés par l'auteur). Bien qu'il soit expressément affirmé qu'aucun objectif de production n'a été fixé, (et que le document en donne une justification), le plan national contient néanmoins pour chaque produit des données de quantité et de valeur très précises sur l'accroissement de la production recherché par le gouvernement travailliste entre 1964 et 1970¹.

1. Pour la viande bovine, l'accroissement de la production intérieure a été chiffré à 14,5 % de 1964 à 1970 (c'est-à-dire de 877.000 tonnes à 1.004.000 tonnes)². Une réduction possible du nombre des abat-tages de veaux mise à part, cet accroissement de la production devra s'appuyer en premier lieu sur l'étoffement du cheptel laitier qui fournit plus des 3/4 de l'offre de veaux dont disposent les engraisseurs de bovins. Cependant, la dimension du cheptel laitier ne dépend pas des perspectives de prix et de vente des exploitants britanniques pour la viande bovine, mais bien - et vraisemblablement, surtout - des variations des prix et des débouchés du lait. C'est pourquoi il a été prévu que la réalisation de l'objectif de production pour la viande bovine entraînerait une augmentation de 20,1 % des livraisons de lait entier au cours de la même période (celles-ci passant de 10.925 millions de tonnes à 13.125 millions de tonnes). Le fait que le taux de croissance de la production laitière ait été estimé supérieur à celui de la production de viande bovine s'explique par la tendance en hausse du rendement laitier moyen par vache qui est essentiellement imputable au progrès technique et qui, en soi, ne devrait guère

¹ Voir également la publication du gouvernement : The National Plan, Londres, septembre 1965 (Cmd. 2764) et T. Beresford, op. cit., pages 10 et suivantes.

² Les données détaillées fournies pour les valeurs d'objectifs pour 1970 ont uniquement été obtenues par la conversion de lgt en tonnes métriques et ne doivent aucunement être comprises comme des valeurs d'objectifs assorties d'une précision correspondante.

être sensible aux effets des mesures de politique agricole (en règle générale, les exploitants tiennent compte des variations du prix du lait par la manipulation du cheptel laitier). Eu égard au rapport de l'offre et de la demande sur les marchés britanniques, du lait frais et du lait de transformation, ainsi qu'à la mise en place d'une organisation du marché laitier britannique (voir chapitre 3), une augmentation aussi forte de la production laitière est acceptée comme un mal nécessaire en vue de la réalisation de l'objectif prioritaire (augmentation de la production de viande bovine).

2. En ce qui concerne la viande porcine, on a également jugé souhaitable que la production indigène soit augmentée de 14,5 %, c'est-à-dire portée de 878.000 tonnes à 1.005.000 tonnes entre 1964 et 1970. Les producteurs britanniques devraient en particulier réaliser ainsi un relèvement du degré d'auto-approvisionnement en bacon et la couverture de l'expansion prévue de la demande de viande porcine ("pork").

3. L'objectif fixé pour la viande de mouton et d'agneau correspond à une croissance de la production indigène légèrement plus faible que celle qui a été prévue pour les autres sortes de viandes; elle a été chiffrée à 9,8 % (de 256.000 tonnes à 281.000 tonnes). Cela peut surprendre à première vue, puisque le degré d'auto-approvisionnement en viande de mouton et d'agneau est très faible et que par conséquent la marge de réduction des importations au profit de la production intérieure est d'autant plus grande. Il faut toutefois considérer qu'il existe souvent des "relations concurrentielles" entre l'élevage bovin et l'élevage ovin au Royaume-Uni (c'est particulièrement vrai pour l'engraissement des bovins et des agneaux), si bien que pour atteindre l'objectif d'une expansion plus vive de la production de viande bovine, il faut prélever d'autant sur les possibilités de croissance de la production de viande d'agneau (il s'agit en l'occurrence surtout de l'exploitation quantitative des deux facteurs de production "pâturages" et "main-d'oeuvre", assez étroitement limités).

4. Si la production intérieure respecte les objectifs du plan, elle devrait pratiquement être en mesure de suivre l'accroissement de la demande de viande de volailles et d'oeufs; la surproduction doit être évitée à tout prix. Dans ces conditions, le gouvernement a prévu que la production d'oeufs progressera de 6,1 % (de 913.000 tonnes à 969.000 tonnes) et celle de viande volaille de 27,4 % (de 372.000 tonnes à 474.000 tonnes).

5. Pour les céréales, on visait un accroissement de 37,7 % des quantités totales récoltées (12.790 millions de tonnes à 17.616 millions de tonnes). Cet objectif devait être atteint presque entièrement grâce à une forte augmentation de la production d'orge qui devait progresser de 62,0 % (de 7.522 millions de tonnes à 12.192 millions de tonnes), permettant de réaliser un relèvement sensible du degré d'auto-alimentation en céréales fourragères. (Il convient de noter que surtout l'objectif d'un accroissement de la production de viandes bovine et porcine ainsi que l'expansion considérable prévue pour l'engraissement de la volaille impliquent une croissance rapide des besoins en céréales fourragères). Pour le blé, on a jugé souhaitable que la production soit maintenue à peu près au niveau déjà atteint au début des années 60.

Si l'on considère l'évolution quantitative des récoltes et de la production de viande de boucherie ou de lait entier sur la période 1964-1969, on constate qu'il sera impossible d'atteindre les objectifs du plan précisément pour les produits sur lesquels le SEP met plus particulièrement l'accent. La production de viande bovine a régressé de 921.000 tonnes en 1967 à 871.000 tonnes en 1969, de telle sorte qu'en 1969, elle n'atteignait que 86,8 % de l'objectif fixé pour 1970. Cette évolution est due en particulier à la très grave épidémie de fièvre aphteuse qui s'est déclarée à la fin de 1967 et qui a nécessité l'abattage supplémentaire de plus de 100.000 bovins. Cependant, il apparaît extrêmement douteux que, même sans cette épidémie, la production de viande bovine aurait atteint un million de tonnes au début des années 70. L'élevage ovin a été fortement réduit au Royaume-Uni depuis 1967. De 1966 à 1969, les effectifs ovins ont baissé de 11,2 % et la production de viande de mouton et d'agneau a encore accusé une diminution beaucoup plus sensible, de 23,7 %, bien que la qualité moyenne de la viande se soit légèrement améliorée (limitation des abattages des moutons au profit des abattages d'agneaux pour tenir compte des goûts du consommateur). En 1969, la production de viande de mouton et d'agneau n'atteignait que 73,3 % de l'objectif fixé par le plan pour 1970. Il en va de même de la récolte des céréales qui, avec 13.827 millions de tonnes en moyenne des années 1967/69, ne représentait que 80,6 % de l'objectif fixé pour 1970.

Il convient de considérer que, si l'année 1967 a été caractérisée par une récolte exceptionnellement bonne, l'année 1968 apportait en revanche une récolte véritablement désastreuse, qui incitait la plupart des agriculteurs à réduire sensiblement les emblavures (blé) en 1969 ou à ne les étendre que de façon très modeste (pour l'orge). L'optimisme dont témoigne l'objectif très ambitieux du plan, qui prévoyait une augmentation de près de 38 % pour la production de céréales entre 1964 et 1970, devrait essentiellement s'expliquer par l'hypothèse selon laquelle le boom de l'orge survenu depuis le milieu des années 50 (voir également chapitre 3) allait se poursuivre sans faiblir. Or, l'expansion rapide de la production d'orge s'est presque totalement arrêtée dès 1967. Conformément aux prévisions, l'offre intérieure de viande de volaille et d'oeufs a pu suivre la cadence de développement de la demande sans entraîner la formation d'excédents considérables. On n'a enregistré passagèrement quelques excédents, d'ailleurs modestes, que pour les produits à base d'oeufs qu'il a fallu exporter à bas prix. Le cheptel des porcs charcutiers atteindra en 1970 un sommet cyclique et il est très probable que la production totale de viande porcine atteigne en 1970 1 million de tonnes et réalise ainsi l'objectif du plan. Lors de la reconduction du SEP de 1970 à 1972, la viande bovine, la viande porcine; l'orge et le blé doivent, en raison de l'évolution actuelle, recevoir une priorité encore plus grande en ce qui concerne l'utilisation des ressources dont disposent l'agriculture¹.

d. Les mesures de la politique des revenus

aa) Les paiements compensatoires

Afin d'atteindre les objectifs de la politique des revenus définis à la section 1 de l'Agriculture Act de 1947 ("une rémunération et des conditions de vie adéquates pour les agriculteurs et les travailleurs agricoles ainsi qu'un rendement convenable du capital investi dans l'industrie"), le gouvernement s'est surtout servi des paiements compensatoires (deficiency payments).

¹"Price Review", 1969, page 5

Dans le système britannique, les agriculteurs offrent leurs produits sur un marché libre auquel les fournisseurs étrangers ont en principe également libre accès. Au premier stade, les prix formés sur ce marché déterminent seuls le niveau des profits des producteurs. Toutefois, comme à de très rares exceptions près, les agriculteurs britanniques seraient incapables, en raison du coût de la production, de concurrencer avec succès l'offre faite aux prix mondiaux, le gouvernement garantit des prix minima au producteur qu'il juge "adéquats" même pour des moyennes et petites exploitations, pourvu qu'elles soient gérées rationnellement et à plein temps. Au terme d'une période déterminée, généralement plus brève pour les produits animaux que pour les végétaux, les agriculteurs touchent la différence en moins entre le prix du marché et le prix garanti, qui est imputé sur le budget public (il s'agit soit de la totalité de la différence, soit d'une partie variable de la différence, échelonnée selon la situation du marché). Conformément à la section 2 de l'Agriculture Act de 1947, les prix garantis sont fixés chaque année au mois de février par le gouvernement pour la campagne à venir (avril-mai) après une analyse très poussée de la situation de l'agriculture britannique (analyse des prix et des coûts, influence des conditions météorologiques sur l'évolution de la production, évolution des importations etc.). Les résultats de cette analyse, et surtout l'exposé des motifs qui en est tiré pour justifier la fixation des garanties de prix, sont - également en conformité avec la section 2 de l'Agriculture Act de 1947 - présentés au Parlement sous forme d'un livre blanc au cours du dernier mois (mars) de la campagne écoulée. Cette tâche incombe aux ministres qui sont aussi en grande partie responsables de l'exécution de la politique agricole; il s'agit pour l'Angleterre et le Pays de Galles du ministre de l'agriculture, de la pêche et du ravitaillement¹, pour l'Ecosse, du "Secretary of State for Scotland" et pour l'Irlande du Nord du "Secretary of State for the Home Department" dont les compétences ne concernent toutefois que les relations entre l'agriculture nord-irlandaise et l'agriculture britannique (quant au problème spécifique de l'agriculture nord-irlandaise, il relève du ministre de l'agriculture d'Irlande du Nord).

¹ Dans le livre blanc de 1970, le "Secretary of State for Wales" est cité pour la première fois comme co-auteur. En fait, le "Secretary of State for Wales" n'est compétent que pour certains aspects spécifiques d'intérêt plus régional de la politique agricole dans le territoire du Pays de Galles, tandis que toutes les autres tâches relèvent, comme toujours, du ministre de l'agriculture, de la pêche et du ravitaillement. Le fait que l'énumération des ministères compétents au Royaume-Uni en matière de politique agricole ait été modifié dans le livre blanc de 1970 ne révèle par conséquent aucune répartition des tâches des divers ministères mais elle vise simplement à donner un aperçu complet de toutes les institutions intéressées, uniquement pour les raisons de politique intérieure.

Après 1954 le gouvernement a disposé pendant quelques années d'une entière liberté, du moins en théorie, en matière de fixation de prix garantis et d'autres subventions. Pendant cette période, le gouvernement a non seulement cherché à tenir compte des impératifs de la politique des revenus et de la balance des paiements, mais il a aussi tenté d'inciter les agriculteurs à abandonner la manière de penser de l'après-guerre immédiat, dominée forcément par le souci du ravitaillement, et de se réorienter davantage sur les impératifs du marché (prise en compte des desiderata du consommateur, rationalisation plus poussée de la commercialisation, compression des coûts unitaires par l'amélioration de la productivité, normalisation de l'offre avec maintien parallèle d'un niveau de qualité élevé etc.). On lit déjà à ce propos dans le "Price Review de 1954" : "Les rapports entre les tendances des cours mondiaux des denrées alimentaires et les coûts de la production intérieure gagnent sans cesse en importance. Il sera impossible à l'avenir d'exiger de l'agriculture nationale qu'elle produise une quantité déterminée d'un produit spécifique quel qu'en soit le coût C'est pourquoi l'un des objectifs primordiaux doit être maintenant de relever rapidement l'efficacité économique en améliorant la qualité, en cherchant à satisfaire les goûts du consommateur et en réduisant le coût unitaire de la production" (passage souligné par l'auteur). Les fluctuations parfois violentes de l'offre étrangère de denrées alimentaires, qui coïncidaient largement pour certains produits animaux importants (par exemple viande et produits laitiers) avec celles de la production intérieure, ont provoqué des variations de prix telles que les crédits budgétaires effectifs destinés à couvrir les garanties de prix ont très largement dépassé les prévisions du plan pour certaines années. Aussi les agriculteurs appréhendaient-ils de plus en plus que le gouvernement ne tolérerait plus longtemps une telle évolution et pourrait opérer des réductions draconiennes sur les garanties de prix d'une année à l'autre. Dans le but de procurer à l'agriculture britannique certaines garanties de stabilité, même à long terme, en vue de la fixation des programmes de production, il a été arrêté dans l'Agricultural Act de 1957 :

1. Les prévisions relatives à la valeur globale des garanties (garanties de prix ainsi que la majeure partie des autres subventions¹ fixées pour la campagne suivante) ne devaient pas tomber en dessous de 97,5 % de la valeur totale des garanties accordées pour la campagne écoulée². Cette mesure tient également compte de l'évolution des coûts de la production et de la productivité. En supposant par exemple que le coût de la production des produits couverts par les garanties de prix (blé, orge, avoine, seigle, pommes de terre, animaux à l'engrais (à l'exclusion des poulets), lait entier, oeufs (de poule et de cane), laine) est augmenté du montant A au cours de la campagne écoulée et que, selon les estimations, les progrès de la productivité aient permis une économie de coûts B, le seuil inférieur du montant total des garanties s'établit à l'aide de la formule suivante : $0,975 \times (\text{valeur globale des garanties de la campagne écoulée}) + (A - B)$.

2. Le prix garanti fixé pour chaque produit au cours de la campagne à venir ne doit pas être inférieur à 96 % du prix garanti de la campagne écoulée.

3. Pour tenir compte de ce que la période de production moyenne de la plupart des produits animaux se prolonge au-delà d'une année, il a en outre été stipulé que les prix garantis pour le bétail à l'engrais, le lait, les oeufs et la farine ne devaient être abaissés de plus de 9 % sur une période de trois campagnes.

¹ Il s'agit, parmi les "autres subventions", des "relevant production grants". La subvention pour l'utilisation de l'engrais et pour le chaulage, les indemnités de labourage des prairies et pour les travaux de drainage, les subventions pour l'élevage de veaux, de vaches de race viande, de vaches et de moutons en région montagnarde, les aides à la production de fourrages d'hiver, les aides spéciales aux petites exploitations, les subventions pour la promotion d'une comptabilité régulière dans l'exploitation, les subventions pour l'utilisation de silos, les aides pour l'assainissement des troupeaux tuberculeux, les aides pour la promotion de la culture des haricots verts ainsi que quelques autres subventions de moindre importance (voir également les tableaux 13 et 14).

² La valeur globale des garanties de prix n'est pas représentée par la différence entre le prix garanti et le prix de marché (multiplié par les quantités produites prévues susceptibles de bénéficier des garanties) mais bien par le prix garanti intégral (multiplié par ... voir ci-dessus). C'est la seule manière de fournir au producteur une indication valable pour une planification à long terme.

Après 1957 il est devenu toujours plus difficile, en dépit des arrangements sus-mentionnés, de contrôler l'évolution des dépenses effectives au titre des paiements compensatoires. Cette situation provenait avant tout de ce que plusieurs pays industriels occidentaux (à l'exclusion des fournisseurs traditionnels : Danemark, Nouvelle-Zélande et Australie - la République d'Irlande faisant exception pour certains produits -) qui, par le jeu de subventions particulièrement généreuses, offraient leurs produits à des prix extrêmement bas (qui ont encore sensiblement accentué les mouvements cycliques de la production animale indigène par le biais des prix de marché au Royaume-Uni). Entre la campagne 1955/56 et la campagne 1961/62, les dépenses globales au titre des paiements compensatoires se sont élevées de près de 65 % et ont atteint au cours de la campagne 1961/62 un montant de 226 millions de £ (3,4 % de l'ensemble des dépenses publiques)¹. En dépit de cette charge budgétaire très lourde, le système des paiements compensatoires a été maintenu jusqu'il y a peu de temps en raison des avantages appréciables qu'il offre dans la situation spécifique du Royaume-Uni, (caractérisée avant tout par un degré d'auto-approvisionnement comparativement faible pour la plupart des produits agricoles considérés)². Les trois principaux avantages du système sont les suivants :

1. Les consommateurs sont approvisionnés aux prix modérés du marché mondial. Il est vrai que les consommateurs britanniques financent aussi indirectement, par le biais de l'impôt, des prix garantis plus élevés fixés pour les produits agricoles indigènes. Comme l'impôt britannique sur le revenu se caractérise par une forte progressivité et que, par rapport à l'impôt sur le revenu, le système des taxes à la consommation est peu développé au Royaume-Uni (la part du produit de l'impôt sur le revenu dans les recettes fiscales globales est nettement supérieure en Grande-Bretagne à celui des pays de la CEE), les revenus les plus élevés sont soumis à une charge plus lourde que les petits et moyens revenus. C'est là que réside la différence fondamentale entre le système des paiements compensatoires et celui des prix de soutien qui, pour les produits soumis aux organisations de marché dans la CEE, fait peser sur les diverses catégories de consommateurs des charges variables selon leur

¹Voir tableaux 13 et 14.

²Le nouveau gouvernement conservateur envisage toutefois de suspendre les paiements compensatoires et de les remplacer par un système de prélèvements (prix intérieurs élevés qui doivent être répercutés sur les importations au moyen de prélèvements variables).

Tableau 12 - Dépenses engagées par l'Etat pour le soutien de l'agriculture au Royaume-Uni 1957/58 - 1970/71^a
(Millions de £)

	1957/58	1958/59	1959/60	1960/61	1961/62	1962/63	1963/64	1964/65	1965/66	1966/67	1967/68	1968/69	1969/70	1970/71
Dépenses totales pour le soutien de l'agriculture	284,1	241,4	257,4	263,4	343,2	310,2	294,5	265,1	237,6	229,1	261,5	265,4	279,5	298,7
dont :														
Garanties de prix, montant total	200,7	154,7	154,7	151,2	225,5	190,1	178,9	146,1	121,7	108,8	135,0	127,2	129,0	141,7
dont :														
Céréales, au total	51,2	52,6	58,4	63,4	73,3	63,9	77,1	63,3	43,1	49,4	41,8	57,9	62,2	73,2
blé et seigle	22,2	19,3	20,4	18,1	22,0	16,6	30,3	15,9	14,2	13,5	10,9	17,7	17,2	22,3
orge	17,1	23,5	25,2	33,6	33,2	36,3	36,8	37,4	21,6	29,2	23,5	29,5	35,4	39,2
autres	6,7	6,9	1,0	5,7	8,0	0,4	0,4	0,7	6,8	3,5	1,8	6,3	2,0	1,4
autres	45,8	33,7	33,1	22,5	16,2	21,5	20,2	32,3	18,2	18,0	19,2	16,2	13,0	13,1
autres	82,6	45,1	50,9	46,2	113,3	101,1	80,6	47,5	49,8	34,2	63,7	40,5	46,8	49,6
dont :														
bovins	34,1	12,5	3,4	12,3	46,4	30,5	40,8	9,8	5,0	19,6	41,1	19,3	25,2	26,3
ovins	11,7	11,7	25,3	13,9	30,7	18,9	13,3	5,7	5,3	8,9	10,6	6,9	1,8	1,7
porcins	36,8	20,9	22,2	20,0	36,2	51,7	26,5	32,0	39,5	5,7	12,0	14,3	19,8	21,6
laine	12,9	10,1	8,5	10,8	11,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-
autres	1,5	6,3	2,8	2,6	2,9	3,2	0,6	2,3	3,8	3,7	8,5	6,3	5,0	4,4
Ensemble des aides à la production et des aides de structure	77,8	80,9	95,6	105,0	108,1	110,0	104,7	108,5	104,8	108,4	113,8	124,5	136,1	138,8
dont :														
Aides à la production et aides de structure qui sont incorporées au calcul de la valeur globale minimum des garanties conformément à l'Agricultural Act de 1957 (relevant production grants)	70,4	73,1	83,0	91,8	93,4	94,1	89,4	92,0	88,4	92,6	89,8	95,3	100,8	101,3
dont :														
Aides pour l'achat d'engrais et le chaulage	33,2	35,0	40,4	40,9	41,8	43,9	41,6	41,2	37,7	36,4	38,8	35,5	38,5	37,5
Aides pour le labourage des prairies permanentes	10,0	9,2	9,4	10,9	11,5	11,3	9,9	8,1	7,6	5,7	2,5	1,1	0,4	0,5
Aides spécifiques aux petites exploitations (Small Farm Scheme de 1959 à 1964 et Small Farm (business management) Scheme de 1965 à 1970).	-	-	1,1	5,9	7,1	7,2	5,6	4,8	3,4	2,3	1,8	1,8	1,8	1,1
Aides pour l'élevage de veaux, de vaches à viande et de vaches en région montagnarde et aides pour l'investissement de troupeaux de vaches tuberculeuses	23,8	25,9	29,6	31,2	30,0	28,3	28,2	27,6	30,0	34,7	34,2	41,1	44,0	45,7
Aides pour l'élevage d'ovins en zone montagnarde	-	-	-	0,7	0,8	1,4	2,4	6,0	4,4	8,0	5,9	7,2	6,5	6,7
Aides destinées à promouvoir la culture de plantes fourragères pour la période d'hiver (winter keep scheme)	7,4	7,8	12,6	13,2	14,7	15,9	15,3	2,5	3,4	3,7	4,5	4,6	4,7	4,9
Autres aides à la production et aides de structure	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Aides pour l'achat et le déplacement de canalisations de drainage	-	-	1,9	1,9	2,0	2,3	2,1	2,6	2,6	2,8	3,5	4,0	4,5	5,0
Aides pour la rationalisation des conditions de production interne (farm improvements)	0,2	3,3	6,6	7,8	9,2	10,3	10,2	11,5	11,6	11,1	12,5	13,6	14,9	15,5
Aides à l'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,2	9,3	11,5	10,6
Crédits spéciaux : aides accordées par le Gouvernement britannique aux fermiers d'Irlande du Nord	0,9	0,8	1,2	1,1	0,9	1,1	1,5	0,8	1,3	1,6	1,8	1,7	1,7	1,7
Dépenses administratives	4,7	5,0	5,9	6,1	8,7	9,0	9,4	9,7	9,8	10,3	10,9	12,0	12,7	13,0

^a Campagnes avril-mars. - ^b Chiffres provisoires. - ^c Estimation. - ^d A l'exclusion des dépenses relatives à la distribution gratuite de lait dans les écoles et aux désertés. - ^e A l'exclusion des paiements compensatoires au titre de l'abattage de vaches atteintes de tuberculose.

Source : Secretary of State for the Home Department; the Secretary of State for Scotland and the Minister of Agriculture, Fisheries and Food: Annual Review and Determination of Guarantees. London, Ild. JGG. - Central Statistical Office, Annual Abstract of Statistics n° 106, London 1969, p. 197, 271, 287, n° 107 (1966), S. 181, 252, 265. - Central Statistics Office, "Monthly Digest of Statistics n° 290", London, February 1970, S. 118. - Calculs personnels.

Tableau 14 - Les dépenses engagées par l'Etat pour le soutien de l'agriculture au Royaume-Uni 1957/58 - 1970/71^a
(% des dépenses totales)

	1957/58	1958/59	1959/60	1960/61	1961/62	1962/63	1963/64	1964/65	1965/66	1966/67	1967/68	1968/69	1969/70	1970/71
Dépenses totales pour le soutien de l'agriculture dont : (mio. £)	284,1	241,4	257,4	263,4	343,2	310,2	294,5	265,1	237,6	229,1	261,5	265,4	279,5	298,7
Garanties de prix, au total	70,6	64,1	60,1	57,4	65,7	61,3	60,7	55,1	51,2	47,5	51,6	48,7	46,2	47,4
dont :														
Céréales, au total :	18,0	21,8	22,7	24,1	21,4	20,6	26,2	23,9	18,1	21,6	16,0	21,8	22,3	24,5
blé et seigle	7,8	8,0	7,9	6,9	6,4	5,4	10,3	6,0	6,0	5,9	4,2	6,7	6,2	7,5
orge	6,0	9,7	9,8	12,8	9,7	11,7	12,5	14,1	9,1	12,7	9,0	11,1	12,7	13,1
Ceufs (de poule, de cane)	16,1	14,0	12,9	8,5	4,7	6,9	6,9	12,2	7,7	7,9	7,3	6,1	4,7	4,4
Bétail de boucherie, au total	29,1	18,7	19,8	17,5	33,0	32,6	27,4	17,9	21,0	14,9	24,4	15,3	16,7	16,6
dont :														
bovins	12,0	5,2	1,3	4,7	13,5	9,8	13,9	3,7	2,1	8,6	15,7	7,3	9,0	8,8
ovins	4,1	4,8	9,8	5,3	8,9	6,1	4,5	2,2	2,2	3,9	4,1	2,6	0,6	0,6
porcins	13,0	8,7	8,6	7,6	10,5	16,7	9,0	12,1	16,6	2,5	4,6	5,4	7,1	7,2
lait et produits laitiers	4,5	4,2	3,3	4,1	3,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Aides à la production et aides de structure, montant	27,4	33,5	37,1	39,9	41,0	35,5	35,6	40,9	44,1	47,3	43,5	46,9	48,7	46,5
dont :														
Aides à la production et aides de structure qui (à l'exclusion des garanties de prix) sont incor- porées au calcul de la valeur globale minimum ga- rantee conformément à l'Agricultural Act 1957 (re- levant production grants)	24,8	30,3	32,2	34,9	35,5	30,3	30,4	34,7	37,2	40,4	34,3	35,9	36,1	33,9
dont :														
Aides pour l'emploi d'engrais et pour le chaulage	8,4	10,7	11,5	11,8	11,4	9,1	9,6	10,4	12,6	15,1	13,1	15,5	15,7	15,3
Aides pour l'élevage de veaux, de vaches à viande	2,6	3,2	4,9	5,0	5,6	5,1	5,2	6,2	6,9	6,9	9,2	11,0	12,6	13,1
et de vaches dans les zones montagnardes, aides														
pour l'assainissement des troupeaux de vaches tu- berculeuses	0,1	1,4	2,6	3,0	3,5	3,3	3,5	4,3	4,9	4,8	4,8	5,1	5,3	5,2
Autres aides à la production et aides de structure	1,7	2,1	2,3	2,3	3,3	2,9	3,2	3,7	4,1	4,5	4,2	4,5	4,5	4,4
dont : Aides pour la rationalisation des conditions de production interne (farm improvements)	5,6	5,1	4,5	4,4	5,2	4,5	4,1	3,4	2,8	2,4	2,3	2,0	•	•
Dépenses administratives	75,4	72,6	71,2	66,9	80,8	69,6	72,4	56,1	51,6	47,7	50,6	55,2	52,2	•
Dépenses globales pour le soutien de l'agriculture en % du produit national brut au coût des facteurs ^b	1,5	1,2	1,2	1,2	1,4	1,2	1,1	0,9	0,8	0,7	0,8	0,7	•	•

^a Campagnes avril-mars. - ^b Données provisoires. - ^c Estimation. - ^d A l'exclusion des dépenses pour la distribution gratuite de lait dans les écoles et aux déshérités. - ^e Sans les versements compensatoires pour l'égouttage des vaches atteintes de tuberculose. - ^f Le revenu net vaut pour les campagnes Juin-mai (décalage chronologique de deux mois de la période de référence par rapport aux dépenses globales pour le soutien de l'agriculture). - ^g Produit national brut : années civiles; décalage chronologique par rapport aux dépenses globales pour le soutien de l'agriculture : 3 mois.

Source : Secretary of State for the Home Department; the Secretary of State for Scotland and the Minister of Agriculture, Fisheries and Food: Annual Review and Determination of Guarantees, London, lfd. Jgg. - Central Statistical Office, Annual Abstract of Statistics n° 106, London 1969, S. 197, 271, 287; n° 103 (1966), S. 181, 252, 265. - Central Statistics Office, "Monthly Digest of Statistics n° 290", London, February 1970, S. 118 - Calculs personnels.

consommation de produits alimentaires. Par conséquent, ce système touche le plus durement les ménages à petits et moyens revenus dont une partie relativement élevée du budget est affectée aux achats alimentaires.

2. Par le biais du coût de la vie, le ravitaillement des consommateurs aux cours mondiaux influe favorablement sur le niveau des salaires et, par tant, sur les coûts salariaux de l'industrie britannique. On souhaiterait maintenir dans la mesure du possible l'avantage concurrentiel qu'en retire, toutes choses étant par ailleurs égales, l'industrie britannique sur les marchés internationaux. Il convient toutefois de noter que si le Royaume-Uni adoptait par exemple le système des prix de soutien, les ressources budgétaires économisées sur les paiements compensatoires pourraient être affectées tantôt à la promotion des industries exportatrices, et tantôt (au moyen d'exonérations fiscales), à l'allègement de la fiscalité pesant sur les classes inférieures de revenus. Compte non tenu du problème de l'acceptation politique, il faudrait, selon nous, aussi prévoir que de telles mesures auraient une efficacité moindre que le régime actuel.
3. En principe, il est possible de laisser libre jeu aux forces du marché. Le niveau des prix garantis n'exerce aucune influence indirecte sur le volume de l'offre intérieure. Plusieurs exceptions importantes ont toutefois été ménagées dans ce domaine : le regroupement quasi-monopolistique de l'offre des producteurs (tout au moins de la majeure partie de cette offre) par l'office des marchés laitiers, l'office du marché des oeufs ou l'office du marché lainier (pour plus de détails, voir les sections correspondantes de la partie 3), qui agissent alors comme fournisseurs exclusifs des demandeurs de ces produits.

Pour sauvegarder les avantages du système des paiements compensatoires et maintenir dans des limites raisonnables les dépenses résultant des garanties de prix, il ne restait au gouvernement d'autre issue que d'exercer une action régulatrice sur la production intérieure et surtout sur les importations de denrées alimentaires. Une première mesure, encore isolée à l'époque, a été le contingentement des importations de beurre à compter d'avril 1962, les fournisseurs étrangers demeurant toutefois libres de fixer eux-mêmes leurs prix dans les limites du contingent qui leur était ouvert.

La concurrence des prix sur le marché britannique du beurre n'en a guère perdu de son acuité. Le gouvernement a ensuite présenté en 1963 un programme général de réorganisation en vue de la régulation de l'offre intérieure et étrangère sur les marchés des céréales, de la viande bovine, de la viande d'agneau ainsi que de la viande de porc et du bacon. Pour les céréales, le gouvernement a instauré un système de prélèvements à l'importation et a limité pour la production intérieure le versement intégral des paiements compensatoires à des contingents normalisés¹. Il a pu convaincre l'ensemble des gros fournisseurs étrangers de céréales à coopérer au système des prix minima à l'importation. Pour la viande de boeuf et la viande d'agneau, le gouvernement a tenté, dans le cadre du "Meat Study Group" (voir tableau 31) d'obtenir que les principaux pays exportateurs limitent volontairement leur offre sur les marchés du Royaume-Uni. Dans le cas où cette proposition serait acceptée, le gouvernement britannique s'engageait pour sa part à imposer aussi des contingents normalisés pour les bovins et agneaux à l'engrais, de souche indigène. L'attitude peu conciliante de certains pays exportateurs a toutefois fait échouer ce projet. Le bacon est le seul produit pour lequel un contrôle très large de l'offre intérieure et étrangère a pu être établi au moyen du "Bacon Market Sharing Understanding" (pour plus de précisions, voir section 3 e). Le paragraphe 3 du livre blanc de 1964 donne la justification suivante de ces mesures : "En définissant de telles mesures, le gouvernement a voulu assurer une meilleure stabilité du marché. Il ne cherche pas à susciter une hausse générale des prix de marché en limitant l'approvisionnement, mais à éviter que le système des aides ne soit sapé par des prix de marché excessivement bas, qui pèsent lourdement sur les ressources du pays. Le système d'aide représenté par les paiements compensatoires convient à la nation britannique et favorise particulièrement le consommateur et la production."

Ces mesures ont été appliquées avec grand succès du point de vue de la limitation des crédits budgétaires mobilisés pour les garanties de prix. En effet, ces dépenses sont tombées de 226 millions de £ (1961/62)

¹ Il est dit à ce propos dans la "Price Review" de 1964 au paragraphe 7 : "Il a été arrêté dans le présent document que (dans le cas où serait adopté un système de prix minima à l'importation), il sera instauré un système de contingents pour le blé et l'orge en contre-partie du contrôle des prix à l'importation".

à 109 millions de £ seulement en 1966/67, soit une diminution de 52 %. Dans ce domaine, la tendance en hausse des cours mondiaux des principaux produits agricoles (c'est-à-dire également des facteurs exogènes) ont joué un rôle considérable. Au moment où l'influence de ces facteurs exogènes s'est de nouveau atténuée à partir de 1967/68 (tendance en baisse des cours sur les marchés internationaux des principaux produits agricoles), les crédits budgétaires absorbés par les garanties de prix ont à nouveau augmenté (moyenne des campagnes 1967/68, 1969/70 : 130 millions de £. Estimation 1970/71 : 142 millions de livres); mais même l'estimation pour la campagne 1970/71 ne représente que 63 % du niveau atteint au cours de la campagne 1961/62. Il convient encore de faire observer dans ce contexte que la part des garanties de prix dans les dépenses globales de l'Etat au titre des aides de l'agriculture ont été ramenées de 65 % (moyenne des campagnes 1957/58-1959/60) à 49 % en moyenne des campagnes 1967/68-1969/70. Ces dernières années, la liste des produits pour lesquels un certain contrôle des importations devrait être autorisé s'est encore allongée de quelques articles (que ce contrôle s'exerce au moyen d'un système de prix minima à l'importation ou par une limitation "volontaire" des livraisons par les pays exportateurs) :

1. Pour les oeufs et les produits à base d'oeufs, des prix minima à l'importation sont entrés en vigueur le 31 mars 1970, après avoir été d'abord négociés avec les principaux pays fournisseurs; leur application est garantie par un système de prélèvements.
2. Pour le Cheddar, le Royaume-Uni et tous les principaux offrants étrangers sont convenus dès 1965 d'une limitation "volontaire" des livraisons.
3. Le gouvernement britannique a également pu obtenir pour les poulets à l'engrais que les offrants étrangers limitent volontairement leurs livraisons.
4. Pour la viande bovine, de nouvelles négociations avec les exportateurs étrangers semblent maintenant avoir abouti à certains résultats. Dans la "Price Review" de 1970, l'instauration d'un système de prix minima à l'importation a en tout cas été liée à des prélèvements en cas de non-observation de ces prix en vertu de l'"Agriculture and Horticulture Act 1964" et le versement intégral de la garantie de prix pour les bovins à l'engrais indigènes a été lié à l'obtention de certains "prix - objectifs du marché" (par analogie à la réglementation du marché des céréales qui existe depuis 1964).

En cas de maintien ou d'application de ces mesures au cours des prochaines années, les dépenses prises en charge par le budget public au titre des paiements de garantie à l'agriculture devraient normalement diminuer encore quelque peu. Cela pourrait même se produire si, comme cela avait déjà été prévu dans la "Price Review" de 1970 - les prix garantis des productions particulièrement encouragées par le SEP (viande bovine et porcine ainsi que blé et orge) devaient subir une majoration exceptionnellement forte pour compenser les pertes subies par l'agriculture britannique à la suite de l'épidémie de fièvre aphteuse survenue à la fin de 1967 et par suite des conditions météorologiques extrêmement défavorables de l'été 1968 ainsi que de l'automne et du printemps 1969.

bb. Les aides non liées aux ventes

Les aides non liées aux ventes, qui visent directement au relèvement des recettes totales ou du revenu de l'exploitant, ont presque uniquement été utilisées au Royaume-Uni pour encourager l'étoffement du cheptel bovin et ovin. Il convient de mentionner à ce propos la "calf subsidy" (objet : augmenter l'offre de veaux de toutes races propres à l'engraissement), la "hill cow subsidy" (objet : soutenir l'élevage bovin dans les zones montagnardes, particulièrement défavorisées par la nature), la "beef cow subsidy" (objet : encourager l'élevage de bovins de race viande permettant d'accroître la production de viande bovine sans vente de lait - le lait des vaches à viande sert exclusivement à l'alimentation des veaux -) et la "hill sheep subsidy" (objet : promotion de l'accroissement de l'offre de moutons maigres provenant des zones montagnardes). Par ailleurs, les aides accordées par l'Etat pour l'assainissement des troupeaux de vaches tuberculeuses (versement d'une prime pour la constitution d'un cheptel dont il peut être certifié officiellement qu'il est exempt de tuberculose et versement d'indemnités pour l'abattage des animaux malades¹ ainsi que l'aide pour l'élimination de la brucellose bovine, prévues pour la première fois dans la "Price Review" de 1970, peuvent être comptées, sous certaines réserves, dans ce groupe de subventions.

¹Ces paiements compensatoires ne figurent pas aux tableaux 13 et 14.

Les dépenses représentées par ces aides ont fortement augmenté au cours de la période de référence et sont passées de 26,4 millions de £ (moyenne des campagnes 1957/58-1959/60) à 39,8 millions de £ (moyenne des campagnes 1967/68-1969/70). La part de ces dépenses dans les dépenses totales engagées par l'Etat au profit de l'agriculture est montée de 10,1 % à 14,8 % au cours des mêmes périodes.

e. Objectifs et moyens de la politique de structure

aa. Objectifs de la politique de structure

Le Royaume-Uni n'a fait qu'ébaucher jusqu'à présent un programme de politique structurelle. Certes, il existe une multiplicité de mesures individuelles plus ou moins importantes qui se ramènent toutes à la notion de "politique de structure", mais il est difficile de déceler une ligne directrice dans le foisonnement des programmes et des mesures. Cette situation ne paraît pas justifiée de prime abord, d'autant moins que la proportion élevée d'exploitations à ferme dans le nombre total des exploitations agricoles aurait constitué en soi une excellente base pour une politique de structure efficace. Peut-être a-t-on cependant voulu éviter de faire pression sur les propriétaires privés par des interventions à caractère exagérément dirigiste dans le système de fermage. On notera cependant que la Grande-Bretagne est dotée d'une structure agraire qui apparaît très favorable par comparaison avec celle que connaissent la plupart des pays d'Europe continentale (voir chapitre 1). Vouloir en conclure que les structures des exploitations et de la production agricoles au Royaume-Uni n'appellent aucune amélioration serait toutefois aller incontestablement trop loin. La citation suivante de G.H. Peters est révélatrice de la situation actuelle de la politique britannique de structure¹ : "En ce qui concerne l'application de la politique structurelle, nous restons encore loin derrière la plupart des pays européens bien que ceux-ci doivent, il est vrai, faire face à des problèmes infiniment plus complexes dans ce domaine. Il ne faut évidemment pas espérer que les divers ajustements et l'accélération de l'exode rural produisent des résultats du jour au lendemain.

¹ G.H. Peters, The "New" Agricultural Policy. In : "Westminster Bank Review" Londres, novembre 1964, p. 39

Nous devrions songer au moins à ne plus tout miser sur les aides à la production, mais à encourager plutôt par des aides financières la fusion de petites propriétés (aussi bien en faire - valoir direct qu'en location) et il ne faudrait pas non plus exclure l'éventualité de programmes de retraite pour ceux qui souhaitent en bénéficier. A mesure que la planification régionale gagne en importance, l'élaboration de projets sélectifs destinés à promouvoir l'expansion de villes et d'industries situées dans les zones agricoles en difficulté ou à proximité de celles-ci, créerait les nouvelles possibilités d'emploi qui font à présent défaut. Cette "nouvelle" politique ménagera un répit qui permettra de faire face au coût général des subventions. Il serait sage de saisir l'occasion de commencer au moins à agir en vue d'une accélération des changements structurels".

Pour autant que cela ressort du commentaire des diverses mesures fournies dans les "Prices Reviews", il est possible de définir de la manière suivante les principaux objectifs de la politique de structure au Royaume-Uni :

1. L'amélioration de la structure dimensionnelle des exploitations et des conditions de production internes doit permettre à l'agriculture britannique de réaliser des progrès de productivité qui entraîneront à la longue une diminution des dépenses en paiements compensatoires qui sera très supérieure à l'augmentation des dépenses découlant des mesures de politique structurelle.
2. Parallèlement, les progrès de la productivité doivent se traduire par un relèvement sensible du revenu des exploitations agricoles encore en activité.

bb. Mesures de la politique structurelle ¹

Quatre grands pôles se dégagent selon nous de la masse des mesures d'ordre structurel :

¹ Principales sources : A.H. Maunder, Some Consequences of Farm Amalgamation. In: "Westminster Bank Review", London, November 1966, S. 57 ff. - Secretary of State for the Home Department; Secretary of State for Scotland Minister of Agriculture, Fisheries and Food: Annual Review and Determination of Guarantees. London, lfd. Jgg. - Central Office of Information, Agriculture in Britain, London, January 1965. - National Provincial Bank, Government Financial Assistance to Farmers. In: "National Provincial Bank Review", London, May 1967, S. 19 ff. - Sturrock, F.G., A Solution for the Small Farm Problem. In: "Westminster Bank Review", London, May 1965, S. 40 ff.

1. L'encouragement de la fusion d'exploitations trop petites ou la fermeture de petites exploitations qui cèdent leur superficie utile en vue de l'extension de moyennes et grandes exploitations ("farm amalgamation").
2. L'encouragement de la création de coopératives agricoles qui ont notamment pour objet la commercialisation commune de leurs produits et la promotion de l'utilisation de machine en commun.
3. L'octroi de concours financiers spécifiques aux petites exploitations qui doivent leur permettre de rationaliser leur organisation interne et, le cas échéant, de modifier leur programme de production de telle sorte que le propriétaire (ou fermier) et sa famille soient en mesure d'en tirer encore un revenu décent ("small full-time farms").
4. Les mesures de rationalisation des structures internes de l'exploitation.

bb1. Amélioration de la structure dimensionnelle des exploitations

La loi agricole de 1957 alloue pour la première fois au chapitre II quelques incitations financières pour la "farm amalgamation". C'est ainsi que le gouvernement a notamment pris en charge une partie des coûts résultant de la refonte des exploitations¹ et il a contribué plus spécialement à l'octroi de rentes viagères adéquates de départ. Cependant, l'aide financière ne portait que sur certains coûts issus directement ou indirectement de la fusion d'exploitations, tandis qu'il incombait à l'acquéreur de réunir lui-même la principale partie du capital. Il y a tout lieu de croire que ce système n'a permis d'une manière générale qu'à de grandes exploitations riches en ressources d'étendre leur superficie utile par l'achat de petites exploitations disposées à céder leurs terres, mais qu'il n'a guère permis d'atteindre, comme on le souhaitait, le but effectivement recherché qui était la fusion de petites exploitations non rentables ("un-economic small holdings") pour les transformer en unités viables dans les zones où prévalait la petite exploitation familiale. Un projet de loi présenté en novembre 1965, mais que le Parlement n'a pas voté avant 1967, a permis d'étendre et de renforcer sensiblement le système d'aides à la "farm amalgamation".

¹ A l'exclusion du coût d'achat du terrain par l'acquéreur.

En général, le gouvernement prend désormais en charge 50 % du coût total de la refonte des exploitations, pourvu que l'exploitant soit en mesure de faire^{la} preuve des avantages économiques du remembrement et que cette "preuve" soit acceptée par le gouvernement. Cela implique notamment que l'exploitation issue de la refonte soit suffisamment grande pour atteindre à la longue un revenu satisfaisant. Il n'importe en outre que l'exploitation cédant les terres disparaisse totalement en tant qu'unité économique autonome. Aucune aide n'est prévue - dans ce programme tout au moins - pour les simples agrandissements d'exploitations existantes réalisés au moyen d'achat de terrains isolés, après lesquels l'exploitation vendeuse subsiste par exemple comme exploitation secondaire. Notons encore que les "farm amalgamations" (remembrements) dus à des initiatives privées bénéficient d'un concours financier complémentaire accordé par les ministères de l'Agriculture d'Angleterre et du Pays de Galles, d'Ecosse et d'Irlande du nord (les ministères sont habilités à racheter des terres aux exploitations disposées à les vendre et à constituer ainsi en quelque sorte un "stock foncier" au profit des opérations privées de remembrement effectuées dans des conditions jugées favorables). Les crédits affectés sur le budget public à la "farm amalgamation" au sens de la nouvelle loi ont été portés de 0,2 millions de £ (1968/69) à 1, 4 million de £ pour la campagne 1969/70 (estimation pour 1970 : 2,5 millions de £).

bb2. Constitution de coopératives agricoles ; utilisation de machines en commun

Afin d'encourager la création de coopératives agricoles pour la commercialisation commune des produits, le gouvernement contribue à raison d'un tiers au capital initial (ou, pour les coopératives existantes, à raison d'un tiers de l'augmentation de capital). L'un des préalables de l'obtention de ces concours financiers est que les membres de la coopérative y investissent pour leur part (sur leurs fonds propres) un montant au moins égal à celui de la subvention. En outre, la coopérative ne doit pas seulement être dotée de la personnalité juridique, mais elle doit aussi grouper des agriculteurs économiquement autonomes (ce qui doit également figurer dans les statuts de la coopérative). Il est évident que les "coopératives" qui groupent une série de "petits agriculteurs" sous la direction d'une

grande exploitation ou d'une entreprise qui se livre aussi à des activités non agricoles, sont exclus du bénéfice de ces aides.

L'utilisation en commun de machines ("machinery syndicates") est encouragée indirectement en ce sens que le gouvernement prend en charge un tiers du coût de la construction des bâtiments destinés à abriter les machines de la coopérative, y compris les installations de séchage des céréales et les bâtiments pour l'entreposage de produits agricoles¹. L'achat de machines ne donne lieu à aucune aide financière spécifique.

bb3. Mesures spéciales à l'intention des petites exploitations

Les petites exploitations dont les revenus sont exclusivement tributaires de l'activité agricole, ont obtenu pour la première fois une aide spéciale dans le cadre du "Small Farmer Scheme" de 1959 (et du texte amendé de 1962). Pour pouvoir accéder à ces aides, l'exploitation devait tout d'abord fournir la preuve que sa superficie agricole utilisée totale (terres cultivées et prairies à l'exclusion des pacages) se situait entre 8 et 40 ha et que ses besoins en main-d'oeuvre (calculés selon certaines méthodes normalisées définies par le gouvernement) n'excédaient pas 500 smd (voir pour la définition du smd p. 25). Tous les agriculteurs dont les exploitations remplissaient ces conditions pouvaient alors soumettre au gouvernement un programme à long terme pour l'amélioration du rendement de leur exploitation. Si le gouvernement jugeait ces mesures dignes d'être encouragées, les chefs d'exploitation pouvaient réclamer, lors de l'exécution de leur programme, des crédits venant à charge du budget public jusqu'à concurrence de 1.000 £ (pour tout programme d'une durée de 3 à 5 années). Sous le gouvernement travailliste, le "Small Farmer Scheme" a été révoqué en septembre 1965 et remplacé par le "Small Farm (Business Management) Scheme". La limite supérieure de la superficie agricole utile (autorisée) a été portée de 40 à 50 ha et le maximum des besoins en main-d'oeuvre, à 700 smd.

¹Il est indifférent à cet égard que les investissements soient effectués par le propriétaire foncier (affermeur) ou par le fermier.

Il convient de souligner qu'au Royaume-Uni, les exploitations de 40 à 50 ha SAU sont encore classées comme "petites exploitations" ayant particulièrement besoin d'une aide financière. Cela montre à l'évidence que la structure dimensionnelle des exploitations en Grande-Bretagne est beaucoup plus favorable que dans la plupart des pays d'Europe occidentale (et en particulier dans ceux de la CEE). A l'heure actuelle, seuls les programmes de rationalisation du management, établis pour trois ans par ces petites entreprises, ouvrent désormais droit au bénéfice des aides. L'obtention d'une aide de l'Etat pour ces programmes est conditionnée par la tenue régulière d'une comptabilité complète qui doit servir à élargir considérablement la base d'information pour le programme de rationalisation du management en cours d'exécution. Les subventions sont versées en fin d'exercice lorsque les résultats de l'exécution du programme répondent aux critères fixés par le gouvernement. Le montant de l'aide est de 50 £ par an pour les frais de comptabilité, à quoi s'ajoute, la première année, un montant de 2 £ par acre (la deuxième année : 3 £) en vue de la couverture partielle des autres frais d'exécution du programme de management. Le montant global payable sur les trois années à la petite exploitation (versement de base pour les frais comptables et aide financière par acre) est limité à 1.000 £ comme précédemment. Aussi généreuse que soit l'aide prévue par le "Small Farm (Business Management) Scheme", il ne faut cependant pas oublier qu'il met largement à contribution les capacités des chefs d'exploitation. Aussi ne faut-il pas s'étonner que relativement peu d'agriculteurs se soient décidés à participer à ce programme et que leur nombre ait rapidement diminué (les premières années - 1965 à 1967 - ils étaient en moyenne au nombre de 1.250 par an, alors que ces derniers temps - 1968 - on ne dénombrait plus que 1.200 exploitations à être admises au bénéfice du nouveau "Small Farm Scheme". Le nouveau "Small Farm Scheme", qui devait initialement expirer le 31 août 1968, a néanmoins été prolongé d'abord jusqu'à fin août 1969 et ensuite jusqu'à fin août 1970 dans la "Price Review 1969". L'abolition définitive du "Small Farm (Business Management) Scheme" en août 1970 a toutefois été décidée dans la "Price Review 1970".

Les dépenses engagées au titre de l'ancien "Small Farm Scheme" (jusqu'en août 1965) se sont d'abord rapidement gonflées en passant de 1,1 million de £ (1959/60 à 7,2 millions de £ (campagne 1962/63). Ensuite, jusqu'à 1965/66 elles sont de nouveau revenues à 3,4 millions de £. Il est caractéristique que le nouveau "Small Farm (Business Management Scheme) ait entraîné depuis septembre 1965 une nouvelle diminution sensible des crédits budgétaires requis, qui sont tombés à environ 2 millions de £ par an.

bb4. Mesures visant la rationalisation des conditions de production internes.

Les mesures visant l'amélioration des conditions de production internes des exploitations sont très diverses et nous irions au-delà de notre propos en voulant analyser chaque mesure individuelle et ses effets. En mettant les choses à l'extrême, il est permis de dire qu'on a l'impression que -abstraction faite des travaux courants - il n'existe plus guère de projets ou d'investissements importants pour lesquels l'aide de l'Etat ne puisse être demandée sous une forme ou une autre. Nous nous bornerons par conséquent à énumérer ci-après les principales mesures :

1. Aussi bien les coûts des travaux préparatoires à la pose de canalisations de drainage que les frais d'achat des conduits sont pris en charge par l'Etat à raison de 50 %. Il en va de même pour les coûts de creusement des tranchées de drainage dans les bas-fonds marécageux. En revanche, les frais d'entretien du réseau de drainage ou des tranchées et canaux d'évacuation ne donnent lieu à aucune aide. Les crédits budgétaires affectés ces dernières années à ce type de travaux se sont chiffrés à environ 4,5 - 5,5 millions de £.
2. Le "Farm Improvement Scheme" (FIS), créé en vertu de la partie II de l'Agriculture Act de 1957. Dans le cadre du FIS, les agriculteurs¹ peuvent obtenir sur demande une aide couvrant un tiers du coût des travaux suivants :
 - a) la construction, la modification, l'agrandissement et la modernisation de l'ensemble des bâtiments non mobiles de l'exploitation (à l'exclusion du bâtiment d'habitation de l'exploitant) et en particulier des étables, des granges, des rampes de chargement, des aires de parcours, etc...

¹ Lorsque le propriétaire foncier ou l'affermant exécute ces travaux, il est en droit de demander personnellement l'octroi de la subvention.

- b) La construction ou l'amélioration (à l'exclusion de l'entretien des voies de desserte de tout genre (y compris les passages souterrains et les passerelles.
- c) Le déplacement des conduites d'électricité;
- d) La construction de murets de pierre ou de terre, la plantation de haies en bordure des pâturages ainsi que la construction d'abris pour le bétail dans les pâturages;
- e) L'élimination aux obstacles des travaux de labour ou à l'exploitation des pâturages, tels que l'aplanissement du terrain, l'arrachage de haies ou la démolition de murets inutiles, l'arrachage de buissons et d'arbres, l'enlèvement de grosses pierres ou le remblayage d'étangs, de fossés et d'autres aires d'eau stagnante et autres travaux similaires.

Ne donnent droit à une subvention que les travaux d'un coût supérieur à 100 £, pourvu que le résultat escompté justifie effectivement la dépense. Le champ d'application du FIS ayant été étendu en 1967, le gouvernement participe désormais aussi notamment aux coûts des nouvelles constructions ou de la modernisation des silos de tous types¹ (cette mesure vient en remplacement de l'aide spéciale précédemment accordée pour l'utilisation de silos) y compris l'installation d'élévateurs à grains électriques (suceuses). Dans l'ensemble des aides de caractère structurel, ce sont les mesures appliquées dans le cadre du FIS qui jouent le rôle de loin le plus important; entre 1957 et 1966, plus de 250.000 grands projets de réaménagement d'exploitations individuelles ont été approuvés par le gouvernement qui a consenti à ce titre pour environ 80.000 £ en subventions. Pour la seule campagne de 1970/71, le gouvernement prévoit une dépense de près de 15 millions de £ au titre du FIS.

3. En 1967 également, une loi sur les incitations à l'investissement a été promulguée (texte II) à l'intention du secteur agricole, elle est conçue essentiellement comme un complément au FIS. La principale innovation du texte II est constituée par les aides gouvernementales pour l'achat neuf de tracteurs, de moissonneuses-batteuses et d'autres véhicules utilitaires et surtout pour la construction, généralement très coûteuse, de bâtiments modernes spéciaux en vue de la production intensive des principaux produits animaux (par exemple l'engraissement intensif de jeunes bovins en stabulation)

¹Aussi bien les silos à grains que ceux qui sont destinés à l'ensilage d'herbes et d'autres fourrages verts.

La loi II de 1967 suscite un très vif intérêt de la part des agriculteurs; dès la campagne 1967/68, 6,2 millions de £ ont été versés au titre de la loi II et l'on prévoit des virements d'un montant total de 10,6 millions de £ pour la campagne 1970/71. Si l'on totalise les subventions attribuées au titre du FIS et de la loi II, on obtient pour 1967/68 un total de 18,7 millions de £ et, pour 1970/71, une prévision de 18,7 millions de £.

4. Les aides au titre des engrais et de l'utilisation de la chaux, qui sont destinées à réduire le prix des principaux engrais chimiques achetés par les exploitations agricoles et les coûts du chaulage du sol (dans la plupart des régions du Royaume-Uni, l'état du sol nécessite l'épandage de quantités appréciables de chaux, alors qu'une telle pratique est peu usuelle ou inutile dans la plupart des pays d'Europe continentale; voir également chapitre I). Les crédits mobilisés à cet effet ont d'abord rapidement augmenté en passant de 33,2 millions de £ (campagne 1957/58) à 43,9 millions de £ au cours de la campagne 1962/63. Ceci était presque exclusivement dû à la forte progression de la consommation (quantitative) des engrais étant donné que les taux de subvention ont dû être abaissés à plusieurs reprises. Par la suite, les dépenses engagées par l'Etat au titre des aides pour l'utilisation d'engrais et de chaux ont diminué (moyenne des campagnes 1967/68 - 1969/70 : 37,6 millions de £) le facteur décisif étant les nouvelles réductions des taux de subventions effectuées en raison de l'augmentation désormais négligeable de la consommation d'engrais (et d'une baisse de la consommation quantitative de chaux). La "Price Review" de 1970 annonce pour la première fois depuis plus de 10 ans un nouveau relèvement substantiel des taux de subvention pour l'utilisation d'engrais et de chaux (20 % pour les engrais chimiques et 15 % pour la chaux). Cette mesure inusitée du gouvernement britannique s'explique uniquement par les difficultés financières qu'a connues l'agriculture à la suite de l'épidémie de fièvre aphteuse survenue en 1967, de la récolte désastreuse de 1968 et du renchérissement général du crédit dans le cadre des mesures d'assainissement de la balance des paiements (le gouvernement s'attend que l'agriculture pourra faire de la sorte une économie supplémentaire d'environ 10 millions de £ sur les dépenses courantes).

Pour être complets - et pour montrer à quel point le système des aides visant l'amélioration des conditions de production à l'intérieur des exploitations est ramifié - il y a encore lieu de noter que le gouvernement intervient notamment aussi dans le coût de la pose des canalisations de distribution d'eau des exploitations, dans le coût de certains travaux destinés à augmenter le rendement des surfaces utiles en région montagnarde (à raison de 50 %) ou encore dans les dépenses de "rabbit clearance" (destruction de lapins) et des "fox destruction societies" (groupements pour la destruction des renards qui se chargent de contrôler la multiplication des renards dans les régions où des chasses ne sont pas régulièrement organisées) et même dans le coût de la destruction systématique des nids de ramiers (qui sont tellement nombreux dans certaines régions de Grande-Bretagne qu'ils peuvent causer des dégâts considérables au moment des semailles).

cc. Nouvelles orientations de la politique structurelle

Ainsi que nous l'avons déjà spécifié à propos de certaines aides structurelles, les ministères compétents en matière de politique agricole ont annoncé dans la "Price Review" de 1970 l'octroi d'aides spéciales à l'agriculture britannique dans le but de compenser dans une certaine mesure le manque à gagner ou les augmentations de coûts exceptionnellement forts des dernières années (nous avons rappelé à ce propos en particulier la grave épidémie de fièvre aphteuse survenue fin 1967, la récolte désastreuse de 1968, les conditions météorologiques extrêmement défavorables au moment des semailles du printemps 1969 et aussi la vive augmentation du coût du crédit). Parmi les plus importantes de ces mesures se range le relèvement, limité à la période du 15 mars au 18 mars 1972, de la participation de l'Etat aux dépenses de l'agriculture destinées à améliorer la structure dimensionnelle des exploitations et les conditions de production intérieure. C'est ainsi que notamment les taux de subvention relatifs aux mesures prises par le FIS ont été portés de 30 à 40 %. Les taux de subvention au titre de la "farm amalgamation" et des travaux de drainage ont été relevés de 50 % à 60 %, et ceux qui portent sur la construction de bâtiments spéciaux pour la production intensive dans le cadre de la loi II ont même été portés de 10 à 30 %.

Par ailleurs, il est prévu de créer un "farm capital grant scheme" qui doit permettre aux exploitants d'avoir une vue plus claire du système complexe des mesures de politique structurelle et en même temps de réduire les dépenses administratives; ce programme vient en remplacement de onze mesures d'aides individuelles (parmi lesquelles figurent les mesures de promotion du drainage, le FIS, la loi II, la "farm amalgamation", la distribution d'eau aux exploitations et l'amélioration du rendement en zone montagnarde).

dd. Coût de la politique structurelle

Le montant total des crédits budgétaires affectés aux mesures de politique structurelle a accusé au cours de la période d'observation une progression sensible en passant de 64,5 millions de £ (moyenne des campagnes 1957/58 - 1959/60) à 78,5 millions de £ en moyenne des campagnes 1967/68 - 1969/70. La part des aides dans le total des dépenses effectivement engagées en vue de soutenir l'agriculture est monté de 24,7 % à 29,2 % au cours des périodes correspondantes.

3. Production, prix, commerce extérieur et mesures de soutien des principaux produits de l'agriculture britannique

a) Céréales¹

aa) L'approvisionnement global en céréales

Jusqu'à récemment, le Royaume-Uni était le plus gros importateur de céréales parmi les pays industriels occidentaux. En moyenne de la période 1964-1966, 8,3 % (8,63 Mio t) des importations mondiales de céréales étaient absorbés par le Royaume-Uni, qui était ainsi après le Japon, mais avant l'Union indienne, l'URSS, la Chine, l'Italie et la République fédérale d'Allemagne, l'un des plus gros clients sur les marchés céréaliers internationaux. Jusqu'à la fin des années 50, le Royaume-Uni a encore dû couvrir par des importations plus de la moitié de ses besoins en céréales. La promotion des cultures de blé et surtout d'orge, lancée surtout dans le but de redresser la balance des paiements, a contribué à relever sensiblement le degré d'auto-approvisionnement. En effet, si l'on établit la moyenne des années 1966- 1968², on s'aperçoit que la consommation totale pouvait déjà être couverte à 64 % par la production indigène (voir tableaux 15, 16 et 17). De 1957/59 à 1966/68, les importations de céréales ont baissé de 15 %, alors que les exportations de céréales indigènes (principalement d'orge) croissaient dans le même temps de 245 % et dépassaient pour la première fois 1 Mio de t en 1966.

¹ Principales sources consultées : Commonwealth Secretariat, Commodities Division, Grain Crops, London lfd. Jgg. - Commonwealth Secretariat, "Grain Bulletin", London lfd. Jgg. - Secretary of State for the Home Department, Secretary of State for Scotland and the Minister of Agriculture, Fisheries and Food : Annual Review and Determination of guarantees, London, lfd. Jgg. - Ministry of Agriculture, Fisheries and Food ; Department of Agriculture and Fisheries for Scotland; Ministry of Agriculture, Northern Ireland : Cereals deficiency payments scheme, London 1959 et 1965. - Rees, G. L. Britain grain markets. dans "National Provincial Bank Review", London, November 1966, P. 11 ff. - Henderson, H.C.K., Our changing Agriculture - an inaugural lecture delivered at Birbeck College 16th March 1966, London - Central Office of Information, Agriculture in Britain, London, January 1965, P. 9 f- U. S. Department of Agriculture, United Kingdom - Projected level of demand, supply, and imports of farm products in 1965 and 1975. Washington D.C. January 1962, P. 18 et 36. - "Financial Times", London du 21 et du 28.2.1969.

² Ces données annuelles, ainsi que toutes celles qui seront citées dans la suite du texte, portent toujours sur des campagnes débutant le premier juillet (sauf indication contraire).

Durant la période étudiée, la consommation céréalière totale était nettement en hausse (accroissement de 20 % entre 1957/59 et 1966/68). Ce mouvement était quasi exclusivement imputable à la progression de la demande de céréales fourragères qui, en particulier chez les éleveurs de bovins et en partie aussi de volailles, a accusé un accroissement très supérieur au nombre de ces animaux par suite de l'expansion rapide de nouvelles formes d'engraissement intensif (croissance de l'affouragement moyen de céréales par animal). La consommation de céréales pour l'alimentation humaine a évolué entre 1957 et 1967 dans la marge étroite de 7,3 - 7,8 Mio t, la diminution de la demande de céréales panifiables¹ étant plus ou moins compensée par l'accroissement de l'utilisation de céréales pour la fabrication d'alcools, de bière, de pâtisseries et de certains autres produits caractérisés par une élasticité - revenus positive de la demande. La part des céréales alimentaires de la consommation céréalière totale est tombée de 41 % (1957/59) à 35 % en moyenne des années 1966/68. La progression vigoureuse de la production d'orge indigène a contribué surtout à réduire la dépendance vis-à-vis des importations de céréales fourragères, ramenée de 42 % en 1957/59 à 27 % en 1966/68² (l'orge indigène et certains blés fourragers indigènes étant notamment substitués au maïs importé). Le degré d'auto-provisionnement est très bas pour les céréales alimentaires étant donné que le Royaume-Uni consomme presque exclusivement du pain blanc et que la consistance exigée par le consommateur ne permet d'utiliser qu'une faible quantité de blé tendre indigène. Le blé de qualité principalement utilisé pour la fabrication de pain, caractérisé par une haute teneur en protéines et en gluten ainsi que par une qualité boulangère suffisante³ ne peut toutefois être produit qu'en quantités très limitées au Royaume-Uni pour des raisons climatologiques, si bien que la plus grande partie doit être importée:

¹ De même que dans presque tous les autres pays occidentaux industrialisés, la consommation de pain présente au Royaume-Uni une réaction négative et rigide à la progression du revenu global.

² Part des importations de céréales fourragères dans la consommation totale de céréales fourragères.

³ Nous entendons ici par "blé de qualité" non pas le triticum durum mais bien les variétés plus riches en protéines du triticum vulgare (blé dur ordinaire).

Tableau 15 - Le bilan d'approvisionnement global en céréales (total) du Royaume-Uni
1957/58 - 1968/69 (Mio. t)

Campagne ^a	1957/58	1958/59	1959/60	1960/61	1961/62	1962/63	1963/64	1964/65	1965/66	1966/67	1967/68	1968/69
Production indigène ^b	8,26	8,45	9,41	9,75	9,71	11,79	11,35	12,79	13,71	13,42	14,63	13,12
Exportations ^c	0,07	0,17	0,44	0,16	0,36	0,35	0,10	0,13	0,69	1,13	0,87	0,10
Importations ^c	8,96	10,18	9,12	9,28	9,95	9,02	8,91	8,18	9,09	8,30	8,13	8,66
Solde du commerce extérieur ^c	-8,89	-10,01	-8,68	-9,12	-9,59	-8,67	-8,81	-8,05	-8,40	-7,17	-7,26	-8,56
Variations de stocks et erreurs statistiques	0	0	-0,08	+0,08	+0,07	-0,06	-0,07	-0,17	+0,19	-0,24	+0,33	-0,24
Consommation int.:												
Total	17,15	18,46	18,17	18,79	19,23	20,52	20,23	21,01	21,92	20,83	21,56	21,92
<u>Alimentation humaine au total</u> ^d	7,40	7,36	7,31	7,58	7,47	7,47	7,55	7,60	7,78	7,62	7,35	7,55
(provenant des récoltes intérieures)	(2,34)	(2,05)	(2,45)	(2,55)	(2,47)	(2,81)	(2,78)	(3,15)	(2,99)	(3,12)	(3,14)	(2,95)
(provenant des importations ^d)	(5,06)	(5,31)	(4,86)	(5,03)	(5,00)	(4,66)	(4,77)	(4,45)	(4,79)	(4,50)	(4,21)	(4,60)
<u>Affouragement total</u>	8,97	10,25	9,98	10,24	10,79	12,06	11,59	12,29	12,95	12,00	13,00	13,09
(des récoltes intérieures ^e)	(5,34)	(5,76)	(5,95)	(6,41)	(6,28)	(7,99)	(7,89)	(8,80)	(9,37)	(8,64)	(9,63)	(9,68)
(des importations)	(3,63)	(4,49)	(4,03)	(3,83)	(4,51)	(4,07)	(3,70)	(3,49)	(3,58)	(3,36)	(3,37)	(3,41)
Semences	0,52	0,50	0,52	0,56	0,58	0,58	0,61	0,65	0,66	0,67	0,68	0,66
Consomm. indus.	0,26	0,35	0,36	0,41	0,39	0,41	0,48	0,47	0,53	0,54	0,53	0,62
Taux d'auto-approv. pour l'ensemble des céréales (%)	49,1	46,5	52,5	52,5	50,9	57,9	56,4	61,2	62,8	64,4	67,9	59,9
Part de la prod. céréalière int. dans la consom. humaine totale (%)	31,6	27,9	33,5	33,6	33,1	37,6	36,8	41,4	38,4	40,9	42,7	39,1
Part de la prod. céréalière int. dans la consom. fourragère totale (%)	59,5	56,2	59,6	62,6	58,2	66,3	68,1	71,6	72,4	72,0	74,1	73,9

^a juillet-juin - ^b blé, orge, avoine, seigle et méteil - ^c blé, farine de blé en unités céréales, orge, avoine, seigle, maïs, sorgho et riz (y compris les réexportations) - ^d y compris la consommation pour la fabrication de malt et d'alcool - ^e Y compris les freintes.

Source : Commonwealth Secretariat, Grain Crops, London, lfd. Jgg. - Secretary of State for the Home Department ; Secretary of State for Scotland ; Minister of Agriculture, Fisheries and Food : Annual Review and Determination of Guarantees, London, lfd. Jgg - Commonwealth Secretariat, "Grain Bulletin", London, lfd. Jgg - Central Statistical Office, "Monthly Digest of Statistics N° 290", London, February 1970, p. 32 - Calculs et estimations personnels.

Tableau 16 - Approvisionnement du Royaume-Uni en céréales vivrières^a 1957/58 - 1968/69 (en Mio. t)

Campagne ^b	1957/58	1958/59	1959/60	1960/61	1961/62	1962/63	1963/64	1964/65	1965/66	1966/67	1967/68	1968/69
Blé pour la consommation humaine:												
Prod. indigène	1,20	1,00	1,32	1,39	1,23	1,60	1,55	1,76	1,58	1,65	1,70	1,48
Prod. étrangère	4,64	4,75	4,31	4,42	4,37	4,00	4,01	3,69	3,96	3,72	3,49	3,81
Total	5,84	5,75	5,63	5,81	5,60	5,60	5,56	5,45	5,54	5,37	5,19	5,29
Blé indigène en % de la cons.totale	20,5	17,4	23,4	23,9	22,0	28,6	27,9	32,3	28,5	30,7	32,8	28,0
Orge pour la consommation humaine:												
Prod. indigène	0,98	0,94	1,00	1,04	1,11	1,09	1,12	1,27	1,28	1,36	1,31	1,35
Prod. étrangère	0,07	0,10	0,09	0,09	0,08	0,09	0,12	0,10	0,08	0,07	0,06	0,07
Total	1,05	1,04	1,09	1,13	1,19	1,18	1,24	1,37	1,36	1,43	1,37	1,42
Orge indigène en % de la cons.totale	93,3	90,4	91,7	92,0	93,3	92,4	90,3	92,7	94,1	95,1	95,6	95,1
Maïs importé :												
pour "petits déjeuners aux céréales"	0,09	0,09	0,12	0,11	0,11	0,11	0,15	0,13	0,14	0,15	0,15	0,16
de brasserie, de maltage et de distillation	0,17	0,20	0,24	0,29	0,31	0,34	0,37	0,42	0,45	0,45	0,41	0,46
Total	0,26	0,29	0,36	0,40	0,42	0,45	0,52	0,55	0,59	0,60	0,56	0,62
Avoine pour la consommation humaine:												
Prod. indigène	0,13	0,10	0,12	0,11	0,11	0,11	0,10	0,11	0,11	0,10	0,11	0,11
Prod.étrangère	0,04	0,08	0,02	0,03	0,03	0,03	0,03	0,01	0,02	0,02	0,01	0,01
Total	0,17	0,18	0,14	0,14	0,14	0,14	0,13	0,12	0,13	0,12	0,12	0,12
Avoine indigène en % de la consommation totale	76,5	55,6	85,7	78,6	78,6	78,6	76,9	91,7	84,6	83,3	84,6	91,7
Part des céréales vivrières dans la cons.totale %:												
Blé indigène	16,2	13,6	18,1	18,3	16,5	21,4	20,5	23,2	20,3	21,7	23,1	19,6
Blé étranger	62,7	64,5	59,0	58,3	58,5	53,5	53,1	48,6	50,9	48,8	47,5	50,5
Orge indigène	13,2	12,8	13,7	13,7	14,9	14,6	14,8	16,7	16,5	17,8	17,8	17,9
Maïs importé	3,5	3,9	4,9	5,3	5,6	6,0	6,9	7,2	7,6	7,9	7,6	8,2
Avoine indigène	1,8	1,4	1,6	1,5	1,5	1,5	1,3	1,4	1,4	1,3	1,5	1,5

^aseigle et riz exclus - ^b Juillet-Juin.

Source : Commonwealth Secretariat, Grain Crops, London, lfd. Jgg. - Secretary of State for the Home Department ; Secretary of State for Scotland ; Minister of Agriculture, Fisheries and Food : Annual Review and Determination of Guarantees, London lfd. Jgg. - Commonwealth Secretariat, "Grain Bulletin", London, lfd. Jgg. - Calculs et estimations personnels.

Tableau 17 - Approvisionnement du Royaume-Uni en céréales fourragères

1957/58 - 1968/69 (en Mio.t)

Campagne ^a	1957/58	1958/59	1959/60	1960/61	1961/62	1962/63	1963/64	1964/65	1965/66	1966/67	1967/68	1968/69
Orge fourragère :												
indigène	1,78	1,97	2,45	2,88	3,32	4,22	5,19	5,72	5,83	5,94	6,51	6,65
étrangère	1,24	1,03	0,76	0,85	0,52	0,21	0,29	0,20	0,13	0,10	0,07	0,21
Total	3,02	3,00	3,21	3,73	3,84	4,43	5,48	5,92	5,96	6,05	6,58	6,86
Orge fourragère indigène en % de la demande totale	58,9	65,7	76,3	77,2	86,4	95,3	94,7	96,6	97,8	98,2	98,9	96,9
Maïs fourrager uniq. importations	1,62	2,33	2,46	2,39	3,12	3,18	2,59	2,31	2,39	2,24	2,69	2,27
Avoine fourragère:												
indigène	1,89	1,92	1,88	1,82	1,60	1,52	1,25	1,15	1,05	0,93	1,08	1,04
étrangère	0,09	0,10	0,02	0,02	0,02	0,03	0,00	0,01	0,01	0,00	0,00	0,01
Total	1,98	2,02	1,90	1,84	1,62	1,55	1,25	1,16	1,06	0,93	1,08	1,05
Avoine fourragère indigène en % de la demande totale	95,5	95,0	98,9	98,9	98,8	98,1	100,0	99,1	99,1	100,0	100,0	99,0
Blé fourrager :												
indigène	1,35	1,58	1,34	1,47	1,19	2,08	1,32	1,83	2,41	1,67	1,92	1,84
étranger	0,48	0,40	0,22	0,21	0,29	0,25	0,56	0,91	0,53	0,52	0,49	0,72
Total	1,83	1,98	1,56	1,68	1,48	2,33	1,88	2,74	2,94	2,19	2,41	2,56
Blé fourrager indigène en % de la demande totale	73,8	79,8	85,9	87,5	80,4	89,3	70,2	66,8	82,0	76,3	79,7	71,9
Sorgho (uniquement importations)	0,19	0,64	0,56	0,36	0,56	0,40	0,26	0,39	0,52	0,50	0,12	0,20
Céréales mixtes (indigène uniq.)	0,33	0,28	0,27	0,23	0,17	0,16	0,12	0,10	0,09	0,09	0,12	0,15
Part dans la consommation totale de céréales fourragères (%)												
Orge fourragère indigène	19,8	19,2	24,6	28,1	30,8	35,0	44,8	46,5	45,0	49,5	50,1	50,8
Maïs fourrager importé	18,1	22,7	24,6	23,3	28,9	26,4	22,3	18,8	18,5	18,7	20,7	17,3
Avoine fourragère indigène	21,1	18,7	18,8	17,8	14,8	12,6	10,8	9,4	8,1	7,8	8,3	7,9
Blé fourrager indigène	15,1	15,4	13,4	14,4	11,0	17,2	11,4	14,9	18,6	13,9	14,8	14,1
Blé fourrager étranger	5,4	3,9	2,2	2,1	2,7	2,1	4,8	7,4	4,1	4,3	3,8	5,5

^aJuillet - Juin

Source : Commonwealth Secretariat, Grain Crops, London, lfd. Jgg. - Secretary of State for the Home Department ; Secretary of State for Scotland ; Minister of Agriculture, Fisheries and Food : Annual Review and Determination of Guarantees. London, lfd. Jgg. - Commonwealth Secretariat, "Grain Bulletin", London, lfd. Jgg. - Calculs et estimations personnels.

Si le taux d'auto-provisionnement a néanmoins progressé de façon sensible même pour les céréales alimentaires (de 31,0 % à 40,9 % de 1957/59 à 1966/68), cela provient essentiellement de ce que

1. la part des céréales panifiables a diminué dans les besoins globaux en céréales alimentaires,
2. Les céréaliers britanniques ont généralement été en mesure de livrer les qualités demandées aux marchés en expansion de l'orge de brasserie, du blé et de l'orge de distillation et surtout du blé destiné à la fabrication de biscuits.

bb) L'objectif prioritaire de la politique britannique en matière de céréales

Par sa politique céréalière, le gouvernement britannique cherche à développer les cultures d'orge et de blé pratiquement jusqu'à la limite des possibilités techniques (rappelons que ces deux variétés se rangent parmi les productions "prioritaires" du SEP), mais dans le strict respect des conditions subsidiaires exprimées par la formule "reasonable resource use and support cost" ("Price Review" 1969). Cet effort est entrepris dans l'espoir d'étayer surtout l'amélioration du degré d'auto-provisionnement en produits animaux par un développement correspondant des disponibilités de céréales fourragères indigènes, sans lequel le relèvement de l'auto-provisionnement en produits animaux se ferait au prix d'une aggravation continue des sorties de devises destinées à financer les importations de céréales. Celles-ci risqueraient de neutraliser en grande partie l'effet positif (du point de vue de la balance des paiements) de la diminution des importations de produits transformés d'origine animale. Les observations formulées à propos de l'évolution du degré d'auto-provisionnement en céréales fondent sans doute à dire que des progrès non négligeables ont été accomplis de 1957 à 1968 vers la réduction de la dépendance vis-à-vis des importations, en particulier pour les céréales fourragères. La promotion des cultures de blé vise avant tout à une réduction de la forte dépendance vis-à-vis des importations dans le domaine des céréales vivrières (substitution de blé tendre indigène au blé tendre étranger qui sert au Royaume-uni à la fabrication de farine). Il est dit à ce propos dans la "Price Review" de 1970 : "... (le blé) offre le plus vaste champ d'action dans l'optique de la réduction des importations..." (complément et mise en évidence de l'auteur).

Il est permis d'y voir une certaine réorientation de la politique céréalière britannique puisqu'au cours des années 50 et 60, celle-ci était encore axée sur la promotion de la production d'orge (et pas sur celle de la production de blé).

cc) Historique de l'influence de la politique céréalière sur l'évolution des cultures de céréales au Royaume-Uni

Immédiatement avant la deuxième guerre mondiale, les emblavures ne s'étendaient que sur quelque 2,1 Mio ha au Royaume-Uni. Le pays était encore sous le coup de la grande dépression du début des années 30 (bien que le gouvernement eût consenti pour la première fois des garanties de prix pour un produit agricole, à savoir le blé, en vertu du "Wheat Act" de 1931) et qu'il connaissait encore le système des pénalisations qui frappaient souvent le labourage des prairies permanentes louées par les propriétaires terriens aux fermiers. Pendant la guerre, les apports de céréales étrangères furent presque complètement stoppés et il fut nécessaire d'imposer une expansion vigoureuse des cultures de céréales vivrières. C'est à cette époque que fut instaurée la subvention pour le labourage des prairies. En 1944, les superficies céréalières avaient pu être étendues de près de 60 % et portées à environ 3,4 Mio ha. Lorsqu'après la fin de la deuxième guerre mondiale le ravitaillement des marchés internationaux de céréales s'était progressivement normalisé, les agriculteurs n'ont abandonné la culture céréalière que sur les sols en bordure de champs qui avaient servi durant la guerre à la culture du blé. Pour ces raisons, la superficie des emblavures ne s'est contractée que de 12 % entre 1944 et 1955/59, ce qui représente en moyenne 3,01 Mio ha. A partir de 1960, le "boom de l'orge" a eu un effet décisif sur le développement des emblavures dont la superficie totale moyenne atteignait en 1966/69 3,78 Mio ha, soit 25 % de plus que la superficie de 1955/59.

dd) Blé

dd 1. Superficie des cultures, rendement et production totale

Pour des raisons d'ordre climatologique, les cultures de blé du Royaume-Uni sont limitées à l'Angleterre où elles sont surtout concentrées dans l'Est. Au cours de la période étudiée (1957/59 - 1967/69), la production britannique a progressé de 31 %, c'est-à-dire de 2 770 Mio t à 3 615 Mio t (voir également tableau 18). Cette évolution s'explique en partie par

l'extension des emblavures, mais elle est principalement imputable à la progression constante des rendements à l'ha. Les emblavures de blé ont été agrandies de 9 % (de 843 000 ha à 915 000 ha) pendant la période de référence, tandis que leur part dans la superficie totale des emblavures est tombée de 28 % à 24 %. La quantité moyenne de blé récoltée à l'ha a progressé de 19 % en passant de 33,0 à 39,3 q¹. Seuls les Pays-Bas, le Danemark et la Belgique dépassent encore ce niveau. Il est vrai que les conditions météorologiques provoquent en Grande-Bretagne des fluctuations particulièrement fortes des rendements en blé. Même dans les zones les plus favorisées de l'est de l'Angleterre, les perspectives de récolte des agriculteurs comportent une marge d'incertitude beaucoup plus grande que celle qui concerne les autres variétés de céréales. Cela prouve que les conditions climatologiques propres à la Grande-Bretagne limitent considérablement les possibilités d'une production rentable de blé. La tendance longue à la hausse des quantités de blé récoltées à l'ha et mises en marché est essentiellement imputable aux facteurs suivants :

1. L'introduction de nouvelles variétés de blé à plus fort rendement, qui grâce à leurs basses tiges à parois solides, résistent mieux aux dégâts les plus courants dus aux intempéries (précipitations surabondantes) au Royaume-Uni. En outre, ces nouvelles sortes supportent généralement de plus grandes quantités d'engrais. A la différence de l'élevage, les cultures britanniques de blé n'ont pas tout à fait atteint le niveau de l'Amérique du Nord ou de l'Europe continentale. Les variétés actuellement cultivées en Grande-Bretagne proviennent généralement de souches achetées au Danemark, aux Pays-Bas, à la France et à certains autres pays d'Europe occidentale.
2. Les progrès rapides de la mécanisation des récoltes céréalières. L'utilisation de moissonneuses-batteuses a permis de réduire les pertes au ramassage tandis que les installations de séchage et les silos (exploités le plus souvent sur base coopérative) ont réduit considérablement les freintes résultant du stockage à la ferme.²

¹ Il convient encore de noter que l'année 1968 a été caractérisée par une récolte désastreuse (rendement : 35,5 q à l'ha). Si l'on excepte cette année, on obtient pour les années 1967 et 1969, un rendement moyen de 41,2 q/ha ce qui impliquerait un accroissement de 25 % par rapport à la moyenne des années 1957/59.

² Il convient toutefois de noter que la qualité moyenne du blé récolté à l'aide de moissonneuses-batteuses est légèrement inférieure à celle récoltée selon les méthodes traditionnelles (blé dressé en meules sur le champ pour le séchage), ce qui a surtout un effet défavorable sur la qualité meunière.

Tableau 18 - Le bilan d'approvisionnement du blé du Royaume-Uni^a 1957/58 - 1969/70

Campagne ^b	Superficie cultivée (Milles ha)	Rendement par unité de superficie (q/ha)	Production totale	Exportations	Importations	Solde du commerce extérieur	Variations de stocks et erreurs statistiques	consommation intérieure				Consommation de farine par tête (kg)	Taux d'auto-provisionnement (%) ^d	Année civile	Stocks en fin d'année ^a	
								Total	Alimentation humaine	Affouragement et freintes	Se-mences					Consommation industrielle
1957/58	0,855	31,9	2,726	24	5,111	-5,087	- 37	7,850	5,840	1,836	169	5	79,5	34,7	1958	995
1958/59	0,894	30,9	2,754	25	5,300	-5,275	+ 143	7,886	5,752	1,979	150	5	78,7	34,9	1959	1,069
1959/60	0,781	36,3	2,830	10	4,468	-4,458	- 70	7,358	5,627	1,565	162	5	78,0	38,5	1960	1,153
1960/61	0,851	35,8	3,040	26	4,705	-4,679	- 66	7,653	5,813	1,682	152	5	75,4	39,7	1961	1,194
1961/62	0,739	35,4	2,614	13	4,684	-4,671	+ 19	7,266	5,603	1,480	178	5	75,4	36,0	1962	1,153
1962/63	0,913	43,6	3,974	150	4,249	-4,099	- 9	8,082	5,593	2,332	152	5	74,6	49,2	1963	1,250
1963/64	0,780	39,0	3,046	20	4,608	-4,588	+ 11	7,623	5,560	1,886	173	5	73,5	40,0	1964	1,166
1964/65	0,893	42,4	3,793	14	4,187	-4,173	- 104	8,070	5,451	2,783	197	5	72,1	47,0	1965	1,156
1965/66	1,026	40,7	4,171	15	4,663	-4,648	+ 127	3,692	5,545	2,938	176	5	72,6	48,0	1966	1,102
1966/67	0,906	38,4	3,475	20	4,176	-4,156	- 109	7,740	5,360	2,190	184	5	70,1	44,9	1967	972
1967/68	0,933	41,8	3,902	22	4,076	-4,054	+ 159	7,797	5,193	2,407	190	5	68,5	50,0	1968	1,035
1968/69	0,978	35,5	3,469	23	4,576	-4,554	+ 9	8,014	5,281	2,566	162	5	68,2	43,3	1969	950
1969/70	0,833	40,5	3,373

^aY compris la farine de blé exprimée en équivalent blé - ^bJuillet-Juin - ^cEstimation personnelle - ^dProduction totale en % de la consommation intérieure totale.

Source : Commonwealth Secretariat, Grain Crops, London, lfd. Jgg. - Commonwealth Secretariat, "Grain Bulletin", London, lfd. Jgg. - Central Statistical Office, Annual Abstract of Statistics N° 104, London 1967, P. 184 - Central Statistical Office, "Monthly Digest of Statistics N° 290", London, February 1970, P. 32. - Calculs personnels.

Tableau 19 - Mesures d'intervention sur le marché du blé au Royaume-Uni

Régulation quantitative de la production intérieure	De 1964/1965-1967/68 (campagnes juillet-juin), régulation indirecte par fixation d'une "quantité standard" pour le blé. Lorsque la production de blé indigène (W) excède la quantité standard (S) le paiement compensatoire moyen est réduit par cwt (A) du montant $(1-s/w)$. Si $w < s$, A est majoré en fonction du rapport du "target indicator price" (- prix d'objectif) et du prix moyen de marché (pour plus de détails, voir point 2).
Soutien des prix au producteur	Prise en charge par le gouvernement d'une garantie de prix pour le blé propre à la mouture vendu par le cultivateur à un commerçant ou directement à d'autres agriculteurs. Dans chaque cas (même dans celui des ventes inter-exploitations), le blé doit être déclaré propre à la commercialisation par un commerçant spécialement mandaté par le gouvernement qui délivre à cet effet des "certificats pour le blé", ceux-ci étant alors transmis par le cultivateur au gouvernement. Aucune garantie de prix n'est consentie pour la consommation de blé à la ferme. Le niveau du paiement compensatoire par cwt de blé propre à la mouture est déterminé, -en rapport avec la quantité standard S- par trois prix: a) le "target indicator price (tp). Le (tp) reflète le niveau des prix minima à l'importation fixé par la loi (voir point 4a) pour les principales provenances. b) Le <u>prix moyen départ ferme (mp)</u> , c'est-à-dire le prix moyen pondéré de l'ensemble des ventes effectives de blé garanti par certificat (c'est-à-dire donnant droit à paiement compensatoire) ; c) le <u>prix garanti au producteur (gp)</u> , c'est-à-dire le prix garanti fixé par le gouvernement. Parmi les divers rapports possibles de ces trois prix ainsi que de w et de s, nous ne retiendrons que les quatre principaux cas rencontrés dans la pratique : $\alpha)$ $w > s$; $(tp) > (mp)$: Le paiement compensatoire $A = \left(\frac{s}{w}\right) \cdot \left[\frac{(gp) - (tp)}{7}\right]$. La garantie de prix est par conséquent réduite sur deux points afin de prévenir une production excessive : $\left(1 - \frac{s}{w}\right)$ et $\left[\frac{(tp) - (mp)}{7}\right]$. $\beta)$ $w > s$; $(tp) = (mp)$: $A = (gp) - (mp)$ (garantie intégrale) $w > s$; $(tp) > (mp)$: $A = (gp) - (tp)$ (réduction : $\left[\frac{(tp) - (mp)}{7}\right]$) $w > s$; $(tp) < (mp)$: $A = (gp) - (mp)$ (garantie intégrale) $\gamma)$ $w < s$; $(tp) < (mp)$: $A = (gp) - (mp) + 0,25 \left[\frac{(tp) - (mp)}{7}\right]$ (garantie intégrale majorée d'un supplément) $\delta)$ $w < s$; $(tp) > (mp)$: $A = (gp) - (tp) + \frac{s-w}{w} \left[\frac{(tp) - (mp)}{7}\right]$ - autrement dit, une réduction générale de la garantie totale de $\left[\frac{(tp) - (mp)}{7}\right]$, cet abattement étant toutefois réduit dans la mesure où w est inférieur à s. Si l'écart par défaut entre la quantité standard s et w dépasse une certaine ampleur, A n'est plus calculé selon la formule ci-dessus mais de la manière suivante : $A = (gp) - (mp)$ ce qui équivaut à l'octroi intégral de la garantie. Les prix garantis ont été échelonnés par saison (selon une progression croissante à mesure que s'éloignait la date de récolte) afin d'assurer l'étalement régulier sur la campagne agricole des ventes de blé soumises au régime compensatoire. Depuis 1968/69, il n'a plus été fixé de quantités standard pour le blé, ce qui simplifie considérablement le calcul du paiement compensatoire moyen ; il ne faut désormais plus distinguer que trois cas : (I) $(tp) > (mp)$: $A = (gp) - (tp)$ (II) $(tp) = (mp)$: $A = (gp) - (mp)$ (III) $(tp) < (mp)$: $A = (gp) - (mp)$ - autrement dit, aucun abattement n'est plus pratiqué sur les paiements compensatoires à moins qu'une offre très importante (mp) reste encore inférieure à (tp), mesurée à la demande de blé indigène.
Autres mesures de promotion de la culture du blé	Afin de favoriser la rotation des cultures, une subvention de 5 £ est allouée par acre de haricots verts de 1968/69 à 1970/71. Il s'agit en particulier d'une aide aux exploitations productrices de céréales.
Régulation des importations dont Taxes à l'importation	En principe, le <u>blé</u> de toutes provenances est importé en franchise. Les importations de <u>farine de blé</u> entrent en libre pratique lorsqu'elles proviennent des pays du Commonwealth (y compris les pays qui n'appartiennent qu'à la zone préférentielle du Commonwealth : République irlandaise, Afrique du Sud, Birmanie), autres provenances : 10 % ad valorem. Instauration au 1.7.1964 d'un <u>système de prix minima à l'importation</u> (base juridique : "Price Stability of Imported Products (Levy Arrangements) Order 1964"). Lorsque les prix caf des diverses qualités ou provenances tombent au-dessous des prix minima ratifiés par le Parlement, ces livraisons peuvent être frappées d'un prélèvement. Il y a lieu de distinguer trois types de prélèvements : - Celui-ci est appliqué lorsque les prix moyens à l'importation (caf + droit d'entrée) du blé provenant de pays non signataires de l'accord tombent au-dessous du prix minima à l'importation - - L'un des pays signataires (qui peut aussi être un pays du Commonwealth) descend au-dessous du prix moyen à l'importation.
Le prélèvement général (general levy)	
Le prélèvement par pays (country levy)	
Prélèvement applicable à un lot déterminé (consignment levy)	(N'est perçu qu'à titre exceptionnel). Ce prélèvement est applicable aux importations de toutes provenances lorsque le prix fixé pour le lot considéré est inférieur au prix minimal à l'importation.
Contingents	Néant
Accords sur base volontaire	Néant
Accords commerciaux spéciaux dont : l'accord sur les importations britanniques de céréales conclu entre, d'une part, le Royaume-Uni, et d'autre part l'Australie, le Canada, l'Argentine et les Etats-Unis.	(Présentation au Parlement : 16.4.1964 ; entrée en vigueur : 1.7.1964). Objet de l'accord : équilibre de l'offre et de la demande (commercial) sur les marchés mondiaux de céréales ; le marché britannique doit en particulier être stabilisé. Les parties contractantes s'engagent à coopérer dans ce but avec le Royaume-Uni pour l'application du système de prix minima à l'importation de céréales. De juin à septembre 1964, 12 autres pays fournisseurs ont également signé l'accord (France, Pays-Bas, Suède, République irlandaise, Rhodésie, Afrique du Sud, Chypre, Union indienne, Kenya, Malaisie et Tanzanie). Accords complémentaires sur le blé canadien ou américain acheminé vers le Royaume-Uni par Rotterdam ou Anvers. Un second accord complémentaire concerne les importations de farine de blé provenant du Canada et d'Australie : lorsqu'un prélèvement doit être perçu sur les importations de blé fourni par ces deux pays (c'est-à-dire un "Country levy" pratiqué lorsqu'il y a non-application (offres à un prix inférieur) des prix minima à l'importation fixés dans l'accord principal), les importations de farine de blé originaires de ces deux pays sont automatiquement frappées d'un prélèvement majoré d'environ 40 % (1kg de farine \approx 1,4kg de blé). Le gouvernement australien s'engage à ne pas exporter vers le Royaume-Uni plus de 55 000 t de farine de blé par an. Le gouvernement canadien s'engage pour sa part à ne pas offrir aux meuneries britanniques du blé à des prix inférieurs aux prix moyens payables par les meuneries britanniques pour des qualités comparables.

Source : Ministry of Agriculture, Fisheries and Food; Department of Agriculture and Fisheries for Scotland; Ministry of Agriculture, Northern Ireland, Cereals Deficiency Payments Scheme, London, 1965 Edition. - Commonwealth Secretariat, Grain Crops, London, 1964. Jgg. - Commonwealth Secretariat, "Grain Bulletin", London, 1964. Jgg. - Secretary of State for the Home Department; Secretary of State for Scotland; Minister of Agriculture, Fisheries and Food : Annual Review and Determination of Guarantees, London, 1964. Jgg.

Tableau 20 - Prix du blé au producteur et à l'importation au Royaume-Uni 1958/59 - 1970/71

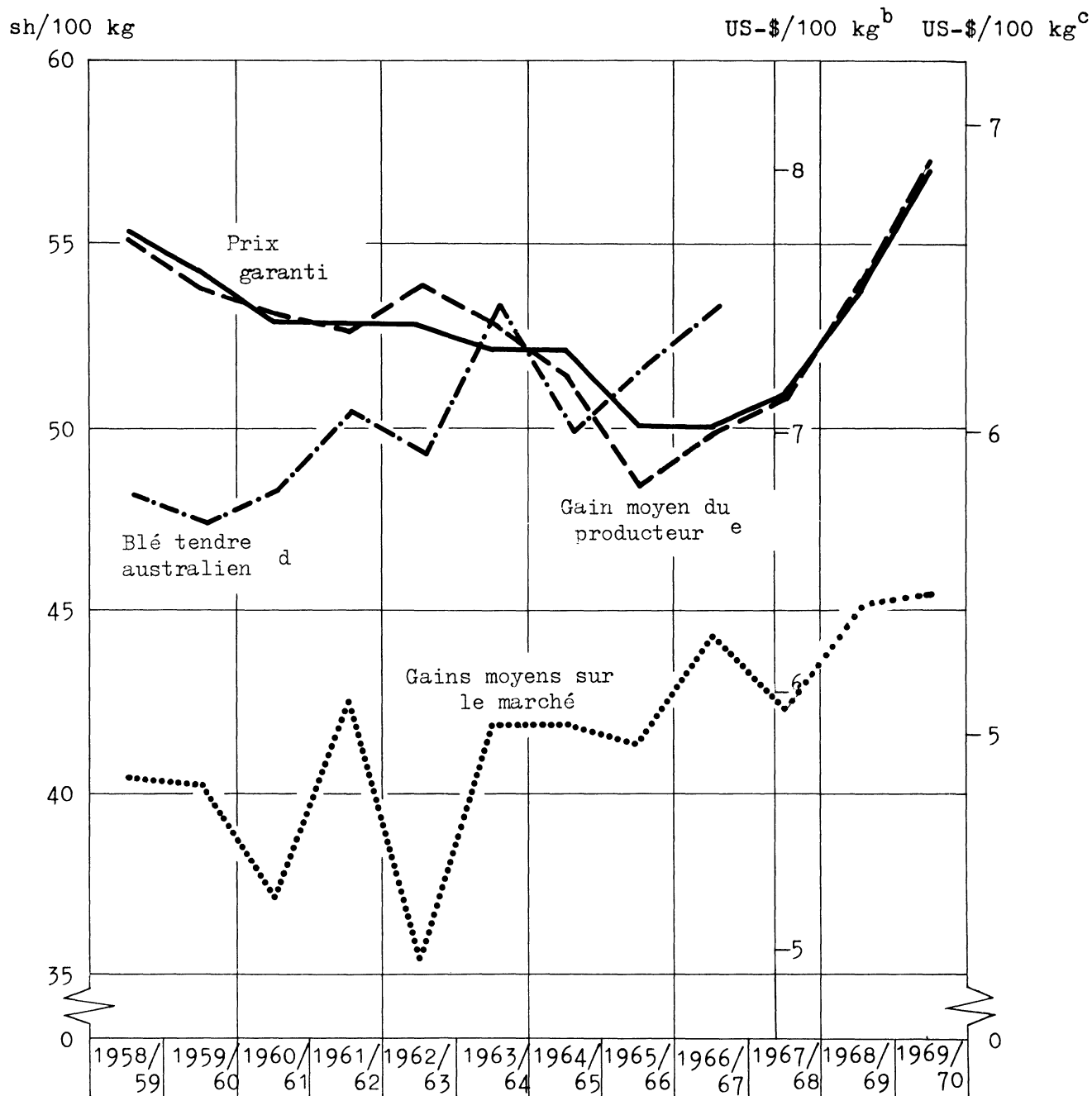
Campagne ^a	Prix garanti au producteur pour le blé indigène		Composition du prix moyen aux producteurs pour le blé indigène		Blé canadien (campagne : août-Juillet)	Blé australien (campagne : août-Juillet)	
	Prix garanti ^b	Quantité stan- dard ^c	"Target indicator price"	Gains moyens sur le marché			Garantie moyenne payée par l'Etat
1958/59	28,1	-	-	20,58	7,43	27,60	24,50
1959/60	27,5	-	-	20,40	6,88	27,60	24,10
1960/61	26,9	-	-	18,88	8,10	26,95	24,55
1961/62	26,9	-	-	21,52	5,23	28,30	25,65
1962/63	26,9	-	-	17,92	9,44	27,90	25,05
1963/64	26,5	-	-	21,33	5,48	29,25	27,10
1964/65	26,5	3,353	20,0	21,31	4,73	29,20	25,35
1965/66	25,4	3,454	20,0	21,00	3,65	29,70	26,25
1966/67	25,4	3,576	20,5	22,52	2,83	30,75	27,15
1967/68	25,9	3,810	20,5	21,54	4,33	.	.
1968/69	27,4	-	21,7 ^e	22,88	4,54	.	.
1969/70	29,0	-	21,7	23,00 ^h	6,00 ^h	.	.
1970/71	30,3	-	21,3

^a Juillet-juin - ^b sh./cwt - ^c millions de tonnes ; vaut uniquement pour les récoltes 1964 - 1967 - ^d sh./cwt ; première application de ce prix : récolte 1954 - ^e sh./cwt ; Manitoba N° 2 (Saint-Laurent), notation caf ; prochaine livraison à terme - ^f sh./cwt, franco quai, vrac, notation caf, prochaine livraison à terme - ^g corrigé de la dévaluation de la livre britannique - ^h Estimation officielle.

Source : Commonwealth Secretariat, Grain Crops, London, 1968. - Secretary of State for the Home Department, Secretary of State for Scotland and the Minister of Agriculture, Fisheries and Food : Annual Review and Determination of the Guarantees, London, 1968. Jgg. - International Wheat Council, World Wheat Statistics, London, 1968. Jgg.

Graphique 3 - Prix garanti, gain moyen du producteur et gains moyens sur le marché pour le blé tendre indigène; cours du blé tendre étranger au Royaume-Uni

1958/59 - 1969/70 ^a



^aCampagnes juillet-juin. - ^b Valable jusqu'au 17 novembre 1967. -
^c Valable à dater du 18 novembre 1967. - ^d Campagnes août-juillet. -
^e Y compris les versements de garantie.

dd 2. Fixation du prix garanti

Après 1955, le gouvernement a baissé à plusieurs reprises le prix garanti du blé (seules les qualités propres à la mouture ouvrent droit aux paiements compensatoires) ; en 1966, ce prix dépassait d'environ 10 % son niveau de 1957. La limitation du paiement intégral de la garantie de prix à un certain contingent de blé ainsi que l'instauration du "target indicator price" (celui-ci étant le prix légal minimum à l'importation des diverses qualités de blé) destiné à limiter les paiements compensatoires (ces deux mesures sont entrées en vigueur en 1964 ; voir tableau 19) devrait encore avoir amenuisé les perspectives de prix des agriculteurs. Les emblavures ont néanmoins été agrandies. La raison en est probablement que la substitution du capital au travail (surtout pour les récoltes de blé) a permis d'appréciables progrès de productivité de telle sorte qu'en dépit de l'abaissement du prix garanti, le rapport prix/coûts de la production de blé ne s'est pas, ou guère, détérioré. Il ressort également des rapports sur les céréales figurant dans les différentes "Price Reviews" que l'on a tenté de chiffrer la variation des coûts de la production de blé afin d'éviter que l'abaissement du prix garanti n'entraîne une forte réduction inopportune des marges bénéficiaires. L'unique considération qui a dicté la réduction du prix garanti a été la charge que représentaient les paiements compensatoires relatifs au blé pour le Fonds de garantie qui seraient devenus excessifs si le prix garanti était resté constant alors que les prix du marché étaient en baisse jusqu'en 1962/63 (voir graphique 3). Comme les cours mondiaux du blé étaient en hausse depuis 1963, et avaient aussi entraîné dans leur sillage les prix de marché au Royaume-Uni, que l'objectif d'une réduction de la dépendance vis-à-vis des importations de blé tendre comestible était de nouveau passé au premier plan et que l'année 1968 s'était distinguée par une mauvaise récolte (baisse de 15 % du rendement à l'ha et production de qualité généralement mauvaise), le gouvernement a été amené à majorer de nouveau le prix garanti (de 19 % entre 1966 et 1970 ; voir tableau 20) et à supprimer la limitation des paiements compensatoires dans le système des quantités standard (depuis 1968).

dd 3. Degré d'auto-alimentation ; évolution de la consommation.

Au cours de la période étudiée, la production britannique de blé s'est développée plus rapidement que le besoin total si bien que le taux d'auto-alimentation est passé de 35 % seulement (1957/58) à 50 % en 1967. Etant donné les qualités de blé récoltées en Grande-Bretagne, on note un degré d'auto-alimentation élevé en blé fourrager (70 à 80 %) et un degré d'auto-alimentation faible en blé de consommation humaine (20 à 30 %), (voir tableaux 16 et 17). Comme les besoins en blé indigène pour la consommation humaine ont suivi une évolution relativement stable dans le temps, les variations de la production dues aux intempéries se sont quasi totalement répercutées sur l'offre de blé fourrager indigène. Même à qualités égales, le blé fourrager ne trouve de débouchés suffisants qu'à des prix nettement inférieurs à celui du blé comestible. Les variations sensibles de la part du blé fourrager dans les ventes totales de blé indigène ont, eu égard à cette forte différence de prix (blé alimentaire - blé fourrager), induit des fluctuations d'une ampleur correspondante du prix moyen du blé à la production¹. En longue période, le rapport d'utilisation du blé indigène n'a subi toutefois qu'une modification minime puisqu'en 1957/59, 45 % des ventes totales de blé indigène étaient destinés à la consommation humaine et, par conséquent, 50 % à l'affouragement (exportations et semences exclues) ; pour 1966/68, les pourcentages correspondants étaient de 47 % (consommation humaine) et de 53 % (affouragement). La baisse moyenne du prix de marché du blé fourrager qui doit survenir pour permettre d'écouler une unité quantitative supplémentaire de blé fourrager indigène, est avant tout fonction du volume de l'offre et des prix du maïs fourrager importé et de l'orge fourragère indigène.

¹ Il convient de rappeler que le blé fourrager ne peut jamais donner lieu à des paiements compensatoires (voir tableau 19).

En courte période, on constate pour la période 1957/1968 un très étroit rapport de substitution surtout entre le blé fourrager et le maïs fourrager, ce qui ne provient pas le moins de ce que ces deux variétés de céréales fourragères représentent la plus grande partie des fourrages affectés à la production commerciale de jeunes volailles de boucherie et d'oeufs (ces deux produits étant pratiquement interchangeable dans ses orientations technico-économiques). En longue période, les possibilités de croissance de la consommation de blé fourrager sont à présent assez étroitement limitées par les progrès extrêmement rapides de l'affouragement d'orge. Cela s'explique moins par les rapports des prix du marché du blé fourrager et de l'orge fourragère que par des facteurs d'ordre institutionnel (voir page 106).

dd 4. Importations

Les importations de blé du Royaume-Uni ont diminué de 14 % entre 1957/59 et 1966/68 et sont tombées de 4 960 millions de t à 4 276 millions de t (y compris la farine de blé exprimée en équivalents blé). La part de la farine de blé dans les importations totales de blé (grains et farine) est tombée de plus de 10 % vers 1957 à moins de 5 % ces dernières années. Une fraction négligeable des importations de blé en grains est absorbée chaque année par les meuneries britanniques uniquement pour la mouture et pour être réexportée ensuite sous forme de farine. Le plus gros fournisseur de blé du Royaume-Uni est le Canada, dont la part dans les importations totales a toutefois sensiblement baissé depuis 1957 (d'environ 55 % à 27,5 % seulement en 1969)¹. Le Canada offre essentiellement du blé de qualité destiné à la fabrication de pain ; les variétés canadiennes se vendent aux prix les plus élevés sur le marché britannique (voir tableau 20). L'évolution des importations de blé de qualité originaire du Canada est - tout au moins en tendance longue² - étroitement liée, en raison de son utilisation principale, à celle de la consommation de pain au Royaume-Uni. La diminution des ventes canadiennes sur le marché se comprend aisément dans ce contexte puisque la baisse de la consommation de pain a automatiquement entraîné le déclin de la demande de blé de qualité.

¹ Les pourcentages relatifs aux importations totales sont empruntés au tableau 5* et portent par conséquent sur des années civiles.

² A court terme - c'est-à-dire dans le cas des variations annuelles - la qualité des récoltes britanniques de blé joue également un rôle important.

Il faut cependant considérer que le tableau 5* surestime parfois quelque peu la diminution de la part canadienne dans les importations britanniques de blé. On est en effet amené à le supposer étant donné que les proportions croissantes des importations de blé du Royaume-Uni en provenance d'Amérique du nord n'est plus directement transporté d'un port nord-américain en Grande-Bretagne, mais transite d'abord par Anvers ou Rotterdam et que c'est de là que les meuneries britanniques font transporter leurs produits. C'est surtout le port de Rotterdam qui s'est efforcé après 1960 de devenir l'un des principaux lieux de transbordement du commerce international des céréales et il a développé par conséquent ses capacités de stockage, de chargement et de déchargement. Même les statistiques belges et néerlandaises du commerce extérieur ne permettent pas d'établir exactement les quantités de blé canadien qui passent ainsi en transit. La seule conclusion que l'on puisse en tirer est que - en admettant que le Canada ait effectivement emprunté ce parcours - les quantités de blé fournies de la sorte à la Grande-Bretagne ne devraient guère avoir dépassé les 100 000 t par an, ce qui ne représente jamais qu'environ 5 à 6 % des livraisons directes du Canada. Hormis le Canada, l'Argentine et l'URSS ont également exporté du blé de qualité vers le Royaume-Uni. Depuis 1964, l'Union soviétique s'est toutefois vue contrainte à la suite de plusieurs mauvaises récoltes d'importer elle-même du blé panifiable canadien et les autorités centrales du Plan ont suspendu provisoirement les livraisons aux pays occidentaux. Depuis la récolte de 1967, l'URSS participe de nouveau au ravitaillement du marché britannique. Bien que la majeure partie de la récolte de blé des Etats-Unis consiste également en blés de qualité, les livraisons américaines au Royaume-Uni comportaient presque exclusivement du blé de remplissage. Les quantités fournies étaient tout d'abord fonction des subventions à l'exportation consenties par le Commodity Credit Corporation sans lesquelles les producteurs américains ne peuvent soutenir la concurrence des autres fournisseurs sur les marchés britanniques en raison des prix élevés de la production pratiqués aux Etats-Unis. De même que les Etats-Unis, l'Australie fournit principalement du blé de qualité moyenne au Royaume-Uni. Les années de récolte normale, la part de l'Australie dans les importations totales britanniques de blé se situe aux alentours de 15 %. Ce n'est qu'en période de sécheresse (par ex. 1958) que la très forte contraction des capacités de livraison australiennes a restreint les exportations vers le Royaume-Uni. Cela n'explique toutefois pas le déclin des importations

originaires d'Australie observé ces derniers temps. Il provient vraisemblablement de ce que les producteurs britanniques de blé ont pu vendre des quantités toujours plus grandes de froment surtout aux fabricants de biscuits et de cakes, évinçant ainsi les blés australiens. Le développement spectaculaire des livraisons des pays de la CEE, survenu après 1962, doit être imputé surtout à l'accroissement des transits de blé américain par Anvers et Rotterdam (voir ci-dessus)¹. Si l'on ajoute ces transits aux importations directes provenant des Etats-Unis, on constate que les exportateurs américains de blé occupaient une place favorable sur les marchés britanniques grâce aux aides dont ils bénéficiaient, tout au moins pendant la deuxième partie de la période étudiée. Notons cependant qu'au cours des dernières années, les Etats-Unis ont pu placer sur les marchés britanniques non seulement du blé de remplissage mais aussi des quantités croissantes de blé fourrager. La plus grande partie du blé tendre acheté en France par la Grande-Bretagne devrait d'ailleurs aussi avoir été affouragé. C'est sans doute par là qu'il faut expliquer l'effritement sensible du degré d'auto-provisionnement britannique des blés fourragers observé après 1962 (voir tableau 17). Le développement remarquable de l'affouragement des blés étrangers en Grande-Bretagne depuis 1963 a cependant provoqué la diminution des importations de maïs, qui a touché le plus durement les exportateurs américains de céréales fourragères. La raison est sans doute le renchérissement, noté après 1962, du maïs fourrager sur les marchés américains par rapport au blé fourrager.

dd 5. Mise en marché

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, une forte concentration s'est opérée dans l'industrie meunière du Royaume-Uni, ce qui a également provoqué des changements appréciables dans le commerce des céréales. A l'heure actuelle, quatre grandes meuneries traitent plus de 90 % du blé destiné à la mouture (variétés indigènes et étrangères).

¹En outre, il n'est pas exclu que l'Argentine et peut-être aussi la France aient fourni par ce détour du blé au Royaume-Uni.

Parallèlement à l'intégration horizontale, l'intégration verticale a progressé rapidement (achats de boulangeries industrielles par les meuneries). En règle générale, les meuneries placent leurs commandes d'importations auprès des armateurs spécialisés dans le transport international de blé. Ceux-ci se chargent alors des achats de blé auprès des offices canadien ou australien du blé, par exemple sur base fob et assument les frais de transport et d'assurance. Pour leur part, les meuneries achètent la marchandise aux armateurs sur base caf. Dans ces conditions, le déclin des bourses céréalières traditionnelles du Royaume-Uni devenait inévitable. S'il est vrai qu'aujourd'hui encore, d'importants lots de blé étrangers sont traités par exemple sur le "Baltic Mercantile and Shipping Exchange" de Londres, les notations de cette bourse n'intéressent cependant plus que certains marchés intérieurs spécialisés et ne valent pratiquement plus sur les marchés mondiaux. De plus, les offices canadien et australien du blé ne traitent plus seulement au cours journalier, mais permettent aussi aux importateurs de conclure d'intéressantes opérations à terme. Lorsqu'une meunerie britannique, par exemple, souhaite acheter directement à l'office canadien du blé une certaine quantité de froment de qualité livrable trois mois plus tard, elle n'est plus tenue au cours officiel du jour, mais elle peut désigner à l'office du blé un cours journalier quelconque jusqu'à un délai assez court avant l'arrivée de la marchandise au Royaume-Uni (cette possibilité est ménagée sous forme d'un droit à option). Par exemple, lorsque l'acheteur d'une meunerie suppose que les prix de l'office canadien seront en baisse durant les deux premiers mois après la conclusion du contrat et que cette tendance s'inversera ensuite, il désignera comme prix d'achat définitif un cours journalier noté vers la fin du deuxième mois. Nous nous écarterions du propos de notre étude en voulant analyser ici toute possibilité offerte de la sorte aux meuneries britanniques. Il est en tout cas certain que ce système rend superflues les opérations de couverture (hedging) opérées par l'intermédiaire des marchés céréalières à terme au Royaume-Uni. Selon G. L. Rees¹, c'est la raison pour laquelle le "futures market" (marché à terme) du blé à Liverpool, qui était le principal marché avant 1939 et qui a été réouvert le 1er décembre 1953, avait perdu dès 1958 presque toute son importance pour les opérations de hedging.

¹ Rees G. L. Britain's Grain Markets in "National Provincial Bank Review" Londres, novembre 1966, P. 11 et suivantes.

ee) Orge

ee 1. Superficie, rendement à l'ha, production et commerce extérieur de l'orge

Jusqu'au milieu des années 50 environ, le blé était encore la principale culture céréalière au Royaume-Uni. L'orge se trouvait déjà au second plan, mais près de la moitié des besoins en orge de brasserie et en orge fourragère devait encore être couverte par des importations. C'est pourquoi le Royaume-Uni était à l'époque le plus gros acheteur d'orge sur le marché mondial, ses principaux fournisseurs étant le Canada, la France et l'Australie (importations totales moyennes pour la période 1955/58¹ : 1,03 Mio t). Par la suite, la production intérieure a suivi une expansion si rapide (elle s'est déjà accrue de 200 % environ entre 1957 et 1967 : voir tableau 22) que les importations ont pu être presque totalement arrêtées. Si l'on laisse de côté l'année 1968 caractérisée par une récolte d'orge exceptionnellement mauvaise qui a réduit d'autant le potentiel d'exportation, le Royaume-Uni est devenu ces dernières années, avec l'URSS et la France, mais avant les Etats-Unis, le plus grand producteur d'orge et le troisième exportateur mondial d'orge. (exportations en moyenne des campagnes 1965/66 - 1967/68 : 0,862 Mio t). La qualité de l'orge récoltée au Royaume-Uni est telle qu'il est possible d'écouler à l'étranger des quantités considérables non seulement d'orge fourragère mais aussi d'orge de brasserie. Les pays de la CEE sont les plus gros acheteurs d'orge britannique (en moyenne des années 1966/68¹ : 53 % soit 0,447 Mio t des exportations totales du Royaume-Uni, dont la plus grande partie est allée à l'Allemagne) ainsi que les pays de l'AELE (33 % des exportations totales, soit 0,158 Mio t, le principal acheteur étant le Danemark). L'accroissement de la production d'orge indigène était imputable pour environ 2/3 à l'extension des emblavures (230 % entre 1957 et 1967). En revanche, les quantités moyennes récoltées par ha n'ont "seulement" progressé d'environ 33 % (voir tableau 21). Entre 1957 et 1967, la proportion des emblavures d'orge dans la superficie

¹Années civiles.

totale des emblavures céréalières est passée de 35 % à 64 %, et la part de l'orge dans les quantités totales de céréales récoltées en Grande-Bretagne, de 36 % à 63 %. Non seulement le marché britannique des céréales a-t-il pris de la sorte une nouvelle dimension mais, en outre, la production de produits animaux transformés a été dotée d'une base beaucoup plus solide qu'avant la deuxième guerre mondiale.

ee 2. Avantages de l'orge par rapport aux autres céréales fourragères au Royaume-Uni.

Après l'abandon du régime du commerce d'Etat des céréales, le gouvernement britannique a étudié la manière d'améliorer aussi rapidement que possible l'approvisionnement en céréales fourragères. Dès le début, son attention s'est portée sur l'orge, et ce, pour trois raisons :

1. A la différence du blé, l'orge ne prospère pas seulement dans quelques régions des Iles britanniques particulièrement favorisées quant au climat et à la structure des sols, mais aussi dans les régions pauvres en ressources végétales telles que le Pays de Galles et l'Ecosse.
2. Parmi les variétés céréalières cultivées en Grande-Bretagne, c'était l'orge qui présentait encore les plus importantes réserves de rendement qui pouvaient de plus être assez rapidement mobilisées. L'élément décisif fut toutefois que le risque de dégâts encouru par les cultures d'orge est, même dans des conditions météorologiques assez défavorables, beaucoup plus faible que pour les autres cultures céréalières (sur la période 1957-1969, l'amplitude des variations annuelles du rendement moyen à l'ha - calculée comme variation par rapport à la tendance à long terme - était effectivement beaucoup plus réduite que pour le blé). La principale raison en est que les nouvelles variétés d'orge sont caractérisées par une période de maturation très courte, et en tout cas, nettement moins longue que celle des autres variétés de céréales.

Tableau 21 - Le bilan d'approvisionnement de l'orge du Royaume-Uni 1957/58 - 1969/70 (1 000 t)

Campagnes	Emblavures (Mio ha)	Rendement par unité de superficie (q/ha)	Production totale	Exportations	Importations	Solde du commerce extérieur	Variations de stocks et erreurs statistiques	Consommation intérieure			Taux d'autoapprovisionnement (%) ^c	Année civile	Stocks en fin d'année	
								Total	Consommation humaine	Affouragements et freintes				
1957/58	1,061	28,4	3,004	45	1,305	- 1260	+ 19	4,245	1,046	3,013	185	70,8	1958	647
1958/59	1,115	28,9	3,221	137	1,141	- 1004	- 4	4,229	1,032	2,995	201	76,2	1959	809
1959/60	1,238	33,0	4,080	361	828	- 467	+ 20	4,527	1,094	3,213	220	90,1	1960	789
1960/61	1,365	31,6	4,309	124	965	- 841	+ 39	5,111	1,125	3,732	255	84,3	1961	814
1961/62	1,549	32,6	5,054	341	539	- 198	- 47	5,299	1,191	3,844	265	95,4	1962	809
1962/63	1,614	36,4	5,865	185	297	- 112	+ 57	5,920	1,172	4,436	312	99,1	1963	798
1963/64	1,907	35,1	6,705	76	426	- 350	-	7,055	1,237	5,482	335	95,0	1964	843
1964/65	2,036	36,9	7,522	111	278	- 167	+ 56	7,633	1,363	5,913	357	98,5	1965	827
1965/66	2,183	37,5	8,191	679	195	+ 484	- 20	7,727	1,363	5,959	404	106,0	1966	781
1966/67	2,481	35,2	8,723	1,110	191	+ 919	- 69	7,873	1,426	6,048	399	110,8	1967	786
1967/68	2,439	37,8	9,214	796	109	+ 687	+ 176	8,351	1,374	6,582	395	110,3	1968	659
1968/69	2,401	34,4	8,270	76	372	- 296	.	8,675	1,411	6,863	401	95,3	1969	775
1969/70	2,413	36,5	8,800

^aJuillet à juin - ^borge pour la fabrication de malt, de farine et d'alcool - ^cproduction totale en % de la consommation intérieure totale.

Source : Commonwealth Secretariat, Grain Crops, London, lfd. Jgg. - Commonwealth Secretariat, "Grain Bulletin", London, lfd. Jgg. - Central Statistical Office, Annual Abstract of Statistics n° 104, London 1967, P. 184. - Central Statistical Office, "Monthly Digest of Statistics n° 290", London, February 1970, P. 32. Calculs personnels.

Tableau 22 - Les mesures d'intervention sur le marché de l'orge au Royaume-Uni

Régulation quantitative de la production intérieure	De 1964/65 à 1968/69 (campagne juillet - juin), régulation indirecte par fixation d'une quantité standard. L'incidence de la fixation de la quantité standard sur le niveau des paiements compensatoires est la même que dans le cas du blé ; voir tableau 19.
<p>Soutien des prix au producteur</p> <p>dont :</p> <p><u>le prix moyen départ ferme (mp)</u></p> <p><u>Action sur l'étalement saisonnier de l'offre d'orge indigène mise en marché</u></p> <p><u>Abandon de la quantité standard</u></p>	<p>Prise en charge par le gouvernement d'une garantie de prix pour l'ensemble des récoltes venues à maturité propres au battage, qu'elles soient vendues sur le marché intérieur de l'orge, vendues à un autre agriculteur ou à un exportateur, ou encore consommée à la ferme (par conséquent, il y a également octroi d'une garantie de prix pour l'orge affourragée à la ferme). La garantie de prix est en conséquence versée par acre de superficie cultivée. Pour calculer la garantie par acre, le rendement moyen de l'orge en cwt/acre est estimé de la manière suivante : calcul d'un rendement moyen par acre pondéré par les superficies des emblavures, à partir des données des deux campagnes antérieures et l'estimation la plus récente du rendement faite pour la campagne en cours. Le résultat de ce calcul est réduit d'environ 7,5 % (afin de tenir compte des freintes, dégâts, etc.). Le calcul du paiement compensatoire par unité de poids est en principe analogue à la méthode retenue pour le blé (voir tableau 19). Si l'on fait abstraction des règlements spéciaux relatifs à l'étalement saisonnier des ventes d'orge, les dépenses totales représentées par les paiements compensatoires pour l'orge sont établies comme suit : (paiements compensatoires par cwt d'orge x rendement moyen en cwt/acre x superficies cultivées en acres).</p> <p>-Définitions ou réglementations s'écartant des dispositions indiquées pour le blé au tableau 19 :</p> <p>Calcul à l'aide des prix obtenus lors des différentes ventes d'orge (producteurs à grossistes) dans les divers secteurs utilisateurs (malt, alcool, fourrages, semences, etc.). Les prix considérés comme représentatifs dans ce domaine sont, -pour le territoire britannique - relevés dans le cadre du "Corn Returns Act" de 1882 (et des textes complémentaires).</p> <p>Des abattements sont pratiqués sur le paiement compensatoire par cwt pour les ventes d'orge opérées au cours de la récolte ou immédiatement après (les ventes réalisées au cours d'une période "moyenne" bénéficient de la compensation intégrale, les ventes pratiquées vers la fin de la campagne, d'un supplément au paiement compensatoire).</p> <p>Dans le cas de l'orge, pour la première fois, lors de la campagne 1969/70 (blé : 1968/69). Les incidences sur l'octroi des paiements compensatoires par unité de poids d'orge sont les mêmes que dans le cas du blé.</p>
Mesures indépendantes des ventes destinées à promouvoir la production intérieure	Subventions pour les haricots verts. Pour plus de détails voir tableau 19 (blé).
<p>Contrôle des importations dont :</p> <p>Droits d'entrée</p> <p>Contingents</p> <p>Accords volontaires</p> <p>Traités commerciaux spéciaux</p>	<p>Les importations d'orge, sous toutes leurs formes, provenant des pays de la "Commonwealth Preference Area" (c'est-à-dire tous les pays du Commonwealth à l'exclusion de l'Afrique du Sud, de la Birmanie et de la République irlandaise) sont admises en libre pratique à la condition que l'orge brute ou l'orge incorporée aux produits transformés soit effectivement produite dans les pays fournisseurs. Autres pays : pour les importations d'orge brute, d'orge fourragère, de farine d'orge et de déchets d'orge, 10 % ad valorem (de plus, un droit anti-dumping peut être prélevé depuis juillet 1961 lorsque le prix caf y compris les droits de douane normaux sont inférieurs à 20 £ par lgtn d'orge brute ou d'orge fourragère ; cette disposition a été remplacée le 1.7.1964 par le système des prix minima à l'importation qui prévoit toutefois pour l'orge un prix de 20 £ par lgtn). Les produits transformés à base d'orge (flocons d'orge, orge perlée, "pot barley" etc.) importés des pays non membres du Commonwealth, sont frappés d'un droit de 20 % ad valorem (réglementation spéciale : les importations provenant d'Allemagne sont frappées d'un droit supplémentaire anti-dumping de 12 sh./cwt.). Conformément au système des prix minima à l'importation, entré en vigueur en juillet 64, les importations d'orge dont le prix moyen (caf + droits d'entrée) reste inférieur aux prix minima de l'orge de 20 £ par lgtn, peuvent faire l'objet d'un prélèvement (voir aussi tableau 19).</p> <p>Néant</p> <p>Néant</p> <p>Les dispositions générales de l'accord sur les importations britanniques de céréales passées entre le Royaume-Uni, d'une part, et les principaux pays fournisseurs, d'autre part, est applicable à l'orge au même titre qu'au blé (voir tableau 19).</p>

Source : Ministry of Agriculture, Fisheries and Food ; Department of Agriculture and Fisheries for Scotland ; Ministry of Agriculture, Northern Ireland. Cereals Deficiency Payments Scheme. London 1965 Edition. - Commonwealth Secretariat, Grain Crops, London, lfd. Jgg. - Commonwealth Secretariat, "Grain Bulletin", London, lfd. Jgg. - Secretary of State for the Home Department ; Secretary of State for Scotland ; Minister of Agriculture, Fisheries and Food : Annual Review and Determination of Guarantees, London, lfd. Jgg.

Tableau 23 - Prix au producteur, prix de gros intérieur et prix de l'orge à l'importation au Royaume-Uni
1958/59 - 1970/71

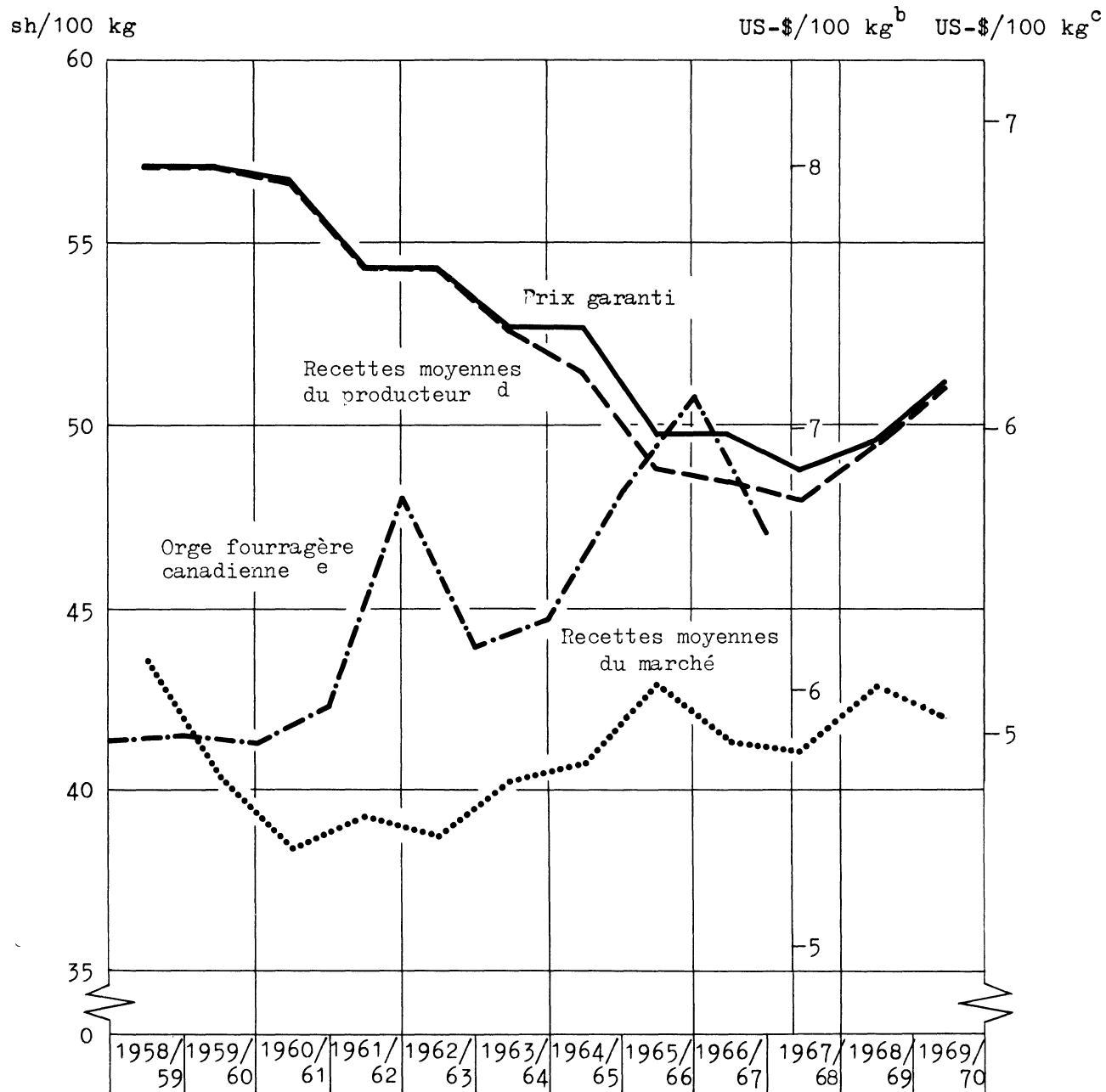
Campagne ^a	Prix garantis au producteur pour l'orge indigène			Composition du prix moyen au producteur pour l'orge indigène			Année civile	Prix d'achat du commerce de gros pour l'orge (bourse commerciale de Londres) ^f	Orge fourragère canadienne
	Prix garanti ^b	Quantité standard	Prix "target indicator" ^g	Recettes moyennes sur le marché	Montant moyen de la garantie de l'Etat	Recettes totales moyennes			
1958/59	29,0	-	-	22,13	6,87	29,00	1958	20,7	21,0
1959/60	29,0	-	-	20,46	8,54	29,00	1959	20,7	21,1
1960/61	28,8	-	-	19,48	9,27	28,75	1960	20,6	21,0
1961/62	27,6	-	-	19,98	7,60	27,58	1961	19,6	21,5
1962/63	27,6	-	-	19,67	7,92	27,59	1962	22,7	24,4
1963/64	26,7	-	-	20,44	6,23	26,67	1963	21,5	22,3
1964/65	26,7	6,604	19,0	20,73	5,33	26,06	1964	19,9	22,7
1965/66	25,3	6,858	19,0	21,77	3,06	24,83	1965	21,9	24,5
1966/67	25,3	7,586	19,0	20,96	3,63	24,59	1966	21,3	25,8
1967/68	24,8	7,976	19,0	20,83	3,56	24,40	1967	21,2	23,9
1968/69	25,2	8,738	20,8 ^h	21,71	3,46	25,17	1968	20,7 ^j	(-) ^k
1969/70	26,0	-	20,8	21,25 ⁱ	4,75 ⁱ	26,00 ⁱ			
1970/71	27,0	-	20,3	.	.	.			

^a juillet-juin - ^b sh/cwt - ^c Mio t; uniquement valable pour les récoltes de 1964 à 1968 - ^d sh/cwt ; première application : 1964/65 - ^e sh/cwt - ^f sh/cwt ; prix des achats à terme, date de prochaine livraison ; depuis 1964 : uniquement orge indigène - ^g sh/cwt ; fourrage n° 2 ; par St Laurent, prochaine livraison à terme, caf. - depuis le 1^{er} août 1968 - ^h prévision officielle - ⁱ moyenne janvier-novembre - ^j octobre ; décembre : 24,0 ; décembre : 23,5 ; aucune notation pour les autres mois.

Source : Commonwealth Secretariat, State for Scotland and the Minister of Agriculture, Fisheries and Food : Annual Review and Determination of the Guarantees, London, 1st ed. Jegg. - FAO, "Monthly Bulletin of Agricultural Economics and Statistics", Rome, Vol. 18, N° 2 p. 46.

Graphique 4 - Prix garanti, recettes moyennes du marché, recettes moyennes du producteur pour l'orge indigène et cours de l'orge fourragère étrangère au Royaume-Uni

1958/59 - 1969/70 ^a



^a Campagnes juillet-juin. - ^b Valable jusqu'au 17 novembre 1967. -
^c Valable à dater du 18 novembre 1967. - ^d Y compris les paiements de garantie. - ^e Années civiles de 1958 à 1967.

3. Avant la deuxième guerre mondiale, et même pendant les premières années de l'après-guerre, l'avoine était la principale céréale fourragère indigène. En effet, l'avoine est le meilleur aliment pour les chevaux et à l'époque l'agriculture utilisait encore un grand nombre de chevaux de trait. En revanche, pour l'alimentation des bovins, des porcins et de la volaille, l'avoine ne peut concurrencer l'orge, sauf dans quelques régions montagnardes particulièrement pluvieuses (l'avoine supporte le mieux l'humidité au moment de la récolte). Par ailleurs, la forte proportion de glumes dans l'avoine a incité l'industrie des aliments mixtes pour animaux à incorporer davantage de froment, d'orge et de maïs aux aliments concentrés, aux dépens de l'avoine. C'est ainsi que la diminution du nombre de chevaux et le développement des formes d'engraissement intensif a provoqué une régression constante des cultures d'avoine au Royaume-Uni. Les superficies libérées ont été quasi-totalement emblavées en orge. Là où l'élevage de bovins se pratique à l'aide de fourrages produits dans l'exploitation, l'orge a aussi pratiquement évincé les plantes sarclées fourragères dont la culture nécessite une main-d'oeuvre nombreuse, et cette tendance a encore été renforcée par la progression de l'élevage intensif de jeunes bovins.

ee 3. Fixation du prix garanti

Dans le but d'encourager la production d'orge indigène, le prix garanti pour l'orge a d'abord été fixé en 1954 à un niveau très élevé, encore supérieur aux prix garantis pour le blé (voir tableau 24). L'écart entre les prix garantis pour le blé et l'orge a toutefois été progressivement réduit depuis 1965 (c'est-à-dire dans la mesure où le rythme où le "boom" de l'orge s'amplifiait et où l'abaissement du prix garanti risquait moins de donner un coup d'arrêt à cette évolution). Depuis 1967, la fourchette des prix garantis de l'orge et du blé s'est ouverte pour la première fois en faveur du blé. L'abaissement du prix garanti pour l'orge est - exactement comme dans le cas du blé - lié à la diminution du coût total moyen de production (par suite de la mécanisation très poussée de l'emblavage et de la récolte, et de l'accroissement de la productivité dû à la mise en culture de variétés d'orge à plus fort rendement

réagissant mieux à une fumure plus intensive). Le facteur décisif du "boom" de l'orge a sans doute été que, - conformément à l'objectif de la politique agricole britannique consistant à faire de l'orge la principale variété céréalière fourragère - les paiements compensatoires pour l'orge étaient établis sur la base de la superficie des emblavures alors que pour le blé, ils étaient calculés en fonction des quantités effectivement mises en marché par les exploitants (voir plus de précisions le tableau 23). Il s'ensuit que les exploitants qui ne vendent pas leurs récoltes d'orge mais les transforment sur place en fourrage peuvent également bénéficier d'un versement du fonds de garantie, de telle sorte que le blé a été nettement défavorisé par rapport à l'orge du point de vue de l'affouragement total de céréales à la ferme. Une seule exception a été faite à la priorité réservée à l'orge sur les autres variétés céréalières : en 1964, le versement intégral de la garantie a été limité à la quantité standard non seulement pour le blé mais aussi pour l'orge (voir tableau 23). Le but recherché a cependant été atteint, à savoir la réduction, pour des raisons budgétaires, des versements compensatoires pour l'orge qui étaient en progression rapide (les garanties payées pour l'orge avaient doublé de 1957 à 1963). C'est toutefois en 1967 que l'on a enregistré pour la première fois un recul des superficies d'orge, qui s'est encore accentué en 1968. Après la récolte désastreuse de 1968, le gouvernement s'est hâté d'abolir la quantité standard pour la récolte de 1969.

ff. Rapports de substitution entre l'orge fourragère indigène et le maïs fourrager importé

La part de l'orge fourragère indigène dans la consommation totale de céréales fourragères est passée de 21,2 % (moyenne de la période 1957/59) à 49 % (moyenne des années 1965/67). La croissance de l'affouragement d'orge s'est faite essentiellement aux dépens du maïs fourrager importé et de l'avoine fourragère indigène. Les importations de maïs fourrager s'expliquent aisément par le rapport des prix de l'orge et du maïs indigènes. En effet, de 1958 à 1962, les importations de maïs de l'industrie fourragère britannique ont accusé une augmentation rapide (elles provenaient principalement des Etats-Unis; voir tableau 6*). En raison de sa teneur élevée en

protéines et de son faible contenu en fibres par rapport aux autres variétés céréalières, le maïs est utilisé de préférence pour la fabrication d'aliments concentrés. Au Royaume-Uni également, le maïs importé était jusqu'en 1962 la principale composante des aliments mixtes fabriqués par l'industrie. Lorsqu'après 1962, le maïs fourrager américain s'est constamment renchéri par rapport à l'orge britannique (les producteurs des Etats-Unis ne pouvaient que difficilement suivre la cadence d'une demande croissante des variétés américaines de maïs jaune dans les pays de la CEE et du Japon), les importations de maïs du Royaume-Uni ont diminué si bien que l'orge indigène s'est placé en tête des variétés céréalières utilisées par l'industrie britannique des fourrages. L'orge a également été avantagée du fait que son utilisation comme aliment de bovins et de porcins est pratiquement illimitée alors que l'utilisation du maïs pour l'engraissement des porcs à bacon est assez étroitement limitée. En effet, l'accroissement de la dose de maïs dans les aliments entraîne avant tout la formation des "soft fats" et favorise beaucoup moins celle d'un lard de dos aussi maigre que possible, qui est précisément l'élément recherché dans la production de bacon (et pour la formation duquel une alimentation à base d'orge est la plus appropriée). L'élevage de volaille est le seul secteur où le maïs et le froment conviennent mieux que l'orge.

gg. Les importations de maïs

Au cours de la période étudiée, les importations de maïs fourrager n'étaient pas contingentées et entraient en franchise. A partir de 1964, il était cependant possible de percevoir des prélèvements lorsque le prix caf du maïs fourrager tombait d'au-dessous du prix minimum à l'importation¹. Il semble toutefois qu'il n'ait pratiquement pas été fait usage de cette possibilité. Si l'on ajoute aux quantités directement importées des Etats-Unis, les quantités de maïs américain transitant par les ports canadiens et par Rotterdam et Anvers, on constate que plus de 60 % des importations totales de maïs étaient représentés par des livraisons américaines (dont la quasi-totalité se composait de variétés fourragères). D'autres fournisseurs importants de maïs fourrager étaient l'Argentine, la France et la Roumanie. En revanche, l'Afrique du Sud s'est principalement spécialisée

¹ Celui-ci a été p. ex. de 21 £ pour le maïs courant en grains, de la campagne 1964/65 jusqu'à la dévaluation de la livre sterling en novembre 1967.

Tableau 24 - Cours du maïs importé au Royaume-Uni
1958-1969

Année	Maïs argentin ^a	Maïs américain (USA) ^b
1958	21,1	20,8
1959	21,2	21,3
1960	21,6	20,8
1961	21,1	20,0
1962	20,8	19,6
1963	23,5	22,0
1964	23,8	22,3
1965	25,7	23,4
1966	25,6	23,7
1967	24,0	23,0
1968	25,9	23,6

^aSh./cwt; prochaine livraison, caf. - ^bSh./cwt; jaune, prochaine livraison, caf (jusqu'à 1962 : sorte n° 2; à compter de 1963 : sorte n° 3).

Source : FAO, Production Yearbook, Rome, 1^{er} éd. Jgg. - FAO, "Monthly Bulletin of Agricultural Economics and Statistics", Rome, Vol. 18, No. 2, p. 48.

dans les ventes de maïs ("flat white") à l'industrie alimentaire du Royaume-Uni. Les importations de maïs de consommation humaine sont frappées d'un droit ad valorem de 10 % à moins qu'il ne s'agisse de livraisons des pays de la "Commonwealth Preference Area" (CPA). Dans la CPA, l'Afrique du Sud est le seul exportateur important de maïs "flat white" si bien que cette réglementation favorise nettement ce pays (d'environ 10 % par rapport aux pays non membres de la CPA; aucune concurrence véritable à l'intérieur de la CPA).

hh. Orientations récentes de la politique céréalière du Royaume-Uni

La politique céréalière de la Grande-Bretagne sera sans doute sensiblement modifiée dans un prochain avenir. Le rapport concernant le marché des céréales, dont avait été chargé le "Home Grown Cereals Authority", a été publié en février 1969 (il est connu sous le nom de "Rapport Britton" d'après son auteur, le professeur D.K. Britton de l'Université de Nottingham; il est intitulé "Cereals in the United Kingdom-Production, Marketing and Utilisation"). Parmi les propositions de réorganisation du marché céréalier formulées dans cette étude très fouillée, il convient de retenir en particulier les suivantes :

1. Il y a lieu d'abandonner le système des prix minima à l'importation et des "target indicator prices"; les producteurs britanniques ne seraient alors plus protégés qu'à l'aide d'un "prix plancher" (floor price) qui devrait être légèrement supérieur à l'actuel prix minimum à l'importation. Des prélèvements variables doivent être prévus en fonction de l'écart en baisse entre les prix de marché intérieur et le "floor price" (système analogue à celui des prix d'orientation pratiqués sur le marché des bovins de la CEE).
2. Les paiements compensatoires pour le blé doivent être calculés à l'exemple de ceux de l'orge, en fonction de la superficie des emblavures, ce qui mettrait fin au régime de faveur accordé à l'orge par rapport au blé pour l'affouragement sur place. A ce sujet, le Britton Report précise : "Cela permettrait une plus grande souplesse dans la composition des aliments mixtes fabriqués dans l'exploitation et permettrait l'économie des frais actuels encourus pour le transport du blé chargé tel quel à la ferme et du transport vers la ferme d'un produit identique"¹.

¹"The Financial Times", Londres 21 février 1969.

3. La "Home Grown Cereals Authority" doit encourager davantage les cultures de maïs destinées à l'affouragement. Les premières tentatives d'acclimatation faites dans le sud de l'Angleterre en été 1968, ont donné des résultats remarquablement favorables en dépit de conditions météorologiques déplorablement (un rendement moyen de 41 q à l'hectare a été obtenu¹, ce qui correspond plus ou moins au rendement moyen enregistré à l'hectare des dernières années en France et aux Etats-Unis).

Ces propositions de changement mises à part, le rapport Britton se prononce fondamentalement en faveur du maintien du système des paiements compensatoires pour les céréales (sous réserve d'une adhésion britannique à la CEE), en faisant essentiellement valoir que celui-ci permet encore le mieux d'avoir, comme on le souhaite, un marché céréalier efficace et autant que possible libre de toute intervention de l'Etat. Dans un complément du Britton Report paru le 10 septembre 1969, il est précisé - à la demande expresse de la "Home Grown Cereals Authority" - pour quelles raisons spécifiques le système actuel des prix minima à l'importation doit être abandonné au profit d'un système de prix planchers sur le marché des céréales britanniques, lié à un système de prélèvements variables. Il est noté en particulier dans ce rapport complémentaire qu'eu égard au rapport actuel offre-demande sur les marchés céréaliers internationaux, le système des prix minima, fondé en définitive sur la coopération des pays exportateurs de céréales et du gouvernement britannique a été en grande partie abandonné. Pour ces raisons, la "country levy" (voir tableau 19) devrait être remplacée par une "general uniform levy"² (prélèvement général uniforme). Dans la "Price Review" 1970, il est dit à propos du Britton Report que le gouvernement a l'intention de verser les paiements compensatoires pour le blé sur la base des superficies cultivées à compter du 1er juillet 1971 afin d'obtenir un alignement sur l'orge dans les secteurs fourragers. Une décision définitive ne devra toutefois être prise dans ce domaine qu'après une nouvelle discussion approfondie en automne 1970.

¹"The Financial Times", Londres du 28 février 1969.

²"The Financial Times", Londres du 11 septembre 1969.

b. Betteraves sucrières et sucre¹

aa. L'approvisionnement du Royaume-Uni en sucre dans le cadre de l'accord sucrier du Commonwealth

Au cours de la période étudiée (1958-1968), le Royaume-Uni a couvert près de 70 % de ses besoins en sucre par des importations (voir tableau 25). Ce taux d'auto-approvisionnement, très faible par rapport à celui des céréales ou des principaux produits animaux transformés, s'explique moins par la difficulté à cultiver la betterave sucrière en Grande-Bretagne que par une décision politique prise au profit de quelques pays du Commonwealth exportateurs de sucre brut. Avec les Etats-Unis, le Royaume-Uni est encore aujourd'hui l'un des plus gros importateurs mondiaux de sucre (en part dans les importations mondiales la moyenne des années 1964 à 1966 : 12,2 % soit 2 317 Mio de t en équivalents brut). Le commerce mondial du sucre est en grande partie soumis à des préférences allouées dans le cadre d'accords spéciaux conclus à l'initiative de quelques pays acheteurs importants (et raison de leur forte position sur le marché, comme c'est par exemple le cas pour les Etats-Unis) ou dictés avant tout par des considérations politiques (Commerce du sucre entre Cuba et les pays du bloc Est). L'un des plus importants de ces marchés préférentiels est le marché partiel du sucre, couvert par le "Commonwealth Sugar Agreement" (CSA; voir tableau 26) qui est presque intégralement pris en charge par le

¹ Principales sources utilisées : International Sugar Council, The World Sugar Economy-Structure and Policies. Vol. I : National Sugar Economies and Policies. London 1963, S. 84 ff. - International Sugar Council, Sugar Year Book, London, lfd. Jgg. - Central Office of Information, Agriculture in Britain. London, January 1965, S. 11 u. S. 23. - T. Tewes, Lage und Tendenzen der Weltmärkte der wichtigsten Agrarerzeugnisse - Zucker. EWG-Kommission, Hausmitteilungen über Landwirtschaft Nr. 15, Brüssel, Februar 1967. - Secretary of State for the Home Department, Secretary of State for Scotland and the Minister of Agriculture, Fisheries and Food : Annual Review and Determination of Guarantees. London, lfd. Jgg. - US Department of Agriculture, United Kingdom - Projected Level of Demand, Supply, and Imports of Farm Products in 1965 and 1975. Washington D.C., January 1962, S. 16. - Ministry of Agriculture, Fisheries and Food; Department of Agriculture and Fisheries for Scotland; Home Office : The Structure of Agriculture. London 1966, S. 15. - "The Financial Times", London, vom 29. Mai 1969. - "Neue Zürcher Zeitung", Fernausgabe, Zürich, den 7. Dezember 1968.

Royaume-Uni, et notamment pour le soutien des prix. Le Royaume-Uni est cependant aussi l'un des plus gros clients sur le marché mondial libre du sucre, mais son rôle a beaucoup perdu de son importance après 1957.

bb. Fixation de la surface contractuelle pour les betteraves
sucrières

Afin de pouvoir respecter les engagements d'achat pris au titre du CSA sans risquer la formation d'excédents structurels sur le marché britannique du sucre, le gouvernement s'est vu contraint de continger les surfaces betteravières (voir tableaux 26 et 27). Entre 1958 et 1963, cette "surface contractuelle" fixée par l'Etat était de 166 000 acres. En 1964, elle a été portée à 176 000 acres en raison des difficultés qu'éprouvait le marché mondial à satisfaire la demande et en 1965 elle a été portée à 179 000 acres par suite de l'expiration de l'accord sucrier avec l'Afrique du Sud (voir ci-après). La surface contractuelle n'a plus été modifiée ensuite, bien que depuis 1965, les marchés internationaux du sucre soient caractérisés par une surabondance quasi-permanente de l'offre. Par conséquent, si une forte contraction de l'offre sur le marché mondial a servi à justifier un élargissement de la marge ménagée aux producteurs britanniques, le gouvernement ne s'est toutefois pas montré disposé à contribuer à la détente sur le marché mondial soumis à une pression constante de l'offre en diminuant à nouveau la production du sucre indigène. Il semblerait que cette attitude ait été dictée par la situation de la balance des paiements (réduction des importations de sucre). Pendant la période étudiée, les agriculteurs ont assez exactement respecté le contingentement des superficies (les variations en excès étaient au maximum de 5 %; la superficie cultivée n'a jamais été inférieure à la surface contractuelle). La principale raison en est sans doute que le "British Sugar Corporation" (BSC; pour plus de détails, voir tableau 27) qui est responsable de l'exploitation de la récolte indigène de betteraves sucrières et contrôle l'ensemble des raffineries, peut (mais ne doit pas) à tout moment refuser d'acheter des betteraves provenant de superficies non-contractuelles. L'agriculteur dont les cultures betteravières couvrent une superficie supérieure à celle qui lui est allouée par la BSC, doit par conséquent toujours prévoir qu'il pourrait ne pas

être en mesure d'écouler la récolte supplémentaire qui doit alors être affouragée. Toutefois, l'affouragement ne devrait pas constituer en général une solution rentable. Dans ces conditions, il est permis de se demander pourquoi la superficie réelle des cultures (sans celle des semis) a dépassé presque chaque année la surface contractuelle d'environ 4 000 - 8 000 acres. Il n'est pas exclu que les agriculteurs se soient laissés guider par leur expérience des habitudes des dirigeants des raffineries BSC en matière d'achats de betteraves provenant de superficies non contractuelles. Il suffit de noter à ce propos que le dépassement de la surface contractuelle par les superficies effectives des cultures présentait une corrélation positive remarquablement étroite avec les variations du prix garanti pour les betteraves (voir tableau 27).

cc. Le rendement en betteraves et en sucre par unité de surface et la production de sucre

De 1958/61 à 1965/68¹, la production de sucre du Royaume-Uni est passée de 842 000 tonnes à 940 000 tonnes, soit d'environ 12,2 %. Comme la surface effective des cultures a été étendue de 5,7 %, cette progression est essentiellement imputable à une augmentation du rendement moyen en mélasse à l'ha (de 4,83 tonnes à 5,13 tonnes, soit 6,2 %, pour les périodes indiquées). Le rendement en sucre à l'ha est la résultante de la récolte moyenne par ha et du taux d'exploitation de ladite récolte. Le rendement en betteraves par ha n'a progressé que d'environ 4,5 % de 1958/61 à 1965/68 (de 35,6 tonnes à 37,2 tonnes) alors que le taux d'extraction ne croissait que de 1,5 % (de 13,6 % à 13,8 %). Dès le début des années 60, les capacités de rendement en betteraves sucrières étaient largement épuisées en Grande-Bretagne (encore plus que celles du blé, les cultures betteravières sont concentrées dans certaines régions de l'est de l'Angleterre). L'input d'engrais semble avoir atteint le stade où, du point de vue marginal, une fumure supplémentaire ne serait plus guère rentable ou serait même inopportune. La récolte des betteraves sucrières est déjà mécanisée pour plus des trois quarts. On s'efforce en ce moment de mécaniser le repiquage des plants qui nécessite une main-d'oeuvre nombreuse.

¹Quantité moyenne du sucre extrait/(valeur brute) des récoltes betteravières de 1958 à 1961 et de 1965 à 1968, et non pas la production enregistrée au cours des années civiles.

Tableau 25 - Le bilan d'approvisionnement du sucre du Royaume-Uni 1958-1968 ou 1958-59 - 1968-69

Campagne ^a	1958/59	1959/60	1960/61	1961/62	1962/63	1963/64	1964/65	1965/66	1966/67	1967/68	1968/69
Superficie (1.000 ha) ^b	176	174	175	172	170	170	178	184	180	185	188
Rendement betteravier à l'ha(t) ^c	33,1	32,1	42,0	35,1	31,6	31,4	35,6	37,0	36,7	37,2	37,9
Production de betteraves (1.000 t)	5.834	5.598	7.330	6.031	5.398	5.338	6.317	6.812	6.599	6.883	7.118
Production de mélasse (1.000 t)	772	830	954	813	735	790	993	905	935	964	976
Taux d'extraction du sucre (%) ^d	13,2	14,8	13,0	13,5	13,6	14,8	15,7	13,3	14,2	14,0	13,7
Sucre (brut) par ha (t)	4,37	4,75	5,46	4,74	4,30	4,65	5,59	4,92	5,19	5,21	5,19
Année civile	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Production ^e	623	930	860	1.015	810	785	889	973	936	976	937
Exportations ^e	624	596	533	355	345	444	483	329	329	355	224
Importations ^e	2.796	2.665	2.404	2.429	2.273	2.657	2.399	2.254	2.299	2.275	2.135
Solde du commerce extérieur ^e	- 2.172	- 2.069	- 1.871	- 2.074	- 1.928	- 2.213	- 1.916	- 1.925	- 1.970	- 1.920	- 1.911
Stocks au 31 décembre ^e	996	1.091	966	1.115	970	960	939	898	905	940	901
Erreurs statistiques ^e	- 19	+ 23	- 39	- 19	- 8	+ 34	+ 19	-	+ 8	- 10	-
Consommation totale ^e	2.663	2.881	2.895	2.959	2.891	2.974	2.807	2.939	2.891	2.870	2.887
Consommation par habitant (kg)	51,4	55,3	52,5	55,9	54,1	55,3	51,8	53,8	52,6	52,2	52,2
Taux d'auto-approvisionnement (%)	23	32	30	34	28	26	32	33	32	34	32

^a Juin-mai (campagne betteravière : septembre-février). - ^b A l'exclusion des semis. - ^c Lavées, décollées. - ^d Taux d'extraction moyen estimé (en équivalent brut) en % du poids des betteraves (à l'exclusion du sucre resté dans la mélasse, dont la cristallisation empêche l'extraction). - ^e 1000 t. équivalent brut.

Source : International Sugar Council, Sugar Yearbook 1968, London 1969, S. 295. - Ministry of Agriculture, Fisheries and Food; Department of Agriculture and Fisheries for Scotland; Ministry of Agriculture, Northern Ireland : Output and Utilisation of Farm Produce in the United Kingdom. London, lfd. Jgg. - T. Tewes, Lage und Tendenzen der Weltmärkte der wichtigsten Agrarzeugnisse - Zucker. EWG-Kommission, Hausmitteilungen über Landwirtschaft nr. 15, BRUSSEL, Februar 1967, S. 97. - Central Statistical Office, "Monthly Digest of Statistics n° 290, London, February 1970, S. 32 und S. 36 - Calculs et estimations personnels.

Tableau 26 - Mesures d'intervention sur les marchés des betteraves sucrières et du sucre au Royaume-Uni

Régulation quantitative de la production intérieure	Contingentement des superficies; le prix au producteur garanti par le gouvernement n'est valable que pour les betteraves sucrières cultivées sur les superficies "contractuelles" également fixées par le gouvernement. La loi oblige la "British Sugar Corporation Ltd" à acheter aux betteraviers, au prix garanti, la totalité de la récolte de betteraves provenant des superficies contractuelles (la BSC a été constituée en vertu du "Sugar Industry Reorganisation Act" de 1936 par association de plusieurs raffineries autonomes; ces raffineries - 14 raffineries de sucre blanc et 4 de sucre brut - appartiennent toutes sans exception à la BSC). Compte tenu des capacités de transformation, la BSC répartit la superficie contractuelle entre ces raffineries. Celles-ci se chargent alors de répartir les superficies qui leur sont allouées entre leurs producteurs adhérents. Les raffineries BSC ne sont même pas tenues d'acheter les betteraves non récoltées sur les superficies contractuelles, sans compter qu'aucune garantie de prix ne peut être acceptée.
	Le prix d'achat garanti au producteur pour les betteraves sucrières est établi d'après une teneur moyenne en sucre de 16,5 % (jusqu'à la récolte 1962) et ensuite de 16 % (récoltes 1963-1971). Pour les betteraves d'une teneur moindre (ou plus élevée), des abattements (ou des suppléments) sont pratiqués sur la garantie. Ces abattements et suppléments n'ont pas été modifiés jusqu'à la récolte 1962. Une hausse vigoureuse a été appliquée depuis la récolte de 1963 en faisant valoir que les producteurs devraient être encouragés à produire des betteraves d'une teneur en sucre supérieure étant donné que les résultats obtenus étaient souvent insatisfaisants. (Jusqu'à la récolte de 1962, l'écart de prix appliqué pour une différence en baisse ou en hausse de 1 % par rapport au taux de sucre standard était de 7,5 sh/lgt et, depuis la récolte 1963, de 10 sh/lgt). Afin d'assurer une exploitation aussi équilibrée que possible des capacités des sucreries, des primes sont payées aux producteurs pour les livraisons "précoces" et "tardives" (par rapport à la période de récolte normale). La prime de livraison tardive est accordée à la condition que le producteur ait également respecté au cours de la période écoulée les contingents de livraison hebdomadaire convenus avec la raffinerie.
Réglementation des importations de sucre - "Commonwealth Sugar Agreement" (CSA)	En vertu du CSA du 21.12.51, le Royaume-Uni s'engage à acheter aux pays exportateurs signalés une quantité annuelle déterminée de sucre à un prix fixé (voir tableau 8*). Le prix fixe du sucre brut négocié entre le Royaume-Uni et les pays exportateurs doit être intéressant pour ces derniers et acceptable pour les transformateurs et consommateurs britanniques. Compte non tenu de la forte hausse des cours mondiaux libres du sucre, survenue en 1963/64, les prix fixes négociés les autres années étaient largement supérieurs aux prix mondiaux (voir graphique 5). En plus du contingent d'importation assorti d'une garantie de prix, les pays exportateurs du CSA sont autorisés à exporter vers le Royaume-Uni des quantités supplémentaires de sucre brut aux prix mondiaux (voir tableau 8*). La seule facilité accordée pour ces exportations est une préférence tarifaire (voir ci-dessous). De 1939 à 1956, les importations de sucre étaient contrôlées à 100 % par le gouvernement. Conformément au "Sugar Act" de 1956, le secteur commercial privé a de nouveau disposé largement des importations de sucre à compter de 1957. Seules les importations de sucre brut opérées dans le cadre du contingent assorti de la garantie de prix ont été confiées au nouveau "Sugard Board" (SB). Le SB est chargé d'écouler auprès des commerçants ou raffineries intéressés le sucre brut acheté à prix fixe aux exportateurs du CSA, et ce, à un prix plus ou moins équivalent aux cours mondiaux. Les pertes qui résultent généralement de ces opérations sont compensées par un prélèvement ("surcharge") pratiqué sur la totalité du sucre vendu au Royaume-Uni (comme la loi oblige le SB à compenser les pertes éventuelles du BSC - les profits éventuels du BSC devant être transférés au SB - toute perte ou profit du BSC est en outre répercutée sur le niveau de la "surcharge"). Jusqu'au 8.4.1962, la préférence relative au sucre du Commonwealth impliquait, pour les livraisons de sucre brut de même polarité originaire des pays non membres du Commonwealth, l'application d'un droit d'entrée moyen double de celui qui frappait les livraisons du Commonwealth (pour les importations provenant des territoires coloniaux, ce droit était en moyenne cinq fois supérieur). Depuis le 9.4.1962, le droit quantitatif sur le sucre du Commonwealth et le sucre colonial a été aboli et les importations provenant des pays non membres du Commonwealth ne sont plus soumises qu'à un droit égal à l'ancienne préférence tarifaire des pays du Commonwealth. Le SB verse depuis le 9.4.1962 des paiements compensatoires spéciaux aux territoires coloniaux afin de leur assurer la jouissance intégrale de la préférence tarifaire sur le sucre brut tant par rapport aux autres pays du Commonwealth que vis-à-vis des pays tiers.
Régulation de l'ensemble des ventes de sucre sur les marchés intérieurs.	La vente du sucre raffiné à l'intérieur du pays est réglée, pour près de 90 %, par un accord passé entre le BSC et le Tate & Lyle Company dans le cadre du "Sugar Act of 1956". Avec ses trois raffineries (dont deux à Londres et une à Liverpool) la Tate & Lyle Company et les raffineries de sucre du BSC représentent ensemble environ 90 % de l'ensemble des capacités britanniques. Les accords entre le BSC et la Tate & Lyle Company, approuvés par le gouvernement, ont pour objet la répartition quantitative du marché du sucre raffiné, le prix de vente du sucre raffiné (le BSC s'alignant sur les prix de la Tate & Lyle Company) et la répartition géographique du marché. La formation d'un monopole est toutefois exclue étant donné que la Tate & Lyle Company est très limitée dans la fixation de ses prix. En effet, les prix départ raffinerie demandés par cette société doivent s'appuyer en substance sur les cours mondiaux du sucre brut additionnés d'une marge pour le raffinage qui doit être approuvée par le gouvernement. Les prix de gros et de détail du sucre raffiné échappent en revanche à toute intervention gouvernementale.

Source : International Sugar Council, The World Sugar Economy-Structure and Policies. Vol. I. National Sugar Economies and Policies. London 1963, S. 84 ff. - Secretary of State for the Home Department; Secretary of State for Scotland and the Minister of Agriculture, Fisheries and Food: Annual Review and Determination of Guarantees. London, 1fd. Jgg.

Tableau 27 - Prix des betteraves sucrières et du sucre au Royaume-Uni 1958/59 - 1970/71

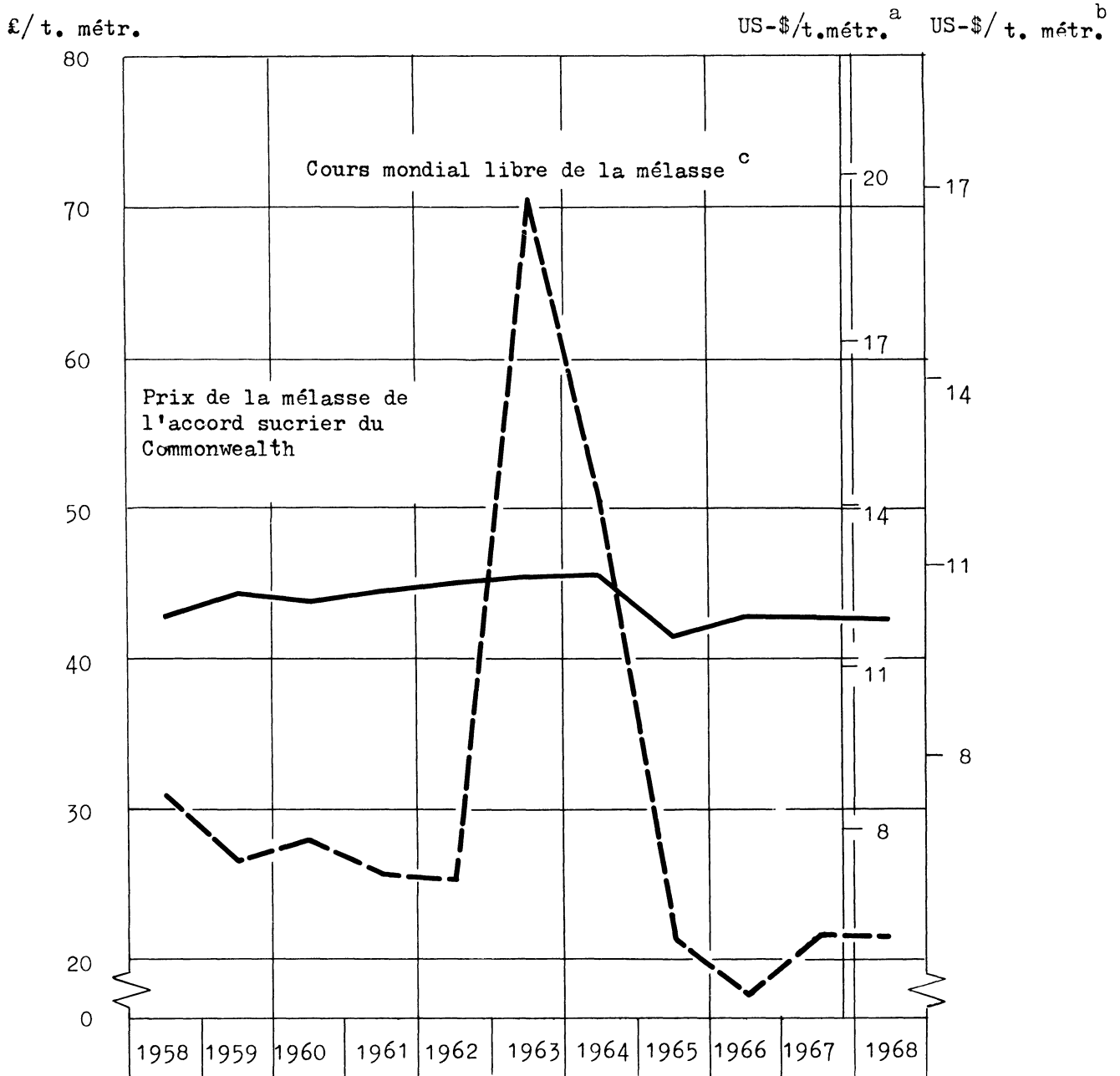
Campagne	Prix garanti au producteur pour les betteraves sucrières		Prix contractuel de la British Sugar Corporation alloué aux betteraviers		Année civile	Prix du sucre négocié dans le cadre du British Commonwealth Sugar Agreement ^e	London daily price pour le sucre brut ^h
	Prix garanti pour un taux de sucre de c	Prix garanti valable pour une superficie de	Prix garanti	Prix moyen de			
1958/59	130,5	16,5	121,53	15,1	1958	43,58	31,38
1959/60	130,5	16,5	134,43	16,9	1959	45,10	27,31
1960/61	128,0	16,5	119,05	15,9	1960	44,45	28,48
1961/62	128,0	16,5	121,00	15,4	1961	45,10	25,68
1962/63	124,7	16,0	122,25	15,7	1962	45,75	25,59
1963/64	124,7	16,0	131,80	16,7	1963	46,05	71,70
1964/65	128,0	16,0	146,87	17,7	1964	46,05	51,31
1965/66	130,5	16,0	126,27	15,5	1965	42,00	21,51
1966/67	130,5	16,0	129,70	15,8	1966	43,50	17,87
1967/68	133,0	16,0	132,58	15,8	1967	43,50	22,15
1968/69	136,5	16,0	131,15	15,3	1968	43,50	21,83
1969/70	136,5	16,0	.	.			
1970/71	136,5	16,0	.	.			

^a Avril-mars.- Sh/lgt. - en % du poids des betteraves.- ^d 1000 acres.- ^e Sh/lgt ; campagne : juillet-juin; uniquement Angleterre et Pays de Galles.- ^f Teneur en sucre effective moyenne des betteraves livrées à la BSC (en % du poids des betteraves).- ^g £/lgt ; depuis 1965 : fob; avant 1965 : inclusion partielle des frais de transport et d'assurance; polarité : 96°.- ^h £/lgt ; depuis le 1er janvier 1967, à l'exclusion des frais d'emballage et de déchargement; caf ; polarité : 96°.

Source : Secretary of State for the Home Department, Secretary of State for Scotland and the Minister of Agriculture, Fisheries and Food: Annual Review and Determination of the Guarantees. London, lfd. JGG.- International Sugar Council, Sugar Yearbook 1968, London, o.J., S. 389. - Central Statistical Office, Annual Abstract of Statistics n° 106, London 1969, S. 361.

Graphique 5 - Prix de la mélasse convenu en vertu de l'accord sucrier du Commonwealth et cours mondial de la mélasse

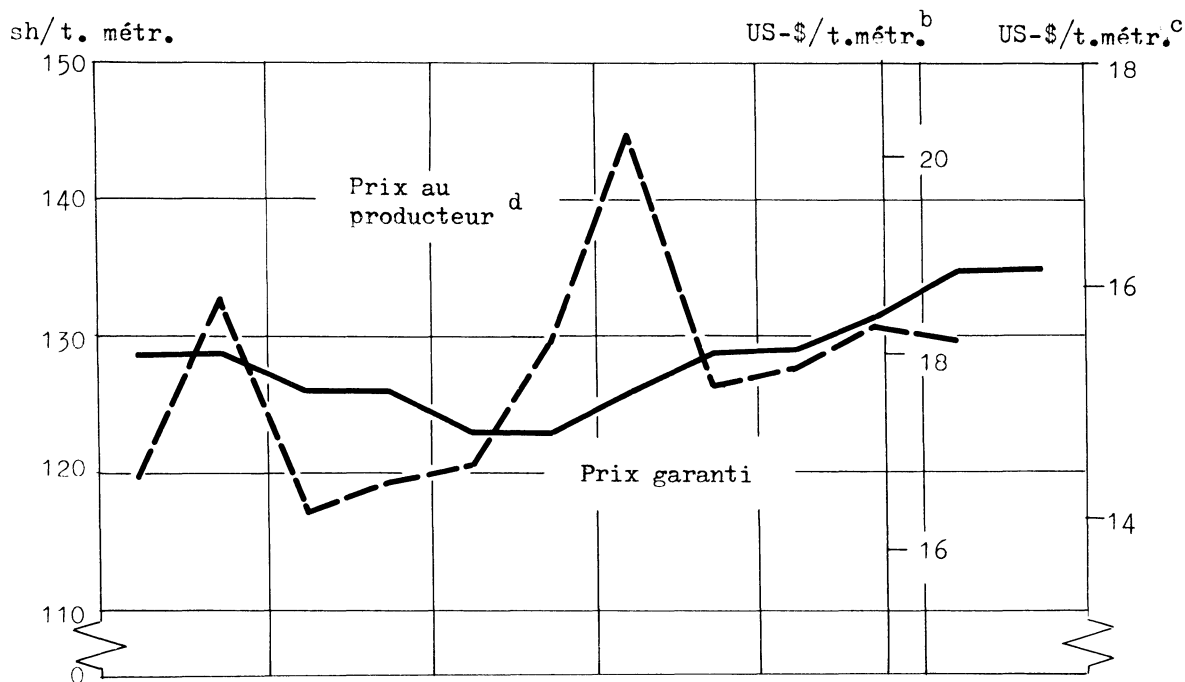
1958 - 1968



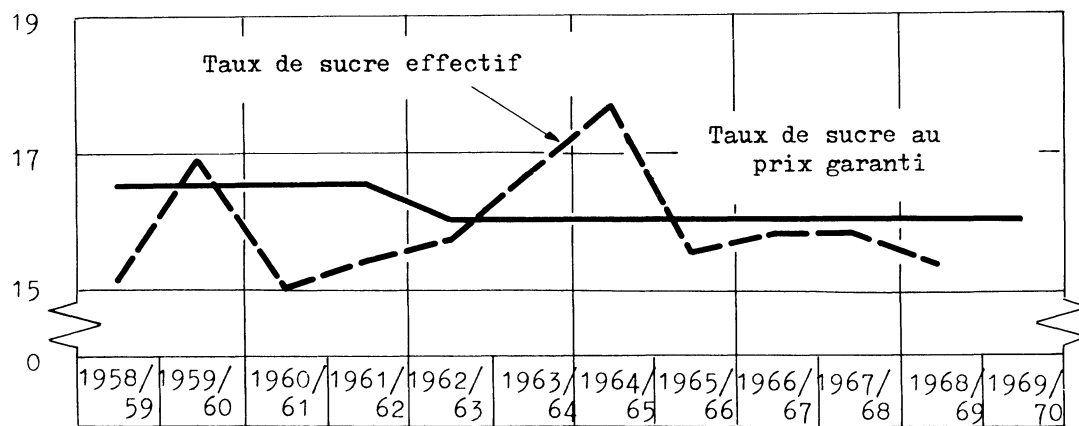
^a Valable jusqu'au 17 novembre 1967. - ^b Valable à dater du 18 novembre 1967. - ^c Cours journaliers de la place de Londres.

Graphique 6 - Prix garanti, prix au producteur et taux de sucre des betteraves sucrières au Royaume-Uni

1958/59 - 1969/70 ^a



Taux de sucre
%



^a Campagne avril-mars. - ^b Valable jusqu'au 17 novembre 1967. - ^c Valable à dater du 18 novembre 1967. - ^d Prix contractuel de la "British Sugar Corporation" accordé aux producteurs de betteraves en Angleterre et au Pays de Galles sur la base du taux de sucre effectif.

Dans ce but, on a particulièrement encouragé les efforts de sélection de semences monogermes spéciales (la betterave sucrière étant naturellement multigerme, cette propriété avait fait obstacle jusqu'à présent à l'utilisation de machines spéciales pour le repiquage des plans) avec un taux de germination "garanti".

dd. Consommation de sucre

Après l'abolition des restrictions, la consommation de sucre par habitant (exprimée en valeur brute) s'est d'abord fortement développée, atteignant un maximum de 55,2 kg en moyenne de la période 1956/61, ce qui place le Royaume-Uni en tête des pays occidentaux industriels pour la consommation de sucre. Après 1961, la consommation de sucre par habitant a de nouveau diminué (moyenne de la période 1966-1968 : 52,3 kg en valeur brute). Il convient toutefois de noter que ces données comprennent également le sucre utilisé pour la fabrication de pâtisseries, de chocolat ou d'articles de confiserie, dont une partie importante est exportée. Les exportations d'articles de confiserie de tout genre et de pâtisseries étaient également en hausse ces dernières années. La consommation finale de sucre (c'est-à-dire la partie effectivement consommée dans le pays) a marqué en conséquence une diminution un peu plus forte que celle reflétée par les données ci-dessus. L'effet de contraction de la baisse du niveau de consommation de sucre a été plus ou moins compensé par l'effet d'expansion du mouvement démographique, si bien que la consommation totale de sucre est restée constante aux alentours de 2,9 Mio de t. L'augmentation de la production intérieure de sucre de betterave a par conséquent contribué à relever légèrement le degré d'auto-provisionnement, qui est passé de 29,8 % (moyenne de la période 1958/61) à 32,8 % au cours des années 1965 à 1968.

ee. Les importations de sucre

ee. 1 Les importations globales de sucre et leurs principales utilisations

Immédiatement après la dénationalisation du commerce du sucre en 1957, les importations de sucre (qui consistaient presque exclusivement en mélasse) ont atteint leur niveau record (2,919 Mio t). Une forte tendance en régression a prévalu ensuite (un accroissement

passager des importations a été noté en 1963/64, mais il tenait exclusivement au relèvement des cours mondiaux libres du sucre qui ont incité les raffineries britanniques à se couvrir en constituant par prudence des stocks de sucre brut plus substantiels qu'en temps normal par des achats auprès des exportateurs du CSA). En 1968, les importations de sucre ne représentaient plus que 73,1 % (2 135 millions de tonnes) de celles de 1957. Cette évolution était due pour environ deux tiers au retrécissement des débouchés à la réexportation de sucre raffiné, et pour un tiers seulement, à la contraction des débouchés sur les marchés britanniques (par suite de la stagnation de la consommation et de l'accroissement de la production intérieure).

ee. 2 Les importations de mélasse en provenance des pays du CSA

En ce qui concerne l'approvisionnement du marché britannique du sucre brut, les pays exportateurs du CSA ont occupé une place beaucoup plus avantageuse que les autres pays. En effet, leur part dans les importations totales est passée de 68,6 % (1958/60) à 85,2 % durant la période 1966-1968 (parmi les principaux producteurs de sucre brut du CSA, l'Ile Maurice, l'Australie, les Antilles, y compris la Jamaïque et la Trinidad/Tobago, se spécialisent notamment dans le ravitaillement des importateurs britanniques). Un facteur plus important encore que l'accroissement de la part du marché a néanmoins été que les importations de sucre brut provenant des pays du CSA entraient généralement, au cours de la période étudiée, pour plus de 90 % dans le contingent assorti d'un prix fixe (voir tableau 8*). Après 1956, ce contingent a d'abord été établi à 1 594 Mio de tonnes et n'a ensuite fait l'objet que de quelques ajustements mineurs en fonction des variations de la consommation britannique de sucre. Depuis 1965, le contingent à prix fixe est resté inchangé à 1 769 Mio de tonnes. Si l'on fait abstraction des années exceptionnelles de 1963/64, le prix garanti aux pays exportateurs du CSA sur le marché du Royaume-Uni dépassait d'environ 50 à 100 % le cours mondial libre (voir tableau 27 et graphique 5). D'une manière générale, les exportateurs de sucre du CSA ont scrupuleusement respecté le contingent à prix fixe. Le Royaume-Uni n'a acheté auprès des pays du CSA que des quantités négligeables de sucre brut au prix mondial (uniquement corrigé d'une préférence tarifaire). Le seul cas où les livraisons sont restées légèrement inférieures au contingent garanti a été noté en 1961 lorsque la Guyane britannique et certaines îles des Antilles n'ont pas

été en mesure de livrer des quantités suffisantes. Il s'ensuit que les deux objectifs du CSA qui sont prioritaires du point de vue britannique sont pratiquement atteints :

1. un ravitaillement suffisant des raffineries britanniques à des prix "acceptables" et
2. l'exportation de sucre brut des producteurs du Commonwealth à des prix rentables n'entraînant pas une contraction radicale des débouchés au Royaume-Uni.

Tout semble indiquer que le gouvernement britannique considère son intervention sur le volume et la composition des contingents d'exportation, et surtout sur le niveau du prix fixe, comme un instrument de la politique d'aide au développement des pays du Commonwealth. C'est dans ce contexte que l'on peut situer les primes spéciales de 1 ½ £ à 4 £ par lgtn de sucre brut sur le prix fixe effectif consenti aux pays "moins développés" du CSA depuis quelques années.

ee. 3 Nouvelles orientations dans le CSA

Le CSA qui, depuis 1966, vaut toujours pour une période de trois ans, devait être renouvelé fin 1968 pour la période 1969-71. Le sort à réserver à l'accord dans le cas d'une adhésion britannique à la CEE, a été l'une des préoccupations majeures au cours des négociations. Un accord a pu intervenir en ce sens que les exportateurs du CSA ont ménagé au Royaume-Uni la possibilité d'une révision illimitée de l'accord au terme d'une période de trois ans (c'est à dire pour la première fois en 1972). Dans l'hypothèse où cette révision déboucherait sur la résiliation effective de l'accord, le gouvernement britannique s'engage à prévoir les modalités propres à sauvegarder néanmoins les intérêts des pays exportateurs du CSA. Cela signifierait que le Royaume-Uni, même s'il entrait dans la Communauté, ne serait pas disposé à priver de son aide les producteurs de sucre brut qui comptent pratiquement tous parmi les pays en voie de développement du Commonwealth.

ee. 4 Les achats de mélasse sur le marché mondial libre

Les achats britanniques de sucre brut en provenance des pays non membres du Commonwealth (c'est à dire les importations aux cours mondiaux frappées d'un droit égal au taux préférentiel réservé aux pays du Commonwealth) sont encore tombés de 948 000 t en 1958 (35,3 % des

importations totales) à 218 000 t en 1968 (10,9 % des importations totales; voir tableau 7*). Ces achats sur le marché mondial libre portaient d'abord sur du sucre brut de Cuba et de la République Dominicaine. Après 1960, le potentiel d'exportation cubain a été réservé en priorité aux clients du bloc oriental, cette décision étant dictée par des considérations politiques et une estimation optimiste de la marge d'importation de ces pays. La recherche de débouchés sur le marché britannique est alors devenue moins intensive. L'évolution de la consommation et de la production du sucre en U.R.S.S. étant loin de répondre à ce que Cuba espérait des débouchés offerts par les marchés soviétiques, ce pays a entrepris un nouvel effort pour diversifier davantage ses exportations. Les exportations vers le Royaume-Uni n'ont pu être ramenées au niveau d'avant 1960 (ce qui tient cependant aussi au fait que le résultat des campagnes sucrières cubaines est souvent resté en-deçà des objectifs ambitieux du gouvernement et par conséquent aussi des programmes de livraison). A compter de 1961, la République Dominicaine s'est surtout orientée vers le marché des Etats-Unis et n'a plus réservé au marché britannique que des quantités négligeables. Des facteurs politiques (ou plutôt des servitudes politiques) ont largement influencé cette décision. Parmi les pays non membres du Commonwealth, l'Afrique du Sud et le Brésil sont devenus ces dernières années d'importants fournisseurs du Royaume-Uni. Depuis que l'Afrique du Sud a quitté le Commonwealth en 1960, les achats de sucre sud-africain sont régis par un accord spécial assorti d'un certain nombre de conditions préférentielles par rapport aux importations de sucre originaires de pays non membres du Commonwealth. A la fin de 1964, cet accord n'a pas été reconduit, essentiellement pour des raisons politiques, ce qui n'a pas mis fin pour autant au commerce du sucre brut entre l'Afrique du Sud et le Royaume-Uni (voir tableau 7*).

ff. Les exportations de sucre raffiné

Les exportations de sucre raffiné (qui sont en majorité des réexportations de sucre brut simplement transformé en sucre blanc afin d'exploiter les importantes capacités des raffineries), a diminué d'environ 63,9 % de 1957 à 1968 en passant de 571 000 t à 206 000 t (en sucre blanc¹). Ce recul provient avant tout de ce qu'une série de pays en voie de développement du Commonwealth, situés dans les zones tropicales

¹Voir aussi tableau 9*

et subtropicales, qui étaient d'importants clients des raffineries britanniques jusque vers la fin des années 50, ont par la suite accéléré la mise en place d'une industrie sucrière nationale et limité les importations venant du Royaume-Uni. C'est notamment le cas de la Malaisie et du Nigéria. Jusqu'en 1964, les mesures prises par le Ghana étaient en outre dictées par des considérations politiques (puisque ce pays se tournait vers l'Union soviétique et adoptait une attitude nettement anticapitaliste). A côté des pays du Commonwealth, la Suisse et la Norvège, membres de l'AELE, sont les principaux clients des raffineries britanniques. En Norvège, le climat et la structure des sols ne permet pas le développement des cultures de betteraves sucrières. Les besoins en sucre du pays doivent être couverts à 100 % par des importations. La Norvège a également renoncé à construire ses propres raffineries, et achète presque uniquement du sucre blanc sur le marché mondial. En moyenne de la période 1964-1966, la Norvège a importé au total 141 000 t de sucre raffiné, dont environ 30 % (43 000 t) provenaient du Royaume-Uni. Faute de terres convenables, les possibilités de la culture betteravière sont également très limitées en Suisse. Ces dernières années, la production intérieure de sucre ne couvrait qu'environ un quart de la consommation totale. Les importations de sucre blanc ont atteint en moyenne 220 000 t sur la période 1964-1966, les raffineries britanniques y prenant une part de 20 % (45 000 t). A la différence des exportations vers les pays du Commonwealth, les ventes de sucre blanc à la Norvège et à la Suisse ont pu être légèrement accrues en longue période et portées de 80 000 t (1958/60) à 95.000 t (1966/68). Les pays de la CEE (et en particulier les Pays-Bas) achètent également de fortes quantités de sucre raffiné britannique. On a observé une progression abrupte des exportations du Royaume-Uni vers la CEE au moment de la hausse des cours mondiaux du sucre en 1963/64. Comme les raffineries britanniques disposaient encore de stocks substantiels de mélasse achetée aux pays CSA à des prix relativement favorables, elles ont été en mesure d'écouler leur sucre blanc à des conditions intéressantes ce qui a donné lieu à une demande très vive non seulement des pays de la CEE mais aussi de certains autres pays d'Europe continentale (Les raffineries du Royaume-Uni ont évidemment aussi augmenté leur prix à partir de 1963, mais probablement sans suivre tout à fait la hausse des cours mondiaux). Durant la période 1963-64,

les pays du Commonwealth en voie de développement ont radicalement réduit leurs achats auprès des raffineries britanniques. Ils se montraient en effet très réticents devant les prix élevés du sucre et ont limité les importations de sucre raffiné aux besoins les plus urgents, ce qui a également contribué à élargir les capacités de livraison des fabricants britanniques de sucre blanc sur les marchés continentaux.

gg. Financement de la régulation du marché britannique du sucre

Notons encore que les dépenses substantielles engagées pour soutenir aussi bien les prix intérieurs à la production de betteraves sucrières que les prix au producteur pour une partie du sucre brut provenant des pays CSA, sont intégralement répercutés sur le consommateur britannique. La "British Sugar Corporation" doit, d'une part, écouler sur le marché intérieur le sucre extrait de la récolte indigène à des prix formés en fonction des cours mondiaux (voir tableau 26) mais doit aussi, d'autre part, verser le prix élevé garanti aux betteraviers sous contrat. Le "Sugar Board" prend en charge les pertes généralement subies par la "British Sugar Corporation". D'autre part, le "Sugar Board" est responsable des achats de la mélasse livrée par les pays exportateurs du CSA à un prix fixe préalablement négocié. Ce sucre du Commonwealth doit également être vendu aux raffineries demanderesses à des prix fondés sur les notations du marché mondial. Ce système entraîne aussi parfois de lourdes pertes si l'on fait abstraction des années exceptionnelles de 1957 et 1963-64. Ces pertes, ainsi que celles prises en charge par la "British Sugar Corporation", sont compensées par une "surcharge" (surtaxe) pratiquée sur la totalité du sucre commercialisé dans le Royaume-Uni, et elles ne grèvent par conséquent ni le Fonds de garantie ni les autres fonds d'Etat.

c. Pommes de terre¹

aa. Analyse du marché britannique de la pomme de terre

Au Royaume-Uni, la culture de la pomme de terre sert avant tout à satisfaire la demande intérieure en pommes de terre comestibles. Au cours des dernières années, plus de la moitié de la récolte britannique de pommes de terre a été utilisée de la sorte. Pour ce qui est de la pomme de terre comestible, on distingue deux marchés partiels étroitement liés du point de vue de l'offre et surtout de celui de la demande, à savoir, le marché des pommes de terre hâtives et celui des pommes de terre comestibles de la récolte principale. Sont considérées au Royaume-Uni comme pommes de terre hâtives, les pommes de terre récoltées avant le 1er août et mises en marché sans stockage prolongé. Le volume et la qualité de l'offre de pommes de terre hâtives est beaucoup plus tributaire des conditions météorologiques (printemps et début d'été doux et secs) que celle des pommes de terre comestibles de la récolte principale. La production de pommes de terre hâtives est par conséquent sujette à des fluctuations beaucoup plus fortes (voir tableau 28) qui ne sont pas toujours obligatoirement parallèles à celles de l'offre des pommes de terre de la récolte principale. La sélection des variétés pour la production de pommes de terre hâtives diffère de celle des variétés destinées à la production de pommes de terre ordinaires, mais les deux catégories exigent des sols de type similaire. En d'autres termes, l'agriculteur dont les terres se prêtent bien à la culture des pommes de terre décide de la production de pommes de terre hâtives et de pommes de terre ordinaires essentiellement en fonction des prévisions météorologiques, des conditions de plantation ainsi que de la formation des prix et des débouchés, - qui sont très variables selon les régions. Le consommateur préfère aux pommes de terre de la récolte

¹ Principales sources utilisées : Commonwealth Secretariat, "Fruit Intelligence", London, lfd. Jgg. - Ministry of Agriculture, Fisheries and Food; Department of Agriculture and Fisheries for Scotland; Home Office : Report on Agricultural Marketing Schemes for the Period 1965/66 - Potato Marketing Scheme 1955. London, July 1967, S. 20 ff. - Warley, T.K., A Report on the Marketing of Milk, Fatstock, Eggs, Potatoes, Tomatoes, Apples and Pears in the United Kingdom - prepared for the Generaldirektion Landwirtschaft, EWG, Kommission. University of Nottingham, Department of Agricultural Economics, November 1962. - Central Office of Information, Agriculture in Britain. London, January 1965, S. 11. - Secretary of State for the Home Department, Secretary of State for Scotland and the Minister of Agriculture, Fisheries and Food: Annual Review and Determination of Guarantees. London, lfd. Jgg. - "Financial Times". London, vom 9. Oktober 1969.

principale les pommes de terre hâtives, qui se vendent par conséquent à un prix plus élevé. Le déplacement de la demande, à partir d'avril ou de mai d'une année, des pommes de terre de table provenant de l'ancienne récolte principale vers les pommes de terre hâtives est avant tout déterminé par la formation des prix des pommes de terre hâtives, le prix des pommes de terre de la récolte principale n'intervenant guère dans ce domaine, ce dont témoigne le fait que l'élasticité-prix directe de la demande de pommes de terre hâtives est beaucoup plus grande en termes absolus que celle de la demande d'autres pommes de terre de table. En général l'offre intérieure de pommes de terre industrielles et fourragères ne constitue pas au Royaume-Uni une grandeur dont il est tenu compte à priori lors de la planification des superficies de culture, mais elle ne représente qu'une grandeur résiduelle¹. Comme la demande de pommes de terre de table et les besoins en pommes de terre-semences suivent une évolution relativement stable, les fluctuations du volume de la récolte de pommes de terre déterminée par les conditions météorologiques se sont en majeure partie traduites par de fortes variations des disponibilités en pommes de terre fourragères et industrielles.

bb. Degré d'auto-approvisionnement pour les diverses variétés de pommes de terre

Le Royaume-Uni pourvoit à ses propres besoins pour les pommes de terre comestibles de la récolte principale, si l'on excepte les années où les conditions météorologiques sont particulièrement défavorables. Il convient toutefois de noter à ce propos que les importations de pommes de terre comestibles de la récolte principale sont rigoureusement contrôlées par un système de licences qui ne sont toutefois - afin de protéger le marché intérieur - délivrées que les années de mauvaise récolte principale. La production indigène n'a pu couvrir qu'à environ 65-75 % les besoins en pommes de terre nouvelles durant la période 1958-1967 (les importations de pommes de terre hâtives ne sont soumises qu'à des restrictions quantitatives très modérées qui portent exclusivement sur certaines provenances qui risqueraient d'introduire dans le pays des maladies ou parasites dangereux). La sélection des variétés de pommes de terre atteint un niveau relativement élevé au

¹ Production totale de pommes de terre, déduction faite de la consommation de pommes de terre comestibles et de pommes de terre hâtives.

au Royaume-Uni qui enregistre chaque année une forte exportation nette de pommes de terre-semences.

cc. Surface des cultures, rendement à l'ha, production de pommes de terre et utilisation des récoltes

Le besoin global n'accusant plus qu'une faible progression, la production de pommes de terre n'a plus augmenté que de 1,6 % au cours de la période 1958/60 - 1967/69, passant de 6,648 Mio t à 6,753 Mio t (voir aussi tableau 28). Les quantités moyennes récoltées à l'ha étant en forte hausse (1958/62 : 200 q; 1967/69 : 249 q; accroissement : 24,5 %), la surface des cultures a pu être sensiblement réduite (elle a été ramenée de 333 000 ha à 272 000 ha au cours des périodes correspondantes, ce qui représente une diminution de 18,3 %). Les surfaces libérées de la sorte ont été affectées essentiellement à la culture de l'orge et à celle des betteraves sucrières. Nous ne disposons de données complètes sur l'utilisation de la récolte totale que pour les années 1958 à 1965¹. Au cours de cette période, le rapport de valorisation a subi un léger glissement tendanciel au profit des pommes de terre comestibles dont la part dans la récolte totale de pommes de terre est montée de 68,6 % (4,558 Mio t) pour les années 1958-1960¹ à 69,7 % (4,956 Mio t) pendant la période 1963/65¹. Cette évolution s'est opérée aussi bien au dépens de l'affouragement (1958/60 : 0,757 Mio t soit 11,4 % de la récolte totale; 1963-65 : 0,750 Mio t soit 10,6 %) que de la production de pommes de terre-semences (1958/62 : 0,882 Mio t soit 13,3 % de la récolte totale; 1963/65 : 0,817 Mio t soit 11,5 % de la récolte). La proportion de pommes de terre incorporées à l'alimentation des porcs est nettement plus faible au Royaume-Uni que dans la plupart des autres pays d'Europe occidentale et même d'Europe orientale. La quantité moyenne de pommes de terre affouragées par porc charcutier produit est tombée en outre de 7,1 kg (1958/60) à 5,7 kg en 1963/65. Cette évolution doit être mise en rapport avec la consommation croissante de céréales fourragères (et surtout d'orge) et de farines animales de tout genre, généralement préférées par les engraisseurs de porcins.

¹ Campagnes juin - mai.

Tableau 28 - Le bilan d'approvisionnement des pommes de terre du Royaume-Uni 1958-1969
(1.000 t)

Année	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Surfaces des cultures (1000 ha)	332	330	336	285	298	311	315	300	271	287	280	248
Rendement par unité de superficie, (quintal/ha)	170	213	216	223	226	216	223	253	243	251	245	251
Production												
Pommes de terre, récolte totale	5.645	7.027	7.272	6.358	6.764	6.682	7.063	7.577	6.580	7.200	6.847	6.213
Pommes de terre hâtives ^a	642	693	831	692	642	735	774	721	622	593	618	431
Récolte principale	5.003	6.334	6.441	5.666	6.122	5.947	6.289	6.856	5.958	6.607	6.229	5.782
Utilisation ^b												
dans les exploitations agricoles, au total :	1.470	2.328	2.472	1.754	2.088	1.930	2.144	2.378
affouragement à la ferme	447	508	711	582	529	525	503	557
vente de pommes de terre fourragères	-	209	396	-	6	39	182	443
semences	916	932	797	840	867	868	829	754
freintes à la ferme	107	679	568	331	686	499	630	625
vente de pommes de terre comestibles par les exploitations ^c	4.175	4.699	4.801	4.605	4.677	4.751	4.919	5.199
disponibilités de pommes de terre comestibles indigènes ^d	4.251	4.539	5.141	5.189	4.657	5.157	5.296	5.364	5.499	5.302	.	.
exportations de pommes de terre comestibles	13	9	85	16	12	7	16	82	137	18	.	.
Importations de pommes de terre comestibles												
total	731	531	260	256	524	427	267	243	240	340	.	.
pommes de terre hâtives	239	273	259	252	372	236	266	243	240	313	.	.
pommes de terres provenant de la récolte principale	457	258	1	4	152	191	1	0	0	27	.	.
solde global du commerce extérieur des pommes de terre comestibles	- 718	- 522	- 175	- 240	- 512	- 420	- 251	- 161	- 103	- 322	.	.
Consommation de pommes de terre comestibles, total	4.969	5.061	5.316	5.429	5.169	5.577	5.547	5.525	5.602	5.624	5.727	.
pommes de terre hâtives	881	966	1.090	944	1.014	971	1.040	964	862	905	.	.
consommation par habitant de pommes de terre comestibles, toutes variétés (kg)	96,2	97,4	101,5	102,8	96,9	103,9	102,6	101,5	102,5	102,3	103,6	.
Degré d'auto-approvisionnement (%)												
pommes de terre comestibles, au total	85,6	89,7	96,7	95,6	90,1	92,5	95,5	97,1	98,2	94,3	.	.
pommes de terre hâtives	72,9	71,7	76,2	73,3	63,3	75,7	74,4	74,8	72,2	65,4	.	.
exportation de pommes de terre, semences	57	44	73	58	60	45	61	51	70	52	.	.
importation de pommes de terre, semences	7	7	10	9	6	10	13	8	8	10	.	.
solde du commerce extérieur des pommes de terre semences	+ 50	+ 37	+ 63	+ 49	+ 54	+ 35	+ 48	+ 43	+ 62	+ 42	.	.

^aQuantité totale de pommes de terre récoltées, avant le 1er août.- ^bCampagne juin-mai.- ^cY compris l'auto-consommation alimentaire des exploitations.- ^dEstimation personnelle.

Source : Central Statistical Office, Annual Abstract of Statistics n° 106, London 1969, S. 197 ff. - Central Statistical Office, "Monthly Digest of Statistics n° 290", London, February 1970, S. 32 ff. - Ministry of Agriculture, Fisheries and Food; Department of Agriculture and Fisheries for Scotland; Ministry of Agriculture, Northern Ireland: Output and Utilization of Farm Produce in the United Kingdom 1958/59 to 1962/63, London 1965, S. 11 u. 1962/63 to 1965/66, London 1967, p. 13. - Secretary of State for the Home Department, Secretary of State for Scotland and Minister of Agriculture, Fisheries and Food : Annual Review and Determination of the Guarantees. London 1964, p. 22; 1968, p. 26 et 1969, p. 24. - FAO, Trade Yearbook, Rome, 1^{re} éd. Jgg. - Commissioners of H.M. Customs and Excise, Annual Statement of the Trade of the United Kingdom with Commonwealth Countries and Foreign Countries. London, Vol. II (Imports of Merchandise), 1967, p. 31. - Calculs et estimations personnels.

Tableau 29 - Prix au consommateur des pommes de terre comestibles
au Royaume-Uni 1958/59 - 1970/71

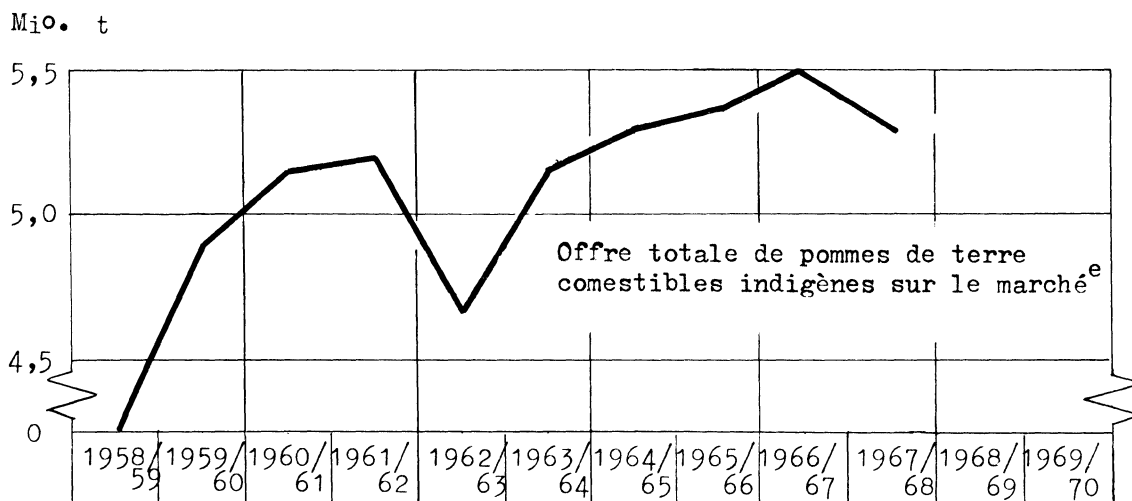
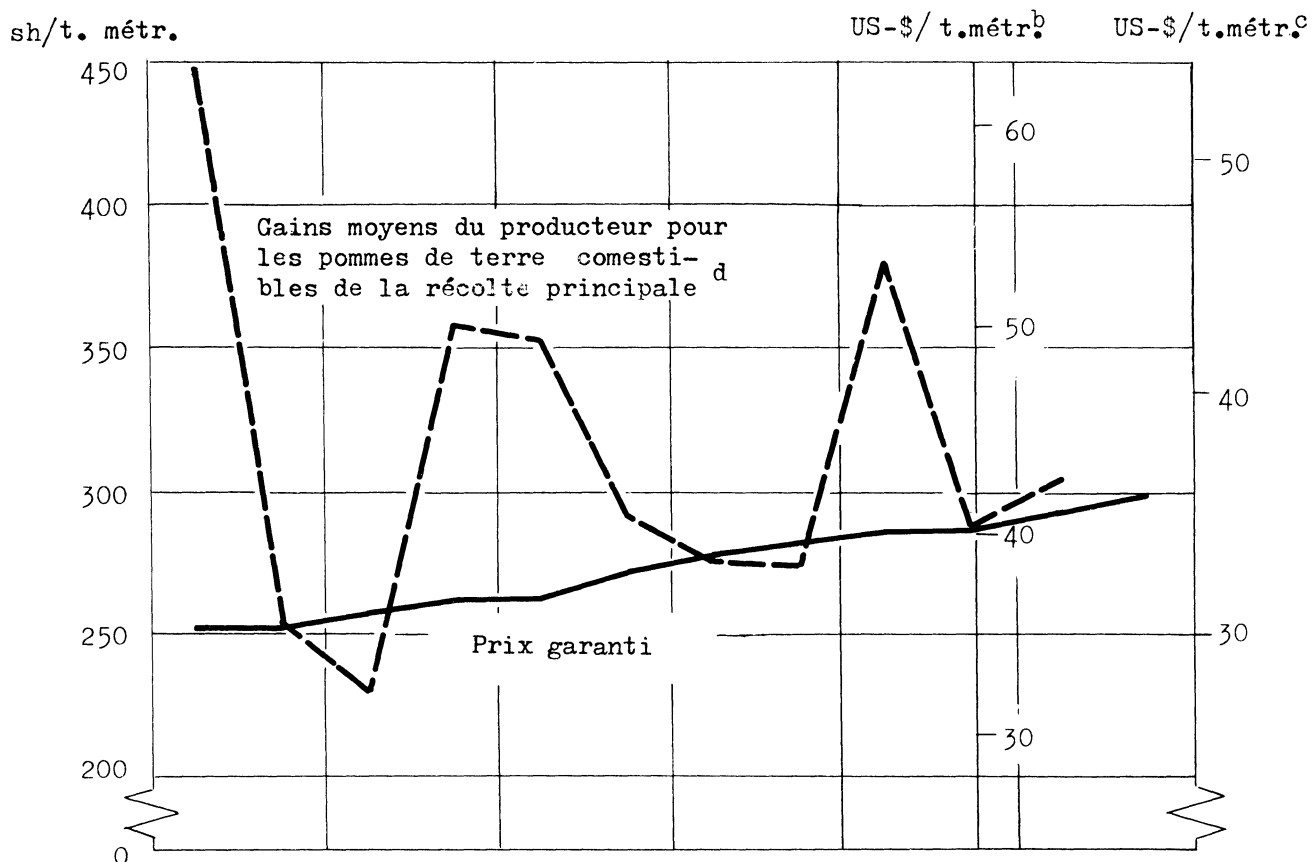
Campa- gne ^a	Prix garanti au producteur pour les pommes de terre comestibles ^b	Prix de marché moyen au producteur pour les pommes de terre comestibles de la récolte principale ^c
1958/59	254,5	456,8
1959/60	254,5	257,0
1960/61	260,0	234,0
1961/62	265,0	363,6
1962/63	265,0	358,0
1963/64	275,0	296,0
1964/65	280,0	280,2
1965/66	285,0	279,6
1966/67	290,0	383,6
1967/68	290,0	291,2
1968/69	297,5	307,8
1969/70	302,5	

^a avril-mars - ^b sh/lgt ; qualité standard (pommes de terre hâtives exclues) - ^c sh/lgt ; prix moyen réalisé par les producteurs pour les pommes de terre comestibles de la récolte principale (campagnes août-juillet).

Source : Secretary of State for the Home Department, Secretary of State for Scotland and the Minister of Agriculture, Fisheries and Food: Annual Review and Determination of Guarantees, London, lfd. Jgg. - Central Statistical Office, Annual Abstract of Statistics n°. 106, London 1969, S. 361.

Graphique 7 - Prix garanti, gains moyens du producteur et offre intérieure sur le marché des pommes de terre comestibles au Royaume-Uni

1958/59 - 1970/71 a)



^aCampagnes avril-mars. - ^bValable jusqu'au 17 novembre 1967. - ^cValable à dater du 18 novembre 1967. - ^dY compris les versements de garantie; campagne août-juillet. - ^eY compris l'auto-consommation alimentaire des exploitations.

La consommation totale de pommes de terre comestibles pour tous usages a augmenté de 10,5 % entre 1958/60 et 1966/68¹, passant de 5,115 Mio t à 5,651 Mio t, ce qui équivaut à un accroissement de la consommation par habitant de 4,5 % soit de 98,4 à 102,8 kg. Le Royaume-Uni est sans doute l'unique pays industriel européen où le niveau de la consommation des pommes de terre ait encore augmenté après la deuxième guerre mondiale. Ce phénomène singulier provient de ce que la baisse tendancielle de la demande tant de pommes de terre comestibles fraîches (c'est-à-dire non traitées) de la récolte principale que celle des pommes de terre hâtives a été plus que compensée par une forte expansion de la demande des "convenience potatoes" (c'est-à-dire essentiellement les chips, les pommes de terre congelées et les pommes de terre prêtes à cuire en boîte, ainsi que la purée de pommes de terre déshydratée). Nous ne disposons de données exactes sur ces catégories que pour les années 1965 à 1968. Au cours de cette période, la consommation partête de pommes de terre comestibles non traitées est tombée de 93,3 kg à 90,1 kg alors que celle des "convenience potatoes" est montée de 8,2 à 13,5 kg. Les chips représentent environ 60 % du marché des "convenience potatoes", 50 % environ de ce produit étant écoulé sous forme de "flavoured crisps" (c'est-à-dire des chips additionnées de fromage, d'oignon, de bacon ou de viande de poulet). Du côté de l'offre sur les marchés britanniques des "convenience potatoes", il s'est produit ces dernières années un vigoureux processus de concentration étant donné que les grands consortiums alimentaires internationaux se sont lancés dans le secteur du "convenience potatoes" alors que les offrants de taille plus modeste en ont abandonné la production. Au stade du commerce de détail, les ventes de "convenience potatoes" ont progressé de 84,8 % sur la seule période de 1966 à 1968, augmentant de 38,1 Mio £ à 70,4 Mio £. Ce sont là des ordres de grandeur qui rendent le marché des "convenience potatoes" intéressant même pour les grands consortiums alimentaires.

¹ Années civiles.

dd. Production, consommation, importation et réglementation des importations de pommes de terre hâtives

La part des pommes de terre hâtives dans la récolte totale est tombée de 10,9 % (722 000 t) au cours des années 1958/60 à 8,1 % (547 000 t) pendant la période 1967/69. La principale raison en est que la consommation totale de pommes de terre nouvelles a accusé une légère tendance en baisse (1958/60 : 979 000 t; 1965/67 : 911 000 t). Il convient de noter par ailleurs que, ces dernières années, ce sont les offerants de pommes de terre hâtives sur le marché britannique qui ont su présenter dès avril et mai des quantités appréciables de pommes de terre nouvelles de qualité extra, qui ont aussi pu tirer le meilleur parti de ce marché. Tout semblait indiquer que l'élasticité-revenus de la demande de pommes de terre hâtives offertes dès avril et mai soit même caractérisée par une valeur positive (entre + 0,3 et + 0,5), alors qu'elle décroît rapidement par la suite et devient négative vers le milieu de juin/début juillet. Toutefois, les pays de la Méditerranée sont pratiquement les seuls à profiter des premières ventes de pommes de terre hâtives en avril et pendant la première moitié de mai, alors que les conditions climatiques contraignent les producteurs britanniques à se limiter au mois de juin, moins propice du point de vue de l'évolution saisonnière de la demande (certaines régions du sud-est et du sud-ouest d'Angleterre, ainsi et surtout que les îles de la Manche, livrent aussi des pommes de terre hâtives dès la deuxième moitié de mai). A strictement parler, il faudrait par conséquent subdiviser le marché des pommes de terre hâtives en deux marchés partiels saisonniers distincts (compte tenu des conditions de plantation et des conditions météorologiques pendant la période de maturation au Royaume-Uni, d'une part, et dans les pays de la Méditerranée, d'autre part, le passage d'un marché à l'autre varierait selon les années), le "premier" marché des pommes de terre d'avril et de mai étant à considérer comme le marché d'une denrée impossible à produire dans le pays. Ce ne serait que sur le "second" marché des pommes de terre hâtives de juin et de juillet que les producteurs indigènes pourraient effectivement concurrencer les fournisseurs étrangers. Le problème des délais de livraison explique

sans doute que la part des producteurs intérieurs à la couverture du besoin global de pommes de terre hâtives soit tombée de 73,6 % (1958/60) à 70,8 % (1965/67) et n'ait pu être augmentée comme on l'escomptait.

Comme un tel découpage en marchés partiels offre de grandes difficultés pratiques, le gouvernement britannique a préféré s'abstenir pratiquement de toute intervention sur le marché des pommes de terre nouvelles. Les pommes de terre récoltées avant le 1er août sont exclues du système des paiements compensatoires et des aides du "Potato Marketing Board" (PMB)¹. Dans le but d'offrir néanmoins aux producteurs britanniques de pommes de terre précoces une certaine protection contre la concurrence étrangère, le gouvernement frappe d'un droit d'entrée quantitatif très élevé (environ 10 £/lg t) les importations de pommes de terre nouvelles originaires de pays non membres du Commonwealth (à l'exception de la République irlandaise) au cours de la période de récolte principale des pommes de terre précoces britanniques (du 16 mai au 30 juin) ; ce droit est ensuite abaissé à environ 2 £/lg t (1er juillet - 31 août) et à 1 £/lg t du 1er septembre au 15 mai de l'année suivante. Les importations britanniques de pommes de terre hâtives se sont situées durant la période étudiée au niveau des 240 000 - 260 000 t (les 300 000 t n'étant dépassées qu'en 1962 et 1967, années caractérisées par une très mauvaise récolte indigène de pommes de terre nouvelles). Les principaux fournisseurs étrangers étaient Chypre, parmi les pays du Commonwealth, et l'Espagne, les Iles Canaries et l'Egypte parmi les pays non membres du Commonwealth (pour l'Egypte, uniquement les produits de la vallée du Nil, les importations de pommes de terre précoces des autres régions étant interdites en raison du danger de contagion de certaines maladies de la pomme de terre). Avant 1959, les pays de la CEE contribuaient encore pour plus de 40 % aux importations britanniques totales de pommes de terre nouvelles (et en particulier l'Italie, les Pays-Bas et la Belgique). Par la suite, les quantités livrées par la CEE ont toutefois rapidement diminué et sont tombées à moins de 10 % ces dernières années. La raison en a notamment été qu'après

¹Voir page 135 et suivantes.

1958, l'Italie surtout s'est lancée à la conquête du marché allemand des pommes de terre primeurs, dont les perspectives de vente à long terme et les prix étaient d'autant plus attrayants que ce marché était d'un accès plus facile que le marché britannique eu égard aux préférences tarifaires de la CEE. A cela s'ajoute, dans le cas de la Belgique et des Pays-Bas, que la tendance à offrir les pommes de terre nouvelles aussi tôt que possible sur le marché, a favorisé les fournisseurs des régions méridionales. Le principal bénéficiaire de cette évolution a été Chypre qui, grâce à ses prix d'offre inférieurs (encore soutenus par les préférences tarifaires du Commonwealth), de la bonne qualité de ses produits et de ses délais de livraison précoces, a pu porter sa part de 11 % seulement (1958) à 38,8 % des importations totales en 1967 (voir tableau 10*).

ee. Production, consommation, commerce extérieur et réglementation du marché des pommes de terre comestibles de la récolte principale

La production totale de pommes de terre de la récolte principale a subi de violentes fluctuations imputables avant tout aux variations des rendements à l'hectare. Comme les plants, et en particulier, les tubercules, sont particulièrement sensibles à certaines maladies (qui prennent fréquemment la forme d'épidémies dans lesquelles les conditions météorologiques jouent un rôle essentiel), la récolte de pommes de terre comporte des risques très grands que les techniques phytosanitaires actuelles sont encore impuissantes à éliminer. Par conséquent, les possibilités d'une régulation systématique du volume de l'offre globale de pommes de terre de la récolte principale par le biais d'un contrôle des superficies cultivées, sont assez étroitement limitées. Bien que le PMB se soit efforcé les années de fort rendement de protéger le marché contre les offres-record de pommes de terre comestibles de la récolte principale, (ou au contraire, les années de mauvaise récolte, de compenser l'insuffisance de l'offre intérieure en autorisant des importations de pommes de terre comestibles), des variations de prix extrêmes ont cependant été observées sur le marché

des pommes de terre comestibles au cours de la période étudiée¹. Le taux de variation annuel moyen des prix au producteur pour les pommes de terre comestibles s'est élevé à 19,9 % au cours de la période 1959/60 - 1968/69, alors que la variation quantitative des apports de pommes de terre comestibles sur le marché n'était que de 5,9 %². Ces valeurs révèlent l'élasticité remarquablement faible de la demande de pommes de terre comestibles au stade du commerce de détail et, partant, à celui du commerce de gros. L'un des facteurs importants dans ce domaine est que le PMB - à la différence des offices de marché des oeufs et du lait - ne soit pas autorisé à prendre lui-même en charge la commercialisation des pommes de terre comestibles (telle a été l'intention initiale du législateur et elle a été également consignée dans les statuts du PMB), mais qu'ils doivent laisser aux producteurs individuels le soin d'écouler leurs produits. Ces derniers mettent tout en oeuvre pour vendre une part aussi grande que possible de leur récolte comme denrée alimentaire. Comme on compte en règle générale plusieurs producteurs par grand acheteur³, les demandeurs n'ont aucune difficulté à obtenir des cultivateurs d'appréciables concessions sur les prix les années de fort rendement à l'hectare (prévalence d'une concurrence atomistique du côté de l'offre). Le PMB a été créé en 1936 sur l'initiative du gouvernement pour représenter les intérêts du producteur. Après avoir été provisoirement dissout pendant la guerre, le PMB a été rétabli après l'abolition du rationnement alimentaire et doté de compétences beaucoup plus larges qu'avant la deuxième guerre mondiale. Tous les agriculteurs dont les cultures de pommes de terre s'étendent sur plus d'un acre sont tenus par la loi de s'inscrire auprès du PMB et de coopérer avec cet organisme (cela vaut également pour les producteurs de pommes de terre

¹ Par pommes de terre comestibles, nous entendons dans le présent texte uniquement les pommes de terre de table provenant de la récolte principale.

² Prix au producteur : campagnes août-juillet, offre du marché : années civiles; voir également graphique 7.

³ Le nombre des producteurs de pommes de terre enregistré auprès du PMB est tombé de 86 843 en 1955 à 57 725 en 1965 et la surface moyenne des cultures par producteur est passée de 3,2 ha à près de 5,0 ha pendant la même période. En revanche, le nombre de commerçants en pommes de terre comestibles titulaires d'une licence du PMB n'était que de 3 662 en 1966 (l'autorisation du PMB ne signifie pas que ces négociants dépendent d'une manière quelconque du PMB en ce qui concerne l'action sur leurs prix d'achat).

hâtives)¹. L'objectif principal de la politique agricole britannique dans le secteur des pommes de terre est resté inchangé depuis 1954 : les années de récolte "normale", les producteurs britanniques devraient être en mesure de couvrir entièrement la demande globale de pommes de terre comestibles de la récolte principale à des prix "tolérables" pour le consommateur ("at reasonable prices" ainsi qu'il est précisé dans la "Price Review" de 1954). Par ailleurs, l'une des principales tâches assignées par le gouvernement au PMB est de stabiliser davantage les prix sur le marché des pommes de terre comestibles. Le PMB a été doté dans ce but de plusieurs instruments qui doivent lui permettre de contrôler jusqu'à un certain point l'offre de pommes de terre comestibles sur le marché. Ces instruments sont les suivants :

1. Le contingentement de la surface des cultures. Le PMB attribue à chaque agriculteur affilié une "surface de base" (qui comprend les cultures de pommes de terre hâtives et de pommes de terre semences). Ce contingent est généralement valable pour plusieurs années et l'étendue de cette superficie est fonction de la surface des cultures de pommes de terre de l'agriculteur intéressé, vue en tendance longue. Dans le but de faire de la surface de base un instrument souple de la régulation de l'offre de pommes de terre comestibles, il a été reconnu au PMB le pouvoir de fixer chaque année avant la période de plantation le coefficient de surface de base qu'il juge approprié après appréciation des perspectives de vente et des perspectives de récolte. Toutefois, l'agriculteur n'est pas toujours tenu de respecter la surface qui lui est allouée. Il peut en effet dépasser celle-ci contre acquittement d'une amende conventionnelle (dont le montant est alors fonction du nombre d'acres cultivés en plus du coefficient autorisé par le PMB pour la surface de base). En outre, le gouvernement, le PMB et les Farmers'unions sont arrivés en 1968 à un accord stipulant

¹ Sont en outre exceptés, tous les producteurs de pommes de terre des Iles de la Manche et des Iles Scilly, d'Irlande du Nord ainsi que de certaines îles au large de la côte écossaise.

que les tendances de la demande de pommes de terre comestibles et les rendements des superficies seront désormais analysés chaque année avant la période de plantation et qu'il sera ensuite fixé - compte tenu de l'objectif d'un auto-apvisionnement complet en pommes de terre comestibles de la récolte principale - une "surface indicative" nationale que le PMB imposera selon les moyennes dont il dispose. Cette "surface indicative" a d'abord été fixée à 263 000 ha et n'a plus été modifiée depuis. En 1968, la surface effective des cultures était de 280 000 ha, soit 6,5 % de moins que la surface indicative; en 1969 - c'est-à-dire la première année d'application du nouvel accord - la surface des cultures est restée nettement inférieure à la "surface indicative" (248 000 ha, soit 5,7 % de moins). La principale raison en a sans doute été la mauvaise qualité de la récolte de pommes de terre en 1968.

2. Calibres minimum et maximum des pommes de terre classées comme denrées alimentaires. Le PMB a le pouvoir d'exclure du marché des pommes de terre comestibles : d'une part, les pommes de terre passant au travers d'un tamis à perforations de petit diamètre ("minimum riddle size") et, d'autre part, celles ne passant pas au travers d'un tamis à perforations de grand diamètre ("maximum riddle size") exclusion des pommes de terre trop petites ou trop grandes. Lorsque le PMB prévoit une tension sur l'offre (contraction de l'offre), il peut réduire l'écart entre le "minimum riddle size" et le "maximum riddle size" (ou, à l'inverse l'agrandir). Les pommes de terre exclues de la sorte du marché des pommes de terre comestibles sont écoulées dans le cadre des programmes dits de "diversification" du PMB, soit sous forme de pommes de terre fourragères, soit comme pommes de terre industrielles (par exemple pour la fabrication d'amidon ou pour la distillation) ou sont vendues à l'industrie des conserves qui a souvent besoin de pommes de terre très petites. Le PMB n'a toutefois que le pouvoir de proposer une telle modification du calibre standard des pommes de terre comestibles, mais elle ne devient d'application qu'après approbation préalable du Ministère de l'Agriculture, du Ravitaillement et de la Pêche.
3. Le PMB peut faire une démarche auprès du gouvernement pour qu'aucune licence d'importation de pommes de terre comestibles ne soit délivrée

les années de fort rendement à l'ha, et généralement aussi des années de récolte normale. C'est ce qui a été fait en 1960, 1961 ainsi que de 1964 à 1967. En 1958, 1959, 1962 et 1963, des importations de pommes de terre comestibles fraîches ont été autorisées pour une quantité moyenne de 265 000 tonnes. Les principaux pays fournisseurs étaient le Danemark et les Pays-Bas. Les importations de pommes de terre comestibles de la récolte principale en provenance de pays non membres du Commonwealth (à l'exception de la République Irlandaise) acquittent un droit quantitatif modéré de 1 £/lgt.

4. Sous réserve également d'une approbation préalable du ministère compétent, le PMB peut prescrire des prix d'offre minima obligatoires pour l'ensemble des producteurs enregistrés. Il semble toutefois que ce soit précisément les années caractérisées par des récoltes surabondantes que cette restriction à la libre formation des prix n'ait pas été favorablement accueillie par la plupart des producteurs.
5. Dans le cas où les quatre instruments décrits ci-dessus ne suffiraient pas à empêcher la formation d'excédents sur le marché des pommes de terre comestibles, le PMB peut procéder à des achats de soutien. Ceux-ci ont pour but d'empêcher que le prix de marché ne tombe au-dessous du prix garanti, ce qui donnerait lieu à des paiements compensatoires. Les achats de soutien sont financés depuis la récolte de 1963 par un fonds spécial pour le soutien des marchés, alimenté en principe par les redevances dues au PMB par les producteurs (y compris les recettes provenant des amendes conventionnelles en cas de franchissement des contingents de surface par exploitation; (voir page 136)¹. Pour sa

¹ Les redevances normales des producteurs sont calculées par acre de superficie cultivée. Ces redevances doivent également être acquittées par les producteurs de pommes de terre hâtives et des pommes de terre semences car en raison de l'imbrication des marchés de pommes de terre primeurs et de celui des pommes de terre comestibles de la récolte principale, une action de soutien des prix au profit de ces derniers exerce également des répercussions positives sur les prix du premier. Les producteurs de pommes de terre semences profitent également des prix élevés réalisés pour les pommes de terre comestibles. Les producteurs de pommes de terre hâtives et de pommes de terre semences versent toutefois au PMB un montant par acre inférieur à la redevance due par les producteurs de pommes de terre comestibles.

part, le gouvernement a versé une contribution imputée sur les ressources budgétaires à raison de 2 £ par livre collectée de la sorte par le PMB. Cependant, le Fonds n'a pas toujours disposé de ressources suffisantes pour empêcher le prix de vente moyen (départ ferme) de tomber en-deçà du prix garanti et il s'est alors vu contraint de verser un paiement compensatoire au PMB¹. Ces paiements compensatoires sont avant tout destinés à alimenter le Fonds pour le soutien des marchés. Les pommes de terre comestibles achetées lors des diverses interventions ont été vendues - également dans le cadre des programmes dits des diversifications du PMB - à l'industrie fourragère et à d'autres transformateurs. Les quantités impossibles à placer de cette manière ont été, sur initiative du PMB, affouragées dans les exploitations ou détruites. Sur la récolte record de 1965, les interventions du PMB (1.9.1965 au 31.10.1965, du 11.12.1965 au 15.12.1966 et du 1.3.1966 au 11.3.1966) ont entraîné le retrait du marché de 740 000 lgt au total de pommes de terre comestibles fraîches. De cette quantité, 167 000 lgt ont été transformées par l'industrie alimentaire, 424 000 lgt ont été utilisées comme fourrage brut et 11 000 lgt comme fourrage traité (probablement incorporés à des aliments mixtes); 45 000 lgt ont pu être exportés comme pommes de terre industrielles. Enfin, les 93 lgt restantes sont restées dans les exploitations. Le coût de ces interventions s'est monté au total à 8,6 Mio de £, dont 5,8 Mio provenaient

¹ Montant total du paiement compensatoire : $\frac{\text{Prix garanti} - \text{prix moyen de vente}}{\text{Quantité de pommes de terre comestibles effectivement vendue par les producteurs enregistrés}}$. Rappelons encore que seules les pommes de terre comestibles récoltées après le 31 juillet ouvrent droit au versement de paiements compensatoires (aucune garantie de prix pour les pommes de terre hâtives). Le prix garanti pour les pommes de terre comestibles fraîches de la récolte principale a été relevé au total de 19 % entre 1958/59 et 1969/70. De cette manière, il a été tenu compte de ce que la production de pommes de terre nécessite toujours une somme de travail considérable en dépit de la mécanisation croissante de la récolte (eu égard à la forte hausse des salaires, les coûts du travail relatifs à la culture de pommes de terre ont sensiblement augmenté, ce qui a également fait monter le coût global de la production de pommes de terre. Il faut cependant noter que les majorations du prix garanti ont simplement servi certaines années à neutraliser dans une certaine mesure le relèvement de la qualité standard minimum des pommes de terre comestibles.

du Fonds de garantie au titre de contributions directes au Fonds pour le soutien des marchés du PMB; 2,7 Mio de £ étaient issus des redevances acquittées par les producteurs et 0,1 Mio de £ des paiements compensatoires du Fonds de garantie (le PMB peut ou doit utiliser ces fonds pour financer sa contribution aux actions de soutien).

Ainsi qu'il ressort du taux de variation annuel moyen extrêmement élevé (19,9 %) du prix réel au producteur des pommes de terre comestibles fraîches enregistré pour la période 1959/60 - 1968/69, les actions de soutien, le contingentement des surfaces et les autres mesures prises par le PMB pour contrôler l'offre n'ont pas suffi à stabiliser le marché de la pomme de terre comestible. Comme il n'est guère permis d'espérer à court ou à moyen terme une réduction sensible des risques de récolte grâce au progrès technique, il ne reste sans doute d'autre solution que de mettre fin à la concurrence dispersée au niveau de la production en regroupant sans failles l'offre des pommes de terre comestibles par l'entremise du PMB. Cela impliquerait que cet organisme - à l'exemple de l'office de marché des oeufs ou des offices des marchés laitiers - prendrait également en charge la commercialisation des pommes de terre comestibles (les producteurs devraient être contraints par la loi à vendre leurs denrées au PMB qui agirait alors en qualité de contractant exclusif dans le circuit des pommes de terre comestibles). Il ne sera pas fait usage de cette possibilité dans un proche avenir. On se borne pour le moment à alimenter le Fonds pour le soutien des marchés du PMB par des contributions spéciales successives prélevées sur le Fonds de garantie. Pour la récolte de 1968, le gouvernement s'est engagé à intervenir au-delà de sa quote-part régulière de $\frac{2}{3}$ dans le coût des achats de soutien. Il est en outre disposé à consentir une aide au PMB jusqu'à concurrence d'un million de £ dans le cas où les ressources de cet organisme (redevances des producteurs) ne lui permettraient pas de couvrir sa quote-part d'un tiers dans les dépenses résultant des actions de soutien. Cet engagement n'a pas été renouvelé pour les récoltes de 1969 et 1970

d. Bovins et viande bovine¹

aa. Importance du Royaume-Uni en tant qu'acheteur sur les marchés internationaux de viande bovine

Le Royaume-Uni connaît traditionnellement un déficit appréciable en viande bovine. Jusqu'au milieu des années 50, plus de la moitié des importations mondiales de viande bovine et de conserves de viande bovine était absorbée par le Royaume-Uni. Le marché de Londres (Smithfield) était à cette époque le centre du commerce mondial de la viande bovine et ses cours servaient de base à de nombreux contrats internationaux. Ce n'est qu'après 1960 que les marchés internationaux de la viande bovine se sont progressivement déplacés vers l'Europe continentale et les Etats-Unis. Dans la moyenne des années 1964/1966 le Royaume-Uni ne représentait plus que 21,8 % des importations mondiales de viande bovine à l'état frais et réfrigérée et congelée et 15,1 % des importations mondiales de bovins sur pied. Pour autant que l'on puisse en juger d'après les statistiques parfois très incomplètes, la Grande-Bretagne est encore actuellement dans le monde le plus grand importateur de conserves de viande bovine.

¹ Les développements qui vont suivre sont basés principalement sur : Central Office of Information, Agriculture in Britain, London 1965, S. 12. - Commonwealth Secretariat, Commodities Division, Meat, London, lfd. Jgg. - Commonwealth Secretariat "Meat and Dairy Produce Bulletin", London, lfd. Jgg. - Secretary of State for the Home Department; Secretary of State for Scotland and the Minister of Agriculture, Fisheries and Food : Annual Review and Determination of Guarantees. London, lfd. Jgg. - Smith, L.D., Balancing Beef and Milk. In : "Westminster Bank Review", Quarterly, London, February 1966, S. 58 ff. - W.E. Bowden, Beef Breeding, Production and Marketing. (Land Books) London 1962. - J.L. Sault, Recent Developments in the Market for Beef in the U.S.A. "Quarterly Review of Agricultural Economics", Canberra, Australia, January 1965, S. 32 ff. - U.S. Department of Agriculture. "Live stock and Meat Situation", Washington, D.C., lfd. Jgg. - OEEC; Organisation of the Wholesale Meat Markets in Europe. Project No. 5/31 - 1 A. (EPA., Documentation in Food and Agriculture, 1961 series), o. O., June 1961. - Bureau of Agricultural Economics, "The Beef Situation", Canberra, November 1964. - FAO, Trade Yearbook, Rome lfd. Jgg.

bb. Le degré d'auto-approvisionnement en viande bovine

Si l'on se place d'abord dans l'optique de l'apport du cheptel bovin de souche indigène principalement engraisé au moyen de fourrages produits dans le pays, le taux d'auto-approvisionnement se chiffre en moyenne à 52,8% sur la période 1958/61 pour passer à 60,5 % dans les années 1966/69 (voir également tableau 30). Si l'on inclut en revanche dans la production indigène la viande des bovins importés au Royaume-Uni en provenance de la République Irlandaise comme bovins maigres ("Irish store cattle")¹, on peut estimer à un peu moins de 70 % le degré d'auto-approvisionnement dans la moyenne des années 1966/69 (les importations de bovins de boucherie complètement engraisés ne peuvent se considérer comme une production propre de l'élevage britannique, du fait qu'elles ne représentent en dernier ressort qu'une version régionalement favorable "des importations de viande"). Il semble bien nettement ressortir des chiffres qui précèdent que le Royaume-Uni est actuellement encore loin de l'important degré d'auto-approvisionnement en viande bovine qu'elle ambitionne d'atteindre dans le cadre du SEP.

cc. Cheptel, abattages et production ; formes de l'élevage et de l'engraissement des bovins

Le Royaume-Uni offre des conditions naturelles extrêmement propices à l'élevage des bovins (climat, structure des sols). Par les nouvelles techniques d'alimentation et les formes d'engraissement qu'elle a mis au point, surtout dans le secteur des bovins, la Grande-Bretagne se classe parmi les nations les plus avancées du monde. Les importantes exportations d'animaux reproducteurs vers la quasi - totalité des pays du monde (moyenne 1965/68 : 7000 têtes) témoignent indiscutablement des succès obtenus dans le domaine de la sélection de races bovines à haut rendement.

De 1958 à 1969, le cheptel bovin total aussi bien que le troupeau de vaches étaient en augmentation (voir tableau 11*). Les mouvements cycliques qui se sont nettement amplifiés jusqu'au début des années 60, sont particulièrement accentués. Ils sont sans doute imputables notamment à la régulation quantitative pratiquée par les engraisseurs britanniques (réaction largement identique aux variations des prix des

¹"Home fed supplies" dans la terminologie de la statistique agricole britannique.

bovins), l'intensification de l'engraissement (raccourcissement de la période moyenne d'engraissement) et la réduction concomitante de la dépendance vis-à-vis du facteur de production que représentent les herbages. Selon nous, l'évolution du cycle bovin britannique s'explique encore le mieux par les mouvements des prix notés aux enchères de bétail sur pied (ou dans le circuit mort) et par les prix moyens aux producteurs pour le lait entier (prix "pool" du lait de consommation et du lait de transformation). En revanche, les prix garantis fixés par le gouvernement ne paraissent jouer qu'un rôle tout-à-fait secondaire dans ce domaine (ce n'est toutefois pas le cas pour le taux de croissance en longue période des effectifs de bovins ou de vaches).

La production indigène brute de viande de boeuf et de viande de veau est passée de 720 000 t à 810 000 t de 1958/61 à 1966/69 ce qui équivaut à un accroissement de 12,5 %, si bien que son expansion a été beaucoup plus rapide que celle du cheptel total de vaches (+ 8,1 %). Comme les résultats du vêlage n'ont guère pu être améliorés au cours de la période considérée¹, la progression rapide de la production indigène brute par rapport au troupeau de vaches ne peut s'expliquer que par une exploitation plus intensive de l'offre de veaux aptes à l'engraissement. C'est ce qu'atteste l'évolution des abattages dès 1958/61 à 1966/69 : en effet les abattages de bovins ont progressé de 16,0 %, alors que les abattages de veaux à la naissance (poids moyen en carcasse : 23 kg) ont diminué de 35,5 %; L'accroissement des abattages bovins ne concerne cependant pas les gros bovins. Au contraire, - et comme c'est également le cas en Europe continentale et aux Etats-Unis, - l'engraissement des veaux et des jeunes

¹ Le résultat du vêlage a été estimé à l'aide de la formule suivante :

Taux de vêlage en pourcentage du nombre total de vaches =

$$\frac{(\text{Abattages et exportations de bovins et de veaux indigènes} + \text{variation du cheptel bovin})}{(\text{nombre total de vaches})}$$

Pour la moyenne des années 1959/62, on obtient par conséquent un taux de vêlage de 76 % (1966/69 : 71 %). La faible moyenne pour 1966/69 s'explique en premier lieu par les résultats désastreux des années 1968 et 1969 qui sont respectivement de 65 % et 69 % (croissance insuffisante des cultures fourragères, fièvre aphteuse à la fin de 1967). Si l'on ajuste en hausse les valeurs pour 1968 et 1969, la moyenne pour 1966/69 s'établit à 75 % environ. Compte tenu des erreurs statistiques, il y aurait sans doute lieu de situer le taux général de vêlage à un niveau légèrement plus élevé (environ 85 %). Cela n'affecte toutefois pas l'interprétation des variations de cette grandeur.

Tableau 30 - Bilan d'approvisionnement en viande bovine et viande de veau du Royaume Uni 1958-1969
(1000 t)^{a)}

Année	Production indigène brute ^{b)}	Exportations bovines sur pied ^{c)}	Importations bovines sur pied ^{d)}	Importations nettes de bovins sur pied ^{e)}	Exportations de viande bovine et de viande de veau	Importations de viande de boeuf et de veau		Importations nettes de viande bovine et de viande de veau	Stock final de viande réfrigérée et congelée au 31 décembre	Erreurs statistiques	Consommation totale ^{h)}	Consommation par tête ^{h)} (kg)	Degré d'auto-provisionnement (%)
						A l'état frais, réfrigéré ou congelé (total)	Sous forme de conserves (total)						
1958	724	30	132	102	18	438	198	636	39	-	1 454	28,1	49,5
1959	650	20	100	80	7	386	188	574	31	-	1 305	25,1	49,5
1960	719	12	114	102	4	385	146	531	41	-	1 338	25,5	53,7
1961	788	38	155	117	5	311	140	451	32	-	1 360	25,7	57,8
1962	821	25	122	97	4	354	154	508	21	-	1 433	26,9	57,9
1963	846	34	132	98	3	384	134	518	12	-	1 468	27,3	57,3
1964	794	62	145	83	11	400	130	530	42	-	1 366	25,3	38,1
1965	789	65	107	42	12	353	98	451	32	-	1 280	23,5	51,6
1966	779	35	123	88	7	342	110	452	37	-	1 307	23,9	59,6
1967	846	56	131	75	7	297	148	445	13	-	1 383	25,2	61,2
1968	813	32	125	93	3	288	138	426	25	-	1 317	23,8	61,7
1969	800	41	112	71	8	380	108	488	29	-	1 347	24,3	59,4

a) Sur la base du poids en carcasse, sans les abats comestibles et le suif mais y compris les os. b) Production de viande de bovins et de veaux de souche indigène, y compris l'équivalent - viande des bovins importés vifs. c) Equivalent - viande (estimation) : pour les bovins de rapport, on a pris comme base un équivalent viande moyen correspondant au poids moyen en carcasse des bovins indigènes et, pour les bovins maigres, un équivalent-viande moyen de 200 kg (sans le suif et les abats comestibles). d) Equivalent-viande (estimation) pour les bovins de boucherie, de rapport et de reproduction on a utilisé pour la conversion en équivalent-viande le poids moyen en carcasse pour les bovins indigènes de boucherie et pour les bovins maigres un poids en carcasse de 200 kg (sans le suif et les abats comestibles). e) Production de viande de bovins et de veaux de souche indigène abattus dans le pays ainsi que des bovins de boucherie et maigres importés en carcasse dans le pays. f) On a considéré qu'un kilo de viande bovine sans os ≈ 1,5 kg de viande bovine avec os. g) Un kilo de conserves de viande bovine ≈ 2 kg de viande bovine avec os. h) Estimation personnelle : production indigène brute + équivalent-viande des importations nettes de bovins sur pied et + les importations nettes de viande de boeuf et de veau sous toutes les formes (toutes considérées avec os) et corrigées des variations de stock de viande réfrigérée et congelée. i) Production indigène brute en % de la consommation totale.

Source : Commonwealth Secretariat, "Meat and Dairy Produce Bulletin", London, lfd. Jgg. - FAO, Production Yearbook, Rome, lfd. Jgg. - Commissioners of H.M. Customs and Excise, Annual Statement of the Trade of the United Kingdom with Commonwealth Countries and Foreign Countries. Vol. II (Imports of Merchandise) and Vol. III (Exports of Produce and Manufactures of the United Kingdom), London, lfd. Jgg. - Board of Trade, "Overseas Trade Accounts of the United Kingdom", London, December 1968, S. 9 ff. - Calculs et estimations personnels.

Tableau 31 - Les mesures d'intervention sur les marchés des bovins et de la viande bovine au Royaume-Uni

Régulation quantitative de la production indigène	Soutien des prix au producteur	Mesures de promotion de la production indigène, indépendamment des ventes	a. Droits d'entrée	b. Contingents	c. Prescriptions vétérinaires	d. Accords volontaires	e. Accords commerciaux parti-culiers
Néant	<p>Prix minimum garanti au producteur pour les boeufs, taureaux et génisses à l'engrais. Principe : Lorsque le prix au marché tombe en-deçà du prix garanti, la différence est compensée par le budget de l'Etat. Conditions : certaines normes de qualité doivent être remplies (par ex. poids minimum et taux de rendement par animal, observation de la structure de la viande). Limitation de la garantie à des poids maxima par animal. Ajustement de l'offre courante de bovins à l'engrais au prix du marché : la garantie n'est intégrale-ment prise en charge par l'Etat que pour une marge d'écart déterminée; si l'écart excède cette marge (ou descend en dessous de la marge) la garantie versée est réduite (ou fondée pour ces abattements ou suppléments).</p>	<p>a. Subvention à la production de veaux Objectif : encourager la mise à l'engrais ou l'utilisation pour la reproduction d'un nombre aussi élevé que possible de veaux présentant les propriétés requises, amies d'entrée en vigueur 1946. Niveau actuel 8 £ 20 sh par veau femelle (versement unique) b. Subvention à l'élevage de vaches en région montagnarde Promotion de la production de veaux et de bovins maigres dans les zones montagnardes généralement défavorisées du Hill Farming Act 1946. Niveau actuel 18 £ 15 sh par vache. Critères d'admissibilité : dimension minimum de l'emboche par animal (depuis 1969 : 4 ares). Les vaches ne peuvent être utilisées pour la production commerciale de lait, ou uniquement durant les mois d'été (exploitation temporaire des abattements sont pratiqués en conséquence sur la subvention). En complément de cette subvention, il a été instauré en 1966 une c. Subvention à l'élevage de vaches de race viande pour les vaches exclusivement ou principalement destinées à la reproduction de veaux d'engrais-ement mais exclues du bénéfice de la subvention à l'élevage de vaches en zone montagnarde. Niveau actuel : 11 £ par vache. Critère d'admissibilité voir sous b). Surface d'em-bouche requise par vache depuis 1929 : 2 acres. d. Subventions à l'élevage de bovins en région montagnarde au cours des mois d'hiver ("Winter Keep Scheme"). Pour l'approvi-sionnement en fourrages pro-duits sur place durant les mois d'hiver. e. Aides pour la lutte contre la Brucellose bovine (depuis avril 1970) pour chaque bovin d'em-bouche officiellement reconnu exempt de brucellose, il est accordé un versement unique de 37 sh 6 d.</p>	<p>Importations de bovins vifs de toutes provenances ainsi que de viandes bovines et de veaux sous toutes les formes en provenance des pays du Commonwealth et de la République irlandaise. Droits ad valorem de 20 % sur les importations de viande de bovine et de veau (fraîche, réfrigérée, congelée, salée, fumée et séchée, sans os) provenant des pays non membres du Commonwealth. Viandes bovines réfrigérées avec os 3/4 d/lb; autres viandes bovines : 2/3 d/lb. Conserves de viande des bovines : 20 % ad valorem (tarif GATT spécial révisé progressivement avant 1972; 15 % ad valorem). Depuis le 1.10.69, le droit ad valorem pour le "boneless beef" (viande bovine sans os) en provenance de pays non membres du Commonwealth est ramené de 20 % à 5 % (mesure destinée à compenser le point c).</p>	<p>Les importa-tions de viande bovine et de veaux de fraîche, réfrigérée et congelée, de tout pays touchés par la fièvre aphteuse. Depuis le 1.10.69, l'interdic-tion générale des importations de viande bovine avec os en provenance de pays où se règne à l'état endémique (c'est le cas actuelle-ment de l'Argen-tine, de l'Uruguay, du Brésil et du Chili).</p>	<p>Création en mai 1964 d'un "Meat Study Group" avec la participation de l'Argentine, de l'Uruguay, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de la Yougoslavie et de l'Irlande, en tant qu'exportateurs, et du Royaume-Uni en tant qu'importateur. Objectif : discus-sion des livrai-sons. (Ce dernier objectif n'a pu être atteint jus-qu'à présent, les pays exportateurs n'étant pas dis-posés à l'admet-tre).</p>	<p>Création en mai 1964 d'un "Meat Study Group" avec la participation de l'Argentine, de l'Uruguay, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de la Yougoslavie et de l'Irlande, en tant qu'exportateurs, et du Royaume-Uni en tant qu'importateur. Objectif : discus-sion des livrai-sons. (Ce dernier objectif n'a pu être atteint jus-qu'à présent, les pays exportateurs n'étant pas dis-posés à l'admet-tre).</p>	<p>1. Traité de libre-échange avec la République irlandaise. Signé le 14.12.65, entré en vigueur le 1.7.66. Principales dispositions : les bovins maigres importés d'Irlande sont après deux mois d'attente seulement, entièrement assimi-lés aux bovins de souche indigène en matière de garantie de prix (avant le 1.7.66 : assimilation totale après 3 mois seulement; après 2 mois : simple prise en charge d'une garantie de prix réduite). Le Gouvernement irlandais s'engage à faire en sorte que l'offre annuelle de bovins maigres réservés au marché britannique atteigne au moins 65000 têtes. Prise en charge d'une garantie de prix par le Royaume-Uni pour un maximum de 2500 t de viande bovine irlandaise. Affectation du montant de la garantie après accord des Gouvernements irlandais et britannique. 2. Accord annuel sur la viande avec l'Australie. Période d'application : 1.7.52-30.9.67. Le Gouvernement britannique s'engage vis-à-vis du Gouvernement australien à ne pas imposer de restric-tions quantitatives à l'impor-tation de viandes bovines d'Australie. Fixation pour la viande bovine australienne de prix minima à atteindre au Royaume-Uni (prise en charge d'une garantie de prix par le Gouvernement britannique dans le cas où le marché ne le permet pas). 3. Accord commercial de 1959 avec la Nouvelle-Zélande. Version du 29.6.66 : aucune restriction quantitative sur les importations de viande bovine néo-zélandaise avant le 30.9.72. Avant le 30.9.70 au plus tard, ouverture de négociations sur la reconduc-tion de l'accord au-delà du 30.9.72.</p>

Source : Secretary of State for the Home Department, Secretary of State for Scotland and the Minister of Agriculture, Fisheries and Food; Annual Review and Determination of Guarantees, London, lfd. Jgg. - Commonwealth, Secretariat, Commodities Division, Meat, London, lfd. Jgg. - Commonwealth Secretariat, "Meat and Dairy" Produce Bulletin." London, lfd. Jgg.

Tableau 32 - Prix au producteur et prix de gros des bovins de boucherie au Royaume-Uni 1958/59-1970/71

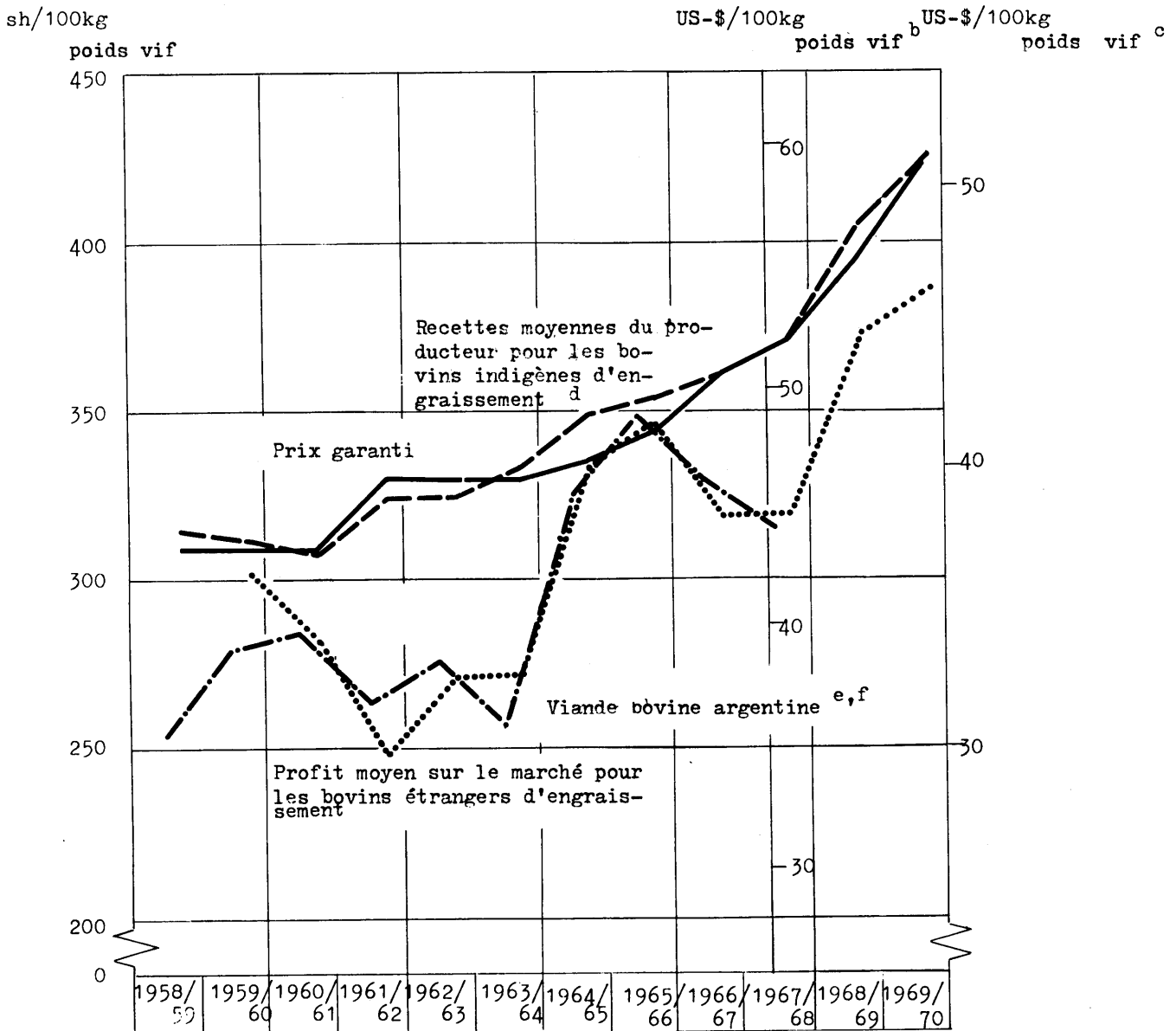
Campagne ^a	Prix garanti au producteur pour les bovins de boucherie ^b	Composition du prix au producteur effectif moyen pour les bovins de boucherie		Année civile	Prix d'achat du commerce de gros pour la viande indigène sur le marché de Londres ^d	Prix d'achat du commerce de gros pour la viande argentine sur le marché de Londres ^e
		Profit moyen sur le marché	Garantie moyenne de l'Etat			
1958/59	157	•	•	1958	26,6	25,5
1959/60	157	153,42	4,92	1959	28,2	28,1
1960/61	157	142,75	13,92	1960	26,8	28,6
1961/62	167	126,19	38,71	1961	23,2	26,5
1962/63	167	137,33	28,02	1962	26,0	27,8
1963/64	167	138,25	30,81	1963	24,8	25,9
1964/65	170	169,96	7,96	1964	31,1	32,7
1965/66	174	175,60	3,90	1965	32,9	35,1
1966/67	184	161,98	22,02	1966	31,1	33,0
1967/68	189	162,10	26,90	1967	30,7	31,9
1968/69	200	190,10	15,54	1968	39,2	- h
1969/70	215	195,38 f	20,94 f	1969	40,8 £	•
1970/71	223	•	•			

^aAvril à mars.- ^bSh. par quintal de poids vif.- ^cSh. par quintal de poids vif; uniquement les bovins remplissant les conditions du "fatstock guarantee scheme".- ^dd. par livre de poids en carcasse; English Longsides, réfrigérés, marché de Smithfields.- ^ed. par livre de poids en carcasse; Argentine hindquarters, réfrigérés, marché de Smithfield.- ^fEstimation provisoire.- ^gScotch killed Sides, marché de Smithfield.- harrêt de la notation par suite de l'interdiction provisoire des importations de viande argentine en raison du danger de fièvre aphteuse.

Source : Commonwealth Secretariat, "Meat and Dairy Produce Bulletin", London, lfd. Jgg. - Secretary of State for the Home Department; Secretary of State for Scotland and the Minister of Agriculture, Fisheries and Food, Northern Ireland: Annual Review and Determination of Guarantees, London, March 1968, S. 42; March 1969, S. 40.- FAO, Production Yearbook, Rome, lfd. Jgg. - FAO, "Monthly Bulletin of Agricultural Economics and Statistics", Rome, lfd. Jgg.

Graphique 8 - Prix garanti, profit moyen sur le marché et recettes moyennes du producteur pour les bovins d'engraissement et cours de la viande bovine étrangère dans le Royaume-Uni

1958/59 - 1969/70 ^a



^aCampagnes avril-mars. - ^bValable jusqu'au 17 novembre 1967. - ^cValable à compter du 18 novembre 1967. - ^dY compris les versements au titre de la garantie. - ^eAnnées civiles décalées d'un trimestre par rapport à la campagne. - ^fQuartiers arrières argentins, réfrigérés, Londres; convertis en poids vif à l'aide d'un facteur de conversion = 0,541.

bovins a été fortement développé au détriment de l'engraissement des gros bovins (c'est ce qui ressort notamment de la diminution continue du poids abattu moyen de l'ensemble des bovins, lequel est tombé de 269 kg [sans le suif et les abats comestibles] dans les années 1958/61 à 254 kg dans les années 1966/69, soit une diminution de 5,6 %). La viande maigre et tendre des jeunes bovins (génisses, taurillons) est davantage appréciée du consommateur et atteint par conséquent sur le marché des prix plus élevés que la viande de gros bovins (notamment des boeufs qui ont tendance à s'engraisser facilement), alors que ces derniers avaient encore longtemps après la guerre servi à satisfaire la majeure partie de la demande de viande bovine¹.

Les formes les plus courantes de l'engraissement des jeunes bovins sont actuellement l'engraissement exclusivement pratiqué en stabulation, au cours duquel les animaux sont principalement nourris à l'orge et présentés sur le marché à l'âge d'environ 12 mois avec un poids vif de quelque 400 kg (barley baby beef). L'engraissement est souvent prolongé à 15 ou 18 mois, en alternant la stabulation avec de brèves périodes d'embouche (en diminuant les rations de céréales), auquel cas la commercialisation se fait à un poids vif de plus de 450 kg. La majeure partie de l'offre de veaux émane des éleveurs de vaches laitières (environ 75 à 80 %). Après 1955, en effet, ces derniers ont de plus en plus, soit vendu à des ateliers d'engraissement les veaux qu'ils ne destinaient pas au renouvellement du cheptel laitier, soit engraisé eux-mêmes ces veaux jusqu'à un certain poids (mais rarement jusqu'au poids marchand). Cette évolution a sensiblement fait diminuer l'élevage des races à vocation purement laitière (par exemple Ayrshire, Guernsey) dont les veaux ne se prêtent pas à l'engraissement, au profit de races à double vocation (principalement la Frisonne). La forte expansion de l'insémination artificielle a permis d'utiliser comme reproducteurs un plus grand nombre de taureaux de race à viande pure (Aberdeen, Angus, Hereford) afin d'obtenir une meilleure valorisation des fourrages ou un rendement en viande plus élevé. Toutefois, le cheptel de vaches appartenant à des races à viande pures (qui servent essentiellement à la reproduction de veaux d'engraissement et dont le lait sert quasi-exclusivement à l'alimentation des veaux)

¹ Cela ressort également de l'évolution du cheptel (voir tableau 11*) : le nombre des bovins de moins d'un an (vaches exclues) s'est accru d'environ 35 % de 1958/1969, alors que celui des bovins de un à deux ans baissait de 14 % et que le nombre des gros bovins (plus de deux ans) diminuait de 35 %.

s'est accru beaucoup plus rapidement que celui des vaches laitières (on ne dispose de chiffres exacts que pour les années 1960 à 1967; au cours de cette période, le cheptel laitier a progressé d'à peine 5 % et celui des vaches à viande, d'environ 18 %). La proportion des vaches à viande dans le nombre total de vaches est par conséquent passé de 18,8 % (1960) à 20,7 % en 1967)¹. Ces données sur la répartition des races dans le cheptel de vaches, - qu'il est impossible de modifier radicalement à court et à moyen terme - montrent clairement qu'un fort accroissement de la production indigène de viande bovine ne peut s'appuyer uniquement sur le cheptel des vaches de boucherie, mais doit être largement alimenté par le cheptel laitier. Autrement dit, l'accroissement de la production de viande bovine implique obligatoirement aussi une augmentation de celle du lait, dans la mesure où il n'est pas assuré par le développement du troupeau des vaches à viande ou du taux de vêlage ou par une nouvelle diminution des abattages de veaux appartenant au cheptel laitier.

dd. Les facteurs économiques déterminant la production de viande bovine

Parmi les facteurs propres à encourager la production de viande bovine, trois ont surtout joué un rôle important :

1. Le fait que depuis 1964, le gouvernement ait souvent insisté auprès des fermiers sur la nécessité d'augmenter l'offre de bovins d'engraissement sur le marché, en faisant valoir que le relèvement du taux d'auto-provisionnement en viande bovine était une affaire d'intérêt national, pour des motifs relevant de la balance des paiements, et qu'il ait décidé dans ce but une forte majoration du prix garanti des bovins d'engraissement (en 1968, ce prix dépassait d'environ 42 % le niveau de 1958) (voir tableau 32). Il en est résulté que les perspectives de commercialisation et aussi de prix à long terme des éleveurs ont été influencés dans un sens positif.

¹ Cette tendance s'est de toute évidence encore renforcée au cours des dernières années. En Angleterre, au Pays-de-Galles et en Ecosse, dans la période 1965 - 1969 (recensement de décembre), le nombre de vaches laitières n'a progressé que de 2,3 %, contre 15,0 % pour les vaches de boucherie.

2. La constatation que l'accroissement souhaité de la production de viande bovine doit entraîner un certain accroissement de la production laitière, et qu'il y a lieu d'en tenir compte en fixant la garantie pour le lait ou le prix du lait de consommation (voir également chapitre III, section e).
3. Les subventions à l'élevage de veaux et les subventions à l'élevage des "beef and hill cows", qui ont aussi été fortement majorées ces dernières années. Les exploitations situées en région montagnarde sont très largement tributaires des ressources provenant de l'élevage des bovins à viande et des moutons, car elles ne disposent guère d'autres solutions rentables. C'est pourquoi ces exploitations ont vivement réagi aux avantages appréciables de la subvention aux "hill cows". S'il est vrai que la proportion des bovins à viande maigre provenant des zones montagnardes dans l'offre totale des bovins maigres destinés à la production de bétail d'engraissement, est relativement faible, il n'empêche qu'au niveau régional une offre abondante de bovins maigres provenant des exploitations montagnardes peut compenser l'insuffisance de l'offre de bovins maigres des autres exploitations.¹

Les observations ci-dessus pourraient facilement laisser croire que le rapport profits-coûts de l'élevage de bovins à l'engrais en Grande-Bretagne est relativement favorable pour les éleveurs, mais il n'en est rien. Au contraire, ceux-ci se plaignent souvent que les marges bénéficiaires ou le rendement du capital investi sont beaucoup plus élevés dans les exploitations purement laitières et surtout dans les exploitations à cultures marchandes, que dans celles qui pratiquent l'élevage des bovins de boucherie². Les nouvelles techniques d'engraissement intensif en stabulation de jeunes bovins n'ont guère pu remédier à cette situation. Il est difficile d'en déceler les raisons. Le fait qu'à la différence de ce qui se produit dans la plupart des autres pays industrialisés occidentaux, les engraisseurs de bovins du Royaume-Uni doivent

¹ D'une manière générale, les exploitations montagnardes se spécialisent dans l'élevage de vaches à viande appartenant à des races particulièrement résistantes et sobres. Ces vaches sont amenées à vêler au printemps et sont alors mises à l'embouche avec leurs veaux jusqu'à la fin de l'été. Ensuite, les veaux sont vendus aux exploitations à spéculations végétales, de la plaine qui les engraisent jusqu'à la commercialisation à l'aide d'orge, de betteraves et d'autres fourrages.

² Voir par exemple : "The Financial Times", Londres, le 28 mars 1969 : "Beef's problems not fully answered in Price Review".

soutenir la concurrence directe sur le marché mondial, a sans conteste joué un rôle à cet égard. Même lorsqu'il est tenu compte des paiements compensatoires et que les autres aides à la production (subventions, élevage de veaux, de vaches montagnardes et de vaches à viande) sont réparties approximativement sur le prix unitaire de poids vif, on constate que les prix obtenus par les exploitants britanniques pour les bovins d'engraissement de qualité comparable sont très inférieurs à ceux que touchent les éleveurs des pays de la CEE ou d'Amérique du Nord. Si l'on admet comme telle la donnée "coûts de production" des bovins à l'engrais au Royaume-Uni, il faudrait en conclure que le gouvernement britannique devrait faire preuve d'encore plus de générosité en fixant les garanties de prix pour les bovins à l'engrais. Les prix du marché des bovins de boucherie ont subi des fluctuations particulièrement violentes d'une année sur l'autre (voir tableau 32 et graphique 8), qui étaient le reflet fidèle des variations annuelles de l'offre de bovins de boucherie. Comme la demande des bovins de boucherie suit une évolution relativement constante, la variation brutale de l'offre se traduit inévitablement par des fluctuations correspondantes des prix. La tendance générale des prix de marché de la viande bovine de qualité était au moins légèrement à la hausse ces dernières années. Cela vaut aussi lorsqu'on estime que 1964/1965 et 1968 étaient des années exceptionnelles (1964/65 : rareté extrême de l'offre non seulement sur les marchés intérieurs, mais aussi sur le marché mondial; 1968 : blocage provisoire des apports d'importantes qualités de viande bovine provenant d'Amérique latine, en raison du danger de fièvre aphteuse).

ee. La consommation de viande bovine

Après la levée du rationnement en 1954, la consommation par habitant de viande de boeuf et de viande de veau a d'abord connu un essor rapide. Les prix de détail, qui ne subissaient qu'une hausse tendancielle faible, ne suffisaient manifestement pas à tempérer l'accroissement de la demande, compte tenu des effets d'expansion qui émanaient de l'accroissement des revenus et de la population. Avec un peu plus de 30 kg de viande de boeuf et de veau par tête¹ la consommation a atteint son point culminant en 1957. Par la suite, et surtout à compter de 1964, la hausse rapide des prix de la viande bovine et les perspectives assez

¹Y compris les conserves de viande bovine, converties en équivalents-viande fraîche.

modérées en matière de revenus de la plupart des consommateurs britanniques, ont induit une tendance à la baisse de la consommation par tête de viande bovine. Il semblerait qu'étant donné la situation économique d'alors, le consommateur se soit davantage tourné vers la viande de porc et en particulier aussi vers la viande de volaille, moins coûteuses. Ce comportement se traduit tant par une augmentation de l'élasticité - prix directe de la demande de viande bovine (valeur absolue) que de l'élasticité - prix croisée de la demande de viande porcine. La dégression de la consommation par tête de viande bovine, qui est tombée de 26,1 kg à 24,3 kg, soit moins 6,9 % sur la période 1958-1965/68, a été très largement compensée par l'incidence de l'accroissement démographique, si bien que pour la même période, la consommation globale n'a reculé que de 1,8 % (de 1 364 000 à 1 339 000 t). La progression de la production totale de viande indigène (bovins de souche indigène et importés) a contribué à réduire sensiblement les importations nettes de viande bovine (moyenne 1958/61 : 540 000 t; moyenne 1966/69 : 440 000 t; diminution : 17,2 %) ¹.

ff. Les importations de viande bovine

Les importations de viande bovine (fraîche, réfrigérée et congelée, exprimées en poids du produit) ont enregistré pendant la période de référence une nette tendance à la baisse (1958/59 : 385 000 t; 1962/63 : 348 000 t; 1967/68 : 267 000 t). En 1969, en revanche, les importations de viande bovine firent un bond surprenant jusqu'à 345 000 t, ce qui représentait presque le niveau de 1962/63. Toutefois, il fallait imputer ce progrès presque exclusivement à l'incidence de facteurs spéciaux (limités dans le temps). Dans les années 1967/68, à la suite de l'épidémie de fièvre aphteuse (fin 1967) et de la désastreuse récolte fourragère de 1968, nombre d'exploitations durent opérer d'appréciables prélèvements sur leur cheptel. En 1969, on commença donc à renforcer intensivement les cheptels, ce qui entraîna une baisse des arrivages de bovins de boucherie sur le marché tandis que la consommation intérieure de viande bovine augmentait. Jusqu'en 1963, la plupart des importations de viande bovine du Royaume-Uni provenaient d'Argentine et d'Uruguay (moyenne des années 1958/63 : 65 %, voir également tableau 12* et 13*). Ces deux pays s'étaient spécialisés dans la livraison de demi-carcasses et de quarts de bovins réfrigérés, qui occupent une place importante dans

¹Y compris les conserves de viande bovine converties en équivalents-viande fraîche.

le commerce de gros britannique de viande bovine et sont surtout écoulés comme "table beef" peu coûteux, mais néanmoins de haute qualité, par les bouchers abattants¹. La signification de ce flux commercial est d'autant plus évidente si l'on sait que d'importants capitaux britanniques ont été investis dans les grands abattoirs d'exportation de Buenos-Aires et de Montevideo. - A côté de l'Argentine et de l'Uruguay, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont d'importants fournisseurs de viande bovine au Royaume-Uni. Ces deux pays exportent quasi-exclusivement des morceaux de viande désossés et emballés (qui sont destinés à l'industrie transformatrice faisant partie aussi du commerce de gros)². En tant qu'importateur de viande bovine, le Royaume-Uni ne joue plus depuis 1958 qu'un rôle secondaire pour ces deux pays, car le marché américain du "manufacturing beef" en expansion rapide, exerçait un attrait beaucoup plus grand, tant pour les perspectives de commercialisation à long terme que sous l'angle plus particulier des prix réalisables. Entre 1958 et 1963, le cycle bovin des Etats-Unis, en phase d'expansion (ce cycle est notamment caractérisé par le retardement de l'âge moyen d'abattage pour les vaches de boucherie, ce qui restreint l'offre de qualités propres à la transformation) a provoqué, un fort accroissement des achats de "manufacturing beef" auprès de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande³. Les livraisons destinées au marché britannique furent presque totalement suspendues, les capacités d'exportation ne pouvant être développées à un rythme assez rapide (régression de la part de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande dans les importations de viande bovine au Royaume-Uni : de 35 % en 1958 à - 6 %).

¹ Cela provient notamment de ce que, en vue de la protection de l'industrie transformatrice britannique, les importations de morceaux de viande bovine emballés et prêts à consommer qui proviennent des pays non membres du Commonwealth, acquittent un droit d'entrée beaucoup plus élevé que les importations de demi-carcasses, de quarts de carcasses ou d'autres viandes bovines avec os (voir tableau 31).

² Exploitation des différences tarifaires par rapport aux pays non membres du Commonwealth lors de l'importation de "boneless beef cuts" (voir également note 1 et tableau 31).

³ L'accès du marché nord-américain (US.) de viande bovine est interdit à l'Argentine et l'Uruguay en raison des prescriptions des vétérinaires particulièrement strictes édictées par le gouvernement des Etats-Unis pour les importations de viande.

L'étoffement accéléré du cheptel bovin argentin en 1964/65 s'est traduit par une forte baisse des capacités d'exportation et les quantités livrées sur les marchés britanniques ont en particulier été vigoureusement réduites. Le déficit en viande bovine de la CEE, qui s'est aggravé très rapidement après 1964, et en particulier les cours comparativement élevés des marchés italiens ont attiré de plus en plus les exportateurs argentins vers les marchés de la viande bovine de la CEE. Ce retournement n'a évidemment pas manqué d'influencer défavorablement la concurrence sur les marchés britanniques. Entre-temps, le cycle bovin aux Etats-Unis était entré en 1964 dans une nouvelle phase de déclin (réforme prématurée de vaches de race à viande, offre abondante de viande de transformation) et les achats de "manufacturing beef" auprès de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande étaient tombés très en-deçà des prévisions relatives aux livraisons. C'est ainsi que la Nouvelle-Zélande et l'Australie ont à nouveau été en mesure de combler le déficit apparu sur les marchés britanniques par suite de la réduction des livraisons argentines. Il est particulièrement intéressant de noter à cet égard que le fléchissement des importations de demi-carcasses et de quartiers de bovins réfrigérés en provenance d'Argentine et d'Uruguay se chiffrent à environ 132 000 t (1963-1965), alors que l'accroissement des importations de morceaux de viande bovine désossés fournis par la Nouvelle-Zélande et l'Australie se situent aux alentours de 84 000 t (converties en viande avec os, cela équivaudrait à environ 126 000 t, soit à peine moins que la diminution des achats de viande réfrigérée à l'Argentine et à l'Uruguay). Il est sans doute permis d'en conclure que les "boneless cuts" de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie peuvent être dans une certaine mesure substitués à la viande réfrigérée d'Amérique latine. Cet accroissement des livraisons australiennes et néo-zélandaises sur le marché britannique était toutefois passager. L'amorce d'une nouvelle expansion du cycle bovin aux Etats-Unis et l'accroissement concomitant des importations de viande bovine originaire de Nouvelle-Zélande et d'Australie a entraîné une nouvelle diminution sensible des livraisons de ces deux pays sur le marché britannique de la viande bovine (depuis 1956). Les capacités d'exportation de l'Argentine ont toutefois connu un vigoureux développement de 1966 à 1968. Lorsqu'en octobre 1967, une épidémie de fièvre aphteuse s'est déclarée et rapidement étendue au Royaume-Uni (où cette maladie est normalement inconnue), on a soupçonné les importations de viande d'agneau d'Amérique latine d'en

avoir été la cause. Bien qu'il se soit révélé impossible de confirmer ces soupçons, les importations de viande de mouton de toute nature en provenance d'Argentine ont été totalement suspendues du 4 décembre 1967 au 15 avril 1968. Le gouvernement argentin répliqua aux dispositions du Royaume-Uni par des mesures de rétorsion commerciale. Après la suppression de l'interdiction d'importation pour la viande bovine argentine, les Argentins voulurent dans un premier temps suspendre d'eux-mêmes les livraisons de viande réfrigérée au marché britannique. A compter de mai 1968, ils se déclarèrent toutefois disposés à reprendre leurs exportations de quartiers et de demi-carcasses de viande bovine réfrigérée vers le Royaume-Uni - mais pour un volume nettement moindre qu'auparavant. Le "Northumberland-Report" (rapport d'un groupe d'étude chargé par le gouvernement britannique de suivre l'évolution de la fièvre aphteuse et d'en tirer les conséquences)¹ publié le 1er mai 1969, a recommandé la suspension des importations de viande de boucherie non désossée provenant de tous les pays où la fièvre aphteuse règne à l'état endémique (c'est le cas notamment de l'Argentine et de l'Uruguay)². Le gouvernement a adopté cette proposition et a déjà annoncé l'interdiction de ces importations à compter du 1er octobre 1969. Celle-ci aura pour effet de mettre brutalement un terme à l'existence du marché presque centenaire de la viande bovine étrangère au Royaume-Uni, qui était le marché partiel de loin le plus important. Afin d'offrir à l'Argentine ainsi qu'aux importateurs britanniques de viande (sans oublier les consommateurs) une seconde chance, le droit élevé ad valorem perçu sur le "boneless beef" importé des pays non membres du Commonwealth a été ramené de 20 % à 5 %, toujours avec effet au 1er octobre 1969. On peut se demander si cette mesure représente bien une "vraie chance". Ne fût-ce que pour des raisons techniques, une partie non négligeable de la viande qui pouvait être aussi

¹ "Financial Times", Londres du 2 mai 1969.

² Cela s'explique sans doute par le fait que les agents de la fièvre aphteuse sont totalement ou en grande partie éliminés par le désossement.

utilisée auparavant lorsqu'elle était livrée sous forme de demi-carcasse et de quartier comme "table beef" par les bouchers abattants, ne pourra plus être classée que comme viande de transformation. Cela représente un inconvénient surtout pour les exportateurs argentins mais aussi pour les bouchers abattants ainsi que pour les consommateurs intéressés par des morceaux de viande bovine à un prix particulièrement bas¹. D'octobre 1969 à mars 1970, l'Argentine a livré dans le cadre de la nouvelle réglementation 35 700 t de "boneless beef" (converties en viande non désossée : 54 000 t), soit un peu moins seulement que d'octobre 1964 à mars 1965 (65 400 t), période où les échanges de viande réfrigérée (livraison de demi-carcasses et de quartiers) suivaient encore un cours "normal". Il ne faut toutefois pas oublier qu'à partir de 1964/65, les capacités d'exportation de l'Argentine étaient quelque peu limitées. Un autre fournisseur important de viande réfrigérée est la Yougoslavie où la production de jeunes bovins à l'engrais pour l'exportation a nettement progressé depuis à peu près 1959/60 (engraissement intensif en stabulation à base de maïs indigène). Au point de retournement supérieur du cycle bovin, qui apparaît également en Yougoslavie, ce pays a été à même d'exporter au Royaume-Uni entre 35 000 t (1962) et 18 000 t (1968) de viande réfrigérée, soit, en 1968, 30 % des importations totales britanniques de viande réfrigérée. Le "Northumberland-Report" note que la fièvre aphteuse ne se manifeste que sporadiquement en Yougoslavie. Il est impossible de prévoir à l'heure actuelle quelles en sont les répercussions sur les perspectives de commercialisation de la viande bovine yougoslave au Royaume-Uni. Le principal bénéficiaire des récents développements sur le marché britannique de la viande bovine étrangère a sans conteste été la République Irlandaise. Elle a pu porter sa part dans les importations totales britanniques de 8,7 % seulement (moyenne 1963/66) à 33,4 % sur la période 1967/69. Cette évolution a surtout été déterminée par trois facteurs :

1. L'entrée en vigueur du Traité de libre échange anglo-irlandais en juillet 1966 (voir tableau 31).

¹"Financial Times", Londres, du 10 juillet 1969 et du 1er octobre 1969.

2. La proximité des centres de consommation britanniques qui permet à l'Irlande d'offrir principalement de la viande fraîche des qualités bonnes et extra à des prix comparativement bas.
3. Le fait que l'Irlande soit l'un des très rares pays exempt de toute maladie contagieuse du cheptel bovin.

Comme les capacités de croissance rapide de la production irlandaise de viande bovine sont particulièrement importantes, l'Irlande est manifestement en passe de devenir au cours des prochaines années le plus gros fournisseur de viande bovine du Royaume-Uni.

gg. Les importations de bovins sur pied

La République irlandaise contribue en général pour plus de 95 % aux substantielles importations de bovins sur pied du Royaume-Uni. Les "Irish stores" en particulier sont devenus un élément stable très important du marché britannique des bovins maigres, ce dont témoigne le fait que les bovins maigres irlandais mis à l'engrais au Royaume-Uni pendant deux mois seulement soient admissibles au bénéfice intégral du paiement compensatoire. Sur la période 1958/61, 15 % et sur la période 1966/69, 17 % des abattages totaux de bovins au Royaume-Uni concernaient des bovins maigres irlandais dont l'engraissement était parachevé en Grande-Bretagne¹. Le principal facteur déterminant les variations annuelles des importations de bovins maigres irlandais au Royaume-Uni est la production britannique de ces mêmes bovins maigres (il existe une corrélation négative nettement identifiable entre les naissances de veaux au Royaume-Uni et les importations de bovins maigres). Provisoirement toutefois, la production irlandaise de bovins maigres a constitué aussi un facteur limitatif (voir à ce propos, au tableau 31, les observations concernant le traité de libre échange anglo-irlandais dans lesquelles le gouvernement britannique insiste pour que soit assuré un volume minimum de livraisons annuelles de bovins maigres). Excepté en 1960/62 (années

¹ La majeure partie de l'offre britannique de bovins maigres provient d'Irlande et des régions montagneuses de l'Ouest. Les animaux sont acheminés par les herbages des "midlands" vers les exploitations de l'Est où prévalent les spéculations végétales.

où la République irlandaise a provisoirement subventionné les exportations de bovins d'engraissement vers la Grande-Bretagne, en raison de l'offre insuffisante de bovins maigres exempts de tuberculose dont la livraison avait été demandée par le gouvernement britannique depuis qu'avait été en grande partie terminée en Grande-Bretagne la campagne d'assainissement des cheptels tuberculeux), les importations annuelles de bovins d'engraissement sont restées généralement inférieures à 100 000 têtes (bovins maigres : 300 000 - 600 000 têtes par an). Le net recul à moins de 20 000 têtes enregistré en 1967/68 s'explique notamment par le "boom" des exportations de viande fraîche.

hh. Les exportations de bovins sur pied

Le commerce intense des bovins maigres entre le Royaume-Uni et l'Irlande a également suivi une évolution inverse, mais de moindre ampleur : l'Irlande du Nord fournit chaque année plus de 100 000 bovins maigres aux régions de l'Est et du Nord de la République irlandaise. Par suite de la pénurie aigüe de bovins de boucherie que les pays de la CEE ont connue en 1964/65 et de l'apparition d'une forte différence de prix entre les marchés de la CEE et les marchés britanniques qui en a résulté, des grossistes d'Allemagne, de Belgique et des Pays-Bas ont procédé à d'importants achats sur les marchés britanniques lors des enchères de bétail sur pied. Les exportations qui en ont résulté ont atteint à l'époque plus de 100 000 têtes par an. Par la suite les exportations de veaux vers la CEE, en régression très lente, ont été de plus en plus fréquemment dénoncées. Le principal argument invoqué était que le relèvement recherché du taux d'auto-provisionnement en viande bovine était avant tout freiné par la pénurie de veaux, de telle sorte que l'on devait éviter autant que possible d'exporter des veaux qui auraient aussi pu servir à la production de jeunes bovins dans le pays. Mais ces critiques ne furent pas en mesure de freiner notablement les exportations de jeunes bovins et de veaux vers les pays de la CEE. Dans la moyenne des années 1967/69, les exportations de bovins et de veaux essentiellement vers les Pays-Bas et la Belgique ont encore représenté 58 000 têtes.

ii. Les importations de conserves de viande bovine

Tout comme les importations de viande bovine, les importations britanniques de conserves de viande bovine ont eu tendance à baisser au cours de la période de référence (1958/61 : 86 700 t; 1966/69 : 63 100 t. Voir tableau 14*). Les importations britanniques de conserves de viande bovine sont essentiellement originaires de certains pays d'Amérique latine (Argentine, Uruguay, Paraguay et Brésil : 49, 2 % des importations totales en moyenne de la période 1966/69), bien que les importateurs britanniques soient tenus d'acquitter un droit d'entrée de 20 % de la valeur caf sur le "corned beef" fourni par les pays cités. Il est vrai que les importations de "corned beef" d'Amérique latine ne sont pas soumises à des restrictions sanitaires. Les pays du Commonwealth (principalement l'Australie, la Nouvelle-Zélande et quelques pays africains) dont les produits sont beaucoup moins coûteux que ceux des autres pays cités (puisque leurs conserves de viande bovine sont importées en franchise) n'ont pu obtenir qu'une part de 31,6 % en moyenne des années 1966/69.

jj. Le projet de nouvelle réglementation du marché britannique de la viande bovine

Dans la "Price Review" 1970, il est dit que les discussions sur une nouvelle réglementation du marché britannique de la viande bovine, que le gouvernement a entreprises avec la "National Farmers' Union" les exportateurs de viande bovine, les importateurs, les représentants des chevillards et d'autres milieux intéressés, vont encore se poursuivre. Le gouvernement se propose de fixer pour les principales qualités de viande bovine un "target indicator price" (tip) inférieur d'environ 10-15 % au prix garanti pour les bovins d'engraissement. Au cas où le prix moyen du marché (mp) pour les bovins de boucherie ou pour la viande bovine (prix calculé à partir des notations des marchés britanniques représentatifs des bovins et de la viande bovine), devait descendre au-dessous du tip, le versement compensatoire pour les bovins de boucherie serait réduit d'un montant égal à la différence entre le tip et le mp. Il est également envisagé de fixer en fonction du tip pour les diverses qualités de viande bovine des prix minima à l'exportation dont le maintien par les pays fournisseurs doit être garanti par des prélèvements (au cas où on descendrait en-dessous du prix minimum à l'importation). La base juridique de ces mesures serait l'"Agriculture and Horticulture

Act, 1964". Les deux principaux objectifs que l'on entend ainsi poursuivre sont une plus grande stabilité des prix sur l'ensemble du marché britannique des bovins et de la viande bovine ainsi qu'un meilleur contrôle des dépenses découlant des versements compensatoires accordés aux producteurs de bovins de boucherie.

e. Lait et produits laitiers¹

aa. Le degré d'auto-provisionnement pour l'ensemble du lait et des produits laitiers

Le taux britannique d'auto-provisionnement du lait est encore beaucoup plus faible que celui de la viande bovine. La consommation humaine totale de lait et de produits laitiers² convertie en équivalents de lait entier s'est accrue de 10,5 % pour la période 1958/61-1966/69, en passant de 21 973 millions de t à 24 278 millions de t, alors que les livraisons de lait entier des producteurs aux laiteries et à l'industrie transformatrice se sont chiffrées respectivement à 10 373 millions de t

¹ Sources :

Commonwealth Secretariat, Commodities Division, Dairy Produce, London, lfd. Jgg. - Commonwealth Secretariat, "Meat and Dairy Produce Bulletin", London, lfd. Jgg. - Ministry of Agriculture, Fisheries and Food Department of Agriculture and Fisheries for Scotland; Ministry of Agriculture, Northern Ireland : Agricultural Statistics - United Kingdom. London, lfd. Jgg. - Ministry of Agriculture, Fisheries and Food : Domestic Food Consumption and Expenditure. Annual Report of the National Food Survey Committee. London, lfd. Jgg. - Brown, J.A.C., Seasonality and Elasticity of the Demand for Food in Great Britain since Derationing. University of Cambridge, Department of Applied Economics, 1959. - OEEC, Ausgewählte Probleme der Agrarwirtschaft, Bd. 2 : Probleme der Milchwirtschaft; Vierter Bericht des Ministerausschusses für Landwirtschaft und Ernährung des Europäischen Wirtschaftsrates, Bonn, Juni 1961, S. 417 ff. - OECD, Co-Operative Research to Improve Input/Output Data in Cow Milk Production. Documentation in Food and Agriculture No. 71, Paris, September 1965. - Secretary of State for the Home Department, Secretary of State for Scotland and the Minister of Agriculture, Fisheries and Food : Annual Review and Determination of Guarantees. London, lfd. Jgg. - Ministry of Agriculture, Fisheries and Food, Department of Agriculture and Fisheries for Scotland, Ministry of Agriculture, Northern Ireland, Output and Utilization of Farm Produce in the United Kingdom. London, lfd. Jgg. - Ministry of Agriculture, Fisheries and Food : Costs and Efficiency in Milk Production 1965/66. London 1967. - Ministry of Agriculture, Fisheries and Food : Aspects of Dairy Economics 1962-1965. London 1967. - Ministry of Agriculture, Fisheries and Food : Agricultural Statistics 1965/66 - England and Wales. London 1968. - Ministry of Agriculture, Fisheries and Food : Department of Agriculture and Fisheries for Scotland; Home Office : Report on Agricultural Marketing Schemes - for the period 1965-1966. London, July 1967, S. 42 ff. - "The Times", London, du 19.3.1969, du 26.3.1969. - "The Financial Times", London, du 21.3.1969, du 3.4.1969, du 1.10.1969, du 8.10.1969, du 12.2.1970, du 5.3.1970, du 28.5.1970. - "Neue Zürcher Zeitung", Zürich, du 15.5.1969, du 21.5.1970.

² A l'exclusion de la consommation à la ferme de produits frais (lait de consommation et crème).

et 11 765 millions de t pour les deux même périodes considérées. Ces quantités n'ont permis de couvrir les besoins qu'à 47,2 % pour 1958/61 et à 48,5 % pour 1966/69. Par conséquent, le déficit de lait entier qui se chiffrait à 11 600 millions de t en 1958/61 s'est gonflé d'environ 4,8 % en passant à 12 513 millions de t en 1966/69. Ces valeurs globales donnent toutefois une idée quelque peu défavorable du degré britannique d'auto-provisionnement en lait et produits laitiers. Il faut considérer que plus des 3/4 du déficit indiqué sont représentés par les très fortes importations de beurre. Le déficit estimé pour 1966/69 à 12 513 millions de t comprend environ 10 200 millions de t de lait écrémé et de babeurre, gardés en majeure partie par les pays fournisseurs (1958/61 : environ 9 500 millions de t de lait écrémé et de babeurre pour 11 600 millions de t de lait entier). Autrement dit, on trouve en regard d'un taux très faible d'auto-provisionnement en matière grasse du lait, un degré important d'auto-provisionnement en matière sèche lactique non grasse.

bb. Importance du Royaume-Uni en tant que demandeur ou offrant sur les marchés internationaux des produits laitiers

Le Royaume-Uni se place en tête des acheteurs sur les marchés internationaux pour les produits laitiers. Sur la période 1964/66, ces importations moyennes de beurre, de fromage et de lait de conserve ont représenté 563 millions de \$ US (caf), soit 32,3 % des importations mondiales¹. Des quantités totales demandées sur les marchés internationaux, le Royaume-Uni a pris pour son compte, au cours de la période étudiée, environ 2/3 pour le beurre (de table et frais) et environ 3/4 pour le Cheddar et la crème stérilisée en boîte. Depuis le début des années 60, le Royaume-Uni compte en outre parmi les plus gros importateurs mondiaux de poudre de lait entier. Il se classe en revanche parmi les principaux fournisseurs mondiaux de lait condensé depuis 1954/55.

¹ Calculé d'après : FAO, Trade Yearbook 1967, Rome 1968, p. 70 et suivantes.

cc. Cheptel laitier, rendement laitier moyen, production de lait et relation prix-coût dans l'économie laitière britannique

Sur la période 1958/61-1966/69, la production laitière britannique a pu être portée de 11 811 millions de t à 13 203 millions de t, ce qui représente une croissance de 11,8 %. Celle-ci a été essentiellement (à 60 %) imputable à l'amélioration du rendement moyen par vache (porté de 3 034 kg à 3 237 kg, soit + 6,7 %), et pour 40 % à une tendance longue en progression du cheptel laitier (qui est passé de 3 893 millions de t à 4 079 millions de t, soit + 4,8 %)¹. Le tableau 33 ne donne que le cheptel laitier total ainsi que le rendement laitier moyen, rapport à l'ensemble du cheptel laitier. Pour des raisons statistiques, il n'a pas été possible d'opérer une ventilation plus poussée pour l'ensemble de la période de référence. Un bon cinquième des effectifs totaux de vaches en Grande-Bretagne était représenté au cours des dernières années par des vaches à viande (voir pour les détails la section du présent chapitre), qui ne jouent pratiquement aucun rôle dans la production de lait et que nous avons donc, en partie à l'aide de nos propres estimations, éliminé des calculs ci-dessus relatifs au rendement laitier moyen ou au cheptel laitier. On remarque surtout les fluctuations cycliques fortement marquées du cheptel laitier (voir tableau 11*), qui découlent essentiellement des variations du prix effectif à la production du lait (prix pool des ventes de lait de consommation et de lait de transformation, voir plus bas) variations qui peuvent être à leur tour considérées comme dues essentiellement aux efforts déployés par les éleveurs de vaches laitières pour adapter les quantités. Etant donné la longueur de la "période de production" (on entend par là le temps qui s'écoule depuis la naissance du veau jusqu'à sa première utilisation pour la production de lait - c'est-à-dire jusqu'au premier vêlage - ou lorsqu'il s'agit de génisses, destinées en fait à l'engraissement - au moins le temps de la gestation) et la réaction le plus souvent tardive des éleveurs aux variations du prix moyen à la production du lait, un tel cycle couvre généralement une période d'au moins 5 ans.

¹ Le nombre des vaches laitières a été partiellement estimé pour 1958, 1959 et pour 1968, 1969 (y compris les vaches laitières tarées).

Tableau 33 - Production et utilisation du lait entier au Royaume-Uni 1958-1969

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967*	1968	1969
(en millions de tonnes)												
Cheptel laitier (mio. de têtes) ^a	4,655	4,683	4,845	4,990	5,080	5,004	4,925	4,966	5,018	5,188	5,203	5,308
Rendement moyen par vache (kg) ^b	2,455	2,368	2,493	2,533	2,543	2,517	2,518	2,554	2,523	2,517	2,590	2,565 ^c
Production laitière totale ^c	11,429	11,092	12,080	12,642	12,923	12,600	12,399	12,862	12,661	13,059	13,478	13,615 ^c
Auto-consommation ^d	1,422	1,430	1,414	1,485	1,433	1,445	1,474	1,506	1,388	1,385	1,492	1,490 ^f
Livraisons aux laiteries ^e	10,007	9,662	10,666	11,157	11,490	11,155	10,925	11,356	11,273	11,674	11,986	12,125
Utilisation en laiterie												
production de lait frais	7,091	7,182	7,283	7,397	7,505	7,575	7,666	7,675	7,712	7,756	7,725	7,699
production de crème fraîche	0,173	0,216	0,260	0,306	0,349	0,398	0,454	0,518	0,568	0,634	0,669	0,724
production de crème stérilisée	0,071	0,075	0,075	0,068	0,060	0,073	0,078	0,093	0,087	0,088	0,103	0,102
production de beurre	0,775	0,374	0,981	1,270	1,480	1,065	0,575	0,886	0,748	0,915	1,241	1,343
production de fromage	1,032	0,953	1,186	1,224	1,219	1,130	1,191	1,226	1,159	1,303	1,278	1,283
production de lait condensé	0,395	0,415	0,443	0,426	0,420	0,420	0,429	0,472	0,444	0,431	0,410	0,432
production de lait entier	0,227	0,218	0,207	0,207	0,202	0,221	0,234	0,277	0,205	0,217	0,223	0,218
production de granulés de chocolat	0,204	0,182	0,185	0,198	0,181	0,189	0,203	0,197	0,248	0,227	0,226	0,218
Glacée et produits similaires	0,038	0,048	0,049	0,063	0,071	0,082	0,096	0,091	0,102	0,103	0,111	0,106
en % de la production laitière totale												
Auto-consommation à la ferme ^d	12,4	12,9	11,7	11,7	11,1	11,5	11,9	11,7	11,0	10,6	11,1	10,9
Livraisons aux laiteries ^e	87,6	87,1	88,3	88,3	88,9	88,5	88,1	88,3	89,0	89,4	88,9	89,1
Utilisation en laiterie												
production de lait frais	61,5	64,7	60,3	58,5	58,1	60,1	61,8	59,7	60,9	59,4	57,3	56,5
production de crème fraîche	1,2	1,9	2,2	2,4	2,7	3,2	3,7	4,0	4,5	4,9	5,0	5,3
production de crème stérilisée	0,6	0,7	0,8	0,8	0,5	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	0,8	0,7
production de beurre	6,8	3,4	8,1	10,0	11,5	8,5	4,6	6,9	5,9	7,0	9,2	9,9
production de fromage	9,0	8,6	8,3	9,7	9,4	9,0	9,6	9,5	9,2	10,0	9,5	9,4
production de lait condensé	3,5	3,7	3,7	3,4	3,2	3,3	3,5	3,7	3,5	3,3	3,0	3,2
production de lait entier	2,0	2,0	1,7	1,6	1,6	1,8	1,9	2,2	1,6	1,7	1,7	1,6
production de granulés de chocolat	1,8	1,6	1,5	1,6	1,4	1,5	1,6	1,5	2,0	1,7	1,7	1,6
production de yoghourt, crème glacée et produits similaires	0,3	0,4	0,4	0,5	0,6	0,7	0,8	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8

^a Recensement de juin; effectifs totaux des vaches de race laitière et de race à viande, de génisses pleines et de vaches sèches. - ^b Production totale de lait divisée par le nombre de vaches (a). Juin de chaque année; estimation partielle pour 1969. - ^c Estimation partielle pour 1969. - ^d Affouragement, fabrication de beurre^f de ferme, crème, consommation directe, etc. à l'exclusion toutefois du lait entier transformé en fromage à la ferme. - ^e y compris le fromage de la ferme. - ^f Estimations.

Source : Commonwealth Secretariat, Dairy Produce, London, 1968. - Commonwealth Secretariat, "Meat and Dairy Produce Bulletin", London, 1968. - FAO, Production Yearbook, Rome, 1968. - Calculs et estimations **personnels**.

Le rapport prix-coûts ne s'est guère détérioré dans l'ensemble pour la plupart des éleveurs britanniques de cheptel laitier au cours de la période étudiée et s'est même, dans certains cas, considérablement amélioré ces derniers temps. Environ 50 % du coût total de production laitière sont imputables au fourrage, dont les tourteaux représentent l'élément principal (étant donné l'influence qu'ils exercent sur la quantité et la composition du lait donné par une vache en cours de lactation). La relation de prix $\left(\frac{\text{prix centralisé du lait}}{\text{prix moyen des tourteaux}} \right)$ est restée pratiquement constante, du moins de 1954 à 1967. Il ne faut pas en conclure que les exploitants ajustent en règle générale l'input de tourteaux et, partant, le niveau du rendement, en fonction des prix des tourteaux. Au contraire, les fournisseurs de tourteaux (à savoir) les importateurs aussi bien que les huileries britanniques) semblent tenir compte de la variation du pouvoir d'achat de leurs plus gros clients (les exploitations laitières) lors de la fixation du prix, du moins dans la mesure où les fortes fluctuations des cours mondiaux du tourteau et des graines oléagineuses le leur permettent. Les prix des engrais, facteur de coût important des fourrages produits à la ferme, ne se sont pas non plus modifiés aux dépens des producteurs de lait (ce qui s'explique avant tout par les généreuses subventions pour les engrais). En revanche, les salaires de la main-d'oeuvre non familiale occupée dans l'élevage des vaches laitières ont accusé une forte hausse, mais celle-ci s'accompagne d'une substitution du capital au travail qui s'accroît d'année en année. Alors que l'input moyen de travail par vache était encore chiffré à 142 heures en 1950/51, cette estimation a pu être ramenée à 88 heures pour la campagne 1965/66. Aujourd'hui la traite manuelle par exemple ne joue pratiquement plus aucun rôle dans la production commerciale de lait. L'automatisation des étables, en particulier l'installation de distributeurs de fourrage électromécaniques, fait de rapides progrès. Cette évolution a permis de relever sensiblement la productivité, ce qui a plus que compensé les hausses de prix opérées sur les moyens de production achetés à l'industrie. Il a été fait usage de toutes les possibilités de mécanisation, en vue notamment de réduire la dépendance vis-à-vis de la main-d'oeuvre non familiale (qui doit être rémunérée à un taux fixé, contrairement aux aides familiaux, quelle que soit la rentabilité de l'exploitation).

Dans l'élevage du cheptel laitier, la contribution des salariés à l'input de travail total qui était chiffrée à 65 % pour 1955/56, n'est plus estimée qu'à 37 % pour 1965/66. Comme dans les pays d'Europe continentale, on observe une nette tendance à gérer les exploitations familiales sans faire en permanence appel à la main-d'oeuvre salariée. Sauf de rares exceptions, le salaire calculé du chef d'exploitation et des aides familiaux n'est pas expressément pris en considération. Comme sur le Continent, il semble que la majorité des producteurs britanniques de lait entendent essentiellement par "revenu" l'excédent de caisse qui reste une fois que les dépenses de l'exploitation ont été déduites des recettes, pour faire face aux besoins particuliers. L'input de travail familial nécessaire pour obtenir cet excédent de caisse ne fait pas généralement l'objet d'un recensement systématique, les résultats n'en sont pas analysés et aucune conclusion n'en est tirée. Les unités d'exploitation sont relativement grandes : le cheptel laitier moyen par exploitant est passé de 24 vaches pour la campagne 1961/62 à 29 vaches lors de la campagne 1965/66. Une telle situation offre évidemment des conditions beaucoup plus propices à la rentabilité de la mécanisation de l'élevage du cheptel laitier que ce n'est pas le cas dans la CEE par exemple (moins de 10 vaches en moyenne par exploitation).

dd. La politique laitière du gouvernement britannique

En dépit de la faiblesse de l'auto-provisionnement des produits laitiers, l'un des objectifs explicites de la politique agricole britannique a été depuis 1957 de freiner autant que possible l'augmentation des ventes de lait dépassant l'accroissement de la consommation de lait frais. La forte majoration du prix garanti pour le lait entier correspondant à la quantité standard (voir tableaux 34 et 35) durant l'application du SEP (Selective Expansion Programme) n'était pas destinée à encourager la production laitière, mais exclusivement conçue comme une mesure complémentaire d'encouragement de la production de viande bovine, que l'on jugeait ne pouvoir supprimer, étant donné que l'offre de veaux provenant du cheptel laitier et non destinés au rajeunissement de ce cheptel, réagit de façon plus marquée et plus rapide aux variations du prix du lait au producteur qu'aux variations du prix des bovins à l'engrais.

Tableau 34 - Mesures d'intervention sur les marchés du lait et des produits laitiers au Royaume-Uni

Régulation quantitative de la production intérieure	Régulation indirecte des livraisons totales de lait au moyen d'une différenciation du prix garanti pour le lait correspondant à la quantité standard, d'une part, et pour les disponibilités en excès de la quantité standard, d'autre part. La quantité standard est fixée ex ante par le gouvernement pour chaque campagne laitière (avril-mars), l'élément décisif étant la prévision de la consommation de lait frais. En cours de campagne, la quantité standard est périodiquement ajustée aux variations effectives des ventes de lait de consommation. Il n'y a pas identité entre la quantité standard et la consommation de lait frais; la quantité standard se situait en moyenne à plus de 2 millions de tonnes au dessus de la consommation de lait frais (voir tableau 37)
Soutien des prix au producteur	Fixation d'un prix au producteur garanti minimum élevé pour le lait entier correspondant à la quantité standard ainsi que d'un bas prix garanti pour le lait entier livré en excès de la quantité standard. Le prix garanti inférieur est fonction des recettes moyennes réalisables sur le marché mondial du lait de laiterie. La compensation de l'écart entre les recettes moyennes de marché provenant des ventes totales de lait de consommation et de transformation et les recettes garanties a été principalement financée par le budget de l'Etat jusqu'à 1961/62. Depuis 1962/63, à la suite d'accords passés entre le gouvernement et les offices des marchés laitiers (voir point III), les prix du lait de consommation ont été fixés à un niveau suffisamment élevé pour supprimer totalement la charge budgétaire des garanties payables à l'industrie laitière. Le gouvernement est responsable de la fixation des prix et de marges commerciales du lait de consommation du stade de la production au stade de la vente au détail.
Aides de commercialisation allouées aux producteurs britanniques	Quelques rares exceptions mises à part (les "producer-retailer" c'est à dire les producteurs-détaillants), l'ensemble des producteurs britanniques de lait sont tenus, en vertu de la loi, de vendre leur production de lait entier, non destiné à l'auto-consommation ou à l'affouragement à la ferme, aux offices des marchés laitiers qui représentent avant tout les intérêts des producteurs, ou par l'intermédiaire de ceux-ci (il existe un office pour l'Angleterre et le Pays de Galles, trois pour l'Ecosse et un pour l'Irlande du Nord). Le gouvernement fixe les prix exigés par les Offices des marchés laitiers (MMB) pour le lait entier livré aux laiteries en vue de la fabrication de lait de consommation (voir point 2). Le prix de vente du lait de transformation est négocié d'avance pour chaque campagne (octobre-septembre) entre les MMB et les laiteries, fabriques de fromage, fabriques de lait de conserve et autres transformateurs. Les prix de vente du lait entier destiné à la fabrication de beurre et de fromage sont établis d'après une formule approuvée par les deux parties (les notations du beurre importé danois et néo-zélandais sur la Bourse des marchandises de Londres sont prises comme base pour le lait destiné à la fabrication de beurre, et pour le lait destiné aux fromageries, la base est constituée par les recettes moyennes enregistrées pour l'"English-Cheese"). Chaque MMB centralise les recettes provenant de la vente de lait de consommation et de transformation (ainsi que les garanties de l'Etat jusqu'à 1961-62, qui étaient d'abord versées aux MMB) et établit ensuite sur cette base un prix moyen qui est versé sans distinction à tous les producteurs de la zone de collecte du MMB intéressé (bonifications et abattements selon la qualité du lait livré; le paiement est en principe fonction de la teneur naturelle en matières grasses). Des restrictions légales sont imposées aux MMB quant à l'exploitation du monopole de l'offre du lait de consommation et de transformation, mais ils disposent néanmoins d'une grande liberté pour les interventions sur le prix du lait de transformation. La centralisation rigoureuse de l'offre du lait de transformation offre d'importants avantages aux éleveurs de vaches laitières.
Aides générales à la production	Jusqu'en 1965/66, le gouvernement subventionnait généreusement l'assainissement des effectifs laitiers tuberculeux. Le programme peut maintenant être considéré comme réalisé. Depuis la campagne 1970/71, une prime de 1,25 d par gallon de lait entier peut être accordée aux producteurs qui participent à la lutte contre la brucellose bovine et dont le cheptel laitier est officiellement reconnu comme exempt de brucellose.
Mesures de promotion de la consommation intérieure de lait et de produits laitiers dont :	a) Dans le cadre du "School milk scheme" et du "Welfare Milk scheme", le gouvernement a engagé des fonds substantiels pour la distribution de lait frais (ou de lait entier en poudre) aux personnes dans le besoin (par exemple en 1965/66 : environ 57 mio £). Ces derniers temps toutefois, le "School milk scheme" a fait l'objet d'appréciables compressions budgétaires. b) Campagnes publicitaires pour la consommation de produits laitiers britanniques financées par les MMB.
Régulation des importations dont :	Depuis l'"Ottawa Agreement Act" de 1932, les importations de produits laitiers, en particulier de Nouvelle-Zélande et d'Australie ainsi que de certains autres pays du Commonwealth entrent en franchise. Les importations de fromages à pâte dure et demi-dure de toutes catégories en provenance des autres pays sont frappées d'un droit ad valorem de 10 à 15 % (franchise de droits pour les fromages persillés provenant des pays de l'AELE). Des droits quantitatifs relativement faibles sont prélevés sur les importations de lait condensé et de lait entier en poudre ainsi que de lait maigre en poudre provenant des autres pays. Crème de conserve stérilisée : franchise de droits en provenance des pays du Commonwealth et de l'AELE; autres pays : 10 % ad valorem. Aucun droit d'entrée ne frappe les importations de beurre de toutes provenances. En outre - en vertu d'un accord du 25.4.38 - toutes les importations de produits laitiers irlandais entrent en franchise de droits.
Contingents dont :	Jusqu'en mai 1958, les importations de beurre de toutes provenances (à l'exception de la zone dollar et des pays de l'Est européen), pouvaient être opérées sous le régime de l'"open general licence". Le fort accroissement des opérations subventionnées de dumping sur le marché britannique du beurre en 1958 a entraîné pour la première fois l'application de restrictions quantitatives aux importations de certains pays (par exemple : Finlande, Belgique et Pologne). Ces interventions individuelles n'ont pas eu le succès escompté et c'est pourquoi des contingents ont été instaurés en avril 1962 pour l'ensemble des importations de beurre frais ou de table ("straight butter"). Le gouvernement britannique estime désormais pour chaque campagne (avril-mars) le besoin total en beurre et le niveau probable de la production de beurre indigène. La différence entre ces deux grandeurs sert à orienter la fixation du quota de base (= besoin total minimum en importations de beurre frais). En principe, le quota de base est réparti, à la discrétion du gouvernement, sur les divers pays fournisseurs. Pour la période d'avril à novembre de chaque campagne, des quantités supplémentaires sont encore octroyées selon les besoins sur les contingents d'importation des divers pays. Ce système des quotas supplémentaires a été remplacé à partir de 1969/70 par un quota unique, assorti d'un délai libre de livraison (voir tableau 17*).
beurre	Les pays fournisseurs peuvent former librement les prix dans les limites des contingents qui leur sont attribués. Depuis le milieu de 1966 environ, les livraisons de beurre concentré et de beurre fondu liquide ont été rapidement accrues dans le but de tourner les contingents qui ne couvraient pas encore ces produits. Afin d'y remédier, des contingents ont été instaurés au 6.11.1967 sur les importations de beurre fondu liquide, de beurre concentré et produits similaires et, au 19.3.1968, sur les importations de mélanges de beurre liquide et de sucre (contingent annuel 1968/69 pour l'ensemble des produits à base de beurre ("straight butter" exclu) qui contiennent environ 50 % de matières grasses du beurre et plus : 2.000 lgt; voir Board of Trade "Notice to Importers" n° 1214 et 1215, 23 mars 1968)
fromage	Toutes les importations sont encore placées sous le régime de l'"open general licence" à l'exception des importations provenant des pays européens de l'Est.
lait de conserve	Seules les importations de lait de conserve de la zone sterling bénéficient d'une "open general licence"; pour les autres pays elles sont soumises à licence.
Accords volontaires	Depuis 1967, l'augmentation des pratiques de dumping (en particulier par certains pays de la CEE) ont provoqué une chute sensible des prix sur le marché britannique encore "libre" des fromages à pâte dure. C'est pourquoi depuis environ le milieu de 1968, le gouvernement britannique s'efforce de négocier avec les principaux pays fournisseurs une restriction volontaire de l'offre sur le marché britannique du Cheddar. Au milieu de 1969, tous les fournisseurs importants ont pu être amenés à faire une telle concession.
Traités commerciaux spéciaux	Accord commercial de 1959 avec la Nouvelle-Zélande : l'une des clauses accordée à la Nouvelle-Zélande le libre accès au marché britannique du beurre. Ce pays a néanmoins accepté le contingentement des importations de beurre à la condition que le gouvernement britannique consulte le gouvernement néo-zélandais avant de fixer les quotas d'importation, qu'au moins 170.000 lgt de beurre soient réservés chaque année aux importations néo-zélandaises dans le cadre du quota de base et que la Nouvelle-Zélande (avec l'Australie) bénéficie d'une priorité sur les autres fournisseurs pour la répartition des quotas supplémentaires (version révisée de l'accord du 29.6.1966, date d'expiration : 30.9.1972; Accord sur les quotas supplémentaires : 31.3.1969.

Source : Secretary of State for the Home Department, Secretary of State for Scotland and the Minister of Agriculture, Fisheries and Food; Annual Review and Determination of Guarantees, London, lfd. Jgg. - Commonwealth Secretariat, Commodities Division, Meat, London, lfd. Jgg. - Commonwealth Secretariat, "Meat and Dairy Produce Bulletin", London, lfd. Jgg.

1958 - 1969

Tableau 35 - Prix au producteur, quantité standard, ventes de lait frais et livraisons de lait entier au Royaume-Uni

Année	Quantités standard ^a (mio. t)	Prix minimum garanti au producteur pour le lait entier correspondant à la quantité standard ^{a,b}	Livraisons totales de lait entier (mio. t)	Différence entre la quantité standard et les livraisons totales de lait (mio. t)	Prix moyen au producteur pour l'ensemble des ventes de lait ^c (pence/gallon)	Vente totale de lait de consommation par les laiteries (mio. t)	Ecart entre la quantité standard et la consommation de lait frais (mio. t)	Consommation de lait frais en % des livraisons totales de lait
1958	9,162	37,7	10,007	+ 0,845	36,5	7,091	+ 2,071	70,9
1959	9,194	37,7	9,662	+ 0,468	37,7	7,182	+ 2,012	74,3
1960	9,286	37,5	10,666	+ 1,380	35,6	7,283	+ 2,003	68,3
1961	9,387	38,3	11,157	+ 1,770	35,0	7,397	+ 1,990	66,3
1962	9,501	37,9	11,490	+ 1,989	34,3	7,505	+ 1,996	65,3
1963	9,608	38,4	11,155	+ 1,547	35,0	7,575	+ 2,033	67,9
1964	9,791	40,9	10,925	+ 1,134	38,0	7,666	+ 2,125	70,2
1965	9,863	41,9	11,356	+ 1,493	39,0	7,675	+ 2,188	67,6
1966	10,137	42,4	11,273	+ 1,136	40,0	7,712	+ 2,425	68,4
1967	10,189	43,7	11,674	+ 1,485	40,0	7,756	+ 2,433	66,3
1968	10,153	44,9	11,986	+ 1,833	41,0	7,725	+ 2,479	64,5
1969	10,117	45,2	12,125	+ 2,008	41,0	7,699	+ 2,418	63,5

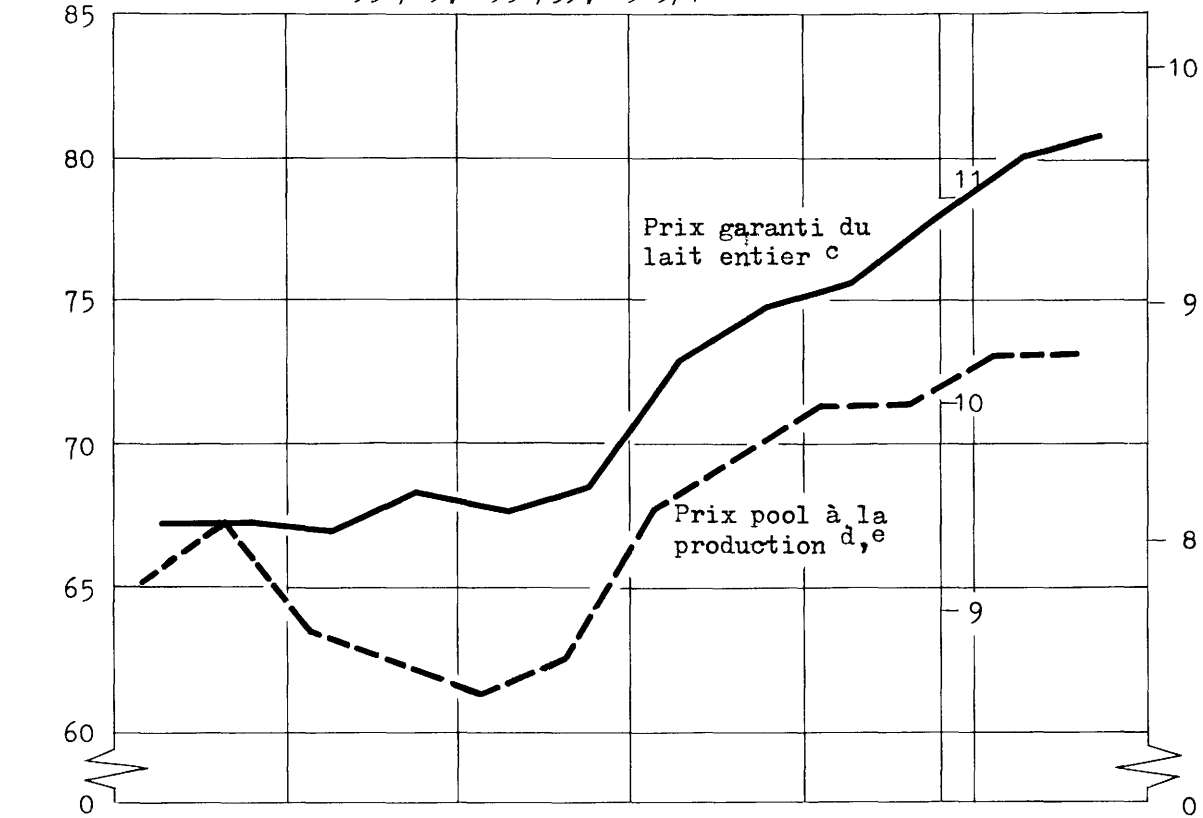
^a Campagnes débutant en avril de l'année civile indiquée. - ^b Taux de matières grasses naturelles; pence/gallon. - ^c Prix central (pool price) dérivé des ventes totales de lait de consommation et de laiterie par l'office de consommation et de laiterie pour l'Angleterre et le Pays de Galles et versé aux producteurs (y compris la prime au titre des quantités livrées par l'exploitation et la prime de qualité).

Source : Commonwealth Secretariat, "Meat and Dairy Produce Bulletin", London, lfd. Jgg. - Commonwealth Economic Committee, Dairy Produce, London, lfd. Jgg. - FAO, Production Yearbook, Rome, 1968, p. 590. - FAO, "Monthly Bulletin of Agricultural Economics and Statistics", Rome, Vol. 19, No 1, p. 39. - Calculs personnels.

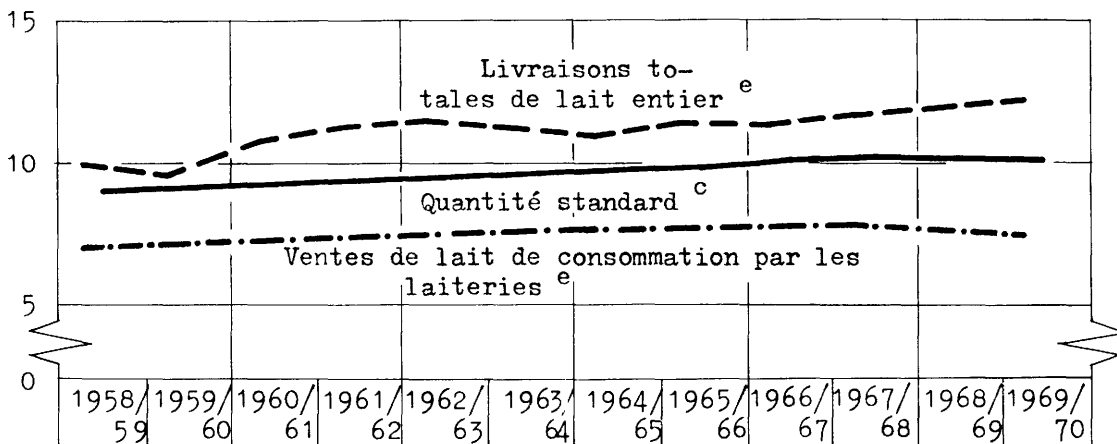
Graphique 9 - Prix garanti du lait entier correspondant à la quantité standard, prix pool à la production dérivé des ventes de lait de consommation et de lait de transformation, et livraisons totales de lait entier, quantité standard et consommation de lait frais dans le

Royaume-Uni
1958/69, 1958/59, 1969/70

US-\$/100 kg^a US-\$/100 kg^b



Mic. t



^aValable jusqu'au 17 novembre 1967. - ^bValable à compter du 18 novembre 1967. - ^cCampagnes avril-mars. - ^dValable seulement pour la région relevant de l'Office des marchés laitiers d'Angleterre et du Pays de Galles. - ^eAnnées civiles.

Le Royaume-Uni recherche pour deux raisons à augmenter la production de viande bovine en maintenant la production supplémentaire de lait à un niveau aussi bas que possible :

1. Comme environ $2/3$ de la valorisation totale de lait entier sont représentés par la fabrication de lait de consommation pasteurisé, il était logique de soutenir essentiellement le prix du lait au producteur par le biais du prix du lait de consommation. La politique laitière est d'ailleurs servie par le fait que l'élasticité-prix directe de la demande de lait de consommation est très inférieure à 1 en terme absolus¹. Par conséquent, toute majoration du prix du lait de consommation opérée, dans certaines limites entraîne un accroissement des recettes totales provenant des ventes de lait de consommation, alors que les quantités vendues n'accusent qu'une faible diminution. Or, si les livraisons de lait entier excèdent les débouchés du lait de consommation de telle sorte que le rapport de valorisation lait de consommation/lait de transformation est modifié radicalement au profit du lait de transformation, il est à craindre qu'il ne soit plus possible de soutenir le revenu des producteurs de lait au moyen du prix du lait de consommation².
2. Il y a lieu de tenir "adéquatement" compte des intérêts commerciaux de certains pays du Commonwealth (et surtout de la Nouvelle-Zélande et l'Australie) ainsi que de ceux du Danemark et de la République irlandaise sur les marchés britanniques du beurre, du fromage, du lait en poudre et de la crème en conserve (cet objectif de politique commerciale est directement liée aux intérêts commerciaux de l'industrie britannique pour les pays cités). Tout accroissement substantiel des disponibilités de lait de transformation implique cependant une diminution correspondante de la marge d'importation pour les produits laitiers.

Dans ces conditions, on comprend que le gouvernement ne prenne en charge une garantie de prix que pour une quantité standard de lait entier ajustée selon l'évolution effective des ventes de lait de consommation.

¹ Des estimations faites par nous à partir d'une analyse économétrique de la demande quantitative de produits laitiers au Royaume-Uni pour la période 1954-1966, ont donné une valeur de -0,24 pour l'élasticité-prix directe de la demande de lait de consommation (+0,14 pour l'élasticité - revenus).

² En cas de majoration excessive du prix du lait de consommation (pour une part décroissante de la fabrication de lait de consommation dans l'utilisation du lait entier), il faut en outre envisager que les consommateurs puissent avoir une réaction élastique.

Il n'empêche que la quantité standard est encore largement supérieure à celle du lait de consommation, si bien que la garantie de prix vaut intégralement aussi pour une grande partie du lait de transformation. Toutes les quantités de lait achetées par les offices des marchés laitiers (MMB) en plus de la quantité standard doivent être vendues à l'industrie transformatrice sans concours de l'Etat. Comme l'industrie transformatrice est pour sa part, directement concurrencée sur les prix par l'offre étrangère, les MMB ne réalisent en moyenne pour le lait de transformation qu'un prix représentant à peine 40 % du prix résultant des ventes de lait de consommation (voir tableau 15*) et à peine la moitié du prix garanti fixé pour le lait correspondant à la quantité standard (voir tableau 35). Comme les MMB centralisent les recettes provenant des ventes de lait de consommation et de transformation et en dérivent un prix moyen valable pour l'ensemble de leurs producteurs affiliés (le "prix pool"; voir tableau 34), tout accroissement (diminution) des livraisons de lait en plus de la quantité standard entraîne automatiquement une réduction (augmentation) tangible du prix effectif au producteur pour le lait entier¹⁾.

1) Soit U = recettes totales des MMB sur les ventes totales de lait, P_1 = prix garanti du lait correspondant à la quantité standard, x_1 = la quantité standard; p_2 = prix moyen du lait de transformation et x_2 = vente de lait en plus de x_1 , on obtient:

$$U = (p_1 \cdot x_1) + (p_2 \cdot x_2)$$

$$\text{Prix pool PP} = \frac{U}{(x_1+x_2)} = \frac{(p_1 \cdot x_1) + (p_2 \cdot x_2)}{(x_1+x_2)} = p_1 \frac{(x_1)}{x_1+x_2} + p_2 \frac{(x_2)}{x_1+x_2} .$$

Par conséquent, le prix pool équivaut au prix garanti pondéré par la part de la quantité standard dans les ventes totales de lait, augmenté du prix du lait de transformation pondéré par la part du lait livré en plus de la quantité standard dans les livraisons totales.

On peut dire en outre:

$$E_{PP/x_2} = \frac{x_1 \cdot x_2}{U} \cdot (p_2 - p_1) .$$

L'élasticité (E) du prix pool par rapport à la quantité de lait de transformation dépassant la quantité standard est notamment fonction de la différence entre le prix garanti et le prix du lait de transformation. Etant donné que p_2 est beaucoup plus petit que p_1 , son signe est négatif. Pour ces dernières années, on peut calculer une valeur qui se situe entre -0,6 et -0,7.

La principale raison en est incontestablement la faible progression de la part du lait de transformation dans l'utilisation totale du lait. Elle en effet passée de 31,6 % au premier point de retournement supérieur du cycle du cheptel laitier en 1959 à 34,7 % au deuxième point supérieur de retournement (1962) puis à 36,5 % en 1969, chiffre dont on ne sait encore s'il constituera un troisième point supérieur de retournement (comparaison sur la base des points de retournement inférieur cyclique du cheptel laitier : 25,7 en 1959 et 29,8 % en 1964). La hausse sensible du prix garanti pour le lait entier correspondant à la quantité standard après 1962/63 n'a pas grevé les charges du Fonds de garantie de l'Etat par une majoration correspondante du prix du lait de consommation, le soutien du revenu des producteurs de lait de la sorte été entièrement répercuté sur le consommateur. Le gouvernement continue néanmoins à subventionner généreusement les consommateurs de lait frais (voir tableau 34), mais cette mesure est dictée par des considérations d'ordre social plutôt que de politique agricole.

ee. Consommation et production de lait frais

Dans les premières années qui suivirent la guerre il existait encore, en ce qui concerne le lait frais, une importante demande de rattrapage - fortement stimulée en outre par l'octroi de généreuses subventions à la consommation (lait distribué aux écoles et dans le cadre de l'aide sociale) - qui provoqua un rapide relèvement du niveau de la consommation. En 1951, la consommation de lait frais atteignit son niveau-record avec 146,1 kg par habitant¹⁾. Par la suite, les ventes de lait frais ne cessèrent de diminuer, d'abord parce que le prix de détail du lait fut à plusieurs reprises très fortement majoré par le gouvernement (en 1957, le prix de détail nominal du lait frais était supérieur de 68 % et le prix de détail réel - c'est-à-dire divisé par l'indice du coût de la vie - supérieur de 18 % aux prix de 1950), ensuite parce qu'en 1957, la subvention pour le lait distribué dans le cadre de l'aide sociale fut notablement amputée. En 1957, la consommation par habitant n'était plus que 136,6 kg de lait frais.

1) Uniquement le lait frais vendu par l'intermédiaire des laiteries, y compris toutefois le lait frais vendu directement aux consommateurs par les producteurs possédant une licence spéciale de détaillant ("producer-retailer")

Devant cette situation, le prix de détail fixé par la loi pour le lait frais n'a subi qu'une majoration nominale relativement modeste entre 1958 et 1964, et en termes réels, le prix était ce qui explique vraisemblablement la reprise de la consommation de lait frais par habitant enregistrée durant cette période (1964 : 141,8 kg). Au cours de ces dernières années, la consommation par habitant de lait frais a de nouveau baissé (1969 : 138,6 kg). Les raisons en sont, notamment, la suspension en 1967 de la distribution gratuite de lait frais dans les "secondary schools" une nouvelle réduction de la subvention pour le lait distribué dans le cadre de l'aide sociale et, surtout, les majorations à nouveau plus fortes du prix de détail du lait frais. Ces dernières majorations ont été nécessaires pour deux raisons :

1. Le prix garanti du lait entier correspondant à la quantité standard a été fortement majoré à partir de 1964 pour encourager la production de viande bovine (pour plus de détails voir section d) du présent chapitre). En outre, pour éviter des versements compensatoires au MMB le prix du lait de consommation a dû être augmenté en conséquence.
2. En Grande-Bretagne la coutume veut encore aujourd'hui que 90 % du lait frais vendu chaque jour soient livrés au consommateur devant sa porte. Ce système de distribution, qui demande une main-d'oeuvre importante, est devenu de plus en plus onéreux après 1964 du fait des augmentations de salaires particulièrement fortes, ce qui s'est fait sentir lors de la fixation du prix de détail du lait frais.

Enfin, il faut encore mentionner que depuis 1965 environ en a offert de plus en plus de substituts avantageux du lait frais (tels que le lait écrémé en poudre soluble, les boissons solubles à base de lait, le filled milk etc), lesquels ont provoqué une réaction plus élastique de la demande aux majorations de prix du lait frais. Jusqu'à présent, leur effet n'a pu être que faiblement contrebalancé par les campagnes publicitaires intensives entreprises par les MMB en faveur du lait frais. Les échanges extérieurs de lait frais n'ont qu'une importance régionale (entre la République irlandaise et l'Irlande du Nord), de telle sorte que la production de lait frais coïncide pratiquement avec la consommation. Durant la période de référence, la production de lait frais a relativement peu évolué, se situant entre 7,2 et 7,7 mio t (voir tableau 33); sa part dans l'ensemble des ventes de lait des exploitants est tombée de 69,8 % en 1958/61, à 65,6% dans les années 1966/69.

ff. Analyse de l'utilisation du lait de transformation

Etant donné l'évolution relativement constante de la demande de lait de consommation, les fluctuations cycliques des livraisons de lait se sont répercutées dans presque toute leur ampleur sur les disponibilités en lait de transformation (taux de variation annuel moyen de 1958 à 1969: 11,4 %); en longue période, les disponibilités totales en lait de transformation ont enregistré un fort accroissement de 3 135 mio t en 1958/61 à 4 042 mio t en 1966/69, soit (+ 29 %). Le développement de l'utilisation du lait de transformation à compter de 1954 peut être caractérisé brièvement comme suit (voir à ce propos les tableaux 33 et 15*):

1. La crème fraîche est encore aujourd'hui le plus rentable des produits de laiterie. Pendant la guerre et l'immédiat après-guerre, elle a été classée comme produit de luxe superflu et sa fabrication a été arrêtée. Lorsqu'en 1954, les exploitants ont à nouveau pu décider librement de l'utilisation du lait de transformation, il y a eu une demande de rattrapage considérable en crème fraîche d'où le fameux "boom" de la crème fraîche qui a persisté sans faiblir jusqu'à aujourd'hui. Environ 50 % des ventes totales de crème fraîche des laiteries sont destinés à la pâtisserie, le reste étant en majorité absorbé par la consommation directe des ménages. Les importations de crème fraîche n'ont qu'une signification locale (de la République irlandaise vers l'Irlande du Nord). Durant la période 1958/62, 7,6 % (239 000 t) de la production totale de lait de transformation ont été utilisés pour la fabrication de crème fraîche; en 1966/69, cette proportion était déjà passée à 16,1 % (649 000 t). Les prix et la commercialisation de produits tels que les glaces de consommation et surtout le yoghourt ont suivi une évolution non moins favorable.
2. Les quantités de lait de transformation entrant dans la fabrication de lait de conserve de tous types étaient essentiellement fonction des débouchés que les industries intéressées trouvaient sur le marché intérieur, et en partie aussi sur les marchés internationaux. La position très forte des vendeurs étrangers sur le marché britannique pour la poudre de lait entier et la crème stérilisée en conserve n'a permis qu'une légère augmentation des quantités de lait de transformation vendues par les MMB aux

producteurs de produits laitiers de conserve (1958/61 : 707 000 t soit 22,6 % des disponibilités totales de lait de transformation; 1966/69 : 740 000 t soit 18,3 %).

3. Les secteurs cités de l'industrie laitière transformatrice n'ont pu absorber les grands excédents de lait de transformation produits aux points culminants du cycle du cheptel laitier. Sur l'initiative des MMB, les surplus de lait de transformation ont été principalement affectés à la fabrication de beurre jusqu'en 1961 et, à compter de 1962, quasi-exclusivement à cette fabrication¹. Jusqu'en 1969, le secteur laitier britannique n'a pas été en mesure de créer un marché uniforme du beurre britannique de marque. Presque chaque laiterie écoulait son propre beurre dans une zone rigoureusement délimitée. Ce fractionnement de l'offre intérieure a été le principal facteur qui a empêché les producteurs de résister efficacement aux principaux concurrents étrangers (en particulier le Danemark, la Nouvelle-Zélande, l'Australie et l'Irlande) qui écoulent leur beurre de marque grâce à de vastes campagnes publicitaires et par l'intermédiaire d'un réseau distribution très ramifié avec beaucoup plus de succès et à des prix le plus souvent plus élevés que les producteurs nationaux. Au cours de ces dernières années les laiteries nationales n'ont pu vendre guère plus de 10-15 % de leur production totale de base sous forme de produits de marque. Les 85-90 % restant ont été vendus "in bulk" (en vrac), c'est-à-dire sous forme de produits de série non emballés, le plus souvent à l'industrie transformatrice du beurre (en revanche, la moitié au moins du beurre importé a été vendue comme produit de marque). Il n'est guère besoin de souligner que le beurre vendu en vrac a atteint des prix beaucoup moins élevés que le beurre de marque. Comme il ressort du tableau 22*, les producteurs britanniques de beurre ont moins bien réussi pour ce qui est des prix que les vendeurs étrangers, tant sur le marché du beurre non emballé que plus précisément sur le marché du beurre de marque emballé. De janvier à avril 1970 par ex. le beurre frais emballé et salé en provenance

¹ Jusqu'en 1961, une partie non négligeable des excédents de lait de transformation a été aussi transformée par les fromageries britanniques (voir pour plus de précisions point hh.).

de la République irlandaise a obtenu 361-362 shillings/cwt (hundred-weight), le beurre danois 388-390 shillings/cwt, contre 355 shillings/cwt seulement pour le beurre britannique (le prix beaucoup moins élevé du beurre de marque (crème douce) néo-zélandais s'explique par la perte de fraîcheur liée au long transport par bateau et en partie par des qualités organo-leptiques quelque peu différentes. Une comparaison directe de prix entre les produits britanniques et néo-zélandais n'est donc pas possible). Pour remédier à cette situation très désavantageuse pour les producteurs nationaux, des efforts ont été entrepris depuis la moitié de 1969, notamment par les MMB, pour centraliser autant que possible la commercialisation et la publicité du beurre britannique. En juin 1970, des résultats concrets ont été obtenus avec la création de "l'English Butter Marketing Company" dont font partie, outre le MMB de l'Angleterre et du Pays de Galles, 10 grands producteurs de beurre qui ont l'intention à l'avenir de se concentrer sur une seule marque (Country Life). Cette nouvelle marque doit être introduite auprès des consommateurs notamment par des spots publicitaires à la télévision (pour lesquels 120 000 livres sont déjà prévues.)

gg. Beurre

En raison des prix extrêmement bas obtenus par les MMB pour le lait de transformation destiné à la production beurrière (voir tableau 15*), le beurre est le produit laitier pour lequel le degré d'autoapprovisionnement du Royaume-Uni est de loin le plus faible (voir tableau 36). Néanmoins, en longue période, la production de beurre a progressé un peu plus rapidement que sa consommation, si bien que sa part dans la couverture des besoins totaux est passée de 7,6 % (35 000 tonnes) dans les années 1958/61 à 9,1 % (44 000 tonnes) dans les années 1966/69. Dans la période 1958/61 - 1966/69, la consommation de beurre a augmenté de 7,1 % en passant de 454 000 tonnes à 486 000 tonnes. La consommation par habitant a oscillé entre deux valeurs extrêmes, à savoir 9,2 Kg (1962) et 8,3 kg (1960), c'est-à-dire qu'elle s'est relativement peu modifiée. Au Royaume-Uni, la demande de beurre des ménages est en premier lieu fonction de l'évolution du revenu et surtout du prix du beurre, mais non du prix de la margarine. L'existence de ce substitut bien meilleur marché qu'est la margarine s'exprime seulement dans une ré-

Tableau 36 - Le bilan d'approvisionnement en beurre du Royaume-Uni 1958 - 1969
(1000 tonnes)

Année	Pro- duc- tion	Expor- ta- tions ^b	Impor- ta- tions	Solde du commerce extérieur	Stock au 31 décem- bre	Erreurs statisti- ques	Consomma- tion tota- le	Consomma- tion par tête (kg)	Taux d'auto- approvisi- onnement (%)
1958	31	3	425	- 422	31	- 9	468	9,1	6,6
1959	15	3	405	- 402	11	-	437	8,4	3,4
1960	40	2	409	- 407	27	- 5	436	8,3	9,2
1961	52	3	427	- 424	35	- 5	473	8,9	11,0
1962	61	3	411	- 408	13	+ 11	480	9,2	12,7
1963	44	2	421	- 419	16	- 8	468	8,7	9,4
1964	24	2	470	- 468	37	+ 4	467	8,6	5,2
1965	37	2	446	- 444	42	- 2	478	8,8	7,7
1966	31	2	452	- 450	38	- 4	489	8,9	6,3
1967	38	2	460	- 458	37	+ 6	488	8,8	7,8
1968	52	2	447	- 445	51	0	483	8,8	10,8
1969	56	2	420	- 418	30	+ 11	484	8,7	11,6

^aLaiteries uniquement. - ^bA l'exclusion du beurre fondu liquide et solide à compter de 1965. -

^cStocks des entrepôts frigorifiques publics et d'Etat; jusqu'en 1963, uniquement à 14°-18° Fahrenheit, ensuite à toutes les températures.

Source : Commonwealth Economic Committee, Dairy Produce, London, lfd. Jgg. - Commonwealth Secretariat, "Meat and Dairy Produce Bulletin", London, lfd. Jgg. - Central Statistics Office, "Monthly Digest of Statistics", N° 290, February 1970, S. 39.

Tableau 37 - Prix de gros et d'importation des produits laitiers indigènes et étrangers au Royaume-Uni 1958-1969

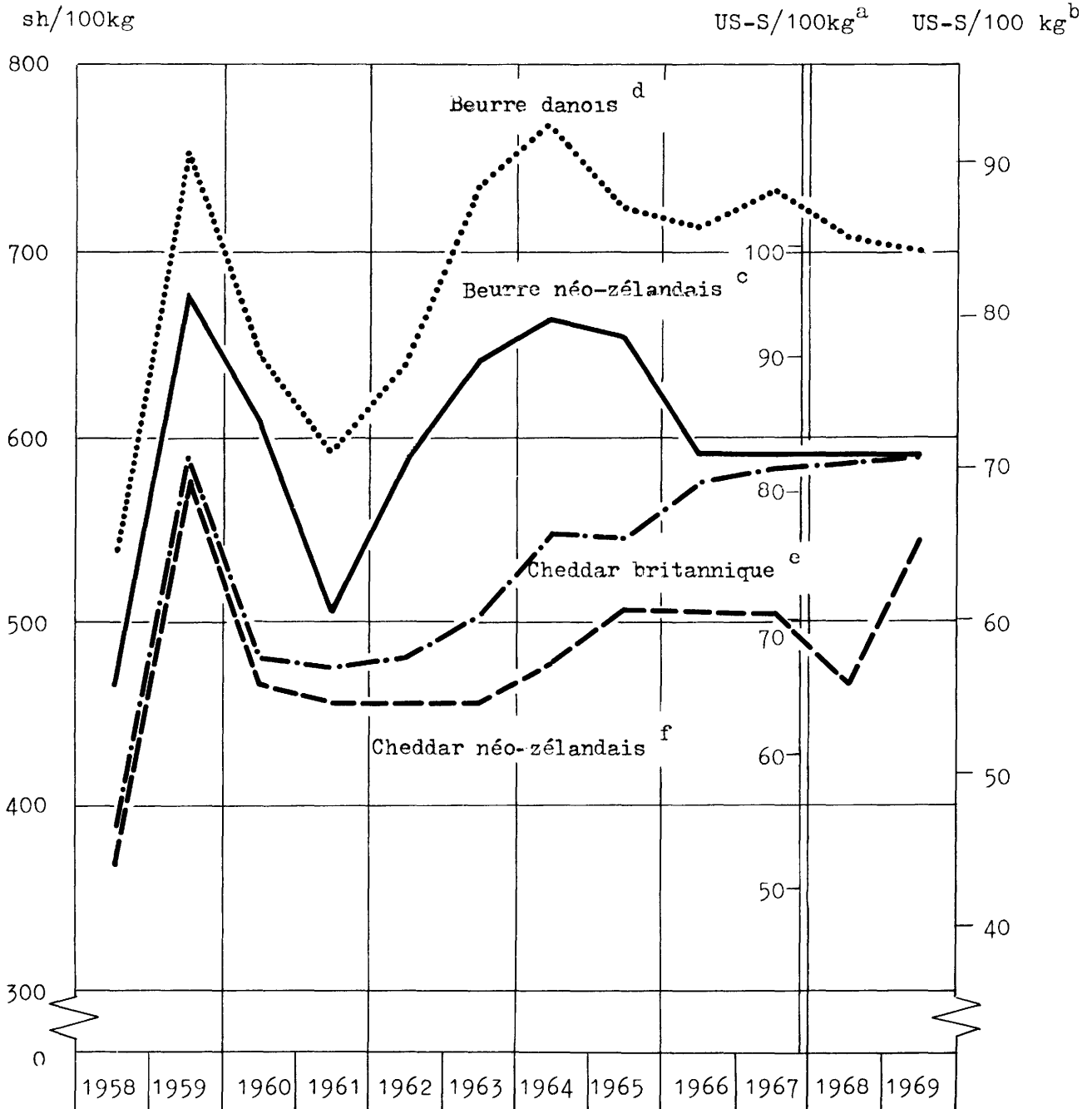
Année	Beurre		Fromage	
	Néo-zélandais a	Danois b	Néo-zélandais c	Britannique d
1958	237	274	188	198
1959	345	383	293	300
1960	309	327	237	245
1961	256	300	231	242
1962	298	325	231	245
1963	326	374	231	256
1964	338	387	243	279
1965	333	368	258	278
1966	301	363	256	293
1967	300	373	256	297
1968	300	360	238	299
1969	300	356	226	300 e

^a sh/cwt. finest, salted, ex store, spot price - London (Prix d'achat de gros). - ^b sh/cwt. salted, ex-quay, spot price - London (prix d'importation). - ^c sh/cwt. Cheddar, finest, white, ex store - London (prix d'achat de gros). - ^d English factory Cheddar (selected), ex store - London (prix d'achat de gros). e) En partie estimé

Source : FAO, Production Yearbook, Rome, lfd. Jgg - FAO, "Monthly Bulletin of Agricultural Economics and Statistics", Rome, Vol. 19, n° 1, S. 40. - Commonwealth Secretariat, "Meat and Dairy Produce Bulletin", London, Vol. 23, N° 1, January 1970, S. 7 f.

Graphique 10 - Prix du marché pour le beurre de table et le Cheddar dans le Royaume-Uni

1958 - 1969



^aValable jusqu'au 17 novembre 1967. - ^bValable à compter du 18 novembre 1967. - ^cSpot-price; produit salé. - ^dSalé "exgnay" Londres. - ^eEnglish Factory Cheddar, ex store, Londres - ^fFinest white, ex store", Londres.

action plus élastique des consommateurs surtout aux majorations du prix du beurre, étant entendu que le niveau du prix de la margarine importe peu (pourvu qu'il soit inférieur au prix du beurre). Comme la production nationale n'a pu combler qu'une partie de l'accroissement de la consommation de beurre, les importations ont augmenté de 6,7 % en passant de 417 000 t (1958/61) à 445 000 t dans les années 1966/67.

Jusqu'en 1955, la consommation britannique de beurre était largement limitée par la faiblesse de l'offre sur les marchés mondiaux, mais cette situation s'est rapidement modifiée par la suite. Les importations de beurre n'étant pas limitées à l'époque, un certain nombre de pays d'Europe occidentale, qui ne comptaient pas jusque-là parmi les fournisseurs traditionnels du Royaume-Uni ¹, ont tenté à partir de 1956/57 d'écouler leurs excédents croissants de lait de transformation sous forme de beurre sur le marché britannique. Il en est résulté une concurrence toujours plus aigüe sur les prix qui a fait tomber d'environ 33 % les cours du beurre étranger sur la bourse des marchandises de Londres entre 1955 et 1958. C'est ce facteur qui est surtout responsable de l'accroissement de la consommation et des importations de beurre qui ont progressé d'environ 40 % au cours de la même période. La hausse des cours mondiaux du beurre en 1959 et 1960 tenait essentiellement à la pénurie de lait de transformation due au mauvais temps qui avait sévi dans la plupart des pays exportateurs d'Europe continentale et qui était par conséquent passagère. Dès 1961, les prix se sont à nouveau effondrés, le dumping étant redevenu une pratique quotidienne sur le marché britannique du beurre. Parmi les fournisseurs traditionnels, seule la République irlandaise a participé à l'âpre lutte sur les prix et a pu accroître en conséquence sa part du marché. Les autres gros exportateurs (notamment la Nouvelle-Zélande et le Danemark) perdaient de plus en plus de terrain malgré de fortes réductions de leurs prix (sur la période 1951 - 1961, la part de ces deux pays dans les importations totales est tombée de 67,3 % à 59,2 %). Après que le gouvernement britannique avait en vain insisté à plusieurs reprises dans le courant de 1961 auprès des pays exportateurs de beurre pour qu'ils limitent volontairement leurs livraisons, il ne lui restait plus au printemps 1962 d'autre solution que de contingenter toutes les importations de beurre. Cette mesure a également recueilli

¹ En particulier certains pays de la CEE, la Finlande et la Pologne

l'approbation des gouvernements danois, néo-zélandais et australiens. On trouvera dans le tableau 34 des détails sur les mécanismes du contingentement. Qu'il suffise de souligner que le contingentement des importations n'a guère ôté de son acuité à la concurrence des prix sur le marché britannique du beurre. Cela vient notamment du fait que les "petits" fournisseurs cherchent souvent à compenser l'insuffisance de la qualité de leur offre ou de leur publicité auprès du consommateur par d'importantes concessions sur les prix, afin de pouvoir exploiter intégralement le contingent qui leur est alloué. Toutefois, une certaine discipline a pu être imposée du fait que le gouvernement britannique a la faculté de réduire sensiblement, à l'issue de la campagne, le contingent d'un pays pratiquant une politique de dumping inconsidérée.

hh. Fromage

De 1958 à 1969, les fromageries ont constitué, en vendance, les principaux clients des MMB pour le lait de transformation. Avec 40-45 %, le taux d'approvisionnement en fromage est nettement supérieur à celui du beurre. Durant la période 1958/61 - 1966/69, la production indigène de fromage a augmenté de 14,6 % en passant de 103 000 tonnes à 118 000 t, sans pouvoir toutefois suivre tout à fait l'accroissement de la consommation qui a été de plus 17,2 % (de 233 000 tonnes à 273 000 t) un fort accroissement de 22,1 % des importations, qui sont passées de 138 000 tonnes à 160 000 tonnes (voir aussi tableau 38). Il faut toutefois faire cette réserve qu'à partir de 1967, on a observé un accroissement inhabituel des stocks (provoqué par le niveau extrêmement bas des prix, v. plus bas) lequel a également contribué à l'accroissement des importations après 1966. La consommation par tête de fromage est passé de 4,4 kg en 1958/61 à 5,0 kg en 1966/69, soit +13,6 % ce qui est sans doute essentiellement imputable à la croissance générale des revenus, puisque le prix de détail du fromage en termes réels (divisé par l'indice du coût de la vie) a légèrement augmenté durant la période de référence.

A la différence des producteurs britanniques de beurre, les producteurs britanniques de fromages à pâte dure ont su, grâce à l'attention particulière qu'ils ont portée au marché et au maintien d'un niveau de qualité élevé, éveiller une préférence très nette

Tableau 38 - Le bilan d'approvisionnement en fromage du Royaume-Uni 1958 - 1969
(1000 tonnes)

Année	Production ^a	Exportations	Importations	Solde du commerce extérieur	Stocks au 31 décembre	Erreurs statistiques ^b	Consommation totale	Consommation par tête	Taux d'autoapprovisionnement (%)
1958	97	3	118	- 115	•	• 24	236	4,5	41,1
1959	89	2	138	- 136	•	+ 6	219	4,2	40,6
1960	110	2	132	- 130	•	+ 7	233	4,4	47,2
1961	114	2	136	- 134	•	+ 4	244	4,6	46,7
1962	114	2	140	- 138	•	+ 3	249	4,7	45,8
1963	106	2	139	- 137	•	- 6	249	4,7	42,6
1964	112	3	152	- 149	•	+ 3	258	4,8	43,4
1965	115	3	153	- 150	53	+ 15	250	4,6	45,8
1966	109	3	144	- 141	42	+ 1	260	4,8	41,9
1967	122	3	159	- 156	52	-	268	4,9	45,5
1968	121	3	180	- 177	72	- 1	279	5,0	43,4
1969	120	3	156	- 153	59	+ 1	285	5,1	42,1
^a production totale - ^b jusqu'en 1964, les variations de stock sont comprises.									

Source : Commonwealth Economic Committee, Dairy Produce, London, lfd. Jgg. - Commonwealth Secretariat, "Meat and Dairy Produce Bulletin", London, lfd. Jgg. - Central Statistics Office, "Monthly Digest of Statistics", n° 290, February 1970, S. 39 - Calculs personnels.

pour le fromage anglais (principalement le Cheddar, le Cheshire et autres sortes apparentées). Les producteurs britanniques ont d'ailleurs été servis par le fait que des fromages tels que Cheddar et le Cheshire sont des "inventions" purement britanniques qui étaient au départ produites et consommées exclusivement dans le Royaume-Uni. C'est bien plus tard que les émigrants britanniques ont fait connaître ces fromages à pâte dure dans l'ensemble des pays de culture anglo-saxonne. S'il n'existe pas à notre connaissance de protection légale de la marque Cheddar, les fromageries britanniques peuvent toutefois faire valoir qu'elles sont les seules à fabriquer le véritable "Cheddar", ce qui n'est pas le cas du Cheddar en provenance de Nouvelle-Zélande, d'Australie ou du Canada. Les producteurs britanniques du Cheddar ont vraisemblablement obtenu un succès considérable auprès du consommateur grâce à cet argument publicitaire ou à d'autres du même genre. C'est ce qui est clairement apparu en 1968, lorsque, par suite de la prolifération des pratiques de dumping de certains pays de la CEE (Pays-Bas, France) sur le marché du Cheddar, même la Nouvelle-Zélande avait été contrainte d'abaisser de près de 10 % les prix moyens du "finest White Cheddar" qu'elle avait pu maintenir pendant trois ans (ce qui n'a pas empêché sa part du marché de tomber de 28,4 % en 1967 à 26,7 % en 1968). En revanche, les producteurs britanniques de Cheddar ont pu encore quelque peu relever leurs prix par rapport à 1967, alors que leurs ventes ne reculaient que de 44,4 % à 42,3 % (voir également les tableaux 10 et 9 *, et 37, 38) ¹.

La structure par sortes des importations de fromage du Royaume-Uni est analysée ci-après à l'aide de statistiques du commerce extérieur de 1968, qui contenaient pour la première fois des données très détaillées:

1. C h e d d a r : en raison des habitudes du consommateur britannique, le Cheddar représente de très loin le principal poste individuel des importations de fromage (80,8%). Les principaux fournisseurs étrangers traditionnels de Cheddar sont (classés dans l'ordre d'importance de leurs ventes sur le marché britannique): la Nouvelle-Zélande, le Canada, la République irlandaise, l'Australie et le Danemark.

¹ Durant l'été 1968, le "English white factory Cheddar (selected)" a été offert à 295-300 sh/cwt. Seule le produit canadien a atteint des prix encore plus élevés ("Ontario Raw Milk 1967 make": 360-366 sh/cwt. Le "First grade white waxed Cheddar" néo-zélandais a été coté à 225 sh/cwt à la bourse des marchandises de Londres, alors que les prix de dumping du Cheddar néerlandais étaient de 207 sh/cwt, et surtout ceux du Cheddar français, de 160-170 sh/cwt.

Ces pays ont pris pour leur compte 88,1 % des importations totales de Cheddar. Les pays de la CEE (Pays-Bas et France) ont pu s'adjudger un peu moins de 10 % des importations grâce au dumping.

2. A u t r e s f r o m a g e s à p â t e m i - d u r e e t d u r e :
ces sortes représentaient 15,3 % des importations totales parmi lesquelles se distinguent (si l'on totalise le poste 2) surtout les importations de Gouda et d'Edammer originaires des Pays-Bas (41,3 %) ainsi que d'Havarti et d'autres sortes danoises apparentées de fromages à pâte mi-dure (18,8 %).
3. F r o m a g e s à p â t e p e r s i l l é e :
ils ne constituent que 2,3 % du total des achats britanniques sur le marché mondial qui se composent à 78,3 % de produits danois (Rosenborg etc.)
4. F r o m a g e s f o n d u s :
ils n'occupent qu'une place tout à fait secondaire dans les importations (1,6 % des importations totales).

Les fromages groupés aux points (2), (3) et (4) représentent, chacun pour soi, un marché partiel spécialisé assez nettement délimité qui n'a pratiquement aucun lien avec le "marché principal" du Cheddar.

Après la levée de rationnement en 1954, les fromageries britanniques ont tout d'abord très rapidement développé leur production, ce qui a permis une réduction sensible des importations, qui sont tombés à leur niveau le plus bas en 1956 et 1958, avec 126 000 tonnes, alors que la part des producteurs britanniques sur le marché atteignait en 1967 son point culminant avec 48,3 %. En raison de la faible élasticité, prix directe de la demande de Cheddar indigène, l'accroissement des quantités écoulées sur le marché a dû s'accompagner de baisses de prix exceptionnellement fortes (de 1956 à 1958, les producteurs britanniques de Cheddar ont réduit leurs prix d'environ 25 à 30 %). Les recettes totales réalisées sur les ventes intérieures de Cheddar se sont nettement détériorées. En 1959/1960, l'offre de lait de transformation a sensiblement diminué et la production de Cheddar a dû nécessairement être ralentie. Les cours ont enregistré une augmentation appréciable et se sont situés en 1959 à plus de 50 % au-dessus du niveau de 1958. Les grossistes, les détaillants et surtout

les fromageries ont ressenti ces fluctuations extrêmes des prix comme particulièrement gênantes. Les efforts de stabilisation entrepris au début de la nouvelle phase ascendante du cycle du cheptel laitier (à partir de 1961) se sont traduits en 1962 par la conclusion d'un "market sharing arrangement" (accords de partage du marché). En plus des fabricants de Cheddar anglais et gallois, les offices laitiers de Nouvelle-Zélande et d'Australie ont également adhéré à cet accord. Le principal objectif en est la stabilisation des prix du marché du Cheddar au moyen d'une limitation volontaire de l'offre. Le contingentement des importations britanniques de beurre en 1962 avait en particulier incité les autres pays fournisseurs à augmenter encore leur part quantitative du marché dans les importations de fromage encore libres, la République irlandaise étant particulièrement active dans ce domaine puisqu'en 1962, sa part n'était encore que de 4,6 % des importations totales mais qu'elle atteignait déjà 11 % en 1968. Ces derniers temps (depuis 1968), le dumping pratiqué par les Pays-Bas et la France sur le marché du Cheddar a été vivement critiqué par l'industrie laitière britannique. Le "Board of Trade" a fait savoir en janvier 1969 que les demandes avaient été introduites en vue de la perception de droits anti-dumping dans le cadre des "Customs Duties" (Dumping and Subsidies) Acts, de 1957 et 1968, sur les importations de Cheddar provenant en particulier des Pays-Bas et de France, mais aussi de la République irlandaise. Alors que l'examen de ces requêtes par le Board of Trade était encore en cours, le gouvernement britannique a intensifié ses efforts dans le cadre des négociations bilatérales avec les principaux pays fournisseurs pour aboutir à une restriction quantitative volontaire des exportations de Cheddar vers le Royaume-Uni. Ces efforts ne sont pas restés sans succès: au milieu de 1969, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, la République irlandaise, les Pays-Bas, la France, le Danemark, la Norvège, le Canada et l'Afrique du Sud se sont déclaré disposées, pour une première période allant du 1er avril 1968 (rétroactivement) jusqu'au 31 mars 1970, à limiter à 275 000 tonnes leurs importations de Cheddar vers le marché britannique¹. Durant la campagne 1968/69 (avril-mars), le Royaume-Uni a importé 145 000 tonnes de Cheddar en provenance des pays susmentionnés si bien que pour la période qui va d'avril 1969 à

¹ Dont 180 000 tonnes, soit 65,4 %, pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande, 35 600 tonnes, soit 12,9 % pour la République irlandaise, 31 500 tonnes, soit 11,4 % pour le Canada, 21 300 tonnes, soit 7,7 % pour les pays de la CEE, 5 700 tonnes, soit 2,1 % pour le Danemark et la Norvège, ainsi que 1 300 tonnes, soit 0,5 % pour la République sud-africaine.

mars 1970 il ne reste plus que 130 000 tonnes qui peuvent être librement importées. La "Price Review" de 1970 signale que le gouvernement s'efforce d'obtenir une prolongation de cet accord après mars 1970.

ii. Poudre de lait entier

En ce qui concerne la poudre de lait entier, le Royaume-Uni a été largement en mesure de pourvoir à ses propres besoins durant les années qui ont suivi la levée du rationnement alimentaire (de 1956 à 1958, l'industrie britannique de séchage couvrait encore 78,4 % de la demande totale). Ensuite, jusqu'en 1965/67, l'industrie britannique a vu se réduire la part du marché à 42,7 % au profit des fournisseurs étrangers. Le taux d'auto-provisionnement a subi un fléchissement moindre (82,2 % à 58,7 % sur la même période), étant donné que les producteurs britanniques de poudre de lait entier ont pu compenser partiellement la diminution de leurs ventes intérieures par un effort d'exportation (voir tableau 42). Il a été favorisé à cet égard surtout par les préférences tarifaires accordées pour les importations de produits de laiterie britanniques dans un certain nombre des pays tropicaux du Commonwealth. Deux facteurs surtout ont provoqué la forte contraction des débouchés ouverts sur les marchés intérieurs aux producteurs britanniques de lait entier en poudre :

1. Jusqu'à fin 1958 environ, des contrats bilatéraux assuraient un contingentement sévère des importations de lait en poudre provenant des pays n'appartenant pas à la zone sterling. Parmi les pays de la zone sterling, seules la Nouvelle-Zélande et l'Australie entraient en ligne de compte comme fournisseurs du marché britannique du lait en poudre. Toutefois, comme pour le beurre et le fromage, ces deux pays se sont laissés guider par des considérations de politique commerciale à long terme en tenant compte dans une certaine mesure des intérêts de l'industrie britannique de séchage. Le contingentement des importations non originaires de la zone sterling est levé depuis décembre 1958 et notamment les importations des pays d'Europe occidentale ont bénéficié du régime de l'"open individual licence". Les licences ont été délivrées avec une telle générosité que les importations de lait entier en poudre ont été pratiquement libres. Cette mesure a donné le signal d'une véritable ruée des exportateurs étrangers de la poudre de lait entier, déclenchant une lutte féroce des prix au cours de laquelle le prix moyen

Tableau 39 - Le bilan d'approvisionnement de lait entier en poudre du Royaume-Uni - 1958-1969
(1000 tonnes)

Année	Production	Exportations	Importations ^a	Solde du commerce extérieur	Variations de stocks et erreurs statistiques	Consommation totale	Consommation par tête (kg)	Taux d'approvisionnement (%)
1958	29	1	9	- 8	- 1	38	0,73	76,4
1959	28	1	15	- 14	- 1	43	0,82	65,1
1960	26	1	15	- 14	0	40	0,77	65,0
1961	27	1	16	- 15	+ 1	41	0,77	65,9
1962	25	2	21	- 19	0	44	0,82	56,8
1963	25	7	22	- 15	0	40	0,77	62,5
1964	26	6	22	- 16	0	42	0,77	61,9
1965	26	7	42	- 16	- 2	44	0,82	59,1
1966	28	7	24	- 17	0	45	0,82	62,2
1967	23	7	28	- 21	+ 2	42	0,77	54,8
1968	24	10	19	- 9	0	33	0,59	72,7
1969	24	10	16	- 6	0	30	0,54	80,0

^aA l'exclusion de quantités minimales de lait entier sucré en poudre.

Source : Commonwealth Economic Committee, Dairy Produce, London, lfd. Jgg. - Commonwealth Secretariat, "Meat and Dairy Produce Bulletin", London, Vol. 23, No 3, S. 168 ff. - Calculs personnels.

à l'importation de poudre non sucrée de lait entier est tombé de 189 sh/cwt en 1958 à 162 sh/cwt en 1963. Quelques pays de la CEE (et en particulier les Pays-Bas) et la République irlandaise furent tout d'abord en mesure d'accroître sensiblement leur part des importations totales. Dès 1961, toutefois, l'Autriche prit le dessus dans la concurrence des prix et put, grâce à des généreux subsides à l'exportation, conquérir la première place parmi les fournisseurs étrangers du marché britannique du lait entier en poudre (de 1965 à 1967, les produits autrichiens représentaient 26,8% de la consommation intérieure totale de poudre de lait entier au Royaume-Uni). L'accord sur le maintien de prix minima à l'offre de poudre de lait entier de qualité diverse passé en février 1963 entre les principaux exportateurs mondiaux de lait entier en poudre (accord également signé par l'Autriche), a sans doute été enfreint à plusieurs reprises, précisément sur le marché britannique.

2. Au Royaume-Uni, le lait entier en poudre est principalement utilisé comme aliment des nourrissons. Deux types de lait en poudre sont vendus sur le marché du lait en poudre pour nourrissons:

a) le "national dried milk" (NDM) vendu à des prix largement subventionnés par l'Etat dans le cadre du "welfare milk scheme". La fabrication du NDM est à notre connaissance exclusivement confiée aux entreprises de séchage britanniques. La qualité de ce produit est satisfaisante, sans répondre pour autant à des spécifications particulières.

b) Le "branded dried milk" (BDM), c'est-à-dire la poudre de lait entier de marque, est vendue par les firmes britanniques et étrangères à un prix presque double de celui du NDM.

En dépit de son prix élevé, le choix d'un nombre croissant de consommateurs s'est porté sur le BDM, de qualité supérieure. Sur le marché du BDM, les producteurs britanniques devaient soutenir la concurrence directe de l'offre étrangère subventionnée à laquelle leurs propres ressources ne permettaient pas d'opposer une offre équivalente. Les ventes sur le marché du NDM réservées à l'industrie britannique du séchage, se dégradèrent cependant de plus en plus et ne jouèrent plus ces dernières années par rapport à la demande de BDM qu'un rôle secondaire. - Un renversement surprenant de

la tendance s'est produite dans les années 1968 et 1969. Les importations de lait entier en poudre sont tombées de 28.000 tonnes en 1967 à 17.500 tonnes (moyenne 1968/69) et la part des producteurs nationaux sur le marché est passée de 38 % (1967) à 45 % (1968/69) tandis que le taux d'auto-alimentation retrouvait avec 76,3 % en 1968/69 le même niveau qu'au début de la période de référence (la production pour l'exportation ayant été portée de 7.000 tonnes à 10.000 tonnes). Les causes de ces profondes modifications ne sont pas faciles à déceler. On constate seulement que la baisse des importations est imputable à une forte diminution des achats à l'Autriche (qui tombent de 12.300 tonnes en 1967 à 2.500 tonnes en 1969, cf. tableau 20*), diminution qui n'a été que très partiellement compensée par des achats supplémentaires à d'autres pays. Nous ignorons pour l'instant si l'Autriche a limité d'elle-même ses exportations vers la Grande-Bretagne (en réduisant les subventions à l'exportation) ou si elle y a été amenée par une intervention du gouvernement britannique.

jj. Autres produits laitiers de conserve

Le lait concentré est le seul produit laitier pour lequel le Royaume-Uni a enregistré de substantiels excédents d'importation au cours de la période étudiée, ce qui est d'autant plus remarquable que les producteurs n'ont pas dû faire appel au concours de l'Etat. Bien que les importations de lait concentré aient été presque totalement libérées en décembre 1958, les fournisseurs étrangers (et en particulier les Pays-Bas) n'ont pu se ménager une place importante sur le marché britannique de ce produit, et la part des importations dans la consommation totale est restée toujours largement inférieure à 10 %. Les exportations de lait concentré sucré et non sucré ont pu être maintenues jusqu'en 1966 aux alentours de 40.000 tonnes, mais en 1967/69, elles sont tombées à une moyenne de 34.000 tonnes; ce recul était presque entièrement imputable à la réduction des importations de lait concentré prêt à consommer - au profit des importations de lait écrémé en poudre et de beurre fondu liquide (qui ne sont transformés en lait concentré qu'après livraison au pays acheteur) par les pays en voie de développement d'Asie et d'Afrique, qui comptent parmi les principaux acheteurs de lait condensé britannique.

Les laiteries britanniques et les fournisseurs danois se partagent traditionnellement le marché britannique de la crème stérilisée de

Tableau 40 - Le bilan d'approvisionnement en crème stérilisée de conserve du Royaume-Uni 1958-1969 (1000 t en équivalents lait entier)

Année	Production	Importations	Consommation ^a	Consommation par tête (kg)	Taux d'auto-approvisionnement (%)
1958	71	7	78	1,51	91,0
1959	75	17	92	1,77	81,5
1960	75	31	106	2,02	70,8
1961	68	57	125	2,36	54,4
1962	60	68	128	2,39	46,9
1963	73	78	151	2,81	48,3
1964	78	81	159	2,93	49,1
1965	93	67	160	2,94	58,1
1966	87	63	150	2,73	58,0
1967	88	62	150	2,72	58,7
1968	103	60	163	2,95	63,2
1969	102	65	167	3,01	61,1

^a estimation : production plus importations.

Source : Commonwealth Secretariat, "Meat and Dairy Produce Bulletin", London, lfd. Jgg. - Calculs et estimations personnels.

conserve (voir tableau 40). Tant que les importations de ces produits en provenance des pays situés en dehors de la zone sterling étaient encore contingentées, les laiteries britanniques ont pu maintenir à environ 80 % leur part du marché. Cette situation s'est toutefois rapidement modifiée dès que les contingents ont été abolis en juin 1959 et que les pays de l'AELE ont été exonérés en juillet 1960 du droit ad valorem très élevé perçu sur les importations de crème en boîte (voir tableau 34). Ces mesures étaient commandées par les nécessités de la politique commerciale et vues comme un geste en faveur du Danemark. Les Danois ont saisi l'occasion très favorable qui se présentait. En maintenant le niveau élevé de la qualité et en lançant une campagne publicitaire bien organisée (beaucoup moins que par des baisses de prix), ils ont pu porter leur part du marché de moins de 20 % en 1959 à plus de 50 % pour la période 1962-64. En dépit de fortes réductions des prix, les producteurs britanniques de crème en boîte n'ont pas pu, dans un premier temps, freiner la détérioration de leur position sur le marché. Cela ne leur a été possible qu'à partir de 1965, lorsque les exportateurs danois de crème en boîte ont décidé de restreindre plus ou moins "spontanément" leur offre sur le marché britannique. Notons toutefois qu'au cours des dernières années, l'industrie laitière irlandaise a notablement accru ses livraisons de crème stérilisée au Royaume-Uni (1967: 177 tonnes; 1965: 1.025 tonnes).

kk. Le secteur du lait écrémé

Les disponibilités de lait écrémé du Royaume-Uni sont comparativement limitées du fait que la production de beurre y est très faible. De surcroît, ces disponibilités sont sujettes à de fortes fluctuations qui proviennent uniquement de ce que la production de beurre sert de plus en plus à résorber les surplus de lait de transformation (voir tableau 41). Ces mouvements présentaient un grave inconvénient pour l'industrie britannique de séchage, étant donné que l'utilisation des capacités subissait en contre-coup des variations sensibles d'une année sur l'autre. Du point de vue de la desserte du marché également, les fluctuations inévitables de l'offre représentaient un obstacle non négligeable. Les producteurs britannique ont néanmoins, sans aucun concours de l'Etat, et malgré la libération des importations en décembre 1958, su accroître vigoureusement leur part du marché intérieur de 35,4 % (28.500 tonnes) sur la période 1958/61 à 62,0 % (58.000 tonnes) sur la période 1966/69 (voir

Tableau 41 - Disponibilités et utilisation du lait écrémé au Royaume-Uni 1958 - 1969

(1.000 tonnes)

Année	Production de beurre en lait-terrie	Disponibilités de lait écrémé provenant de la production de beurre a	Disponibilités de lait écrémé provenant de la fabrication de crème b	Disponibilités totales de lait écrémé	Fabrication de poudre de lait écrémé	Equivalents de lait écrémé de la fabrication de poudre de lait écrémé b,c	Proportion du lait écrémé nécessaire à la fabrication de poudre de lait écrémé dans les disponibilités totales de lait écrémé (%)	Equivalents-lait écrémé de la fabrication de lait concentré sucré et non sucré (1 kg de lait concentré sucré \approx 3,0 kg de lait écrémé et 1 kg de lait concentré non sucré \approx 2,4 kg de lait écrémé)	Quantités résiduelles de lait écrémé après déduction des quantités pulvérisées et condensées
1958	31	620	224	844	29	334	39,6	66	444
1959	15	300	267	567	21	242	42,7	101	224
1960	40	800	307	1.107	59	679	61,3	127	301
1961	52	1.040	343	1.383	66	759	54,9	179	445
1962	61	1.220	375	1.595	75	863	54,1	160	572
1963	44	880	432	1.312	51	587	44,7	160	565
1964	24	480	488	968	30	345	35,6	127	496
1965	37	740	560	1.300	68	782	60,2	113	405
1966	31	620	601	1.221	60	690	57,4	125	406
1967	38	760	662	1.422	74	851	59,8	161	410
1968	52	1.040	708	1.748	96	1.104	63,2	151	493
1969	56	1.120	757	1.877	90	1.035	55,1	167	678

^a On admet que la fabrication d'1 kg de beurre donne environ 20 kg de lait écrémé. - ^b On admet que la transformation d'1 kg de lait entier en crème fournit environ 917 g de lait écrémé. - ^c Un kg de poudre de lait écrémé \approx 11,5 kg de lait écrémé.

Source : Commonwealth Economic Committee, Dairy Produce, London, lfd. Jgg. - Commonwealth Secretariat, "Meat and Dairy Produce Bulletin", London, Vol. 23, N° 3, p. 163 et suiv.; Vol. 23, N° 2, p. 84 et suiv. - Calculs et estimations personnelles.

Tableau 42 - Le bilan d'approvisionnement en poudre de lait écrémé du Royaume-Uni 1958/69
(1.000 tonnes)

Année	Pro- duc- tion	Expor- ta- tions	Impor- ta- tions	Solde du commerce extérieur	Variations de stocks et er- reurs statis- tiques	Consom- mation totale ^a	Consommation pour l'ali- mentation hu- maine	Affourra- gement ^b	Consommation humaine par tête (kg)	Taux d'auto- approvision- nement (%)
1958	29	9	44	- 35	-	64	47	17	0,91	45,3
1959	21	5	75	- 70	-	91	57	34	1,09	23,1
1960	59	8	42	- 34	-	93	62	31	1,18	63,4
1961	66	13	34	- 21	+ 13	74	53	21	1,00	89,2
1962	75	22	29	- 7	- 15	97	60	37	1,13	77,3
1963	51	12	37	- 25	- 11	87	66	21	1,22	58,6
1964	30	3	65	- 62	- 3	95	72	23	1,32	31,6
1965	68	9	49	- 40	+ 28	80	57	23	1,04	85,0
1966	60	21	31	- 10	- 18	88	65	23	1,18	68,2
1967	74	15	39	- 24	+ 17	81	57	24	1,04	91,4
1968	96	28	38	- 10	+ 6	100	65	35	1,18	96,0
1969	90	24	28	- 4	- 11	105	76	29	1,36	85,7

^a1958-1960 : Production plus importations nettes. - ^bEstimé comme grandeur résiduelle (consommation totale diminuée de la consommation humaine).

Source : Commonwealth Economic Committee, Dairy Produce, London, lfd. Jgg. - Commonwealth Secretariat, "Meat and Dairy Produce Bulletin", London, Vol. 23, No 3, S. 169 ff. - Calculs personnels.

tableau 42). Ils ont en outre pu augmenter sensiblement leurs ventes sur les marchés internationaux (de 8.800 tonnes à 22.000 tonnes sur les périodes correspondantes). Les principaux clients pour le lait écrémé en poudre britannique ont été durant la période de référence d'abord le Danemark (qui l'utilise pour nourrir les animaux servant à la production de bacon), les pays de la CEE (également à des fins d'alimentation animale) ainsi qu'une série de pays en voie de développement. Les importations de lait écrémé en poudre (1958/61: 48 600 tonnes; 1966/69: 34.000 tonnes) provenaient à 60-70 % environ de Nouvelle-Zélande et d'Australie sur la période 1958-1969 (voir tableau 21*). Depuis que la République irlandaise a accéléré de développement de ses capacités de séchage, elle a pu également offrir des quantités plus importantes sur le marché britannique. Les pays de la CEE n'ont toutefois pu conclure qu'à intervalles irréguliers des contrats assez intéressants avec les importateurs britanniques de lait écrémé en poudre (1954, 1968). En tant qu'acheteur et vendeur important sur les marchés internationaux du lait écrémé en poudre, le Royaume-Uni a lui aussi adhéré à l'accord en vue de la réglementation du commerce mondial de lait écrémé en poudre, entré en vigueur en mai 1970 (les autres Etats signataires sont le Danemark, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, les pays de la CEE, le Japon, le Canada et l'Afrique du Sud), accord réalisé dans le cadre du GATT. Les pays susmentionnés s'engagent pour un an à maintenir un prix minimum à l'exportation de vingt dollars par 100 kg (fob). Cette disposition ne concerne pas les livraisons aux pays en voie de développement effectuées au titre de programmes d'aide, de soutien et d'action sociale.

11. Nouveaux développements de la politique laitière britannique

Le soutien du prix à la production du lait par l'intermédiaire du prix du lait de consommation s'est révélé de plus en plus difficile au cours des dernières années, à la suite de l'accroissement de la part du lait de transformation. C'est sans doute parce qu'il était préoccupé par cet état de choses que le gouvernement a entamé des discussions approfondies avec des membres des MMB et du "National Farmers' Union" sur les possibilités de relèvement du prix moyen du lait de transformation par un contrôle des importations ou des prix à l'importation (en partant vraisemblablement du système des prix minima à l'importation pratiqués sur le marché des céréales). On ne dispose pas encore de détails plus précis sur ces discussions et sur les conséquences éventuelles qu'elles auront pour la politique laitière.

f. Porcins, viande porcine, bacon et saindoux (1)

aa) Taux d'auto-approvisionnement ; achats sur les marchés mondiaux

Dans la moyenne des années 1966/69, le Royaume-Uni a consommé au total -converti en équivalent - viande fraîche non désossée - 1 665 000 tonnes de viande porcine et de bacon, dont 52,4 % de bacon (872 000 tonnes), 36,2 % de viande de porc "pork" (603 000 tonnes), ainsi que 11,4 % (190 000 tonnes) de conserves diverses de viande porcine importées (par exemple le "luncheon meat" et conserves similaires, y compris le bacon et le jambon en boîte). La production britannique des produits susmentionnés s'est élevée à 898 000 tonnes. Il s'ensuit que dans les années 1966/69, le degré d'auto-approvisionnement en viande de porc et en bacon n'a été que de 54 % (2), soit légèrement inférieur au degré d'auto-approvisionnement en viande bovine. Alors que dans l'ensemble, l'auto-approvisionnement est assuré pour la viande porcine (1966/69 : 90 %), le Royaume-Uni a dû couvrir ces dernières années 62—66 % de ses besoins totaux en bacon et près de 90 % de sa consommation totale de conserves de viande porcine (y compris le bacon et le jambon en boîte) par des achats sur les marchés internationaux (actuellement, la part du Royaume-Uni dans les importations mondiales de bacon et de jambon se chiffre à environ 90 %).

(1) Principales sources consultées : Commonwealth Secretariat, Commodities Division, Meat, London lfd. Jgg. Commonwealth Secretariat, "Meat and Dairy Produce Bulletin", London, lfd. Jgg. Secretary of State for the Home Department, Secretary of State for Scotland and the Minister of Agriculture, Fisheries and Food : Annual Review and Determination of Guarantees. London, lfd. Jgg. U. S. Department of Agriculture, United Kingdom - Projected Level of Demand, Supply and Imports of Farm Products in 1965 and 1975. Washington D.C., January 1962. - Central Office of Information, Agriculture in Britain. London, January 1965, P. 13. Ministry of Agriculture, Fisheries and Food ; Department of Agriculture and Fisheries for Scotland ; Home Office ; The structure of Agriculture. London 1966, P. 16. - Europäische Freihandelsassoziation, Agrarabkommen zwischen EFTA-Ländern. Genève, Janv. 1969, P. 19. - U.S. Department of Agriculture, "Livestock and Meat Situation", Washington D. C., lfd. Jgg. - Stamer, H., Landwirtschaftliche Marktlehre - Erster Teil : Bestimmungsgründe und Entwicklungstendenzen des Marktes. Hamburg und Berlin 1966, P. 120 ff.

(2) Le commerce extérieur de porcs vivants ne joue qu'un rôle subsidiaire et ne doit par conséquent pas être pris en considération lors du calcul du taux d'auto-approvisionnement.

Le degré d'auto-approvisionnement en saindoux est encore plus faible que celui du bacon et des conserves de viande porcine (pour ces dernières années, il est chiffré entre 4 et 5 %). Environ 60 % de l'offre totale de saindoux sur les marchés mondiaux ont été absorbés par le Royaume-Uni.

bb) Le cycle porcin en Grande-Bretagne

Comme le coefficient de reproduction naturelle des porcs est un multiple de celui des bovins ou des ovins, et que l'élevage porcin est largement indépendant des deux facteurs de production "sol" et "production du fourrage à la ferme", l'offre de porcs de boucherie peut être fortement accrue en un temps relativement bref. Le contrôle exercé par l'Etat jusqu'en 1953 sur la production, l'importation et l'utilisation des fourrages (et en particulier des céréales et pommes de terre fourragères) impliquait aussi un contrôle effectif de l'élevage porcin. Toutefois, après la dénationalisation du commerce des fourrages en 1954 et après la résorption progressive des goulots d'étranglement à l'offre apparus sur les marchés internationaux des céréales fourragères, il s'est assez rapidement reformé un cycle porcin au Royaume-Uni. Les mouvements cycliques de la production de porcs de boucherie sont essentiellement fonction des recettes totales moyennes (prix de marché augmentés des paiements compensatoires) et très nettement d'ailleurs, des prix et de l'offre des bovins de boucherie. On ne relève aucune incidence des prix fourragers sur le cycle porcin (ces prix étant de loin le principal facteur de coût de l'élevage de porcs de boucherie), car les éleveurs sont automatiquement protégés des fluctuations de prix du fourrage par les garanties prises en charge par le gouvernement (voir tableau 43). Si l'on fait abstraction des mouvements cycliques pour n'examiner que la tendance longue des effectifs de porcs ou de truies, on discerne deux périodes distinctes :

1. La période allant de 1954 à 1961, où il n'y a pas eu extension des troupeaux de truies (voir tableau 23*). Ce phénomène provient sans doute, d'une part, de la réduction sensible du prix garanti pour les porcs de boucherie par rapport au niveau très élevé qu'il avait atteint aux alentours de 1955 et, d'autre part, surtout de l'expansion vigoureuse de l'élevage bovin et vraisemblablement aussi de celle de l'élevage ovin. L'accroissement de la consommation de viande bovine et de viande d'agneaux explique la demande assez réticente de porcs de boucherie.

Tableau 43 - Mesures d'intervention sur le marché des porcs de boucherie, de la viande de porc et du bacon au Royaume-Uni

Régulation quantitative de la production indigène	Régulation indirecte de l'offre totale du porc de boucherie par la limitation de la garantie de prix intégrale (voir point 2) à un secteur déterminé des abattages fixé chaque année ("marge centrale"). Ce système n'est entré en vigueur qu'avec la campagne 1961/62 ; il n'existait pas auparavant de restrictions à l'offre de viande porcine. Plafonnement quantitatif de la production indigène de bacon dans le cadre du "bacon market sharing understanding" jusqu'en mars 1969 (voir point 8).																
Soutien des prix au producteur	<p>Prix minimum garanti au producteur pour les porcs à l'engrais ("clean fat pigs") ; les verrats et truies de reproduction sont exclus de la garantie. Principe ; lorsque le prix moyen de marché des porcs de boucherie tombe au dessous du prix garanti, la différence est compensée par les fonds d'Etat. Limitation du versement intégral de la garantie à une marge déterminée des abattages (la fixation ne tient compte que des abattages donnant droit à la garantie, les "certifications"). Le prix garanti est diminué au dessus ou majoré au dessous de cette marge. Au 31 mars 1969 (cela vaut pour les campagnes 1969/70 et 1970/71), on a les majorations et les abatements suivants :</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;"><u>Estimation du nombre des abattages</u> <u>bénéficiant de la garantie</u></th> <th style="text-align: center;"><u>Correction du prix garanti par 20 lb</u> <u>de poids en carcasses de</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">12,0 à 12,3 millions</td> <td style="text-align: center;">+ 2,75 sh</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">12,3 à 12,6 millions</td> <td style="text-align: center;">+ 1,75 sh</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">12,6 à 12,9 millions</td> <td style="text-align: center;">+ 0,75 sh</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">12,9 à 14,3 millions</td> <td style="text-align: center;">Prix garanti intégral</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">14,3 à 14,6 millions</td> <td style="text-align: center;">- 0,75 sh</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">14,6 à 14,9 millions</td> <td style="text-align: center;">- 1,75 sh</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">14,9 à 15,2 millions</td> <td style="text-align: center;">- 2,75 sh</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le prix garanti est fondé en outre sur un prix fourrager déterminé (prix moyen pondéré d'une ration standard d'aliments composés et simples). Lorsque le prix effectif de cette ration monte ou descend par rapport au prix qui sert de base à la fixation du prix garanti, celui-ci est majoré ou réduit selon le cas. Ces majorations ou abatements sont calculés comme suit pour la campagne 1970/71 : le prix de la ration standard de fourrage, sur lequel est fondé le prix garanti, est considéré comme un indice valant 1 000 points. Si les prix des aliments varient de telle sorte que cet indice varie aussi d'au moins 9 points, le prix garanti est modifié de 3 d par 20 lb (et ainsi de suite pour chaque variation de 9 points). Conditions d'admission : la limite inférieure est de 3 scores (1 score = 20 lb) de poids abattu ou 4 ½ scores de poids vif. Limitation de la garantie aux premiers 10 scores et demi de poids abattu ou aux 14 premiers scores de poids vif. Octroi de primes de qualité pour les porcs totalement ou partiellement (au moins 25 %) destinés à la production de bacon (avant 1960/61 l'octroi de primes de qualité pour les porcs à bacon était lié au niveau du prix garanti ou au prix de marché ; depuis 1960/61, les primes de qualité sont toujours accordées). Nouveau relèvement progressif des primes de qualité de 1965/66 à 1967/68 ; compensation par relèvement du prix garanti (ou par majoration du prix garanti) dans les années 1966 et 1967.</p>	<u>Estimation du nombre des abattages</u> <u>bénéficiant de la garantie</u>	<u>Correction du prix garanti par 20 lb</u> <u>de poids en carcasses de</u>	12,0 à 12,3 millions	+ 2,75 sh	12,3 à 12,6 millions	+ 1,75 sh	12,6 à 12,9 millions	+ 0,75 sh	12,9 à 14,3 millions	Prix garanti intégral	14,3 à 14,6 millions	- 0,75 sh	14,6 à 14,9 millions	- 1,75 sh	14,9 à 15,2 millions	- 2,75 sh
<u>Estimation du nombre des abattages</u> <u>bénéficiant de la garantie</u>	<u>Correction du prix garanti par 20 lb</u> <u>de poids en carcasses de</u>																
12,0 à 12,3 millions	+ 2,75 sh																
12,3 à 12,6 millions	+ 1,75 sh																
12,6 à 12,9 millions	+ 0,75 sh																
12,9 à 14,3 millions	Prix garanti intégral																
14,3 à 14,6 millions	- 0,75 sh																
14,6 à 14,9 millions	- 1,75 sh																
14,9 à 15,2 millions	- 2,75 sh																
Mesures de promotion de la production indigène, indépendamment des ventes	Néant																
Régulation des importations dont droits de douane	Franchise de droits pour les importations de porcs sur pied et de jambons entiers de toute provenance et pour celles de viande de porc, de bacon, de conserves de viande porcine et de bacon de tous genres provenant des pays du Commonwealth, y compris la République irlandaise. Franchise de droits également pour les importations de bacon et de certaines catégories de conserves de viande porcine ("ground or chopped pig meat") originaires de l'A.E.L.E. Les importations de viande porcine, de bacon et de conserves de viande porcine de tous les autres pays sont frappées d'un droit ad valorem de 5 à 10 %.																
Contingents	Sont soumises à licence ("individual licence") les importations de jambons entiers non originaires des pays du Commonwealth (Canada inclus) et les importations de viande porcine de la zone dollar (Etats-Unis, Canada) ; un contingent de 25 000 lgtn de viande porcine a été fixé pour la zone dollar entre 1960 et 1967. Depuis le 5 mai 1967, les importations de viande porcine provenant de la zone dollar peuvent être opérées sous le régime de "l'open general licence". Les contingents d'importation fixés pour la viande porcine de tous genres provenant des pays du bloc Est sont fonction des accords commerciaux bilatéraux passés avec ces pays (il existe pour le moment des accords de ce genre avec la Pologne et la Hongrie). Les importations de bacon sont contingentées à 100 % (voir détails point 8).																
Prescriptions sanitaires	Il y a interdiction d'importation pour la viande porcine originaire d'Argentine, du Brésil, de l'Uruguay et du Chili depuis le 1er février 1961, ainsi que pour les produits à base de viande porcine (bacon et jambon inclus) provenant d'Espagne et du Portugal depuis le 3 mars 1961, en raison du danger de fièvre aphteuse.																
Accords sur base volontaire	Néant																
Traités commerciaux spéciaux dont : Bacon Market Sharing Understanding	En vigueur depuis le 1er janvier 1964. Aux termes de la version révisée du 13.2.1969, cet accord vise l'organisation du marché du bacon au Royaume-Uni, dont le ravitaillement doit être assuré à un prix jugé convenable par le producteur et le consommateur. A cette fin, le gouvernement britannique fixe, - après avoir entendu le Comité consultatif pour le marché du bacon, qui groupe des représentants gouvernementaux des pays fournisseurs sous la présidence d'un représentant du gouvernement britannique, aussi bien le besoin minimum total que la marge réservée à la production indigène. La différence entre ces deux grandeurs, - c'est à dire la demande d'importation prise comme grandeur résiduelle - est répartie entre les pays exportateurs signataires de l'accord (avant 1969, le gouvernement britannique ne définissait que le besoin total minimum, alors que la répartition du marché dans son ensemble, - y compris la part de l'industrie britannique du bacon, - devait être négociée. Il est en outre prévu une marge de réserve dont la répartition entre les pays exportateurs et les producteurs indigènes est fonction de l'offre (dans ce cas également, les quotas alloués sur le besoin minimum de base servent toutefois également à orienter cette répartition).																

Source : Secretary of State for the Home Department, Secretary of State for Scotland and the Minister of Agriculture, Fisheries and Food ; Annual Review and Determination of Guarantee, London, lfd. Jgg. - Commonwealth Secretariat, Commodities Division, Meat, London, lfd. Jgg. - Commonwealth Secretariat, "Meat and Dairy Produce Bulletin", London lfd. Jgg.

Tableau 44 - Prix au producteur, prix de gros et prix d'importation pour les porcs de boucherie et le bacon au Royaume-Uni
1958/59 - 1970/71

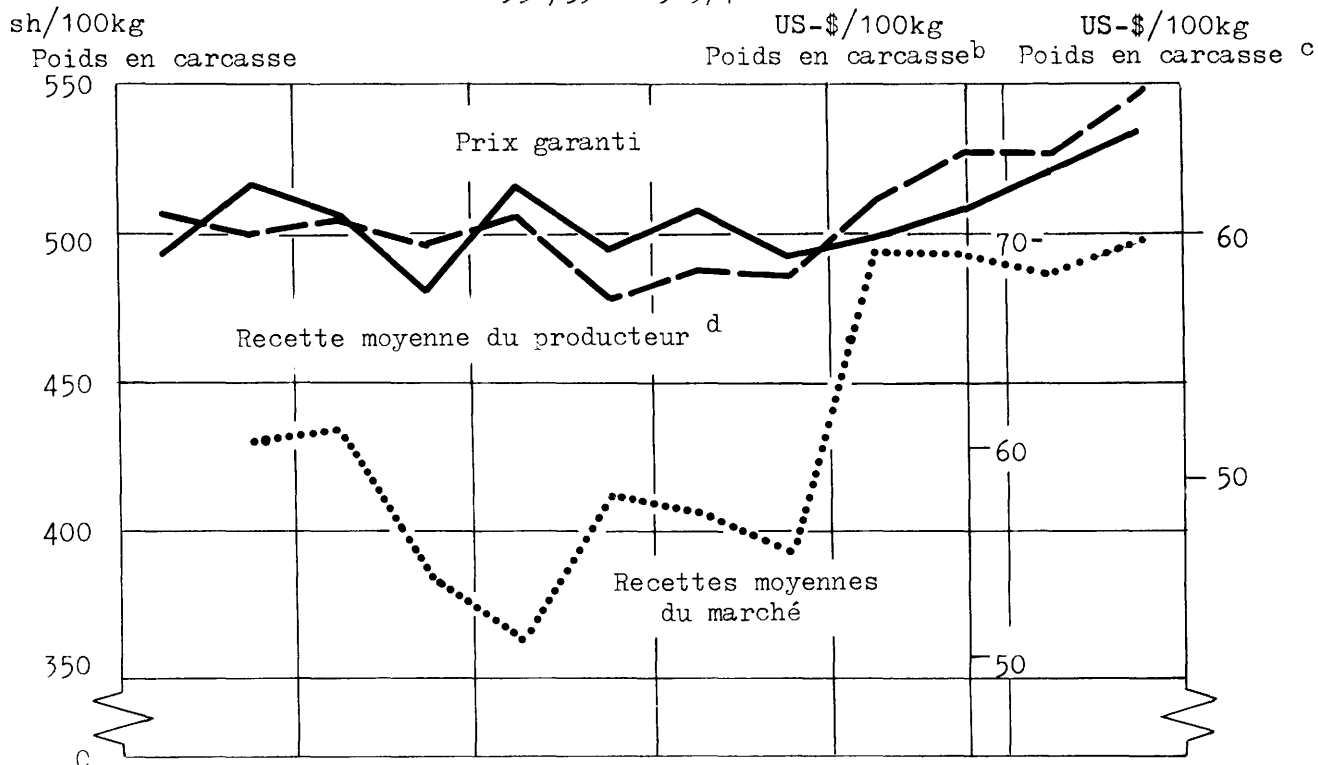
Campagne (a)	1958/59	1959/60	1960/61	1961/62	1962/63	1963/64	1964/65	1965/66	1966/67	1967/68	1968/69	1969/70	1970/71
Prix garanti au producteur pour les porcs de boucherie (b)	44,75	45,83	43,58	46,75	44,92	46,08	44,75	45,25	45,92	47,17	48,42	50,92	
(sur la base d'un prix fourrager (c) de (nombre d'abatages admissibles sans restriction du bénéfice de la garantie de prix ^d)	(26,25)	(27,08)	(24,58)	(27,75)	(25,92)	(27,58)	(27,92)	(28,58)	(35,42) ⁱ	(34,92) ⁱ	(37,00) ⁱ	(39,00) ⁱ	
Composition du prix effectif moyen au producteur pour les porcs de boucherie (e):	-	-	10,80	10,30	11,00	11,25	12,00	12,20	12,80	13,50	13,90	14,30	
Recettes moyennes sur le marché	•	39,40	34,85	32,88	37,31	36,85	35,69	44,90	44,81	44,50	45,31 ^f	45,31 ^f	•
Garantie moyen de l'Etat	•	6,33	10,19	12,96	5,17	7,52	8,35	1,25	3,06	3,51	4,48 ^f	4,48 ^f	•
Recettes moyennes totales	45,83	45,71	45,04	45,84	43,48	44,37	44,04	46,15	47,87	47,81	49,79 ^f	49,79 ^f	•
Année civile :	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	
Prix d'achat du commerce de gros pour le bacon britannique (g)	284	276	253	245	268	284	271	319	308	304	321	321	
Prix d'importation du bacon danois (h)	294	283	262	259	278	297	282	322	321	318	325	325	
Prix d'importation du bacon polonais (h)	274	261	246	232	259	275	259	301	302	304	322	322	

a) avril à mars - b) sh. par score dead weight (score de poids abattu) - c) sh./cwt, sur la base de la consommation directe de fourrage - d) Mio. de porcs (introduit pour la première fois pour 1967/62) - e) sh. par score dead weight ; uniquement les porcs remplissant les conditions du "fat-stock guarantee scheme" (y compris les primes de qualité pour les "bacon pigs") - f) estimation provisoire - g) sh./cwt ; autres que les "Northern Irish Nr 1 delivered London" - h) sh./cwt ; sélection à débarquer Londres - i) sur la base des fourrages composés.

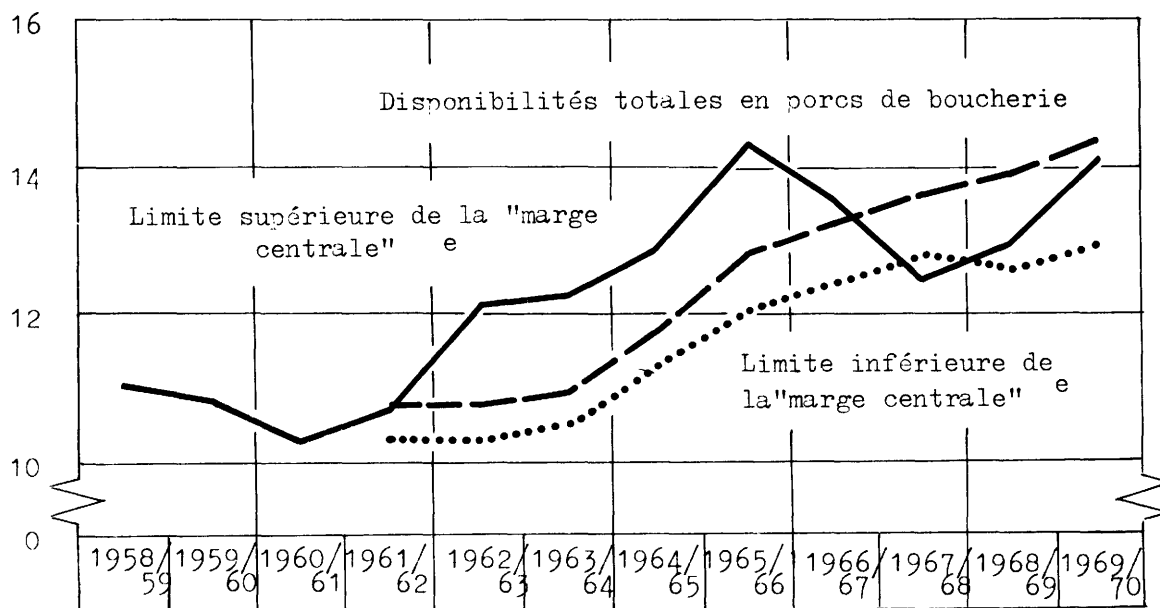
Source : Commonwealth Secretariat, "Meat and Dairy Produce Bulletin", London, lfd. Jgg. - Secretary of State for the Home Department, Secretary of State for Scotland and the Minister of Agriculture, Fisheries and Food, Northern Ireland : Annual Review and Determination of Quarantees, London, March 1968, p. 42; March 1969, p. 40. - FAO, Production Yearbook, Rome, lfd. Jgg.

Graphique 11 - Prix garanti, recettes moyennes du marché et recettes moyennes du producteur pour les porcs de boucherie, disponibilités en porcs de boucherie et limites de "la marge centrale" dans le Royaume-Uni

1958/59 - 1969/70 ^a



Mill.



^aCampagnes avril-mars. - ^bValable jusqu'au 17 novembre 1967. - ^cValable à partir du 18 novembre 1967. - ^dY compris les versements de garantie. - ^e"Marge centrale" : marge des abattages pour laquelle le prix garanti est valable sans restriction.

2. Après 1962, il y a eu une stagnation de l'offre de viande indigène de boeuf et d'agneau (1962/64 : 1,072 million t ; 1967/69 : 1,058 million t), ce qui a entraîné un renchérissement de ces viandes, en liaison avec la hausse des prix du marché mondial de la viande bovine surtout, mais aussi de la viande de mouton et d'agneau. La consommation par tête de viande de boeuf, de mouton et d'agneau est tombée de 37,3 kg en 1962/64 à 34,8 kg dans les années 1967/69. Par contrecoup, la demande de porcs de boucherie s'accrut fortement. Ces mouvements, ainsi que le maintien des prix garantis, de 1959, donnèrent le départ à compter du milieu de 1962 environ, à une phase d'expansion intensive du cheptel des truies qui atteignait son point culminant en 1965. Le renouvellement du cheptel des truies a induit alors une croissance spectaculaire de la production des porcs de boucherie. En 1965, le total des abattages de porcs dépassait de plus de 40 % celui de 1954. En 1966/67, toutefois, on a assisté à une restriction (cyclique) provisoire de l'élevage des porcs. Depuis 1968, cependant, le cheptel porcin s'est vigoureusement développé. L'élément décisif dans le domaine qui nous intéresse (tendance à l'évolution à long terme) et le fait que la moyenne des années 1962/69, la production de porcs de boucherie a été supérieure de 22 % à la moyenne des années 1958/61 tandis que pour les abattages de boeufs, de veaux, de moutons et d'agneaux, on n'enregistre qu'une hausse de 6 %.

cc) La structure de la production des porcs de boucherie

Dans le domaine de la sélection des races porcines, les efforts des éleveurs sont centrés au Royaume-Uni sur le "long type bacon pig" auquel on cherche à donner des caractéristiques bien définies quant à la longueur, l'épaisseur et la structure du lard de dos en vue de la production de "bacon". Les autres parties sont considérées comme produits subsidiaires par les transformateurs industriels (dits "bacon curers"). Après 1960, le nombre des porcs à bacon purs achetés par les bacon curers était toutefois en baisse, ce qui est allé de pair avec un accroissement proportionnel de la demande de porcs partiellement destinées à la production de bacon (voir tableau 23*). Cela semble indiquer que l'on a cherché à étendre encore davantage la marge de

manoeuvre de l'utilisation des carcasses de porc¹, ce dont il a également été tenu compte par les éleveurs. En moyenne de la période 1966/69, 41,7 % (5510 millions) du total des porcs abattus étaient intégralement ou partiellement affectés à la production de bacon. Les autres 58,3 % (7,710 millions) servaient principalement à la production de viande porcine, de saucisses et de produits de charcuterie. Etant donné ce rapport de valorisation des disponibilités de porcs de boucherie, la prédominance des porcs à bacon dans l'élevage ne s'explique pas tout à fait. Peut-être les prix relativement élevés du porc à bacon ont-ils joué dans ce domaine un rôle important. Il est frappant que les mouvements du cycle porcin britannique soient surtout déterminés par les décisions des engraisseurs qui approvisionnent le marché en porcs de boucherie utilisés pour la production de viande, de saucisses et de produits similaires. L'offre totale de porcs à bacon est en revanche comparativement moins sujette à variations. Elle est essentiellement fonction de la formation des prix et des débouchés du bacon britannique, qui dépendent à leur tour très largement des mesures prises par les concurrents étrangers.

¹ La coordination du contrôle de la sélection (par exemple, exploitation centrale des caractères héréditaires des verrats reproducteurs, tenue du herdbook, insémination artificielle) relève en Grande-Bretagne de la "Pig Industry Development Authority" (PIDA), instituée par l'Agricultural Act de 1957. En Irlande du Nord, le ministère de l'Agriculture s'occupe conjointement avec le "Pigs Advisory Committee" de la même catégorie de problèmes. La PIDA accorde en outre des concours financiers à une série de projets de recherche et de développement liés à la production et à la commercialisation des porcs. La création d'un critère uniforme d'appréciation de la qualité du bacon britannique ("British Bacon Mark") fait également partie de la mission qui lui est assignée. La PIDA est financée par une redevance payable sur l'ensemble des porcs de boucherie admissibles à la garantie des prix (cette redevance est suspendue tant qu'il n'y a pas nécessité d'un paiement garanti). Les membres de la PIDA, au nombre de 17, sont tous désignés par le gouvernement. Afin d'assurer l'impartialité requise de la direction de la PIDA vis-à-vis de la multiplicité des intérêts individuels des engraisseurs, il est prévu que le président et deux des membres du comité de direction doivent être choisis dans un secteur autre que celui des producteurs ou transformateurs de porcs de boucherie. Selon le rapport publié en février 1964 par le "Committee of Inquiry into Fatstock and Meat Marketing and Distribution" créé en avril 1962, il y a lieu d'instaurer une "Fatstock and Meat Authority" centrale en Grande-Bretagne compétente pour l'ensemble des catégories de viande (viandes bovine, ovine et porcine). La PIDA serait alors remplacée par cette organisation.

dd) Bacon

Les fortes fluctuations qui se sont manifestées durant l'après-guerre aussi dans la structure de la consommation alimentaire britannique n'ont visiblement pas affecté le bacon : la consommation annuelle de bacon par habitant s'est maintenue inchangée à 11 kg (voir également tableau 45). C'est pourquoi la consommation totale de bacon a respecté la lente croissance de la population en n'augmentant que de 6,5 %, en passant de 585 000 t en 1958/61 à 623 000 t en 1966/69. La production indigène de bacon n'a pu suivre tout à fait la progression de la demande puisqu'elle n'a augmenté que de 4,8 % en passant entre 1958/61 et 1966/69 de 207 000 t à 217 000 t. Le degré d'auto-provisionnement a donc légèrement baissé de 35,5 % à 34,8 % dans le même temps. Les importations de bacon ont progressé de 6 %, en passant de 378 000 t en 1958/61 à 404 000 t dans les années 1966/69.

Par tradition, le Danemark est le fournisseur dominant sur le marché britannique de bacon. Depuis la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, en effet, un grand nombre d'éleveurs danois se sont spécialisés dans le marché britannique du bacon. Avec le temps, ils ont pu atteindre aussi bien dans la sélection que dans la transformation et la commercialisation un niveau très supérieur à celui de l'industrie du bacon du Royaume-Uni ou d'autres pays d'Europe occidentale et orientale. C'est la raison pour laquelle le bacon danois se vend au prix fort en Grande-Bretagne. Entre 1966 et 1969, le prix du bacon danois a dépassé en moyenne de 2,7 % le bacon britannique, de 4,6 % le polonais et même de 8,2 % le produit irlandais. (voir également tableau 44). Le Danemark a porté sa part dans le marché britannique du bacon de 44,8 % (262 000 t) sur la période 1958/61 à 48,2 % (300 000 t) au cours des années 1966/69 (1).

(1) Aux termes d'un accord passé entre les gouvernements danois et britannique en avril 1960, le droit ad valorem de 10 % qui frappait les importations de bacon provenant des pays non membres du Commonwealth a été réduit d'environ 50 % au profit des pays de l'AELE au 1.7.1960, et totalement aboli le 1.7.1961. Le Danemark a naturellement été le premier bénéficiaire de cette mesure qui avantageait particulièrement les pays de la CEE et de l'Europe orientale.

Tableau 45 - Le bilan d'approvisionnement en bacon et en jambon (a) du Royaume-Uni 1958-1969
(1 000 t)

Année	Production indigène totale (b)	Importations de bacon et jambon	Variations de stocks et erreurs statist.	Consommation totale de bacon et jambon	Consommation par tête (kg)	Taux d'autoapprovisionnement (%) (c)
1958	219	344	- 3	566	11,0	38,7
1959	219	353	-	572	11,0	38,3
1960	183	413	+ 2	594	11,3	30,8
1961	206	401	+ 1	606	11,5	34,0
1962	225	405	-	630	11,8	35,7
1963	221	391	+ 2	610	11,4	36,2
1964	223	397	+ 4	616	11,4	36,2
1965	237	404	+ 4	637	11,7	37,2
1966	209	403	- 7	619	11,3	33,8
1967	202	408	- 1	611	11,1	33,1
1968	219	412	- 1	632	11,4	34,7
1969	237	392	+ 1	628	11,3	37,7

(a) Poids du produit (non converti en équivalents de viande fraîche et à l'exclusion du bacon et jambon en boîte) - (b) Y compris la production de bacon provenant de porcs importés - (c) Production indigène totale en % de la consommation totale.

Source :Commonwealth Secretariat, "Meat and Dairy Produce Bulletin", London, lfd. Jgg. - Central Statistical Office, Annual Abstract of Statistics, No 104, London 1967, p. 187 - **Calculs et estimations personnels.**

Graphique 12 - Prix de marché du bacon britannique, danois et polonais au Royaume-Uni

1958 - 1969



^a Valable jusqu'au 17 novembre 1967. - ^b Valable à compter du 18 novembre 1967. - ^c N°1, autre que Northern Irish, livré Londres. - ^d Sélection A, débarqué, Londres.

Jusqu'en 1964 (année de l'entrée en vigueur du "Bacon Market Sharing Understanding", (voir tableau 43), les pays d'Europe de l'Est ont été les premiers à essayer à plusieurs reprises d'augmenter leurs livraisons en pratiquant des prix particulièrement bas. Ils ont toutefois échoué (voir tableau 24*), car il était manifeste que leurs concessions sur les prix ne pouvaient compenser que partiellement la différence de la qualité de leur offre par rapport au produit danois ou britannique. C'est pourquoi la part des pays du bloc oriental sur le marché a plafonné aux alentours de 9 % sur les périodes 1958/61 et 1966/69. Les livraisons de la République irlandaise sont également d'une qualité moyenne (part du marché de l'Irlande sur les deux périodes : 4,3 %). Les pays de la CEE ont vu leur part du marché fortement diminuer (1958/61 : 4,1 % ; 1966/69 : 1,3 %). Les raisons n'en sont pas tout à fait évidentes. La raison de la réduction de 1963 de la part des Pays-Bas dans l'approvisionnement du marché britannique du bacon est peut-être que les producteurs néerlandais de porcs de boucherie ont préféré se tourner vers le marché de la CEE, beaucoup plus attrayant tant du point de vue des perspectives de débouchés à long terme que surtout du point de vue des prix réalisables. Le "Bacon Market Sharing Understanding" (BMSU) d'avril 1964 prévoyait en principe de "geler" les parts du marché des principaux fournisseurs au niveau atteint en 1962/63, étant entendu que leur part serait encore réduite ou augmentée essentiellement en fonction des capacités de livraison des producteurs nationaux mais aussi en fonction des offres étrangères (c'est ce qui s'est passé jusqu'au début de 1969, voir détails plus bas).

L'industrie britannique du bacon n'a pas été en mesure de reprendre une part du marché à la concurrence danoise (voir plus haut). Tout semble indiquer que l'obstacle à un relèvement sensible du taux d'auto-approvisionnement en bacon tenait moins aux connaissances techniques ou même à l'insuffisance des capacités de transformation des "bacon curers" britanniques qu'à l'insuffisance de l'offre de porcs à bacon appartenant aux catégories de qualité supérieures. Le gouvernement a cherché à y remédier dans un premier temps en versant des primes de qualité spéciales pour les porcs à bacon. Il s'est en outre engagé à stabiliser les recettes des engraisseurs en réservant un régime

privilegié aux porcs à bacon¹. Ni les caractères distinctifs des porcs à bacon et des autres porcins, ni les critères de qualité appliqués aux porcs à bacon admissibles au bénéfice de la prime de qualité ne répondaient aux exigences du commerce ou au goût des consommateurs. C'est ainsi par exemple que l'attribution des deux classes de qualité AA+ et AA, donnant lieu à la prime, ne se faisait qu'en fonction de deux critères, à savoir la longueur de la carcasse et l'épaisseur du lard de dos, sans qu'il soit tenu compte de la structure du lard de dos (rapport viande rouge/lard, etc.). Dans ces conditions, les mesures exposées ci-dessus étaient vouées à l'échec et contrariaient même l'amélioration souhaitable de la qualité de la production de bacon britannique. On lit à ce sujet dans la "Price Review" de 1965 : "..... que la qualité des porcs gras devrait être déterminée et rémunérée par le marché et qu'il était envisagé de suspendre les primes à la qualité pour les porcs à bacon. Il (c'est-à-dire le "1963 Annual Review White Paper" - ajoute de l'auteur) laissait aussi entrevoir la suppression des mesures individuelles de stabilisation pour les catégories "porcs à bacon" et "autres porcs", qui laissaient à désirer sur de nombreux points. La distinction que l'on a tenté d'introduire par ces mesures entre les diverses classes porcines s'est révélée de plus en plus artificielle et a donné lieu à une discrimination croissante entre les divers secteurs de l'industrie et à une affectation erronée des deniers publics". Par ailleurs, il est dit dans la "Price Review 1966" : "Le gouvernement entend soutenir les efforts engagés par les producteurs et le commerce dans le but d'identifier et de rémunérer les caractéristiques requises pour le commerce" (c'est moi qui souligne).

¹ Cette mesure est connue sous le nom de "separate stabilisers". Les mécanismes en sont les suivants : lorsque les recettes totales par 20 livres de poids abattu pour les porcs à bacon et autres porcins (y compris les paiements compensatoires tout d'abord établis uniquement selon les critères indiqués au tableau 43) sont, au cours d'une semaine, inférieures ou supérieures d'un montant déterminé au prix garanti par 20 livres de poids abattu, les paiements compensatoires sont ajustés de façon que les recettes totales effectives par 20 livres de poids abattu restent voisines du prix garanti à l'intérieur d'une marge fixée d'avance. Les suppléments ou abattements sont fixés diversement selon qu'il s'agit de porcs à bacon ou d'autres catégories porcines.

Le système des "separate stabilisers" a été supprimé le 29 mars 1965. Les primes de qualité pour les porcs à bacon ont été progressivement éliminées de 1965 à 1967. En compensation, il a été décidé une majoration très importante du prix garanti en 1966 et 1967. Afin d'assurer à l'industrie britannique du bacon un ravitaillement adéquat en porcs de qualité à des prix convenables, même après l'abolition du système des "separate stabilisers", le gouvernement a pris en avril 1967 de nouveaux engagements financiers vis-à-vis de l'industrie du bacon¹. Ces nouvelles "primes de stabilisation" ne sont toutefois considérées que comme une mesure provisoire. Selon le rapport du Worth Committee sur l'industrie britannique du bacon, mentionné pour la première fois dans la "Price Review" 1969 (National Economic Development Office : The bacon Curing industry - Report of the committee of enquiry into the bacon curing industry set up by the Economic Development Committee for Food Processing), l'octroi des primes de stabilisation devrait être aussi agencé de manière à promouvoir surtout une rationalisation de l'industrie du bacon. A la fin de 1969, les "Bacon Curing Industry Stabilisation Arrangements" furent donc révisés dans ce sens par le gouvernement. Le gouvernement Wilson battu aux élections de juillet 1970, avait envisagé de proroger ces primes de stabilisation modifiées pour une période de trois ans (jusqu'au début de 1973), projet qui aurait dû toutefois recueillir encore l'approbation du Parlement britannique. Tous ces efforts ne doivent toutefois pas faire oublier que la révision, entreprise au printemps 1969, du "Bacon Market Sharing Understanding" (BMSU, voir détail tableau 43), qui restera temporairement d'application pendant trois ans (jusqu'à la campagne 1971/72), constitue le pas le plus décisif vers un relèvement du degré d'auto-provisionnement en bacon.

¹ Lorsque les prix de marché des porcs à bacon sont très élevés, les prix payés à l'achat par l'industrie du bacon doivent être abaissés à l'aide de subsides financés par le budget public. Lorsque les prix du marché sont trop faibles, l'industrie du bacon touche également des subventions imputées sur le budget public et destinées à empêcher les producteurs de porcs à bacon de restreindre leur production au moyen de l'octroi de prix supérieurs au cours du marché.

Le "Price Review" de 1969 le justifie comme suit : "En ce qui concerne le bacon, le gouvernement souhaite voir l'industrie du bacon acquérir une part plus large du marché grâce à l'amélioration de sa productivité et de sa compétitivité. Le nouveau "bacon market sharing understanding" devrait l'y aider". Cette affirmation nous semble quelque peu contradictoire. En effet, le nouveau BMSU a sans conteste pour objectif principal de réserver la priorité à la production indigène dans l'approvisionnement du marché intérieur, cette mesure étant obligatoirement complétée par le contingentement des importations totales (système de régulation du marché du bacon qui ne se distingue ainsi pratiquement plus de celui de la régulation du marché du beurre). Le "Financial Times"¹ met en évidence cet objectif dans un commentaire sur le nouveau BMSU (renforcement de la position des producteurs nationaux du bacon sur le marché britannique du bacon) : "(le nouveau BMSU)... fournit un champ illimité à l'industrie britannique du bacon pour couvrir son marché national, le reste de ce marché étant réparti entre les exportateurs de bacon tels que le Danemark". (c'est moi qui souligne). Ces mesures, qui lui garantissent une protection appréciable contre la concurrence étrangère, ainsi que les primes de stabilisation doivent sans doute ménager à l'industrie britannique du bacon un certain répit pour réaliser en toute quiétude ces projets de rationalisation et l'amélioration urgente de la commercialisation et pour se doter de moyens de contrôle sur la gamme de qualités des porcs à bacon livrés par les éleveurs. La fédération des producteurs britanniques de bacon ("British Bacon Curers Federation") a su mettre à profit la chance que lui offrait le gouvernement. Grâce à une vaste campagne publicitaire ("Buy British Bacon") pour laquelle 150 000 £ ont été débloquées dans un premier temps, l'image du bacon britannique doit gagner en prestige auprès des consommateurs. La fédération des producteurs britanniques de bacon espère par là dans les cinq prochaines années (1970-1975) porter la part des producteurs nationaux sur le marché de 37,7 % (1969) à 51 % au moins² (pour autant que l'offre de porc apte à la production de bacon soit suffisamment élastique).

¹ Financial Times, Londres, 28 octobre 1969

² Agrar Europe, Bonn, le 7 septembre 1969

ee) Viande porcine

Pour la viande porcine, le "Selective Expansion Programme" (SEP) prévoit que la production indigène doit être à tout moment en mesure de satisfaire l'ensemble de la demande intérieure. Il y a lieu d'éviter autant que possible les forts excédents d'importation. Le degré d'autoapprovisionnement étant de 98,7 % en moyenne de la période 1966/69, on peut admettre que cet objectif est dès à présent atteint. Contrairement à la consommation de bacon, la consommation par tête de viande de porc a fortement augmenté durant la période de référence (1958/61 : 8,7 kg, 1966/69 : 10,8 kg ; accroissement : 24,1 %), ce qui est essentiellement imputable au net relèvement des prix, surtout depuis 1963/64, des viandes concurrentes de boeuf et d'agneau (voir notamment la partie d) du présent chapitre). - En raccordant la garantie du prix intégral à un secteur déterminé d'abattage, - système introduit pour la première fois pour la campagne 1961/62 (voir détail tableau 43) - le gouvernement voulait au premier chef acquérir une meilleure emprise sur l'offre de "porcs à viande" (destinés à la production de pork, de conserves, de saucisses et produits analogues). En effet, l'élevage des porcs à viande est plus facile et demande surtout moins de soins que celui des porcs réservés au bacon. On comprend donc que ces indésirables que sont les "engraisseurs saisonniers" (qui s'adonnent quelque temps à l'élevage de porcins lorsque les prix montent sur le marché dans le but de réaliser des bénéfices substantiels, alors qu'ils abandonnent rapidement en cas de baisse des prix, contribuant ainsi de façon sensible à l'accentuation du cycle porcin) se cantonnent essentiellement dans la production de porcs à viande de qualité moyenne et inférieure. Si l'on fait abstraction d'une certaine réduction des charges du Fonds de garantie représentées par les paiements compensatoires aux engraisseurs, le système de la "marge centrale" n'a toutefois pas donné de résultats tangibles puisque les fluctuations cycliques de l'offre de viande porcine se sont encore sensiblement amplifiées après 1961. En particulier, les abattements pratiqués sur le versement intégral de la garantie (lorsque les abattements donnant lieu à la garantie débordent la marge centrale) ne sont sans doute pas encore assez importants pour décourager la majorité des producteurs de viande porcine.

Tableau 46 - Le bilan d'approvisionnement de la viande porcine du Royaume-Uni^{a,b}
(1 000 t) 1958-1969

Année	Production indigène totale de viande ^c	Exportat. de viande porcine	Importat. de viande porcine	Solde du commerce extérieur	Stocks finals de viande porcine au 31.12	Erreurs statistiques	Consommat. totale de viande porcine	Consommat. par habitant (kg)	Taux auto-provisionnement %
1958	436	0	19	- 19	2	-	456	8,6	95,6
1959	441	0	14	- 14	3	- 1	455	8,7	96,9
1960	448	0	22	- 22	2	+ 2	469	8,8	95,5
1961	448	0	18	- 18	3	- 4	469	8,8	95,5
1962	507	-	20	- 20	2	-	528	9,8	96,0
1963	530	5	11	- 6	1	-	537	9,9	98,7
1964	566	9	10	- 1	1	-	567	10,3	99,8
1965	637	4	21	- 17	2	- 1	654	11,6	97,4
1966	625	12	10	+ 2	2	-	623	11,1	100,3
1967	562	3	11	- 8	2	-	570	10,3	98,6
1968	576	2	18	- 16	1	-	593	10,6	97,1
1969	617	12	20	- 8	1	-	625	11,2	98,7

^a Le commerce extérieur des animaux sur pied ainsi que l'estimation de la production indigène brute fondée sur ces chiffres ont été exclus étant donné que le commerce extérieur de porcs vif est minime.⁹ A l'exclusion du bacon et du jambon.^c Y compris la viande provenant d'animaux importés sur pied.⁻ Y compris la viande réfrigérée ou congelée ultérieurement transformée en conserves de viande porcine.⁻ Production indigène totale de viande en % de la consommation totale.

Source : Commonwealth Economic Committee, Meat, London, lfd. Jgg. - Commonwealth Secretariat, "Meat and Dairy Produce Bulletin", London, lfd. Jgg. - Calculs propres.

Les importations de viande de porc ont baissé de 19,1 % en tombant de 18 300 t en 1958/61 à 14 800 t en 1966/69. Les fortes fluctuations annuelles des importations de viande porcine (voir tableau 46) sont fonction du déroulement du cycle porcin britannique mais surtout des variations de la capacité de livraison des principaux fournisseurs étrangers de viande de porc sur le marché britannique, au premier rang desquels on trouve la République irlandaise qui se concentre sur la livraison de viande de porc fraîche, en raison de la proximité des centres britanniques de consommation (1965/69 : 8 500 t). Pour la viande porcine réfrigérée et congelée, les fournisseurs sont assez largement dispersés. A côté de la République irlandaise, c'est surtout la Finlande qui a su devenir après 1966 un offreur important sur le marché britannique de la viande porcine réfrigérée et congelée (1967/69 : 4 700 t ; République irlandaise : 1965/69 : 1 500 t). Depuis 1963, le Royaume-Uni est présent sur les marchés internationaux de la viande porcine. Le volume de ces exportations est essentiellement fonction du déroulement du cycle porcin britannique. Le maximum atteint jusqu'à présent pour les exportations a été de 12 000 t (en 1966 et 1969). Les importations nettes de viande porcine sont tombées de 18 300 t (1958/61) à 10 000 t dans les années 1966/69.

ff) Conserves de viande porcine et jambon en boîte

Contrairement à ce qui s'est passé pour la viande porcine destinée à la consommation directe, il semblerait qu'il ait été impossible sous la pression de la concurrence étrangère de créer une industrie britannique rentable pour les conserves de viande porcine de tous genres, et notamment le jambon en boîte (le taux d'auto-approvisionnement de ces produits n'aura sans doute guère dépassé au total les 10 % durant ces dernières années). La majorité des importations des conserves de viande porcine (luncheon meat, viande porc en jus etc.) qui sont passées de 46 900 t en 1958/61 à 63 000 t en 1966/69 (voir tableau 26*) provenaient du Danemark, des Pays-Bas, de Pologne et de Yougoslavie. C'est le Danemark qui s'est imposé, puisqu'il a su porter sa part du

marché (en quantité) de plus de 40 % aux alentours de 1958 à plus de 50 % ces dernières années ¹. Pour les importations de bacon et de jambon en boîte, - surtout de jambon en boîte - (25 000 - 35 000 t par an, sans qu'une tendance particulière apparaisse clairement), la situation est différente. Les Pays-Bas ont été de très loin le plus gros fournisseur, alors que le Danemark n'a pu placer sur le marché britannique que des quantités modestes, en nette régression depuis 1962 (voir tableau 27*).

gg) Saindoux

Parmi les produits secondaires de la production britannique de porcs de boucherie, le saindoux mérite une attention particulière. Bien que plus de 10 millions de porcs soient abattus chaque année au Royaume-Uni, la production indigène de saindoux n'a guère dépassé ces dernières années les 10 à 15 000 t, alors que la demande d'importation oscillait sur la période 1958-1969 entre 116 000 et 279 000 t. En aucun cas ce n'est le manque de matières premières (graisse de rognon) qui peut expliquer le niveau très faible de la production indigène de saindoux. Etant donné la franchise des importations, les transformateurs de porcs de boucherie, à quelques exceptions près, estiment surtout que la fabrication de saindoux est peu rentable, étant donné que son prix ne permet même de couvrir les coûts directs de fabrication (il nous a été impossible de découvrir si dans ce cas la graisse de rognons est traitée comme déchet ou elle est vendue comme matière première à l'industrie fourragère).

¹ Jusqu'en juin 1960, les importations de viande porcine venant du Danemark acquittaient un droit de 10 % ad valorem. A compter du 1.7.1960, ce tarif a été réduit de 50 % et totalement supprimé au 1.7.1961. C'est là sans doute l'un des principaux facteurs qui ont déterminé l'accroissement des livraisons danoises sur le marché.

Au Royaume-Uni, le saindoux est principalement utilisé pour la fabrication des "compound cooking fats" (graisses comestibles mixtes). Dans ce secteur, toute une série d'autres graisses animales ou végétales peuvent y être substituées. Cette substitution est essentiellement fonction de la relation de prix :

saindoux

autres graisses animales et végétales

Elle ne pose aucun problème technique particulier aux fabricants de graisses comestibles. L'interchangeabilité des principales utilisations de cette matière de base (c'est-à-dire fabrication de graisses comestibles mais aussi de savon) est sans doute la première raison des fluctuations considérables subies par la demande de saindoux au Royaume-Uni (voir tableau 28*). Jusqu'en 1964, les Etats-Unis étaient le principal fournisseur du marché britannique du saindoux (leurs livraisons couvrant en moyenne environ $\frac{3}{4}$ de la demande totale). Après 1965, la production américaine de saindoux est tombée à son point le plus bas depuis les années 30, ce qui a provoqué une régression correspondante des capacités d'exportation. Ce sont surtout les pays de la CEE qui ont compensé la lacune ainsi formée en mettant à profit cette occasion favorable pour s'établir solidement sur le marché britannique du saindoux (de 1964 à 1968, la part du marché du saindoux détenue par les Etats-Unis en Grande-Bretagne s'est retrécie de 89,0 % à 29,0 %, alors que la part des pays de la CEE est montée de 8,2 % à 56,4 %). Toutefois, ainsi que le ministère américain de l'Agriculture l'a annoncé fin 1968, les exportations de saindoux vers la Grande-Bretagne seront subventionnées à partir de 1969 afin d'éviter aux producteurs américains de perdre définitivement le marché britannique. Ces efforts ont visiblement rencontré un succès appréciable puisqu'en 1969, la part des Etats-Unis sur le marché est remontée à 45,4 %, tandis que celle des pays de la CEE retombait à 45,3 %.

g. Ovins, viande de mouton et d'agneaux, laine¹

aa) Viande de mouton et d'agneau

aa₁ Degré d'auto-approvisionnement ; importance du Royaume-Uni en tant qu'acheteur sur les marchés internationaux.

Le Royaume-Uni est de très loin le principal producteur et consommateur de viande de mouton et d'agneau en Europe occidentale. Il n'empêche qu'au cours de la période d'enquête, 35-45 % seulement des besoins totaux de viande de mouton et d'agneau ont pu être couverts par la production indigène (voir tableau 47). C'est ce qui explique que le Royaume-Uni est aussi le plus gros acheteur de viande de mouton et d'agneau sur le marché mondial (entre 1964 et 1966, le Royaume-Uni a absorbé 62,5 % des importations mondiales). Comme ce fut le cas jusqu'à 1960 environ pour la viande bovine, le marché de Smithfield à Londres joue encore aujourd'hui un rôle essentiel dans le commerce mondial dans le commerce de la viande de mouton et d'agneau. A la différence des marchés du beurre, du Cheddar, du bacon et de la viande bovine, le marché britannique de la viande de mouton et d'agneau n'est pas un "marché à problèmes". Autrement dit, le fonctionnement de ce marché n'a été perturbé durant la période de référence ni par des luttes continues sur les prix entre fournisseurs, ni par des accords restrictifs. Les fournisseurs étrangers, - qui sont essentiellement la Nouvelle-Zélande, l'Australie, la République irlandaise et l'Argentine, - n'ont pas rencontré de difficultés notables à écouler leur viande de mouton et d'agneau.

¹ Principales sources consultées : Commonwealth Secretariat, Commodities Division, Meat, London, lfd. Jgg. - Commonwealth Secrétariat, "Meat and Dairy Produce Bulletin", London, lfd. Jgg. - Commonwealth Secretariat, "Wool Intelligence", London, lfd. Jgg. - Central Office of Information, Agriculture in Britain, London, January 1965, P. 12 f. - Secretary of State for the Home Department, Secretary of State for Scotland and the Ministry of Agriculture, Fisheries and Food : Annual Review and Determination of Guarantees. London, lfd. Jgg. - Minister of Agriculture, Fisheries and Food ; Department of Agriculture and Fisheries for Scotland ; Home Office : Report on Agricultural Marketing Schemes for the period 1965/66* London, Juillet 1967, P. 16 ff. - Ministry of Agriculture, Fisheries and Food ; Department of Agriculture and Fisheries for Scotland ; Home Office : The structure of Agriculture. London 1966, P. 11 ff.

Hormis le fait que le problème des surplus est resté pratiquement inconnu jusqu'à présent sur les marchés internationaux de la viande de mouton et d'agneau, les pays cités n'auraient guère pu disposer des fonds nécessaires pour développer leurs exportations sur une plus longue période à l'aide de subsides, dans la même mesure que la CEE ou les Etats-Unis l'ont pratiqué ou le pratiquent encore par exemple pour les céréales ou les produits laitiers.

aa₂ La structure de l'élevage des ovins

L'élevage ovin en Grande-Bretagne présente une structure si complexe qu'il est impossible de la décrire sommairement. Nous nous bornerons ici à traiter quelques points importants. Les conditions naturelles de l'élevage ovin sont particulièrement favorables au Royaume-Uni, aussi bien en montagne qu'en plaine. La sélection des races ovines en vue de la production de viande et de laine est à très haut niveau. Le double objectif de la sélection, à savoir la production de viande et de laine n'a guère été affecté par le fait que les recettes provenant de la vente d'agneaux d'engraissement ou d'agneaux maigres par rapport aux animaux destinés à la production de laine représentent d'année en année une part croissante du revenu total des éleveurs. Cela vaut en particulier pour les éleveurs de la plaine surtout spécialisés dans l'engraissement, alors que les recettes provenant de la vente de laine occupent encore une place relativement importante dans le revenu des éleveurs des régions montagnardes (surtout au Pays de Galles, dans les Pennines et en Ecosse) ; la période d'engraissage des agneaux dure un peu moins d'un an. Les agneaux naissent au mois de mars et sont engraisés pendant la période de production fourragère la plus abondante qui va de fin avril (début mai) à septembre/octobre. Au début de l'automne, on enregistre alors un gonflement saisonnier très accentué de l'offre¹. Dans les régions montagnardes, on compte généralement trois à quatre agnelages par brebis reproductrice de race pure. Ces femelles servent ensuite à régénérer les races ovines élevées dans la plaine. Les brebis reproductrices de pure race montagnarde sont principalement fécondées par des mâles des races longue laine.

¹ De septembre à novembre, les abattages de moutons et d'agneaux sont en général deux fois plus nombreux que de mars à juin.

Tableau 47 - Le bilan d'approvisionnement de la viande de mouton et d'agneau du Royaume-Uni^a 1958-1969
(1 000 t)

Année	Production indigène totale ^b de viande	Exportat. de viande de mouton et d'agneau ^c	Importat. de viande de mouton et d'agneau ^c	Importat. nette ^c	Stocks finals au 31.12	Erreurs statist.	Consommat. totale de viande de mouton et d'agneau	Consommat. par habitant (kg)	Taux auto-approvisionnement (%)
1958	193	2	345	343	32	+ 1	540	10,3	35,7
1959	250	2	370	368	36	- 1	615	11,3	40,7
1960	227	2	390	388	39	+ 8	604	11,2	37,6
1961	267	2	352	350	30	+ 1	625	11,4	42,7
1962	254	1	357	356	23	-	617	11,2	41,2
1963	245	4	348	344	23	- 1	590	10,6	41,5
1964	256	6	344	338	18	-	599	10,7	42,7
1965	244	4	351	347	27	+ 1	581	10,4	42,0
1966	270	7	321	314	18	- 1	594	10,6	45,5
1967	262	8	344	336	14	-	602	10,8	43,5
1968	246	4	350	346	14	-	592	10,5	41,6
1969	206	8	368	360	26	+ 1	553	9,8	37,3

^a Il n'a pas été tenu compte du commerce extérieur des moutons vivants qui est négligeable et pose des problèmes de relevé statistique.^b Y compris la viande résultant des abattages de moutons et d'agneaux importés.^c Fraîche, réfrigérée, congelée.^d Y compris la viande réfrigérée et congelée, utilisée ultérieurement par les conserveries.^e Production indigène totale en % de la consommation totale.

Source : Commonwealth Secretariat, "Meat and Dairy Produce Bulletin", London, 1fd. Jgg. - Central Statistical Office, Annual Abstract of Statistics N° 104, London 1967, p. 185. Calculs et estimations personnels.

Tableau 48 - Les mesures d'intervention des marchés du mouton et de la viande de mouton et d'agneau au Royaume-Uni

Régulation quantitative de la production indigène	Soutien des prix au producteur	Mesures de promotion de la production indigène indépendamment des ventes	a. Droits d'entrée	b. Contingents	c. Prescriptions vétérinaires	d. Accords sur base volontaire	e. Accords commerciaux particuliers
Néant	<p>Prix minimum garanti pour les agneaux engraisés et les jeunes ovins à l'engrais ("hoggets"). Calcul de la garantie et critères du système de garantie comme pour les bovins (voir tableau 31). Différences de réglementation : aucune fixation de taux de rendement minimum à l'abattage, le prix garanti étant calculé d'après le "dressed carcass weight" (poids en carcasse, désossé). Aides aux éleveurs des régions montagnardes : l'abattement pratiqué sur la garantie au-dessus d'une marge déterminée de différence (prix garanti-prix de marché) n'est pas intégralement appliqué pour les agneaux à l'engrais des catégories de poids inférieures ; le "estimated dressed carcass weight" (poids en carcasse désossé, estimé) doit être de 17 lb (7,7kg) minimum. Toutefois, le bénéfice de la garantie de prix n'est acquis qu'aux agneaux pesant 50 lb maximum (22,7kg) et aux jeunes ovins (27,2 kg).</p>	<p>Subvention à l'élevage ovin en région montagnarde (hill sheep subsidy) : a pour objectif d'encourager la production, et en particulier celle de moutons à viande, dans les régions montagnardes afin de compenser la régression de l'élevage ovin dans les autres régions. La garantie n'est intégralement payée que pour les femelles reproductrices appartenant à des troupeaux dont l'élevage est pratiqué sans apports extérieurs de fourrages ("self-maintained flocks") (en cas d'utilisation de fourrages achetés, la subvention est réduite d'environ 50 %). Autres critères requis : la densité par acre ne doit pas excéder une moyenne de 2,15 brebis reproductrices. Niveau actuel : 21 sh. par brebis reproductrice (1e hill sheep subsidy est fixé un an d'avance (depuis 1967/68), compte tenu de la situation économique de l'élevage en région montagnarde au cours de l'année écoulée).</p>	<p>Entrent en franchise, les importations d'ovins sur pied, la viande de mouton et d'agneau, fraîche, réfrigérée, congelée, salée, séchée et fumée de toutes provenances ainsi que les conserves de mouton et d'agneau originaires des pays du Commonwealth, y compris l'Irlande. Seules les importations de conserves de viande de mouton et d'agneau de provenances autres que le Commonwealth sont frappées d'un taux ad valorem de 10 %.</p>	Néant	<p>Depuis décembre 1967, interdiction d'importer de la viande de mouton et d'agneau à l'état frais, réfrigéré et congelé en provenance de pays où la fièvre aphteuse est endémique (cas notamment de l'Argentine et du Chili).</p>	<p>Voir viande bovine (tableau 31)</p>	<p>e1. <u>Traité de libre-échange avec la République Irlandaise</u> Prise en charge d'une garantie de prix par le Royaume-Uni pour 5 388 t de viande d'agneau au maximum. Pour sa part, le gouvernement irlandais s'engage à maintenir voisines de ce niveau les exportations de viande d'agneau vers le Royaume-Uni. e2. <u>Accord de 15 ans sur la viande avec l'Australie</u> (Données générales : voir tableau 31). Le gouvernement britannique garantit au gouvernement australien un prix minimum pour la viande d'agneau australienne (et jusqu'au 1.10.1961, également pour la viande de mouton) sur les marchés britanniques. Si les recettes du marché tombent en dessous du prix minimum, le gouvernement britannique s'engage à compenser la différence. e3. <u>Traité commercial de 1959 avec la Nouvelle-Zélande</u> Vaut pour la viande de mouton et d'agneau ainsi que pour la viande bovine (voir tableau 31).</p>

Source : Secretary of State for the Home Department, Secretary of State for Scotland and the Minister of Agriculture, Fisheries and Food ; Annual Review and Determination of Guarantees. London, lfd. J&G. - Commonwealth Secretariat, Commodities Division, Meat, London, lfd. J&G. - Commonwealth Secretariat, "Meat and Dairy Produce Bulletin", London, lfd. J&G.

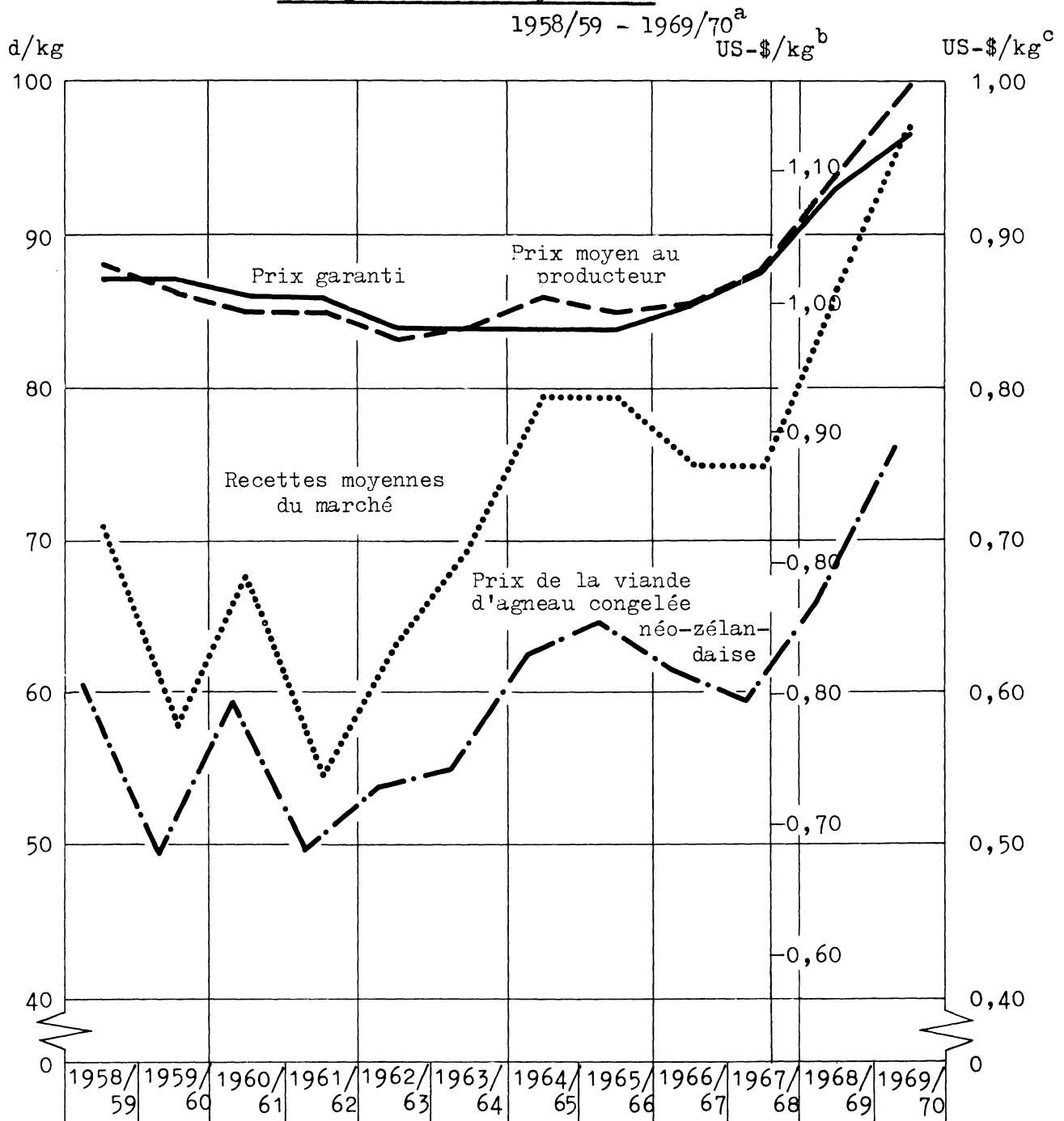
Tableau 49 - Prix au producteur et prix de gros des moutons et agneaux de boucherie au Royaume-Uni
1958/1959 - 1970/1971

Campagne ^a	Prix garanti au producteur pour les moutons de boucherie	Composition du prix effectif moyen au producteur pour les moutons de boucherie		Année civile	Prix d'achat du commerce de gros pour la viande d'agneau néo-zélandaise
		Recettes moyennes du marché	Montant moyen de la garantie de l'Etat		
1958/59	39,50	32,25	7,50	1958	27,5
1959/60	39,50	26,25	12,75	1959	22,5
1960/61	39,00	30,75	7,75	1960	27,0
1961/62	39,00	24,75	13,75	1961	22,5
1962/63	38,00	28,75	9,00	1962	24,5
1963/64	38,00	31,50	6,50	1963	25,0
1964/65	38,00	36,00	3,00	1964	28,5
1965/66	38,00	36,00	2,50	1965	29,5
1966/67	38,75	34,00	4,75	1966	28,0
1967/68	39,75	34,00	5,75	1967	27,0
1968/69	42,25	39,25	3,25 ^e	1968	30,0
1969/70	43,75	44,00	1,25	1969	34,5
1970/71	46,75	.	.		

^a Avril-mars. - ^b par livre d'estimated dressed carcass weight ; valable pour les moutons et agneaux de boucherie. -
^c d par livre d'estimated dressed carcass weight ; uniquement pour les moutons et agneaux répondant aux critères du "fatstock guarantee scheme". - ^d par livre de frozen carcasses (carcasses congelées) ; marché de Smithfield, Londres. ^e Estimation provisoire.

Source : Commonwealth Secretariat, "Meat and Dairy Produce Bulletin", London, lfd. Jgg. - Secretary of State for the Home Department ; Secretary of State for Scotland and the Minister of Agriculture, Fisheries and Food, Northern Ireland : Annual Review and Determination of Guarantees, London, March 1968, p. 42 ; March 1969, p. 40.

Graphique 13 - Prix garanti, recettes moyennes des producteurs et recettes moyennes du marché pour la viande indigène de mouton et d'agneau et cotation de la viande d'agneau d'origine étrangère dans le Royaume-Uni



^aCampagnes avril-mars. - ^bValable jusqu'au 17 novembre 1967. - ^cValable à partir du 18 novembre 1967. - ^dCotation de Londres. - ^eAnnée civile 1958 à 1969. - ^fY compris les versements de garantie.

Les brebis reproductrices issues de ces croisements sont à leur tour saillies par des mâles de race viande afin d'obtenir des agneaux particulièrement aptes à la production de viande. Les éleveurs des régions montagnardes sont spécialisés non seulement dans la production de laine, mais aussi dans celle d'agneaux maigres qu'ils revendent ensuite aux exploitations des autres régions, plus riches en fourrage. Les herbages temporaires (les "leys") ainsi que d'autres cultures dérobées constituent les principales bases fourragères de l'engraissement des agneaux.

aa₃ Effectifs et abattage de moutons et d'agneaux ; production de viande de mouton et d'agneau, fixation des prix garantis.

Après la deuxième guerre mondiale, l'élevage ovin a d'abord été vigoureusement développé au Royaume-Uni. Cette phase prononcée d'expansion a persisté jusqu'en 1962 (les effectifs des brebis reproductrices étant portés, sans interruption, de 1950 à 1962 de 8 072 millions de têtes à 11 829 millions de têtes, ce qui représente une croissance de 46,5 %. La production indigène est passée dans le même temps, à une cadence encore plus rapide, de 149 000 t à 254 000 t soit une croissance de 70,5 %¹. Cette expansion ne peut être imputée qu'à une amélioration du taux d'agnelage ainsi qu'à l'abaissement du taux de mortalité des agneaux, puisqu'en raison de la préférence des consommateurs pour la viande d'agneau tendre et maigre, l'engraissement des moutons a été fortement réduit après 1954 (levée du rationnement), tandis que pour l'engraissement des veaux, développé d'autant, on observait une tendance croissante à commercialiser des animaux en bas âge ayant un poids assez faible. Ces deux facteurs (réduction de l'engraissement des moutons et limitation du temps moyen d'engraissement pour les agneaux) ont entraîné, toutes choses restant égales par ailleurs, une régression de la production quantitative de viande de mouton et d'agneau. En effet, le taux de naissance des agneaux n'a progressé que de 7,3 % entre 1950 et 1962 (de 107,5 % à 115,3 %), ce qui, compte tenu de tous les facteurs susmentionnés et eu égard à l'accroissement des effectifs des brebis reproductrices, ne pouvait donner qu'un accroissement de la production de viande de 55 % maximum (progression réelle : 70,5 %). Il se peut que cette différence soit due à des modifications dans les méthodes de recensement statistique du cheptel, des abattages et surtout du poids en carcasse.

¹ Voir tableaux 29* et 47.

La production indigène se développant à un rythme plus rapide que la demande totale entre 1950 et 1962, les éleveurs britanniques se sont vus placés dans une situation difficile, où il importait non seulement de défendre, mais encore d'étendre sensiblement leur part (quantitative) du marché en luttant contre une concurrence étrangère qui n'était soumise à aucune restriction (voir tableau 48). Dans ces conditions, il n'est guère étonnant que l'on ait observé dès 1957 un recul marqué des prix de marché pour les agneaux indigènes à l'engrais. Afin d'éviter un accroissement excessif de la charge que représentaient pour les Fonds de garantie les paiements compensatoires aux éleveurs, le gouvernement s'est vu contraint d'abaisser à plusieurs reprises le prix garanti de la viande d'agneau (au cours de la campagne 1961/62, les recettes du marché ne représentaient que 64,3 % du prix minimum garanti au producteur ; voir aussi tableau 49). Ce sont notamment ces abaissements successifs du prix garanti ainsi que les conditions météorologiques défavorables durant l'année 1963 qui ont provoqué de 1963 à 1966 une quasi-stagnation des effectifs de femelles reproductrices (croissance de 1962 à 1966 : 1,6% ; voir tableau 29*). Depuis 1963, la contraction de l'offre et les hausses de prix sur les marchés bovins ont provoqué une vive augmentation des prix sur les marchés de la viande d'agneau indigène. Comme le gouvernement souhaitait, - conformément aux décisions prises dans le cadre du "Selective Extension Program" obtenir un accroissement plus sensible de la production de viande d'agneau, il a sensiblement relevé le prix garanti en 1966 (de 20,6 % jusqu'à la campagne 1970/71). Cette mesure n'a toutefois pas eu les résultats escomptés. Bien au contraire, les effectifs de brebis reproductrices ont très rapidement diminué à partir de 1967 (de 8,9 % de 1966 à 1969). Ce phénomène ne provient pas de ce que les éleveurs britanniques entrevoient à long terme des perspectives de prix et de vente généralement défavorables, mais plutôt de ce que l'élevage ovin dans les plaines tend à régresser depuis le début des années 60, du fait que la culture ou la production d'une série d'autres produits est devenue plus rentable pour les exploitants de ces régions. Cette contraction des effectifs ovins dans les "low lands" ne pourra sans doute plus être freinée, même par des mesures d'incitation spéciales.

Ce mouvement s'est encore accéléré sensiblement, surtout depuis la publication des lignes directrices du "Selective Expansion Program" (où la viande de boeuf et de porc ainsi que le seigle et l'orge sont des "produits préférentiels"). Par contre, les exploitants des régions montagnardes, qui ne disposent guère d'autres possibilités, n'ont été amenés par la détérioration des prix en 1962 qu'à interrompre passagèrement l'extension de leurs effectifs ovins. Depuis 1967 environ, on observe dans les régions montagnardes une lente reprise de l'élevage ovin qui est toutefois loin d'avoir pu compenser jusqu'à présent la forte régression notée dans les plaines. Dans les "Price Reviews" des dernières années, le gouvernement affirme d'ailleurs sans équivoque qu'il envisage désormais de concentrer sur les régions montagnardes les mesures d'incitation à l'élevage ovin. Les exploitants de ces régions ont en particulier été invités à ne plus se limiter, comme précédemment, à la production de moutons maigres, mais à engraisser eux-mêmes une partie de leurs troupeaux de moutons maigres jusqu'au stade du marché. Dans ce but, le "hill sheep subsidy" (voir tableau 48) a été plusieurs fois majoré et depuis la campagne 1967/68, son champ d'application est désormais comparable à celui des "hill cow subsidy" (si bien que le bénéfice de la subvention a été étendu à un effectif supplémentaire de 2 millions de brebis reproductrices. Enfin, les subventions destinées à encourager la culture de fourrages pour l'hiver dans les régions de montagne ("winter keep subsidy") ont également été étendues. Il convient de signaler que les modifications intervenues en 1969 dans la structure du cheptel ovin et dans les abattages de mouton et d'agneau traduisent les efforts intensifs entrepris par les éleveurs pour renforcer durablement leurs effectifs. Un bon indicateur de l'évolution future des effectifs de brebis reproductrices est, à notre avis, le nombre des abattages d'agneaux¹ par rapport aux effectifs de moutons ou d'agneaux de moins d'un an, nombre qui représente donc en principe le taux de rendement de l'offre en agneaux disponibles pour l'engraissement. Si ce rapport augmente, on oriente un plus grand nombre d'agneaux vers la production de viande, ce qui ne peut se faire qu'au détriment de la réservation d'agneaux pour l'étoffement du cheptel de brebis reproductrices. Inversement, une diminution de ce rapport incite à réserver plus d'agneaux qu'auparavant à l'accroissement des effectifs de brebis reproductrices.

¹ et de moutons.

Le rapport

Abattage des agneaux¹

Effectifs de moutons et d'agneaux de moins d'un an

s'est élevé dans la moyenne des années 1958/62¹ à 90,2 %. Dans les années 1966/68, c'est-à-dire à l'époque où les éleveurs ont décidé de réduire leurs effectifs, il est passé à 98,1 %. En 1969, cependant, il est tombé à 86,7 % soit son niveau le plus bas depuis 1958. Il semble donc qu'il faille s'attendre pour 1970 à un accroissement du cheptel de brebis reproductrices. La forte majoration du prix garanti pourrait donc dans ces conditions avoir quand même un effet, fût-ce avec un important retard. Quant à savoir si ce récent renouvellement des effectifs va durer, cela nous semble pour le moins douteux. En effet, dans les plaines, même après les diverses majorations du prix garanti, la rentabilité de la production d'agneaux d'engraissement semble assez faible comparée à la quasi-totalité des autres spéculations qui s'offrent aux agriculteurs. Dans les régions montagnardes, il semble que les agriculteurs s'orientent surtout vers l'élevage des bovins, ce qui s'expliquerait encore par des raisons de rentabilité. Enfin, il convient aussi de rappeler dans ce contexte que la tendance à long terme est loin de laisser présager une évolution favorable des prix et des débouchés pour la laine (voir plus bas). La réduction du cheptel ovin pour des raisons économiques est un phénomène qui n'est pas limité au seul Royaume-Uni. Dans certains autres pays gros producteurs de viande d'agneau et surtout de laine (notamment, l'Espagne, l'Italie, la Grèce, l'URSS ou la République irlandaise), on enregistre une évolution analogue.

Après 1962, le taux de naissance d'agneaux chez les brebis reproductrices a cessé d'augmenter puisqu'il est tombé de 115,5 % dans les moyennes des années 1963/66 à 111,4 % dans la moyenne des années 1967/69. Pour expliquer la valeur particulièrement basse des trois dernières années, il ne faut pas oublier que la mauvaise récolte des fourrages en 1968 due aux conditions atmosphériques et surtout la température hivernale qui s'est longuement maintenue au printemps 1969 ont eu une influence négative sur les naissances d'agneaux et sur le taux de mortalité des agneaux dans les premières semaines qui ont suivi leur naissance.

¹ Signalons que l'on a exclu des calculs l'année 1959 caractérisée par le nombre exagérément élevé d'abattages d'agneaux à la suite d'une période de sécheresse inhabituelle.

Le rendement moyen en viande par mouton ou agneau abattu a baissé de 11,1 % en tombant de 22,37 kg¹ (1950/53) à 19,88 kg dans les années 1966/69. Ce chiffre traduit à quel point la part des abattages de moutons a diminué par rapport à l'ensemble des abattages de moutons et d'agneaux et surtout la chute du degré d'engraissement des agneaux.

aa4 Consommation

Jusqu'au début des années 60, la consommation par tête de viande de mouton et d'agneau a marqué une tendance à progresser (1954/56 : 10,4 kg ; 1959/62 : 11,3 kg), tendance principalement imputable à la baisse du niveau des prix qui s'est partiellement diffusée jusqu'au stade du détail. Par la suite, les prix de détail, de nouveau en hausse sensible, ainsi que le pessimisme grandissant des consommateurs quant à l'évolution future des revenus ont provoqué une baisse de la consommation par habitant qui est tombée à 10,4 kg, soit le niveau des années 1954/56. Cette évolution de la consommation par tête, de viande de mouton et d'agneau correspond largement à celle de la viande de boeuf et de veau. En dépit des relations étroites de substitution à court terme qui existe entre ces sortes de viande, elles relèvent, dans une analyse des tendances de la consommation à long terme, de la catégorie des "viandes chères de haute qualité", catégorie qui à son tour a un rapport de substitution étroit avec le groupe "viandes peu coûteuses et à production rapide" (viande de porc et de volaille). Lorsque les perspectives de revenus sont défavorables et qu'en outre les prix des viandes de la première catégorie sont en hausse, le consommateur tend à acheter davantage les viandes de la deuxième catégorie dont le prix est moins élevé.

aa5 Importations

Jusqu'en 1960/61, l'accroissement de la consommation de viande de mouton et d'agneau a profité quasi exclusivement aux producteurs indigènes, si bien que la marge d'importation ne s'est pas notablement élargie (1950/57 : 344 000 t ; 1958/61 : 364 000 t).

¹ "estimated dressed carcass weight".

A compter de 1962/63, aussi bien la production indigène que la demande totale ont baissé, et les importations sont encore demeurées voisines de leur niveau antérieur (moyenne 1966/69 : 346 000 tonnes, voir tableau 47). Etant donné les préférences des consommateurs, les importations de viande de mouton ont diminué au profit de celles de viande d'agneau (voir tableau 30*). L'agneau congelé néo-zélandais représente de très loin la principale position individuelle parmi les importations totales de viande de mouton et d'agneau (plus des 3/4 du total des achats mondiaux au cours des dernières années). Les variations annuelles des prix de l'agneau congelé néo-zélandais observées sur le marché britannique ainsi que les prix de la viande d'agneau de souche indigène (fraîche) reflètent assez fidèlement les fluctuations des abattages d'agneaux au Royaume-Uni, mais restent insensibles à celles des abattages en Nouvelle-Zélande, bien que l'agneau congelé néo-zélandais représente environ 60 % et la viande d'agneau britannique environ 40 % seulement (les estimations se rapportent à la moyenne des années 1966/69) de la consommation totale de viande d'agneau au Royaume-Uni. Sans doute, n'est ce pas aller trop loin que d'en conclure que les prix de la viande britannique prévalent en quelque sorte sur ceux de la viande provenant de pays étrangers (et pas seulement de Nouvelle-Zélande). Les prix de l'agneau congelé néo-zélandais sont nettement inférieurs à ceux de la viande d'agneau britannique (fraîche) ; de 1958 à 1969, cet écart de prix s'est assez sensiblement agrandi au profit de la viande d'agneau de souche indigène, (voir graphique 13). D'autres fournisseurs étrangers importants de viande d'agneau au Royaume-Uni sont l'Australie et l'Argentine (viande congelée ou réfrigérée). Ces pays ont néanmoins dû céder une part importante de leur marché à la Nouvelle-Zélande, ce qui s'explique sans doute essentiellement par la qualité des produits (depuis 1968, les achats de viande d'agneau en Argentine ont été bloqués en raison des risques de fièvre aphteuse). Etant donné la proximité du Royaume-Uni, les abattoirs d'exportation irlandais ont concentré leurs efforts sur le marché britannique de la viande d'agneau fraîche qui leur procure des recettes moyennes supérieures. A cela s'ajoute que le **gouvernement** britannique a pris en charge une garantie pour une partie de la viande d'agneau irlandaise depuis le 1er juillet 1966 dans le cadre du traité de libre-échange anglo-irlandais (voir tableau 48).

bb) Laine

A la différence du marché de la viande de mouton et d'agneau, le marché britannique de la laine compte parmi les "marchés à problèmes". La consommation totale de laine brute au Royaume-Uni a été en régression constante durant la période de référence, sous la pression de la concurrence grandissante des fibres artificielles (1958/60 : 217 000 tonnes ; 1967/69 : 172 000 tonnes, soit moins 20,7 %, (voir tableau 50). Une tendance à la diminution de la consommation de laine apparaît dans presque tous les pays industrialisés. Comme par ailleurs la consommation mondiale de viande de mouton et d'agneau augmente, les quatre principaux pays producteurs du monde (Australie, Nouvelle-Zélande, Argentine et Afrique du Sud) ont poursuivi l'étoffement de leur cheptel ovin. Il en résulte que l'offre de laine sur les marchés mondiaux ne s'adapte qu'avec réticence à la diminution de la demande, si bien que les cours mondiaux de la laine sont nettement orientés à la baisse. L'offre des producteurs britanniques de laine est centralisée par l'Office de commercialisation de la laine (WMB) = Wool Marketing Board), puis écoulee auprès des industries transformatrices britanniques et étrangères. Les prix que la WMB est en mesure d'obtenir sont étroitement liés aux cours mondiaux pour deux raisons (indépendamment du niveau atteint à ce moment précis par la production de laine indigène) :

1. D'une manière générale, la laine britannique représente moins de 10 % de la consommation totale de laine du Royaume-Uni (voir tableau 50). Ce seul fait traduit la position assez faible sur le marché du WMB. A cela s'ajoute qu'en règle générale, la laine britannique se compose de qualités assez médiocres (propres par exemple à la fabrication de couvertures, de tapis, de tissus d'ameublement, etc., mais non à la fabrication de produits textiles) pour lesquelles il n'existe pas de marché partiel particulier et qui entrent directement en concurrence avec l'offre très intéressante de laines de qualités correspondantes en provenance d'Amérique latine ou de la République populaire de Chine.

Tableau 50 - Le bilan d'approvisionnement en laine brute du Royaume-Uni 1958- 1969
1 000 tonnes "cleanweight" (poids en laine lavée)

Année	Production indigène estimée	Exportations		Importat.	Solde du commerce extérieur	Stocks au 31 août	Consommat. totale	Taux d'auto-approvisionnement (%) ^b
		Total	Exportat. de laine indigène ^a					
1958	35	33	18	198	- 165	111	201	17,4
1959	38	47	21	227	- 180	128	231	16,5
1960	35	47	21	298	- 151	115	218	16,1
1961	39	39	24	194	- 155	103	214	18,2
1962	39	36	24	192	- 156	94	203	19,2
1963	37	36	27	193	- 157	78	208	17,8
1964	38	29	22	179	- 150	86	190	20,0
1965	38	30	23	173	- 143	88	183	20,8
1966	39	27	22	161	- 134	86	176	22,2
1967	39	25	20	161	- 136	90	163	23,9
1968	36	27	23	174	- 147	100	177	20,3
1969	32	23	.	160	- 137	80	175	18,3

^a y compris les exportations au Royaume-Uni de laine importée lavée à dos ("scoured") et de laine provenant de peaux de mouton importées.- ^b Auto-production en % de la consommation totale.

Source : Central Statistical Office, Annual Abstract of Statistics N° 106, London 1969, p. 168. Central Statistical Office, "Monthly Digest of Statistics" N° 290, London, February 1970, p. 79/113. Calculs personnels.

Tableau 51 - Principaux prix de la laine brute indigène et étrangère au Royaume Uni 1958/59 - 1970/71

Campagne (mai-avril)	Prix de vente minimum garanti par l'Office de commercialisation pour la laine brute (d / lb)	Prix moyen payé au producteur par l'Office de com- mercialisation de la laine ^a (d/lb)	Année civile	Prix de la laine brute importée:	
				Prix d'adjudication pour la laine brute indienne (Joria, first white) à Liverpool ^a (d / lb)	Prix d'adjudication moyen pour la laine textile (adjudicat. au Royaume-Uni et ^b dans les dominions) (d / lb)
1958/59	56,25	49,62	1958	58	98
1959/60	54,25	49,70	1959	63	95
1960/61	53,25	48,88	1960	63	94
1961/62	53,25	48,48	1961	60	95
1962/63	53,25	47,85	1962	60	100
1963/64	53,25	47,64	1963	61	114
1964/65	55,25	49,42	1964	64	111
1965/66	55,25	48,23	1965	58	99
1966/67	53,25	47,09	1966	54	109
1967/68	53,25	46,33	1967	44	102
1968/69	53,25	45,75	1968	.	.
1969/70	53,25	.	1969	.	.
1970/71	53,25	.		.	.

^aLaine en suint. - ^bLaine lavée ; "adjusted to London costs" (ajusté aux coûts de Londres) ; années 70.

Source : Secretary of State for the Home Department, Secretary of State for Scotland and the Minister of Agriculture, Fisheries and Food : Annual Review and Determination of Guarantees. London, lfd. Jgg. - FAO, Production Yearbook, Rome lfd. Jgg. - Central Statistical Office, Annual Abstract of Statistics, N° 106, London 1969, p. 361.

2. Plus de la moitié de la production britannique de laine est exportée (les principaux clients du WMB étant l'Italie et les Etats-Unis). Il est évident que les laines exportées ne peuvent être vendues en moyenne qu'aux cours mondiaux.

En vertu d'un accord spécial¹ passé entre le gouvernement et WMB, ce dernier se voit garantir des prix minimum pour la laine brute qu'il vend. La prise en charge de cette garantie de prix est liée à un accord dit de "stabilisation" qui a pour objet d'éviter à long terme la mobilisation de fonds publics en vue de l'acquittement de la garantie de prix pour la laine. A cette fin, les années où les prix de la laine formés sur le marché (déduction faite des frais de commercialisation du WMB) dépassent le prix garanti, la différence entre ces deux prix est versée à un fonds de stabilisation. C'est dans ce fonds que sont alors puisées au moment où les prix de vente du WMB sont inférieurs au prix garanti, les ressources nécessaires pour payer au producteur le prix garanti diminué des frais de commercialisation du WMB. Bien que les prix garantis de la laine aient été abaissés à plusieurs reprises - suivant la tendance des cours mondiaux - les prix de marché n'ont jamais dépassé jusqu'à présent les prix garantis, si bien qu'il a été impossible de constituer le fonds. Bien au contraire, entre 1958 et 1969/70, les prix de vente du WMB ont toujours été inférieurs au prix garanti, si bien que le gouvernement n'a eu jusqu'à présent d'autre solution que de compenser pour chaque campagne le déficit du WMB à l'aide du fonds de garantie. Dans la moyenne des campagnes 1966/67 - 1968/69, il a fallu à cet effet prendre 6,2 millions de livres sur le budget public. En contrepartie, les ventes totales de laine brute par les producteurs britanniques (y compris les paiements susmentionnés de garantie au WMB et déduction faite des frais de commercialisation du WMB) représentaient dans le même temps 15,6 millions de £. On voit donc combien les producteurs britanniques de laine dépendent de l'aide de l'Etat.

¹ Le contrat actuellement en vigueur entre le WMB et le gouvernement a été conclu le 1er mai 1965 et reste valable pour 15 ans. Il succède à un accord dont le contenu ne différerait guère de l'accord actuel.

Malgré la forte baisse subie par les prix aux enchères britanniques de laine brute durant les dernières années, le prix garanti pour la laine indigène n'a plus été réduit (voir tableau 51). On a fait valoir en effet que le développement recherché de l'élevage ovin dans les régions montagnardes ne devait pas être remis en question par une pénalisation inconsidérée des prix de vente de la laine. Cela revenait à reconnaître sans équivoque que dans l'optique de la politique agricole britannique et du "Selective Expansion Programme" la production de viande de mouton a priorité sur celle de la laine. Le prix moyen de la laine brute payé par le WMB aux producteurs, une fois que les frais de commercialisation ont été déduits du prix garanti, est tombé d'un peu moins de 50 d par lb pour la laine des tontes des années 1958/59 à 46,4 d par lb pour la laine des tontes des années 1966/68 (voir aussi tableau 51). Ainsi, le prix au producteur de la laine a encore plus fortement baissé que le prix de vente garanti du WMB, puisque les frais de commercialisation du WMB par lb de laine brute ont encore sensiblement augmenté à la suite des augmentations de prix et surtout de la hausse des intérêts après 1964. La part des prix au producteur dans le prix garanti est tombée en conséquence de 91,5 % (1959/61) à 87,1 % (1966/68).

Au cours de la période étudiée, les deux principaux fournisseurs étrangers du marché lainier britannique (Australie et Nouvelle-Zélande) ont vu se retrécir progressivement leur part du marché (65,8 % en 1958/61 contre 54,3 % en 1966/69 ; voir aussi tableau 31*). Dans le cas spécifique de l'Australie, cette évolution s'explique par l'incapacité de ce pays à fournir des quantités suffisantes depuis 1964, le cheptel ovin ayant été décimé au cours d'une longue période de sécheresse. Toutefois, la principale cause réside dans l'impossibilité où se trouvent l'Australie et la Nouvelle-Zélande de soutenir la concurrence sur les prix (en dépit des préférences tarifaires qui leur sont consenties). Pour diverses variétés de laines, l'offre des exportateurs d'une série de pays d'Amérique latine (Argentine, Uruguay, Pérou, Chili et Brésil) ainsi que de la République populaire de Chine a été présentée à des prix sensiblement inférieurs à ceux des producteurs australiens et néo-zélandais. L'Australie fournit surtout la laine de mérinos de très haute qualité, très fine et par conséquent particulièrement coûteuse.

Après transformation en laine peignée dans les filatures, cette laine est avant tout achetée par l'industrie textile. Sur le marché des textiles, la concurrence des fibres synthétiques est des plus violentes. Sans doute est-ce pour cela que pour l'ensemble des catégories, ce sont les achats de laine de mérinos qui ont le plus diminué. La diminution a été beaucoup moindre pour les importations de laine croisée, c'est-à-dire les qualités de laine plus grossières qui proviennent principalement d'Argentine et d'Uruguay mais aussi de Nouvelle-Zélande.

h. Volaille, viande de volaille et oeufs¹

aa) Le marché britannique des oeufs

Au niveau de la demande, le marché des oeufs au Royaume-Uni comprend deux marchés partiels largement autonomes : le marché des oeufs en coquilles (ou oeufs frais) et le marché des produits d'oeufs ("oeufs industriels") de toutes catégories. Le marché des oeufs industriels ne joue d'ailleurs qu'un rôle secondaire, puisque plus de 90 % de l'offre totale d'oeufs de provenance indigène ou étrangère sont traités sur le marché des oeufs frais. En règle générale, seuls les oeufs de qualité inférieure ou les excédents d'oeufs frais sur le marché sont utilisés comme oeufs industriels, et leur prix sont d'autant plus réduits. On notera également que, même dans le cas d'oeufs de même qualité, ceux qui sont vendus comme oeufs frais produisent à la pièce des recettes nettement supérieures que les oeufs de transformation industrielle.

bb) Degré d'auto-approvisionnement

Au cours de la période étudiée, le Royaume-Uni a couvert la quasi totalité de ses besoins en oeufs frais par auto-approvisionnement, dont le taux se chiffrait aux alentours de 97 - 99 %, voir tableau 51^a). En revanche, les besoins de l'industrie transformatrice ont été principalement couverts par les importations jusqu'en 1962.

¹ Principales sources utilisées : Commonwealth Secretariat, Commodities Division, Dairy Produce, London, lfd. Jgg. - Commonwealth Secretariat, Commodities Division, Meat, London lfd. Jgg. - Commonwealth Secretariat, "Meat and Dairy Produce Bulletin", London, lfd. Jgg. - Secretary of State for the Home Department, Secretary of State for Scotland and the Minister of Agriculture, Fisheries and Food : Annual Review and Determination of Guarantees, London, lfd. Jgg. - Warley, T.K. A report on the Marketing of Milk, Fatstock, Eggs, Potatoes, Tomatoes, Apples and Pears in the United Kingdom - prepared for the Directorate General Agriculture, EEC, Commission University of Nottingham, Department of Agricultural Economics, November 1962. - Clayton, E., The economic problems of the Broiler Industry in : "Westminster Bank Review", London, February 1964, P. 35 ff. - U. S. Department of Agriculture, United Kingdom Projected Level of demand, supply and imports of farm products in 1965 and 1975. Washington D.C., January 1962, P. 22, 36 and 39. - Ministry of Agriculture, Fisheries and Food ; Department of Agriculture and Fisheries for Scotland ; Home Office : Report on agricultural marketing schemes for the period 1965/66. London 1967, P. ff. - Central Office of Information, Agriculture in Britain, London, January 1965, P. 13. - "Agra Europe", Bonn, 1.1.1969.

Le "Second Quality Egg Marketing Scheme" (plan de commercialisation des oeufs de seconde qualité (voir ci-dessous), lancé par l'Office britannique de commercialisation des oeufs (EMB = Egg Marketing Board) a toutefois amené les industries intéressées à accroître progressivement leurs achats de produits indigènes, si bien que depuis 1966 l'auto-approvisionnement est pratiquement assuré même pour les oeufs industriels (en 1966 et 1968, la Grande-Bretagne a d'ailleurs enregistré pour la première fois un léger excédent d'exportation pour les produits d'oeufs).

cc) Elevage de poules pondeuses, rendement moyen par pondeuse et production d'oeufs de poule

La production d'oeufs de poule (à l'exclusion des pertes et des oeufs à couver) du Royaume-Uni est passée de 1 046 millions de douzaines (moyenne des campagnes 1958/59 - 1961/62) à 1 227 millions de douzaines en moyenne des campagnes 1966/67 - 1969/70 (progression : 17,3 %). Cet accroissement est imputable pour environ 2/3 à une augmentation du rendement moyen par pondeuse (qui est passé de 185 à 205 oeufs) et pour un tiers à la tendance à long terme du troupeau de pondeuses qui n'est plus qu'en légère hausse depuis 1957 (il est passé de 70,6 millions à 74,5 millions ; voir aussi tableau 51^a). Les fluctuations annuelles de la production d'oeufs sont presque exclusivement fonction de l'évolution du cycle des pondeuses. La durée d'un cycle complet (phase montante et phase décroissante) était de deux à trois ans, en concordance avec la courte durée de production. L'amplitude des variations du cycle s'est sensiblement accentuée après 1957, ce qui tient sans doute avant tout au changement de structure fondamental de l'offre des oeufs. Avant la deuxième guerre mondiale, la majeure partie de la production d'oeufs était assurée par des petites et moyennes exploitations agricoles où l'élevage de poules pondeuses ne représentait généralement qu'une spéculation parmi d'autres. Au cours de la guerre et durant l'immédiat après-guerre, on pratiquait surtout l'élevage de la "back yard hen" principalement destiné à l'auto-consommation. Depuis 1953/54, la tendance est de plus en plus aux grandes exploitations nécessitant d'importants capitaux qui travaillent selon des techniques nouvelles importées des Etats-Unis et se spécialisent uniquement dans la production d'oeufs.

Tableau 51a - Le bilan d'approvisionnement des oeufs^a et produits dérivés au Royaume-Uni - 1958/59 - 1969/70 et 1958-1969 (millions de douzaines)

Campagne	1958/59	1959/60	1960/61	1961/62	1962/63	1963/64	1964/65	1965/66	1966/67	1967/68	1968/69	1969/70
Effectifs moyens de poudeuses ^c	70,29	71,99	68,92	71,19	70,21	72,94	75,62	72,15	73,84	75,51	74,16	76,19
Rendement moyen par poule pondeuse ^{c,pc}	178,9	183,5	188,0	190,8	193,3	197,0	201,2	201,9	202,0	202,9	208,6	205,5
Production totale d'oeufs ^{c,d}	1.048	1.100	1.080	1.132	1.131	1.197	1.268	1.214	1.243	1.277	1.289	1.305
Pertes à l'exploitation ^c	10	11	11	11	11	11	12	12	50	51	52	52
Utilisation comme oeufs à couver ^c	28	31	37	38	39	40	36	37	50	51	52	52
Disponibilités pour la consom. humaine	1.010	1.058	1.032	1.083	1.081	1.146	1.219	1.165	1.193	1.226	1.237	1.253 ^e
Commercialisation d'oeufs de qualité par l'intermédiaire des centres de conditionnement dont :												
Oeufs vendus en coquille	690	709	601	621	609	615	666	625	610	597	567	568 ^e
Oeufs " à l'industrie transformat.			25	42	50	78	97	59	88	98	79	85 ^e
Vente d'autres oeufs (en coquille)	330	360	417	430	433	453	456	481	495	531	591	598 ^e
Année civile	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Oeufs en coquille												
Production indigène ^e	980,6	1015,4	1022,3	1032,1	1052,9	1247,7	1323,5	1331,2	1321,1	1338,8	1371,1	1371,1
Exportations	0,8	1,3	0,9	0,9	1,1	3,4	4,2	3,7	1,9	2,1	3,9	4,6
Importations	14,2	11,9	34,6	38,8	24,2	27,9	21,5	22,5	19,8	26,8	20,4	17,5
Solde des échanges extérieurs	- 13,4	- 10,6	- 33,7	- 37,9	- 23,1	- 24,5	- 17,3	- 18,8	- 17,9	- 24,7	- 16,5	- 12,9
Consommation totale	994,0	1026,0	1056,0	1070,0	1079,0	1272,2	1340,8	1350,0	1339,0	1363,5	1357,6	1357,6
Consommation par tête (pc)	231	237	242	243	242	237	248	248	245	248	251	251
Taux d'auto-provisionnement(%)	98,7	99,0	96,8	96,5	97,9	98,1	98,7	98,6	98,7	98,2	98,8	98,8
Produits à base d'oeufs en équivalent d'oeufs frais												
Production indigène ^e	Ø 31,7	42,6	42,6	23,8	34,3	79,3	94,4	81,6	127,7	136,2	127,2	127,2
Exportations ^f	1,8	0,8	0,3	0,8	0,3	0,5	3,5	13,0	41,8	30,8	37,5	27,4
Importations	69,0	40,0	48,5	61,5	51,3	39,3	28,0	34,8	29,8	32,0	31,9	39,0
Solde des échanges extérieurs ^f	- 67,2	- 39,2	- 48,2	- 60,7	- 51,0	- 38,8	- 24,5	- 21,8	+ 12,0	- 1,2	+ 5,6	- 11,6
Consommation totale	69,7	100,0	90,8	84,5	85,3	118,1	118,9	103,4	125,7	137,4	121,6	121,6
Consommation par tête (pc)	16,2	23,1	20,8	19,2	19,2	22,0	22,0	19,0	23,0	25,0	22,0	22,0
Taux d'auto-provisionnement(%)	.	.	46,9	28,2	40,2	67,1	79,4	78,9	109,5	99,1	104,6	104,6
Taux d'auto-provisionnement global pour les oeufs et produits dérivés (%)	.	.	92,9	91,5	93,6	95,4	97,1	97,2	99,6	98,3	99,3	99,3

^eoeufs de poule uniquement. ^b juin à mai. ^cY compris les poules élevées dans les exploitations de moins de 1 acre. ^d estimées à environ 1 % de la production totale. ^e Estimation propre : consommation totale diminuée de l'importation nette ou augmentée de l'exportation nette, - Y compris le jaune d'oeuf et à l'exclusion du blanc d'oeuf séché ou congelé. - ^fPrévisions officielles.

Source : Commonwealth Economic Committee, Dairy Produce, London, lfd. Jgg. - Commonwealth Secretariat, "Meat and Dairy Produce Bulletin", London, lfd. Jgg. - Central Statistical Office, Annual Abstract of Statistics N° 104, London 1967, P. 179 ff. - Secretary of State for the Home Department ; the Secretary of State for Scotland and the Minister of Agriculture, Fisheries and Food : Annual Review of Determination of Guarantees. London 1970, P. 23. - Ministry of Agriculture, Fisheries and Food ; Department of Agriculture and Fisheries for Scotland ; Ministry of Agriculture, Northern Ireland : Output and Utilisation of Farm Produce in the United Kingdom, London 1967, p. 14 et suiv. - FAO, Trade Yearbook, Rome, lfd. Jgg. - Calculs et estimations personnels.

Tableau 52 - Les mesures d'intervention sur le marché des oeufs de poule et des produits dérivés au Royaume-Uni

Régulation quantitative de la production indigène	Depuis 1969/70 (campagne avril-mars), la garantie intégrale de prix pour les oeufs de poule de première qualité traités dans les centres de conditionnement appartenant à l'Office de commercialisation des oeufs (EMB) (voir point 2) ou licenciés et contrôlés par celui-ci n'est octroyée par le gouvernement qu'à une quantité standard de 651 millions de douzaines (ce qui équivaut à la vente maximum actuelle d'oeufs de qualité traités par les centres de conditionnement au cours des trois campagnes 1966/67 - 1968/69). Si le nombre des oeufs de qualité traités dépasse ce plafond, la garantie octroyée par l'Office de commercialisation des oeufs est réduite. Pour la campagne 1970/71, il est prévu, en plus du nombre maximum d'oeufs de qualité traités, un nombre minimum qui est de 480 millions de douzaines. Si le nombre des oeufs de qualité traités tombe au-dessous de cette valeur, la garantie octroyée est alors majorée.																					
Soutien des prix au producteur	<p>Prise en charge par le gouvernement britannique d'une garantie de prix pour les oeufs de poule de qualité. La gestion du système de garantie de prix incombe au EMB qui est doté de larges compétences. L'EMB centralise, en vertu de la loi, l'offre totale d'oeufs provenant d'exploitations souhaitant bénéficier de la garantie et détenant plus de 50 poules en âge de pondre (au moins 6 mois). La vente de produits non traités par les centres de conditionnement affiliés à l'EMB n'est possible, lorsqu'on exclut les "petits producteurs", que dans des cas exceptionnels (par exemple, vente destinée à l'exportation ou livraison d'oeufs à couver). L'EMB fixe les prix payables aux producteurs par les centres de conditionnement et lorsque les prix du marché sont bas, il est tenu, - dans le cadre des engagements pris en matière de garantie (voir ci-dessous) - de financer sur ses propres ressources les pertes subies par les centres de conditionnement. L'EMB décide également de la vente des oeufs comme oeufs frais ou de leur transformation en produits d'oeufs. Depuis le 3 avril 1966, conformément à un accord passé entre le gouvernement, les Farmers' Unions et l'EMB, les producteurs sont autorisés à conclure des contrats annuels (de trois types différents) respectant certaines conditions de livraisons au EMB, qui leur valent certains avantages en matière de prix. Depuis la campagne 1963/64 jusqu'à la campagne 1968/69, trois prix ont servi de critère à la fixation du niveau des paiements compensatoires :</p> <p>(a) le prix garanti par l'EMB pour les oeufs de poule de première qualité</p> <p>(b) l'"indicator price" (qui est un prix d'orientation ou un prix d'objectif), qui correspond au prix que l'EMB espère obtenir sur le marché lorsque l'offre et la demande s'équilibrent plus ou moins</p> <p>(c) le prix de vente moyen effectif</p> <p>Si (c) < (b), l'EMB ne touche comme "paiement compensatoire de base" que la différence (a) - (b). Toutefois, la différence résiduelle (b) - (c) a été encore couverte à 60 % par les fonds publics au cours de la campagne 1963/64 alors que les 40 % restant ont dû être financés par l'EMB (la part prise en charge par le budget public doit être progressivement réduite à rien d'ici la campagne 1969/70). Si (c) > (b), l'EMB touche à titre de paiement compensatoire de base la différence (a) - (c). La différence (c) - (b) qui a pu alors être couverte par les recettes de marché en raison d'une pénurie de l'offre, ne revient que pour un tiers à l'EMB, deux tiers devant aller à l'Etat. Ce n'est que si (b) = (c) (c'est-à-dire lorsque l'EMB a été en mesure d'ajuster à la demande l'offre des producteurs sous son contrôle à un prix jugé "normal"), que l'EMB est en mesure d'atteindre une position équilibrée. L'EMB est amené de la sorte à contrarier aussi bien une poussée excessive de la demande qu'un renchérissement inconsideré des produits. Le prix garanti est fixé sur la base du prix pondéré moyen d'une ration alimentaire standard des poudeuses. Lorsque le prix effectif moyen de cette ration standard croît (baisse), il y a majoration (réduction) du prix garanti. Une subvention complémentaire est transférée du budget de l'Etat à l'EMB lorsque les importations d'oeufs frais non contingentes dépassent un certain niveau (1965/66 : 28,5 mio de douzaines, c'est-à-dire à peine 3 % de la consommation totale d'oeufs en coquille). En 1965/66, ce versement spécial s'est élevé à un peu plus d'1 sh par douzaine d'oeufs, les importations représentant plus de 28,5 mio de douzaines. La condition de ce paiement : (c) < (b) en moyenne de la campagne. Compte tenu du rapport de la Commission pour la réorganisation du marché britannique des oeufs, présenté en janvier 1969 (H.M.S.O. : Report of the Reorganisation Commission of Eggs, Cmd. 3669), le ministère de l'Agriculture, de la Pêche et du Ravitaillement a annoncé que les subventions à l'EMB, prélevées sur les fonds publics, seront progressivement supprimées sur une période de cinq ans. Le prix garanti doit être abaissé par étapes à un niveau que l'EMB est en mesure d'assumer seul. (Lors de la campagne 1971/72, l'EMB sera remplacé par un autre office financé par les seules taxes acquittées par les producteurs. Ce nouvel office sera dirigé par un comité de 12 personnes dont 5 représentants des producteurs, 4 représentants du commerce ou des stations de conditionnement et 3 représentants "libres"). Ce fait affectera tant les différences (a) - (b) ou (c) que les réglementations relatives à la répartition de (b) - (c) ou (c) - (b). Ces dernières réglementations ne seront plus valables dès 1970/71. La protection du prix garanti contre les fluctuations des prix des aliments a été supprimée dès 1969/70. Le versement spécial qui était accordé à l'EMB lorsque les importations d'oeufs en coquilles dépassaient un certain niveau ne sera plus octroyé à partir de 1970/71. Conformément à ces modifications, le paiement de garantie versé par l'Etat à l'EMB pour la campagne 1970/71 est calculé comme suit : 1) si le nombre effectif d'oeufs de qualité traités par les stations de conditionnement de l'EMB (t) se situe entre 481 et 651 millions de douzaines, le paiement garanti est égal à (a) - (b), étant entendu que (a) est le prix garanti fixe non rectifié des fluctuations du prix des aliments. - 2) si (t) < 481 millions de douzaines, le paiement garanti est égal à $\frac{t}{651} [(a) - (b)]$. - 3) si (t) > 651 millions de douzaines, le paiement garanti est égal à $\frac{t}{651} [(a) - (b)]$.</p>																					
Régulation des importations dont droits d'entrée	<p>Franchise de droits pour les importations d'oeufs et de produits à base d'oeufs frais originaires de certains pays du Commonwealth (Australie, Nouvelle-Zélande, etc.) ainsi que de la République irlandaise. Les importations d'oeufs en coquille d'autres provenances sont soumises à des droits quantitatifs modérés, échelonnés selon le poids moyen par oeuf (produits d'oeufs de toutes catégories : 10 % ad valorem). Pour compenser la suppression des paiements garantis pour les oeufs (voir ci-dessus), on a instauré le 31 mars 1970 un système de prix minimum à l'importation pour les oeufs et les produits d'oeufs. Si le prix d'offre à la frontière (caf y compris les droits fixes, voir ci-dessus) est inférieur au prix minimum à l'importation, il est perçu un prélèvement égal à la différence entre ces deux prix. La base de calcul du prélèvement est en principe dans le cas de plusieurs offres toujours l'offre la plus favorable à l'importation. Font exception à cette règle : 1) pour les oeufs en coquille, le Danemark et la République irlandaise qui se sont engagés à respecter les prix minimum à l'importation. - 2) pour les produits d'oeufs, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud et les Pays-Bas qui ont souscrit le même engagement. Si l'un des pays mentionnés au point 1 ou 2 fait quand même une offre inférieure au prix minimum à l'importation, il est perçu un "prélèvement spécial" qui représente seulement la différence entre le prix d'offre de l'offre particulière faite par ce pays et le prix minimum à l'importation. Les prix minimum à l'importation sont fixés comme suit :</p> <p>1. <u>Oeufs en coquilles</u> (sh par 10 douzaines)</p> <table border="1" data-bbox="310 1666 1262 1816"> <thead> <tr> <th>Poids par 10 douzaines</th> <th>à partir du 31.3.1970</th> <th>à partir du 31.3.1971</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>moins de 5,00 kg</td> <td>17,5</td> <td>19,2</td> </tr> <tr> <td>de 5,00 à 5,67 kg</td> <td>20,0</td> <td>21,7</td> </tr> <tr> <td>de 5,67 à 6,35 kg</td> <td>22,5</td> <td>24,2</td> </tr> <tr> <td>de 6,35 à 7,04 kg</td> <td>24,5</td> <td>26,3</td> </tr> <tr> <td>de 7,04 à 7,71 kg</td> <td>27,0</td> <td>28,8</td> </tr> <tr> <td>plus de 7,71 kg</td> <td>29,5</td> <td>31,3</td> </tr> </tbody> </table> <p>2. <u>Produits d'oeufs</u></p> <p>a) oeufs liquides ou congelés : 220 £ par tonne longue ; b) oeufs séchés : 660 £ par tonne longue</p>	Poids par 10 douzaines	à partir du 31.3.1970	à partir du 31.3.1971	moins de 5,00 kg	17,5	19,2	de 5,00 à 5,67 kg	20,0	21,7	de 5,67 à 6,35 kg	22,5	24,2	de 6,35 à 7,04 kg	24,5	26,3	de 7,04 à 7,71 kg	27,0	28,8	plus de 7,71 kg	29,5	31,3
Poids par 10 douzaines	à partir du 31.3.1970	à partir du 31.3.1971																				
moins de 5,00 kg	17,5	19,2																				
de 5,00 à 5,67 kg	20,0	21,7																				
de 5,67 à 6,35 kg	22,5	24,2																				
de 6,35 à 7,04 kg	24,5	26,3																				
de 7,04 à 7,71 kg	27,0	28,8																				
plus de 7,71 kg	29,5	31,3																				
Contingents	Pays de l'Est : "open individual licence"; autres pays : "open general licence".																					
Régulation des exportations	Les exportations d'oeufs en coquille sont soumises à un système sévère d'octroi de licences. Livraisons parfois importantes au Canada et à la République fédérale d'Allemagne (destinées dans ce dernier cas aux forces d'occupation britannique du Rhin).																					

Source : Secretary of State for the Home Department, Secretary of State for Scotland and the Minister of Agriculture, Fisheries and Food; Annual Review and Determination of Guarantees, London, lfd. Jgg. - Commonwealth Secretariat, Commodities Division, Meat, London, lfd. Jgg. - Commonwealth Secretariat, "Meat and Dairy Produce Bulletin", London, lfd. Jgg. - "Agra Europe", Bonn, du 22 avril 1969.

Tableau 53 - Prix des oeufs du producteur au Royaume-Uni 1958/59 1970/71

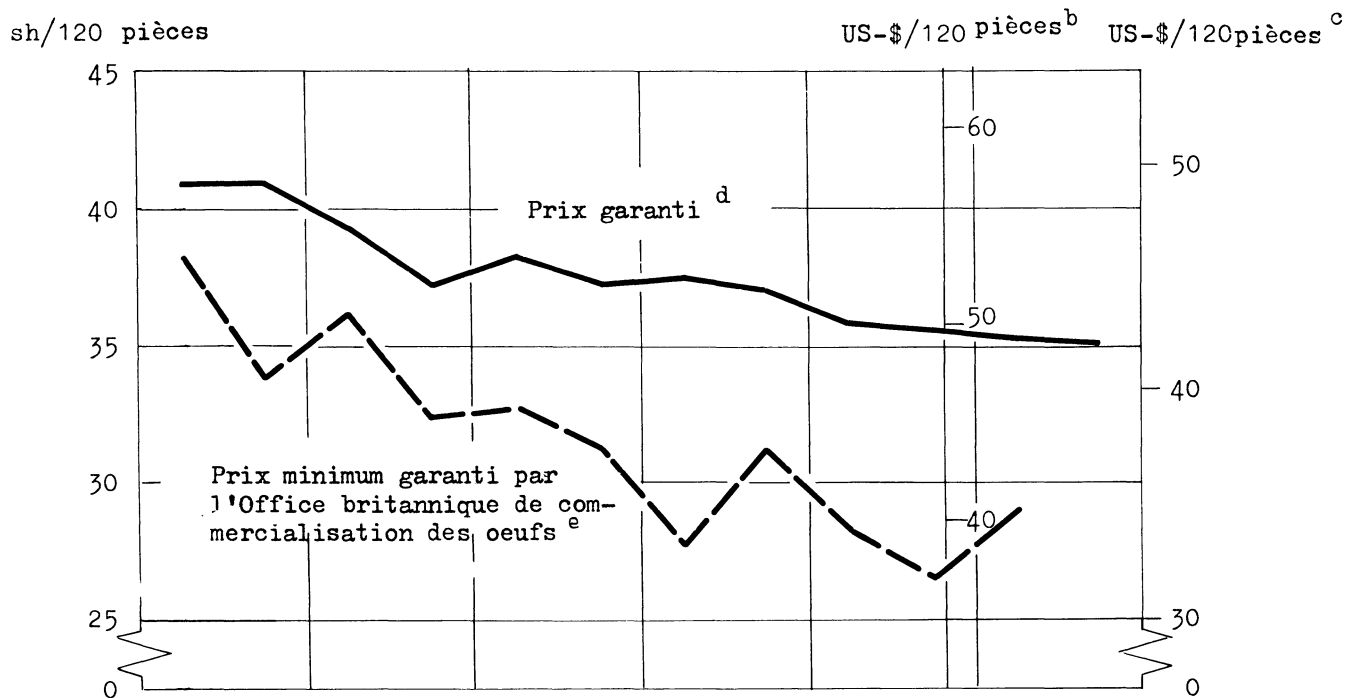
Campagne (a)	Recettes totales garanties par le gouvernement au mar- ché des oeufs (prix de ven- te + garantie) pour les oeufs de poule de première qualité (b)	(Prix correspon- dant des ali- ments) (c)	Prix indica- tif des oeufs de poule (d)	Prix minimum au produc- teur appliqué par l'Egg Marketing Board pour les oeufs de poule de première qualité (e)
1958/59	48,95	(25,75) (f)	-	45,73
1959/60	48,95	(26,92) (f)	-	40,56
1960/61	47,15	(26,42) (f)	-	43,38
1961/62	44,63	(23,42) (f)	-	38,80
1962/63	45,79	(26,58) (f)	-	39,15
1963/64	44,53	(25,08) (f)	36,17	37,43
1964/65	44,86	(26,67) (f)	36,17	33,15
1965/66	44,36	(27,42) (f)	36,17	37,21
1966/67	42,76	(27,42) (f)	36,08	33,68
1967/68	42,51	(35,42) (g)	36,08	31,85
1968/69	42,26	(35,25) (g)	36,08	34,97
1969/70	42,07	-	36,08	
1970/71	40,64	-	36,08	

(a) avril-mars.
 (b) d par douzaine; oeufs de tous calibres.
 (c) Sh/cwt.
 (d) d par douzaine.
 (e) d par douzaine; oeufs de tous calibres; y compris les garanties et compte tenu des fluctuations des prix des aliments.
 (f) sur la base d'aliments simples.
 (g) sur la base d'aliments composés.

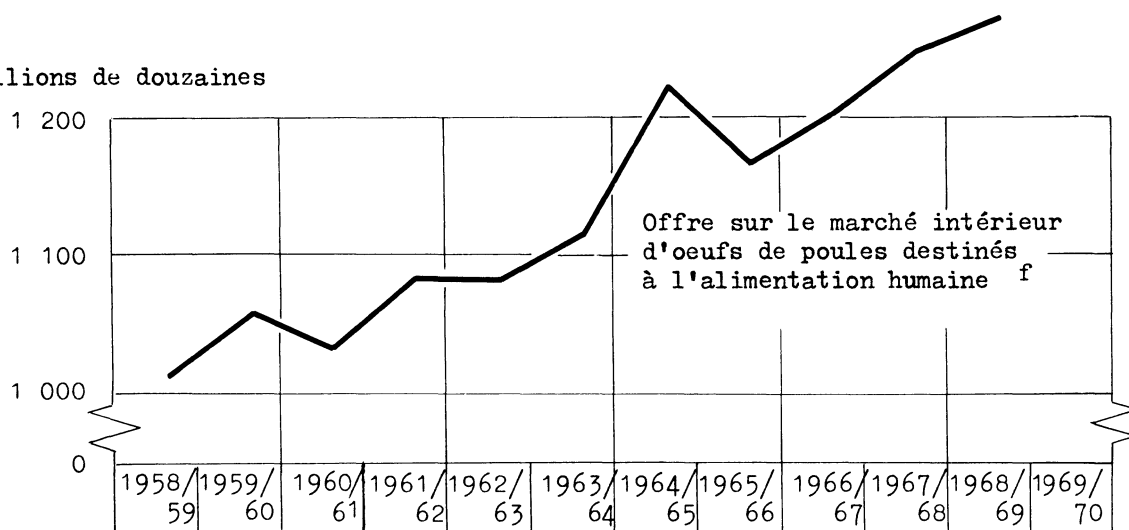
Source : Central Statistical Office, Annual Abstract of Statistics No 106, Londres 1969, p. 361 - Commonwealth Economic Committee, Dairy Produce, Londres, lfd. Jgg - Secretary of State for the Home Department, Secretary of State for Scotland and the Minister of Agriculture, Fisheries and Food : Annual Review and Determination of the Guarantees, Londres 1969, p. 42; 1968, p. 44 - FAO, Production Yearbook, Rome,

Graphique 14 - Prix garanti, prix minimum au producteur de l'Office britannique de commercialisation des oeufs et offre sur le marché d'oeufs de poules au Royaume-Uni

1958/59 - 1969/70 ^a



Millions de douzaines



^aCampagnes avril-mars. - ^bValable jusqu'au 17 novembre 1967. - ^cValable jusqu'au 18 novembre 1967. - ^dRecette garantie à l'Office de commercialisation des oeufs par le gouvernement (prix de vente + versements de garantie pour les oeufs de poules de première qualité). - ^ePour les oeufs de poules de première qualité (y compris les versements de garantie). - ^fCampagnes juin-mai.

Ces exploitations sont proches de l'industrie transformatrice qui achète des poussins femelles comme moyen de production et des aliments comme matière première de la fabrication des oeufs (1). Les exploitations spécialisées réagissent manifestement avec plus de rapidité et de force aux variations de prix des oeufs que la majorité des exploitants pour qui la vente d'oeufs est une source de revenus parmi d'autres. (Etant donné la forte concentration des décisions de production dans le secteur des oeufs - du côté de l'offre, le marché britannique des oeufs se présente plutôt comme un oligole partiel [avec un secteur atomistique], on peut quand même se demander si les grands "producteurs d'oeufs" se comportent effectivement comme régulateurs de l'offre ou s'ils sont même en mesure de le faire). La réaction aux fluctuations de prix sur le marché se limite intégralement à la variation des commandes passées aux couvoirs et à l'avance ou au report de la date d'abattage des pondeuses les plus âgées. Compte tenu du rendement, on recherche avant tout "un maximum adapté à des conditions spécifiques". Il n'y a pas lieu ici de chercher à savoir si cet objectif peut être considéré encore comme économiquement justifié du point de vue du rendement marginal. Cette attitude a toutefois largement incité les exploitants à se montrer ouverts aux progrès techniques de la production d'oeufs. Il en est résulté un accroissement annuel constant du rendement par pondeuse qui a déterminé de façon décisive la tendance à long terme de l'offre d'oeufs. Le rendement moyen ne joue absolument aucun rôle dans le déroulement du cycle. Les fluctuations des prix des aliments - principal facteur de coût de la production d'oeufs - n'ont que relativement peu influencé le cycle, étant donné que la majeure partie des producteurs sont affiliés à l'EMB auquel l'Etat a garanti jusqu'à mars 1969 un prix de vente "corrigé des coûts des aliments".

(1) Selon les résultats extrapolés d'un sondage représentatif effectué par l'EMB en octobre 1964, il n'y avait que 0,7 % seulement des producteurs d'oeufs enregistrés qui disposaient d'un troupeau de pondeuses dépassant 5.000 unités, mais ils fournissaient 33 % de la production totale d'oeufs traités par les centres de conditionnement de l'EMB. En octobre 1965, le pourcentage de producteurs enregistrés détenant plus de 5.000 pondeuses était déjà passé à 1,1 %. Leur part dans le nombre total d'oeufs traités par les centrales de conditionnement de l'EMB passait à 40 %. En revanche, le nombre total des producteurs enregistrés auprès de l'EMB est tombé de mars 1965 à début avril 1966 de 305.000 à 238.000, soit de 22 %. Il s'agissait principalement de producteurs possédant un troupeau de moins de 100 pondeuses. Cette concentration croissante de l'offre a également permis une remarquable concentration de la commercialisation, puisque en cinq ans, d'avril 1961 à avril 1966, le nombre de centres de conditionnement contrôlé par l'EMB a pu être réduit de 18 %.

dd) La régulation du marché britannique des oeufs

Les producteurs d'oeufs britanniques qui souhaitent bénéficier des paiements compensatoires sont tenus de conclure un contrat avec l'EMB. Ce dernier est doté de compétences aussi vastes que celles des offices du marché du lait en Grande-Bretagne. La régulation du marché des oeufs subventionnés par l'EMB est extrêmement complexe et difficile à retracer. Elle a été vivement critiquée ces dernières années. Nous nous bornerons ici à en signaler les éléments fondamentaux en laissant de côté les détails sur lesquels le tableau 52 fournit les précisions.

Les principales sources de revenu de l'EMB sont constituées par les recettes provenant de la vente sur le marché d'oeufs frais et de produits d'oeufs ainsi que par les paiements compensatoires prélevés par le gouvernement sur le fonds de garantie (1). Les frais de transport des oeufs jusqu'aux centrales de conditionnement, les frais de conditionnement et de commercialisation, les frais administratifs (2), de recherche (2), de publicité (2) et autres dépenses (3) de l'EMB sont déduits de ce montant. Le reliquat représente la part des recettes totales allouées aux producteurs enregistrés pour leurs livraisons d'oeufs, part d'où est alors dérivé le prix minimum par douzaine d'oeufs payable par les centrales de conditionnement aux éleveurs (le prix étant échelonné selon les qualités - voir tableau 53). Sur le marché des oeufs frais, l'EMB autorise que la vente d'oeufs de poules de première qualité (classés en trois catégories commerciales : "grands", "moyens" et petits"). Tous les autres oeufs sont transformés par l'EMB en régie et dans ses propres ateliers en produits d'oeufs, qui se vendent précisément aux meilleurs prix. En outre, le cas échéant, les oeufs de qualité sont également transformés lorsque c'est la seule manière d'empêcher l'afflux d'une offre excessive sur le marché.

Lorsque le gouvernement modifie le prix de vente garanti à l'EMB, le producteur enregistré auprès de cet organisme (et, par conséquent, soumis à l'obligation de contrat) ne peut en tirer que des renseignements très limités quant à ses

- (1) Ces paiements sont augmentés de la fraction de la différence $\frac{(b) - (c)}{(b) - (c)}$ qui incombe au Fonds de garantie, ou diminués des deux tiers de la différence $\frac{(c) - (b)}{(c) - (b)}$, payable à l'Etat (voir tableau 52 pour la définition de b et c).
- (2) Une partie de ces coûts est financée par une redevance payable sur les livraisons d'oeufs des producteurs enregistrés aux Centres de conditionnement.
- (3) Les coûts comprennent notamment les coûts de transformation des oeufs de qualité inférieure qui ne peuvent être vendus en coquille.

propres perspectives de prix. D'une manière générale, il n'est pas en mesure de tenir compte de l'ensemble des facteurs dont l'influence intervient également en amont de la formation du prix effectif minimum au producteur. Les éleveurs de poules qui évitent cette coopération quelque peu complexe avec l'EMB, en renonçant aux paiements compensatoires, et veulent commercialiser eux-mêmes leurs oeufs ont la possibilité de vendre directement au détaillant ou au consommateur final. (Que l'on songe notamment aux chaînes de détaillants, aux autres gros clients tels que les hôpitaux ou les restaurants). Cette solution a été beaucoup plus profitable pour un nombre croissant de producteurs que la conclusion d'un contrat avec l'EMB. Cela ressort déjà du simple fait que dans la période 1958/61 - 1966/69 (1), la proportion des oeufs écoulés par l'intermédiaire des centres de conditionnement de l'EMB dans les ventes totales a marqué un recul de 64,3 % à 54,9 %, tandis que la proportion des oeufs "librement" commercialisés progressait d'autant (de 35,7 % à 45,1 %; voir également tableau 51^a). Il convient également de noter à ce propos que les oeufs subventionnés et commercialisés par l'EMB étaient soumis jusqu'en décembre 1968 à l'estampillage obligatoire - conçu comme une manière de garantie de qualité. Or, la plupart des consommateurs estimaient - en raison surtout de la chaîne commerciale beaucoup plus longue que les oeufs de l'EMB doivent normalement parcourir - que les oeufs estampillés étaient moins frais que les oeufs non estampillés en vente "libre", opinion qui pourrait n'avoir pas été entièrement dénuée de tout fondement. Il ne fait pas de doute que cette opinion des consommateurs a influé favorablement sur la position concurrentielle des producteurs offrant leur marchandise sur le marché "libre" (2). En décembre 1968, l'EMB a pu obtenir du gouvernement l'abolition de l'estampillage obligatoire à la pièce (l'estampillage est désormais limité à un simple marquage des caisses). De ce fait, le consommateur qui achète des oeufs en petite quantité auprès des détaillants n'est plus en mesure de distinguer les oeufs de l'EMB des autres oeufs. A ce propos, il est dit dans la "Price Review" de 1969 : "Par suite de l'abolition de l'estampillage obligatoire des oeufs subventionnés, le marché des oeufs de l'EMB s'est nettement amélioré depuis un an". (C'est l'auteur du présent rapport qui souligne). Il en ressort que l'estampillage obligatoire des oeufs de l'EMB doit avoir représenté un lourd handicap concurrentiel. L'abolition de l'estampillage obligatoire peut être considéré comme un premier pas décisif vers

(1) Campagnes mai-juin.

(2) Il est vraisemblable que les oeufs non estampillés de même qualité et de même calibre ont atteint des prix sensiblement plus élevés au stade de la première vente que les oeufs estampillés de l'EMB. Il est toutefois impossible de s'en rendre compte, puisqu'il n'existe pas de marché "libre" où il y aurait concurrence directe d'oeufs estampillés et non estampillés, et sur lesquels pourraient être établis des cours représentatifs.

la création d'un marché uniforme des oeufs en Grande-Bretagne. Le ministère de l'agriculture, de la pêche et du ravitaillement a déjà annoncé d'autres mesures allant dans le même sens, qui se fondent essentiellement sur un rapport présenté au milieu de 1968 par une Commission ad hoc "pour la réorganisation du marché des oeufs" (voir tableau 52) :

1. La garantie de prix des oeufs de poules sera progressivement supprimée sur les cinq prochaines campagnes (jusqu'à 1973/74). La protection automatique contre les fluctuations de prix des céréales fourragères sera levée dès 1969/70. Même si le prix de vente moyen de l'EMB tombe au-dessous de l'"indicator price", l'EMB ne touchera plus de paiements spéciaux du Fonds de garantie à compter de 1970/71 (suspension de l'accord sur la compensation des pertes; pour plus de détails, voir tableau 52).
2. L'EMB doit être dissous dès le début de la campagne 1971/72, pour être remplacé par un organisme central pour les oeufs, financé par des contributions des producteurs, donc indépendant du gouvernement, dont les interventions sur le marché se limiteraient à des achats de soutien.
3. Les paiements spécifiques de l'Etat à l'EMB lorsque les importations d'oeufs en coquilles dépassent un certain niveau sont suspendus (à partir de 1970/71).
4. La protection du marché intérieur des oeufs contre le marché mondial sera réalisée à compter du 31 mars 1970 essentiellement par un système de prix minimum à l'importation (système couplé avec des prélèvements) (voir tableau 52). Abstraction faite des accords spéciaux passés avec certains pays, la disposition de loin la plus importante de ce nouveau système est qu'en principe le niveau du prélèvement est tributaire, non seulement du poids minimum à l'importation, mais aussi de l'offre étrangère qui est chaque fois la plus favorable. Ainsi, pour régler le marché des oeufs, le gouvernement britannique a pour la première fois utilisé un élément qui joue un rôle capital dans la protection offerte aux marchés intérieurs de **produits agricoles** de la CEE contre les marchés mondiaux.

Si certains producteurs d'oeufs, dont le nombre croît au demeurant d'année en année, estiment profitable de renoncer aux paiements compensatoires pour éviter de passer des contrats et de perdre leur autonomie en matière de commercialisation, c'est que les subventions pour les oeufs et la législation complexe qui a précédé la création de l'EMB ont pratiquement perdu toute signification. Dans ces conditions, la libération du marché des oeufs devenait inévitable, d'autant qu'elle était entièrement dans l'intérêt du ministère de l'agriculture. Seules

les "National Farmers' Unions" ont formulé jusqu'à présent des objections qui visaient principalement le rythme et l'ampleur de la libéralisation.

ee) La vente d'oeufs par l'EMB

La vente totale d'oeufs estampillés (oeufs frais et oeufs industriels) dans les centres de conditionnement de l'EMB ne s'est accrue que de 0,3 % entre 1958/61 et 1966/69 (1). (En passant de 672 millions de douzaines à 674 millions de douzaines). Pour placer ces quantités auprès des grossistes ou sur le marché des produits d'oeufs, il a fallu opérer des réductions substantielles de prix (le prix minimum au producteur fixé par l'EMB que les centres de conditionnement devaient payer aux éleveurs de pondeuses a régressé de 22,5 % entre 1958/60 et 1966/68, en tombant de 43,22 d/douzaine à 33,50 d/douzaine). Comme le prix minimum garanti par le gouvernement à l'EMB n'a été abaissé durant la même période que de 12,1 % (de 45,35 d/douzaine à 42,1 d/douzaine), il est permis de supposer, d'une part, que les frais de commercialisation par oeuf se sont accrus et, d'autre part, que le prix de vente effectif moyen des oeufs de l'EMB aux grossistes a même sans doute diminué d'un peu plus de 22,5 %. Cette baisse est avant tout imputable à la concurrence du marché "libre" des oeufs. Il n'est guère possible d'estimer dans quelle mesure les marges bénéficiaires des producteurs d'oeufs ont été rétrécies par la baisse des prix. Il y a lieu de considérer que la spécialisation et la concentration dans le secteur de la production d'oeufs a notablement modifié la fonction de production, avec pour résultat un accroissement de la productivité des facteurs de production utilisés (notamment la main-d'oeuvre), ce qui a permis de réduire le coût unitaire moyen. Lorsqu'on compare les séries chronologiques des prix minima aux producteurs pour les oeufs de l'EMB et le volume d'oeufs traité par les centres de conditionnement, on est amené à conclure qu'à court terme la demande d'oeufs au stade du commerce de gros accuse une réaction nettement inélastique au prix de vente de l'EMB. Les fluctuations violentes de l'offre ont provoqué des chutes abruptes des prix. Pour des raisons évidentes, le commerce de détail s'est toutefois gardé de les répercuter intégralement sur le consommateur. D'après une analyse économétrique de la demande d'oeufs à la consommation dans le Royaume-Uni, l'élasticité - prix directe serait voisine de - 0,27 (2).

(1) Campagnes juin-mai.

(2) Brown, J.A.C., Seasonality and Elasticity of the Demand for Food in Great Britain since Devotioning. University of Cambridge, Department of Applied Economics. Reprint Series No 148, 1959, p. 7 et quiv.

ff) Les échanges extérieurs d'oeufs et de produits d'oeufs

Entre 1958/61 et 1966/69, les importations de produits d'oeufs ont diminué de 39,4 %, en tombant de 54,8 millions de douzaines (équivalent oeufs en coquille) à 33,2 millions de douzaines. La raison en est la progression extraordinairement rapide de la production nationale par rapport à la consommation, **progression** qui, du moins théoriquement, aurait pu amener à réduire les importations à des quantités purement marginales. Si cela ne s'est pas produit, c'est qu'à partir de 1953, une partie **importante** de l'excédent de production pour les produits d'oeufs a été écoulee sur les marchés internationaux (1962/64 : 1,4 million de douzaines; 1966/69 : 21,1 millions de douzaines). Les importations d'oeufs frais ont très fortement varié d'une année à l'autre, reflétant ainsi les variations de la production indigène d'oeufs. Il était toutefois impossible de dégager une tendance à long terme (1958/61 : 24,9 millions de douzaines ; 1966/69 : 21,1 millions de douzaines). Plus de la moitié des livraisons d'oeufs frais étrangers sur le marché britannique provenaient pour la moyenne des années 1966/68 des pays de l'A.E.L.E. (le Danemark se classant en tête) et de Finlande. Par ailleurs, 27 % des importations totales d'oeufs en coquille provenaient des pays d'Europe orientale (et surtout de Pologne). En dépit de l'éloignement considérable du pays de destination, l'Afrique du Sud a également pu livrer des quantités importantes sur le marché des oeufs frais au Royaume-Uni. Au cours des dernières années, les importations de produits d'oeufs se composaient pour environ 2/3 d'oeufs entiers réfrigérés. Citons parmi les fournisseurs importants, l'Australie et la République populaire de Chine. Les droits d'entrée quantitatifs sur les oeufs frais sont relativement bas. Ils représentaient ces dernières années environ 5 % du prix de gros intérieur pour les oeufs. Il semble donc qu'ils n'aient guère constitué une protection douanière efficace pour les producteurs britanniques. C'est dans ce contexte que s'inscrit le projet d'un système de prix minima à l'importation pour les oeufs depuis le 31 mars 1970. Au cours de ces dernières années, les exportations de produits d'oeufs du Royaume-Uni ont eu notamment pour destinataire, le Japon, les Pays-Bas et le Danemark (!).

gg) Viande de volaille

De même qu'en Amérique du Nord et en Europe occidentale, le marché britannique des jeunes volailles d'engraissement a subi un développement impétueux pendant la période qui a suivi la 2ème guerre mondiale. La consommation par tête de viande de volaille a progressé de 64,8 % dans la période 1958/61 - 1966/69, en passant de 5,4 kg à 8,9 kg (voir également tableau 54). Cette expansion

concernait principalement les "broilers" (poulets d'engraissement) ainsi que les jeunes dindes. En revanche, la demande de viande d'oie et de canard ne s'est accrue que lentement. Ce développement a été rendu possible par l'adoption de nouvelles techniques de production. A cet effet, il a fallu créer au préalable les conditions nécessaires pour une concentration de l'offre qui n'a pas son équivalent ailleurs dans l'agriculture britannique.

A l'heure actuelle, l'automation a atteint dans l'engraissement des coquelets mais surtout dans les abattoirs de volailles un niveau tel que l'on pourrait à juste titre considérer la production de jeunes volailles d'engraissement au Royaume-Uni comme un secteur à caractère essentiellement industriel qui ne se rattache encore à l'agriculture que par la consommation importante qu'il fait d'aliments pour animaux. Le progrès technique dans la production de coquelets a permis d'accroître notablement la productivité. Comme la concurrence est particulièrement intense dans ce secteur, les compressions de coût par coquelet se sont traduites en général par de très importantes baisses de prix (voir également tableau 55). Les marges bénéficiaires ont été très faibles ces dernières années, même dans les entreprises les plus grandes et les plus efficaces. Dans un rapport sur l'industrie britannique du "broiler", il est dit : "... cette industrie est actuellement menacée d'instabilité, d'incertitude et de faillite. On peut dire, en simplifiant, que cette situation est le résultat de la surproduction de viande de volaille et d'un certain retard de l'ajustement de l'offre à la demande" (1). Le marché de la viande de volaille au Royaume-Uni est totalement exempt d'interventions de l'Etat. Aucune garantie n'est prise en charge par le gouvernement et aucune aide directe n'est accordée à la production (à l'exemption d'aides spécifiques à la construction des poulaillers d'engraissement spéciaux). Jusqu'il y a peu, les producteurs ne disposaient pratiquement d'aucune protection contre la concurrence étrangère, puisque les importations de viande de volaille provenant des pays non membres du Commonwealth sont simplement frappés d'un droit quantitatif de 3 d/livre (soit en moyenne 12 % du prix de gros britannique pour 1965/67); les importations n'ont pas encore été contingentées jusqu'à présent. Malgré tout, les fournisseurs étrangers n'ont pas réussi à conquérir une part importante du marché britannique de la volaille. Les importations de volailles réfrigérées et congelées ainsi que de conserves de viande de volaille sont toujours restées inférieures à 20.000 tonnes par an au cours de la période étudiée. La part du marché détenue par les producteurs nationaux dépassait en général 95 % (voir tableau 54); les importations britanniques de viande de volaille se composaient au cours des dernières années pour près des trois quarts de viande de poulets, le reste comportant essentiellement

(1) Clayton, E., op. cit., p. 35.

Tableau 54 - Le bilan d'approvisionnement en viande de volaille du Royaume-Uni 1950/59 - 1969/70 et 1958-1969
(1.000 t)

Campagne (a)	Effectif du troupeau agricole (Mio. pièces)				Production de viande (d)			Année civile	Production totale de viande	Exportations	Importations	Solde des échanges extérieurs	Consommation totale (kg)	Taux d'autosuffisance (%)	Importations de "canned poultry" (volaille en boîte)
	Total	Pondeuses et couveuses	à l'engraissement	grais	Total	Poulettes et coquelets	Dindes								
1958/59	99,7	95,5	2,1	1,7	232,3	208,8	15,7	7,8	211,3	1,0	11,1	- 10,1	4,3	95,9	3,1
1959/60	106,6	102,3	2,7	1,6	262,1	234,6	20,1	7,4	261,0	1,1	8,7	- 7,6	5,0	99,8	2,8
1960/61	103,1	98,4	3,0	1,7	312,4	280,5	21,7	10,2	290,1	1,2	5,7	- 4,5	5,7	97,7	4,4
1961/62	114,3	108,4	4,0	1,9	351,6	310,8	30,4	10,4	348,8	1,5	4,7	- 3,2	6,4	104,0	4,7
1962/63	109,1	80,5	3,4	1,6	345,8	311,6	25,8	8,4	346,5	1,6	4,9	- 3,3	6,6	98,1	5,3
1963/64	112,2	79,3	3,8	1,5	361,9	322,3	30,4	9,2	349,5	0,4	2,4	- 2,0	6,6	98,6	4,5
1964/65	119,4	86,7	3,9	1,6	379,1	337,3	32,4	9,4	371,9	0,2	9,3	- 9,1	7,2	95,5	5,4
1965/66	118,1	80,9	4,4	1,6	407,2	359,4	39,3	8,5	391,0	0,4	12,6	- 12,2	7,5	95,8	6,0
1966/67	118,9	80,7	4,0	1,4	•	•	•	•	421,7	0,3	7,9	- 7,6	8,1	95,3	6,1
1967/68	125,6	82,4	37,8	5,5	•	•	•	•	438,9	•	11,0	•	8,5	93,9	6,4
1968/69	127,5	81,0	40,7	5,7	•	•	•	•	518,0(e)	•	7,5	•	9,5	98,6	4,7
1969/70	127,2	82,9	38,4	5,9	•	•	•	•	530,0(e)	•	3,9	•	9,6	99,4	4,2

(a) juin à mai.

(b) recensement de juin.

(c) Grande-Bretagne : uniquement la volaille d'exploitations agricoles de plus d'un acre de superficie utile; Irlande du Nord : total des exploitations.

(d) total des exploitations.

(e) estimation de l'expert.

Source : Ministry of Agriculture, Fisheries and Food; Department of Agriculture and Fisheries for Scotland; Ministry of Agriculture, Northern Ireland; Output and Utilisation of Farm Produce in the United Kingdom. Londres 1967, p. 14 et suiv. - Central Statistical Office, Annual Abstract of Statistics No 104, Londres 1967, p. 179 et suiv. - Central Statistical Office, "Monthly Digest of Statistics No 290", Londres, February 1970, p. 33 - Commonwealth Economic Committee, Meat, Londres, lfd. Jgg. - Commonwealth Secretariat, "Meat and Dairy Produce Bulletin", Londres, lfd. Jgg. - FAO, Trade Yearbook, Rome, lfd. Jgg. - FAO, Production Yearbook, Rome, lfd. Jgg. - Estimations et calculs personnels.

Tableau 55 - Prix de vente du commerce de gros pour la volaille de boucherie au Royaume-Uni 1960-1967

Année	Broilers (a)	Poules de batterie
1960	28,8	24,0
1961	25,0	20,0
1962	26,5	18,0
1963	25,0	18,2
1964	27,0	16,8
1965	24,0	15,5
1966	26,0	14,5
1967	23,1	13,6

(a) d par livre; Good quality, production indigène, plumés mais non vidés, prix de vente moyen du commerce de gros à Birmingham, Bristol, Londres et Manchester (Broilers : 1960-1962 poids de 3 livres et plus; à compter de 1963, entre 3,5 et 4 livres. Poules de batterie : moins de 5,5 livres).

Source : FAO, Production Yearbook, Rome, 1fd. Jgg.

de la viande de dindon. La viande de canard et d'oie a été importée en quantité négligeable, étant donné les préférences des consommateurs.

Pour les trois catégories de viande, le Danemark est de très loin le principal fournisseur. Après 1963, ce pays a déployé des efforts considérables pour compenser, tout au moins en partie, la forte régression de ses ventes de viande de volaille en Allemagne due au système des prélèvements de la CEE, en accroissant ses exportations vers le Royaume-Uni. Il a été effectivement en mesure de le faire jusqu'en 1967, mais non sans avoir consenti d'importants sacrifices sur les prix. En 1968, les producteurs britanniques ont toutefois pu "convaincre" le gouvernement que les exportations danoises de poulets à des prix avantageux constituaient un danger grandissant pour le marché britannique. Le gouvernement a de la sorte été amené à conclure avec le Danemark un accord de "limitation volontaire" des exportations (de 1967 à 1969, les exportations de viande de volaille danoise vers le Royaume-Uni ont diminué de 70,1 %, en tombant de 8.700 t. à 2.600 t.).

i. Fruits, légumes et fleurs (1)

aa) Surfaces cultivées et production; degré d'auto-alimentation

L'offre de fruits, de légumes (y compris les légumes de plein champ) et de fleurs sur le marché britannique a progressé en valeur de 140,6 millions de livres en 1958/60 (2) à 177,1 millions de livres en 1963/65 (2) (voir également tableau 56). En 1965, la superficie totale des produits horticoles (floriculture

(1) Principales sources utilisées : Commonwealth Economic Committee, Fruit, London, 1st éd. Jgg.- Commonwealth Secretariat, "Fruit Intelligence", London, 1st éd. Jgg. - National Provincial Bank, Government Financial Assistance to Farmers - Assistance to Horticulture and Small Horticulture Production Business Scheme, 1964, in "National Provincial Bank Review", London, May 1967, S. 22 - Hinton, W.L., Policy for Horticulture, in : "Westminster Bank Review", London, May 1964, S. 41 ff. - Central Office of Information, Agriculture in Britain, London, January 1965, S. 14 u. S. 25. - Warley, T.K., A Report on the Marketing of Milk, Fatstock, Eggs, Potatoes, Tomatoes, Apples and Pears in the United Kingdom - prepared for the Generaldirektion Landwirtschaft, EWG Kommission. University of Nottingham, Department of Agricultural Economics, Novembre 1962 - Ministry of Agriculture, Fisheries and Food; Department of Agriculture and Fisheries for Scotland; Home Office ; Report on Agricultural Marketing Schemes for the period 1965/66. London, July 1967, S. 20 - US Department of Agriculture, United Kingdom Projected Level of Demand, Supply and Imports of Farm Products in 1965 and 1975. Washington, D.C., January 1962.

(2) Campagnes juin-mai.

y compris) était de 264.000 ha, dont 56,8 % (150.000 ha) étaient consacrés aux légumes (1) et 40 % (99.000 ha) à l'arboriculture fruitière et aux cultures de baies de toutes variétés. D'après nos estimations, les producteurs britanniques ont pu porter leur part dans la vente totale de fruits, légumes, fleurs et fruits tropicaux (y compris les noix et jus de fruits importés) de 35 % en 1958/60 à 40 % sur la période 1963/65 (en admettant un taux d'auto-provisionnement avoisinant 100 % pour les fleurs). Si l'on exclut les fleurs coupées et les fleurs en pots, la part du marché des horticulteurs britanniques peut être chiffrée à 33 % environ, aussi bien pour les années 1958/60 que 1963/65. On peut donc en conclure que l'offre de fleurs coupées et de fleurs en pots sur le marché s'est développée beaucoup plus rapidement que la production de fruits et de légumes. Leur part dans la valeur de la production totale de fruits, légumes et fleurs est passée de 17,5 % (1958/60) à 21,0 % au cours des années 1963/65. Cette évolution était essentiellement due à la tendance remarquablement favorable des prix et des débouchés par rapport à ceux des principales variétés de fruits et de légumes. Après 1960, de nombreuses petites exploitations à main-d'oeuvre excédentaire ont de la sorte été encouragées à se spécialiser davantage dans la culture des fleurs à couper au détriment des cultures de légumes (et parfois aussi de l'arboriculture fruitière).

bb) Fruits et baies

Au cours de la période étudiée, la valeur de la production de baies et de fruits a été légèrement en hausse (1958/60 : 39,5 millions de livres; 1963/65 : 47,0 millions de livres, soit un taux de croissance annuel moyen de 3,6 %). Les variations qui s'inscrivent autour de cette tendance sont d'une très grande amplitude, ce qui tient quasi-exclusivement aux variations correspondantes, dues aux conditions météorologiques, de la valeur de production des pommes, poires et prunes, alors que l'offre de baies de toutes variétés s'est développée d'une façon relativement constante.

bb₁) Pommes

Parmi les variétés fruitières indigènes, les pommes occupent de très loin la place la plus importante (voir tableau 56). Au cours de la période de référence, 40 à 50 % de la récolte de pommes indigènes étaient représentés par des pommes de table (principalement la Cox's orange pippin) et un peu moins de 10 % par des pommes à cidre, le reliquat étant quasi-exclusivement constitué par des pommes à cuire.

(1) Y compris les légumes de serres.

réduite en faveur de la production de pommes de table, en ce qui concerne la tendance à long terme. Les centres de culture commerciale des pommes sont situés dans le Sud, le Sud-Ouest et l'Est de l'Angleterre, surtout dans le Kent. Les pommes à cidre sont essentiellement produites par des exploitations spécialisées dont la majorité a passé des contrats de livraison avec l'industrie transformatrice dans le Devon, le Herefordshire et le Somerset. En Irlande du Nord, il convient de mentionner le comté d'Armagh qui ravitaille de nombreuses régions britanniques en pommes à cuire de la variété "Bramley Seedling".

Comme la récolte de pommes est très largement tributaire des conditions météorologiques au moment de la floraison et de la récolte, aussi bien l'offre intérieure de pommes de table que celle de pommes à cuire a subi des fluctuations annuelles extrêmement violentes (taux de variation annuel moyen des ventes de pommes de table : 13,4 % et pour les pommes à cuire, même 28,2 %; période d'observation 1958-1965 (1)). Etant donné l'élasticité - prix très faible de la demande du commerce de gros des pommes de table, et notamment des pommes à cuire par rapport au prix d'offre des producteurs, les résultats très irréguliers des récoltes ont entraîné des fluctuations encore beaucoup plus accentuées des prix sur le marché (taux de variation annuel du prix d'achat du commerce de gros (2) sur la période 1959-1965 : 33 %). C'est ainsi que l'on a pu observer l'évolution à première vue paradoxale, suivie de 1958 à 1965 par les recettes totales réalisées par les producteurs britanniques de pommes sur la vente de pommes de table et de pommes à cuire, qui présentaient en général une corrélation négative très étroite avec le volume des quantités commercialisées (c'est ainsi, par exemple, qu'en 1961, la diminution d'environ 39 % - par suite d'une mauvaise récolte - des quantités commercialisées par les producteurs de pommes de table et de pommes à cuire a fait augmenter d'environ 75 % le chiffre d'affaires total réalisé sur la vente de ces deux qualités).

Il eût été possible en théorie d'améliorer la stabilité du marché britannique des pommes surtout par une régulation judicieuse des importations. Il n'a toutefois manifestement pas été fait usage de cette possibilité. Alors que la

(1) Le fait que la récolte des pommes à cuire (mesurée à celle des pommes de table) accuse une variation deux fois plus grande, provient notamment de ce que les pommes à cuire sont également produites dans des régions au climat moins propice telles que le nord et l'ouest des îles britanniques, et que leur maturation se fait en moyenne beaucoup plus tard que celle des pommes de table. Les variations météorologiques ont par conséquent sur la récolte des pommes à cuire une influence beaucoup plus grande que sur celle des pommes de table.

(2) Prix moyen d'achat du marché de gros pour les pommes de table et les pommes à cuire sur les marchés représentatifs.

Tableau 56 - La production horticole (a) au Royaume-Uni

1958/59 - 1965/66 (b)

	1958/59	1959/60	1960/61	1961/62	1962/63	1963/64	1964/65	1965/66
Total des produits horticoles(mio £)	133,3	145,9	142,5	175,3	163,3	165,7	184,4	181,3
dont :								
Baies et fruits, total (mio £)	39,6	41,9	37,0	52,2	47,2	43,6	50,5	46,8
dont :								
Pommes de table (mio £) (1.000 t)	12,1	15,3	12,5	21,6	16,0	14,8	16,5	17,0
Pommes à cuire (mio £) (1.000 t)	243	236	270	211	249	278	323	294
Pommes à cidre (mio £) (1.000 t)	298	273	273	119	219	231	291	241
Poires de table et poires à cuire (mio £) (1.000 t)	79	57	70	31	91	50	54	48
Prunes (mio £) (1.000 t)	75	64	67	53	51	63	68	69
Baies, total (mio £)	72	99	66	79	69	71	52	46
Légumes, total (mio £)	11,4	10,8	9,9	10,7	12,8	13,2	14,3	11,6
dont :	70,2	80,1	78,9	94,0	85,7	88,2	95,9	94,8
Légumes de plein champ, total (mio £)	46,8	56,4	54,7	66,9	59,9	61,5	68,8	66,7
dont :								
Carottes (mio £) (1.000 t)	349	287	390	229	263	425	326	289
Petits pois (mio £) (1.000 t)	152	239	248	236	256	255	269	239
Toutes variétés (1.000 t)	18,9	19,8	20,3	27,2	22,1	23,5	27,0	27,2
Choux, toutes variétés (c) (1.000 t)	943	807	972	978	774	1007	996	1022
Oignons (mio £)	1,7	2,2	2,1	2,7	2,9	2,7	3,6	4,0
Salades (mio £)	3,3	5,0	5,2	6,9	4,9	4,8	5,2	4,9
Légumes de serre, total(mio £)	22,5	22,2	23,0	25,5	24,4	25,3	25,8	26,8
dont :								
Tomates (mio £) (1.000 t)	90	96	88	85	81	75	82	80
Concombres et cornichons (mio £)	4,4	4,4	4,0	4,4	3,6	3,9	3,6	4,0
Champignons comestibles (mio £)	4,1	5,0	5,9	6,4	6,4	6,6	7,9	8,0
Fleurs toutes variétés (mio £)	23,5	23,8	26,5	29,1	30,5	34,0	38,0	39,7
(en % de la valeur de la production totale de produits horticoles)								
Produits horticoles, total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
dont :								
Baies et fruits, total	29,7	28,7	26,0	33,2	28,9	26,3	27,4	25,8
dont :								
Pommes, toutes variétés	13,7	14,9	12,3	19,0	14,7	13,8	13,5	14,0
Poires, toutes variétés	2,3	2,7	2,1	2,9	1,9	1,8	2,1	2,0
Légumes, total	52,7	54,9	55,4	59,8	52,5	53,2	52,0	52,3
dont :								
Légumes de plein champ, total	35,1	38,7	38,4	42,5	36,7	37,1	37,3	36,8
dont :								
Carottes	2,6	2,5	2,3	2,7	2,2	2,5	2,2	2,5
Pois, toutes variétés	5,0	7,3	6,7	5,4	6,1	6,4	6,8	5,8
Choux, toutes variétés	14,2	13,6	14,2	17,3	13,5	14,2	14,6	15,0
Salades, toutes variétés	2,5	3,4	3,6	4,4	3,0	2,9	2,8	2,7
Légumes de serre, total	16,9	15,2	16,1	16,2	14,9	15,3	14,0	14,8
dont :								
Tomates	8,7	7,0	7,5	7,1	6,8	7,0	6,2	6,4
Champignons comestibles	3,1	3,4	4,1	4,1	3,9	4,0	4,3	4,4
Fleurs, toutes variétés	17,6	16,3	18,6	18,5	17,8	20,5	20,6	21,9
(a) Valeur de la production de l'ensemble des exploitations agricoles et horticoles spécialisées, à prix courants. (b) Campagne : juin-mai. (c) Principalement choux de Bruxelles, choux-fleurs, choux de Savoie et choux rouge.								

Source : Ministry of Agriculture, Fisheries and Food; Department of Agriculture and Fisheries for Scotland; Ministry of Agriculture, Northern Ireland : Output and Utilisation of Farm Produce in the United Kingdom. London 1958/59 to 1962/63, p. 1^o et suiv.; 1962/63 - 1965/66, p. 20 et suiv. - Calculs personnels.

récolte des pommes à cuire et de table de 1961 était inférieure de 200.000 tonnes à celle de l'année précédente, les importations - pour ne citer que l'exemple le plus frappant - ne se sont accrues que de 49.000 tonnes entre 1960 et 1962 (années civiles). Les autres années également, les importations de pommes se sont développées d'une manière assez régulière. Elles sont passées de 195.000 tonnes (1958/60) à 253.000 tonnes (1964/66), soit une croissance de 30 %. Il s'agissait quasi-exclusivement de pommes de table; le taux d'auto-approvisionnement des pommes de table est resté d'à peine 60 %, aussi bien au cours de la période 1958-1960 qu'entre 1963 et 1965. Les principaux fournisseurs étrangers du Royaume-Uni, après la deuxième guerre mondiale, étaient l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la République Sud-africaine (en 1966, les livraisons de ces trois pays correspondaient à deux tiers des importations totales britanniques de pommes de table). Avant la deuxième guerre mondiale, le Canada était encore le principal fournisseur du marché des pommes (pommes de table) au Royaume-Uni; en 1966, la part du Canada dans les importations totales était tombée au-dessous de 10 %. Ce recul s'explique par la libération totale décidée en 1951 des importations de pommes de table originaires des pays du Commonwealth (y compris la République irlandaise et l'Afrique du Sud) (franchise de droits d'entrée et absence de restrictions quantitatives), alors que les importations originaires du Canada et des pays d'Europe continentale étaient contingentées et acquittaient de surcroît un droit quantitatif au moment de la récolte au Royaume-Uni (cette mesure qui avait été dictée par la grave crise des paiements que connaissait alors la Grande-Bretagne n'a pas été levée les années suivantes). L'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud ravitaillent le marché britannique en pommes de table fraîches essentiellement en dehors des périodes de récolte au Royaume-Uni. C'est probablement la raison pour laquelle la concurrence entre les pommes néo-zélandaises, australiennes et sud-africaines et les pommes de dessert de souche indigène est beaucoup moins aigüe que celle qui existe entre les pommes d'Amérique du Nord et d'Europe continentale et les produits britanniques. L'application peu souple des contingents d'importation pour les pommes de dessert provenant d'Europe continentale (1) et d'Amérique du Nord (outre le Canada, les Etats-Unis sont également un fournisseur important de la Grande-Bretagne), pourrait également expliquer que les importations n'offrent qu'une compensation extrêmement faible aux fluctuations violentes de la récolte de pommes indigènes. A côté des agrumes, les pommes de table représentaient le plus grand poste des

(1) En 1966, les pays de la CEE (Italie, France et Pays-Bas) ont fourni - dans le cadre des contingents qui leur ont été alloués - un peu moins de 24 % (36.000 tonnes) des importations britanniques de pommes de table. En outre, il convient de mentionner 10.000 à 20.000 tonnes de pommes à cidre, exclusivement importées chaque année de France par la Grande-Bretagne.

importations totales de fruits, légumes et fruits tropicaux. En 1966, le Royaume-Uni a importé pour environ 28 millions de livres de pommes, soit 9 % des importations totales de fruits, légumes et fruits tropicaux ou encore 30 % des importations totales des principales variétés de fruits et légumes pouvant être produits au Royaume-Uni, compte tenu des conditions climatiques et de la qualité des sols (oignons, tomates, petits pois, haricots, lentilles, carottes, choux, salades, concombres et cornichons, poires et prunes).

bb₂) Poires

Le marché britannique des poires a suivi à de nombreux égards une évolution analogue à celle du marché des pommes. Les producteurs britanniques de poires à cuire et de poires de table ont pu maintenir au cours de la période étudiée leur part du marché à plus de 50 %. Il convient de considérer à ce propos que les importations de poires étaient soumises aux mêmes restrictions quantitatives que celles des pommes. Les sources d'approvisionnement étrangères du Royaume-Uni pour les poires de table (qui constituent de très loin la majeure partie des importations totales) présentent une structure pratiquement identique à celle du ravitaillement en pommes de table : en 1966, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la République sud-africaine ont assuré 62 % de l'ensemble des importations britanniques de poires. Les pays de la CEE (et en premier lieu l'Italie) ont pu acquérir pour les poires, avec près de 35 % des importations totales, une part plus grande du marché que dans le cas des pommes. Les importations des poires de table fraîches (y compris les coings) sont passées de 62.000 tonnes (1958/60) à 67.000 tonnes au cours de la période 1964/66, ce qui ne représente qu'une augmentation de 8 %. Si l'on considère encore que les importations de poires en 1966, qui se chiffraient à 81.000 tonnes, étaient exceptionnellement élevées en raison d'une mauvaise récolte, on constate qu'aussi bien les quantités importées que la production indigène (et, partant, la consommation totale de poires comestibles (1) de toutes variétés) sont restées stationnaires en longue tendance. La part des importations de poires de table fraîches (y compris les coings) s'est élevée à 7,7 millions de livres en 1966; par ailleurs, il a encore été importé, sous forme de conserves, pour 8,7 millions de livres de poires épluchées (entières ou en morceaux), soit 5 % de la valeur des importations totales de fruits, légumes et fruits tropicaux ou encore 17 % de la valeur des achats britanniques sur les marchés mondiaux des principaux "competing fruit and vegetables" (voir page 251).

cc) Légumes

La production marchande de légumes du Royaume-Uni a représenté en moyenne sur

(1) Poires de table et poires à cuire.

la période 1958-1960 une valeur de 76,4 millions de livres (tableau 56), les recettes totales des producteurs britanniques de légumes faisant 93,0 millions de livres entre cette période et la moyenne de celle de 1963-1965. Autrement dit, le chiffre d'affaires des producteurs de légumes a progressé à un rythme encore légèrement plus rapide (taux de croissance annuel moyen : 4,0 %) que celui des producteurs de baies et de fruits (3,6 %). Les principales variétés marchandes de légumes au Royaume-Uni sont les choux (principalement les choux-fleurs et les choux de Bruxelles), les pois, les haricots, les carottes et la laitue, ainsi que la tomate pour les cultures en serres. De plus, la culture de champignons a rapidement pris de l'importance dans certaines exploitations spécialisées. Contrairement à ce qui est le cas des fruits et baies, la culture de la plupart des variétés de légumes en Grande-Bretagne est essentiellement concentrée à proximité des grands pôles industriels (le choix de l'implantation est avant tout fonction de la proximité des centres de consommation; l'un des principaux exemples en est la région de Lea Valley près de Londres). Toutefois, dans le cas de certaines variétés de légumes particulièrement sensibles aux conditions climatiques, on rencontre aussi des cultures groupées dans des régions purement rurales au climat particulièrement propice (par exemple la Cornouaille, le Kent, le Bedfordshire, le Cambridgeshire ou les îles de la Manche). Sur un total de 150.000 ha consacrés vers 1965 aux cultures maraîchères, plus de 1,4 %, soit 2.023 ha, servaient aux cultures en serres (les cultures de tomates couvrant 50 % de cette superficie).

Dans les importations de légumes frais, les tomates occupent de loin la première place, puisqu'en 1966 les importations ont représenté par exemple 157.000 tonnes de tomates fraîches et réfrigérées d'une valeur de 22 millions de livres (caf), soit 7 % des importations totales de fruits, légumes et fruits tropicaux ou 23 % des importations de "competing fruit and vegetables" (voir page 251). Durant la période de référence, la production indigène de tomates qui a été de 80.000 - 90.000 tonnes n'a couvert que 35 - 40 % des besoins totaux. Parmi les fournisseurs étrangers de tomates au Royaume-Uni, les îles Canaries viennent en tête avec 49 % des importations quantitatives en 1966. D'autres fournisseurs importants sont les Pays-Bas (1966 : 31 % des importations totales) et l'Espagne (1966 : 19 % des importations totales). Abstraction faite de certains pays d'Europe de l'Est, les importations de tomates fraîches et réfrigérées n'ont été soumises à aucune restriction quantitative, contrairement aux importations de pommes et de poires de table. Toutefois, pour garantir aux tomates de serres britanniques une certaine priorité sur le marché intérieur, des importations de tomates fraîches et réfrigérées en provenance de pays non

membres du Commonwealth (1) ont été frappées d'un droit élevé variable selon les saisons, représentant pour les premières qualités (droit quantitatif) 20 - 40 % et pour les qualités moyennes juste 10 % de la valeur caf (droit ad valorem). Comme l'offre de tomates des pays du Commonwealth n'a sur le marché britannique qu'une importance tout à fait secondaire, ces droits élevés ont affecté presque toutes les livraisons d'outre-mer.

Il convient de noter en particulier que, comme dans le cas des fruits et des baies, la majeure partie des légumes produits en Grande-Bretagne (cultures de plein champ et cultures maraîchères) proviennent de moyennes et petites exploitations où les cultures de légumes ne représentent qu'une spéculation parmi d'autres. Ces producteurs se sont le plus souvent groupés en coopératives dans le but, aussi bien d'améliorer le conditionnement des produits en vue de leur commercialisation (c'est ainsi, par exemple, que leurs installations d'emballage ou de lavage automatiques nécessitent d'importants investissements qui ne peuvent être ni financés ni exploités d'une façon rentable par le producteur individuel) que de renforcer leur position vis-à-vis d'une demande de plus en plus fortement concentrée. Toutefois, chez les producteurs britanniques de légumes, la constitution de coopératives est loin d'être aussi avancée que dans la plupart des pays d'Europe continentale.

dd) La politique horticole britannique

Les efforts portent actuellement surtout sur le renforcement de la compétitivité des producteurs nationaux de fruits et légumes par rapport à l'offre étrangère, afin de réduire progressivement la dépendance de l'horticulture nationale vis-à-vis des barrières importantes que représentent les droits d'entrée et surtout les contingents. A cette fin, le gouvernement contribue avant tout au financement des investissements opérés dans le but de moderniser l'industrie horticole à tous les stades (production, stockage, traitement et transport vers le marché). D'une manière générale, le gouvernement prend en charge un tiers des coûts réels (ou bien un tiers des coûts standards établis par le ministère de l'Agriculture) des projets à financer, à la condition que le producteur soit en mesure de prouver au préalable que le projet envisagé présente les meilleures garanties quant à la rationalisation du processus de production, de stockage ou de commercialisation (des subventions de ce type sont par exemple souvent consenties pour la construction ou l'amélioration de serres, pour l'arrachage de vieilles plantations fruitières ou légumières improductives en vue de la mise en culture de nouvelles variétés plus rentables, de fruits, de légumes ou même de fleurs; pour l'acquisition de tracteurs horticoles

(1) Sans l'Irlande et l'Afrique du Sud.

et autres outillages; pour l'achat d'installations automatiques d'emballage, de remplissage ou de lavage dans les grandes exploitations spécialisées, etc. Des subventions sont en outre allouées pour l'inclusion, dans le programme de production, de nouvelles spéculations horticoles plus rentables ou encore pour le simple agrandissement des exploitations, sans changement du programme de production (acquisition et mise en culture de superficies supplémentaires). Le bénéfice de ces subventions est accordé tant à des exploitations spécialisées (c'est-à-dire purement horticoles) qu'à des exploitations dont les cultures fruitières et légumières voisinent avec d'autres spéculations et, enfin, à des coopératives horticoles. Dans le but de promouvoir la constitution de coopératives horticoles, particulièrement souhaitée par l'Etat, ce dernier accorde des subventions spécifiques destinées à fournir une partie du capital initial ou un généreux apport à l'accroissement du capital propre de coopératives existantes. Néanmoins, les producteurs britanniques de fruits et de légumes n'ont, dans certains cas, pu faire qu'un usage limité de cette riche gamme de facilités. Les petites exploitations notamment n'étaient souvent pas en mesure de fournir la contribution requise des deux tiers du capital, si bien qu'elles n'ont pas du tout ou peu bénéficié des subventions. Ce système a d'autant plus favorisé les grandes exploitations spécialisées dont la rentabilité était déjà assurée et qui ont obtenu jusqu'à présent la majeure partie des subventions versées.

Afin de remédier tout au moins quelque peu à cette situation, il a été créé en 1964 un "Small Horticultural Production Business Scheme". Les petites exploitations horticoles dans lesquelles une organisation adéquate de la production permet aux propriétaires et à la famille d'en tirer un revenu suffisant, peuvent obtenir en vertu de ce programme :

1. des apports au titre du capital roulant qui (après présentation d'un programme triennal de modernisation et de rationalisation d'exploitation) s'élevant à 50 livres par acre de superficie utilisée (jusqu'à concurrence d'un total de 500 livres);
2. des facilités de crédit en vue du financement par un emprunt de la partie (des coûts) des investissements nécessaires non couverte par les aides de l'Etat.

Il convient encore de noter que les petites exploitations bénéficiaires du "Small Horticultural Production Business Scheme" de 1964 sont en droit de demander à bénéficier de ce régime d'aides spéciales en plus des autres concours de l'Etat mentionnés ci-dessus (et prévues pour l'ensemble des exploitations horticoles).

De plus, le gouvernement a mobilisé, pour une période de dix ans, dans le cadre de l'"Agriculture and Horticulture Act" de 1964, d'importants crédits destinés à promouvoir le développement et surtout la modernisation des marchés de gros britanniques qu'il estime jouer un rôle important dans le système de distribution des légumes frais indigènes. Ce programme ne prévoit pas l'adoption du système d'enchères qui est pratiqué dans la plupart des pays d'Europe continentale (nous songeons en particulier au système d'enchères usuel des Pays-Bas). L'une des principales raisons en est que, si le "Runciman Report" de 1957 (1) ne rejette pas à proprement parler le système (continental) d'enchères au profit du système britannique des négociations individuelles directes entre l'acheteur et le vendeur, il le considère néanmoins comme peu adapté aux conditions propres au Royaume-Uni (bien que le système des enchères présente incontestablement, par comparaison au système britannique, l'avantage d'une plus grande transparence de l'offre et de la demande).

En même temps qu'ont été entrepris le développement et la modernisation des marchés de gros, on a également entamé la mise en place d'un système officiel généralement applicable de catégories commerciales pour les fruits et légumes indigènes écoulés sur ces marchés. La première mesure prise dans le cadre de ce programme pour une période d'environ trois à quatre ans, a été l'introduction - à titre expérimental et sur une base qui reste dans un premier temps volontaire - de qualités standard pour les pommes, les poires, les concombres et cornichons, les tomates et les choux-fleurs. Selon les résultats obtenus, il sera décidé si le programme sera étendu à d'autres produits, mais surtout s'il y a lieu d'édicter des dispositions contraignantes.

(1) H.M.S.O., Report of the Committee on Horticultural Marketing, Cmnd. 1961, London 1957.

4. Aperçu récapitulatif des principaux caractères de l'agriculture britannique

a) Principales caractéristiques de l'économie agricole britannique par rapport à la CEE

Entre l'agriculture britannique et l'agriculture des pays de la CEE, il existe des différences fondamentales qui résultent, semble-t-il, non seulement de conditions climatiques et pédologiques différentes, mais surtout de l'évolution historique particulière qu'a connue la politique agricole britannique depuis environ la moitié du siècle dernier. A l'époque, le libéralisme a inspiré la politique économique de la Grande-Bretagne, et notamment la politique commerciale, comme dans aucun autre pays d'Europe occidentale. La protection de l'agriculture britannique contre les marchés mondiaux a été à l'époque réduite à un minimum, tandis que les nouveaux pays agricoles exportateurs d'outre-mer, qui venaient de faire leur entrée en scène, se voyaient offrir une marge de manoeuvre assez large sur le marché britannique des denrées alimentaires, en même temps qu'ils devenaient des clients de plus en plus importants des produits industriels britanniques. Certes, les répercussions de la grande dépression au début des années 30 et surtout l'influence de la deuxième guerre mondiale et de ses séquelles sur l'économie britannique ont amené la politique agricole britannique, après 1930, à abandonner progressivement les idées libérales. De même, le retour général au protectionisme agricole après 1945 n'a pas été sans laisser de traces sur la politique agricole britannique. Toutefois, on s'est efforcé, en particulier, de poursuivre autant que possible un "cheap food policy" (politique de la nourriture bon marché) où la concurrence quasiment libre entre les offreurs nationaux et étrangers sur les marchés britanniques des denrées alimentaires était conçue comme un élément important de la politique économique et sociale (maintien à un bas niveau des coûts salariaux de l'industrie britannique; mobilisation des fonds nécessaires pour soutenir le revenu des agriculteurs, surtout grâce au produit de l'impôt sur le revenu, fortement progressif, et dans une mesure moindre, grâce à celui des impôts indirects ou à la taxation directe du consommateur par le biais de prix agricoles élevés). Dès la fin du siècle dernier, en revanche, la politique agricole des pays qui devaient plus tard former la CEE a été largement protectionniste (citons par exemple la protection douanière massive de l'agriculture dans le Reich allemand jusqu'à la première guerre mondiale, politique inspirée d'une tout autre conception que la politique agricole britannique durant la même période). Cette évolution s'est encore accentuée après 1930 et après 1945. La nouvelle politique agricole commune des six pays de la CEE, telle qu'elle a été élaborée et appliquée depuis 1963, tend essentiellement à assurer un revenu plus

adéquat aux producteurs. Dans cette optique, elle a été conçue dans une large mesure pour protéger le marché intérieur vis-à-vis des marchés agricoles internationaux et pour soutenir par principe le revenu des agriculteurs, les "prix de marché" des produits agricoles étant fixés à un niveau supérieur aux cours mondiaux. C'est le consommateur qui supporte le coût du système (à la différence de ce qui se fait au Royaume-Uni, où le soutien de l'agriculture est essentiellement assuré par des versements compensatoires financés par l'impôt). Par ailleurs, si l'on veut comparer l'agriculture de la Communauté européenne et celle de la Grande-Bretagne, il ne faut pas oublier que - toujours en raison de l'évolution historique différente - la Couronne, les landlords (grands propriétaires terriens) et l'Eglise possédaient au Royaume-Uni la plus grande partie de la superficie agricole utile et que le principal mode de faire-valoir était le fermage. C'est surtout ce facteur qui a empêché le morcellement des superficies agricoles tel qu'il existe aujourd'hui particulièrement dans les pays de la CEE. Les différences notées entre les principales conditions de départ de la production agricole expliquent pour l'essentiel que :

1. le degré d'auto-provisionnement du Royaume-Uni pour les principaux produits agricoles est le plus souvent très inférieur à ce qu'il est dans les pays de la CEE (voir tableau 64);
2. tant le niveau des prix agricoles au producteur (y compris les versements compensatoires) que, plus particulièrement, les prix au consommateur des denrées agricoles soient en général nettement au-dessous du niveau des prix de la CEE (voir tableau 66);
3. la structure dimensionnelle des exploitations britanniques est d'assez loin plus favorable à la rentabilité de la mécanisation et de l'automation de nombreux processus agricoles que dans les pays de la CEE (voir tableau 62). C'est pourquoi il était politiquement plus aisé d'imposer au Royaume-Uni un plus faible niveau des prix au producteur pour les produits agricoles.

La composition de la production agricole britannique diffère notablement de celle des pays de la CEE (voir également tableau 57). Dans le Royaume-Uni, la production animale a une importance relativement plus grande et la production végétale une importance relativement moins grande que dans la CEE. La seule raison en est que, par rapport à la Grande-Bretagne, la CEE est beaucoup plus horticole. En 1966, plus d'un cinquième de la valeur de la production agricole était représenté par les fruits, les légumes et le vin, contre un peu moins de 10 % au Royaume-Uni. Cela s'explique essentiellement par le fait qu'en Grande-

Tableau 57 - Composition de l'ensemble de la production agricole dans le Royaume-Uni et dans la CEE en 1966
(en % de la valeur de la production totale (a))

	Royaume-Uni (b)	CEE
Production végétale totale	29,9	39,8
dont :		
Céréales, total	11,7	10,2
dont :		
Blé	4,1	7,0
Plantes à racines et à tubercules, total	7,5	5,2
dont :		
Pommes de terre	5,4	3,0
Betteraves sucrières	2,1	2,2
Fruits et légumes, total	9,8	21,2
dont :		
Fruits frais	2,1	5,8
Légumes	5,6	7,7
Vin	-	6,0
Production animale totale	67,9	59,1
dont :		
Bovins	14,7	12,0
Lait	22,5	19,6
Porcs	10,9	13,4
Cvins et laine	5,6	3,0 (c)
Volailles et oeufs	14,2	8,1

(a) Estimée aux prix courants, y compris les variations du cheptel.
(b) Campagne 1966/67 (juin-mai).
(c) Estimation personnelle.

Source : Central Statistical Office, Annual Abstract of Statistics No 106, Londres 1969, p. 193 - Office statistique des Communautés européennes "Statistiques agricoles", Bruxelles, 1968, fascicule 4, page 17 - Estimations et calculs personnels.

Bretagne, les conditions climatiques sont peu propices à l'horticulture. Une série de produits qui jouent un rôle important dans l'horticulture de la CEE ne peuvent même pas être cultivés dans les îles britanniques, ne fût-ce qu'en raison de la durée moyenne d'ensoleillement par an (agrumes, vin, et cultures similaires). Si l'on met à part l'horticulture, il apparaît que les recettes provenant de la vente de céréales et de plantes à racine et à tubercules représentent au Royaume-Uni une part sensiblement plus importante des recettes totales (1966 : 19,2 %) que dans la CEE (1966 : 15,4 %). Cela étonne tout d'abord si l'on considère qu'en 1966, les terres arables représentaient en Grande-Bretagne 37,7 % de la superficie agricole utile, soit sensiblement moins que dans la CEE (56,1 %) (voir tableau 58). Il ne faut pas oublier qu'au Royaume-Uni la superficie agricole utile comprend aussi les "rough grazings" (pacages) qui consistent le plus souvent en surfaces où le rendement fourrager est extrêmement faible et que les statistiques d'utilisation des terres des pays de la CEE classent essentiellement comme terres incultes, landes ou marais, c'est-à-dire qu'elles ne font pas partie de la superficie agricole utile proprement dite. Si l'on élimine les pacages et que l'on considère la superficie restante comme l'ensemble de la superficie agricole utile de Grande-Bretagne, on obtient une part des terres arables égale pour 1966 à 56,6 % contre 56,1 % dans la CEE. Toutefois, le rôle relativement important des céréales et des plantes sarclées dans la production agricole du Royaume-Uni n'est pas imputable à la part plus élevée des terres arables dans la superficie agricole utile totale, mais à la meilleure productivité à l'ha des cultures de labour. Dans la moyenne des années 1965/67, le rendement à l'ha a été au Royaume-Uni supérieur à celui de la CEE de 39 % pour le blé, de 19 % pour l'orge, de 21 % pour l'avoine et de 14 % pour les pommes de terre. Il n'y a que pour les betteraves sucrières que le rendement à l'ha ne représente en Grande-Bretagne que 91 % de celui des pays de la CEE (voir tableau 59) (1). Comme à quelques rares exceptions près, la nature du sol et surtout les conditions climatiques sont moins favorables aux cultures de labour dans les îles britanniques que dans les pays de la CEE, il semble bien que ces chiffres reflètent surtout un plus haut niveau technique des cultures de terres arables au Royaume-Uni, étant entendu qu'il ne faut pas oublier que le progrès technique s'est heurté ou se heurte dans l'agriculture britannique à moins d'obstacles que dans la CEE, étant donné la structure dimensionnelle plus favorable des exploitations.

(1) A ce propos, il y a lieu de noter que dans la CEE, les rendements à l'hectare varient sensiblement selon les régions, alors que c'est plus rarement le cas au Royaume-Uni, si l'on excepte le blé.

Tableau 58 - Ventilation de la superficie agricole utile au Royaume-Uni et dans la CEE en 1966
(en % de la superficie agricole utile totale)

	Royaume-Uni	CEE
Terres arables, total	37,7	56,1
dont :		
Cultures céréalières, total	19,3	29,2
dont :		
Blé	4,6	13,9
Orge	12,7	6,2
Avoine	1,9	3,4
Maïs-grain	-	2,6
Plantes sarclées, total	3,0	6,0
dont :		
Betteraves sucrières	0,9	1,5
Pommes de terre	1,4	2,4
Betteraves fourragères	0,7	1,5
Fourrage vert	13,0	14,3
dont :		
Trèfle et luzerne	0,1 (a)	4,3
Prairies et pacages temporaires	12,9 (b)	3,9
Légumes et autres plantes horticoles pour la vente	0,5	1,3
Légumes secs	0,5 (c)	1,0
Prairies et pâturages permanents, total	61,8 (d)	37,3
Cultures permanentes, total	0,5	6,6

(a) Uniquement luzerne en Angleterre et pays de Galles.
(b) "Temporary grassland" (prairies temporaires).
(c) Y compris les fèves et les pois fourragers.
(d) Y compris les pacages.

Source : Central Statistics Office, Annual Abstract of Statistics No 106, Londres 1969, p. 189 - Statistique agricole des Communautés européennes "Statistique agricole", Bruxelles 1968, fascicule 5, p. 15 et suiv. - Calculs personnels.

En outre, il convient de souligner que l'input d'engrais par ha est, non seulement pour les céréales mais surtout pour les plantes sarclées, sans doute beaucoup plus élevé au Royaume-Uni que dans les pays de la CEE. La raison en est sans doute les généreuses subventions aux engrais qui sont octroyées par l'Etat à l'agriculture britannique et qui n'ont plus leur équivalent dans les pays de la CEE.

Dans la production céréalière du Royaume-Uni, c'est l'orge qui vient loin devant le blé, alors que la CEE le blé est de très loin la principale culture commerciale ("cash crop"). Cela vient essentiellement, d'une part de ce que le Royaume-Uni ne compte qu'un petit nombre de régions dans le sud et dans l'est de l'Angleterre qui se prêtent à la culture du blé et, d'autre part, de ce que l'orge atteint des rendements assez élevés dans les autres régions des Iles britanniques moins favorisées du point de vue du climat et de la structure du sol. En revanche, dans les pays de la CEE, les conditions naturelles n'offrent guère d'obstacle à la culture du blé. Il convient en outre de signaler dans ce contexte que la relation de prix blé-orge a évolué différemment dans le Royaume-Uni que dans la CEE. Alors qu'en Grande-Bretagne, le prix de l'orge a été fixé jusqu'au milieu des années 60 au-dessus du prix du blé, le prix de l'orge a été dans la CEE toujours nettement inférieur au prix du blé, et même actuellement la différence de prix entre le blé et l'orge est dans la CEE de 3 % supérieure à ce qu'elle est au Royaume-Uni (voir également tableau 66). A cela s'ajoute que - conformément à la politique céréalière britannique, qui est de faire de l'orge la principale céréale nationale - des versements compensatoires peuvent être accordés même pour l'orge utilisée à l'intérieur de l'exploitation pour l'alimentation des animaux, ce qui n'est pas le cas pour le blé. Une telle différenciation entre le blé fourrager et l'orge fourragère n'existe pas dans l'organisation du marché des céréales de la CEE. Au contraire, il est apparu au cours de ces dernières années que cette organisation de marché favorisait fortement la production de blé fourrager. Dans la production totale de l'agriculture britannique, la part des plantes sarclées a été, avec 7,5 % en 1966, supérieure à ce qu'elle est dans la CEE (5,2 %). Les betteraves fourragères ont environ la même importance en Grande-Bretagne et dans la CEE (part de la production totale en 1966 : 2,1 % contre 2,2 %). Pour les pommes de terre, il existe toutefois une différence sensible en Grande-Bretagne puisque la production a représenté 5,4 % de la production agricole contre 3 % seulement dans la CEE. Comme la Communauté, le Royaume-Uni est en gros autosuffisant pour les pommes de terre de consommation (voir tableau 64). La consommation par tête de pommes de terre est en tout cas plus importante au Royaume-Uni que dans les pays de la CEE (voir

Tableau 59 - Comparaison de la productivité à l'ha des cultures de labour et des prairies et pâturages au Royaume-Uni et dans la CEE

dans la moyenne des années 1965/67 (q/ha)

	Royaume-Uni	CEE
Blé	40,3	29,1
Orge	36,8	31,0
Avoine	31,5	26,0
Pommes de terre	249,0	218,0
Betteraves sucrières	370,0	406,7
Betteraves fourragères	509,0 (a)	564,3
Prairies naturelles	36,5 (b)	42,8 (d)
Frairies temporaires	45,3 (c)	68,3 (e)

(a) Moyenne pondrée des "turnips, swedes and mangolds" (navets, rutabagas et betteraves fourragères).
 (b) Sans les quantités destinées à l'ensilage et au séchage mécanique du foin.
 (c) "Temporary grass" (prairie temporaire).
 (d) Prairies naturelles qui, en France, sont destinées à être fauchées.
 (e) Ackerwiesen dans la République fédérale d'Allemagne.

Source : Central Statistical Office, Annual Abstract of Statistics No 106, Londres 1969, p. 190 - Office statistique des Communautés Européennes "Statistique agricole", Bruxelles, 1968, n° 5, p. 48 et suiv. et p. 104 et suiv. - Calculs personnels.

tableau 65), ce qui explique en particulier le rôle relativement plus important que joue la production de pommes de terre dans l'ensemble de la production agricole britannique. La culture de pommes de terre fourragères, destinées notamment à l'alimentation des porcs est, du moins dans les régions septentrionales de la CEE, beaucoup plus considérable que dans le Royaume-Uni. Toutefois, comme la part de la récolte de pommes de terre qui est traitée chaque année sur le marché s'amenuise de plus en plus, la culture des pommes de terre fourragères n'a sur les recettes totales de l'agriculture qu'une incidence marginale.

Si l'on exclut l'horticulture de la production agricole et si l'on considère les cultures de labour et la production animale comme un ensemble, on voit qu'en 1966, tant dans la CEE que dans le Royaume-Uni, les 3/4 de la production agricole totale sont assurés par la production animale. Toutefois, la structure de la production animale diffère à bien des égards en Grande-Bretagne de celle des pays de la CEE. L'élément le plus frappant est que, dans le Royaume-Uni, l'exploitation des pâturages (bovins, lait, ovins et laine) est beaucoup plus forte que dans la Communauté (en 1966, les produits de l'exploitation des pâturages ont représenté en Grande-Bretagne 63,0 % de l'ensemble de la production animale, contre 58,5 % seulement dans la CEE). En revanche, les spéculations intensives de l'agriculture transformatrice qui sont largement indépendantes du sol (porcins, oeufs et viande de volaille) ont eu plus d'importance dans la CEE que dans le Royaume-Uni (part respective dans l'ensemble de la production animale en 1966 : 37,0 % au Royaume-Uni contre 38,4 % dans la CEE). Ces rapports se reflètent aussi nettement dans l'utilisation des sols : en 1966, les fourrages verts des terres arables et les superficies toujours en herbe ont représenté en Grande-Bretagne 60,3 % de la superficie agricole utile (moins les pacages), contre 51,6 % dans les pays de la Communauté. Dans le Royaume-Uni, les conditions naturelles sont sensiblement plus propices à l'exploitation des pâturages que dans la plupart des régions de la CEE. Malgré leur faible rendement, les pacages ("rough grazings") représentent surtout au Pays de Galles, en Ecosse et en Irlande du Nord un complément important aux superficies en herbe existantes qui sont intensivement exploitées. En 1966, les pacages représentaient quand même 30 % de la superficie agricole du Royaume-Uni. Ils servent essentiellement à l'élevage des bovins (production d'agneaux maigres, de brebis reproductrices et surtout de laine) mais aussi à l'élevage de certaines races bovines particulièrement résistantes et sobres. A notre connaissance, l'utilisation aussi intensive de terres marginales ou de terres incultes pour la production commerciale de viande (de bœuf et d'agneau) et de laine existe toutefois dans certaines régions du centre et du sud de l'Italie et peut-être aussi dans le sud de la France.

Dans le secteur de l'embouche, l'élevage des bovins occupe dans la CEE comme en Grande-Bretagne de très loin la première place (la part du cheptel bovin dans l'ensemble des animaux d'embouche de toutes catégories [bovins, équidés, ovins et caprins - convertis en unités gros bétail] s'est élevée en 1966 dans la Communauté à 91,7 % contre 77,7 % en Grande-Bretagne) (1). La structure et l'organisation de l'élevage des bovins au Royaume-Uni ressemble beaucoup à celle de la CEE. Dans les deux cas, il y a eu après la deuxième guerre mondiale un net rajeunissement de l'ensemble du cheptel bovin, qui repose sur la pratique plus fréquente de l'engraissement intensif des jeunes bovins (restriction des abattages de veaux susceptibles d'être engraisés et de l'engraissement de gros bovins, notamment de bovins plus âgés) auxquels on accorde des rations plus importantes de céréales en réduisant sensiblement la période d'embouche. Dans les Iles britanniques et dans la Communauté, plus des 3/4 des veaux disponibles pour l'engraissement sont détenus par les exploitations laitières, de sorte qu'un accroissement de la production de viande bovine est le plus souvent lié à une augmentation de la production de lait. Toutefois, il existe tant au Royaume-Uni que dans la CEE une importante réserve de veaux aptes à l'engraissement mais non encore utilisés, qui s'ils sont totalement exploités pourraient permettre un accroissement substantiel de la production de viande bovine sans pour autant accroître les ventes de lait des exploitations agricoles. Un bon cinquième du cheptel bovin britannique et sans doute une partie moins importante du cheptel bovin de la Communauté est représenté par des races à viande pure destinées essentiellement à la boucherie et dont la production de lait est exclusivement réservée à l'alimentation des veaux. Toutefois, en Grande-Bretagne, contrairement à ce qui se passe dans la CEE, plus de la moitié des veaux vendus par les exploitations laitières à des engraisseurs spécialisés proviennent du croisement d'une vache laitière et d'un taureau à viande. De cette manière, on obtient non seulement une amélioration de la qualité de la viande, mais surtout une meilleure valorisation des fourrages lors de l'engraissement. Cette forme particulière de production de veaux nés de vaches laitières et particulièrement apte à l'engraissement n'a pas joué jusqu'à présent dans les pays de la CEE un rôle important (prédominance des races mixtes ou des races laitières ou de boucherie pures). Les tentatives dans ce sens ne manquent pas toutefois au moins en France et dans la République fédérale d'Allemagne. Il convient encore de signaler que le rendement en viande par bovin a atteint 72 kg par an dans la moyenne des années 1965/67, tant dans la CEE qu'au Royaume-Uni. Au Royaume-Uni, le rendement en lait par vache a été durant la même période de 17 % plus élevé que

(1) voir tableau 61.

la moyenne de la CEE, ce qui est en premier lieu imputable au plus grands progrès accomplis par le cheptel laitier britannique en matière de sélection et en partie aussi aux rations de tourteaux par vache qui sont toujours en moyenne un peu plus importantes au Royaume-Uni (1). Le tableau d'utilisation du lait entier est très différent en Grande-Bretagne et dans la CEE (voir tableau 63). Au Royaume-Uni, au cours des dernières années, la proportion de la production de lait destiné à la consommation à l'état frais (lait et crème) a été de près de deux tiers, contre à peine plus d'un cinquième dans la CEE. Inversement, dans la Communauté, l'industrie laitière est axée sur le secteur du lait de transformation, notamment sur la production de beurre (1965/67 : 41 % de la production totale de lait entier de la CEE, contre 6,6 % pour le Royaume-Uni). Etant donné ces relations, on voit tout de suite que le soutien du prix au producteur du lait se fait dans la CEE essentiellement par l'intermédiaire du prix du beurre (système des interventions), et en Grande-Bretagne par le prix du lait de consommation (système de prix fixes). Plus de 90 % des besoins de la Grande-Bretagne en beurre sont couverts par les importations, alors que la CEE est exportatrice nette de beurre. Ce fait, ainsi que la consommation par tête de lait qui a encore été durant ces dernières années 75 % plus élevée au Royaume-Uni, sont les principaux facteurs qui expliquent les grandes différences qui existent dans l'utilisation du lait entre la Grande-Bretagne d'une part et la Communauté d'autre part. En Grande-Bretagne, le prix du lait est inférieur de 15 % (2) et le prix de la viande bovine de 30 % aux prix correspondants de la CEE. Cela provient de ce que le prix garanti de céréales fourragères (orge) du Royaume-Uni est inférieur de plus de 30 % au prix d'intervention de base de la CEE tandis qu'au Royaume-Uni le prix de marché des céréales fourragères - et cela joue un grand rôle dans le calcul des prix de revient des céréales fourragères de l'agriculture britannique - est vraisemblablement inférieur d'à peu près 40 % au prix CEE correspondant. En outre, il ne faut pas oublier qu'au Royaume-Uni, le prix effectif au producteur pour les bovins de boucherie est légèrement supérieur au prix garanti, puisque les généreuses subventions accordées

(1) voir tableau 60.

(2) Cette différence s'accroît encore quelque peu si l'on considère que dans la CEE le prix indicatif du lait est basé sur un taux butyreux de 3,7 % alors qu'au Royaume-Uni, le prix poll du lait entier est basé sur le taux butyreux naturel qui devrait être supérieur à 3,7 %.

pour les veaux, les vaches montagnardes et les vaches à viande, qui ne représentent en fin de compte rien d'autre qu'un type particulier de soutien direct des prix, doivent être encore ajoutés à la recette minimum garantie par unité de poids vif. La relation de prix (viande bovine (1) - lait) s'est élevée au Royaume-Uni à 5,4 % et dans la CEE à 6,6 % (vers 1967/68). Il ne faut toutefois pas en conclure que durant la période de référence (1958-1968), la production de lait aurait connu au Royaume-Uni une progression relativement plus rapide par rapport à la production de viande bovine que dans la CEE. Tant en Grande-Bretagne que dans la Communauté, les perspectives de vente plus favorables à long terme ont fait donner la priorité à l'accroissement de la production de viande bovine. Si au Royaume-Uni, la consommation de viande bovine a stagné après 1957, le faible taux d'auto-alimentation (1966/67 : 61 %) permet toutefois une progression substantielle des ventes des producteurs nationaux sur le marché intérieur, au détriment des fournisseurs étrangers, ce qui est très souhaitable pour l'équilibre de la balance des paiements. Dans la CEE, le degré d'auto-alimentation pour la viande bovine a été beaucoup plus élevé (moyenne 1965/66 - 1966/67 : 85 %), mais la tendance de la consommation par tête est encore en hausse, si bien que les producteurs de viande bovine de la Communauté disposent encore dans l'ensemble de possibilités appréciables d'étendre leur production et leurs ventes sur le marché intérieur.

Par comparaison à la CEE, on remarque l'extrême importance de l'élevage ovin dans le secteur de l'embouche britannique. Dans la moyenne des années 1965/67, les moutons ont représenté 21 % de l'ensemble des animaux à l'embouche (chiffres convertis en unités gros bétail) au Royaume-Uni, contre un peu moins de 4 % dans la CEE (estimation de l'auteur). Avec 29 millions de têtes (1966/67), le cheptel ovin britannique est supérieur de 53 % à celui des pays de la CEE pour la même année (19 millions). En interprétant ces chiffres, il ne faut surtout pas oublier que la viande de mouton et d'agneau a toujours tenu une place considérable dans la consommation humaine au Royaume-Uni (voir tableau 65), comme le montre la consommation britannique par tête de viande de mouton et d'agneau (1965/67 : 10,6 kg), quatre fois plus élevée que dans la CEE. Si l'agriculture britannique voulait couvrir ses besoins en viande de mouton et d'agneau à partir de la seule production nationale, le cheptel ovin aurait dû atteindre vers 1966 environ 60 - 70 millions de têtes. Or les éleveurs britanniques n'ont pu assurer que 40 % de la demande intérieure durant ces dernières années. En revanche, la consommation moins importante de la CEE en viande de mouton et d'agneau a pu être couverte à plus de 80 % par la production intérieure. On notera en outre avec intérêt que jusqu'au début de ce siècle environ, la production de laine a joui en Grande-Bretagne d'un régime privilégié d'une ampleur

(1) Sur la base du poids vif.

Tableau 61 - Ventilation du cheptel dans le Royaume-Uni et dans la CEE
dans la moyenne des années 1965/67
(en % du cheptel total) (a)

	Royaume-Uni	CEE
Bovins, total	67,4	75,5
dont :		
Vaches	31,4	38,6
Porcins	9,8	14,2
Ovins	18,4	3,6 (b)
Équidés	0,9	3,2
Volaille	3,5	3,4
(Total des bovins, ovins et équidés)	(86,7)	(82,3)
(Total des porcins et des volailles)	(13,3)	(17,6)

(a) Le cheptel correspondant à chaque catégorie d'animaux et le cheptel total ont été convertis selon la clé utilisée dans les statistiques agricoles de la CEE.

(b) Y compris les chèvres.

Source : Central Statistical Office, Annual Abstract of Statistics No 106, Londres 1969, p. 191 - FAO, Production Yearbook 1968, Vol. 22, Rome 1969, p. 306 et suiv. - Office Statistique des Communautés Européennes "Statistique agricole", Bruxelles, 1968, n° 7, p. 27 et suiv. - Calculs personnels.

et d'une intensité que les pays qui ont constitué plus tard la CEE sont loin d'avoir connues. Cette grande importance traditionnelle de la production de laine fait toujours sentir ses effets au Royaume-Uni. Rappelons seulement que la laine fait partie des produits pouvant bénéficier d'un versement compensatoire et que l'Etat a institué un office central de commercialisation de laine spécialement pour la vente des laines britanniques. En revanche, la production lainière commerciale des pays de la CEE est presque insignifiante puisque les producteurs de laine de la CEE ne touchent aucune aide ni subvention particulière et que les importations de laine brute en provenance de pays tiers ne sont soumises à aucune restriction (droit élevé ou même prélèvement).

Dans la moyenne des années 1965/67, les porcs et les volailles ont représenté 17,6 % du cheptel total de la CEE (converti en unités gros bétail), contre 13,3 % pour le Royaume-Uni. Le principal élément dans l'élevage des porcs en Grande-Bretagne est le "long type bacon pig", alors que dans tous les pays de la CEE, l'élevage des porcs de boucherie est essentiellement axé sur la production de "viande maigre". Les détenteurs britanniques de porcs et les producteurs de porcs de la Communauté ont en commun le souci de produire de la viande aussi pauvre en graisse que possible et même singulièrement en matière de production de bacon. Il existe de notables différences dans l'alimentation des porcs. C'est d'abord le lait écrémé et les pommes de terre hâtives, puis plus tard le lait et le maïs, qui sont les principaux aliments donnés aux porcs dans les pays de la CEE. En revanche, la Grande-Bretagne ne dispose que de peu de lait écrémé et de pommes de terre pour l'engraissement des porcs. Dans la première phase d'élevage, on utilise l'aliment de sevrage en quantités beaucoup plus fortes que dans la CEE, puis dans la phase d'engraissement, essentiellement de l'orge (laquelle est particulièrement nécessaire à la production de bacon maigre) et le maïs. La production de viande par porc s'est élevée dans les années 1965/67, tant dans la CEE qu'en Grande-Bretagne, à 122-123 kg par an. La domination des producteurs étrangers sur le marché britannique du bacon date de la seconde moitié du siècle dernier (le premier étant le Danemark). Les "bacon curers" nationaux n'ont pu en général couvrir qu'un tiers de la demande totale. Pour la viande de porc (pork), le Royaume-Uni est, comme la CEE, pratiquement auto-suffisant. La production de bacon pour le marché intérieur ne joue dans les pays de la CEE qu'un rôle tout à fait secondaire (correspondant aux habitudes de consommation qui se concentrent sur certains types de lard qui traversent un tout autre processus de production et sont aussi jugés selon d'autres critères que le bacon). Seuls les Pays-Bas produisent traditionnellement d'assez grandes quantités de bacon

pour l'exportation vers la Grande-Bretagne. Au Royaume-Uni, le prix garanti pour les porcs de boucherie ne représentait en 1967/68 que 85 % du prix de base CEE de la viande de porc, étant entendu que si l'alimentation est à base de céréales fourragères, la différence de prix est encore beaucoup plus élevée. En outre, il est garanti aux engraisseurs britanniques une recette minimum indépendante des fluctuations des prix des aliments, alors que dans la CEE il n'existe aucune compensation directe pour le coût de ces aliments. Tant dans les pays de la CEE qu'en Grande-Bretagne, la production d'oeufs et de viande de volaille a connu après la deuxième guerre mondiale un fort processus de concentration qui a toutefois été beaucoup plus rapide et beaucoup plus radical Outre-Manche que dans la Communauté, si bien qu'actuellement la production britannique d'oeufs de poules, de viande de poulet et de dindes est dans une très large mesure industrialisée (et elle ne peut plus guère, à vrai dire, être classée comme un secteur agricole). Cette évolution a eu pour résultat qu'en Grande-Bretagne le degré d'auto-alimentation dépasse aujourd'hui 95 % pour la viande de volaille et les oeufs en coquille. Pour les produits d'oeufs, il y a même eu ces dernières années des excédents d'exportation. Au contraire, la CEE est nettement importatrice pour les produits d'oeufs mais son degré d'auto-alimentation pour les oeufs frais et la viande de volaille est à peu près le même qu'en Grande-Bretagne. Il semble bien aussi que le degré élevé de concentration de l'élevage des poules pondeuses explique que, dans la moyenne des années 1965/67, le rendement par poule au Royaume-Uni a dépassé de 34 % le niveau moyen des pays de la CEE.

Une analyse de la structure de la consommation de denrées alimentaires de la CEE, d'une part, et en Grande-Bretagne, d'autre part, révèle de fortes différences (voir tableau 65). On remarque surtout que la consommation par tête de produits animaux de transformation est en Grande-Bretagne, à quelques exceptions près, beaucoup plus élevée que dans la CEE (en 1966, de plus de 30 % pour les viandes de toutes catégories, de 74 % pour le lait de consommation, de 33 % pour le beurre et de 28 % pour les oeufs; il n'y a que pour le fromage que le niveau de la consommation est sensiblement moins élevé que dans la CEE). Un autre élément instructif est que la composition de la consommation de viande au Royaume-Uni est différente de celle des pays de la CEE : les catégories de viande pauvres en graisse, mais coûteuses, que sont le boeuf et le mouton représentaient vers 1966 50 % de la consommation totale de viande au Royaume-Uni, contre 43 % seulement dans les pays de la CEE. En laissant de côté pour l'instant les différences dans le revenu global par tête, dans la répartition des revenus ainsi que dans l'échelle des préférences et les habitudes des consommateurs entre la Grande-Bretagne et la CEE, il semble que la consommation plus

élevée par tête, du moins pour la viande, le beurre et les oeufs s'explique notamment par le niveau beaucoup plus bas des prix de détail de ces produits en Grande-Bretagne (cela ne vaut pas toutefois pour le lait de consommation qui devrait être plus cher en Grande-Bretagne que dans la plupart des pays de la CEE; sur ce point, d'autres facteurs - [différences dans les habitudes de consommation] - semblent jouer le rôle décisif). Vers 1966, le beurre représentait en Grande-Bretagne 62 % et dans la CEE 49 % seulement de la consommation totale par tête de matières grasses à tartiner (parmi lesquelles le beurre est de loin la plus onéreuse). Cela s'explique par le fait que la relation de prix beurre/margarine est beaucoup plus élevée dans la CEE qu'au Royaume-Uni, c'est-à-dire que pour le consommateur britannique, le beurre est bien meilleur marché par rapport à la margarine que pour les consommateurs de la Communauté. Dans la Communauté, la consommation totale par habitant de beurre et de margarine n'atteint que 75 % de la valeur correspondante au Royaume-Uni. La raison en est sans doute essentiellement que les régions méridionales de la CEE (Midi de la France, Italie) font une consommation assez élevée d'huile végétale de table (essentiellement huile d'olives), qui réduit d'autant la consommation de beurre et de margarine et exerce une incidence sur la moyenne purement statistique de la consommation par tête de beurre et de margarine dans l'ensemble de la CEE. Etant donné le niveau relativement élevé par rapport à la CEE de la consommation par tête de produits animaux de transformation en Grande-Bretagne, on s'attendrait à ce que dans ce pays la consommation par tête de denrées alimentaires de base d'origine végétale soit relativement moindre que dans la CEE. Or, cela n'est le cas que pour la farine de blé, puisque pour les pommes de terre et le sucre, le niveau de la consommation en Grande-Bretagne dépasse celui des pays de la CEE respectivement de 19 % et 58 % (voir 1966).

Nous ne voudrions pas terminer cette comparaison des secteurs agricoles au Royaume-Uni et dans la CEE sans aborder brièvement les différences importantes qui existent dans la structure dimensionnelle des exploitations (voir tableau 62). Dans les années 1965/66, la classe de grandeur la plus importante dans la CEE était la classe 1 à moins de 5 ha qui représentait 46,7 % de l'ensemble des exploitations. En revanche, au Royaume-Uni, la distribution de fréquences des exploitations agricoles par classes de grandeur présentait la plus forte concentration dans la classe 6,1 à moins de 20,2 ha qui groupait 28,0 % de l'ensemble des exploitations. On note que dans la CEE la distribution de fréquences des exploitations par classes de grandeur présente une dissymétrie absolue croissante à gauche, c'est-à-dire que le mode est représenté par la classe inférieure

et que la fréquence diminue progressivement au fur et à mesure qu'augmente le nombre d'hectares. En revanche, la distribution correspondante au Royaume-Uni ne présente qu'une légère dissymétrie légèrement à gauche (le mode est plus proche de la moyenne arithmétique simple des moyennes de classes relatives à la dimension des exploitations). Cela s'exprime aussi dans le fait que la part des exploitations possédant une superficie agricole utile de moins de 20 ha est de 86,1 % dans la CEE, contre 66,4 % seulement au Royaume-Uni. Les "grandes exploitations" possédant une SAU de 40-50 ha et plus représentent en Grande-Bretagne un bon cinquième de l'ensemble des exploitations, contre 23 % dans la CEE. Comparer les classes de grandeur des exploitations sans tenir compte en même temps d'éventuelles différences dans les modes de faire-valoir ne présente donc qu'une faible valeur indicative. En Grande-Bretagne, l'importance relativement plus grande, par rapport à la CEE, du secteur de l'emboche (qui nécessite des surfaces étendues) ainsi que le rôle beaucoup plus effacé de l'horticulture qui demande beaucoup de main-d'oeuvre, constituent déjà deux facteurs qui montrent que la structure dimensionnelle des exploitations dans la CEE n'est pas si défavorable par rapport à la Grande-Bretagne que ne le laissait croire tout d'abord la comparaison faite ci-dessus entre la distribution de fréquences des diverses classes de grandeur des exploitations.

b) Les principaux problèmes actuels de l'agriculture britannique à la lumière des efforts d'intégration de l'Europe occidentale

Depuis l'ouverture des négociations en juillet 1970 entre la CEE et le Royaume-Uni ainsi que les trois autres pays candidats à l'adhésion (République irlandaise, Danemark, Norvège), les problèmes difficiles et complexes qui seront à résoudre au cas où la Grande-Bretagne devrait entrer dans la CEE et adopter les principes de la politique agricole communautaire, sont désormais passés au premier plan du débat engagé en Grande-Bretagne sur la politique agricole. C'est pourquoi il nous semble approprié de centrer sur cet aspect (conséquence économique d'une adhésion de la Grande-Bretagne à la CEE) notre exposé des principaux problèmes actuels de l'agriculture britannique.

Le 17 mai 1967, le gouvernement du Royaume-Uni a présenté sa deuxième demande d'adhésion à la CEE, soutenue par une forte majorité parlementaire. A l'époque, le Conseil des Ministres de la CEE a estimé qu'il n'était pas en mesure d'accéder au désir de la Grande-Bretagne d'ouvrir des négociations en vue de l'adhésion, mais la demande d'adhésion fut quand même maintenue les années suivantes par le gouvernement du Royaume-Uni. C'est à cette époque (milieu de 1967) que fut publié pour la première fois par le gouvernement, un Livre Blanc consacré aux

Tableau 62 - Structure dimensionnelle des exploitations
au Royaume-Uni et dans la CEE

(en % de toutes les exploitations)

Royaume-Uni		CEE	
(en 1965)		(1965/66)	
0,1 à 2,0 ha	18,5	1 à 5 ha	46,7
2,0 à 6,1 ha	19,9	5 à 10 ha	20,8
6,1 à 20,2 ha	28,0	10 à 20 ha	18,6
20,2 à 40,5 ha	16,1	20 à 50 ha	11,1
40,5 à 121,4 ha	16,6	50 à 100 ha	2,1
121,4 ha et plus	4,2	100 ha et plus	0,7

Source : Ministry of Agriculture, Fisheries and Food; Department of Agriculture and Fisheries for Scotland; Ministry of Agriculture, Northern Ireland : Agricultural Statistics 1965/66 - United Kingdom, Londres 1968, p. 27 - Office statistique des Communautés Européennes "Statistique agricole", Bruxelles, 1966, n° 10, p. 81 - Calculs personnels.

Tableau 63 - Ventilation de l'utilisation du lait entier au Royaume-Uni et dans la CEE
 dans la moyenne des années 1965/67
 (en % de la production totale de lait entier)

	Royaume-Uni	CEE
Consommation à l'état frais, total (a)	64,4	23,3
Lait de transformation, total	24,5	62,7
dont :		
Beurre	6,6	41,0
Fromage	9,6	16,6
Lait de conserve	6,0	5,0
Affouragement de lait entier	7,0 (b)	14,0

(a) Lait de transformation et crème fraîche.
 (b) Estimations personnelles.

Source : Commonwealth Secretariat, "Meat and Dairy Produce Bulletin", Vol. 21, No 2 (February 1968), p. 17 - Secretary of State for the Home Department, Secretary of State for Scotland and the Minister of Agriculture, Fisheries and Food : Annual Review and Determination of Guarantees 1970, Londres, March 1970, p. 24 - FAO, Production Yearbook 1968, Rome 1969, p. 398 - Office statistique des Communautés Européennes "Statistique agricole", Bruxelles 1968, n° 10, p. 18 et suiv. - Estimations et calculs personnels.

Tableau 64 - Degré d'auto-alimentation des principaux produits agricoles au Royaume-Uni et dans la CEE (c)

	Royaume-Uni Moyenne des années civiles 1965/67	CEE Moyenne des campagnes 1965/66-1966/67
Céréales, total	65,0 (a)	83,5
dont :		
Blé	47,6 (a)	103,0
Orge	109,0 (a)	93,0
Avoine	101,0 (a)	91,5
Maïs	0	45,5
Sucre	33,0	94,5
Pommes de terre	96,5 (b)	100,0
Viande de bœuf et de veau	60,8	85,2
Viande de porc	61,2	97,7
Viande de mouton et d'agneau	43,7	84,3
Viande de volaille	95,0	96,4
Beurre	7,3	107,7
Fromage	44,4	100,8
Oeufs	98,4 (c)	92,4 (d)

(a) Campagnes 1965/66 - 1967/68 (juillet-juin).
 (b) Pommes de terre hâtives, pommes de terre de consommation de la récolte principale et pommes de terre de consommation destinées à l'industrie alimentaire (sans les pommes de terre pour la distillation).
 (c) Y compris les produits d'oeufs en équivalent d'oeufs en coquille.
 (d) Sans la France.

Source : Pour le Royaume-Uni, voir les tableaux correspondants au chapitre 3. Pour la CEE : Office statistique des Communautés Européennes "Statistique agricole", Bruxelles, 1968. Jgg. - Estimations et calculs personnels.

Tableau 65 - Consommation par tête des principaux produits alimentaires
au Royaume-Uni et dans la CEE (kg)

	Royaume-Uni Moyenne des années civiles 1965/67	CEE Moyenne des campagnes 1965/66 - 1966/67
Blé	70,4 (a)	82,1 (e)
Pommes de terre	102,1 (b)	85,8
Sucre (en équivalent sucre blanc)	48,6	30,2
Viande de boeuf et de veau	24,2	22,0
Viande de porc	27,0 (c)	22,0
Viande de mouton et d'agneau	10,6	1,1 (f)
Viande de volaille	8,0	8,2
(Somme des catégories de viande susmentionnées)	(69,8)	(53,3)
Lait entier de consommation	141 (d)	81
Crème fraîche (en équivalent lait entier)	10	9
Beurre	8,8	6,6
(Margarine)	(5,4)	(6,9)
(Beurre et margarine total)	(14,2)	(13,5)
Fromage	4,8	9,6
Oeufs (pièce)	269	210 (g)

(a) Uniquement farine de blé (campagne 1965/66 - 1967/68 : juillet-juin).
 (b) Pommes de terre de consommation de toutes catégories.
 (c) Y compris le bacon en équivalent viande fraîche.
 (d) Uniquement lait de consommation livré par les laiteries.
 (e) Données en poids du produit pour la farine et les farineux et féculents.
 (f) Y compris la viande de chèvre.
 (g) Estimations et calculs personnels.

Source : Pour le Royaume-Uni voir les tableaux correspondants au chapitre 3.
 Pour la CEE : Office statistique des Communautés européennes "Statistique agricole", Bruxelles, 1^{er} éd, Jgg. - Estimations et calculs personnels.

Tableau 66 - Prix des principaux produits agricoles au Royaume-Uni
et dans la CEE vers 1967/68
(US dollars/100 kg) (a)

	Royaume-Uni	CEE	Niveau des prix en Grande-Breta- gne en % du ni- veau des prix dans la CEE
Blé tendre	6,48 (b)	9,88 (g)	65,6
Orge	5,95 (b)	8,80 (g)	67,6
Betteraves sucrières	1,61 (b)	1,89 (h)	85,2
Bovins (poids vif)	47,28 (c)	68,00 (i)	69,5
Porcins (poids en carcasse)	62,45 (d)	73,50 (j)	85,0
Lait	8,77 (e)	10,30 (k)	85,1
Beurre	68,57 (f)	173,50 (l)	39,5

- (a) La conversion en US dollars a été opérée sur la base de : une livre britannique = 2,40 US dollars.
- (b) Prix garanti pour la récolte 1968 (pour les betteraves sucrières, pour une teneur en sucre de 16 %).
- (c) Prix garanti pour les bovins d'engraissement pour la campagne 1968/69 (avril-mars).
- (d) Prix garanti des porcs de boucherie pour la campagne 1968/69 (avril-mars).
- (e) Prix pool des ventes de lait de consommation et de lait de transformation de l'office de commercialisation du lait pour l'Angleterre et le Pays de Galles pour l'année civile 1968 (base : taux butyreux naturel).
- (f) Prix de gros du beurre britannique à Londres en 1968.
- (g) Prix d'intervention de base dans la République fédérale d'Allemagne en août 1968.
- (h) Prix garanti 1967/68.
- (i) Prix d'orientation du 29 juillet 1968 - 2 novembre 1969.
- (j) Prix de base 1967/68.
- (k) Prix indicatif sur la base d'un taux butyreux de 3,7 % (29 juillet 1968 - 2 novembre 1969).
- (l) Prix d'intervention pour le beurre pour l'année 1968/69.

Source : Pour le Royaume-Uni : voir les tableaux correspondants au chapitre 3.
Pour la CEE : Direction Générale de l'Agriculture, Informations CEE,
Marchés agricoles, Prix, Bruxelles 1969, n° 12, p. 21 et suiv. et
n° 13, p. 19 et suiv. - Calculs personnels.

incidences économiques éventuelles d'une entrée de la Grande-Bretagne dans la CEE. Lors du "sommet de La Haye" qui s'est tenu les 1er et 2 décembre 1969, les pays de la CEE tombèrent finalement d'accord pour ouvrir dès que possible (après avoir mené à bonne fin les préparatifs internes nécessaires) les négociations sur l'adhésion du Royaume-Uni, de la République irlandaise, du Danemark et de la Norvège, en fixant l'ouverture des pourparlers vers le milieu de 1970. Compte tenu des modifications économiques survenues entretemps (entre mai 1967 à décembre 1969, notamment, la dévaluation de la livre sterling en novembre 1967, la dévaluation du franc français, la réévaluation du mark allemand, les nouvelles décisions CEE relatives aux organisations des marchés agricoles, et surtout le financement du marché agricole), le gouvernement travailliste en place a entrepris un remaniement du Livre Blanc paru en 1967 sur les conséquences possibles d'une adhésion de la Grande-Bretagne. Ce nouveau Livre Blanc a été présenté au parlement britannique en février 1970 par M. Wilson qui était alors premier ministre(1).

L'introduction du "Livre Blanc 1970" rappelle les quatre points de négociation qui sont les plus importants du point de vue britannique et qui avaient déjà été définis le 4 juillet 1967 par le Foreign Secretary et sur lesquels l'ancien premier ministre, M. Wilson, avait encore insisté le 4 décembre 1969 devant la Chambre des Communes :

1. Modalités du financement du marché agricole;
2. Octroi d'une période de transition appropriée;
3. L'accord Commonwealth sur le sucre (pour des raisons notamment de politique d'aide au développement);
4. Les intérêts de la Nouvelle-Zélande sur les marchés britanniques, notamment en ce qui concerne le beurre, le Cheddar et la viande d'agneau.

Ces points à négocier ont enfin été repris par les conservateurs arrivés au pouvoir à la fin de juin 1970 (2).

Le véritable objectif du "Livre Blanc 1970" est de montrer les conséquences économiques possibles d'une adhésion de la Grande-Bretagne à la CEE dans les hypothèses suivantes :

1. Le Royaume-Uni, comme la République irlandaise, le Danemark et la Norvège, deviennent membres de la Communauté en même temps ("à un moment quelconque en 1970");

(1) H.M.S.O., Britain and the European Communities - An Economic Assessment. Presented to the Parliament by the Prime Minister by Command of Her Majesty. Londres, February 1970, Cmnd. 4289 (dénommé ci-après "Livre Blanc 1970").

(2) "Financial Times", London, du 1er juillet 1970.

2. Les pays susmentionnés adoptent les réglementations communautaires arrêtées jusqu'à présent dans le domaine économique (notamment l'organisation des marchés agricoles) sans aucune restriction;
3. Pour l'adoption du point 2) il est accordé une période de transition de 5 ans (1970-1975).

Le but de ces hypothèses de travail retenues dans le "Livre Blanc 1970" est de démontrer quelles seraient les perspectives d'évolution de l'économie nationale si l'adhésion à part entière ne pouvait être acquise qu'au prix d'une acceptation pleine et entière de la quasi-totalité des accords déjà pris entre les pays de la CEE. Du côté britannique, on considère comme évident que cette hypothèse de travail ne sera jamais réalisée. La raison pour laquelle elle constitue quand même le fondement des projections contenues dans le "Livre Blanc 1970" est que les résultats obtenus de la sorte fournissent des éléments d'appréciation précieux au cours des diverses phases des négociations.

Les résultats de ces projections, qui ne représentent pas des prévisions établies à partir de méthodes mathématiques et statistiques reposant sur des analyses minutieuses, mais constituent seulement le fruit de considérations essentiellement spéculatives et théoriques effectuées en partie dans des conditions très restrictives (ce qui est expressément souligné dans le "Livre Blanc 1970"), peuvent être résumés brièvement comme suit :

1. Dans la CEE, les prix au producteur de presque tous les principaux produits agricoles sont nettement supérieurs à ceux du Royaume-Uni. Si le niveau élevé des prix agricoles de la CEE était transposé tel quel dans l'agriculture britannique, cela entraînerait un relèvement de la valeur de la production nette (1) (aux prix courants) de l'agriculture britannique, même dans l'hypothèse d'un input quantitatif constant. En outre, il ne faut pas oublier que l'alignement progressif des prix agricoles britanniques sur le niveau de la CEE provoquerait un accroissement de l'output quantitatif. Cet accroissement a été chiffré à 3 - 10 % (1970-1975), selon les hypothèses retenues pour l'élasticité-prix de l'offre des divers produits végétaux et animaux. (Pour éviter toute erreur d'interprétation, notons que l'on cherche simplement à donner une estimation isolée - c'est-à-dire en supposant que toutes choses restent égales par ailleurs - de l'effet d'un alignement du niveau actuel des prix britanniques sur le niveau actuel des prix CEE (cette opération devant en théorie s'échelonner sur 5 ans; dans le texte du "Livre Blanc 1970", cela est simplement indiqué par le membre de phrase : "than it would otherwise

(1) Net : sans les aliments du bétail et les semences.

have been". Ces développements s'appliquent aussi mutatis mutandis à la description de tous les autres résultats de la projection). Les recettes totales de l'agriculture britannique augmenteraient sensiblement, puisque l'influence du relèvement des prix à la production et des quantités produites ferait plus que compenser l'effet de l'élimination des subventions non liées aux ventes octroyées pour certains produits animaux (notamment la subvention pour les veaux et les vaches de boucherie). En revanche, toutes choses restant égales par ailleurs, il faudrait s'attendre à un accroissement substantiel de l'input, en raison notamment du fort relèvement des prix des céréales fourragères, des semences et des engrais (suppression des subventions aux engrais). Toutefois, les auteurs du "Livre Blanc 1970" estiment qu'il y aurait un accroissement sensible des recettes nettes de l'agriculture britannique, puisque les recettes progresseraient vraisemblablement plus rapidement que les coûts. Toutefois, il n'a pas été avancé d'estimation numérique des recettes et des dépenses totales ainsi que du revenu net. Il convient d'ajouter encore cette restriction qu'étant donné la pression des excédents sur les marchés agricoles de la Communauté, il est fort vraisemblable qu'il pourrait y avoir une correction des prix agricoles CEE qui réduirait l'écart entre les prix agricoles britanniques et ceux de la Communauté diminuerait. Dans ce cas, les estimations ci-dessus relatives à la progression de l'output quantitatif de l'agriculture britannique devraient être révisées en conséquence.

2. Si l'on admet que les marges commerciales brutes (relatives) se maintiendront en gros à leur niveau actuel, il faudra s'attendre à un accroissement de 18 - 26 % du niveau des prix au consommateur pour les denrées alimentaires. Cette hausse résultera d'abord du relèvement des prix intérieurs à la production de produits agricoles, relèvement qui sera entièrement supporté par les consommateurs puisque les paiements compensatoires à l'agriculture britannique ne pourront plus être octroyés conformément à la politique agricole communautaire. En outre, toutes les importations de produits agricoles en provenance des autres pays de la CEE ne seraient possibles qu'en respectant les prix intérieurs élevés tandis que les prix des denrées alimentaires importées des pays tiers seraient portés au niveau des prix intérieurs, par le biais des prélèvements. Selon les valeurs adoptées pour l'élasticité-prix directe et l'élasticité-prix croisée de la demande des principaux produits alimentaires ou des groupes de produits alimentaires, la hausse de 18 - 26 % des prix de détail se traduirait par un accroissement total de 15 - 22 % des dépenses britanniques au titre des denrées alimentaires (on suppose donc d'une manière générale une réaction inélastique de la demande quantitative aux

variations de prix).

3. En ce qui concerne la valeur des importations nettes de produits agricoles de toutes catégories ("net food and feed import bill") - c'est-à-dire sans la valeur des prélèvements sur les importations agricoles en provenance de pays tiers, qui doivent recensés à part, voir plus bas), les auteurs du "Livre Blanc 1970" ont abouti à des estimations qui couvrent un éventail très large puisqu'il va d'une diminution de 85 millions de livres dans la période 1970 - 1975 à un accroissement de 255 millions de livres. La question de savoir à laquelle de ces valeurs, et surtout à laquelle des valeurs intermédiaires correspond la plus grande "probabilité d'adhésion", dépend notamment de l'hypothèse retenue quant à la réaction, forte ou faible, de l'offre de l'agriculture britannique au relèvement des prix à la production, de l'élasticité-prix de la demande de denrées alimentaires, de l'incidence exercée sur l'industrie fourragère par les variations de la structure des prix agricoles et de l'évolution des exportations agricoles. (Pour ces dernières, en raison de plus grandes recettes d'exploitations par unité physique réalisées par les producteurs (1) et compte tenu de la croissance supposée de la production, on admet une augmentation sensible qui n'aurait toutefois qu'une importance assez minime par rapport aux importations agricoles). En outre, dans le cadre des hypothèses de travail relatives à l'estimation du "net food and feed import bill" on a admis des valeurs supérieure, moyenne et inférieure pour la différence existant entre le niveau des prix agricoles CEE et le niveau correspondant des prix en Grande-Bretagne (étant entendu que la différence "moyenne" représente la différence existant effectivement aujourd'hui, c'est-à-dire au début de 1970). Dans un but strictement comparatif, notons que les prélèvements correspondants - qui n'ont pas été mentionnés ci-dessus - sont chiffrés entre 165 et 230 millions de livres.
4. Le "Livre Blanc 1970" fait une place assez large aux estimations relatives aux contributions nettes de la Grande-Bretagne au Fonds agricole de la CEE. On est parti de l'hypothèse que les principes arrêtés en décembre 1969 par le Conseil de ministres relativement au financement des marchés agricoles resteraient inchangés durant les années 70. Cela signifie surtout que les pays membres devront virer au Fonds 90 % des recettes issues des prélèvements perçus sur les importations de produits agricoles en provenance de pays tiers.

(1) Y compris les restitutions à l'exportation.

De même, ils cèderont progressivement d'ici 1975 jusqu'à concurrence de 90 % maximum leurs recettes douanières au budget des Communautés. Au cas où les ressources ainsi réunies ne suffiraient pas à couvrir les besoins, les Etats membres seront tenus d'imputer le déficit sur leurs budgets nationaux, jusqu'à concurrence d'un certain plafond (le montant de la différence ne peut excéder le produit fictif d'une taxe à la valeur ajoutée de 1 %). Enfin, des accords spéciaux règlent l'ajustement des quote-parts des Etats membres en ce qui concerne les recettes provenant des prélèvements qui sont intégralement transférées au Fonds. La valeur des prélèvements sur les importations agricoles en provenance de pays tiers qui seraient perçus par le gouvernement britannique vers 1975 en cas d'adhésion à la CEE aux conditions évoquées plus haut, est estimée par les auteurs de "Livre Blanc 1970" à 170 - 220 millions de livres, dont 90 % (150 - 200 millions de livres) devraient être versés au Fonds en 1975. Les recettes douanières totales de 1975 ont été chiffrées à près de 270 millions de livres (dont 90 %, soit 240 millions de livres, pour le budget communautaire) et le produit des taxes à la valeur ajoutée de 1 %, à 230 millions de livres pour la même année. A partir de ces trois postes, la contribution brute maximum au Fonds représente tout de même 670 millions de livres en 1975. Toutefois, les possibilités qu'aurait le Royaume-Uni de bénéficier des ressources du FEOGA seraient relativement limitées pour deux raisons :

- a. Les montants octroyés par la section "Garanties" du FEOGA servent essentiellement à subventionner les exportations vers les pays tiers; or, les exportations agricoles du Royaume-Uni n'ont qu'une importance très limitée. Comme nous l'avons déjà signalé, il n'est pas exclu toutefois qu'en raison notamment du relèvement probable des prix à la production du blé et de l'orge, le Royaume-Uni ne devienne une région excédentaire en blé tendre, ce qui renforcerait notablement ses possibilités d'exportations d'orge (qui pourraient même dépasser celles de la France). Cela pourrait certes accroître sensiblement les exportations britanniques vers les pays tiers (et, partant, automatiquement, les possibilités de recours aux restitutions à l'exportation), mais sans pour autant suffire à compenser notablement le montant total des ressources affectées au Fonds (voir plus haut);
- b. La structure de l'agriculture britannique est beaucoup plus favorable que celle des pays de la CEE, de telle sorte que le Royaume-Uni ne recevrait qu'une aide limitée de la section "Orientation" du FEOGA sous forme d'aides structurelles.

A la lumière de ces considérations, il est vraisemblable que vers 1975 les ressources du FEOGA dont pourrait bénéficier le Royaume-Uni se monteraient à 50 - 100 millions de livres au maximum. Il en résulte que la contribution nette de la Grande-Bretagne au FEOGA est estimée à un maximum de 620 millions de livres.

5. Dans le Livre Blanc de 1967, le "net cost to the balance of payments" supporté par le Royaume-Uni du fait de l'adoption sans restriction de la politique agricole communautaire avait été chiffré à 175 - 250 millions de livres par an. Eu égard aux considérations ci-dessus (voir points 1 - 4) et surtout à la lumière de la dévaluation de la livre sterling en novembre 1967, les auteurs du "Livre Blanc 1970" estiment que cette valeur devrait être aujourd'hui sensiblement corrigée en hausse. Ils renoncent cependant à fournir des valeurs numériques en déclarant : "en ce qui concerne le problème capital de notre contribution financière au Fonds, nous ne disposons pas avant les négociations d'une base suffisante pour apprécier d'une manière judicieuse le coût de la politique agricole ou notre quote-part. Les membres actuels de la Communauté ont certes manifesté clairement qu'ils souhaitaient limiter les coûts, mais les mesures d'exécution n'ont pas encore été arrêtées".

Cette étude des répercussions de l'adoption sans restriction de la politique agricole communautaire par le Royaume-Uni serait incomplète si elle n'incluait pas aussi l'incidence de la hausse des prix des denrées alimentaires sur les coûts salariaux de l'industrie et du commerce britannique. On est parti de l'hypothèse que l'augmentation de 18 - 25 % (voir plus haut) des prix de détail des denrées alimentaires pourrait entraîner une hausse de 4 - 5 % de l'indice du coût de la vie, ce qui aurait pour conséquence d'accroître les exigences des syndicats en matière de salaires conventionnels, d'où une augmentation des coûts salariaux moyens effectifs par unité produite dans l'industrie et le commerce (cette augmentation n'est possible que si l'on accepte la condition "toutes choses restant égales par ailleurs"). La détérioration future de la position concurrentielle de l'industrie du Royaume-Uni face à l'étranger, la perte inévitable, en cas d'adhésion, des préférences douanières dont bénéficient les produits industriels britanniques dans la "Commonwealth Preference Area", dans la République irlandaise (accord anglo-britannique de libre-échange de 1966), et dans les pays de l'ALEE, sans oublier les désavantages qui résulteraient de la suppression des droits frappant les produits industriels entre le Royaume-Uni et les six pays de la CEE (en ce qui concerne notamment les machines, les produits chimiques, l'horlogerie et les appareils d'optique, les droits appliqués actuellement par la Grande-Bretagne aux importations en provenance des pays n'appartenant à aucun des groupements de pays susmentionnés

sont en moyenne sensiblement plus élevés que les droits correspondants perçus par la Communauté sur les importations de ces produits en provenance des pays tiers), sont cités comme les "impact effects" (incidences négatives sur la balance commerciale) qui pèseront le plus dans le secteur du commerce britannique de produits finis et semi-finis d'origine non agricole.

A ces "impact effects" ainsi qu'aux incidences négatives exercées sur le secteur agricole (voir points 1 à 4), on oppose les "effets dynamiques" qu'aurait une adhésion de la Grande-Bretagne opérée dans les conditions susmentionnées, effets qui sont caractérisés comme suit : "Pour l'industrie et le commerce, les principales conséquences d'une adhésion du Royaume-Uni à une Communauté élargie seraient que nous ferions alors partie d'une union douanière de 300 millions d'habitants, allant de l'Ecosse à la Sicile et de la République irlandaise aux frontières de l'Europe de l'Est. Dans cette vaste zone, les produits industriels circuleraient librement, sans restrictions tarifaires ou quantitatives, dès la fin de la période de transition prévue. Dans les années à venir, l'intention est de convertir cette union douanière en une union économique totale par l'alignement et l'harmonisation progressifs de la politique commerciale, c'est-à-dire des échanges avec les pays tiers, de la politique économique et fiscale, de la législation en matière de sociétés et de brevets, des normes en matière de produits industriels, y compris les spécifications relatives aux marchés publics et, d'une façon générale, des structures législatives et des pratiques dans le cadre desquelles l'industrie devra opérer.

La création d'un marché européen ainsi élargi et intégré fournira effectivement à l'industrie britannique un marché intérieur beaucoup plus large, croissant à un rythme beaucoup plus rapide. Il stimulerait l'économie en créant des possibilités plus grandes - et une concurrence plus vive - que celles qu'offre le présent ou que l'avenir pourrait offrir sans lui. L'industrie britannique tirerait de l'adhésion à ce marché commun élargi des avantages substantiels découlant essentiellement de la possibilité de réaliser de plus grandes économies d'échelle, d'une meilleure spécialisation, d'un climat concurrentiel plus vif et d'une croissance plus rapide. Voilà ce qu'on pourrait appeler les effets "dynamiques" d'une adhésion de l'industrie et du commerce britanniques". Plus tard, les auteurs du "Livre Blanc 1970" ont ajouté que le taux d'accroissement du produit national brut en termes réels avait été au Royaume-Uni dans les années passées sensiblement inférieur à celui des divers pays de la CEE et que, partant, l'entrée dans la Communauté augmenterait les chances de voir l'économie britannique croître plus rapidement, pourvu que du point de vue de l'évolution de la balance des paiements les "dynamic effects" l'emportent largement

sur les "impact effects" ainsi que sur les incidences négatives directes du secteur agricole (voir plus haut), faute de quoi il s'avèrerait nécessaire, le cas échéant, pour des raisons de balance des paiements - comme cela s'est souvent produit par le passé - de poursuivre une politique fortement restrictive. A ce propos, on rappelle l'exemple de la Belgique qui s'est trouvée confrontée dans les années 50 à des problèmes économiques en partie semblables à ceux du Royaume-Uni (faible taux d'accroissement du produit national brut en termes réels; difficultés dans le domaine de la balance des paiements). Or, vers le début des années 60, c'est-à-dire après que les premiers effets de l'établissement progressif d'un marché commun se sont fait sentir, le taux de croissance du produit national brut belge (en termes réels) a presque rattrapé les taux respectifs sensiblement plus élevés des autres Etats membres, tandis que la balance des opérations courantes laissait apparaître un excédent (sur l'ensemble de la période 1960-1967).

Les implications qu'aura le "Livre Blanc 1970", encore élaboré par le gouvernement travailliste, pour les négociations d'adhésion désormais menées par le gouvernement conservateur, n'apparaissent pas encore dans toute leur ampleur. Jusqu'à présent, le gouvernement Heath ne s'est prononcé que sur les quatre principaux points de la négociation évoqués plus haut (financement de la politique agricole, période de transition, accord sucrier du Commonwealth et importations agricoles de la Nouvelle-Zélande). Au milieu du mois d'octobre, le gouvernement conservateur a proposé une période transitoire de six ans pour la mise en application des règlements agricoles de la CEE en ce qui concerne les différents produits. A cette occasion, il a expressément noté que cette mesure n'implique pas simultanément une acceptation sans réserve du système financier agricole de la CEE. La participation à part entière du Royaume-Uni au système financier actuel de la CEE demanderait une période transitoire beaucoup plus longue (environ 12 ans) (1). Dans le domaine de la politique agricole nationale, les Conservateurs projetaient des remaniements fondamentaux depuis bien avant les dernières élections (2). Les principes définis dans l'Agriculture Act 1947 doivent néanmoins conserver leur valeur et la tradition des "Price Reviews" annuelles sera maintenue, mais le système des paiements compensatoires doit être remplacé par un système de prélèvements à l'importation ainsi que par l'instauration de prix de marché et de prix au consommateur d'autant plus élevés. Cela revient à dire que le soutien du revenu des producteurs agricoles ne doit plus être essentiellement pris en charge par le budget

(1) Voir Financial Times, Londres, du 15 octobre 1970.

(2) Voir l'article : "Moving closer to the Common Market system", in : Financial Times, Londres, 22 juin 1970, page 29;

de l'Etat mais être réalisé avant tout au moyen d'une majoration des prix au consommateur pour les produits agricoles. Il avait été prévu de remplacer l'octroi de garanties de prix de l'Etat par la fixation de prix d'objectif ("target prices") pour tous les produits couverts par les "Price Reviews", à savoir, le blé, l'orge, l'avoine, le seigle, les pommes de terre, les betteraves sucrières, les bovins d'engraissement, les agneaux et moutons d'engraissement, les porcs charcutiers, les oeufs, le lait et la laine. Ces prix d'objectif devaient se situer sensiblement au-dessus des prix garantis actuels, ce qui pour les produits animaux s'explique notamment par le fait que les éleveurs ne pourront plus s'approvisionner en céréales fourragères aux cours mondiaux (les prix des céréales fourragères devant alors se former à un niveau voisin à celui des prix d'objectif de l'orge fourragère, de l'avoine et du blé fourrager). Pour garantir les prix d'objectif, il sera perçu sur les importations de produits agricoles des prélèvements qui seront couramment ajustés en fonction des variations des prix d'offre franco-frontière. On espérait ainsi pouvoir contrôler efficacement les offres étrangères de dumping sur les marchés agricoles britanniques. L'apparition d'excédents (surtout à caractère saisonnier) de l'offre sur les marchés intérieurs doit être contrecarrée par une "fall-back guarantee" (abattements sur les prix d'objectif lors de l'apparition de certaines constellations sur les marchés), mais non par un système d'interventions comme celui de la CEE. Hormis cette exception et les différences de niveau entre les prix d'objectif du Royaume-Uni et les prix indicatifs, les prix de base ou d'orientation de la CEE, la politique agricole envisagée par les Conservateurs correspond largement à celle de la Communauté. La possibilité d'imposer la politique projetée par les Conservateurs avant même l'adhésion au Marché commun a d'abord donné lieu à de vives divergences d'opinion. La "National Farmers' Union" s'est déjà déclarée disposée à accepter les propositions des Conservateurs, tout au moins comme base de discussion. Les plus durement atteints seraient les consommateurs et, en particulier, ceux qui appartiennent aux classes des petits et moyens revenus et qui sont contraints de consacrer une part relativement importante du budget familial aux achats alimentaires. Surtout pour le beurre, le fromage, la viande de boeuf, la viande d'agneau, le bacon et la farine ou le pain blanc, les consommateurs payaient jusqu'à présent pour l'essentiel les prix du marché mondial majorés des marges commerciales, alors qu'après l'adoption du système proposé par le gouvernement Heath, ils devraient en principe payer des prix d'objectif beaucoup plus élevés (eux aussi augmentés des marges commerciales). Le projet de remaniement de la politique agricole - compte non tenu de l'octroi des préférences tarifaires

actuelles consenties à ces pays et qui pourraient sans doute être maintenues, même après l'introduction d'un système de prélèvements variables - a suscité une forte opposition chez les exportateurs agricoles du Commonwealth (surtout la Nouvelle-Zélande et l'Australie). Au regard de ces problèmes complexes et de la majorité relativement étroite que détiennent les Conservateurs au Parlement britannique, beaucoup s'étaient déclarés convaincus que ce "plan de réserve" des Conservateurs pour la révision de la politique agricole pourrait n'avoir pour seul rôle que celui d'une plate-forme de négociation à Bruxelles (1). Cette opinion s'est toutefois révélée erronée. En effet, lors du commentaire qu'il a fait sur le budget public pour 1971/72 devant le Parlement britannique le 27 octobre 1970, le ministre des finances, Anthony Barber, a annoncé que son gouvernement avait la ferme intention de remplacer le système des paiements compensatoires par celui des prélèvements, quelle que soit l'issue des négociations de Bruxelles. Des entretiens doivent prochainement s'ouvrir avec les pays exportateurs de produits agricoles dans le but d'obtenir leur approbation des remaniements projetés. Le gouvernement a en particulier pris les décisions suivantes :

1. Si le principe des prix minima à l'importation est maintenu pour les céréales, le niveau de ces prix sera fortement majoré et porté pratiquement à celui des prix garantis actuels pour les céréales. L'application de cette mesure ne semble pas devoir donner lieu à de trop grandes difficultés puisque depuis quelque temps les prix de marché des céréales avoisinent de toute manière les prix garantis.
2. Un système de prélèvements variables sera appliqué pour la viande de boeuf, la viande de mouton et l'ensemble des produits laitiers, à l'exception du beurre et du fromage, et doit permettre de faire passer les prix à l'importation à un niveau très proche de celui des prix garantis. Pour le beurre, le fromage et le bacon, le gouvernement britannique estime que les importations sont déjà réglées de façon satisfaisante grâce au système du contingentement ("butter authorisations", BMSU) ou par des "restrictions volontaires des livraisons" (Cheddar), de telle sorte que le système des prélèvements ne s'impose pas dans ce cas. Pour ce qui est de la viande d'agneau, la mise en oeuvre d'un système de prélèvements variables donnerait vraisemblablement lieu à une hausse moyenne de prix qui peut être chiffrée à 30 % dans les conditions actuelles. Celle-ci provoquerait surtout une forte contraction de la demande d'agneau congelé néo-zélandais. Pour éviter une telle évolution,

(1) Voir Financial Times, Londres, 2 juillet 1970.

(2) Voir également Financial Times du 28 octobre 1970.

le gouvernement envisage d'introduire "simplement" un droit fixe ad valorem pour la viande d'agneau (ou une redevance fixe à l'importation).

Il convient de noter en particulier que le gouvernement semble disposé à utiliser partiellement le produit des prélèvements comme subventions au consommateur afin d'offrir aux familles à faible revenu une certaine compensation pour les charges supplémentaires qui découleront des hausses de prix des denrées alimentaires mentionnées.

BIBLIOGRAPHIE

- A.H. Maunder, Some Consequences of Farm Amalgamation, in "Westminster Bank Review", London, November 1966, p. 57 et suiv.
- Board of Trade, "Overseas Trade Accounts of the United Kingdom", London, lfd. Jgg.
- Britain and the European Communities - An Economic Assessment. Presented to the Parliament by the Prime Minister by Command of Her Majesty. London, February 1970, Cmnd. 4289.
- Bureau of Agricultural Economics, "The Beef Situation", Canberra, November 1964.
- Central Office of Information, Agriculture in Britain, London, January 1965.
- Central Statistical Office, Annual Abstract of Statistics, London, lfd. Jgg.
- Central Statistical Office, "Monthly Digest of Statistics", London, lfd. Jgg.
- Central Statistical Office, United Kingdom Balance of Payments, London 1968.
- Central Statistics Office, "Trade Statistics of Ireland", Dublin, Stationery Office, December 1968.
- Commissioners of H.M. Customs and Excise, Annual Statement of the Trade of the United Kingdom with Commonwealth Countries and Foreign Countries. Vol. II (Imports of Merchandise; Exports of Imported Merchandise); Vol. III (Exports of Produce and Manufactures of the United Kingdom); London, lfd. Jgg.
- Commonwealth Bureau of Census and Statistics Overseas Trade, Bulletin No. 65, 1967-68. Canberra, November 1968.
- Commonwealth Secretariat, Commodities Division, Dairy Produce, London, lfd. Jgg.
- Commonwealth Secretariat, Commodities Division, Grain Crops, London, lfd. Jgg.
- Commonwealth Secretariat, Commodities Division, Meat, London, lfd. Jgg.
- Commonwealth Secretariat, "Fruit Intelligence", London, lfd. Jgg.
- Commonwealth Secretariat, "Grain Bulletin", London, lfd. Jgg.
- Commonwealth Secretariat, "Meat and Dairy Produce Bulletin", London, lfd. Jgg.
- Commonwealth Secretariat, "Wool Intelligence", London, lfd. Jgg.
- Department of Statistics, New Zealand Exports 1967-68. Wellington, June 1969.

- E. Clayton, The Economic Problems of the Broiler Industry, in "Westminster Bank Review", London, February 1964, p. 35 et suiv.
Europäische Freihandelsassoziation, Agrarabkommen zwischen EFTA-Ländern. Genf, Januar 1969.
FAO, "Monthly Bulletin of Agricultural Economics and Statistics", Rome, lfd. Jgg.
FAO, Production Yearbook, Rome, lfd. Jgg.
FAO, Trade Yearbook, Rome, lfd. Jgg.
- F.G. Sturrock, A Solution for the Small Farm Problem, in "Westminster Bank Review", London, May 1965, p. 40 et suiv.
Generaldirektion Landwirtschaft, EWG-Informationen : Agrarmärkte, Preise, Brüssel 1969, Nr 12 und Nr 13.
- G.H. Peters, The "New" Agricultural Policy, in "Westminster Bank Review", London, November 1964, p. 35 et suiv.
G.L. Rees, Britain's Grain Markets, in "National Provincial Bank Review", London, November 1966, p. 11 et suiv.
- H.C.K. Henderson, Our Changing Agriculture - an inaugural lecture delivered at Birkbedx College 16 th March 1966, London, o.J.
H.M.S.O., Report of the Committee on Horticultural Marketing, Cmnd. 1961, London 1957.
- H. Stamer, Landwirtschaftliche Marktlehre - Erster Teil : Bestimmungsgründe und Entwicklungstendenzen des Marktes. Hamburg und Berlin 1966.
International Sugar Council, Sugar Yearbook, London, lfd. Jgg.
International Sugar Council, The World Sugar Economy-Structure and Policies. Vol. I : National Sugar Economies and Policies, London 1963.
International Sugar Organization, "Statistical Bulletin", London, lfd. Jgg.
- J.A.C. Brown, Seasonality and Elasticity of the Demand for Food in Great Britain since Devationiny. University of Cambridge, Department of Applied Economics, 1959.
- J.L. Sault, Recent Development in the Market for Beef in the U.S.A., in "Quarterly Review of Agricultural Economics", Canberra, January 1965, p. 32 et suiv.
- K.R. Clark et
K.E. Hunt, The State of British Agriculture 1965-1966. University of Oxford, The Agricultural Economics Research Institute, Oxford, August 1966.
- L.D. Smith, Balancing Beef and Milk, in "Westminster Bank Review", London, February 1966, p. 58 et suiv.

- L. Moore et G.H. Peters, Agriculture's Balance of Payments Contribution, in "Westminster Bank Review", London, August 1965, p. 32 et suiv.
- M.B. Jawetz, Agriculture in the British Economy 1953-1963. Department of Agricultural Economics, University of Aberystwyth, 1964.
- Ministry of Agriculture, Fisheries and Food : Agricultural Statistics - England and Wales. London, 1fd. Jgg.
- Ministry of Agriculture, Fisheries and Food : Aspects of Dairy Economics 1962-1965. London 1967.
- Ministry of Agriculture, Fisheries and Food : Costs and Efficiency in Milk Production 1965/66. London 1967.
- Ministry of Agriculture, Fisheries and Food; Department of Agriculture and Fisheries for Scotland; Ministry of Agriculture, Northern Ireland : Ceveals Deficiency Payments Scheme, London 1959 et 1965.
- Ministry of Agriculture, Fisheries and Food; Department of Agriculture and Fisheries for Scotland; Home Office : The Structure of Agriculture. London 1966.
- Ministry of Agriculture, Fisheries and Food, Department of Agriculture and Fisheries for Scotland; Home Office : Report on Agricultural Marketing Schemes for the Period 1965/66. London, July 1967.
- Ministry of Agriculture, Fisheries and Food; Department of Agriculture and Fisheries for Scotland; Ministry of Agriculture, Northern Ireland : Agricultural Statistics - United Kingdom. London, 1fd. Jgg.
- Ministry of Agriculture, Fisheries and Food; Department of Agriculture and Fisheries for Scotland; Ministry of Agriculture, Northern Ireland : Output and Utilization of Farm Produce in the United Kingdom. London, 1fd. Jgg.
- Ministry of Agriculture, Fisheries and Food : Domestic Food Consumption and Expenditure. Annual Report of the Nation Food Survey Committee, London, 1fd. Jgg.
- Ministry of Agriculture, Fisheries and Food : Farm Incomes in England and Wales. London, 1fd. Jgg.
- National Provincial Bank, Government Financial Assistance to Farmers, in "National Provincial Bank Review", London, May 1967, p. 15 et suiv.
- N.E. Mustoe et Agricultural Law and Tenant Right, Fifth Edition, London 1959.
- R.H. Wood, OECD, Co-Operative Research to Improve Input/Output Data in Cow Milk Production. Documentation in Food and Agriculture No. 71, Paris, Septembre 1965.
- OECE, Ausgewählte Probleme der Agrarwirtschaft, Bd. 2 : Probleme der Milchwirtschaft; Vierter Bericht des Minister- ausschusses für Landwirtschaft und Ernährung des Europäischen Wirtschaftsrates, Bonn, Juni 1961, p. 417 et suiv.
- OECE, Organisation of the Wholesale Meat Markets in Europe. Project No. 5/31 - 1 A. (EPA., Documentation in Food and Agriculture, 1961 series), o.o., June 1961.

- R.A. Donell, Landlord and Tenant - Notes of a Lecture. The Law Society, London, December 1962.
- R. Gasson, The Challenge to British Farming, in "Westminster Bank Review", London, May 1966, p. 32 et suiv.
Secretary of State for the Home Department, Secretary of State for Scotland, Secretary of State for Wales and the Minister of Agriculture, Fisheries and Food : Annual Review and Determination of Guarantees. London, lfd. Jgg.
- T. Beresford, The Falcon and the Falconer - thoughts on the state of agriculture, in "National Provincial Bank Review", London, May 1966, p. 8 et suiv.
- T.K. Warley, A Report on the Marketing of Milk, Fatstock, Eggs, Potatoes, Tomatoes, Apples and Pears in the United Kingdom - prepared for the Generaldirektion Landwirtschaft, EWG, Kommission. University of Nottingham, Department of Agricultural Economics, November 1962.
- T. Tewes, Lage und Tendenzen der Weltmärkte der wichtigsten Agrarerzeugnisse - Zucker. EWG-Kommission, Hausmitteilungen über Landwirtschaft Nr. 15, Brüssel, Februar 1967.
- W.E. Bowden, Beef Breeding, Production and Marketing. (Land Books), London 1962.
- W.L. Hinton, Policy for Horticulture, in "Westminster Bank Review", London, May 1964, p. 41 et suiv.
U.S. Department of Agriculture, "Livestock and Meat Situation", Washington D.C., lfd. Jgg.
U.S. Department of Agriculture, United Kingdom - Projected Level of Demand, Supply and Imports of Farm Products in 1965 and 1975. Washington D.C., January 1962.

Périodiques :

"Financial Times",
London, du
4.10.1968
21. 2.1969
28. 2.1969
21. 3.1969
28. 3.1969
3. 4.1969
2. 5.1969
29. 5.1969
1. 7.1969
11. 9.1969
1.10.1969
8.10.1969
9.10.1969
28.10.1969
12. 2.1970
5. 3.1970
28. 5.1970
22. 6.1970
1. 7.1970

"Agra Europe",
Bonn, du
10.12.1968
1. 1.1969
7.10.1969

"Neue Zürcher Zeitung",
Zürich, Fernausgabe, du
7.12.1968
15. 5.1969
21. 5.1970

"The Times",
London, du
19. 3.1969
26. 3.1969

A N N E X E S T A T I S T I Q U E

Tableau 1⁺ - Output total, input de facteurs et valeur ajoutée de l'agriculture britannique (a) 1957/58 - 1968/69 (b) (en millions de livres) (c)

	57/58	58/59	59/60	60/61	61/62	62/63	63/64	64/65	65/66	66/67	67/68	68/69
<u>Output total</u>	1584,4	1605,3	1689,2	1740,9	1785,3	1854,4	1881,3	1967,4	1991,2	1980,8	2060,2	2052,0
dont												
<u>Végétaux, au total</u>	247,9	247,8	287,4	306,8	285,7	340,8	325,9	376,6	407,1	387,6	423,5	382,0
dont												
Blé	74,1	71,5	78,1	86,6	69,0	113,4	83,5	106,5	116,8	95,3	110,4	99,9
Orge	57,7	55,9	74,3	79,1	93,6	105,7	117,6	131,0	146,2	162,1	170,9	144,7
Pommes de terre	66,7	63,5	76,0	78,3	68,5	69,1	71,9	78,1	83,2	72,9	80,2	75,6
Betteraves sucrières	24,8	31,6	33,7	39,4	32,9	29,9	31,5	40,1	37,8	37,1	38,2	39,2
<u>Produits animaux, au total</u>	1093,2	1100,5	1115,4	1153,2	1244,8	1265,8	1288,1	1307,4	1327,5	1331,9	1383,0	1403,3
dont												
Lait et produits laitiers	348,8	337,2	343,7	357,4	366,6	368,5	364,5	369,3	374,1	379,2	389,8	393,6
Bovins et veaux	212,3	186,9	178,0	187,7	220,5	224,1	235,3	214,0	214,0	214,9	237,8	227,4
Porcins	186,7	200,5	184,6	182,4	198,0	217,6	218,3	232,5	247,3	223,6	220,8	232,5
Oeufs (de consommation) et volailles	254,3	285,2	306,2	319,4	343,3	340,5	357,1	378,8	379,9	397,9	420,2	440,3
Moutons, agneaux et laine	85,1	83,2	94,3	95,6	104,6	103,2	101,6	101,3	100,2	103,5	100,7	94,8
Produits horticoles, au total	181,6	192,9	195,8	208,9	182,3	192,7	208,5	213,1	201,8	199,8	194,6	211,2
Variations de stock (cheptel et produits végétaux)	+ 9,3	+ 11,5	+ 28,2	+ 8,9	+ 10,3	- 7,7	+ 2,8	+ 17,3	+ 3,6	+ 9,9	- 9,5	+ 9,8
Divers (d)	10,5	10,1	13,0	11,9	14,1	13,5	12,7	13,9	14,2	14,7	14,8	14,1
Aides et subventions diverses non inscrites ailleurs	42,0	42,4	49,4	51,1	48,1	49,4	43,4	39,1	37,1	36,9	53,9	31,6
<u>Input total de facteurs</u>	896,9	940,3	956,9	963,0	1029,5	1039,4	1052,0	1074,7	1104,7	1095,8	1123,3	1150,2
dont												
Fourrages	398,5	437,7	445,0	445,0	479,5	489,7	473,2	494,5	525,0	495,1	509,7	514,2
Semences	31,3	32,7	35,1	33,1	35,3	34,9	33,8	31,6	31,6	32,7	33,0	33,3
Bétail de reproduction et de rapport et cheptel maigre	62,7	56,5	49,6	54,1	62,9	64,6	72,1	65,7	64,4	70,7	72,4	75,4
Utilisation de machines (amortissements, réparations, produits auxiliaires et carburants)	195,6	198,3	196,5	191,0	199,0	200,5	203,9	206,3	208,5	210,6	211,5	217,7
Engrais	69,8	70,8	83,2	86,0	94,2	86,6	98,3	100,6	98,5	108,6	114,4	121,1
Divers	139,0	144,3	147,5	153,8	158,7	163,1	170,7	175,9	176,7	178,0	182,2	188,5
<u>Valeur ajoutée (output net)</u>	687,5	665,0	732,2	777,9	755,7	815,0	829,3	892,7	886,5	885,0	936,9	901,8

(a) Ensemble des exploitations (y compris celles d'une superficie utile de moins de 1 acre). (b) Campagnes juin-mai. (c) A prix constants (prix moyen pour les campagnes 1956/57). (d) Notamment, les recettes issues des exportations de semences et d'animaux reproducteurs, et dividendes des coopératives agricoles résultant des achats et des ventes.

Source : Central Statistics Office, Annual Abstract of Statistics No. 106, London 1969, p. 196; No. 103, 1966, p. 180 - Calculs personnels.

Tableau 2⁺ - Importations des produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche du Royaume-Uni 1958 - 1969
(en % des importations totales)

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Ensemble des produits agricoles (millions de £)	1 988,5	2 036,8	2 089,1	1 995,2	2 049,2	2 201,3	2 308,3	2 266,5	2 359,9	2 247,4	2 459,2	2 490,4
dont :												
Viande et produits à base de viande	15,8	15,5	16,5	15,6	15,6	14,2	16,0	16,2	16,7	16,6	16,2	17,4
Produits laitiers et oeufs	6,8	9,3	8,2	7,9	8,1	8,5	9,3	9,2	8,7	9,3	8,1	7,4
Céréales (produits transformés inclus)	11,3	11,3	10,5	10,7	12,0	9,8	9,5	10,2	9,9	9,9	9,4	10,1
Fruits, légumes et fruits tropicaux	13,1	11,4	11,5	12,5	14,3	12,8	12,2	12,7	14,0	14,5	14,1	14,4
Sucre et miel	5,1	4,3	3,9	3,8	3,1	7,9	6,2	4,5	4,8	4,6	4,2	4,5
Café, thé, cacao et épices	9,8	8,7	8,4	8,4	8,3	7,8	7,3	6,9	7,1	7,6	7,8	7,3
Fourrages au total (à l'exclusion des céréales fourragères en grains)	2,5	3,2	2,8	2,8	3,4	2,8	2,9	3,3	3,1	3,0	3,2	3,3
Bois et liège	7,1	7,0	8,9	8,9	7,6	7,7	9,4	9,7	8,7	8,5	9,4	8,7
Laine de mouton (brute, toutes catégories)	6,7	7,2	6,4	6,4	6,0	6,4	6,0	5,1	4,7	4,4	4,0	4,0

Source : Commissioners of H.M. Customs and Excise, Annual Statement of the Trade of the United Kingdom with Commonwealth Countries and Foreign Countries. Vol. II (Imports of Merchandise), London, 1st Jgg. - Board of Trade, "Overseas Trade Accounts of the United Kingdom", London, December 19 , S. 9 ff. - Calculs personnels.

Tableau 3^t - Exportations des produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche au Royaume-Uni 1958 - 1969
(en % des exportations totales)

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Ensemble des produits agricoles (a)	219,3	218,3	224,9	236,7	243,3	289,5	313,6	328,2	358,3	358,9	430,8	450,8
dont :												
Animaux vivants	4,0	3,3	2,4	5,3	3,9	7,3	10,3	11,2	6,4	7,1	4,6	6,4
Viande et produits à base de viande ...	3,1	2,2	2,2	2,4	2,5	2,6	3,5	3,0	3,6	2,8	1,8	3,5
Produits laitiers et oeufs	3,7	3,1	4,7	4,6	4,5	3,0	2,8	3,2	3,3	3,1	3,0	3,0
Céréales (produits transformés inclus).	6,4	8,0	8,0	6,6	8,0	7,9	6,1	6,7	11,6	11,3	9,2	5,7
Fruits et légumes	3,9	3,8	3,6	3,9	3,8	3,1	3,3	3,4	4,3	3,7	3,7	3,9
Sucre et miel	14,5	13,0	12,3	9,0	8,2	13,4	13,9	7,2	6,0	6,4	5,7	6,2
Boissons (notamment alcools)	29,7	32,5	33,7	36,1	37,9	33,5	34,1	37,5	38,2	38,8	45,7	42,1
Laine, toutes catégories	6,4	6,3	6,7	7,0	6,3	6,5	5,5	4,8	4,4	3,6	3,4	3,1
(a) sans les réexportations												

Source : Commissioners of H.M. Customs and Excise, Annual Statement of the Trade of the United Kingdom with Commonwealth Countries and Foreign Countries. Vol. II (Exports of Imported Merchandise) and Vol. III (Exports of Produce and Manufactures of the United Kingdom), London, 1st ed. Jgg. - Board of Trade, "Overseas Trade Accounts of the United Kingdom", London, December 1969, S. 112 ff. - Calculs personnels.

Tableau 4⁺ - Importations de produits agricoles du Royaume-Uni par groupes de produits et par provenance 1965 - 1968
(1.000 livres)

Groupes de produits (a)	Pays ou groupe de pays	1965	1966	1967	1968
(00) <u>Animaux vivants</u>	Total	47 700	49 400	50 800	56 500
	<u>République d'Irlande</u>	45 467	47 566	48 681	53 821
(01) <u>Viande et produits à base de viande</u>	Total	367 700	374 300	372 000	398 900
	<u>Ensemble des pays du Commonwealth</u>	132 007	114 797	94 441	114 168
	Australie et Nouvelle-Zélande	119 184	104 371	86 327	104 057
	Pays africains du Commonwealth (Botswana, Swaziland, Tanzanie, Kenya)	7 077	8 044	5 840	6 275
	<u>République d'Irlande</u>	27 347	29 295	43 200	44 207
	<u>AELE (Suède, Norvège, Danemark)</u>	104 394	116 568	118 252	119 472
	<u>CEE (République fédérale d'Allemagne, Pays-Bas, Belgique, France)</u>	22 419	22 827	23 987	26 310
	<u>Amérique latine (Argentine, Uruguay, Brésil, Paraguay)</u>	41 619	44 931	46 410	41 850
	<u>Europe orientale (Pologne, Hongrie, Yougoslavie)</u>	25 633	26 816	27 889	35 207
	<u>Etats-Unis</u>	6 731	7 173	6 048	7 944
	<u>République sud-africaine</u>	2 074	5 331	3 716	1 856

(a) Les chiffres du groupe de produits sont les codes du schéma SITC

Suite du tableau 4⁺ - Importations de produits agricoles du Royaume-Uni par groupes de produits et par provenances

A

1965 - 1969 (1.000 livres)

Groupes de produits	Pays ou groupe de pays				
	1965	1966	1967	1968	1969
(02) <u>Produits laitiers et oeufs</u>	208 000	195 000	208 400	199 900	
	113 947	99 997	102 618	100 221	
	109 103	95 275	98 205	93 583	
	10 924	13 205	16 513	17 452	
	49 034	48 147	48 039	47 493	
	15 779	15 370	21 269	16 916	
	7 227	6 506	7 692	6 883	
	67 600	62 000	67 700	76 900	
(03) <u>Poisson et produits à base de poisson</u>	7 998	7 619	11 276	12 930	
	7 252	6 431	9 906	10 633	
	16 097	14 884	13 467	15 611	
	2 140	2 563	2 159	1 763	
	21 949	15 433	18 177	26 886	
	5 383	6 264	7 954	3 774	

Suite du tableau 4⁺ - Importations de produits agricoles du Royaume-Uni par groupes de produits et par provenances
 1965 - 1968 (1.000 Livres)

6

Groupes de produits	Pays ou groupe de pays	1965	1966	1967	1968
(04) <u>Céréales et produits à base de céréales</u>	Total	231 700	221 600	222 100	232 000
	<u>Ensemble des pays du Commonwealth</u>	95 091	79 885	71 963	69 318
	Australie	17 735	16 492	12 865	11 664
	Canada	76 904	62 181	56 821	52 853
	AELE (Suède)	1 266	2 035	1 082	3 409
	CEE (Pays-Bas, Belgique, République fédérale d'Allemagne, France)	38 012	41 243	45 588	56 079
	<u>Europe orientale (Roumanie)</u>	3 474	2 277	10 274	7 149
	<u>République sud-africaine</u>	8 146	1 790	15 087	20 660
	<u>Etats-Unis</u>	60 429	75 159	57 770	56 797
	<u>Amérique latine (Argentine)</u>	15 499	9 109	11 218	2 443
	Total	288 000	312 600	325 300	349 400
(05) <u>Fruits et légumes</u>	<u>Ensemble des pays du Commonwealth</u>	81 130	82 596	85 431	91 917
	Australie et Nouvelle-Zélande	27 969	28 381	27 466	33 063
	Antilles (Dominique, Grenade, Ste Lucie, St Vincent, Jamaïque, Trinité) Chypre	25 227	24 909	23 940	23 377
		7 964	9 266	11 506	11 755
	<u>République d'Irlande</u>	2 172	2 527	3 103	3 681
	AELE (Suède, Danemark, Portugal)	5 741	6 300	6 128	7 915
	CEE (République fédérale d'Allemagne, Pays-Bas, Belgique, France, Italie)	51 046	56 046	62 765	65 925
	<u>Espagne</u>	25 059	34 781	32 327	35 152
	<u>Iles Canaries</u>	13 343	14 602	14 903	16 381
	<u>République sud-africaine</u>	36 344	42 701	42 365	47 099
	<u>Etats-Unis</u>	17 877	19 589	19 604	17 710
<u>Israël</u>	13 562	15 137	16 200	19 870	

Suite du tableau 4⁺ - Importations de produits agricoles du Royaume-Uni par groupes de produits et par provenances
 C 1965 - 1968 (1.000 livres)

Groupes de produits	Pays ou groupe de pays	1965	1966	1967	1968
		102 600	106 500	103 000	104 600
(06) <u>Sucre et miel</u>	Total	87 840	88 859	85 410	88 128
	<u>Ensemble des pays du Commonwealth (b)</u>	20 561	22 706	19 600	23 910
	Ile Maurice	18 256	20 522	17 851	17 397
	Australie	27 100	26 101	25 328	26 155
	Antilles	5 310	7 900	6 461	4 498
(07) <u>Café, thé, cacao</u> <u>Epices et produits</u> <u>dérivés</u>	<u>Ensemble des pays non membres du Commonwealth (b)</u>	155 600	159 900	170 600	192 200
	Total	123 668	124 430	136 454	142 284
	<u>Ensemble des pays du Commonwealth</u>	87 682	77 509	86 738	84 288
	Union indienne et Ceylan	31 387	41 563	44 639	53 461
	Pays africains du Commonwealth (Ghana, Nigéria, Malawi, Kenya, Ouganda, Tanzanie, Sierra Leone)	5 781	6 531	7 170	7 367
<u>CEE (République fédérale d'Allemagne, Pays-Bas, Belgique, France, Italie)</u> <u>Amérique latine (Brésil)</u>	8 768	9 200	11 591	14 668	
		3 061	4 953	4 588	7 190

(b) Uniquement la mélasse.

Suite du tableau 4⁺ - Importations de produits agricoles du Royaume-Uni par groupes de produits et par provenances
D
1965 - 1968 (1.000 livres)

Groupes de produits	Pays ou groupe de pays	1965	1966	1967	1968
(08) <u>Fourrages</u>	Total	75 800	68 700	67 200	78 900
	<u>Ensemble des pays du Commonwealth</u>	40 298	34 913	30 880	33 450
	Pays africains du Commonwealth (Nigeria, Tanzanie, Kenya, Uganda)	9 059	3 597	9 188	11 400
	Canada	13 922	12 120	9 955	10 700
	Union indienne	15 099	11 419	8 448	8 161
	République d'Irlande	1 517	1 844	2 342	2 863
	<u>AELE</u> (Norvège, Danemark)	8 171	7 961	9 941	14 937
	<u>CEE</u> (République fédérale d'Allemagne, Pays-Bas)	934	1 597	2 226	3 695
	<u>République sud-africaine</u>	7 609	7 207	8 399	11 473
	<u>Amérique latine</u> (Argentine et Pérou)	6 694	3 888	3 229	4 706
(09) Divers	Total				
	<u>Ensemble des pays du Commonwealth</u>	1 328	1 608	1 622	2 595
	<u>République d'Irlande</u>	1 053	833	538	550
	<u>AELE</u> (Danemark)	1 306	1 763	1 723	1 365
	<u>CEE</u> (Pays-Bas, Belgique, France)	6 603	6 316	6 182	7 681
	<u>Etats-Unis</u>	12 899	6 308	7 002	4 947

Suite du tableau 4⁺ - Importations de produits agricoles du Royaume-Uni par groupes de produits et par provenances
 F 1965 - 1968 (1.000 Livres)

Groupes de produits	Pays ou groupe de pays	1965	1966	1967	1968
(11) <u>Boissons</u>	Total	52 700	54 400	64 400	76 000
	<u>Ensemble des pays du Commonwealth</u>	3 656	4 126	5 819	4 803
	<u>République d'Irlande</u>	8 071	7 811	8 959	8 992
	<u>AELE (Danemark, Portugal)</u>	4 566	4 244	5 494	6 715
	<u>CEE (République fédérale d'Allemagne, Pays-Bas, France, Italie)</u>	25 036	27 258	30 328	39 504
	<u>Espagne</u>	8 756	8 804	11 191	12 921
(12) <u>Tabac et produits dérivés</u>	Total	84 000	84 600	89 300	116 700
	<u>Ensemble des pays du Commonwealth</u>	43 435	27 572	33 590	40 175
	Union indienne	8 584	7 891	11 967	13 152
	Canada	10 184	11 574	15 388	17 701
	Rhodésie	18 102	2 944	-	-
	<u>République d'Irlande</u>	42	1 167	135	55
<u>Etats-Unis</u>	34 033	48 878	48 874	65 139	

Suite du tableau 4⁺ - Importations de produits agricoles du Royaume-Uni par groupes de produits et par provenances
 F 1965 - 1968 (1.000 livres)

Groupes de produits	Pays ou groupes de pays	1965	1966	1967	1968
		55 800	66 500	50 900	62 900
(21) <u>Peaux</u>	Total	11 090	11 694	7 808	10 532
	<u>Ensemble des pays du Commonwealth</u>	4 801	4 813	3 352	5 016
	Australie et Nouvelle-Zélande	2 604	2 623	1 996	3 009
	Canada	1 365	2 004	2 225	2 768
	<u>République d'Irlande</u>	5 541	6 176	6 105	6 259
	<u>AELE</u> (Suède, Norvège, Danemark, Suisse)	5 211	5 844	4 680	5 695
	<u>CEE</u> (République fédérale d'Allemagne, France, Pays-Bas, Italie)	7 177	8 517	6 475	4 673
	<u>Europe orientale</u> (Union soviétique)	9 320	13 061	10 413	14 266
	<u>République sud-africaine</u>	5 062	5 247	3 662	5 598
	<u>Etats-Unis</u>	49 100	44 800	36 700	41 500
(22) <u>Graines oléagineuses et autres fruits oléagineux</u>	Total	35 874	30 526	22 365	24 531
	<u>Ensemble des pays du Commonwealth</u>	19 580	15 677	10 673	9 767
	Pays africains du Commonwealth (Sierra-Leone, Nigerie, Malawi, Tanzanie, Kenya)	10 610	9 078	7 889	6 015
	Canada	3	1	1	0
	<u>République d'Irlande</u>	-	-	2 451	2 717
	<u>CEE</u> (Pays-Bas)	6 988	6 590	4 868	5 159
	<u>Etats-Unis</u>				

Suite du tableau 4⁺ - Importations de produits agricoles du Royaume-Uni par groupes de produits et par provenance
1965 - 1968 (1.000 Livres)

Groupes de produits	Pays ou groupes de pays			
	1965	1966	1967	1968
(24) <u>Bois et Liège</u>	220 200	194 200	191 800	231 200
	65 071	50 686	51 112	50 155
	48 067	36 423	38 324	32 359
	9 541	8 043	6 554	8 824
	5 806	4 552	4 760	6 972
	30 569	28 421	35 763	51 840
	2 342	1 996	1 794	2 032
	64 870	55 995	50 882	61 159
	36 846	35 514	32 672	40 965
(262) <u>Laine de mouton</u>	115 400	106 000	99 500	98 900
	74 473	67 415	61 296	58 569
	69 733	63 075	57 581	54 621
	3 111	2 354	1 578	1 781
	3 025	3 104	2 864	2 896
	9 271	8 479	7 130	8 811
	17 845	20 104	19 437	17 889

Suite du tableau 4⁺ - Importations de produits agricoles du Royaume-Uni par groupes de produits et par provenance
H
1965 - 1968 (1.000 Livres)

Groupes de produits	Pays ou groupes de pays	1965	1966	1967	1968
(263) <u>Coton</u>	Total	53 700	53 500	43 500	57 600
	<u>Ensemble des pays du Commonwealth</u>	3 404	5 885	3 650	4 728
	Nigeria, Tenzanie, Uganda, Pakistan	1 243 287	2 296 515	2 119 680	2 263 1 529
	<u>Etats-Unis</u>	8 883	7 590	6 622	5 540
	<u>Amérique Latine (Mexique, Nicaragua, Colombie, Guatémala, Pérou, Brésil)</u>	10 618	9 280	6 610	13 730
	<u>Egypte et Soudan</u>	6 244	4 154	5 748	6 918
	<u>Turquie</u>	6 656	6 909	4 639	6 144
	<u>Europe orientale (Union soviétique)</u>	2 827	3 698	3 304	3 685
	Total	64 400	63 400	62 700	67 800
(4) <u>Huiles et graisses animales et végétales</u>					
(41) <u>Huiles et graisses animales</u>	<u>Ensemble des pays du Commonwealth</u>	4 682	3 246	2 228	2 500
	Canada	1 870	1 259	1 404	1 523
	République d'Irlande	674	640	703	604
	<u>AELE (Norvège, Danemark)</u>	6 756	9 016	10 406	4 691
	<u>CEE (Pays-Bas, République fédérale d'Allemagne)</u>	850	824	489	387
	<u>République sud africaine</u>	3 330	1 805	1 831	2 644
(42) <u>Huiles et graisses végétales</u>	<u>Ensemble des pays du Commonwealth</u>	26 333	30 935	27 488	33 992
	Nigeria, Malaisie-Singapour	12 699 5 063	17 646 5 450	11 859 7 041	13 306 9 196
	<u>CEE (Pays-Bas)</u>	2 219	2 162	3 274	3 901
(43) <u>Huiles et graisses végétales et animales transformées (y compris la cire)</u>	<u>Ensemble des pays du Commonwealth</u>	311	451	583	577
	<u>AELE (Norvège)</u>	2 374	2 793	2 490	2 466

Source : Commissioners of H.M. Customs and Excise, Annual Statement of the Trade of the United Kingdom with Commonwealth Countries and Foreign Countries. Vol. II (Imports of Merchandise), London, lfd. Jgg. - Board of Trade, "Overseas Trade Accounts of the United Kingdom", London, December 1968, S. 9 ff. - Calculs personnels.

Tableau 5* - Les importations de blé et de farine de blé (1) du Royaume-Uni, par provenance 1958 - 1969

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
	1 000 t											
Blé et farine de blé, au total	5 118	4 878	4 690	4 534	4 533	4 468	4 238	4 740	4 346	3 964	4 204	4 851
dont :	3 126	3 277	3 300	3 173	2 962	3 070	2 931	3 000	2 512	2 144	1 947	2 181
Ensemble des pays du Commonwealth												
dont :												
Australie	308	558	753	708	638	630	608	670	567	409	363	846
Canada	2 818	2 718	2 545	2 465	2 322	2 440	2 324	2 329	1 944	1 735	1 584	1 335
Ensemble des pays de la C.E.E.	635	353	165	189	257	469	740	854	898	746	1 323	1 484
dont :												
France	549	63	115	108	183	275	489	304	201	172	384	791
Pays-Bas et Belgique (b)	28	24	37	72	61	194	239	539	682	606	920	654
Suède	-	-	1	2	-	61	-	32	63	19	115	183
Finlande	-	14	7	18	24	30	9	-	13	-	-	-
Etats-Unis	772	531	597	483	416	254	353	336	615	450	156	43
Argentine	381	411	302	175	448	187	202	509	182	205	51	118
Union soviétique	92	139	195	318	348	300	-	-	-	29	247	375
Roumanie	-	-	50	282	246	150
Autres pays	112	153	123	176	78	97	3	9	13	89	120	317
	en % des importations totales											
Ensemble des pays du Commonwealth	61,1	67,2	70,4	69,8	65,3	68,7	69,1	63,3	57,8	54,1	46,3	45,0
dont :												
Australie	6,0	11,4	16,1	15,6	14,1	14,1	14,3	14,1	13,0	10,3	8,6	17,4
Canada	55,1	55,7	54,3	54,2	51,2	54,6	54,8	49,1	44,7	43,8	37,7	27,5
Ensemble des pays de la C.E.E.	12,4	7,2	3,5	4,2	5,7	10,5	17,5	18,0	20,7	18,8	31,5	30,6
dont :												
France	10,7	1,3	2,5	2,4	4,0	6,2	11,5	6,4	4,6	4,3	9,1	16,3
Etats-Unis	15,1	10,9	12,7	10,6	9,2	5,7	8,3	7,1	14,1	11,3	3,7	0,9
Argentine	7,4	8,4	6,4	3,9	9,9	4,2	4,8	10,7	4,2	5,2	1,2	2,4
(a) en équivalent-blé - (b) Principalement arbitrages - (c) Dont Espagne : 229.000 tonnes.												

Source : Commonwealth Secretariat, Grain Crops, London, 1fd. Jgg. - Commonwealth Secretariat, "Grain Bulletin", London, 1fd. Jgg. - Calculs personnels

Tableau 6⁺ - Les importations de maïs au Royaume-Uni par provenances 1958 - 1969

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
	1 000 t											
Importations totales de maïs	2 339	2 975	3 133	3 208	4 633	3 485	3 455	3 256	3 288	3 719	3 785	3 156
dont :												
Ensemble des pays du Commonwealth	147	129	104	131	394	360	317	210	139	59	191	235
dont :												
Canada (a)	55	93	75	82	236	276	315	207	114	8	19	155
Rhodésie, Zambie, Malawi (c)	56	15	17	43	149	52	12	3	25	50	172	80
Ensemble des pays de la C.E.E.	124	121	265	425	357	270	306	452	573	891	744	626
dont :												
France	12	25	139	235	41	21	45	-	69	264	99	156
Pays-Bas et Belgique (a)	112	96	126	190	316	249	261	452	504	627	645	469
Etats-Unis	1 267	2 159	2 033	2 033	3 135	1 970	1 966	1 992	2 241	1 799	1 948	1 794
Mexique	-	157	172	97	.	.
Afrique du Sud	381	170	249	209	331	658	640	201	17	545	840	250
Argentine	167	301	314	81	99	51	69	60	94	157	25	128
Roumanie	50	14	59	191	188	167	145	145	44	135	37	92
Autres pays	203 ^b	81	109	138	129	9	12	39	8	36	0	31
	en % des importations totales											
Ensemble des pays du Commonwealth	6,3	4,3	3,3	4,1	8,5	10,3	9,2	6,4	4,2	1,6	5,0	7,4
Ensemble des pays de la C.E.E.	5,3	4,1	8,5	13,2	7,7	7,7	8,9	13,9	17,4	24,0	19,7	19,8
dont :												
France	0,5	0,8	4,4	7,3	0,9	0,6	1,3	-	2,1	7,1	2,6	4,9
Etats-Unis	54,2	72,6	64,9	63,4	67,7	56,5	56,9	61,2	68,1	48,4	51,5	56,8
Mexique	-	4,8	5,2	2,6	.	.
République sud-africaine	16,3	5,7	7,9	6,5	7,1	18,9	18,5	6,2	0,5	14,6	22,2	7,9
Argentine	7,1	10,1	10,0	2,5	2,1	1,5	2,0	1,8	2,9	4,2	0,7	4,1
(a) Principalement arbitrages sur maïs américain (US). (b) Dont Yougoslavie : 184.900 tonnes. (c) Y compris le Kenya à compter de 1968.												

Source : Commonwealth Secretariat, Grain Crops, London, 1fd. Jgg. - Commonwealth Secretariat, "Grain Bulletin", London, 1fd. Jgg. - Calculs personnels.

Tableau 7⁺ - Les importations de mélasse du Royaume-Uni par provenances 1958 - 1968

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	
					1 000 t tel quel							
Importations totales de mélasse	2 684	2 466	2 244	2 101	2 079	2 407	2 255	2 123	2 158	2 138	1 998	
Ensemble des pays du Commonwealth et rép. d'Irlande	1 735	1 681	1 642	1 383	1 624	1 880	1 772	1 906	1 793	1 788	1 780	
dont :												
Australie	340	275	342	338	445	423	468	408	419	440	364	
Guinée britannique	209	171	181	133	147	140	100	121	61	143	145	
Iles Fidji	86	107	86	97	98	147	146	169	134	146	132	
Ile Maurice	340	384	329	365	410	454	430	411	444	376	492	
Union indienne				0	0	30	10	75	99	78	25	
Antilles (a)	518	527	511	432	507	631	535	574	516	498	512	
Ensemble des pays non membres du Commonwealth	948	785	603	719	455	526	484	217	365	350	218	
dont :												
Cuba	502	338	180	85	119	183	92	92	66	81	20	
République dominicaine	355	260	315	231	8	20	53	10	0	10	0	
Pérou	46	56	49	5	0	19	58	0	0	0	0	
Brésil	43 ^b	121 ^b		21	0	16	21	53	165	18	12	
République sud-africaine	(.) ^b	(.) ^b	(.) ^b	207	188	170	97	20	59	161	43	
Pologne	.	.	32	89	112	35	38	16	6	32	45	
					en % des importations totales de mélasse							
Ensemble des pays du Commonwealth et rép. d'Irlande	64,6	68,2	73,2	65,8	78,1	78,1	78,6	89,8	83,1	83,6	89,1	
dont :												
Australie	12,7	11,2	15,2	16,1	21,4	17,6	20,8	19,2	19,4	20,6	18,2	
Ile Maurice	12,7	15,6	14,7	17,4	19,7	18,9	19,1	19,4	20,6	17,6	24,6	
Antilles (a)	19,3	21,4	22,8	20,6	24,4	26,2	23,7	27,0	23,9	23,3	25,6	
Ensemble des pays non membres du Commonwealth	35,3	31,8	26,9	34,2	21,9	21,9	21,5	10,2	16,9	16,4	10,9	
dont :												
Cuba	18,7	13,7	8,0	4,0	5,7	7,6	4,1	4,3	3,1	3,8	1,0	
République dominicaine	13,2	10,5	14,0	11,0	0,4	0,8	2,4	0,5	0	0,5	0	
République sud-africaine	-	-	1,0	4,2	10,0	7,1	4,3	0,9	2,7	7,5	2,2	
(a) Antigua, Barbade, Jamaïque, St Kitts, St Vincent, Trinité et Tobago. (b) Relevé jusqu'en 1960 parmi les pays du Commonwealth.												

Source : International Sugar Council, Sugar Yearbook 1968, London 1969, S. 296 ff. - T. Tewes, Lage und Tendenzen der Weltmärkte der wichtigsten Agrar-erzeugnisse - Zucker. EWG-Kommission, Hausmitteilungen über Landwirtschaft Nr. 15, Brüssel, Februar 1967, S. 29. - International Sugar Organization, "Statistical Bulletin", Vol. 28, No. 3, London, March 1969, S. 124. - Calculs personnels.

Tableau 8⁺ - Les contingents d'exportation fixés dans le cadre de l'accord sucrier du Commonwealth
(Situation des années 1969 - 1971)

(1.000 t.)

Pays	Contingents globaux	Assortis d'une garantie de prix dans le pays destinataire (a)	Contingents uniquement assortis de taux préférentiels dans les pays destinataires (b)
Australie	640	340	300
Antilles (c) et Guinée britannique	966	737	229
Honduras britannique	36	21	15
Est africain	20	7	13
Iles Fidji	235	142	93
Union indienne	137	25	112
Ile Maurice	518	386	132
Swaziland	122	86	36
Rhodésie du sud (d)	137	25	112
Total	2.811	1.769	1.042

(a) Pays acheteurs : Royaume-Uni. (b) Principal pays acheteur : Canada. (c) Antigua, Barbade, Jamaïque, St Kitts, Ste Lucie, St Vincent, Trinité et Tobago. (d) Le contingent de la Rhodésie du Sud est actuellement suspendu.

Source : International Sugar Council, Sugar Yearbook 1968, London 1969, S. 390.

Tableau 9* - Les exportations de sucre raffiné du Royaume-Uni par pays destinataire 1958 - 1968
(1.000 t. en sucre blanc)

Pays destinataire	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Exportations totales de sucre raffiné	570 767	548 161	489 762	326 340	317 679	408 412	444 147	302 310	302 589	326 702	205 916
Ensemble des pays du Commonwealth et République d'Irlande	267 252	299 400	257 703	148 613	136 761	78 000	87 444	102 217	120 593	90 568	59 101
dont :											
Ghana	29 731	34 914	34 786	29 916	21 385	5 387	8 310	565	19 478	19 611	11 517
Nigeria	53 362	53 385	58 652	38 243	32 176	21 220	23 896	25 417	25 318	24 862	8 681
Chypre	14 494	12 094	11 013	5 891	9 814	4 614	7 553	10 525	9 311	11 726	9 170
Malaisie-Singapour	76 837	77 626	77 798	16 516	19 958	18 253	18 475	19 134	32 272	6 154	1 521
Ensemble des pays non membres du Commonwealth	303 515	248 761	232 058	177 727	180 918	330 412	356 703	200 093	181 996	236 134	146 815
dont :											
Ensemble des pays de la C.E.E.	46 015	30 379	17 339	43 250	43 558	113 324	153 201	12 804	26 727	47 693	18 572
dont :											
République fédérale d'Allemagne	6 243	4 773	4 865	42 090	20 256	62 307	1 260	1 515	603	592	840
Pays-Bas	32 773	19 511	10 366	386	22 813	36 994	141 384	11 134	25 446	46 056	17 711
Ensemble des pays de l'A.E.L.E. (a)	84 617	68 968	87 143	78 938	78 095	132 712	85 661	99 383	99 790	111 662	85 155
dont :											
Norvège	29 630	38 989	55 316	60 116	58 103	70 400	31 647	54 708	41 265	44 171	39 099
Suisse	54 387	29 979	31 827	18 822	19 992	53 341	35 378	42 679	56 105	57 474	45 966
Soudan	6	0	8 401	0	36 792	20 075	0	0	0	0	0
Irak	91 542	76 090	73 113	33 298	1 325	9 999	5 026	0	1	3	6
en % des exportations totales											
Ensemble des pays du Commonwealth et République d'Irlande	46,8	54,6	52,6	45,5	43,0	19,1	19,7	33,8	40,0	27,7	28,7
dont :											
Nigeria	9,3	9,7	12,0	11,7	10,1	5,2	5,4	8,4	8,4	7,6	4,2
Chypre	2,5	2,2	2,2	1,8	3,1	1,1	1,7	3,5	3,1	3,6	4,5
Malaisie-Singapour	13,5	14,2	15,9	5,1	6,3	4,5	4,2	6,5	9,9	1,9	0,7
Ensemble des pays non membres du Commonwealth	53,2	45,4	47,4	54,5	56,9	80,9	80,3	66,2	60,1	72,3	71,3
dont :											
Ensemble des pays de la C.E.E.	8,1	5,5	3,5	13,3	13,7	27,7	34,5	4,2	8,8	14,6	9,0
dont :											
Pays-Bas	5,7	3,6	2,1	0,1	7,2	9,1	31,8	3,7	8,4	14,1	8,6
Ensemble des pays de l'A.E.L.E. (a)	14,8	12,6	17,8	24,2	24,6	32,5	19,3	32,9	33,0	34,2	41,4
dont :											
Norvège	5,2	7,1	11,3	18,4	18,3	17,5	7,1	18,1	13,6	13,5	19,0
Suisse	9,6	5,5	7,0	5,8	6,3	13,1	8,0	14,1	18,5	17,6	22,3

(a) A l'exclusion du Danemark, de l'Autriche, du Portugal et, de 1958 à 1960, de la Suède.

Source : International Sugar Council, Sugar Year Book 1967, London, o.J., S. 274 ff. - International Sugar Organization, "Statistical Bulletin", Vol. 28, No. 3, London, March 1969, S. 125. - Calculs personnels.

Tableau 10⁺ - Importations des pommes de terre hâtives du Royaume-Uni par provenances 1958 - 1967

	1 000 t									
	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
Importations totales de pommes de terre hâtives	238,5	273,2	259,4	252,2	372,4	235,5	266,0	243,1	240,1	312,7
dont :										
Ensemble des pays du Commonwealth	36,4	58,7	60,0	56,8	82,1	68,8	93,2	80,0	84,4	127,6
dont :										
Malte	10,3	10,6	9,3	6,6	4,3	8,4	6,1	3,2	3,5	6,3
Chypre	26,1	45,6	50,5	50,2	77,8	60,4	87,1	76,8	80,9	121,3
République d'Irlande	2,2	1,4	5,2	1,8	8,3	4,8	2,4	2,0	2,0	1,5
Ensemble des pays de la C.E.E.	99,8	60,2	59,5	72,0	104,8	42,0	22,8	16,3	21,4	40,8
dont :										
Italie	58,1	28,6	44,2	15,9	61,2	32,1	13,1	15,3	13,2	23,2
France	3,6	3,6	0,9	2,3	8,1	5,4	8,7	.	6,5	10,4
Pays-Bas	8,8	6,6	2,2	5,7	14,9	1,0	1,0	1,0	1,7	7,2
Iles Canaries	36,6	50,7	32,7	33,1	33,9	39,5	46,2	43,2	49,8	41,9
Espagne	39,7	40,0	63,6	73,8	66,9	52,4	63,2	59,7	36,3	60,1
Grèce	7,4	9,8	7,7	-	12,3	1,3	9,4	5,8	4,8	19,2
Egypte	7,3	25,6	20,4	4,4	19,2	7,9	17,9	10,0	24,2	10,6
Maroc	.	15,5	6,4	6,8	25,0	8,5	8,6	17,2	6,4	5,5
Israël	.	1,0	2,9	2,4	5,1	5,2	1,9	6,8	8,6	2,9
Autres pays	9,2	10,3	0,9	1,2	14,6	5,1	0,5	2,1	2,2	2,6
	en % des exportations totales									
Importations totales de pommes de terre hâtives	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
dont :										
Ensemble des pays du Commonwealth	15,3	21,5	23,1	22,5	22,0	29,2	35,0	32,9	35,1	40,8
dont :										
Chypre	10,9	16,7	19,5	19,9	20,9	25,6	32,7	31,6	33,7	38,8
Ensemble des pays de la C.E.E.	41,8	22,0	22,9	28,5	28,1	17,8	8,9	6,7	8,9	13,0
Iles Canaries	15,3	18,6	12,6	13,1	9,1	16,8	17,4	17,8	20,7	13,4
Espagne	16,6	14,6	24,5	29,3	18,0	22,2	23,8	24,6	15,1	19,2
Egypte	3,1	9,4	7,9	1,7	5,2	3,4	6,7	4,1	10,1	3,4

Source : Commissioners of H.M. Customs and Excise, Annual Statement of the Trade of the United Kingdom with Commonwealth Countries and Foreign Countries. London, Vol. II (Imports of Merchandise), lfd. Jgg. - Calculs personnels.

Tableau 11⁴ - Cheptel, abattages et poids moyen en carcasse des bovins et des veaux au Royaume-Uni 1958 - 1969
(millions de têtes)

Année	Cheptel (a)							Abattages (b)		Poids moyen en carcasse (kg)	
	Bovins et veaux au total	Vaches toutes catégories	Vaches laitières (c)	Vaches à viande (d)	Autres bovins de 2 ans et plus	Jeunes bovins de 1 à 2 ans	Jeunes bovins et veaux de moins d'un an	Bovins total	Veaux	Bovins	Veaux
1958	10,956	4,655	.	.	1,351	2,289	2,556	2,952	0,712	274	23
1959	11,291	4,683	.	.	1,317	2,461	2,735	2,642	0,629	271	23
1960	11,771	4,845	3,934	0,911	1,314	2,675	2,836	3,010	0,860	267	23
1961	11,936	4,990	4,056	0,934	1,329	2,744	2,772	3,336	0,921	265	23
1962	11,859	5,080	4,111	0,969	1,196	2,621	2,869	3,395	0,869	265	23
1963	11,716	5,004	4,030	0,974	1,095	2,598	2,923	3,544	0,703	262	23
1964	11,627	4,925	3,974	0,951	1,048	2,526	3,038	3,361	0,491	257	23
1965	11,959	4,966	3,971	0,995	0,978	2,524	3,383	3,187	0,387	258	23
1966	12,206	5,018	3,955	1,063	0,957	2,692	3,447	3,354	0,508	255	23
1967	12,342	5,188	4,113	1,075	1,003	2,714	3,361	3,585	0,614	253	23
1968	12,151	5,203	.	.	0,923	2,581	3,351	3,528	0,477	254 ^e	23
1969	12,374	5,308	.	.	0,879	2,597	3,456	3,384	0,415	255 ^e	23

(a) Paiement en juin de l'année civile indiquée. (b) Y compris les abattages de bovins maigres et gras et de veaux importés. (c) Vaches et génisses en période de lactation, vaches pleines, sèches et génisses encore pleines destinées essentiellement à la production de lait. (d) Vaches et génisses en période de lactation, vaches pleines, sèches et génisses encore pleines essentiellement destinées à la production de veaux de boucherie. (e) Estimations.

Source : Central Statistical Office, Annual Abstract of Statistics No. 104, London 1967, S. 179. - Central Statistical Office, "Monthly Digest of Statistics No. 290", London, February 1970, S. 33. - Commonwealth Secretariat, "Meat and Dairy Produce Bulletin", London, 1st Jgg. - FAO, Production Yearbook, Rome, 1st Jgg.

Tableau 12⁺ - Les importations de viande de boeuf et de veau du Royaume-Uni par provenances 1958 - 1969
(1.000 t)

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Viande de boeuf et de veau, au total	409,0	361,6	358,4	292,5	332,8	363,4	350,6	294,7	290,1	273,4	261,1	344,9
dont :												
Ensemble des pays de l'AELE	-	-	0,2	0,1	1,0	1,5	0,4	0,3	1,0	1,4	5,2	5,8
Ensemble des pays de la CEE	2,0	3,4	3,2	3,2	3,7	3,3	2,9	2,8	0,9	1,2	15,3	14,7
dont :												
Pays-Bas	2,0	3,4	3,2	3,2	3,7	3,3	2,2	2,8	0,9	0,5	1,7	2,5
France	-	-	-	-	-	-	0,8	-	0,0	0,3	12,6	9,8
Argentine et Uruguay	261,4	221,8	239,8	175,9	201,7	280,8	184,0	114,3	130,5	111,7	59,7	147,6
Australie et Nouvelle-Zélande	141,4	118,4	85,9	44,9	43,1	20,6	111,4	121,1	88,0	27,9	34,9	33,3
République d'Irlande	2,8	6,9	14,9	33,4	21,9	18,3	19,9	28,7	41,1	109,4	91,4	86,5
Yugoslavie, Roumanie et Pologne	-	0,1	0,8	17,3	39,8	14,6	13,6	7,2	4,8	6,0	35,1	23,2
Pays africains (a)	0,6	9,5	12,0	15,9	15,9	17,5	13,2	12,7	21,1	10,5	5,3	4,9
Autres pays	0,8	1,5	1,6	1,8	5,7	6,8	5,2	7,6	2,8	5,2	14,2 ^b	28,9 ^b
en % des importations totales												
Ensemble des pays de la CEE	0,5	0,9	0,9	1,1	1,1	0,9	0,8	1,0	0,3	0,4	5,9	4,3
Argentine et Uruguay	63,9	61,3	66,9	60,1	60,6	77,3	52,5	38,8	45,0	40,9	22,9	42,8
Australie et Nouvelle-Zélande	34,6	32,7	24,0	15,4	13,0	5,7	31,8	41,1	30,3	10,2	13,4	9,7
République d'Irlande	0,7	1,9	4,2	11,4	6,6	5,0	5,7	9,7	14,2	40,0	35,0	25,1
Yugoslavie, Roumanie et Pologne	-	0,0	0,2	5,9	12,0	4,0	3,9	2,4	1,7	2,2	13,4	6,7
Pays africains (a)	0,1	2,6	3,3	5,4	4,8	4,8	3,8	4,3	7,3	3,8	2,0	1,4
Autres pays	0,2	0,4	0,4	0,6	1,7	1,9	1,5	2,6	1,0	1,9	5,4	8,4

(a) Afrique du Sud, Botswana, Zambie, Malawi et Rhodésie (jusqu'en 1965). (b) Dont 1968 : Brésil : 2,6 et Cuba : 2,3 - 1969 : Brésil 8,8 et Cuba 1,9.

Source : Commonwealth Secretariat, "Meat and Dairy Produce Bulletin", London, lfd. Jgg. - Calculs personnels.

Tableau 13^t - Les importations de viande de boeuf et de viande de veau du Royaume-Uni par sortes et provenances 1958 - 1969
(1.000 t)

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Viande de boeuf et de veau, au total	409,0	361,6	359,8	292,5	332,8	363,4	350,6	294,7	290,1	273,4	261,1	344,9
Viande de boeuf, au total	403,9	355,1	354,1	286,9	326,7	359,1	344,2	290,0	287,2	271,6	259,7	343,9
Viande de boeuf désossée, total	57,8	49,3	50,2	36,2	42,7	40,1	98,0	116,4	103,0	46,7	52,8	69,5
dont :												
Australie	54,2	45,0	38,1	18,8	23,0	14,2	71,9	81,9	65,0	18,5	24,7	17,3
Nouvelle-Zélande	1,4	0,3	1,0	0,6	0,7	0,7	10,0	16,5	11,3	7,3	7,1	12,5
Botswana				6,3	4,9	6,7	5,6	9,3	10,0	3,8	2,8	2,2
Viande de boeuf non désossée, total	346,1	305,8	303,9	250,7	283,9	319,0	246,2	173,6	184,3	224,9	206,9	274,4
Viande de boeuf fraîche, total	2,6	6,6	14,0	30,5	20,6	17,7	17,6	26,3	35,7	96,8	91,4	85,8
dont :												
Irlande	2,6	6,6	14,0	30,5	20,6	17,6	16,7	26,2	35,7	96,1	79,9	76,8
Viande de boeuf réfrigérée, total	244,3	211,3	211,6	178,0	217,0	251,9	171,3	112,8	125,6	105,3	60,3	109,2
dont :												
Argentine	232,7	198,2	184,7	141,4	160,4	204,5	130,8	96,8	110,5	89,4	15,5	63,6
Uruguay	1,1	6,3	21,0	13,0	10,4	26,7	21,0	2,8	7,0	4,1	13,2	12,0
Yougoslavie	-	0,1	0,8	15,4	34,6	12,3	13,2	5,6	3,5	0,1	18,1	8,5
Irlande	0,1	0,1	0,1	1,7	0,7	0,1	0,2	0,2	1,6	9,4	6,9	8,1
Viande de boeuf congelée, total	99,2	87,9	78,3	42,2	46,2	49,5	57,4	34,5	23,0	22,7	55,	79,4
dont :												
Argentine	25,7	15,4	20,3	10,5	19,4	26,0	18,8	12,1	8,1	10,3	16,6	39,5
Uruguay	0,3	0,5	11,9	7,3	6,7	14,5	11,2	1,4	3,2	4,6	11,4	11,0
Australie	63,8	59,6	24,7	11,2	8,8	3,0	11,0	8,2	2,6	0,1	0,2	0,2
Nouvelle-Zélande	8,4	5,3	16,6	9,0	5,7	1,2	14,9	12,3	7,7	1,4	2,4	3,1
Viande de veau, au total	5,1	6,4	5,7	5,5	6,1	4,3	6,3	4,7	2,9	1,8	1,5	1,0
dont :												
Australie	1,8	1,7	1,2	1,2	1,9	1,3	2,8	1,8	1,2	0,4	0,4	0,1
Pays-Bas	1,9	3,0	2,6	2,6	3,0	2,6	2,2	2,3	0,6	0,2	0,2	0,2
en % des importations totales												
Viande de boeuf, total	98,7	98,2	98,4	98,1	98,1	98,8	98,2	98,4	99,0	99,3	99,5	99,7
Viande de boeuf désossée, total	14,1	13,6	14,0	12,4	12,8	11,0	27,9	39,5	35,5	17,1	20,2	20,2
dont :												
Australie et Nouvelle-Zélande	13,6	12,5	10,9	6,8	7,1	4,1	23,4	33,4	26,3	9,4	12,2	8,6
Viande de boeuf non désossée, total	84,6	84,6	84,5	85,7	85,3	87,8	70,2	58,9	63,5	82,2	79,2	79,6
Viande de boeuf fraîche, total	0,6	1,8	3,9	10,4	6,2	4,9	5,0	8,9	12,3	35,4	35,0	24,9
dont :												
Irlande	0,6	1,8	3,9	10,4	6,2	4,9	4,8	8,9	12,3	35,1	30,6	22,3
Viande de boeuf réfrigérée, total	59,7	58,4	58,8	60,8	65,2	69,3	48,9	38,3	43,3	38,5	23,1	31,7
dont :												
Argentine et Uruguay	57,1	56,5	57,2	52,8	51,3	63,6	43,3	33,8	40,5	34,2	11,0	21,9
Viande de boeuf congelée, total	24,2	24,3	21,8	14,4	13,9	13,6	16,4	11,7	7,9	8,3	21,1	23,0
dont :												
Argentine et Uruguay	6,4	4,4	8,9	6,1	7,8	11,1	8,6	4,6	3,9	5,4	10,7	14,6
Australie et Nouvelle-Zélande	17,6	17,9	11,5	6,9	4,4	1,2	7,4	7,0	3,6	0,5	1,0	1,0
Viande de veau, total	1,2	1,8	1,6	1,9	1,8	1,2	1,8	1,6	1,0	0,7	0,6	0,3

Source : Commonwealth Secretariat, "Meat and Dairy Produce Bulletin", London, lfd. Jgg. - Calculs personnels.

Tableau 15⁺ - Prix réalisés en moyenne sur la vente du lait de consommation et du lait de transformation aux laiteries ou à l'industrie transformatrice lors de la valorisation du lait entier par l'Office du marché laitier en Angleterre et au Pays de Galles 1957/58 - 1964/65 (d/gallon)

	1957/58	1958/59	1959/60	1960/61	1961/62	1962/63	1963/64	1964/65
Lait entier utilisé à la fabrication de :								
Lait de consommation	47,17	45,89	45,63	44,30	45,19	47,07	46,20	50,00
Lait de transformation, au total	15,40	18,17	21,26	18,15	17,33	18,28	20,16	22,24
Beurre	13,50	9,96	16,76	13,04	11,13	13,93	15,86	18,41
Fromage	11,90	18,41	22,13	18,80	19,58	19,91	20,81	22,00
Lait condensé	21,47	21,36	21,84	21,71	21,87	21,24	21,33	22,64
Granulés de chocolat	22,36	22,25	22,64	22,64	22,59	21,98	22,03	23,00
Poudre de lait entier	22,19	21,59	22,43	22,31	22,27	21,45	21,33	22,28
Crème fraîche	24,87	24,80	25,06	24,92	24,72	24,52	25,11	26,43
Crème stérilisée en boîte	24,83	24,71	25,01	25,00	22,00	19,46	20,31	22,00
Autres produits (b)	25,02	25,61	25,57	25,58	25,62	25,59	26,06	27,00
(a) Avril à mars. (b) Crème glacée, yoghourt, etc...								

Source : Commonwealth Economic Committee, Dairy Produce, London, lfd. Jgg.

Tableau 17⁺ - Les contingents d'importations pour le "straight butter" du Royaume-Uni pendant la campagne 1969/70

Pays	Contingents (1.000 t)	en % du contingent total
Ensemble des pays du Commonwealth	239 370	59,3
dont :		
Nouvelle-Zélande	172 720	42,8
Australie	66 142	16,4
Kénya	508	0,1
République d'Irlande	26 416	6,5
Ensemble des pays de l'AELE	99 746	24,7
dont :		
Danemark	94 625	23,5
Norvège	1 209	0,3
Suède	2 703	0,7
Autriche	1 209	0,3
Ensemble des pays de la C.E.E.	11 978	3,0
dont :		
Pays-Bas	8 910	2,2
France	2 885	0,7
Belgique	183	0,0
Argentine	3 840	1,0
Uruguay	112	0,0
Finlande	8 250	2,0
Afrique du Sud	1 092	0,3
Ensemble des pays d'Europe orientale	12 547	3,1
dont :		
Pologne	8 799	2,2
Hongrie	1 107	0,3
Roumanie	2 052	0,5
Bulgarie	589	0,1
TOTAL	403 351	100,0

Source : Commonwealth Secretariat, "Meat and Dairy Produce Bulletin", London, Vol. 22, No. 4 (April 1969), S. 225 - Calculs personnels.

Tableau 18⁺ - Les importations de "Near Butter" (a) du Royaume-Uni par provenances 1965 - 1969

(1.000 t.)

	1965	1966	1967	1968	1969
Importations totales	2,8	10,3	30,4	6,6	7,9
dont :					
Ensemble des pays du Commonwealth	2,5	1,5	1,3	0,5	0,4
dont :					
Australie	0,5	0,8	0,5	0,2	0,1
Kénya et Nigéria	0,4	0,7	0,3	0,3	0,3
Canada	1,4	-	-	-	-
République d'Irlande	-	0,2	0,5	0,6	0,4
Ensemble des pays de la C.E.E.	0,1	3,7	22,7	3,6	6,5
dont :					
Belgique	0,0	0,7	14,2	1,7	3,2
France	0,0	1,7	1,4	-	1,2
République fédérale d'Allemagne	0,1	-	2,9	0,4	1,1
Pays-Bas	0,0	1,4	4,2	1,5	0,9
Roumanie	-	4,3	3,5	0,5	0,1
Union soviétique	-	-	-	1,3	0,4
Autres pays	0,3	0,5	2,4	0,2	0,1

(a) Beurre fondu liquide, beurre concentré, mélanges de beurre concentré et de sucre notamment.

Source : Commonwealth Secretariat, "Meat and Dairy Produce Bulletin", London, 1^{er} éd. Jgg.

Tableau 22⁺ - Cours du beurre britannique, néo-zélandais, australien, danois et irlandais notés à la bourse de marchandises de Londres
Juillet 1968 - Avril 1970 (a)

Noté le	Produits non conditionnés					Produits conditionnés			
	Beurre britannique (extra selected)	Beurre néo-zélandais (finest grade)	Beurre australien (Choicest grade)	Beurre danois	Beurre britannique	Beurre néo-zélandais	Beurre irlandais	Beurre danois	
1. 8. 1968	290	300	300	347,5	
29. 8. 1968	290	300	300	347,5	
26. 9. 1968	-	300	300	347-347,5	337 - 337,5	314,3-316	343,5-345,5	359-363	
31.10. 1968	295	300	300	347,5	337 - 337,5	314,3-316	345,5	360-366	
28.11. 1968	295	300	300	347,5	337 - 337,5	314,3-316	343,5-345,5	360-366	
30.12. 1968	305	300	300	347,5	-	314,3-316	343,5-345,5	360-366	
30. 1. 1969	-	300	300	-	-	315 -317,5	343,5-345,5	360	
27. 2. 1969	-	300	300	347,5	340,7	315 -316	345 -347	359-360	
27. 3. 1969	-	300	300	347,5	340,7	315 -317	346 -347	360	
1. 5. 1969	300	300	300	348	340,7	315 -317	346,8-347	360	
29. 5. 1969	300-305	300	300	348	340,7	315 -317	346,8-347	359-360	
3. 7. 1969	305	300	300	348	340,7	314 -316,5	346,8-347	359-362	
31. 7. 1969	300	300	300	348	340,7	315 -318	346,8-347	359-360	
28. 8. 1969	300	300	300	348	340,7	315 -316,5	346 -347	360	
25. 9. 1969	-	300	300	366-367	345,3	315 -319	347	378-379	
30.10. 1969	300-308	300	300	376-377	345,3-354,7	315 -316,5	362	388-389	
27.11. 1969	300	300	300	376-377	354,7	315 -316,5	362	388-390	
1. 1. 1970	300	300	300	376-377	354,7	315 -318	362	388-389	
29. 1. 1970	300	300	300	376-377	354,7-355	315 -317	362	388-390	
26. 2. 1970	295	300	295	376-377	354,7	315 -317	361 -362	388-389	
25. 3. 1970	295	300	295	376-377	354,7	315 -317	361 -362	388-389	
30. 4. 1970	290-300	300	295	376-377	354,7	315 -318,5	361 -362	388-389	

Source : Commonwealth Secretariat, "Meat and Dairy Produce Bulletin", Londres, cahiers mensuels.

Tableau 23⁺ - Cheptels, abattages et poids moyens en carcasse des porcs au Royaume-Uni 1958 - 1969
(millions de têtes)

Année	Cheptel (a)						Abattages				Poids moyen en carcasse (kg)
	Porcins, nombre total	Truies	Porcins de 5 mois et plus	Porcins de 2 à 5 mois	Porcins de moins de 2 mois	Porcins de toutes catégories	Porcs à bacon	Porcins partiellement destinés à la production de bacon	Autres porcins		
1958	6,485	0,802	1,160	2,791	1,686	11,012	.	.	.	65	
1959	5,984	0,705	1,109	2,657	1,471	10,830	.	.	.	64	
1960	5,724	0,725	1,108	2,449	1,491	10,272	.	.	.	65	
1961	6,043	0,774	1,042	2,591	1,594	10,727	.	.	.	65	
1962	6,722	0,860	1,124	2,902	1,793	12,079	3,533	1,429	7,117	64	
1963	6,859	0,879	1,132	3,050	1,754	12,204	3,371	1,648	7,185	65	
1964	7,379	0,904	1,221	3,271	1,937	12,802	3,274	1,763	7,765	65	
1965	7,979	0,946	1,251	3,594	2,140	14,315	3,547	1,896	8,872	64	
1966	7,333	0,822	1,179	3,392	1,897	13,498	2,914	2,050	8,534	65	
1967	7,107	0,824	1,146	3,218	1,878	12,357	2,539	2,616	7,202	65	
1968	7,387	0,887	1,149	3,309	1,990	12,978	2,685	3,034	7,259	.	
1969	7,783	0,915	1,188	3,526	2,111	14,048	2,895	3,307	7,846	.	

(a) Recensement en juin de l'année civile indiquée. (b) Principalement porcins abattus pour la production de viande fraîche ("pork").

Source : Central Statistical Office, Annual Abstract of Statistics No. 104, London 1967, S. 179. - Central Statistical Office, "Monthly Digest of Statistics No. 290", London, February 1970, S. 33. - Commonwealth Secretariat, "Meat and Dairy Produce Bulletin", London, 1fd. Jgg. - FAO, Production Yearbook, Rome, 1fd. Jgg.

Tableau 24¹ - Les importations de bacon du Royaume-Uni par provenances 1958 - 1969

Pays	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
1 000 t												
Importations totales	343,5	353,0	411,9	400,7	404,9	391,0	397,0	403,5	403,4	408,3	412,3	391,8
dont :												
Ensemble des pays de l'AELE	234,6	260,7	297,8	294,6	303,8	300,0	304,0	315,1	313,4	316,2	315,2	300,1
dont :												
Danemark	225,5	252,5	286,6	284,8	293,8	291,1	294,8	304,3	302,6	304,9	304,3	288,7
Suède	9,1	8,1	11,2	9,9	10,0	8,9	9,2	10,8	10,8	11,3	10,9	11,4
Ensemble des pays de la CEE	25,7	16,6	35,4	16,7	16,0	8,9	9,3	6,5	4,6	8,5	9,1	8,2
dont :												
Pays-Bas	25,5	16,5	35,2	16,6	15,9	8,8	9,2	6,3	4,5	8,2	8,8	8,0
Belgique	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2	0,3	0,1
République d'Irlande	29,3	19,2	23,2	28,7	26,5	26,3	28,2	26,8	28,2	23,8	28,7	27,7
Ensemble des pays d'Europe orientale	51,1	54,5	54,5	59,6	57,8	55,7	55,3	54,8	55,1	58,0	58,3	54,2
dont :												
Pologne	48,6	49,3	47,9	48,5	50,9	51,4	51,2	51,7	52,7	54,8	54,2	49,4
Yougoslavie	0,7	3,2	4,4	9,0	4,8	2,6	1,8	0,7	-	-	-	-
Hongrie	1,8	2,0	2,2	2,1	2,1	1,7	2,3	2,2	1,8	2,3	2,5	2,7
Roumanie	-	-	-	-	-	-	-	0,2	0,6	0,8	1,6	2,1
Afrique du Sud	1,3	0,2	0,1	0,9	0,7	0,0	0,0	0,3	2,0	1,9	1,0	1,7
Autres pays	1,5	1,9	0,9	0,2	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
en % des importations totales												
Ensemble des pays de l'AELE	68,3	73,8	72,3	73,5	75,0	76,7	76,6	78,1	77,7	77,4	76,4	76,6
dont :												
Danemark	65,6	71,5	69,6	71,1	72,5	74,4	74,2	75,4	75,0	74,7	73,8	73,7
Suède	2,6	2,3	2,7	2,5	2,5	2,3	2,3	2,7	2,7	2,8	2,6	2,9
Ensemble des pays de la CEE	7,5	4,7	8,6	4,2	4,0	2,3	2,3	1,6	1,1	2,1	2,2	2,1
dont :												
Pays-Bas	7,4	4,7	8,5	4,1	3,9	2,3	2,3	1,6	1,1	2,0	2,1	2,0
République d'Irlande	8,5	5,4	5,6	7,2	6,5	6,7	7,1	6,6	7,0	5,8	7,0	7,1
Ensemble des pays d'Europe orientale	14,9	15,4	13,2	14,9	14,3	14,2	13,9	13,6	13,7	14,2	14,1	13,8
dont :												
Pologne	14,1	14,0	11,6	12,1	12,6	13,1	12,9	12,8	13,1	13,4	13,1	12,6

Source : Commonwealth Secretariat, "Meat and Dairy Produce Bulletin", London, 1969. - Calculs personnels.

Tableau 25⁺ - Situation des contingents pour le marché britannique de bacon
1969/70 - 1970/71

Pays	Contingent 1969/70	Contingent 1970/71
	1 000 t	
Royaume-Uni	237 338	242 824
Ensemble des pays de l'AELE	318 882	315 529
dont :		
Danemark	307 696	304 343
Suède	11 186	11 186
Ensemble des pays de la CEE (= Pays-Bas)	8 291	8 128
République d'Irlande	28 631	28 631
Pologne	51 115	50 160
Yougoslavie	1 026	1 026
Hongrie	2 418	2 418
Roumanie	1 524	1 524
Afrique du Sud	-	1 524
Total	649 224	651 764
	en % du besoin minimum global	
Royaume-Uni	36,6	37,3
Ensemble des pays de l'AELE	49,1	48,4
Ensemble des pays de la CEE	1,3	1,2
République d'Irlande	4,4	4,4
Ensemble des pays d'Europe orientale	8,6	8,5

Source : Commonwealth Secretariat, "Meat and Dairy Produce Bulletin", London, Vol. 23, No. 1 (March 1970), S. 48. - Calculs personnels.

Tableau 26^t - Les importations de conserves de viande porcine (a) du Royaume-Uni par provenances 1958 - 1969

Pays	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Importations totales	38,0	43,5	49,0	57,2	54,3	54,6	58,2	57,5	60,1	64,4	63,4	63,9
dont :					1 000 t							
Ensemble des pays de l'AELE (b)	17,3	18,4	19,1	22,8	27,3	29,6	29,0	30,7	33,8	34,6	33,5	37,8
Ensemble des pays de la CEE	11,8	12,3	12,1	14,1	11,3	11,3	13,3	10,6	13,3	15,3	18,0	15,4
dont :												
Pays-Bas	11,4	12,0	11,8	13,9	11,2	11,3	13,1	10,1	13,0	14,8	17,2	14,4
Ensemble des pays d'Europe orientale (c)	7,2	11,0	14,8	18,1	13,4	12,3	14,0	12,2	9,3	10,2	9,1	8,0
dont :												
Yougoslavie	5,6	8,6	10,6	11,6	6,9	5,1	6,7	6,6	3,6	4,8	3,1	2,1
Pologne	1,6	2,1	3,8	5,6	5,7	6,3	6,7	4,9	5,0	4,6	5,2	4,9
République populaire de Chine	-	-	0,1	-	0,0	0,0	0,7	2,6	1,8	1,9	1,4	1,4
Autres pays	1,7	1,8	3,0 ^d	2,2	2,2	1,4	1,3	1,4	1,8	2,4	1,5	1,3
en % des importations totales												
Ensemble des pays de l'AELE (b)	45,5	42,3	39,0	39,9	50,3	54,2	49,8	53,4	56,2	53,7	52,8	59,1
Ensemble des pays de la CEE	31,0	28,3	24,7	24,6	20,8	20,7	22,8	18,4	22,1	23,7	28,4	24,1
dont :												
Pays-Bas	30,0	27,6	24,1	24,3	20,6	20,7	22,5	17,6	21,6	23,0	27,1	22,5
Ensemble des pays d'Europe orientale (c)	18,9	25,3	30,2	31,6	24,7	22,5	24,1	21,2	15,5	15,8	14,4	12,5
dont :												
Yougoslavie	14,7	19,8	21,6	20,3	12,7	9,3	11,5	11,5	6,0	7,4	4,9	3,3
Pologne	4,2	4,8	7,8	9,8	10,5	11,5	11,5	8,5	8,3	7,1	8,2	7,7

(a) Sans le bacon et le jambon en boîte. (b) Presque exclusivement le Danemark. (c) Yougoslavie, Pologne, Hongrie et Tchécoslovaquie. (d) Argentine : 1,3.

Source : Commonwealth Secretariat, "Meat and Dairy Produce Bulletin", London, 1st Jgg. - Calculs personnels.

Tableau 27⁺ - Les importations de bacon et de jambon en boîte du Royaume-Uni, par provenances 1958 - 1969

Pays	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Importations totales	25,9	32,2	36,3	36,8	35,1	30,9	36,6	36,7	34,0	34,1	32,3	27,8
dont :						1 000 t						
Ensemble des pays de l'AELE	3,4	4,5	6,1	7,5	5,1	3,0	2,8	2,7	2,0	2,0	2,8	2,6
dont :												
Danemark	3,3	4,4	6,0	7,3	4,9	2,9	2,7	2,5	1,8	1,8	2,7	2,5
Ensemble des pays de la CEE	13,6	17,5	20,0	20,0	18,3	18,1	22,6	24,8	23,2	21,8	19,2	14,9
dont :												
Pays-Bas	9,2	13,0	16,5	17,0	16,2	16,5	20,8	21,9	20,9	19,6	17,9	13,6
Ensemble des pays d'Europe orientale (a)	5,7	8,8	9,7	8,4	10,8	9,2	10,8	9,0	8,6	10,0	10,1	10,0
dont :												
Yougoslavie	2,9	4,9	6,1	5,5	7,9	6,0	7,9	6,1	5,8	7,1	6,8	6,6
Pologne	2,8	3,5	3,2	2,4	2,3	2,6	2,3	2,5	2,1	2,4	2,6	2,4
Autres pays	3,2 ^b	1,5	0,6	0,9	0,8	0,6	0,4	0,2	0,2	0,3	0,2	0,3
						en % des importations totales						
Ensemble des pays de l'AELE	13,1	14,0	16,8	20,4	14,5	9,7	7,6	7,4	5,9	5,9	8,7	9,4
dont :												
Danemark	12,7	13,6	16,5	19,8	14,0	9,4	7,4	6,8	5,3	5,3	8,4	9,0
Ensemble des pays de la CEE	52,5	54,3	55,1	54,3	52,1	58,6	61,7	67,6	68,2	63,9	59,4	53,6
dont :												
Pays-Bas	35,5	40,3	45,4	46,2	46,2	53,4	56,8	59,7	61,5	57,5	55,4	48,9
Ensemble des pays d'Europe orientale (a)	22,0	27,3	26,7	22,8	30,8	29,8	29,5	24,5	25,3	29,3	31,3	36,0
dont :												
Yougoslavie	11,2	15,2	16,8	14,9	22,5	19,4	21,6	16,6	17,1	20,8	21,1	23,7

(a) Yougoslavie, Pologne et Tchécoslovaquie. (b) dont Australie : 1,4.

Source : Commonwealth Secretariat, "Meat and Dairy Produce Bulletin", London, 1st Jgg. - Calculs personnels.

Tableau 28* - Les importations de saindoux du Royaume-Uni par provenances 1958 - 1969

Pays	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Importations totales	116,1	170,7	205,0	174,2	201,3	226,5	278,6	213,2	185,5	187,1	193,4	178,1
dont :												
Ensemble des pays de l'AELE	11,4	9,6	8,4	7,8	9,8	8,6	7,2	14,0	16,9	12,6	13,3	10,9
dont :												
Danemark	10,2	8,1	7,0	6,7	7,8	6,7	5,3	11,0	12,6	10,1	9,2	7,9
Ensemble des pays de la CEE	38,5	29,3	34,6	28,1	27,7	21,5	22,9	74,5	76,6	67,6	109,1	80,6
dont :												
Belgique	10,9	5,1	7,2	5,0	10,3	5,0	8,7	48,7	47,2	42,1	52,7	36,5
Pays-Bas	11,5	5,7	4,5	4,7	3,2	2,0	2,0	6,1	9,5	12,3	15,1	19,5
Italie	-	-	-	0,0	-	-	0,1	9,6	7,1	0,3	23,7	12,0
République fédérale d'Allemagne	0,1	0,0	0,1	0,5	3,2	4,6	4,9	2,0	5,1	5,8	2,2	4,1
France	15,9	18,5	22,7	18,0	11,0	9,9	7,3	8,2	7,7	7,0	15,5	8,5
Etats-Unis	65,3	127,3	160,3	133,4	155,5	194,5	248,0	116,3	53,7	73,8	56,1	80,8
Pologne	-	-	0,7	4,3	7,8	1,5	-	5,0	18,1	10,1	-	-
Roumanie	-	-	-	-	-	0,1	-	2,5	16,8	19,5	13,7	4,3
Autres pays	0,9	4,4 ^a	1,0	0,6	0,5	0,2	0,4	0,9	3,5	3,6 ^b	1,2	1,5
en % des importations totales												
Ensemble des pays de l'AELE	9,8	5,6	4,1	4,5	4,9	3,8	2,6	6,6	9,1	6,7	6,9	6,1
dont :												
Danemark	8,8	4,7	3,4	3,8	3,9	3,0	1,9	5,2	6,8	5,4	4,8	4,4
Ensemble des pays de la CEE	33,2	17,2	16,9	16,1	13,8	9,5	8,2	34,9	41,3	36,1	56,4	45,3
dont :												
Belgique	9,4	3,0	3,5	2,9	5,1	2,2	3,1	2,9	5,1	22,5	27,2	20,5
Pays-Bas	9,9	3,3	2,2	2,7	1,6	0,9	0,7	4,5	3,8	6,6	7,8	10,9
France	13,7	10,8	11,1	10,3	5,5	4,4	2,6	3,8	4,2	3,7	8,0	4,8
Italie	-	-	-	-	-	-	0,0	4,5	3,8	0,2	12,3	6,7
Etats-Unis	56,2	74,6	78,2	76,6	77,2	85,9	89,0	54,5	28,9	39,4	29,0	45,4
Pologne et Roumanie	-	-	0,3	2,5	3,9	0,7	-	3,5	18,8	15,8	7,1	2,4
Autres pays	0,8	2,6	0,5	0,3	0,2	0,1	0,1	0,4	1,9	1,9	0,6	0,8

(a) dont Canada : 4,37. (b) dont Bulgarie : 3,4

Source : Commonwealth Secretariat, "Meat and Dairy Produce Bulletin", London, lfd. Jgg. - Calculs personnels.

Tableau 29⁺ - Cheptel et abattages de moutons et d'agneaux au Royaume-Uni 1958 - 1969
(millions de têtes)

Année	Cheptel (a)				Abattages Moutons et agneaux, au total (c)
	Moutons et agneaux, au total	Brebis mères (b)	Autres moutons d'un an et plus	Moutons et agneaux de moins d'un an	
1958	26,105	10,322	3,952	11,831	9,408
1959	27,612	10,735	4,340	12,537	12,614
1960	27,871	11,232	4,122	12,517	11,439
1961	28,967	11,505	3,977	13,485	13,212
1962	29,498	11,829	4,033	13,637	12,723
1963	29,344	11,832	4,008	13,504	12,135
1964	29,657	11,918	3,864	13,875	12,661
1965	29,911	11,946	4,074	13,891	12,176
1966	29,957	12,019	4,081	13,857	13,556
1967	28,885	11,760	3,915	13,211	13,171
1968	28,004	11,415	3,802	12,787	12,389
1969	26,604	10,946	3,636	12,022	10,420

(a) Recensement en juin de l'année civile indiquée. (b) Uniquement les brebis mères élevées à des fins de reproduction. (c) Y compris les abattages de moutons importés.

Source : Central Statistical Office, Annual Abstract of Statistics No. 104, London 1967, S. 179. - Central Statistical Office, "Monthly Digest of Statistics No 290", London, February 1970, S. 33. - Commonwealth Secretariat, "Meat and Dairy Produce Bulletin", London, lfd. Jgg.

Tableau 30^t - Les importations de viande de mouton et d'agneau au Royaume-Uni par provenances 1958 - 1969
(1.000 t.)

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Viande de mouton et d'agneau, au total	345,2	370,3	389,9	352,3	357,3	347,9	344,4	350,5	320,6	344,2	350,4	367,8
Viande de mouton, au total (fraîche, réfrigérée, congelée)	60,9	70,2	56,9	45,6	44,1	32,5	36,4	38,9	17,6	26,4	43,1	35,6
dont :												
Australie	15,6	10,5	7,7	6,9	8,0	6,2	8,2	9,0	3,8	4,9	7,1	7,0
Nouvelle-Zélande	45,2	59,2	49,1	38,1	35,7	25,7	27,6	28,4	12,6	20,5	32,8	27,4
Viande d'agneau, au total	284,3	300,1	333,0	306,7	313,2	315,4	308,0	311,6	303,0	317,8	307,3	332,1
Viande d'agneau fraîche (a)	5,6	6,3	9,3	6,4	13,2	10,8	9,0	8,6	8,8	8,7	5,6	4,2
Viande d'agneau réfrigérée et congelée, au total	278,7	293,8	323,8	300,2	300,1	304,6	299,0	303,0	294,3	309,0	301,7	327,9
dont :												
Australie	30,1	25,8	23,7	19,2	14,6	16,9	14,6	14,3	6,8	4,6	9,5	17,1
Nouvelle-Zélande	215,2	240,8	264,3	256,0	260,3	261,4	270,2	270,7	262,8	281,1	287,8	305,0
Argentine	26,7	24,2	31,0	20,0	21,3	22,1	12,1	14,4	20,3	18,4	0,0	-
Irlande	2,0	0,0	2,3	1,4	2,6	2,1	1,3	1,1	0,7	2,9	3,7	4,0
en % des importations totales												
Viande de mouton, au total (fraîche, réfrigérée, congelée)	17,6	19,0	14,6	12,9	12,3	9,3	10,6	11,1	5,5	7,7	12,3	9,7
dont :												
Australie	4,5	2,8	2,0	2,0	2,2	1,8	2,4	2,6	1,2	1,4	2,0	1,9
Nouvelle-Zélande	13,1	16,0	12,6	10,8	10,0	7,4	8,0	8,1	3,9	6,0	9,4	7,4
Viande d'agneau, au total	82,4	81,0	85,4	87,0	87,6	90,6	89,4	88,9	94,5	92,3	87,7	90,3
Viande d'agneau fraîche, au total	1,6	1,7	2,4	1,8	3,7	3,1	2,6	2,5	2,7	2,5	1,6	1,1
Viande d'agneau réfrigérée et congelée, au total	80,7	79,3	83,0	85,2	84,0	87,5	86,8	86,4	91,8	89,8	86,1	89,2
dont :												
Australie	8,7	7,0	6,1	5,4	4,1	4,9	4,2	4,1	2,1	1,3	2,7	4,6
Nouvelle-Zélande	62,3	65,0	67,8	72,7	72,8	75,1	78,4	77,2	82,0	81,7	82,1	82,9
Argentine	7,7	6,5	7,9	5,7	6,0	6,4	3,5	4,1	6,3	5,3	-	-
Irlande	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(a) Presque exclusivement d'Irlande.

Source : Commonwealth Secretariat, Commodities Division, "Meat and Dairy Produce Bulletin", London, lfd. Jgg. - Calculs personnels.

Tableau 32+ - Surface des cultures et rendements des principaux végétaux et fruits fourragers au Royaume-Uni 1958 - 1969

Récolte de l'année	Surfaces des cultures (a)										Rendements à l'hectare				
	Surface fourragère totale (b)	Herbages total (c)	Prairies temporaires (d)	Prairies permanentes (e)	Luzerne	Sette-raves total (e)	Haricots et pois fourragers	Autres (choux, carottes fourragers etc.)	Prairies temporaires (f)	Prairies permanentes (f)	Luzerne (f)	Betteraves fourragères total (e)	Fèves et pois fourragers		
	1.000 ha													quintal	t.
1958	8 552	8 027	2 531	5 457	39	261	42	222	39,5	31,6	48,4	.	19,0		
1959	8 566	8 078	2 737	5 307	34	249	36	203	38,8	28,7	52,4	40,4	21,4		
1960	8 454	7 963	2 746	5 184	33	238	36	215	40,0	30,9	52,4	52,6	23,4		
1961	8 456	8 000	2 834	5 133	33	214	32	210	42,5	31,9	53,4	49,6	22,5		
1962	8 358	7 923	2 812	5 081	30	202	33	200	41,5	31,4	52,4	51,7	27,0		
1963	8 257	7 869	2 809	5 031	29	185	23	180	42,3	33,9	51,6	49,0	27,0		
1964	8 127	7 766	2 761	4 980	25	173	27	161	45,0	36,3	53,6	49,5	27,8		
1965	7 913	7 572	2 638	4 912	22	158	34	149	44,0	36,3	52,1	51,6	26,8		
1966	7 792	7 478	2 522	4 937	19	139	42	133	45,7	36,3	52,4	49,8	.		
1967	7 719	7 405	2 401	4 939	15	132	57 ^g	125	46,3	37,0	57,4	51,3	30,6 ⁱ		
1968	7 645	7 312	2 377 ^h	4 935	.	121	93 ^g	119	46,2	38,0	.	54,6	24,2 ⁱ		
1969	7 642	7 319	2 322 ^h	4 997	.	116	89 ^g	118		

(a) Etat en juin de l'année indiquée. (b) Sans les superficies de céréales et de pommes de terre fourragères.

(c) Prairies temporaires et permanentes et luzerne. (d) Pour la production de foin, pour la production de fourrage ensilé, pour la production de semences et pour l'utilisation comme pâturage. (e) Turnips, swedes, mangolds et, à compter de 1959, y compris les betteraves fourragères. (f) Les rendements en fourrages secs ne comprennent pas pour l'Angleterre, le Pays de Galles et l'Ecosse les quantités réservées à l'ensilage, au séchage mécanique et aux semences; le rendement à l'hectare ne comprend pas une estimation de l'équivalent-foin des herbage; pour l'Irlande du Nord, le calcul du rendement en fourrage sec est fondé jusqu'en 1960 sur la quantité totale d'herbe fauchée. (g) A l'exclusion des pois fourragers. (h) Y compris la luzerne. (i) Uniquement fèves fourragères.

Source : Central Statistical Office, Annual Abstract of Statistics No 106, London 1969, S. 189 f. - Central Statistical Office, "Monthly Digest of Statistics", No 290, London, February 1970, S. 32. - Ministry of Agriculture, Fisheries and Food; Department of Agriculture and Fisheries for Scotland; Ministry of Agriculture, Northern Ireland : Output and Utilisation of Farm Produce in the United Kingdom. London 1967, S. 11 f. 1965, S. 9 ff. - Commonwealth Secretariat, "Grain Bulletin", London, lfd. JGG. - Calculs personnels.

Tableau 33⁺ - La production des principaux végétaux et fruits fourragers au Royaume-Uni 1958 - 1968

(1.000 t.)

Récolte de l'année	Foin de prairie et de luzerne (a)	Betteraves fourragères, au total (b)	Fèves et pois fourragers	Choux et carottes fourragers etc.	Orge fourragère (c)	Blé fourragère (c)	Avoine fourragère (c)	Pommes de terre fourragères (d)	Feuilles de betteraves crûes (e)	Mélasse		Pulpes de betteraves sucrières		Feuilles de betteraves fourragères, au total (f, h)
										sèche	fraîche	sèche	fraîche	
1958	8 192	12 463	61	9 248	1 912	1 539	1 876	450	5 834	144	421	231	2 714	
1959	7 973	10 057	77	7 111	2 393	1 295	1 838	717	5 598	166	428	275	2 195	
1960	8 272	12 517	89	9 910	2 817	1 494	1 782	1 107	7 330	217	552	183	1 995	
1961	6 974	10 609	72	8 473	3 254	1 146	1 564	582	6 031	170	468	139	3 047	
1962	6 587	10 442	88	7 400	4 142	1 984	1 484	535	5 398	144	439	113	2 282	
1963	8 772	9 061	62	6 871	5 101	1 257	1 231	564	5 338	127	442	93	1 983	
1964	9 823	8 569	75	5 625	5 625	1 783	1 121	685	6 317	225	557	111	1 886	
1965	6 673	8 147	91	5 974	5 645	2 331	1 018	1 000	6 812	225	558	133	1 794	
1966	8 783	6 920	.	.	5 940	1 670	930	.	6 599	.	.	.	1 522	
1967	8 842 ^f	6 772	173 ^g	.	6 510	1 920	1 080	.	6 883	.	.	.	1 490	
1968	8 529 ^f	6 332	225 ^g	.	6 650	1 840	1 040	.	7 118	.	.	.	1 393	

(a) La production de fourrage sec exclut pour l'Angleterre, le Pays de Galles et l'Ecosse les quantités destinées à la fabrication de sisal, à la production de fourrage déshydraté mécaniquement et à celles des semences; le calcul de la production n'incorpore pas une estimation de l'équivalent-foin des herbages; le calcul de la production de fourrage sec en Irlande du Nord est fondé jusqu'en 1950 sur les quantités totales d'herbe fauchée (b) Turnips, swedes, mangolds et, à compter de 1959, y compris aussi les betteraves fourragères. (c) Ventes de céréales indigènes pour l'affouragement et consommation à la ferme de céréales fourragères de la récolte de la campagne en cours qui débute en juin de l'année civile indiquée. (d) Vente de pommes de terre indigènes pour l'affouragement et affouragement de pommes de terre auto-produites. (e) Il a été admis que les têtes de betteraves (la feuille y compris la partie supérieure de la betterave) représentent en moyenne environ 50 % du poids total de la betterave. (f) Têtes de turnips, swedes et mangolds. (g) Uniquement poids fourrager. (h) Il a été admis que les têtes de betteraves fourragères de toutes sortes représentent en moyenne 18 % du poids total des betteraves récoltées.

Source : Central Statistical Office, Annual Abstract of Statistics No. 106, London 1969, S. 190. - Central Statistical Office, "Monthly Digest of Statistics", No. 290, London, February 1970, S. 32 - Ministry of Agriculture, Northern Fisheries and Fisheries and Food; Department of Agriculture and Fisheries for Scotland, Ministry of Agriculture, Northern Ireland : Output and Utilisation of Farm Produce in the United Kingdom. London 1967, S. 11 f.; 1965, S. 9 ff. - Commonwealth Secretariat, "Grain Bulletin", London, 1965, Jgg. - Calculs personnels.

Tableau 34⁺ - L'approvisionnement du Royaume-Uni en aliments concentrés (a) 1958-59 1968-69

Campagne (b)	Production intérieure sur la base de matières fourragères indigènes			Besoin total d'importation (c)	Degré d'auto-provisionnement (d) en %	Apports extérieurs des exploitations en aliments concentrés indigènes et importés mio t.	Part des aliments concentrés produits à la ferme dans la consommation totale (approvisionnement en aliments concentrés auto-produits en %)
	Total	Production à la ferme	Aliments concentrés industriels ou traités				
			mio t.				
1958/59	6,6	3,3	3,3	7,4	47,1	10,7	23,6
1959/60	6,8	3,2	3,6	6,8	50,0	10,4	23,5
1960/61	7,3	3,0	4,3	6,5	52,9	10,8	21,7
1961/62	7,3	3,3	4,0	7,4	49,7	11,4	22,4
1962/63	8,8	3,3	5,5	6,5	57,5	12,0	21,6
1963/64	6,7	3,6	5,1	6,3	58,0	11,4	24,0
1964/65	9,9	3,8	6,1	6,3	61,1	12,4	23,5
1965/66	10,3	3,6	6,7	6,5	61,3	13,2	21,4
1966/67	9,8	3,8	6,0	6,1	61,6	12,1	23,9
1967/68	11,0	3,9	7,1	5,8	65,5	12,9	23,2
1968/69	11,0	3,9	7,1	5,8	65,5	12,9	23,2

(a) Les postes "production intérieure", "apports extérieurs" et "consommation totale" ne comprennent que les exploitations agricoles d'une surface utile de plus de 1 acre. Aliments concentrés : aliments composés de toutes catégories, déchets de meunerie, aliments simples (par exemple céréales fourragères simples), pulpe de betteraves sèche, tourteaux etc. (b) Juin-mai. (c) Besoins d'importation estimés. La consommation d'aliments concentrés importés dans les exploitations d'une surface utile de moins d'1 acre n'a pas été prise en compte dans l'estimation. (d) Production intérieure totale sur la base de matières fourragères indigènes en % de la consommation totale.

Source : Secretary of State for the Home Department, Secretary of State for Scotland and the Minister of Agriculture, Fisheries and Food : Annual Review and Determination of Guarantees, London, lfd. Jgg. - Calculs personnels.

1. L'évolution de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	1
a) Introduction	1
b) La production agricole	3
c) Ressources, emplois et revenu net de l'agriculture; structure de l'input des facteurs	8
d) Les prix au producteur et les prix des facteurs dans l'agriculture	19
e) Structure dimensionnelle des exploitations	22
f) L'utilisation des terres	27
g) La sylviculture	33
h) La pêche	33
i) Le commerce extérieur des produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	35
2. Les lignes directrices de la politique agricole britannique	46
a) Les objectifs généraux de la politique agricole britannique tels qu'ils sont définis dans l'"Agriculture Act, 1947"	46
b) L'impératif de la balance des paiements	46
c) Le programme d'expansion sélective	53
d) Les mesures de la politique des revenus	59
aa) Les paiements compensatoires	59
bb) Les aides non liées aux ventes	69
e) Objectifs et moyens de la politique de structure	70
aa) Objectifs de la politique de structure	70
bb) Mesures de la politique structurelle	71
bb 1. Amélioration de la structure dimensionnelle des exploitations	72
bb 2. Constitution de coopératives agricoles; utilisation de machines en commun	73
bb 3. Mesures spéciales à l'intention des petites exploi- tations	74
bb 4. Mesures visant la rationalisation des conditions de production internes	76
cc) Nouvelles orientations de la politique structurelle	79
dd) Coût de la politique structurelle	80

3. Production, prix, commerce extérieur et mesures de soutien des principaux produits de l'agriculture britannique	81
a) Céréales	81
aa) L'approvisionnement global en céréales	81
bb) L'objectif prioritaire de la politique britannique en matière de céréales	86
cc) Historique de l'influence de la politique céréalière sur l'évolution des cultures de céréales au Royaume-Uni	87
dd) Blé	87
dd 1. Superficie des cultures, rendement et production totale	87
dd 2. Fixation du prix garanti	93
dd 3. Degré d'auto-approvisionnement, évolution de la consommation	94
dd 4. Importations	95
dd 5. Mise en marché	97
ee) Orge	99
ee 1. Superficie, rendement à l'ha, production et commerce extérieur de l'orge	99
ee 2. Avantages de l'orge par rapport aux autres céréales fourragères au Royaume-Uni	100
ee 3. Fixation du prix garanti	105
ff) Rapports de substitution entre l'orge fourragère indigène et le maïs fourrager importé	106
gg) Les importations de maïs	107
hh) Orientations récentes de la politique céréalière du Royaume-Uni	109
b) Betteraves sucrières et sucre	111
aa) L'approvisionnement du Royaume-Uni en sucre dans le cadre de l'accord sucrier du Commonwealth	111
bb) Fixation de la surface contractuelle pour les betteraves sucrières	112
cc) Le rendement en betteraves et en sucre par unité de surface et la production de sucre	113
dd) Consommation de sucre	119
ee) Les importations de sucre	119
ee 1. Les importations globales de sucre et leurs principales utilisations	119
ee 2. Les importations de mélasse en provenance des pays du CSA	120
ee 3. Nouvelles orientations dans le CSA	121
ee 4. Achats de mélasse sur le marché mondial libre	121

	<u>Pages</u>
ff) Les exportations de sucre raffiné	122
gg) Financement de la régulation du marché britannique du sucre	124
c) Pommes de terre	125
aa) Analyse du marché britannique de la pomme de terre	125
bb) Degré d'auto-approvisionnement pour les diverses variétés de pommes de terre	126
cc) Surface des cultures, rendement à l'ha, production de pommes de terre et utilisation des récoltes	127
dd) Production, consommation, importation et réglementation des importations de pommes de terre hâtives	132
ee) Production, consommation, commerce extérieur et réglemen- tation du marché des pommes de terre comestibles de la récolte principale	134
d) Bovins et viande bovine	141
aa) Importance du Royaume-Uni en tant qu'acheteur sur les marchés internationaux de viande bovine	141
bb) Le degré d'auto-approvisionnement en viande bovine	142
cc) Cheptel, abattages et production; formes de l'élevage et de l'engraissement des bovins	142
dd) Les facteurs économiques déterminant la production de viande bovine	149
ee) La consommation de viande bovine	151
ff) Les importations de viande bovine	152
gg) Les importations de bovins sur pied	157
hh) Les exportations de bovins sur pied	158
ii) Les importations de conserves de viande bovine	159
jj) Le projet de nouvelle réglementation du marché britannique de la viande bovine	159
e) Lait et produits laitiers	161
aa) Le degré d'auto-approvisionnement pour l'ensemble du lait et des produits laitiers	161
bb) Importance du Royaume-Uni en tant que demandeur ou offrant sur les marchés internationaux des produits laitiers	162
cc) Cheptel laitier, rendement laitier moyen, production de lait et relation prix-coût dans l'économie laitière bri- tannique	163
dd) La politique laitière du gouvernement britannique	166
ee) Consommation et production de lait frais	172
ff) Analyse de l'utilisation du lait de transformation	174
gg) Beurre	176
hh) Fromage	181

ii) Poudre de lait entier	186
jj) Autres produits laitiers de conserve	189
kk) Le secteur du lait écrémé	191
ll) Nouveaux développements de la politique laitière britannique	194
f) Porcins, viande porcine, bacon et saindoux	195
aa) Taux d'auto-provisionnement; achats sur les marchés mondiaux	195
bb) Le cycle porcin en Grande-Bretagne	196
cc) La structure de la production des porcs de boucherie	200
dd) Bacon	202
ee) Viande porcine	209
ff) Conserves de viande porcine et jambon en boîte	211
gg) Saindoux	212
g) Ovins, viande de mouton et d'agneau, laine	214
aa) Viande de mouton et d'agneau	214
aa 1. Degré d'auto-provisionnement, importance du Royaume- Uni en tant qu'acheteur sur les marchés internationaux	214
aa 2. Structure de l'élevage des ovins	215
aa 3. Effectifs et abattage de moutons et d'agneaux; pro- duction de viande de mouton et d'agneau, fixation des prix garantis	220
aa 4. Consommation	224
aa 5. Importation	224
bb) Laine	226
h) Volaille, viande de volaille et oeufs	232
aa) Le marché britannique des oeufs	232
bb) Degré d'auto-provisionnement	232
cc) Elevage de poules pondeuses, rendement moyen par pondeuse et production d'oeufs de poule	233
dd) La régulation du marché britannique des oeufs	239
ee) La vente d'oeufs par l'EMB	242
ff) Les échanges extérieurs d'oeufs et de produits d'oeufs	243
gg) Viande de volaille	243
i) Fruits, légumes et fleurs	247
aa) Surfaces cultivées et production; degré d'auto-provision- nement	247
bb) Fruits et baies	248
bb 1. Pommes	248
bb 2. Poires	252

cc) Légumes	252
dd) La politique horticole britannique	254
4. Aperçu récapitulatif des principaux caractères de l' agriculture britannique	257
a) Principales caractéristiques de l'économie agricole britannique par rapport à la Communauté économique européenne ..	257
b) Les principaux problèmes actuels de l'agriculture britannique à la lumière des efforts d'intégration de l'Europe occidentale .	273
Bibliographie	290
Annexe statistique	295

Liste des tableaux

Tableaux dans le texte

Tableau 1	- Contribution de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche du produit national brut au Royaume-Uni au coût des facteurs 1958-1968	4
Tableau 2	- La valeur de production de l'agriculture britannique 1957/58-1968/69	6
Tableau 3	- Revenu net estimé de l'agriculture britannique 1957/58-1969/70	9
Tableau 4	- Le revenu des agriculteurs et le revenu global des personnes physiques au Royaume-Uni 1958-1968	11
Tableau 5	- Personnes occupées dans l'agriculture et population active totale au Royaume-Uni	16
Tableau 6	- Indices des prix au producteur et prix des moyens de production dans l'agriculture du Royaume-Uni 1957/58-1968/69	20
Tableau 7	- La structure dimensionnelle des exploitations dans l'agriculture britannique 1955-1965	23
Tableau 8	- Les superficies arables et forestières utiles au Royaume-Uni 1958-1969	28
Tableau 9	- Le commerce extérieur des produits agricoles, forestiers et piscicoles; commerce extérieur total de marchandises du Royaume-Uni 1958-1969	36
Tableau 10	- Les importations des produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche du Royaume-Uni 1958-1969 (en millions de livres)	38
Tableau 11	- Les exportations de produits agricoles, forestiers et piscicoles du Royaume-Uni 1958-1969 (en millions de livres)	40
Tableau 12	- Les importations de produits agricoles du Royaume-Uni par pays d'origine 1965 à 1968	41

Tableau 13	- Les dépenses engagées par l'Etat pour le soutien de l'agriculture au Royaume-Uni 1957/58-1970/71 (Millions de livres)	64
Tableau 14	- Les dépenses engagées par l'Etat pour le soutien de l'agriculture au Royaume-Uni 1957/58-1970/71 (en % des dépenses totales)	65
Tableau 15	- Bilan d'approvisionnement global en céréales du Royaume-Uni 1957/58-1968/69	83
Tableau 16	- Approvisionnement du Royaume-Uni en céréales vivrières 1957/58-1968/69	84
Tableau 17	- Approvisionnement du Royaume-Uni en céréales fourragères 1957/58 - 1968/69	85
Tableau 18	- Le bilan d'approvisionnement du blé du Royaume-Uni 1957/58-1969/70	89
Tableau 19	- Mesures d'intervention sur le marché du blé au Royaume-Uni	90
Tableau 20	- Prix du blé au producteur et à l'importation au Royaume-Uni 1958/59-1970/71	91
Tableau 21	- Le bilan d'approvisionnement de l'orge du Royaume-Uni 1957/58-1969/70	101
Tableau 22	- Les mesures d'intervention sur le marché de l'orge au Royaume-Uni	102
Tableau 23	- Prix au producteur, prix de gros intérieur et prix de l'orge à l'importation au Royaume-Uni 1958/59-1970/71 .	103
Tableau 24	- Cours du maïs importé au Royaume-Uni 1958-1969	108
Tableau 25	- Le bilan d'approvisionnement du sucre du Royaume-Uni 1958-1968	114
Tableau 26	- Les mesures d'intervention sur les marchés des betteraves sucrières et du sucre au Royaume-Uni	115
Tableau 27	- Prix des betteraves sucrières et du sucre au Royaume-Uni 1958/59-1970/71	116

Tableau 28	- Le bilan d'approvisionnement des pommes de terre du Royaume-Uni 1958-1969	128
Tableau 29	- Prix au consommateur des pommes de terre comestibles au Royaume-Uni 1958/59-1970/71	129
Tableau 30	- Bilan d'approvisionnement en viande bovine et en viande de veau du Royaume-Uni	
Tableau 31	- Les mesures d'intervention sur les marchés des bovins et de la viande bovine au Royaume-Uni	145
Tableau 32	- Prix au producteur et prix de gros des bovins de boucherie au Royaume-Uni 1958/59-1970/71	146
Tableau 33	- Production et utilisation du lait entier au Royaume-Uni 1958-1969	164
Tableau 34	- Mesures d'intervention sur les marchés du lait et des produits laitiers au Royaume-Uni	167
Tableau 35	- Prix au producteur, quantité standard, ventes de lait frais et livraisons de lait entier au Royaume-Uni 1958-1969	168
Tableau 36	- Bilan d'approvisionnement en beurre du Royaume-Uni 1958-1969	177
Tableau 37	- Prix de gros et d'importation des produits laitiers indigènes et étrangers au Royaume-Uni 1958-1969	178
Tableau 38	- Bilan d'approvisionnement en fromage du Royaume-Uni 1958-1969	182
Tableau 39	- Bilan d'approvisionnement en lait entier en poudre du Royaume-Uni 1958-1969	187
Tableau 40	- Bilan d'approvisionnement en crème stérilisée de conserve du Royaume-Uni 1958-1969	190
Tableau 41	- Disponibilités et utilisation du lait écrémé au Royaume-Uni 1958-1969	192
Tableau 42	- Bilan d'approvisionnement en poudre de lait écrémé du Royaume-Uni 1958-1969	193
Tableau 43	- Mesures d'intervention sur le marché des porcs de boucherie, de la viande de porc et du bacon au Royaume-Uni.	197

Tableau 44	- Prix au producteur, prix de gros et prix d'importation pour les porcs de boucherie et le bacon au Royaume-Uni 1958/59-1970/71	198
Tableau 45	- Bilan d'approvisionnement en bacon et en jambon du Royaume-Uni 1958-1969	203
Tableau 46	- Bilan d'approvisionnement en viande porcine du Royaume-Uni 1958-1969	210
Tableau 47	- Bilan d'approvisionnement en viande de mouton et d'agneau du Royaume-Uni 1958-1969	216
Tableau 48	- Les mesures d'intervention des marchés du mouton et de la viande de mouton et d'agneau au Royaume-Uni	217
Tableau 49	- Prix au producteur et prix de gros des moutons et agneaux de boucherie au Royaume-Uni 1958/59-1970/71	218
Tableau 50	- Bilan d'approvisionnement en laine brute du Royaume-Uni 1958-1969	227
Tableau 51	- Principaux prix de la laine brute indigène et étrangère au Royaume-Uni 1958/59-1970/71	228
Tableau 51a	- Bilan d'approvisionnement des oeufs et produits dérivés au Royaume-Uni 1958/59-1969/70 et 1958-1969	234
Tableau 52	- Mesures d'intervention sur le marché des oeufs de poule et des produits dérivés au Royaume-Uni	235
Tableau 53	- Prix des oeufs du producteur au Royaume-Uni 1958/59-1970/71	236
Tableau 54	- Bilan d'approvisionnement en viande de volaille du Royaume-Uni 1958/59-1969/70 et 1958-1969	245
Tableau 55	- Prix de vente du commerce de gros pour la volaille de boucherie au Royaume-Uni 1960-1967	246
Tableau 56	- La production horticole au Royaume-Uni 1958/59-1965/66	250
Tableau 57	- Composition de l'ensemble de la production agricole dans le Royaume-Uni et dans la Communauté économique européenne en 1966	259

Tableau 58	- Ventilation de la superficie agricole utile au Royaume-Uni et dans la Communauté économique européenne en 1966	261
Tableau 59	- Comparaison de la productivité à l'hectare des cultures de labour et des prairies et pâturages au Royaume-Uni et dans la Communauté économique européenne dans la moyenne des années 1965/67	263
Tableau 60	- Rendements respectifs des principaux secteurs de la production animale au Royaume-Uni et dans la Communauté économique européenne dans la moyenne des années 1965/67	267
Tableau 61	- Ventilation du cheptel dans le Royaume-Uni et dans la Communauté économique européenne dans la moyenne des années 1965/67	269
Tableau 62	- Structure dimensionnelle des exploitations au Royaume-Uni et dans la Communauté économique européenne	274
Tableau 63	- Ventilation de l'utilisation du lait entier au Royaume-Uni et dans la Communauté économique européenne dans la moyenne des années 1965/67	275
Tableau 64	- Degré d'auto-alimentation des principaux produits agricoles au Royaume-Uni et dans la Communauté économique européenne	276
Tableau 65	- Consommation par tête des principaux produits alimentaires au Royaume-Uni et dans la Communauté économique européenne	277
Tableau 66	- Prix des principaux produits agricoles au Royaume-Uni et dans la Communauté économique européenne vers 1967/68	278

Annexe statistique

- Tableau 1* - Output total, input des facteurs et valeur ajoutée de l'agriculture britannique 1957/58-1968/69
- Tableau 2* - Les importations des produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche du Royaume-Uni 1958-1969 (en % des importations totales)
- Tableau 3* - Les exportations des produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche du Royaume-Uni 1958-1969 (en % des exportations totales)
- Tableau 4* - Les importations de produits agricoles du Royaume-Uni par groupes de produits et par provenances 1965-1968
- Tableau 5* - Les importations de blé et de farine de blé du Royaume-Uni par provenances 1958-1969
- Tableau 6* - Les importations de maïs du Royaume-Uni par provenances 1958-1969
- Tableau 7* - Les importations de mélasse du Royaume-Uni par provenances 1958-1968
- Tableau 8* - Les contingents d'exportation convenus dans le cadre de l'accord sucrier du Commonwealth (situation de la période 1969-1971)
- Tableau 9* - Les importations de sucre raffiné du Royaume-Uni par destinations 1958-1968
- Tableau 10* - Les importations de pommes de terre hâtives du Royaume-Uni par provenances 1958-1968
- Tableau 11* - Cheptel, abattages et poids moyens en carcasse des bovins et des veaux au Royaume-Uni 1958-1969
- Tableau 12* - Les importations de viande de boeuf et de veau au Royaume-Uni par provenances 1958-1969

- Tableau 13* - Les importations de viande de boeuf et de veau du Royaume-Uni par catégories de viande et par provenances 1958-1969
- Tableau 14* - Les importations de conserves de viande de boeuf et de veau du Royaume-Uni par provenances 1958-1969
- Tableau 15* - Prix moyen réalisé sur la vente de lait de consommation et de lait de transformation aux laiteries ou à l'industrie transformatrice lors de la valorisation du lait entier par l'office du marché laitier d'Angleterre et du Pays de Galles, 1957/58-1964/65
- Tableau 16* - Les importations de beurre du Royaume-Uni par provenances 1958-1969
- Tableau 17* - Contingents d'importation de "straight butter" du Royaume-Uni pour la campagne 1969-70
- Tableau 18* - Importations de "Near Butter" du Royaume-Uni par provenances 1965-1969
- Tableau 19* - Importations de fromage du Royaume-Uni par provenances 1958-1969
- Tableau 20* - Importations de poudre de lait entier du Royaume-Uni par provenances 1958-1969
- Tableau 21* - Importations de poudre de lait écrémé du Royaume-Uni par provenances 1958-1969
- Tableau 22* - Cours du beurre britannique, néo-zélandais, australien, danois et irlandais notés à la bourse des marchandises de Londres, juillet 1968 - avril 1970
- Tableau 23* - Cheptel, abattages et poids moyens en carcasse des porcins au Royaume-Uni 1958-1969
- Tableau 24* - Importations de bacon du Royaume-Uni par provenances 1958-1969
- Tableau 25* - Situation des contingents relatifs au marché britannique du bacon 1969/70-1970/71

- Tableau 26* - Importations de conserves de viande porcine du Royaume-Uni par provenances 1958-1969
- Tableau 27* - Importations de bacon et de jambon en boîte du Royaume-Uni par provenances 1958-1969
- Tableau 28* - Importations de saindoux du Royaume-Uni par provenances 1958-1969
- Tableau 29* - Cheptel et abattages de moutons et d'agneaux au Royaume-Uni 1958-1969
- Tableau 30* - Importations de viande de moutons et d'agneaux du Royaume-Uni par provenances 1958-1969
- Tableau 31* - Importations de laine brute du Royaume-Uni par provenances 1958-1969
- Tableau 32* - Surface des cultures et rendements des principaux végétaux et fruits fourragers au Royaume-Uni 1958-1969
- Tableau 33* - Production des principaux végétaux et fruits fourragers au Royaume-Uni 1958-1968
- Tableau 34* - Approvisionnement du Royaume-Uni en aliments concentrés 1958/59-1968/69

Liste des graphiques

Graphique 1	- La valeur de production de l'agriculture britannique 1957/58-1968/69	7
Graphique 2	- Importations de produits agricoles, forestiers et piscicoles du Royaume-Uni 1958-1969	39
Graphique 3	- Prix garanti, gain moyen du producteur et gains moyens sur le marché pour le blé tendre indigène; cours du blé tendre étranger au Royaume-Uni 1958/59-1969/70	92
Graphique 4	- Prix garanti, recettes moyennes du marché, recettes moyennes du producteur pour l'orge indigène et cours de l'orge fourragère étrangère au Royaume-Uni 1958/59-1969/70	104
Graphique 5	- Prix de la mélasse convenu en vertu de l'accord sucrier du Commonwealth et cours mondial de la mélasse 1958-1968	117
Graphique 6	- Prix garanti, prix au producteur et taux de sucre des betteraves sucrières au Royaume-Uni 1958/59-1969/70 ..	118
Graphique 7	- Prix garanti, gains moyens du producteur et offre intérieure sur le marché des pommes de terre comestibles au Royaume-Uni 1958/59-1970/71	130
Graphique 8	- Prix garanti, profit moyen sur le marché et recettes moyennes du producteur pour les bovins d'engraissement et cours de la viande bovine étrangère dans le Royaume-Uni 1958/59-1969/70	147
Graphique 9	- Prix garanti du lait entier correspondant à la quantité standard, prix pool à la production dérivé des ventes de lait de consommation et de lait de transformation, et livraisons totales de lait entier, quantité standard et consommation de lait frais dans le Royaume-Uni 1958-1969, 1958/59-1969/70	169
Graphique 10	- Prix du marché pour le beurre de table et le Cheddar dans le Royaume-Uni 1958-1969	179
Graphique 11	- Prix garanti, recettes moyennes du marché et recettes moyennes du producteur pour les porcs de boucherie, disponibilités en porcs de boucherie et limites de la "marge centrale" dans le Royaume-Uni 1958/59-1969/70 .	199
Graphique 12	- Prix de marché du bacon britannique, danois et polonais au Royaume-Uni 1958-1969	204
Graphique 13	- Prix garanti, recettes moyennes des producteurs et recettes moyennes du marché pour la viande indigène de mouton et d'agneau et cotation de la viande d'agneau d'origine étrangère dans le Royaume-Uni 1958/59-1969/70	219
Graphique 14	- Prix garanti, prix minimum au producteur de l'Office britannique de commercialisation des oeufs et offre sur le marché d'oeufs de poule au Royaume-Uni 1958/59-1969/70	237

Informations internes sur L'AGRICULTURE

		Date	Langues
N° 1	Le boisement des terres marginales	juin 1964	F (1) D(1)
N° 2	Répercussions à court terme d'un alignement du prix des céréales dans la CEE en ce qui concerne l'évolution de la production de viande de porc, d'œufs et de viande de volaille	juillet 1964	F(1) D(1)
N° 3	Le marché de poissons frais en république fédérale d'Allemagne et aux Pays-Bas et les facteurs qui interviennent dans la formation du prix du hareng frais	mars 1965	F(1) D(1)
N° 4	Organisation de la production et de la commercialisation du poulet de chair dans les pays de la CEE	mai 1965	F(1) D(1)
N° 5	Problèmes de la stabilisation du marché du beurre à l'aide de mesures de l'Etat dans les pays de la CEE	juillet 1965	F D
N° 6	Méthode d'échantillonnage appliquée en vue de l'établissement de la statistique belge de la main-d'œuvre agricole	août 1965	F(1) D(2)
N° 7	Comparaison entre les « trends » actuels de production et de consommation et ceux prévus dans l'étude des perspectives « 1970 » 1. Produits laitiers 2. Viande bovine 3. Céréales	juin 1966	F(1) D
N° 8	Mesures et problèmes relatifs à la suppression du morcellement de la propriété rurale dans les Etats membres de la CEE	novembre 1965	F(1) D
N° 9	La limitation de l'offre des produits agricoles au moyen des mesures administratives	janvier 1966	F D
N° 10	Le marché des produits d'œufs dans la CEE	avril 1966	F(1) D(1)
N° 11	Incidence du développement de l'intégration verticale et horizontale sur les structures de production agricole – Contributions monographiques	avril 1966	F(1) D
N° 12	Problèmes méthodologiques posés par l'établissement de comparaisons en matière de productivité et de revenu entre exploitations agricoles dans les pays membres de la CEE	août 1966	F(1) D
N° 13	Les conditions de productivité et la situation des revenus d'exploitations agricoles familiales dans les Etats membres de la CEE	août 1966	F D
N° 14	Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles – « bovins – viande bovine »	août 1966	F D
N° 15	Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles – « sucre »	février 1967	F D(1)
N° 16	Détermination des erreurs lors des recensements du bétail au moyen de sondages	mars 1967	F(1) D(3)

(1) Epuisé.

(2) La version allemande est parue sous le n° 4/1963 de la série « Informations statistiques » de l'Office statistique des Communautés européennes.

(3) La version allemande est parue sous le n° 2/1966 de la série « Informations statistiques » de l'Office statistique des Communautés européennes.

		Date	Langues
N° 17	Les abattoirs dans la CEE I. Analyse de la situation	juin 1967	F D
N° 18	Les abattoirs dans la CEE II. Contribution à l'analyse des principales conditions de fonctionnement	octobre 1967	F D
N° 19	Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles – « produits laitiers »	octobre 1967	F D ⁽¹⁾
N° 20	Les tendances d'évolution des structures des exploitations agricoles – Causes et motifs d'abandon et de restructuration	décembre 1967	F D
N° 21	Accès à l'exploitation agricole	décembre 1967	F D
N° 22	L'agrumiculture dans les pays du bassin méditerranéen – Production, commerce, débouchés	décembre 1967	F D
N° 23	La production de produits animaux dans des entreprises à grande capacité de la CEE – Partie I	février 1968	F D
N° 24	Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles – « céréales »	mars 1968	F D
N° 25	Possibilités d'un service de nouvelles de marchés pour les produits horticoles non-comestibles dans la CEE	avril 1968	F D
N° 26	Données objectives concernant la composition des carcasses de porcs en vue de l'élaboration de coefficients de valeur	mai 1968	F D
N° 27	Régime fiscal des exploitations agricoles et imposition de l'exploitant agricole dans les pays de la CEE	juin 1968	F D
N° 28	Les établissements de stockage de céréales dans la CEE – Partie I	septembre 1968	F D
N° 29	Les établissements de stockage de céréales dans la CEE – Partie II	septembre 1968	F D
N° 30	Incidence du rapport des prix de l'huile de graines et de l'huile d'olive sur la consommation de ces huiles	septembre 1968	F D
N° 31	Points de départ pour une politique agricole internationale	octobre 1968	F D
N° 32	Volume et degré de l'emploi dans la pêche maritime	octobre 1968	F D
N° 33	Concepts et méthodes de comparaison du revenu de la population agricole avec celui d'autres groupes de professions comparables	octobre 1968	F D
N° 34	Structure et évolution de l'industrie de transformation du lait dans la CEE	novembre 1968	F D
N° 35	Possibilités d'introduire un système de gradation pour le blé et l'orge produits dans la CEE	décembre 1968	F D
N° 36	L'utilisation du sucre dans l'alimentation des animaux – Aspects physiologiques, technologiques et économiques	décembre 1968	F D

⁽¹⁾ Epuisé.

		Date	Langues
N° 37	La production de produits animaux dans des entreprises à grande capacité de la CEE – Partie II	février 1969	F D
N° 38	Examen des possibilités de simplification et d'accélération de certaines opérations administratives de remembrement	mars 1969	F D
N° 39	Evolution régionale de la population active agricole – I : Synthèse	mars 1969	F D
N° 40	Evolution régionale de la population active agricole – II : R.F. d'Allemagne	mars 1969	F D
N° 41	Evolution régionale de la population active agricole – III : Bénélux	avril 1969	F D
N° 42	Evolution régionale de la population active agricole – IV : France	mai 1969	F D en prép.
N° 43	Evolution régionale de la population active agricole – V : Italie	mai 1969	F D
N° 44	Evolution de la productivité de l'agriculture dans la CEE	juin 1969	F D en prép.
N° 45	Situation socio-économique et perspectives de développement d'une région agricole déshéritée et à déficiences structurelles – Etude méthodologique de trois localités siciliennes de montagne	juin 1969	F I(4)
N° 46	La consommation du vin et les facteurs qui la déterminent – RF d'Allemagne	juin 1969	F D
N° 47	La formation de prix du hareng frais dans la Communauté économique européenne	août 1969	F D en prép.
N° 48	Prévisions agricoles I Méthodes, techniques et modèles	septembre 1969	F D
N° 49	L'industrie de conservation et de transformation de fruits et légumes dans la CEE	octobre 1969	F D
N° 50	Le lin textile dans la CEE	novembre 1969	F D
N° 51	Conditions de commercialisation et de formation des prix des vins de consommation courante au niveau de la première vente – Synthèse, R.F. d'Allemagne, G.D. de Luxembourg	décembre 1969	F en prép. D
N° 52	Conditions de commercialisation et de formation des prix des vins de consommation courante au niveau de la première vente – France, Italie	décembre 1969	F D en prép.
N° 53	Incidences économiques de certains types d'investissements structurels en agriculture – Remembrement, irrigation	décembre 1969	F D en prép.
N° 54	Les équipements pour la commercialisation des fruits et légumes frais dans la CEE – Synthèse, Belgique et G.D. de Luxembourg, Pays-Bas, France	janvier 1970	F D en prép.
N° 55	Les équipements pour la commercialisation des fruits et légumes frais dans la CEE – RF d'Allemagne, Italie	janvier 1970	F D en prép.

(4) Cette étude n'est pas disponible en langue allemande.

		Date	Langues
N° 56	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale I. Autriche	mars 1970	F D
N° 57	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale II. Danemark	avril 1970	F en prép. D
N° 58	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale III. Norvège	avril 1970	F D
N° 59	Constatation des cours des vins de table à la production I. France et R F d'Allemagne	mai 1970	F D en prép.
N° 60	Orientation de la production communautaire de viande bovine	juin 1970	F D en prép.
N° 61	Evolution et prévisions de la population active agricole	septembre 1970	F D en prép.
N° 62	Enseignements à tirer en agriculture d'expérience des «Revolving funds»	octobre 1970	F D
N° 63	Prévisions agricoles II. Possibilités d'utilisations de certains modèles, méthodes et techniques dans la Communauté	octobre 1970	F D en prép.
N° 64	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale IV. Suède	novembre 1970	F D
N° 65	Les besoins en cadres dans les activités agricoles et connexes à l'agriculture	décembre 1970	F en prép. D
N° 66	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale V. Royaume-Uni	décembre 1970	F D

